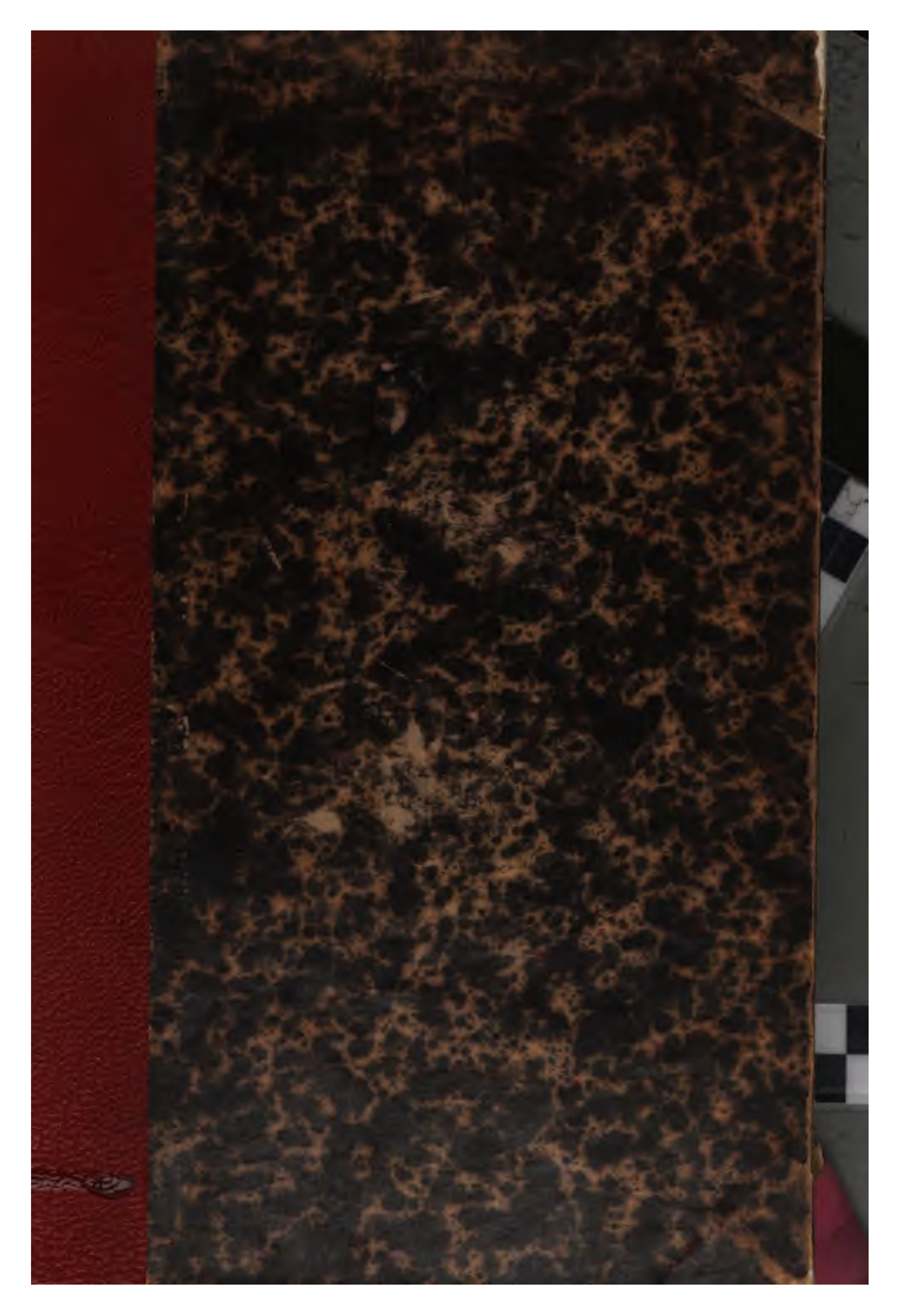
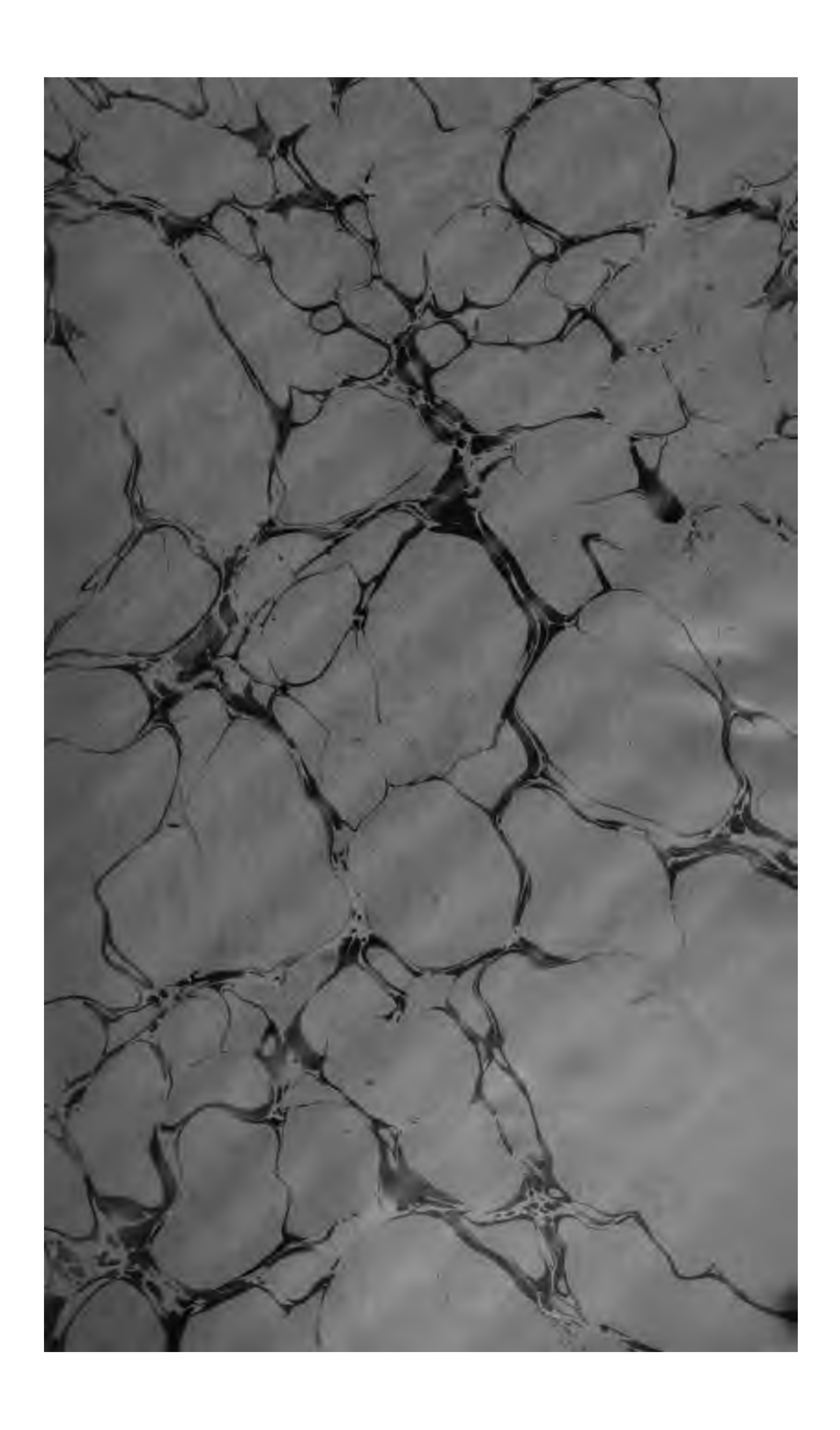
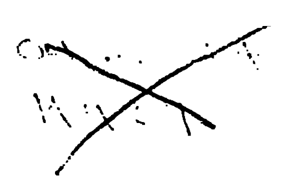








LA RÉVOLUTION DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

TIRAGE A PETIT NOMBRE

DOCUMENTS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LA RÉVOLUTION

DANS

LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

1788-1800

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

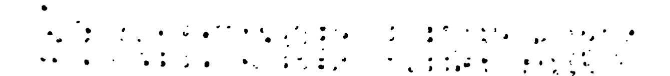
PAR

M. Henri MONCEAUX

OFFICIER D'ACADÉMIE
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE
CONSERVATEUR AU MUSÉE D'AUXERRE.

Ouvrage illustré de 230 vignettes gravées sur bois et tirées la plupart sur les originaux.





PARIS
ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR
82, Rue Bonaparte, 82.

—

1890



LA RÉVOLUTION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE



Les événements qui ont eu leurs préludes il y a cent ans, et ont tant influé sur les destinées de la nation française, ont été célébrés il y a quelques mois et, déjà, dans les provinces, aussi bien qu'à Paris, s'est dessiné un immense mouvement de recherches et de travaux sur l'époque de la grande Révolution.

Il nous a semblé que, nous aussi, nous pourrions apporter notre modeste pierre à l'édifice dont l'ensemble formera l'histoire définitive de la Révolution française.

Rappeler jour par jour les pensées, les écrits et les actes des habitants d'un petit coin de la France très dévoué dès l'origine aux idées nouvelles, tel est le but que nous nous sommes proposé en préparant cet essai bibliographique.

Un travail de ce genre ne sera pas définitif, bien entendu, mais

il pourra déjà, tel qu'il est présenté, servir de cadre à une histoire de la Révolution dans notre département.

Un membre de la Société des Sciences de l'Yonne, s'inspirant des mêmes idées, a relevé, dans les procès-verbaux des séances de la municipalité auxerroise, tous les faits pouvant intéresser l'histoire générale ou particulière de 1788 à 1800.

Ce travail de M. Demay, bientôt terminé, sera un utile corollaire à notre bibliographie et peut-être donnera-t-il à quelques-uns de nos collègues de la même Société la pensée d'entreprendre une analyse semblable pour les autres villes et les districts du département.

Déjà, le Conseil général de l'Yonne, sur la proposition de notre regretté compatriote et ami Paul Bert, a voté les fonds nécessaires pour l'impression des pièces et procès-verbaux intéressant la formation du département, l'organisation de son premier Conseil général et de son Directoire. On trouvera dans ce recueil, à la rédaction duquel nous avons pris part, et dont le premier volume est terminé, les documents inédits les plus intéressants et les plus variés.

Et ces documents seront complétés sans doute quelque jour par la publication de l'inventaire de nos riches archives départementales en ce qui concerne la fin du XVIIIe siècle.

Jusqu'ici, on a reculé devant la mise au jour des pièces intéressant cette époque; mais un siècle entier aura passé bientôt sur les événements mémorables dont l'ouverture des États généraux fut le premier acte. Il est temps de rétablir la vérité historique, tant de fois travestie, suivant les passions du moment.

Depuis de longues années, nous nous occupons de réunir les matériaux d'une bibliographie intéressant les choses et les hommes du département de l'Yonne et des pays qui ont contribué à le former. Il nous a donc été relativement facile d'en détacher les fiches mentionnant, soit les pièces imprimées dans le département, soit les brochures et les écrits émanant de diverses sources et qui intéressent notre histoire politique ou notre existence provinciale à la fin du siècle dernier.

Il serait bien à désirer que des travaux et des bibliographies semblables fussent entrepris dans chaque département. Que de services ils rendraient pour l'étude de ces temps troublés, de ces faits souvent bien difficiles à comprendre dans leurs détails ! On en jugera par la publication de ce travail, travail incomplet et qui n'embrasse que le département de l'Yonne.

Mais, avant de commencer cette nomenclature que nous essaierons d'atténuer dans sa sécheresse et son aridité, il nous paraît nécessaire de la faire précéder de quelques lignes destinées à

rappeler les origines du département de l'Yonne et de sa formation en 1790.

Les pays qui composent actuellement ce département ont été empruntés à des provinces différentes qui n'avaient entre elles que de lointains rapports administratifs.

C'est d'abord la province de Bourgogne qui nous donne l'arrondissement d'Avallon et partie de celui d'Auxerre, ancien comté indépendant;

C'est ensuite la province de Champagne qui nous abandonne l'arrondissement de Sens (ancien Sénonais), l'arrondissement de Joigny pour partie, et celui de Tonnerre, en même temps que le côté Est de celui d'Auxerre;

Puis la province du Nivernais nous cède les portions des arrondissements d'Auxerre et d'Avallon, limitrophes du département de la Nièvre et qui comprennent les cantons de Saint-Sauveur et de Vézelay;

Enfin, les pays de Puisaye, appartenant à l'ancien Orléanais, nous donnent les cantons de Bléneau, de Saint-Fargeau et de Toucy.

Avant d'arriver aux divisions politiques actuelles, c'est-à-dire à ses cinq arrondissements subdivisés en 37 cantons et 485 communes, notre département a subi plusieurs modifications dont nous retrouverons la trace à leur date et qu'il nous faut mentionner en quelques mots.

En 1787, un édit du mois de juin créa dans les provinces qui n'avaient pas d'Etats particuliers des assemblées chargées de les administrer. Chaque province fut divisée en *départements*, mot à peu près nouveau et qui devait rester. Une assemblée de douze notables, élus par l'Assemblée provinciale, formait l'administration supérieure temporaire comme l'est le Conseil général et un bureau dit *intermédiaire*, comparable à notre Commission départementale actuelle, constituait l'administration permanente.

L'ancien comté d'Auxerre et l'Avallonnais, faisant partie de la Bourgogne, pays d'États, ne profitèrent point de ce nouvel ordre de choses. Mais les pays de l'ancienne Champagne, avec l'élection de Vézelay, ancienne dépendance du comté de Nevers, alors tous de la généralité de Paris, province de l'Ile-de-France, furent divisés en département de Sens, département de Joigny et Saint-Florentin, département de Tonnerre et Vézelay. Le pays de Puisaye forma le département de Saint-Fargeau et appartint, comme par le passé, à la province de l'Orléanais.

Cet essai de décentralisation administrative, tenté dans plusieurs parties de la France, quoi qu'il n'ait pas duré longtemps, ouvrit la porte aux aspirations généreuses comprimées jusqu'a-

lors; il prépara la voie aux réformes dont le germe fermentait dans les esprits et que les États généraux de 1789 devaient bientôt imposer à la royauté hésitante.

La nouvelle division administrative, réglée par les lois de 1790, donna au département de l'Auxerrois ou de l'Yonne ses limites actuelles avec 7 districts, 69 cantons et 490 communes.

Les districts étaient ceux d'Auxerre, d'Avallon, de Joigny, de Saint-Fargeau, de Sens et de Tonnerre.

La Constitution de l'an III supprima les districts, tout en conservant la division cantonale. Puis, la Constitution de l'an VIII et une loi du 28 pluviose de la même année créèrent, dans le département de l'Yonne, les 5 arrondissements d'Auxerre, d'Avallon, de Joigny, de Sens et de Tonnerre, composés alors de 68 cantons. Un arrêté consulaire du 15 vendémiaire an IX refondit le département en 34 cantons et conserva toutefois les 5 arrondissements. Enfin, des modifications successives ont ramené le chiffre des cantons à 37, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Afin de donner la physionomie exacte, la gamme réelle du mouvement intellectuel et de l'opinion publique dans notre contrée, nous avons pensé qu'il ne fallait établir aucune division factice dans notre bibliographie de l'époque révolutionnaire. C'est ainsi que nous avons enregistré tout ce qui est parvenu à notre connaissance et nous n'avons point négligé de mentionner les pièces de minime importance, même frivoles ou futiles en apparence. La nomenclature chronologique, aussi rigoureuse que possible, nous a paru la meilleure. On ne devra donc pas s'étonner de trouver mentionnés, à la suite les uns des autres, les écrits les plus divers. C'est la seule manière de prendre sur le vif les idées du jour, comme aussi d'indiquer les préoccupations actuelles de chaque centre plus ou moins important.

Le seul classement que nous nous soyons permis, c'est celui des districts et des arrondissements, parce que leurs chefs-lieux conservèrent longtemps leur vie propre. Nous avons pu grouper ainsi les pièces sorties d'un même lieu et émanant pour la plupart des mêmes presses, apportant ainsi en même temps un contingent important à l'histoire des imprimeurs de cette époque.

Lorsque cela nous a paru utile, nous avons fait suivre les titres d'ouvrages de notes et d'indications. Toutefois, nous avons cru devoir en limiter le nombre et l'étendue, dans la crainte d'allonger indéfiniment un travail qui comporte déjà plus de 3,000 numéros et embrasse une période de douze années.

Les vignettes et bois gravés, à emblèmes divers, nous ont paru

intéressants à recueillir et à figurer lorsqu'ils ont été employés par nos presses locales. Nous donnerons quelques-uns des bois les plus caractéristiques de cette époque où les inscriptions sentencieuses et les emblêmes extérieurs avaient une si grande faveur.

Nous en avons fait reproduire un certain nombre. Les autres nous ont été communiqués gracieusement par M. Albert Gallot, qui conserve précieusement dans ses ateliers un grand nombre de bois anciens dont quelques-uns remontent au XVI[e] siècle, à l'époque de la fondation de la vieille imprimerie auxerroise par Pierre Vatard.

Malgré son imperfection et ses nombreuses lacunes, nous espérons que notre essai bibliographique sera bien accueilli par la nombreuse phalange des hommes de labeur qui s'intéressent à notre histoire provinciale ainsi qu'à l'évolution grandiose de la Révolution française, à ce chapitre sublime et souvent terrible de notre histoire contemporaine.

Toutes les pièces groupées dans l'ordre chronologique, autant que cela nous a été possible, appartiennent soit à notre bibliothèque, très riche en documents sur le département de l'Yonne, soit à des établissements publics ou à des collections particulières. Nous indiquerons le nom de l'un des dépôts où la pièce aura été vue par nous. Une mention unique est suffisante pour permettre au chercheur de retrouver le document, mais cela n'implique pas que cette pièce manque aux autres bibliothèques signalées.

La bibliothèque d'Auxerre, qui renferme dans son sein les riches collections de Bastard et Tarbé, sera le plus souvent citée comme étant la plus commode à consulter.

Toutefois, il était indispensable, afin de ne pas allonger inutilement ce travail, de limiter les indications de sources et d'adopter des lettres et signes de convention pour les désigner.

Nous en donnons le tableau en commençant notre catalogue, et nous prions les personnes qui ont bien voulu mettre à notre disposition les rayons de leur bibliothèque, de recevoir ici les témoignages de notre gratitude.

Parmi les premiers, il faut citer notre collègue, M. Mollard, si dévoué aux travailleurs et qui met à leur disposition, avec tant de bonne grâce et d'aménité, les archives de l'Yonne et la bibliothèque de la ville d'Auxerre.

Puis viennent MM. Chandenier et Salmon, à Paris; M. Ernest Petit, de Vausse; MM. Demay, Lorin, Navarre et Quantin,

d'Auxerre, qui nous ont laissé puiser dans les riches recueils de leurs collections spéciales.

Enfin, nos relations journalières avec les membres de la Société des Sciences de l'Yonne, dont nous avons l'honneur d'être le Secrétaire depuis plus de vingt-huit ans, nous ont permis d'obtenir bien des documents, bien des renseignements bibliographiques qui seront utilisés en temps et lieu. Que nos collègues reçoivent ici tous nos remerciements pour leur affectueuse assistance, pour leurs sympathies qui ne se sont point démenties pendant plus d'un quart de siècle.





INDICATION DES SOURCES.

A.	—	Bibliothèque de la ville d'Auxerre.
A. B.	—	Fonds de Bastard à la Bibliothèque d'Auxerre.
A. Y.	—	Archives du Département à la préfecture de l'Yonne.
A. T.	—	Recueil Tarbé, à la Bibliothèque d'Auxerre (1).
C.	—	Bibliothèque Chandenier, à Paris.
Ch.	—	Bibliothèque de M. A. Challe, à Auxerre.
D.	—	— de M. Demay, à Auxerre.
L.	—	— de M. Lorin, à Auxerre.
M.	—	— de M. Monceaux, à Auxerre.
Nat.	—	— nationale, à Paris.
Nav.	—	— de M. Navarre, à Auxerre.
P.	—	— de M. E. Petit, à Vausse.
P. D.	—	— des Pères de Pontigny, fonds Duru.
Q.	—	— de M. Quantin, à Auxerre.
R.	—	— du catalogue Ribière, à Auxerre.
S.	—	— de M. Salmon, à Paris.
Sc. Y.	—	— de la Société des Sc. de l'Yonne, à Auxerre.

(1) Ce recueil, formé par M. Théodore Tarbé, imprimeur à Sens, et colligé pendant plus de cinquante ans, se composait de nombreux volumes in-4° et in-8°, abritant des pièces innombrables intéressant notre histoire locale et la plupart aujourd'hui de la plus grande rareté. Il a malheureusement été dispersé en 1848, mais la bibliothèque d'Auxerre, d'une part, celle de M. Navarre, de l'autre, ont recueilli un certain nombre de ces volumes précieux. Le T précédé de la lettre A indiquera bien entendu le fonds Tarbé à la bibliothèque d'Auxerre ; précédé du mot Nav., il indiquera le cabinet de M. Navarre.





BIBLIOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

—

ANNÉE 1788

AUXERRE

1. — Affiches, annonces et avis divers de la ville et bailliage d'Auxerre. Année 1788. A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur, libraire et directeur desdites affiches. Avec permission et privilège du roi. In-8°, 191 p. — (M).

Ce recueil précieux fut édité pour la première fois, en 1772, par Michel-François Fournier, imprimeur à Auxerre, de 1742 à 1782, et continué sans interruption jusqu'en fructidor an IV par son fils Laurent Fournier qui exerça le métier d'imprimeur de 1782 à 1824. Les affiches d'Auxerre, sans être un journal dans toute l'acception que nous lui donnons aujourd'hui, sont cependant le premier essai de presse périodique fait à Auxerre. Cette feuille paraissait le 1er et le 15 de chaque mois avec cette épigraphe : *Quæ colligit sparsit.* Les annonces judiciaires et le relevé des hypothèques étaient suivis dans chaque ordinaire par des articles littéraires, bibliographiques, nécrologiques et par des nouvelles, annonces et avis divers curieux à relever pour l'histoire locale.

2. — Almanach de la ville, bailliage et diocèse d'Auxerre, pour l'année bissextile 1788. A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur-libraire. Avec approbation et privilège du roi, In-16, 66 fol. non paginés. — (M).

Cet almanach parut pour la première fois à Auxerre en 1752. Le permis d'imprimer est du 14 octobre 1751. Il a été continué sans interruption par Fournier et ses successeurs. M. A. Gallot, l'imprimeur actuel, petit-fils du dernier des Fournier, lui a imposé un plus grand format afin de donner plus d'ampleur aux articles historiques et littéraires de cette publication où l'on trouve, comme autrefois, la nomenclature exacte du monde officiel et des fonctionnaires du département. Au verso du titre de l'annnée 1788, on lit cet *Avis au lecteur* : Cet almanach que nous donnons pour la trente-septième année, contient les différents ordres ecclésiastiques et civils, tant de la ville que de toute l'étendue du bailliage et tout ce qui peut intéresser les citoyens. Notre intention est de donner la notice de toutes les paroisses du diocèse par ordre alphabétique en continuant par *Alligny*, *Andrie*, *Annay*, *Appoigny*, etc. Nous prions MM. les seigneurs, curés et autres personnes instruites sur chaque lieu, de nous adresser leurs Mémoires dans le mois d'août ou septembre au plus tard, pour que nous puissions en faire usage. »

Dans l'almanach de 1788, la description des paroisses du diocèse commence effectivement par les paroisses d'Accolay et d'Airy (aujourd'hui Héry). On y trouve également des notices sur le bailliage, les différentes juridictions, les maîtrises, le grenier à sel, etc., etc.

3. — Ordonnance de police prescrivant que, par suite e la garde des héritages faite à Jacques-Marie-François Lacour, tous les propriétaires sont tenus de faire les déclarations de leurs biens, dans les deux mois, au greffe de la police. Du 6 février 1788. Auxerre, impr. L. Fournier, affiche in-fol. — (D., 26).



4. — De la réforme des lois criminelles en France, par M***, ancien conseiller au présidial d'A***, 1788. S.l. (Auxerre, L. Fournier). In-8°, 108 p. — (M).

L'auteur de cette brochure est Choppin de Mérey, ancien conseiller au présidial d'Auxerre.

5. — Lettre d'un citoyen sur l'ouvrage intitulé : *De la Réforme des Lois criminelles en France*, pour servir de correctif et de supplément. A Paris (Auxerre, L. Fournier), MDCCLXXXVIII. In-8°, 42 p. — (M).

6. — Essais d'un adolescent, dédiés à S. A. S. Mgr le prince de Condé, par Chaudé, écolier de rhétorique à l'école royale militaire. Auxerre, L. Fournier, 1788. In-12, 63 p. — (M).

L'épître est signée : Chaudé, écolier de rhétorique en 1787. Le permis d'imprimer est daté du 30 mai 1788. L'ouvrage est dédié au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, et contient les armoiries suivantes dont le bois nous a été conservé.



7. — Sentence de MM. les conseillers honoraires en titre au bailliage et présidial d'Auxerre, exerçant la justice sur le fait des droits royaux qui ordonne l'enregistrement de la déclaration du 23 septembre dernier, et fait droit, sur la réquisition de M. le procureur du roi, au sujet de la vérification des rôles des tailles, des contraintes et la taxe des exploits, etc. Du 1er octobre 1788, Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 15 p. — (M).

8. — Mémoire sur les tailles faites en 1787 dans la paroisse de Sainte-Pallaye en Bourgogne. Auxerre, L. Fournier, 1788. In-fol., 12 p. — (A. Y).

9. — Le Oui et le Non prouvés par pièce authentique. 1788. S. l. In-8°, 16 p. Signé : Robinet de la Coudre ; Villetard de Prunières ; Hay de Lucy ; Camelin, Pasqueau de Champfort. — (P).

10. — La balance naturelle ou essai sur une loi universelle, appliquée aux sciences, arts et métiers, et aux moindres détails de la vie commune, par M. de La Salle, ci-devant officier de vaisseau. A Londres (Auxerre), 1788. In 8°, 2 vol. — (M).

Antoine de La Salle, né en 1751, mort en 1829, était fils naturel d'un Montmorency. Il vint habiter Auxerre quelque temps avant la Révolution, après avoir été successivement ecclésiastique, commerçant et marin. Il y a publié plusieurs ouvrages de philosophie. Cpr. en 1789, n° 108.

11. — Protestations de la noblesse de Bourgogne. Versailles, 1788. In-8°. — (P).

12. — Arquebuse royale d'Auxerre. Lettre de convocation (avec vignette et encadrement). De l'imp. de Fournier. In-4°, 1 p. — (D. 270).

13. — Catalogue des livres du cabinet de lecture (de L. Fournier). Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 40 p. — (Sc. Y).



14. — Réponse du curé de Coulanges-la-Vineuse à M. le curé de Vaux. Signé : Jean Tingault. S. l. (Auxerre, Fournier, 1788). In-12, 79 p. — (A. B. 279).

15. — Précis pour Germain Rubigny, notaire royal, Claude Raveault, géomètre, et Paul Mercier, bourgeois, demeurans à Leugny, appellans ; contre Françoise Dejuste, fille domestique du sieur Garet, ancien gendarme, demeurant à Leugny, et Françoise Degousse, intimés. (Paris), imp. de Quillau, rue du Fouare, 3. In-4°, 8 p. — (M).

Germain Rubigny, qui figure dans ce singulier procès, a joué, dans la contrée, un certain rôle comme écrivain et comme acteur pendant la période de la Révolution. Nous le trouvons ici jeune homme et accusé d'avoir participé au *chavirage* de deux jeunes filles. Ce jeu, fort usité alors dans nos campagnes, surtout pendant l'époque du Carnaval, consistait à prendre une personne à bras croisés par les épaules et par les cuisses, et à lui faire faire la culbute. Des gens intéressés à compromettre le notaire Rubigny, lui suscitèrent un procès doublé d'une plainte en attentat à la pudeur et, en mars 1790, ce procès qui durait depuis février 1788, se termina par la condamnation à l'amende et aux dépens de Rubigny et consorts.



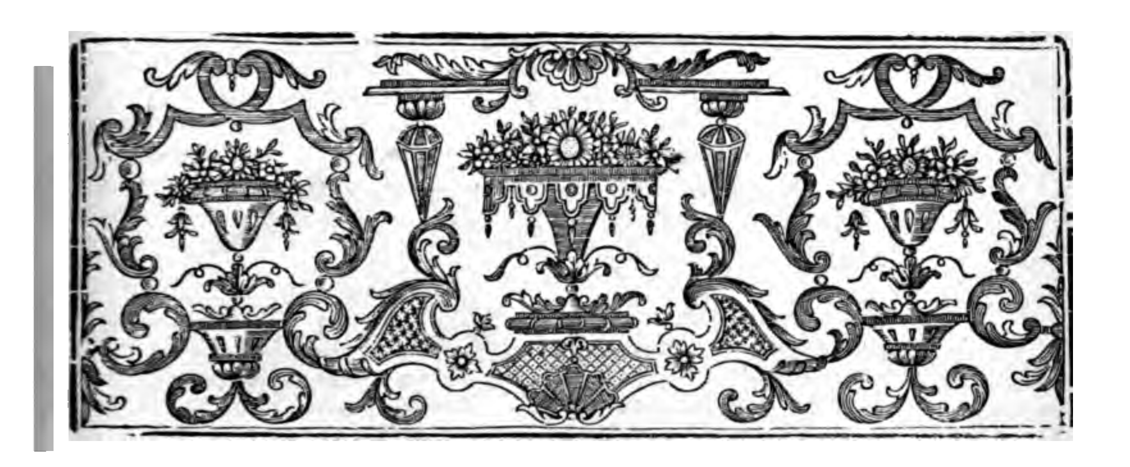


JOIGNY

16. — A Messieurs de l'Assemblée du département de Joigny. Auxerre, imp. L. Fournier, 1788. In-4°. 8 p. — (P. D).

17. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui déclare les fréquentans des rivières de Seine et d'Yonne non recevables et mal fondés dans leurs demandes, et ordonne que l'arrêt du 31 janvier 1782, qui a maintenu M. le duc de Villeroy dans les droits de péage dépendans du comté de Joigny, sera exécuté selon ses forme et teneur; en conséquence, que les fréquentans et tous les autres seront tenus d'acquitter les droits de péage, conformément au tarif annexé à l'arrêt du mois d'août 1788. Paris, imp. royale, 1788. In-4°, 4 p. — (A. B., n° 6, n. c., p. 222).





SENS

18. — Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens pour l'année bissextile 1788, contenant la description historique des paroisses de *Louesmes*, *Leuzouer*, *Thorailles son annexe*, *Lourps*, *Loze*, *Luisetaines*, *La Belliole*, *La Brosse-Monceaux*, *La Brosse-sur-Briare*, *La Celle-en-Ormoy*, *La Celle-Saint-Cyr*, *La Celle-sous-Moret*; rédigée par M. T. D. S., avocat en Parlement. (Epigraphe) : *Nam pius est Patriæ facta referre labor*, *Ov.* A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imprimeur du roi. Avec privilège de Sa Majesté. Au milieu du titre, vignette aux armes de la ville de Sens. In-18, 161 p. plus 6 p. pour les annonces des Affiches, la table des matières et l'annonce des livres nouveaux. — (M).

Cet almanach parut pour la première fois à Sens, en 1757, chez Pelée de Varennes, alors imprimeur, cinq ans après celui d'Auxerre qui servit sans doute de modèle à l'éditeur sénonais. Il a été continué par Pierre-Hardouin Tarbé et ses fils jusqu'en 1847, époque à laquelle Théodore Tarbé céda son établissement. Depuis cette époque, l'almanach a été continué, mais on n'y trouve plus ces notices historiques si bien rédigées qui ont fait la réputation de l'almanach de Sens. Tarbé des Sablons, le rédacteur de l'édition de 1788, était le quatrième fils de Pierre-Hardouin Tarbé. Il rédigea seul l'almanach depuis 1782 jusqu'en 1790, époque à laquelle il alla fonder une imprimerie à Melun. Son frère, Gratien Théodore, alors fort jeune, d'abord associé avec sa mère, prit définitivement l'imprimerie à son compte en 1797 et l'a dirigée jusqu'en 1844. Il eut donc la direction de l'œuvre pendant 54 ans.

Cet almanach, dont la collection est si recherchée aujourd'hui, contient,

dans les premières années, des anecdotes sur l'histoire civile, ecclésiastique et militaire de la ville de Sens et, depuis l'année 1770, la description historique et topographique des villes, bourgs et villages du diocèse par ordre alphabétique. Nous possédons la série complète de ces almanachs, réunie par Théodore Tarbé lui-même, avec de nombreuses notes manuscrites et des copies de lettres de ses correspondants. Nous publierons peut-être quelque jour ces notes qui en valent la peine.

19. — Affiches, annonces et avis divers du Sénonois. Année 1788. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imp. du roi. In-4°, 148 p. à 2 col. — (A., E. 22 d).

Les Affiches de Sens furent fondées, comme celles d'Auxerre, en 1772. Le premier des Tarbé en fut l'éditeur et ses fils en prirent la direction et la rédaction après lui. Aussi, les articles y sont ils plus nombreux que dans le recueil auxerrois, que, du reste, son format restreint empêchait d'accueillir beaucoup d'articles historiques ou littéraires. Les anecdotes, les annonces de livres, les faits divers de l'histoire locale, les mentions de décès des personnages marquants de la ville de Sens, forment un tout précieux pour l'histoire du Sénonais, et des tables placées à la fin de chaque année permettent au chercheur de s'y reconnaître facilement, ce qui n'a pas lieu pour les Affiches d'Auxerre. La feuille sénonaise a eu une existence beaucoup plus longue que celle d'Auxerre. Elle parut sans interruption de 1772 à 1811, époque à laquelle elle fut suspendue jusqu'au 20 décembre de la même année. Elle prit alors le format in-8° et fut continuée jusqu'en 1844. En 1845, les exigences du public et la transformation des Affiches en journal politique à grand format firent abandonner les *Affiches* pour le *Sénonais* qui paraît depuis cette époque et se trouve ainsi, par sa filiation non interrompue, le plus vieux journal du département.

Nous renvoyons à la table des matières des Affiches de Sens de 1788, pour l'étude des faits de cette année qui y sont relatés. Voici, du reste, les titres de quelques articles : P. 75, Lettre de M. Chamorin, médecin à Montereau, sur l'inoculation ; p. 8, Lettre de M. le baron de Villereau, relativement à la seigneurie de Douchy ; p. 86 et 95, Dissertation sur la suite des archevêques de Sens pendant les 8 premiers siècles du Christianisme ; p. 21 et s., Détails sur l'inhumation du cardinal de Luynes ; p. 24, Nomination de M. de Brienne à l'archevêché de Sens ; p. 40, Nominations diverses ; p. 39, Election de juges consuls ; p. 107, Exercices du collége de Sens, etc. Un avis sur la feuille de Sens, placé au verso du titre, nous dit que « le prix de l'abonnement est de six livres pour la ville de Sens, mais, pour les personnes de la campagne qui la reçoivent avec une enveloppe, il sera de six livres dix sols et de sept livres dix sols pour toutes les villes du Royaume, rendue franche de port. Elle paraît régulièrement le 10 et le 25 de chaque mois. »

20. — Recueil des privilèges de la ville de Sens, imprimé de l'ordre et par les soins de M. Sallot des Varennes, maire, Menestrier, lieutenant de maire, etc., à l'effet d'en obtenir la confirma-

tion. A Sens, de l'imp. de la veuve Tarbé, imprimeur de la ville, 1788. In-4° de 97 p., suivi de *l'Exemption des Droits de gros*, 80 p. — (A. B., 323).



21. — Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de l'Isle de France, tenue à Melun en novembre et décembre 1787, contenant en outre l'édit de sa création, les différents règlements faits par Sa Majesté, le procès-verbal de l'Assemblée préliminaire tenue au mois d'août, et le tableau des membres, Commissions intermédiaires et procureurs-syndics qui composent les Assemblées provinciales et départementales de la province de l'Isle de France. Sens, veuve Tarbé et fils, imp. de l'Assemblée provinciale, 1788. In-4°, 600 p. — (M).

Suivant le procès-verbal du 4 décembre 1787 de l'Assemblée provinciale de l'Ile-de-France, séant à Melun, l'impression des procès-verbaux de cette Assemblée fut accordée à la dame veuve Tarbé et fils qui étaient déjà chargés de l'impression des procès-verbaux de l'Assemblée du Berry. Ce volume, très intéressant pour l'histoire générale, l'est encore plus pour notre histoire locale. Il contient des Mémoires importants sur la taille dans nos contrées, la capitation, les dépenses d'utilité publique, les milices, l'assistance publique, la viabilité, les droits de péage perçus sur la Seine et sur l'Yonne, les pépinières, l'agriculture et les Sociétés agricoles, etc. Le comte de Crillon, le vicomte de Noailles, le marquis de Guerchy et d'autres notabilités de la contrée, sont les rédacteurs de ces Mémoires qui sont accompagnés de tableaux statistiques. Parmi ces travaux il faut citer en première ligne ceux qui indiquent le taux excessif des impôts en vigueur et les moyens proposés pour en opérer le dégrèvement.

22. — Mandement de Messieurs les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Sens pour l'administration du diocèse pendant la vacance du siège. A Sens, le 24 janvier 1788. (Signé) : Jarry, secrétaire. Sens, imp. de la veuve Tarbé, imp. du chapitre. In-4°, 8 p. — (A. B. T. v. 451).

Le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, était mort le 23 janvier.

23. — Harangue prononcée par M. l'abbé Pichot, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, ci-devant chanoine de l'église collégiale de Montereau, lors de la présentation du corps de S. E. Mgr le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, au chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de cette ville, le 24 janvier 1788. Veuve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 6 p. — (A. T. v, 342).

24. — Édit du roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. Donné à Versailles au mois de novembre 1787. Registré en Parlement le 29 janvier 1788. Tarif annexé à l'édit qui concerne ceux qui ne professent pas la religion catholique. Sens, veuve Tarbé, imp. du Roi, 1788, In-4°, 12 p. — (M).



25. — Délibération du Chapitre métropolitain de Toulouse, à l'occasion de la translation de M. de Brienne à l'archevêché de Sens, 9 février 1788. A Toulouse, de l'imp. de Noble J.-A.-H.-M.-B. Pijon, avocat, seul imprimeur du roi et de Mgr l'archevêque, place Royale. In-4°, 10 p. — (A. T. XVI, 313).

26. — Ordo divini Officii recitandi, Missasque celebrandi juxta ritum Senonensem, pro anno bissextili 1788. Senonis, veuve Tarbé. In-12, non paginé. — (M).

27. — Senonibus, in funera Illustrissimi et Eminentissimi D. D. Pauli, cardinalis de Luynes, Ipsorum archiepiscopi, Ode. Cecinit

Ludovicus-Carolus Piat, Villanovæ regiæ Collegii moderator. A Sens, de l'imp. de Mme veuve Tarbé, imp. du roi, 1788. Vu permis d'imprimer, à Sens, ce 17 février 1788. Signé : Rousselot, échevin, en cette qualité juge de police. In-4°, 4 p. — (A. T. V, 445).

28. — In obitum illust. et reverend. D. D. Pauli, cardinalis de Luynes, Senonensium archiepiscopi. Cecinit Claudius Timotheus Fort, presbyter senonicus. Sens, veuve Tarbé. Vu permis d'imprimer, à Sens, ce 29 février 1788, Des Varennes, maire. — (A. T. V, 439).

29. — Instruction pour préparer à la confirmation et recevoir dignement ce sacrement. Sens, veuve Tarbé, 1788. In-12, 15 p. — (M).

30. — Brevet pour exercer la prêtrise, accordé par Etienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque-vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, abbé et comte de Corbie, commandeur de l'ordre royal du Saint-Esprit, principal ministre du Royaume. Senonis, typis viduæ Tarbé, etc. 1788. In-4° 14 p. — (S).

31. — Casus et Censuræ reservatæ in diocœsi senonensi, 1788. Senonis, typis viduæ Tarbé, etc., 1788. In-4°, 14 p. — (A. T. IX, 495).

32. — Certificat de capacité pour prêcher l'évangile et pour confesser. (S. l. Sens, veuve Tarbé), 1788. In-4°, 1 p. — (A. T. IX, 493).

33. — Oraison funèbre d'Eminentiss. et Reverendiss. Seigneur Paul d'Albert de Luynes, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque et vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, abbé-comte de Corbie, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc., etc., de l'Académie française et de celle des Sciences, etc., prononcée dans l'église primatiale et métropolitaine de Sens, le vendredi 14 mars 1788, par M. l'abbé Legris, chanoine de la même église. A Sens, de l'imp. de la veuve Tarbé, imp. du diocèse, 1788. Et se trouve à Paris, chez Née de la Rochelle, libraire, rue de Hurepoie, et chez les principaux libraires des diocèses de Sens et de Bayeux. In-4°, 43 p. Permis d'imprimer à Sens le 22 mars 1788. Signé : Des Varennes. — (M).

34. — Compte-rendu au Roi en mars 1788, par Loménie de Brienne, principal ministre. Paris, imp. royale, 1788. In-8°.

Suivant Quérard (Superch. littér., 1869, t. II, 809), l'auteur de ce Mémoire serait Soufflot de Mérey, principal secrétaire de M. de Loménie et originaire d'Auxerre.

35. — Lettre écrite par Mme Despreménil à M. l'archevêque de

Sens, principal ministre. Paris, 12 mai 1788. S. l. In-8° 3 p. — (A. B., non catal., n° 10, p. 1).

36. -- Réponse de M. l'archevêque de Sens à M. de Calonne, relativement à sa lettre écrite au Roi. S. l. In-8°, 22 p., et suppl. 8 p. — (P).

Sur le premier feuillet de cet exemplaire, on lit ces mots manuscrits : « Par l'abbé de Ceruty. »

37. — Oraison funèbre d'Eminentiss. et Reverendiss. Paul d'Albert de Luynes, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque-vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, abbé-comte de Corbie, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc., de l'Académie française et de celle des Sciences, etc., prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Etienne, le 9 juillet, en présence de Messieurs de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, par M. l'abbé Bellenger, directeur de cette Académie, principal du Collège du Mont, ancien recteur de l'Université et chanoine du Saint-Sépulcre. Poisson, imp. à Caen. In-4°, 37 p. — (A. T. V, 399).

38. — Dissertation pour prouver la suite non interrompue des archevêques de Sens, durant les huit premiers siècles du christianisme. Sens, de l'imp. de la veuve Tarbé, 1788. In-4°

Cp^r^ Affiches de Sens, 1788, 25 juillet, p. 86. Cette brochure y est annoncée au prix de 6 sous et on ajoute : elle est imprimée d'un format à pouvoir se réunir soit à la coutume de Sens, soit au recueil des privilèges de la ville.

39. — Réfutation de la suite non interrompue des archevêques de Sens, durant les huit premiers siècles du christianisme, par M. Lefebvre, docteur de Sorbonne, curé de Sainte-Croix de Provins. A Sens, de l'imp. de la veuve Tarbé. In-4°, 8 p. Prix : six sols.

Cp^r^ Affiches de Sens, 10 septembre et 10 octobre 1788.

40. — Recueil de pièces intéressantes. A Sens (Paris), chez l'imprimeur de l'archevêque, 1788. In-8°, 124 p. — (M).

Il existe un grand nombre de brochures visant le cardinal de Loménie et le ministère dont il faisait partie. Nous ne mentionnons ici que celles que nous avons eues sous la main, renvoyant pour les autres aux bibliographies parisiennes, et notamment à la bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution, que publie en ce moment M. M. Tourneux.

Voici la table des pièces contenues dans le recueil ci-dessus : Les Quand, les Si, les Mais, les Car ; — Jeu de Quilles ; — Mémoire des marchands du palais à M. le Garde des Sceaux ; — Lettre à M. le baron de P..., officier aux gardes françaises, sur les devoirs du militaire fran-

çais ; — La réflexion et la résolution d'un bon roi ; — Apologie de la Cour plénière ; — Requête de l'exécuteur des hautes œuvres aux juges-consuls en enthérinement de son contrat d'union avec ses créanciers à MM. les juges-consuls de la ville de Paris ; — Lettre à M. de Lamoignon, garde des sceaux de France ; — Observations d'un homme impartial ; — Lettre du prince de Guéménée au roi ; — Arrêt du Conseil d'Etat du peuple français.

41. — Fragments des Gaules sauvées, tragi-comédie en cinq actes et en vers, représentée devant Leurs Majestés, à Versailles, le 24 août 1788. Acteurs : Rivarol, Desaudrais, sous-intendant des Menus, l'archevêque de Sens, etc. In-8° (1151, cat. Gouin, 1869).

42. — Arcas, pastorale sur les Assemblées provinciales, par M. l'abbé Chaisneau, curé de Maillot, près Sens. A Sens, chez la veuve Tarbé, imp. du roi, 1788. In-12, 92 p., plus l'approbation et le privilège. — (A. B., 51).

Extrait de la Gazette de France 1788 : « Le 4 mai, l'abbé Chaisneau, curé de Maillot au diocèse de Sens, a eu l'honneur de présenter au roi un ouvrage intitulé ! *Arcas, pastorale sur les Assemblées provinciales*.



43. — Mémoire sur délibéré pour M. Jean-François Domanges, prêtre-curé de Villemanoche ; contre M. Pierre Lavache, prêtre, ci-devant curé dudit lieu, demeurant au couvent des R. P. capucins de Sens. Baillage de Sens. Pelée de Saint-Maurice, avocat ; Luyt, procureur. Veuve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 10 p. — (A. T. IV, 493).

44. — Précis sur délibéré pour M. Pierre Lavache, prêtre-curé de la paroisse de Villemanoche, contre M. Jean-François Domanges, prêtre-curé de la paroisse du Plessis Gâtebled. Baillage de Sens. Le lieutenant-général rapporteur ; Bonnerol, avocat ; Boncompain, procureur. Veuve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 19 p. — (A. T. IV, 470).

45. — Mémoire en réponse pour M. Pierre Lavache, prêtre-curé

de Villemanoche, contre M. Jean-François Domanges, prêtre-curé de la paroisse du Plessis-Gâtebled. Grand baillage de Sens. Le lieutenant-général rapporteur; Bonnerot, avocat; Boncompain, procureur. Veuve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 11 p. — (A. T. IV, 505).

46. — Maison d'éducation, établie à Sens, rue de la Parcheminerie, sous la direction de M. Renaud, ancien maître de pension à Paris et sous le bon plaisir de Mgr l'archevêque de Sens. Veuve Tarbé, imp. à Sens. In-8°, 3 p. — (A. T. VII, 575).

47. — Mémoire pour l'amélioration des bêtes à laine dans l'Ile-de-France, lu aux dernières séances de l'Assemblée provinciale par M. le marquis de Guerchy, suivi d'une instruction sur la manière de soigner les bêtes à laine suivant les principes de M. d'Aubenton. Paris, 1788. In-8°.

Cp^r Affiches de Sens, 1788, p. 51.



TONNERRE

48. — Lettre du bureau intermédiaire de Tonnerre aux Assemblées municipales de son département, composé des électeurs de Tonnerre et de Vézelay, du 12 avril 1788. Auxerre, imp. L. Fournier, 1788. In-4°, 24 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 47).

Cette pièce est une instruction générale sur le but des Assemblées provinciales, de celle des départements et des municipalités, ainsi que sur les relations et les devoirs de ces nouveaux rouages d'administration. Cette pièce fut sans doute envoyée également par les autres bureaux intermédiaires aux municipalités de leur ressort.





ANNÉE 1789

AUXERRE

49. — Affiches, Annonces et Avis divers de la ville et bailliage d'Auxerre. Année 1789. A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur, libraire et directeur desdites Affiches. Avec permission et privilège du Roi. In-8°, 200 p. — (M).

Les Affiches d'Auxerre, quoique moins intéressantes que celles de Sens, contiennent cependant quantité de renseignements sur les personnes et les faits de l'histoire générale ou particulière. Les annonces et avis divers, les publications judiciaires sont également des mines inépuisables pour le travailleur et le curieux. Nous notons quelques-uns des articles relevés en 1789 : Supplément au catalogue des hommes illustres et des écrivains auxerrois ; — Lettres adressées aux dames de charité de la campagne ; — Réquisitoire de M. le procureur du roi à l'audience du bailliage du mardi 3 mars pour l'enregistrement des lettres et règlements du Conseil, pour la convocation des Etats généraux ; — Noms de MM. les Députés des trois ordres du bailliage d'Auxerre ; — Réflexions d'un gentilhomme du bailliage d'Auxerre sur la députation de la Noblesse ; — Extrait d'une lettre d'Amiens (au sujet d'un fait d'armes du sergent Borne-Desfourneaux, de Vézelay, lequel devint général et commandant de corps d'armée) ; — Courrier provincial ; — Adresse de l'Assemblée nationale à ses commettans ; — Cérémonie de la bénédiction du drapeau de la Légion auxerroise, etc.

50. — Almanach de la ville, bailliage et diocèse d'Auxerre, pour l'année 1789. A Auxerre, chez L. Fournier, imprimeur-libraire. In-18, 64 fol. non paginés et 1 carte des paroisses du diocèse d'Auxerre. — (M).

Suite de la description des paroisses du diocèse d'Auxerre, Alligny et Andryes (notices très courtes). — Supplément au catalogue des hommes illustres et des écrivains auxerrois, rapporté dans l'histoire d'Auxerre par M. Lebeuf.



51. — Assemblée provinciale. Département ou district de...... Municipalité et paroisse de (Saint-Georges.) Etat désignatif et estimatif des biens et revenus de toute nature, possédés dans le territoire de la municipalité par MM. les curés, vicaires, chapelains, et tous autres bénéficiers, soit que le chef-lieu du Benéfice y soit situé, soit qu'il ne s'y trouve que des portions isolées de leurs revenus, ainsi que de ceux faisant partie des différentes commanderies ou appartenant aux hôpitaux et communautés religieuses d'hommes et de femmes de tous ordres, et également à tous les établissements et toutes fonctions ecclésiastiques. In-f°, 4 p. — (M).

L'assemblée provinciale de l'Isle de France paraît s'être occupée avec soin de faire dresser dans tout le ressort des états semblables à celui qui intéresse la paroisse de Saint-Georges. Il serait bien désirable que tous ces états fussent retrouvés et publiés.

52. — Vœu du Tiers-Etat de la ville d'Auxerre sur la formation des prochains Etats généraux du Royaume. 26 décembre 1788. Auxerre, imp. L. Fournier, 1789. In-8°, 32 p. — (M. 2 éditions différentes).

Cp^r le manuscrit original, in-4°, 26 p. (Sc. Y., 2e série, XII, p. 114). En 1851, M. Courtaut a publié dans le Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne un travail intitulé : Etudes sur l'esprit public du Tiers-Etat du Bailliage d'Auxerre en 1789. Auxerre, Perriquet, 1851. In-8°.

53. — Extrait des registres des Assemblées générales et de

notables de la ville d'Auxerre. Signé : Faultrier, 9 janvier 1789. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°. 6 p. — (M).

Au sujet du partage équitable des impôts accepté par l'ordre de la noblesse.

54. — Vœu des habitans de la ville de Cravant. Extrait des registres des Assemblées générales, 25 janvier 1789. Auxerre, imp. L. Fournier. in-4°, 7 p. — (M).

55. — Mandement de Mgr l'évêque d'Auxerre, qui ordonne des prières publiques dans toutes les églises de son diocèse pour l'accomplissement des vœux du Roi en faveur de son peuple. Auxerre, imp. L. Fournier, 1789. In-4°, 8 p. — (Sc. Y).



56. — Lettre du Roi pour la convocation des Etats généraux à Versailles, le 27 avril 1789. Règlement fait par le Roi pour l'exécution de ses lettres de convocation aux Etats généraux dans sa province de Bourgogne. — Etat des bailliages royaux de la province de Bourgogne qui députeront directement ou indirectement aux Etats généraux, avec le nombre de leurs députations, chaque députation composée d'un député du Clergé, d'un de la Noblesse et de deux du Tiers-Etat. In-8°, 10 p. S. l. — (M).

Dans l'état mentionné ci-dessus, le bailliage d'Avallon est réuni à Semur, Arnay-le-Duc et Saulieu, qui ne forment ainsi qu'une seule députation. Le bailliage d'Auxerre est désigné pour une députation ; la ville d'Auxerre devra envoyer douze députés à l'Assemblée du bailliage.

57. — Cahiers des paroisses du bailliage d'Auxerre pour les Etats généraux de 1789. Auxerre, Rouillé, 1885. In-8°, 500 p. avec carte coloriée. (Ext. Bull. Soc. Sc. Y., 1885. — (M).

Texte complet, d'après les originaux qui se trouvent aux archives de la Société des Sciences de l'Yonne, de la plus grande partie des cahiers des communautés du bailliage d'Auxerre, avec une introduction par M. Demay.

58. — Lettre du Roi pour la convocation des Etats généraux à Versailles, le 27 avril 1789, et règlemens y annexés. (Avec l'ordonnance de M. le bailli d'Auxerre du 3 mars 1789, suivie de la notification aux villes, bourgs et communautés, sur la copie de l'imprimerie royale). A Auxerre, chez L. Fournier, imprimeur-libraire de la ville, 1789. In-8°, 64 p. — (Sc. Y. 2e série, t. XII, 33).

59. — Lettre de M. Bergasse sur les Etats généraux, 1789. S. l. (Auxerre ?) In-8°, 58 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 198).

60. — Requête du Tiers-Etat de la ville d'Auxerre au Roi sur la formation des prochains Etats généraux du Royaume. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 28 p. — (M).

61. — Observations à Messieurs du Tiers-Etat d'Auxerre sur l'article où ils demandent à délibérer par tête aux Etats généraux. Par M. Le Tellier, prieur-curé de Chevannes. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 8 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 472).

62. — Idées d'un gentilhomme du bailliage d'Auxerre qu'il soumet aux lumières de son ordre. S. l. (Auxerre, Fournier). In-8°, 11 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 460).

L'auteur de cette brochure nous est inconnu.

63. — Radotage d'un patriote sur les divisions prétendues des trois ordres du bailliage d'Auxerre et surtout de l'ordre du Clergé. Auxerre, L. Fournier. In-8°.



64. — Réponse de M. Le Tellier, prieur-curé de Chevannes, à un écrit intitulé : Radotage d'un patriote sur les divisions prétendues des trois ordres du bailliage d'Auxerre et surtout de l'ordre

du Clergé. S. l. (Auxerre. Fournier), 1789. In-8°, 8 p. — C. Ribière, 280).

65. — Discours prononcé par Mgr l'évesque d'Auxerre (Champion de Cicé), le 23 mars 1789, dans l'Assemblée des trois ordres réunis du bailliage d'Auxerre et imprimé sur leur demande. Auxerre, imp. L. Fournier, 1789. In-4°, 8 p. — (A. B. 426).

66. — Discours prononcé par M. d'Avigneau, grand bailli d'Auxerre, le 23 mars 1789, dans l'Assemblée des trois ordres réunis et imprimé sur leur demande. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 8 p. — (M).

67. — Discours prononcé par M. Rémond, procureur du roi au bailliage et siège présidial d'Auxerre, le 23 mars 1789, dans l'Assemblée des trois ordres réunis et imprimé sur leur demande. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 11 p. — (M).

68. — Discours prononcé par M. de Saint-Sauveur, membre de la noblesse du bailliage d'Auxerre, le 25 mars 1789, dans l'Assemblée des trois ordres réunis et imprimé sur leur demande. Auxerre, L. Fournier, 1789, In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 498).

69. — Discours qui a précédé la division des ordres dans leurs Chambres et la prestation du serment, prononcé par M. d'Avigneau, grand bailli d'Auxerre, le 26 mars 1789. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 488).

70. — Discours prononcé par M. d'Avigneau, grand bailli d'Auxerre, le 27 mars 1789, dans la Chambre de la Noblesse. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — Sc. Y. 2e série, XII, 482).

71. — Discours adressé à l'ordre du Clergé par M. de Saint-Sauveur, député de la Noblesse, avec MM. de Moncorps, d'Avigneau, de Bellombre, d'Assey et de la Bussière, le 28 mars 1789. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 480).

72. — Discours adressé à Messieurs du troisième ordre de l'Assemblée du bailliage d'Auxerre, par M. Viard, député par la Chambre du Clergé, avec MM. l'abbé de Châtel-Censoir, le prieur de l'abbaye de Saint-Germain, le curé de Vermanton, le curé de Seignelay et le prieur de Branches, imprimé sur la demande du Tiers. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 2e série, XII).

73. — Discours prononcé par un de Messieurs de l'ordre de la Noblesse dans une de ses séances tenue à Auxerre le 28 mars dernier. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 48 p. — (M).

Cette pièce est des plus intéressantes par les renseignements qu'elle nous donne sur les idées de la noblesse auxerroise sur les réformes à l'ordre du jour. On est étonné de la voir aussi libérale, aussi indignée des abus des grands contre les petits, et on croirait, à cette lecture, entendre les revendications d'un défenseur de la démocratie, d'un membre exalté

du Tiers-Etat. Tout est passé en revue dans cette brochure, la composition des futurs États généraux d'abord, avec l'esprit qui doit les guider dans les trois ordres ; puis les abus de l'ancienne administration, les pensions et gratifications, les comptes du trésor, les fonds d'avance, les banqueroutes, les impôts de tous genres, vingtièmes, tailles, aides et gabelles, corvée, capitation, les abus dans l'administration de la justice, le désastre des emprunts, etc. L'auteur recommande l'impôt unique comme seul remède aux abus. Il examine les besoins de l'Etat, les causes du déficit, et parmi les moyens de l'éviter, il demande la responsabilité des Ministres et la périodicité des États généraux. Il termine en préconisant l'impôt territorial, avec la réforme des États provinciaux, des élections libres et l'établissement dans les bailliages de commissions intermédiaires chargées de faire connaître les besoins du pays. L'auteur de ce travail rappelle ensuite qu'il avait, dès 1787, proposé aux élus de Bourgogne un projet de répartition de l'impôt dont il avait lui-même préparé les éléments pour la paroisse dont il était le seigneur. Nous avons donné, sous le nº 7, le titre d'un Mémoire sur les tailles dans la paroisse de Sainte-Pallaye qui paraît être le projet en question. Dans ce cas, l'auteur de ce travail serait Clément de Boissy, seigneur de Sainte-Pallaye, par l'acquisition de cette terre, qu'il tenait de Lacurne de Sainte-Pallaye. Il avait pour frères Clément de Barville, avocat général au Parlement de Paris, et l'abbé Clément chanoine trésorier de la cathédrale d'Auxerre, ardent janséniste. Il figure sur la liste des membres de la noblesse du bailliage d'Auxerre, en 1789.

74. — Discours adressé à l'ordre du Clergé par M. Marie de la Forge, député du Tiers-Etat, avec MM. Petit, Rameau de Mont-Benoît, Château, Logé et Maujot. Auxerre, imp. L. Fournier, 1789. In-4°, 4 p. — (Q).

75. — Discours adressé par M. l'abbé D'Avigneau, député par la Chambre ecclésiastique à celle de la Noblesse, avec MM. le prieur de Saint-Amatre, le prieur de Rigny, le prieur de Branches et le curé de Saint-Etienne de Vézelay, imprimé sur la demande de la Noblesse. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 2ᵉ série, XII, 492).

76. — Discours adressé à la Chambre de l'ordre du Clergé le 3 avril, par M. Villetard, chanoine de la cathédrale d'Auxerre, au nom de son commettant, sur le refus fait par elle de demander nommément, dans son cahier pour les Etats généraux, la résidence des évêques, nonobstant le vœu formé à ce sujet par un grand nombre de curés du diocèse, dans leurs doléances particulières. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

77. — Discours adressé à la Chambre de l'ordre du Clergé du bailliage d'Auxerre le 6 avril 1789, par M. Frappier, chanoine de l'église-cathédrale d'Auxerre, le second en ordre de réception, pour demander la suppression de la signature du formulaire d'Alexandre VII. Auxerre, L. Fournier, impr. du collège et de la ville. In-12, 60 p. — (M).

78. — Discours, etc... Autre édition, in-4°, 20 p. à 2 col. — (Nat.), avec le manuscrit orig. de Frappier.

79. — Mémoire sur l'illégalité et la nullité de l'élection du député du Clergé du bailliage d'Auxerre, le mardi 7 avril 1789. (Signé par dix curés de paroisse). — Envoi à M. Necker. — Lettre à M. Necker par le curé de Sainte-Pallaye, au sujet des Etats généraux, en date du 29 novembre 1788. — Lettre du garde des sceaux à M. le baron d'Avigneau, grand bailli d'Auxerre, au sujet des différentes décisions qu'il a données daus la Chambre du Clergé lors de l'Assemblée. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 24 p. — (Sc. Y. 3e série, I, 79).



80. — Cahier des pétitions du Tiers-Etat du bailliage d'Auxerre, pour servir d'instruction à ses députés aux Etats généraux de 1789. Auxerre, chez L. Fournier, impr. de la ville et du bailliage. MDCCLXXXIX. In-8°, 22 p. — (M).

81. — Credo du Tiers-Etat ou symbole politico-moral, à l'usage de tous les amis de l'Etat et de l'humanité. S. l. (Auxerre ?) In-8°, 17 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 17).

Il y a deux éditions de cette pièce.

82. — Observations impartiales sur les cahiers des trois ordres du bailliage d'Auxerre, remis à ses députés aux Etats généraux ; ouvrage dans lequel on traite plusieurs questions relatives aux Etats généraux sur les droits du Roi et de la Nation, sur la puissance législative ; suivi d'une lettre sur la nécessité d'une prompte réforme sur nos loix civiles et criminelles. Par l'auteur de la Réforme des Loix criminelles. (Choppin de Mérey, ancien conseiller au bailliage d'Auxerre). Prix : 36 sols. A Paris (Auxerre), MDCCLXXXIX. In-8°, 110 p. — (M).

83. — Discours de M. Rémond, procureur du roi, aux bailliage et siège présidial d'Auxerre, prononcé le 8 avril, lors de la dernière Assemblée des trois ordres réunis du bailliage. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 484).

84. — Cahier des pétitions de l'ordre du Clergé du bailliage d'Auxerre en 1789, pour servir d'instruction à son député aux Etats généraux de 1789. 8 avril. Auxerre, L. Fournier, impr. du clergé et de la ville. MDCCLXXXIX. In-8°, 38 p. — (M).

85. — Cahier des pétitions de la Noblesse du bailliage d'Auxerre et Donziois, pour servir d'instruction à son député aux Etats généraux de 1789. Du 9 avril 1789. Auxerre, chez L. Fournier, impr. de la ville. MDCCLXXXIX. In-8°, 39 p. — (M).

Notre exemplaire porte la signature du chanoine Leroy, professeur à l'école royale militaire d'Auxerre.

86. — Comment la législation influe-t-elle sur les mœurs ? De là des vues simples : 1° sur cette législation ; 2° sur le choix des juges ; 3° sur l'établissement des tribunaux ; 4° sur le choix et l'établissement des notaires ; 5° et quelques réflexions sur les Parlemens, par Germain Rubigny, député de sa paroisse. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 45 p. — (M).

87. — Lettres adressées aux dames de charité de la campagne par M. Martin, ancien apothicaire de l'hôtel de l'école royale militaire et des hôpitaux de l'armée ; 3° édition, augmentée de plusieurs Lettres et Mémoires. Dédiées à Mgr l'évêque d'Auxerre. Auxerre, L. Fournier, imprimeur de la ville, 1789. In-8°, 170 p. — (M).

Ces lettres ont paru d'abord dans les Affiches d'Auxerre de 1788. La dernière est suivie du « Discours adressé à l'Assemblée des trois ordres du bailliage, présidée par Messire André-Thomas-Alexandre-Marie, baron d'Avigneau, conseiller du roi en ses Conseils, grand bailli d'Epée au bailliage d'Auxerre, gouverneur de la ville d'Auxerre, pays auxerrois, vallée d'Aillant et Urpoix. A Auxerre, le 1er avril 1789. L'approbation est du 11 avril.

88. — Parallèle du gouvernement civil et du gouvernement ecclésiastique, précédé d'observations sur les représentations que le chapitre de la cathédrale d'Auxerre a adressées au Roi, au sujet du règlement pour la convocation des Etats généraux. Par le curé de Sainte-Pallaye. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 30 p. — (M).

L'auteur de cette brochure est l'abbé Carré, curé de Sainte-Pallaye.

89. — Très humbles et très respectueuses représentations que font au Roi notre très honoré et souverain seigneur, les doyen, chanoines et chapitre de la sainte Eglise d'Auxerre, au sujet du règlement du 24 janvier 1789 pour la convocation des Etats généraux et de l'exécution d'icelui. 31 mai 1789. S. l. (Auxerre). In-8°, 41 p. — (M).

Dans ce Mémoire, le chapitre se plaint d'être mal représenté aux Assemblées du bailliage ainsi que les autres communautés religieuses. On y trouve une analyse intéressante des débats qui ont eu lieu à l'Assemblée des trois ordres à Auxerre.



90. — Lettre d'un curé de la ville d'Auxerre au sujet des représentations adressées au Roi par le chapitre de l'église-cathédrale de la même ville, le 1er mai 1789. Auxerre, le 20 juin 1789. (Paris), impr. Jorry, 1789. In-8°, 24 p. — (Sc. Y. 2e série, V, 329).

Cette critique des actes du chapitre est signée : Pasquier, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur-curé de Saint-Amatre.

91. — Observations sur un imprimé ayant pour titre : Représentations du chapitre d'Auxerre au Roi au sujet du règlement du 24 janvier 1789, pour la convocation aux Etats généraux. Par quelques curés du Nivernois. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 16 p. — (Q).

Critique des prétentions du chapitre d'Auxerre.

92. — Mandement de MM. les vicaires-généraux du diocèse d'Auxerre qui ordonne des prières publiques pour obtenir de Dieu la sérénité du tems. Juin 1789. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°. — (M).

93. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du jeudi 23 juillet 1789. Auxerre, L. Fournier, impr. du Roi et de la ville. In-8°, 3 p. — (L. 3e série, VI, 68).

94. — Adresse des citoyens de tous les ordres de la ville d'Auxerre à l'Assemblée nationale du 30 juillet 1789. Pour copie, signé : Faultrier, avocat et secrétaire de la ville. In-4°, 3 p. Impr. L. Fournier. — (Sc. Y. 2e série, XII, 514).

Cette adresse fut composée par le chanoine Villiard. Cpr Mémoires de Villiard, bibliothèque de la fabrique de la cathédrale.

95. — Adresse de la Légion auxerroise à Nos seigneurs de l'Assemblée nationale. 30 juillet 1789. Impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 265.)

96. — Adresse des électeurs du département de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Impr. L. Fournier. In-4°. — (Sc. Y. 1re série, IX, 261).

Exemplaire incomplet.



97. — Mandement de Mgr l'évêque d'Auxerre qui ordonne que le *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises de son diocèse, conformément au décret de l'Assemblée nationale. Auxerre, impr. L. Fournier, 1789. In-4°, 8 p. — (Sc. Y).

98. — Instruction pour la formation des Compagnies. Auxerre, 8 août 1789. Signé : Seurrat de Basouche, commandant-général. Auxerre, impr. L. Fournier, In-8°, 7 p. — (L. 3e série, VI, 70).

99. — (Circulaire et convocation pour la formation des deux Compagnies de garde nationale du district de Saint-Regnobert, Saint-Pierre-en-Château, Saint-Mamert et Saint-Martin-lès-Saint-Julien). 9 août 1789. S. l. (Auxerre). In-4°, 1 p. — (Sc. Y. 1re série, XV, 87).

100. — Courier provincial. In-8°. S. l. (Auxerre, Fournier), 464 p. en 54 numéros. — (M).

Le premier numéro de ce journal parut le 23 août 1789 avec la devise : *Prodesse volumus*. Il fût continué, en 1790, jusqu'au mois de juin, époque à laquelle il changea de titre et prit le nom de : *Journal national*. C'est le premier journal exclusivement politique, imprimé à Auxerre, qui se soit répandu dans notre département. Il était anonyme et l'imprimeur n'y mettait même pas sa signature, indiquant simplement : *S'adresser à Auxerre, chez Fournier, imprimeur-libraire*. Nous possédons un exemplaire bien complet de cette feuille ; il est précédé du prospectus que l'éditeur fit répandre à un certain nombre d'exemplaires. On nous pardonnera sans doute de citer cette pièce tout entière à cause de son importance pour l'histoire de notre presse locale.

« Le *Courier de Province. Prospectus.* Les travaux sérieux de l'Assem-
« blée nationale fixent maintenant l'attention de toute la France et de
« toute l'Europe ; ils deviendront, de jour en jour, si importants que
« chacun s'empresse de s'en instruire. Toutes les classes de citoyens y
« sont intéressées. La distance de la Capitale nous prive de cette satis-
« taction ; les faits qui nous parviennent sont ou faux ou altérés, et,
« souvent, nous n'apprenons les véritables que longtemps après qu'ils
« sont arrivés.

« C'est pour obvier à cet inconvénient qu'une personne de Paris
« s'engage à nous faire passer, deux fois la semaine, un petit journal
« sous le nom de *Courier provincial,* de 8 pages, in-8°, même caractère et
« même papier que le présent prospectus ; il paroitra très exactement les
« dimanches et mercredis matin ; il rapportera fidèlement ce qui se sera
« passé à l'Assemblée Nationale, à Paris et dans les Provinces. On y fera
« même mention des motions intéressantes et on citera les plus beaux
« morceaux d'éloquence et le nom des opinans. On aura la plus grande
« attention à n'annoncer que ce qui aura été fait, n'ayant d'autre but que
« de plaire au Public et de tenir les engagemens que l'on contractera avec
« lui. Quand le nombre des affaires ne sera pas assez important pour
« remplir notre Feuille, l'on fera un extrait des meilleurs ouvrages qui
« paroissent, et l'on finira par donner des renseignemens sur cette forte-
« resse formidable (la Bastille). On soignera le stile et on ne négligera
« rien pour le rendre intéressant.

« Nous avons cru pouvoir adopter ce projet, étant peu dispendieux
« pour le Public, surtout pour les personnes de la campagne qui ne
« peuvent se procurer la multitude des Journaux qui paroissent, et dont
« les prix sont excessifs ; ils auront la satisfaction de trouver dans ce
« journal ce qu'il y a de plus curieux et de plus vrai dans les autres.

« Le prix de la souscription sera de *trente sols* par mois ; on pourra
« s'abonner pour un, deux ou trois mois ; le premier numéro paroitra
« dimanche prochain 23 août 1789. »

Comme on le voit, le cadre de cette feuille ne comportait en aucune façon la chronique locale et les matériaux du cru, et cela se conçoit aisément, puisque Fournier devenait à la fois l'éditeur et l'imprimeur du Courier et des Affiches, lesquelles auraient vu leur clientèle baisser si le public avait trouvé les mêmes matériaux dans la nouvelle feuille. Dans ces conditions, Fournier ne craint pas de faire de la réclame dans les Affiches d'Auxerre pour le Courier provincial. Nous lisons en effet dans l'ordinaire des Affiches de la première quinzaine de septembre les lignes suivantes : « *Courier provincial.* Voici le second mois que ce journal
« paroît très exactement deux fois la semaine et nous osons croire qu'il
« remplit les promesses que nous avons faites dans notre *prospectus.* En
« conséquence, nous avons l'honneur de prévenir MM. les abonnés que
« plusieurs n'ayant pas fait payer leur second mois comme nous les
« avions priés dans notre dernier numéro, nous les avons inscrits pour le
« second mois courant, comme consentant à continuer leur abonnement.
« A cet effet, nous les prions de vouloir bien le faire payer avant le com-
« mencement du troisième.

« Pour donner plus d'étendue à ce journal et satisfaire aux désirs de « plusieurs de nos abonnés, on se propose de donner un numéro de « plus par semaine, qui paroitra le vendredi matin. L'abonnement par « mois sera de deux livres et deux livres neuf sols franc de port par la « poste. »

Nous reparlerons de cette feuille à l'année 1790.

101. — Décret de l'Assemblée nationale concernant la constitution des municipalités. Auxerre, impr. L. Fournier, 1789. In-8°, 32 p. — (Bibl. de la fabr. de la cathédrale).

102. — Extrait du registre des délibérations du Bureau et du Comité de la ville d'Auxerre du 25 septembre 1789. (Sur la vente du sel). Impr. L. Fournier. Affiche. — (L).



103. — Règlement pour la Légion auxerroise, arrêté par les onze commissaires nommés à cet effet par délibération du dimanche 27 septembre 1789. A Auxerre, de l'impr. de L. Fournier, imprimeur de la ville et de la Légion auxerroise. MDCCLXXXIX. In-8°, 25 p. — (N. T. Dép. Y. V, 275).

Au milieu du titre on remarque une vignette aux armes de la ville d'Auxerre au-dessus de laquelle on lit cette devise : *Notre union fait sa force.*

104. — Projet de souscription patriotique à titre d'*Emprunt* autorisé en Assemblée générale des habitans de la ville d'Auxerre du 18 octobre 1789. S. l. (Auxerre). In-4°, 6 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 81).

105. — Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de

l'église cathédrale d'Auxerre, défendeurs, contre le sieur Antoine Monteix, prêtre, chanoine-tortrier ou semi-prébendé de ladite église. Signé: Girard, procureur. Auxerre, impr. L. Fournier, 1789. In-4°, 240 p. — (Bib. fab. de la cathéd.).

L'auteur et rédacteur de ce Mémoire fût le chanoine De Villiard que ses contemporains classent parmi les hommes les plus érudits. Le chanoine Monteix devait bientôt abandonner la prêtrise, se marier et participer à Auxerre au mouvement révolutionnaire.



106. — Mémoire pour le sieur Nicolas-Jacques Camusat, négociant à Troyes, et dame Anne Lemuet de Bellombre son épouse; dame Lemuet de Bellombre, veuve de Guillaume de Lenferna de la Resle, seigneur de Gurgy; messire François Destud de Blannay, et dame Camille Lemuet de Bellombre son épouse; contre Antoine Lemuet de Bellombre, lieutenant-général d'Epée au bailliage d'Auxerre; messire Jules-César Lemuet de Bellombre de Thurigny, et autres. — Signé : Guénot, avocat ; Devercy, procureur. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 311 p. — (Ch).

107. — Requête présentée à Mgr l'évêque d'Auxerre par MM. les officiers municipaux de ladite ville. S. l. (Auxerre). In-4°, 3 p. — (M).

Cette pièce a pour objet la translation des cimetières hors des murs de la ville.

108. — Mechanique morale ou Essai sur l'art de perfectionner ses organes propres, acquis et conquis. Par Antoine de La Salle. A Genève (Auxerre, Fournier), 1789. In-8°, 2 vol. — (A. B. S. 283).

109. — Précis pour dame Germaine Bezanger, veuve du sieur Jacques Witte de Beaulieu, écuyer, demeurant à Auxerre, demanderesse contre le sieur Charles Bezanger, bourgeois, demeurant au même lieu. — Signé: Guilbert-Latour, avocat ; Girard, procureur. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 15 p. — (Ch.).

110. — Mystères d'iniquités dévoilés. Lisez et profitez. Par

l'abbé Regnaud, curé de Vaux. Au pays de l'espérance et des craintes, 1789. S. l. (Auxerre, Fournier). — (Cat. Gouin, n° 2,412, 1876).

111. — Vêpres en l'honneur de la divine Providence. A Auxerre, de l'imprimerie de L. Fournier, impr. de la ville, 1789. In-8°, 16 p. à 2 col. — (M).





AVALLON ET HAUTE-BOURGOGNE

112. — Cahier des plaintes, doléances et remontrances, arrêté dans la Chambre du Clergé des bailliages de Semur, Avallon, Annay-le-Duc et Saulieu, pour être porté aux Etats généraux du Royaume, convoqués à Versailles le 27 avril prochain. In-8°.

Cpr Ms aux Archives nationales, d'après les Archives parlementaires.

113. — Cahier de la Noblesse du bailliage d'Auxois. Dans la salle fixée pour le lieu de son Assemblée, elle a élu, pour comparoitre et assister en ladite Assemblée des Etats généraux, M. le marquis d'Argenteuil, maréchal de camp, auquel elle donne les pouvoirs et instructions qui suivent. — (Archives parlementaires, II, 128).

114. — Cahier des plaintes et doléances du Tiers-Etat du bailliage d'Auxois. Du 28 mars 1789. In-8°.

Ms aux Archives nationales (d'après les Archives parlementaires, II, 131).

115. — Cahier des plaintes et doléances du bailliage d'Avallon. Du 16 mars 1789. In-8°.

Ms aux Archives nationales (d'après les Archives parlementaires, II, 133). A la fin de ce Cahier on lit : « La présente est pareille à celle qui a été présentée par les députés de la communauté d'Annay-la-Côte à MM. les officiers du bailliage d'Avallon, le lundi 16 mars présent mois 1789. » C'est donc en réalité le Cahier de la commune d'Annay-la-Côte.

116. — Au Roi sur les Etats généraux de MDCCLXXXIX et sur l'échange fait sous le ministère de M. de Calonne et non encore

consommé de la ville d'Avallon, domaine fixe et seigneurie de la Couronne, contre des Bois. S. l. (Auxerre, Fournier). In-8°, 31 p. — (M).

Cette pièce intéressante est, en même temps qu'une immense plainte de toute la ville d'Avallon, menacée dans ses franchises, le cahier du Tiers-Etat pour les Etats généraux. Elle paraît avoir été rédigée par Boileau, avocat, premier échevin, faisant fonctions de maire, qui fut plus tard député à la Convention.

117. — Extrait du procès-verbal de la Noblesse de Bourgogne assemblée à Dijon, du 10 décembre 1788 au 7 janvier 1789. S. l. n. d. (Dijon). In-8°. — (M).

Quoique nous n'ayons pas à nous occuper ici de la Haute-Bourgogne, nous relatons dans ce numéro et les suivants quelques pièces imprimées à Dijon, lesquelles intéressent l'Avallonnais.

118. — Cahier des pouvoirs et Instructions de l'ordre de la Noblesse du bailliage de Dijon. S. l. (Dijon). In-8°, 19 p. — (M).

119. — Requête au Roi et Délibérations du Tiers-Etat de la ville de Dijon. Du 18 janvier 1789. Dijon, imprimerie J.-B. Capel, 1789. In-4°, 33 p. — (L. 2e série, X, 1).

Sur le vote du Tiers et le nombre de ses Députés. Le Tiers-Etat de la ville d'Avallon et celui de Montréal figurent dans la délibération qui fait suite à cette pièce.

120. — Projet de protestation contre la prochaine tenue des Etats particuliers de la province de Bourgogne, dressé par MM. les commissaires du Tiers-Etat de Dijon, en exécution des articles 4 et 6 de la délibération formée par les corporations de la même ville le 22 février 1789. In-4°. S. l. (Dijon). — (L. 2e série, XIX, 1, pièce incomplète).

121. — Protestation de la Noblesse de Bourgogne assemblée à Dijon. S. l. (Dijon). In-8°, 7 p. — (M).

122. — Lettre d'un gentilhomme de Bourgogne à la Noblesse de cette province. Signé : Le comte de Fontette-Sommery. Paris, 18 mars 1789. S. l. In-8°, 20 p. — (P).

123. — Réflexions d'un franc Bourguignon du Tiers-Etat sur ce qui s'est passé à Dijon entre la Noblesse de Bourgogne, qui y étoit assemblée, et l'ordre du Tiers de la même ville. S. l. (Dijon, 1789). In-8°, 43 p. — (M).

124. — Mémoire pour les habitans de Lucy-le-Bois, demandeurs, contre ceux de Joux. M. le lieutenant des eaux et forêts, rapporteur ; Pasqueau des Crénelles, avocat ; Deversy, procureur. Auxerre, impr. L. Fournier, 1789. — (Sc. Y).

125. — Cahier des doléances de la paroisse d'Asnan, des bail-

liages et pairie de Nevers, de la généralité de Paris, de l'élection de Vézelay. In-8°.

Cp[r] M[s] aux Archives nationales d'après les Archives parlementaires.

126. — Convoi, service et enterrement de très hauts, très puissants seigneurs, Foulon, président, et Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, morts subitement en place de Grève et enterrés à....., leur paroisse, 1789, (S. l. Paris). In-8°, 8 p. — (M).

Berthier, seigneur de Sauvigny (village près Avallon), et son beau-frère Foulon, périrent dans l'émeute du 22 juillet 1789. Il y a eu beaucoup de brochures publiées sur ce malheureux événement ; nous donnons le titre de celle-ci pour rappeler le nom d'un Avallonnais qui fut l'une des premières victimes de la Révolution, et nous renvoyons pour les autres aux bibliographies parisiennes.

127. — Proclamation du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale qui surseoit à toute convocation d'Etats. Lettre d'envoi. Signé : Amelot, intendant de Bourgogne, 26 octobre 1789. Dijon, imprimerie Capel. In-8°, 8 p. — (D. 77).

128. — Opinion de M. l'évêque d'Autun sur les banques et sur le rétablissement de l'ordre dans les finances, prononcée à l'Assemblée nationale le vendredi 4 décembre 1789, et imprimée par son ordre. Paris, chez Baudoin, imp. de l'Assemblée nationale, 1789. In-8°, 29 p. — (M).

L'Avallonnais faisait partie, comme on le sait, du diocèse d'Autun. A ce titre toutes les publications de ce diocèse et de son évêque nous appartiennent. Nous en noterons quelques-unes seulement en passant, car il faudrait un volume entier pour rappeler tout ce qui intéresse Talleyrand.





JOIGNY

129. — Arrêt de la Cour de Parlement, du 12 février 1789, qui homologue une ordonnance des juges de la ville de Brienon-l'Archevêque. Sens, veuve Tarbé. In-4°, 12 p. — (A. T. IV, 1,017).

130. — Plaidoyer pour le sieur Jacques Meignen, ancien négociant, demeurant à Villevallier, demandeur, accusateur, partie civile et complaignante, contre le sieur Claude-François Cabus, buraliste et péager, demeurant à Joigny, défendeur, accusé et décrété. Signé : Perille jeune, avocat. Auxerre, impr. L. Fournier, 1789. In-4°, 27 p. — (A. B. n. c. VII, p. 193).

131. — Cahier des demandes et représentations de l'ordre de la Noblesse du bailliage de Montargis, 1789. Montargis, le 28 décembre 1789. In-8°, 39 p. — (M).

Joigny faisait partie du bailliage de Montargis ; aussi remarque-t-on dans cette pièce beaucoup de noms nobles appartenant à l'arrondissement.

132. — Cahier des doléances que le Clergé du bailliage de Montargis présente aux Etats généraux du Royaume qui s'assembleront à Versailles le 27 avril 1789. S. l. In-8°, 31 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 135).

133. — Mon premier mot à MM. les Députés du Tiers-Etat du bailliage de Montargis. Par Gastellier. S. l. In-4°, 7 p. — (A. T. VIII, 899).

134. — Cahier des plaintes, doléances et remontrances du Tiers-Etat des bailliages de Montargis et Lorris. in-8°.

Cp^r M^s aux Archives nationales.

135. — Rapport fait au nom de la section du Comité d'agriculture et de commerce, chargée par l'Assemblée nationale de l'examen de la réclamation des députés de Saint-Domingue, relative à l'approvisionnement de l'Isle, par M. Gillet de la Jacqueminière. Paris, Baudoin, imp. de l'Assemblé nationale, 1789. In-8°, 56 et 36 p. — (M).

Gillet de la Jacqueminière, né à Saint-Julien-du-Sault. En 1787, il était procureur-syndic du Bureau intermédiaire du département de Joigny et Saint-Florentin. Il fut élu aux Etats généraux comme premier député du Tiers-Etat du bailliage de Montargis.

136. — Lettres des Députés composant le Bureau intermédiaire du département de Montargis et Gien, sur les taillables et les ci-devant privilégiés. S. l. In-4°, 3 p. — (A. T. VIII, 845).

Cette pièce et la suivante sont signées : Pugin de la Maisonneuve, L.-B. Cotelle, Ducharmoy, La Barre, P. S. de Birague d'Aspremont.

137. — Département de Montargis et Gien. Lettre d'envoi des députés composant le Bureau intermédiaire du département de Montargis et Gien, proclamation et mandement pour la confection du rôle de supplément sur les ci-devant privilégiés. Montargis, le 15 décembre 1789. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII, 837).



SAINT-FARGEAU

138. — Cahier général de la Noblesse du bailliage de Nivernois et Donziois, et pouvoirs par elle donnés à ses députés. Signé : Leroi de Prunevaux, président ; Maubranche, secrétaire. S. l. n. d. In-8°, 36 p. — (M).

139. — Cahier de doléances du Clergé du Nivernois et Donziois séant à Nevers.

Cpr Ms aux Archives nationales.

140. — Cahier contenant les remontrances du bailliage de Nivernois et Donziois, arrêté sur les cahiers des différentes

villes et communautés dudit bailliage par nous, commissaires soussignés, nommés à l'Assemblée générale du Tiers-Etat le 16 du courant, tenue en l'église des Récollets de cette ville de Nevers, présidée par M. le lieutenant-général dudit bailliage, en exécution de la lettre du roi et règlement y annexé du 24 janvier dernier, et de l'ordonnance de M. le bailli du 14 février suivant, pour être, ledit cahier, porté par les députés qui seront nommés pour représenter le Tiers-Etat dudit bailliage aux Etats généraux qui doivent se tenir à Versailles le 27 avril prochain. In-8°. — (B. du Sénat, d'après les Archives parlementaires, p. 256).

141. — Bailliage de Gien. Extrait de l'Assemblée générale des trois ordres, du 16 mars 1789. (Listes des membres présens). (Ms Archives nationales) (d'après les Archives parlementaires, VI, 614).



SAINT-FLORENTIN

142. — Cahier des pouvoirs et Instruction des députés de l'ordre du Clergé du bailliage de Troyes, assemblé dans la même ville le 26 mars 1789. In-8°. — (B. du Sénat).

143. — Cahier de l'ordre de la Noblesse du bailliage de Troyes, remis à M. le marquis de Mesgrigny, premier aide-major des gardes françaises, et M. le marquis de Crillon, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, maréchal des camps et armées du roi, nommés députés aux Etats généraux en l'Assemblée du 4 avril 1789. In-8°. — (B. du Senat).

144. — De par le roi, Ordonnance de M. le grand bailli de Troyes qui fait défense d'attenter à la personne d'aucuns des électeurs du bailliage, non seulement pendant la durée des Assemblées, mais encore deux jours après la clôture d'icelles. Du 28 mars 1789. In-8°.

Cpr le texte de cette pièce, Archives parlementaires, VI, 79.

145. — Cahier du Tiers-Etat du bailliage de Troyes et des bailliages secondaires. In-8°. (B. du Corps législatif.)



SÉNONAIS ET GASTINAIS

146. — Cahier du Tiers-Etat du bailliage d'Etampes remis à MM. Laborde de Méreville et Gidoin, députés aux Etats généraux. S. l. In-8°, 50 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 307).

Nous avons trouvé dans le recueil Tarbé un certain nombre de pièces intéressant plusieurs parties de la Brie, du Sénonais et du Gâtinais, qui ne font pas partie du département, mais appartenaient alors soit au bailliage, soit au diocèse de Sens. Quelques communes seulement de ces anciennes provinces font actuellement partie du département de l'Yonne. Nous mentionnerons ces pièces à leur place.

147. — Exposé des sentiments que j'ai manifestés dans l'Assemblée du bailliage d'Etampes, adressé à tous les curés du Royaume, par Réné d'Ollivier, curé de Mauchamp, 1789. S. l. In-8°, 23 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 393).

148. — Les principes fondamentaux de toute Société constitués avec l'homme, etc..., par Louis-Jacques Briel (curé de Lacroix-en-Brie). Paris, Bleuet. In-8°, 4 p. Prospectus. — (A. B. 528, 2).

L'ouvrage a paru en trois volumes.

149. — Ordonnance de M. le bailli de Melun à M. son lieutenant-général en exécution de la lettre du Roi pour les convocations des Etats généraux et du règlement y annexé. A Sens, de l'imprimerie de la veuve Tarbé, impr. du Roi, 1789. In-8°, 15 p. — (B. Quesvert, à Montereau).

150. — Mémoire sur les Capitaineries et principalement sur celle de Fontainebleau, présenté à l'Assemblée des trois ordres du bailliage de Melun. 1789. S. l. (Sens). In-8°, 26 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 219).

151. — Cahier des pouvoirs et instructions du député de l'ordre de la Noblesse des bailliages de Melun et Moret, remis à M. Fré-

teau de Saint-Just, seigneur de Vaux-le-Penil, conseiller de la Grand-Chambre au Parlement de Paris, élu député aux prochains Etats généraux par l'ordre de la Noblesse des baillages de Melun et Moret, le 20 mars 1789. S. l. (Sens). In-8°, 28 p. — (M).

152. — Lettre de créance pour entrer aux Etats généraux, remise par la Noblesse des bailliages royaux de Melun et Moret à M. Fréteau son député et à M. le marquis de Gouy d'Arsy son député de remplacement, le 20 mars 1789. S. l. (Sens). In-8°, 15 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 59).

153. — Procès-verbal de l'Assemblée des trois Etats du bailliage de Nemours, concernant la convocation des Etats généraux. S. l. In-8°, 150 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 65).

154. — Discours prononcé par un des députés de la paroisse de Chevannes à l'Assemblée des trois ordres du bailliage de Nemours pour la convocation des Etats généraux. S. l. In-8°, 15 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 49).

155. — Réponse du député de la Noblesse de Nemours à quelques observations qui lui ont été adressées. S. l. (Sens). In-8°, 8 p. — (B. Quesvert, à Montereau).

156. — Cahier des pouvoirs et instructions du député de l'ordre de la Noblesse du bailliage de Nemours, remis à M. le vicomte de Noailles, élu député aux prochains Etats généraux, par l'ordre de la Noblesse du bailliage de Nemours, le 16 mars 1789. S. l. (Sens). In-8°, 34 p. — (M).

157. — Cahier du Clergé du bailliage de Nemours. In-8°.

Cp^r M^s aux Archives nationales.

158. — Remontrances, moyens et avis que le Tiers-Etat du bailliage de Nemours charge ses députés de porter aux Etats généraux. In-8°.

Cp^r M^s aux Archives nationales.

159. — Cahier de l'ordre de la Noblesse des bailliages réunis de Provins et de Montereau-faut-Yonne, arrêté dans l'Assemblée générale dudit ordre le jeudi 26 mars 1789. S. l. (Sens). In-8°, 28 p. — (M).

160. — Cahier de l'ordre de la Noblesse des bailliages réunis de Provins et de Montereau, Cahier de l'ordre du Clergé et Cahier des remontrances et supplications du Tiers-Etat desdits bailliages réunis de Provins et de Montereau. S. l. (Sens). In-4°, 56 p. — (A. T. VII, 161).

161. — Procès-verbaux des trois ordres des bailliages réunis de Provins et de Montereau; Assemblée générale des bailliages; Procès-verbaux de l'ordre de la Noblesse des bailliages de Provins et Montereau réunis. Discours. S. l. (Sens). In-4°, 38 p. — (A. T. VII, 121).



SENS

162. — Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens, pour l'année 1789, contenant la description historique des paroisses de la Bussière, la Chapelle-Arablay, la Chapelle-la-Reine, la Chapelle-Saint-Sépulcre, la Chapelle-sur-Oreuse, la Chapelle-Véronge, la Chapelotte, la Cour-Marigny, la Fermeté, la Ferté-Alais, la Ferté-Loupière, la Ferté-Sainte-Croix, la Genevraye et la Gerville; rédigée par M. T. D. S., avocat en Parlement. (Epigraphe): *Nam pius est Patriæ facta referre labor*, Ov. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imprimeur du roi. Avec privilège de Sa Majesté. — (Au milieu du titre, vignette aux armes de la ville de Sens). In-18 de 162 p. plus 5 p. pour les annonces des Affiches, la table des matières et l'annonce des livres nouveaux. — (M).

Il paraît qu'il n'était pas facile de contenter tout le monde, même avec un almanach, en ce temps de hiérarchie sociale et de privilèges, car l'éditeur est obligé de mettre en tête de l'almanach de cette année l'avis suivant : « On avertit que dans la distribution des différens ordres ecclé-« siastiques et civils, ainsi que dans les listes des Compagnies, on n'a « point entendu régler les rangs, soit entre ces Compagnies, soit entre « chacun de leurs membres, ni porter aucun préjudice aux droits respec-« tifs des différents collateurs des bénéfices du diocèse ; on corrigera avec « une scrupuleuse attention les erreurs ou omissions qui pourroient s'être « glissées lorsqu'on les aura fait remarquer au Rédacteur. »

168. — Affiches, annonces et avis divers du Sénonois. Année 1789. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, impr. du Roi. In-4°, 148 p. à 2 col. Nos I à XXIV. — (A. E. 22, d.).

Les Affiches de Sens deviennent de plus en plus intéressantes à mesure que les événements politiques se précipitent. Mais nous ne trouvons pas de table à la fin de l'année comme précédemment, ce qui en rend la consultation difficile. Nous signalons ici les principaux articles afin de montrer tout l'intérêt de ces journaux locaux imprimés au fur et à mesure des événements. Ils donnent, sur les travaux de l'Assemblée nationale et les affaires politiques, des appréciations et des résumés fort bien faits. Ils restent en même temps littéraires et on y trouve, comme par le passé, des poésies et des articles historiques émanant des érudits du diocèse de Sens.

Principaux articles des Affiches de Sens, année 1789. P. 11 et 25. Lettre sur la fête des fous, par le curé de la Brie. — P. 13. Météorologie, Lettre au Rédacteur des Affiches, datée de Joigny et signée : SAULNIER, correspondant de la Société royale d'agriculture. — P. 36 et 49. Compte-rendu des Matinées sénonoises, ouvrage de l'abbé Tuet. — P. 39. Compte-rendu des obsèques, à Joigny, de Louis-Eugène Hardoin de la Reynerie, avocat en Parlement. — P. 61. Etats généraux, du 1er au 19 mai. Les comptes-rendus des séances de l'Assemblée nationale se continuent dans les numéros suivants. — P. 90. 24 juillet 1790. Cérémonie de la remise des lettres de citoyen à M. le marquis de Chambonas, nommé commandant pour le Roi dans la ville de Sens. — P. 99. Feuilles concernant les Etats généraux pour lesquelles on peut s'adresser en notre bureau. — P. 101. Distribution des prix aux élèves du Collège de Sens. — P. 107. Lettre de la comtesse de Fleurigny. — P. 123. Organisation du Bureau de Bienfaisance de Sens. — P. 126. Avis aux cultivateurs et censitaires du marquisat de Nangis, 25 octobre 1789. Signé : Guerchy. — P. 131. Ouverture du Lycée d'enfans. — P. 132. Fête du marquis de Chambonas, commandant de la ville de Sens. — P. 136. Adjoints nommés par les Officiers municipaux de Sens, le 21 novembre, en vertu du décret de l'Assemblée nationale portant réformation de l'ordonnance criminelle.

164. — Calendrier du fermier ou Instruction, mois par mois, sur toutes les opérations d'agriculture qui doivent se faire dans une ferme. Ouvrage traduit de l'anglais, avec des notes instructives du

traducteur sur les objets particuliers à la culture anglaise. Par M. le marquis de G*** (Guerchy), membre de l'Assemblée provinciale de l'Isle de France et de la Société royale d'agriculture. A Paris, chez Gattey, libraire, etc... Imprimé sous le privilège et avec l'approbation de la Société royale d'agriculture chez la veuve Tarbé, imprimeur du roi, à Sens. In-8°, XIV et 302 p. — (M).



165. — Matinées sénonoises ou Proverbes français, suivis de leur origine, de leur rapport avec ceux des langues anciennes et modernes, de l'emploi qu'on en a fait en poésie et en prose ; de quelques traits d'histoire, mots saillants et usages anciens dont on recherche aussi l'origine, etc., etc. Paris, Née de la Rochelle, Sens, veuve Tarbé, imprimeur du roi, 1789. Avec approbation et privilège du roi. In-8°, XVI et 644 p. plus 3 p. Privilège. — (M).

Cpr Compte-rendu de ce volume, Affiches de Sens, 25 janvier et 25 mars. Cet ouvrage devait se composer de trois volumes, mais le premier, seul, a paru à cause des grands événements politiques survenus au moment même de son apparition. L'auteur, l'abbé Tuet, chanoine de Sens et professeur au Collège de cette ville, avait préparé les deux autres volumes ; nous en avons retrouvé les manuscrits de la main de l'auteur, en 1886, dans une vente. Ces volumes mériteraient certainement d'être publiés, et le chanoine Tuet a déployé dans cet ouvrage une érudition vraiment remarquable, très appréciée par tous ceux qui ont été à même de lire le premier volume et les deux suivants restés manuscrits.

166. — Réflexions impartiales sur Mgr l'archevêque de Sens. S. l. In-8°, 8 p. — (P).

167. — Plan de conduite donné à l'archevêque de Sens, principal ministre, au mois de juin 1788, dont l'original a été trouvé chez lui. 1789. S. l. In-8°, 15 p. — (M).

168. — Dialogue entre l'archevêque de Sens et le sieur de Lamoignon, avec l'épitre du diable à ces deux ex-ministres. S. l. In-8°, 28 p. — (M).

169. — La confession de M. de Calonne à Mgr l'archevêque de Sens, suivis de la réponse de l'archevêque. Amsterdam, 1789. In-8°. — (A. B. 472).

170. — Réponse de l'archevêque de Sens à M. de Calonne, relativement à sa lettre écrite au Roi, 1789. S. l. (Paris). In-8°. 22 p. — (M).

171. — Supplément au Triumvirat. S. l. n. d. (1789, Paris). In-8°, 24 p. — (M).

Il est encore question du cardinal de Loménie dans cette brochure.

172. — Lettre du Roi à S. E. Mgr le cardinal de Loménie, archevêque de Sens. Sens, veuve Tarbé, imprimeur, 1789. In-4°, 6 p.

173. — Lettre du roi pour la convocation des Etats généraux à Versailles, le 27 avril 1789, et règlement y annexé. A Paris, de l'imprimerie royale, MDCCLXXXIX. In-8°, 32 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 49).

A la suite, on trouve l'état par lettre alphabétique des bailliages royaux et des sénéchaussées des pays d'élection qui députeront aux Etats généraux. In-8°, 16 p.



174. — Vœu du Tiers-Etat de la ville de Sens, rédigé en Assemblée générale. Extrait du registre des délibérations du Corps municipal. Imprimerie de la ville. In-4°, 17 p. — (A. T. VI, 321).

175. — Ordonnance de M. le bailli de Sens et M. son lieutenant-général en exécution de la lettre du Roi pour la convocation des Etats généraux et du règlement y annexé. A Sens, de l'imprimerie de la veuve Tarbé, imp. du Roi. MDCCLXXXIX. In-8° 15 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 33).

176. — De par le Roi, M. le bailli de Sens et son lieutenant-général. Ordonnance portant convocation à Sens, pour le 16 mars 1789, de l'Assemblée générale des trois Etats du bailliage de Sens. A Sens, de l'imprimerie de Mme veuve Tarbé, impr. du Roi, 1789. — Placard, in-fol. — (S).

177. — Diocèse de Sens. Doyenné de.... (Formule au nom du receveur des décimes du diocèse de Sens, chargé de faire payer à chaque membre du clergé sa part de 207,236 liv. 4 s. 8 d., imposés sur le diocèse, pour l'acquit des anciennes impositions des Hôtels-

de-Ville de Paris et de Toulouse, prétendues assignées sur le clergé ; des pensions annuelles accordées aux ministres et aux autres convertis ; des appointements de Messieurs les agents-généraux, de ceux du receveur général du clergé ; des dons gratuits de 1755 et 1765, des frais communs des taxes des assemblées ; de l'entretien du séminaire, et autres charges du clergé, suivant les départements, arrêtés par les Assemblées générales des années 1770, 1772, 1775 et 1785. Le tout suivant les rôles....) In-4°. 1 p. S. l. — (M).

Nous possédons deux rôles de cette année ; l'un au nom du chapelain de Saint-Louis en l'église de Sens, l'autre au nom du chapelain de N.-D. en l'église de Baloy.



178. — Sentence du bailliage de Sens, du 16 février 1789, qui donne acte à plusieurs habitans de leur protestation contre l'imprimé intitulé : *Vœu du Tiers-Etat de la ville de Sens, rédigé en Assemblée générale*. Sens, imprimerie veuve Tarbé. In-4°, 16 p. — (M).

179. — Demandes et doléances des curés de la ville et faux bourgs de Sens pour concourir à la formation du Cahier de leur ordre. Vu permis d'imprimer, à Sens, Sallot de Varennes, Maire. S. l. In-4°, 7 p. — (M).

180. — Discours qui devait être lu à l'Assemblée des habitans de la ville de Sens, tenue le 22 février 1789, par M. de Lavernade. S. l. (Sens). In-4°, 3 p. — (A. T. VI, 359).

181. — Procès-verbal de l'Assemblée générale du Tiers-Etat de la ville de Sens, tenue le mercredi 25 février 1789. Sallot des Varennes, Maire. S. l. (Sens). In-4° 15 p. — (A. T. VI, 383).

182. — Extrait des registres capitulaires de l'Eglise métropolitaine et primatiale de Sens, concernant la convocation des curés et des évêques aux Etats généraux. Sens, veuve Tarbé, imprimeur. In-4°, 6 p. — (A. T. V, 461).

183. — Procès-verbal, rédigé le 23 février 1789 par MM. les officiers municipaux de la ville de Sens, sur les faits qui se sont pas-

sés à l'Assemblée générale du dimanche 22. Vu, permis d'imprimer, à Sens, ce 26 février 1789. Signé : Sallot des Varennes, Maire. In-4°, 16 p. — (S).

184. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi concernant la ville de Sens. Du 4 mars 1789. Paris, imprimerie royale, 1789. In-4°, 2 p.— (A. T. VI, 399).

Les débats du Tiers-Etat avaient pris, à Sens, une telle acuité, qu'on fut obligé de faire intervenir un arrêt du Conseil d'Etat « imposant silence sur les débats soulevés dans une assemblée de ville. »

185. — Lettre de M. de Villedeuil, ministre d'Etat, aux officiers municipaux de Sens. Du 7 mars 1789. S. l. (Sens). In-8°, 2 p. — (A. T. VI, 403).

186. — Discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée préliminaire du Tiers-Etat du bailliage de Sens par M. Jodriat, lieutenant-général dudit bailliage, le 10 mars 1789. S. l. (Sens). In-4°, 4 p. — (A. T. VI, 407).

187. — Liste des députés des villes, bourgs, paroisses et communautés du ressort du bailliage de Sens composant l'Assemblée préliminaire dudit bailliage, tenue le 10 mars 1789. S. l. (Sens, veuve Tarbé.) In-4°. 28 p. — (A. T. VI, 413).

188. — Liste des députés présens à l'Assemblée des trois ordres des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roi, tenue le 16 mars 1789. Signé : Jodriat, lieutenant-général ; Sandrier, procureur du Roi ; Robillard, greffier. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 26 p.— (A. T. VI, 463).

189.—Liste des membres de la Noblesse présens ou représentés à l'Assemblée générale des trois ordres des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roi, tenue à Sens le 16 mars 1789, en exécution du règlement donné par Sa Majesté pour la convocation des Etats généraux. S. l. (Sens). In-12. 18 p. — (A. T. VI, 513).

190. — Liste des membres de la Noblesse des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roi qui se trouvent réunis à Sens pour la tenue de l'Assemblée des trois ordres, commencée le 16 mars 1789, avec leurs adresses. S. l. (Sens). In-4°, 4 p. — (A. T. VI, 509.)

191. — Discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée des trois Etats du bailliage de Sens par M. Jodrillat, lieutenant-général dudit bailliage, tenant ladite Assemblée pour l'absence de M. le bailli d'Epée, le 16 mars 1789. S. l. (Sens). In-4°, 11 p. — (A. T. VI, 443).

192. — Discours prononcé en l'Assemblée des trois Etats du bailliage de Sens par M. Sandrier, procureur de Roi dudit

bailliage, le 16 mars 1789. S. l. (Sens). In-4°, 3 p. — (A. T. VI, 457).

193. — Adresse aux Etats généraux sur le préjugé des peines infamantes, par M. B. D. L. P., lieutenant-général au bailliage de Villeneuve-le-Roi. S. l. (Sens), 1789. In-8°, 24 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, I, 45).

Cpr Affiches de Sens, 25 avril 1789. p. 50. L'auteur, né à Villeneuve, et successeur de Menu de Chomorceau comme lieutenant-général du bailliage, s'appelait Bezanger de la Percerie.

194. — Cahier des vœux et remontrances de l'ordre de la Noblesse des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roy, remis à M. le duc de Mortemart, élu député aux prochains Etats généraux pour la Noblesse des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roy. Avril 1789. S. l. (Sens). — (M).

195. — Relations du tumulte et pillage de grains qui ont eu lieu sur le marché de Sens le 13 juillet 1789. S. l. (Sens). In-12, 2 p. — (A. T. V, 468 *bis*).

196. — Récit de ce qui s'est passé à la séance tenue par le Roi le 15 juillet 1789. A Sens, de l'imprimerie de la veuve Tarbé, imprimeur du Roi, 1789. In-4°, 3 p. — (S).

197. — Mémoire en faveur des curés. S. l. n. d. (Sens). In-8°, 20 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III. 17). Exemplaire incomplet des pages 9 à 12.

Imprimé à Sens en 1789, dit Tarbé sur son exemplaire.



198. — Extrait du droit naturel et du droit politique par un franc tenancier. S. l. n. d. (Sens). In-8°, 16 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, IV, 1).

Imprimé à Sens en 1789, dit Tarbé sur son exemplaire. Nous ignorons l'auteur de cette brochure comme celui de la précédente.

199. — Point de vue sur la Constitution de la Monarchie françoise, sur les Assemblées nationales, les Parlemens, les Plaids, Placites,

les Cours de justices, les Etats généraux. A nos seigneurs de l'Assemblée des Etats généraux convoqués à Versailles. Par M. Aublet de Maubuy, avocat en Parlement. Paris, chez les libraires du Palais royal. Versailles, chez Blaisot, 1789. In-8°, 16 et 192 p. — (A. B. 528, 2).

Aublet de Maubuy est né à Sens.

200. — Municipalité de Sens. Extrait du registre des délibérations du 1er août 1789. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 6 p. — (A. T. VI, 525).

201. — Discours de M. le garde des sceaux à l'Assemblée nationale, le 7 avril 1789. Sens, veuve Tarbé, 1789. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série XXV, 69).

202. — Ordonnance du Roi concernant la chasse. Du 10 août 1789. Sens, veuve Tarbé, 1789. In-4°, 2 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 73).

203. — Décret pour le rétablissement de la sûreté publique. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 10 août 1789. Sens, veuve Tarbé, 1789. In-8°. — (Sc. Y. 2e série. XIX, 19).

204. — Discours prononcé à l'audience du bailliage de Sens lors de la publication et enregistrement des lettres de commandement militaire accordées par S. M. à M. le marquis de Chambonas, colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le mardi 11 août 1789. A Sens, imprimerie veuve Tarbé, 1789. In-4°, 4 p. — (A. T. VI, 535).

205. — Discours de M. Necker, premier ministre des finances à l'Assemblée nationale. Sens, veuve Tarbé, 12 août 1789. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 75).



206. — Ordonnance du Roi portant amnistie en faveur des soldats, cavaliers, hussards, dragons et chasseurs qui ont quitté leur corps sans permission depuis le 1er juin dernier. Du

14 août 1789. Sens, veuve Tarbé. In-4°, 2 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 79).

207. — Règlement pour la formation, organisation, police et administration de la milice nationale de la ville de Sens. 27 août 1789. Sens, veuve Tarbé, imprimeur du roi, 1789. In-4°, 15 p. — (A. T. VI, 547).

208. — Milice nationale de Sens. Cadres. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 6 p. — (A. T. VI, 565).

209. — Lettre du Roi à S. E. Mgr le cardinal de Loménie, Versailles, 3 septembre 1789. (A la suite) : Mandement de Mgr Pierre-François-Marcel de Loménie, archevêque de Trajanople, coadjuteur de l'archevêché de Sens. Sens, le 14 septembre 1789. Veuve Tarbé, imprimeur de S. E., 1789. In-4° 11 p. — Au-dessus du titre, bois gravé, représentant les armoiries de Loménie de Brienne au milieu d'attributs religieux. — (A. Y. G, 180).

210. — Jugement prévôtal rendu en la maréchaussée de Sens le 30 septembre 1789, qui déclare Julien Troué, manouvrier en la paroisse de Saint-Nicolas-lès-Sens, et Geneviève Burelé sa femme, atteints et convaincus de sédition et émeute avec attroupement, arrivée en cette ville la nuit du 13 au 14 de ce mois ; d'avoir fait sonner le tocsin dans différentes paroisses et excité les habitans à la révolte; et les condamne à être pendus et être étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 4 p. — (A. T. V, 711).

211. — Arrêté de l'Assemblée générale de la municipalité et milice nationale de la ville de Sens du 4 octobre 1789. Veuve Tarbé. imprimeur à Sens. In-4°, 8 p. — (A. T. VI, 590).



212. — Réponse sommaire que fournit le sieur Tarbé, négociant à Rouen, au nom et comme syndic des créanciers David Vouga, appellant de la sentence rendue en la haute justice de Deville, le 29 janvier dernier et ajourné en vertu d'un mandement de la juridiction supérieure des hauts jours de l'archevêché de Rouen, du 14 août dernier, à l'écrit intitulé : ***Précis signifié par le sieur***

Leudet, en présence du sieur Moreau, aussi ajourné. Dumesnil, imprimeur à Rouen. In-4°, 10 p. — (A. T. X, 385).

213. — Ville de Sens. Bureau de bienfaisance créé par la commune. Procès-verbal de la séance tenue le mardi 13 octobre 1789. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 17 p. — (A. T. V, 676).

214. — Projet de règlement pour la police de Paris. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 6 p. — (A. T. VII, 43).

215. — Collège de Sens. Distribution solennelle des prix, précédée d'un exercice publié sur les règles de l'éloquence, éclaircies par des exemples français et latins. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 4 p. — (A. T. XI, 638).

216. — Lycée d'enfans qui a pour but de les instruire en les amusant, proposé par M. de Saint-Aubin, professeur de langues étrangères à Sens. Epitre dédicatoire à M. le marquis de Chambonas, colonel, commandant pour le Roi dans la ville de Sens. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 8 p. — (A. T. VII, 581.)

217. — Offrande patriotique. Extrait des registres de l'Hôtel-de-Ville de Sens. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 4 p. — (A. T. VI, 575).

218. — Clovis au premier champ de Mars ou origine, établissement et révolution des lois fondamentales de la Monarchie française. Par M. L. J..., avocat. S. l. (Sens ?) 1789. In-8°, 113 p. — (A. B., 528³).

Sur cet exemplaire, on lit en note : « Cet ouvrage est de M. Lejeune, né à Sens, avocat à Paris ; il m'a fait cadeau de cet exemplaire. » En deuxième note, on lit : « Cette note est de M. Hérard, député de Sens à la Convention. »

219. — Antiphonier de l'Eglise métropolitaine et primatiale de Sens, imprimé par ordre de Mgr l'archevêque. Partie d'Eté. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imprimeur des usages du diocèse, 1789. In-8°, 28, plus 428, ccccciij et 7 p. Tables et privilège. — (M).

Au milieu du titre, vignette aux armes du cardinal de Loménie.

220. — Processionnal de l'église de Sens, imprimé par l'ordre de Mgr l'archevêque de Sens. Nouvelle édition. Sens, veuve Tarbé, 1789. In-8°, 211 p. — (M).

221. — Mandement de Mgr Pierre-François-Marcel de Loménie, archevêque de Trajanople, coadjuteur de l'archevêque de Sens. (Signé) : Pellerin, chanoine-secrétaire. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 5 p. — (A. T. V, 517).

222. — Description historique et topographique des villes, bourgs, paroisses, abbayes, prieurés, etc., du diocèse de Sens, par

ordre alphabétique. — Lettres A. Bo. Petit in-12, 72 p. — S. l. n. d. (Sens, 1789). — (A. B. 325).

C'est un tirage des notices parues dans l'almanach de Sens. Commencée en 1789, cette publication ne paraît pas avoir été continuée en tirage à part.

223. — Extrait du discours prononcé le lundi 23 novembre 1789 au Comité général des subsistances de Villeneuve-le-Roy et arrondissement. Signé : Lapie de La Fage, commissaire, membre du Comité des subsistances de Villeneuve-le-Roy et arrondissement. Sens, veuve Tarbé et fils, imprimeurs du Roi, 1789. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, III, 375).

C'est la première pièce où nous ayons trouvé la mention du nom de la veuve Tarbé associé à celui de son fils (Théodore).

224. — Lettres patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale pour la constitution des Municipalités, données à Paris au mois de décembre 1789. Sens, veuve Tarbé et fils, imprimeurs du Roi, 1789. In-8°, 16 p. — (S).

225. — Discours prononcé par M. Sallot des Varennes, maire de la ville de Sens, lors de l'inauguration du buste de M. le marquis de Chambonas, commandant pour le Roi, le 27 décembre 1789. Veuve Tarbé, imprimeur. In-4°, 15 p. — (A. T. VI, 591).

226. — Vers en l'honneur de M. le marquis de Chambonas, colonel, chevalier de Saint-Louis, commandant de la ville de Sens. Par l'abbé de M... S. l. (Sens). In-4°, 1 p. — A. T. VI, 607).

227. — Per la consecrazione di Monsignore Francesco-Marziale Di Loménie, arcivescevo in partibus de Trajanopoli, coadjutore de Sens. Sonetto del P. Maestro Corvesi, agost. S. l. n. d. In-8°, 1 p. — (A. T. V, 631).

228. — Précis par le sieur Cordelier, marchand à Chéroy, appelant et défendeur; contre le Frère Pitois, religieux de l'ordre de Saint-Augustin et prieur-curé de la paroisse de Chéroy, intimé; Léonard Verneau, demandeur; Barthélemy Couleuvrier, huissier de la prévôté des monnaies, défendeur et demandeur; et Louis Bezout, procureur au bailliage de Nemours, défendeur et demandeur. Paris, imp. Jorry, etc., 1789, in-4°, 13 p. — (M).

Procès de la fabrique de Chéroy contre le prieur-curé.



TONNERRE

229. — Cahier des vœux et observations de plusieurs curés du Tonnerrois, diocèse de Langres, bailliage de Sens, assignés de par le Roi pour se trouver à l'Assemblée générale des trois ordres indiquée au 19 mars 1789 dans ladite ville de Sens, remis à M. le président du Clergé pour concourir à la rédaction du cahier de leur ordre. S. l. (Sens) In-4°, 11 p. — (A. T. VI, 499).

230. — Lettre des ecclésiastiques du Tonnerrois et des environs, présens à l'Assemblée des trois ordres des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roy, avec la liste des ecclésiastiques représentés et celle des absents. S. l. (Sens). In-4°, 7 p. — (A. T. VI, 489).

231. — Considération sur l'ancienneté de l'existence du Tiers-Etat et sur les causes de la suspension de ses droits pendant un temps, sur l'institution des communes et sur les effets qu'elles ont produits, par M. G. D. S. A Paris, chez Barrois l'aîné, 1789. In-8°, 119 p. — (M).

L'auteur de cette brochure est Gauthier de Sibert, littérateur, originaire de Tonnerre, et frère de l'abbé Gauthier que nous retrouverons plus loin.

232. — Lettre d'un curé adressée à MM. les officiers municipaux de la ville de Noyers en Bourgogne. S. l. (Sens). — (A. T. IX, 508).

233. — Délibération de la ville et commune de Tonnerre. Auxerre, imprimerie L. Fournier, 1789. In-8°, 8 p. — (Sc. Y).

234. — Mémoire pour la ville de Tonnerre. Signé : Roze et Le Prince, députés de la ville de Tonnerre, 1789. S. l. In-8°, 16 p. — (M).

Cette pièce, comme la précédente et les suivantes, fait partie de la longue série d'imprimés publiés à l'occasion de plusieurs émeutes arrivées à Tonnerre par suite de rivalités politiques dont l'avocat Chérest était surtout la cause. Ces querelles locales durèrent plus de dix ans comme on le verra par la liste des pièces que nous donnons à leur place.

235. — Arrêté du Comité de la ville de Tonnerre, 21 septembre 1789. S. l. In-4°. — (P).

236. — Mémoire pour Me Jacques Chérest, avocat en Parlement, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du bailliage de Tonnerre et juge de Tronchoy, Lisle et des Feuillons. (Signé): Chérest, avocat. (Paris), veuve Hérissant, imprimeur des bâtimens du Roi. 4 décembre 1789. In-4°, 87 p. — (M).

Ce Mémoire est surtout précieux par les renseignements qu'il donne sur les principaux personnages de la ville de Tonnerre à l'époque de 1789.

237. — Sommaire du Mémoire de M. Chérest. (Paris), veuve Hérissant, 12 décembre 1789. In-4°, 4 p. — (M).

238. — Procès-verbaux des officiers et cavaliers de maréchaussée et actes de la majeure et plus saine partie des habitans de Tonnerre. (Paris), veuve Hérissant, 20 décembre 1789, In-4°, 15 p. — (M).

239. — Délibération des habitans et arrêté du Comité permanent de la ville de Tonnerre des 30, 31 août, 6 et 8 septembre 1789, etc. (Paris), veuve Hérissant, imprimeur des bâtimens du Roi, 27 décembre 1789. In-4°, 6 p. — (M).

240. — Actes de la majeure et plus saine partie des habitans de Tonnerre, des trois classes et de vingt-deux paroisses et municipalités des environs. (Paris), veuve Hérissant, 31 décembre 1789. In-4°, 12 p. — (M).

241. — Mémoire pour Edme Maison, Joseph Allac, Edme Veuillotte, Pierre Chevillot, Tupinier dit Caillet, Claude Milon, Simon Tremblai, Jean Millon, Pierre Filleul, Jean Lamblin, Nicolas Tremblai, Antoine Besson, Edme Tupinier, Pierre Devillaine, Joseph Petit, Pierre Lécuier, Edme Laroche, tous laboureurs et vignerons, demeurans à Maligny, Ligny et Villy, détenus prisonniers en l'Hôtel-de-Ville de Tonnerre, défendeurs et accusés; contre M. le procureur du Roi et la maréchaussée de cette ville, demandeur et accusateur. M. Housset, rapporteur. Auxerre, imprimerie L. Fournier, 1789. In-4°, 56 p. — (P).





ANNÉE 1790.

AUXERRE.

242. — Affiches, annonces et avis divers de la ville et bailliage d'Auxerre, année 1790. A Auxerre, chez L. Fournier, imprimeur libraire et directeur desdites Affiches. In-8°, 176 et 8 p. 22 numéros. — (M).

Les Affiches d'Auxerre n'abordent toujours ni la politique ni l'économie sociale, mais on y peut faire cette année une ample moisson de matériaux intéressant l'histoire locale. Malheureusement il n'y a pas de table et lorsqu'il faut chercher quelque chose, on ne trouve pas toujours et l'on a perdu son temps. Il serait bien à désirer que quelque curieux de l'histoire auxerroise voulût bien dépouiller tous les journaux de cette époque et publier les articles intéressants. Cette chronique journalière reconstituerait sur pièces authentiques les principaux faits de notre vie politique provinciale. Nous avons commencé ce travail; sera-t-il jamais terminé? En attendant, voici quelques titres des articles de l'année 1790. P. 15, Sentences de la maîtrise des eaux et forêts d'Auxerre condamnant les habitants de plusieurs communes pour avoir coupé et enlevé des bois domaniaux. P. 25, Discours pour l'ouverture, le 3 février, de l'assemblée d'une des sections de la ville d'Auxerre. P. 28, Noms des officiers municipaux élus (en janvier). P. 33, Description de la terre et baronnie de Courgis, à vendre. P. 34, Election des notables le 27 février. P. 68, Administration du district d'Auxerre. P. 82, Noms et demeures des administrateurs du département; division des bureaux. P. 98, Cérémonie du serment fédératif, le 14 juillet. P. 113, Discours à l'Assemblée nationale

par MM. d'Avigneau et Bonnerot, députés extraordinaires, le 27 juin. P. 128, Cérémonie du dépôt de la bannière du département. P. 140, Cérémonie funèbre en l'honneur des victimes de Nancy, etc., etc.

243. — Almanach de la ville, bailliage et diocèse d'Auxerre pour l'année 1790. A Auxerre, chez L. Fournier, imprimeur libraire. In-18, 66 f[os] non paginés. — (M).

Suite de la description des paroisses du diocèse d'Auxerre. Notices très courtes sur Annay, près Neuvy-sur-Loire, et Appoigny, près Auxerre.

244. — Courier provincial. In-8°, 588 p. et 69 n[os]. De janvier à juin 1790.

Ce journal, fondé en 1789 et entièrement consacré aux comptes-rendus des séances de l'Assemblée nationale, est complété par des nouvelles de Paris, de la province et de l'étranger. Mais il continue à rester muet sur la politique et les événements locaux. La raison en est bien simple du reste; pour combler cette lacune, un journal nouveau, imprimé chez Fournier, la *Chronique auxerroise et sénonoise*, venait d'être fondé et il venait s'ajouter aux Affiches d'Auxerre, discutant pour la première fois les actes de la nouvelle administration et donnant sur les faits qui se passaient dans la contrée des appréciations indépendantes. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce nouvel organe de la presse auxerroise. Pour l'instant et pour en finir avec le *Courier provincial*, il nous faut présenter son successeur.

245. — Journal national. Juin 1790 à décembre. In-8°, 650 p., n[os] 1 à 89. — (M).

A la dernière page du *Courier provincial*, juin 1788, on lit l'avis suivant qui s'adresse aux souscripteurs : « Ayant pris de nouveaux arrangements pour le présent journal qui dorénavant portera le titre de *Journal national*, et voulant faire jouir le public de cet avantage, afin qu'un plus grand nombre de lecteurs puisse être au courant de ce qui se passe à l'Assemblée nationale, nous nous sommes déterminés à diminuer le prix des abonnements qui ne sera plus que 30 s. par mois, à commencer du 1[er] juin, et 1 l. 19 s. par la poste ; on tiendra compte à MM. les abonnés, pour le mois de juin, des 10 s. d'excédent qu'ils ont payés. Ce journal continuera à rendre compte des décrets de l'Assemblée nationale et des événements les plus intéressans. Nous espérons que le public sera satisfait de notre exactitude. »

On pourrait croire que les nobles préoccupations consignées par l'éditeur dans cet avis au public fussent les seules qui l'avaient fait agir. Mais il en était une autre, très importante celle-là, qui faisait agir l'imprimeur.

Jusqu'à la Révolution, les imprimeurs d'Auxerre et de Sens avaient pu conserver leur privilège et leur monopole. Mais avec les idées de liberté vint immédiatement la pensée de créer des imprimeries destinées à publier les nombreux écrits suggérés par les événements. Jusqu'ici il n'y

avait eu que deux ateliers d'imprimerie autorisés dans notre contrée, l'un à Sens, l'autre à Auxerre. Au mois de mai 1790, deux des meilleurs et des plus anciens ouvriers de Fournier, Aubry et Baillif, le quittaient, l'un pour aller fonder à Avallon un nouvel atelier typographique, l'autre pour créer à Auxerre même une seconde imprimerie en concurrence avec la première.

D'autres établissements devaient surgir bientôt dans les districts de Joigny, Tonnerre, Saint-Fargeau et Saint-Florentin avec des chances diverses de réussite. Mais à Auxerre, chef-lieu du département, la nouvelle imprimerie ne devait point chômer et Fournier craignant la concurrence se dépêchait d'abaisser ses prix. Nous verrons bientôt Baillif, de son côté, imprimer une feuille rivale sous le titre de ***Postillon du département de l'Yonne*** et nous retracerons les péripéties amusantes de l'existence de ce périodique.

Fournier, du reste, ne s'endormait pas et comprenant l'insuffisance des Affiches d'Auxerre pour la politique et les affaires locales, il fondait, au mois de février, avec Lapie de la Fage, un nouvel organe

Afin de ne pas interrompre notre bibliographie chronologique, nous reprenons tout ce qui a paru à Auxerre en janvier et renvoyons à la fin de ce mois ce que nous savons sur la nouvelle feuille.



246. — Offrande de la ville d'Auxerre à la patrie. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des habitans de la ville et fauxbourgs d'Auxerre, tenue à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville le samedi 2 janvier 1790. Auxerre, L. Fournier, In-4°, 4 p. — (Sc. Y, 1re série XXV, 89).

247. — Auxerre, le.... janvier 1790. Signé : Les officiers municipaux et membres du comité. In-4°, 4 p. s. l. (Auxerre). — (M).

Circulaire aux municipalités voisines pour les avertir de la continuation de l'octroi du sel à raison de 24 sols par minot perçu par la ville d'Auxerre depuis 1783, afin de la mettre en état de subvenir à ses charges multipliées, « entre autres à l'entretien de l'auditoire et des prisons, à celui du collége où l'instruction est gratuite et où la jeunesse de tous les environs est admise et auquel la ville d'Auxerre abandonne un revenu patrimonial de 3.000 livres par an pour contribuer aux appointements des

professeurs ; enfin à celui de l'Hôtel-Dieu, fondé et soutenu journellement par cette ville et dans lequel les pauvres malades et les enfants abandonnés de tous les pays voisins sont reçus sans distinction. »

248. — Décret de l'Assemblée nationale concernant la constitution des assemblées représentatives et des assemblées administratives. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 62 p. — (M).

Cette pièce comprend les décrets des 22 décembre 1789 et 15 janvier 1790.

249. — Mémoire pour la ville de Toucy sur la formation d'un chef-lieu de district à établir en cette ville. Paris, Demonville, 1790, In-4°, 6 p. — (M).

250. — Itératives et respectueuses représentations de la ville de Toucy à Nosseigneurs de l'Assemblée nationale. Signé : Julliard, trésorier, curé de Toucy, député suppléant ; Lallemant, seigneur de Champeaux, député extraordinaire de la ville de Toucy. Paris, imp. Demonville, 1790. In-4°, 11 p. — (M).

251. — Mandement de MM. les vicaires généraux du diocèse d'Auxerre pour la permission de manger des œufs pendant le carême de la présente année 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 2 p. — (M).



252. — Municipalité de la ville d'Auxerre. Extrait du registre des délibérations du corps municipal et comité de la ville d'Auxerre. Du 21 janvier 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 93).

Arrêté concernant les élections qui doivent avoir lieu le 3 février, en vertu du décret du 14 décembre 1789.

253. — Procès-verbal de la division du département de l'Auxerrois, 26 janvier 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 41 p. — (M).

Au milieu du titre, fleuron aux armes de la ville d'Auxerre.

Sur un exemplaire de la collection Lorin, exemplaire ayant appartenu à Joux, bibliophile auxerrois, alors employé du département, on trouve plusieurs notes manuscrites, notamment des renseignements sur ce que devint alors l'original manuscrit de la carte de l'Yonne annexé au procès-verbal.



254. — Breve sanctæ Autissiodorensis ecclesiæ pro anno MDCCXC. Autissiodori, apud. L. Fournier. In-12, 62 p. — (M).

255. — Discours prononcé par le Roi à l'Assemblée nationale, le 4 février 1790. S. l. (Auxerre). In-8°, 16 p. — (L. 3e série XLV, 147).

256. — Chronique auxerroise et sénonoise ou journal du département de l'Yonne: Impartialité, honnêteté, vérité. In-8°, 318 p. 39 nos au moins ont paru. Chaque numéro était signé du rédacteur Lapic de Lafage. — (Nav.)

Ce périodique, très rare à rencontrer, s'imprimait chez L. Fournier. Le premier numéro est daté du 8 février 1790. Il nous a été impossible, jusqu'ici, d'en trouver une collection complète. M. Ribière, dans son histoire de l'imprimerie auxerroise, en signale trente-et-un numéros qui se trouvaient dans la bibliothèque de l'abbé Duru. Cette bibliothèque ayant été léguée à l'établissement des prêtres de Pontigny, nous y avons vainement cherché cette collection qui nous aurait donné les premiers numéros d'un journal bien intéressant pour l'histoire politique du département de l'Yonne. On y trouve jour par jour une analyse des faits qui s'y passent et le rédacteur discute avec modération les actes de la nouvelle administration. M. Navarre possède les dix-neuf derniers numéros, lesquels proviennent de la bibliothèque Tarbé, et s'arrêtent au

18 novembre. Nous en avons découvert quelques autres, mais nous n'avons en définitive rien de complet.

Nous avons retrouvé, dans les Affiches de Sens, le prospectus de la Chronique auxerroise et sénonoise. Nous le citons sans y rien changer : « Cet ouvrage, spécialement consacré à l'administration du département de l'Yonne, traite aussi les grands objets de la législation. Au moment où ce département et ses districts se mettent en activité, il importe aux citoyens d'être instruits des décisions qui seront portées dans les différentes administrations. Ils les trouveront dans ce journal, où l'on se permettra des discussions mesurées et impartiales.

« Les municipalités surtout ont le plus grand intérêt de savoir ce qui se passe au département et dans les districts. Ils l'apprendront dans ce journal, où tous les objets qui concerneront les différentes municipalités seront toujours traités avec étendue.

« On peut souscrire pour 12 ou 24 numéros. Le prix de la souscription pour 12 numéros est de 4 l. 16 s. et de 9 l. pour 24 numéros rendus franco de port par la poste ».

Le programme était bien établi, comme on le voit, et le journal aurait dû réussir. Mais la discussion des actes de l'administration était chose si nouvelle qu'elle ne devait point plaire à tout le monde. Puis le rédacteur défendait peut-être les principes monarchiques avec trop d'ardeur dans un département dont la majorité des citoyens avait adopté toutes les conséquences de la Révolution avec enthousiasme. Aussi voyons-nous le journal changer de nom et de lieu d'impression en 1791. Peut-être même a-t-il été interrompu après le 18 novembre. Ce qui nous ferait pencher pour cette opinion, c'est qu'à la suite du numéro 39 du recueil Navarre se trouve un prospectus de 16 pages in 8° pour un nouveau journal intitulé : *Chronique de France*. Au-dessous du titre ci dessus, on lit : « Cet ouvrage, rédigé depuis un an sous le titre de *Chronique auxerroise et sénonoise*, paroîtra, à compter du 1er janvier 1791, trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, sous le titre de : *Chronique de France*. Chaque numéro sera composé de 16 pages in-8°, beau papier, beau caractère. La partie typographique sera soignée attentivement. »

D'après ce spécimen, on voit que le rédacteur, tout en conservant les nouvelles locales de l'Yonne, tient à donner des nouvelles de toute la France et à se généraliser. De plus, Lapie de Lafage a élu à cette époque son domicile à Paris et s'est déclaré le défenseur de la monarchie. Une société nouvelle, la *Société des Amis de la constitution monarchique*, vient de se fonder pour combattre les doctrines du club déjà puissant des Jacobins. Lapie de Lafage en publie le programme et il signe résolument : Lapie de Lafage, membre de la Société des Amis de la constitution monarchique. Paris, le 30 décembre 1790.

A la suite du prospectus de la *Chronique de France* se trouvent les trois premiers numéros de ce journal, tous les trois signés de leur rédacteur et imprimés à Paris, chez Jacob, rue Saint-Jacques. Nous n'avons pu savoir si le journal a continué à paraître ou s'il a été interrompu et pourquoi. La bibliothèque de l'Arsenal si riche en documents de cette nature

et la bibliothèque de la ville de Paris, ne possèdent aucun numéro de cette feuille.

Quant à Lapie de Lafage, d'abord simple avocat et propriétaire-cultivateur auprès de Villeneuve-le-Roy, il joue un certain rôle politique à Sens et à Villeneuve jusqu'au moment où il se transforme en journaliste. Il serait intéressant de suivre son existence à Paris pendant la Révolution. Mais ce n'est point ici le lieu d'entreprendre une telle étude. Nous ne pouvons que déplorer la disparition d'Auxerre, en 1791, d'un journal qui nous donnerait aujourd'hui tant d'éclaircissements sur les faits d'administration locale.



257. — Discours de clôture prononcé par M. Paradis, avocat, président de la section de Notre-Dame-la-d'Hors, le dimanche 28 février 1790 (après l'élection du corps administratif). Imprimé sur la demande des citoyens de cette section. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 8 p. — (Sc. Y., 2e série X, 63.)

258. — Discours prononcé par M. Villetard de Vincelles, maire d'Auxerre à Messieurs de la commune le 28 février 1790, au moment de la prestation du serment de MM. les officiers municipaux. Auxerre, L. Fournier, imprimeur du Roi, 1790. In-8°, 4 p. — (M).

259. — Culte public en langue française. Adressé à l'Assemblée nationale par M. Carré, curé de Sainte-Pallaye, département d'Auxerre. 1er mars 1790. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 35 p. — (M).

260. — Lettres-patentes du 4 mars 1790 rendues sur le décret de l'Assemblée nationale des 15 janvier, 16 et 26 février 1790. Paris, N.-H. Nyon, imprimeur du Parlement, 1790. In-4°, 22 p. — (M).

On lit dans cette pièce le texte de la nouvelle organisation départementale : « Département de l'Yonne. L'assemblée de ce département se tiendra dans la ville d'Auxerre. Il est divisé en sept districts dont les chefs-lieux sont :

« Auxerre ;

« Sens, Joigny, Saint-Florentin (*sic*) (pour Saint-Fargeau) ;

« Avallon, Tonnerre, Saint-Florentin (*sic*).

« L'assemblée de département délibérera si le chef-lieu de district

désigné à Saint-Florentin ne seroit pas plus convenablement placé à Villeneuve-le-Roy. »

261. — (Arrêté relatif à l'organisation des assemblées primaires et administratives du département). (Signé) : Le chevalier Grand, Gillet et Robinet de Pontagny, commissaires du Roy. 16 mars 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 7 p. (Sc. Y, 1re série, XXV, p. 117).

262. — Discours prononcé par M. le chevalier Grand, commissaire du Roi, à l'ouverture de l'assemblée du département de l'Yonne, le lundi 12 avril 1790. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 3 p. — (Sc. Y, 2e série, XIX, 117).

263. — Discours prononcé par M. Laureau à la première séance du département de l'Yonne. (Auxerre), L. Fournier, 1790. In-8°, 5 p. — (Sc. Y, 2e série, XIX, 171).

264. — Décision du comité de constitution relative au septième district du département de l'Yonne. Certifié conforme à l'original par nous, commissaires du Roi. A Auxerre, ce 13 avril 1790. (Signé) : Le chevalier Grand, Robinet de Pontagny, Gillet. Par ordonnance, Boullard, secrétaire. In-4°, 1 p. S. l. (Auxerre). — (M).



265. — Discours prononcé à l'assemblée de MM. les électeurs du département de l'Yonne par M. Boileau d'Ausson, électeur du canton d'Avallon, et imprimé sur la demande de toute l'assemblée. Le 17 avril 1790. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 10 p. — (Sc. Y, 1re série, IX, 189).

266. — Improviste prononcé dans la séance du samedi matin 17 avril 1790 par M. Salgues, professeur d'éloquence au collége de Sens. Auxerre, L. Fournier 1790. In-8°, 2 p. — (Sc. Y, 1re série, IX, 19).

267. — Déclaration de M. de Chamon qui désavoue un libelle répandu dans les villes d'Auxerre et Tonnerre contre M. Jacquesson de Vauvignol. Du 18 avril 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 2 p. — (M).

268. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale portant qu'en cas de vacance de titre de bénéfice-cure

dans les églises paroissiales où il y en a plusieurs, il sera sursis à toute nomination. Données à Paris, le 21 avril 1790. Dijon, imp. J.-B. Capel, 1790. Affiche. — (M).

269. — Discours adressé par M. Dambreville, curé d'Airy et électeur à l'assemblée de MM. les électeurs du département de l'Yonne, le 23 avril 1790, en faveur des incendiés de sa paroisse et imprimé sur la demande de toute l'assemblée. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 7 p. — (Sc. Y, 1re série, IX, 165).

270. — Adresse de l'Assemblée nationale aux Français pour les instruire de ses opérations et les prémunir contre les mauvaises interprétations de ses décrets. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 16 p. — (L. 3e série, VI, 92).

271. — (Circulaire pour la formation du pacte fédératif). (Signé) : Les officiers et soldats citoyens de la garde nationale d'Auxerre. 3 mai 1790. In-4°, 3 p. S. l. — (Sc. Y, 1re série, XXV, 127).

272. — Procès-verbal de la confédération des gardes nationales des quatre départements formant la ci-devant province de Bourgogne et pays adjacens, faite sous les murs de Dijon, le 18 mai 1790. Dijon, Causse, 1790 In-8°, 85 p. — (M).

273. — Discours prononcé le lundi 31 mai 1790 dans la cathédrale de la ville d'Auxerre par M. le comte de Gouy, député à l'Assemblée nationale et commandant de la garde nationale de Villeneuve-la-Guyard, à l'occasion de la confédération de toutes les gardes nationales du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 14 p. — (Sc. Y, 2e série, XIX, 125).

274. — L'aristocratie vaincue, suivie d'un précis de ce qui s'est passé à Auxerre le jour du pacte fédératif entre les milices nationales du département de l'Yonne, par M. Aubry, soldat citoyen de la garde nationale auxerroise. A Auxerre, chez Mme François Fournier, libraire, MDCCXC. De l'imp. L. Fournier, imp. du département de l'Yonne. In-8°, 11 p. — (P).

Aubry était alors compagnon imprimeur chez Fournier qu'il devait quitter bientôt pour aller fonder une imprimerie à Avallon, où nous le retrouverons.

275. — Liste des noms et demeures de MM. les électeurs du département de l'Yonne pendant la tenue de leur assemblée à Auxerre. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 55 p. — Sc. Y, 2e série, XIX, 179).

276. — Noms et domiciles de MM. les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. S. d. (1790). In-4°, 4 p. — (M).

277. — Noms et demeures de MM. les administrateurs du département de l'Yonne pendant leur première assemblée, commencée

le 1er juin 1790. De l'imp. de L. Fournier, imp. du département de l'Yonne. In-8°, 7 p. — (Sc. Y., 1re série, XVIII, 814).

278. — Administrateurs du district d'Auxerre (Liste des). S. l. n. d. In-8°, 1 p. — (Sc. Y, 1re série, XVIII, 766).

279. — Discours prononcé le 2 juin par M. le président du district d'Auxerre à l'ouverture des séances du département de l'Yonne. S. d. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 3 p. — (P. D).

280. — Discours prononcé par M. Guénot, au nom de la municipalité d'Auxerre, à MM. les administrateurs du département de l'Yonne dans leur séance du 4 juin 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 6 p. — (P. D).

281. — Mot prononcé par M. Guénot, avocat, président de la section de Saint-Pierre-en-Vallée, à la clôture de l'Assemblée et dont elle a exigé l'impression. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 7 p. — (M).

282. — Discours prononcé par M. Campenon, procureur général, syndic du département de l'Yonne, dans la première séance de l'administration. Du 4 juin 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 7 p. — (Sc. Y, 2e série, XIX, 141).

283. — Discours prononcé le dimanche 6 juin 1790 dans l'église de Coulanges-la-Vineuse par M. le commandant général de la garde nationale du canton, et par M. le maire de Coulanges, lors de la prestation du serment. (Le citoyen Cuffaulx, commandant). Auxerre, L. Fournier. In-8°, 8 p. (Sc. Y, 1re série, IX, 225).

284. — Discours prononcé par M. Bourdois de Champfort, major de la garde nationale d'Auxerre, à MM. les administrateurs du département de l'Yonne, dans leur séance du 7 juin 1790. In-8°, 4 p. L. Fournier. — (P. D).

285. — Discours prononcé par M. d'Avigneau à l'assemblée de l'administration du département, lors de son élection à la place de président, dans la séance du 12 juin 1790. In-8°, 2 p. L. Fournier. — (P. D).

286. — Discours prononcé par M. Julien, curé de la paroisse de Saint-Loup d'Auxerre, un des quatre députés de MM. les curés de ladite ville, à la séance de l'administration du département de l'Yonne, et réponses diverses. Le 12 juin 1790. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 8 p. — (P. D).

287. — Lettres-patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 13 du présent mois de juin, portant abolition des retraits de bourgeoisie, d'habitation et autres. 18 juin 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-4°, 3 p. — (B. Mignot).

288. — Arrêté de l'assemblée administrative du département de

l'Yonne sur le paiement des impôts, notamment sur celui des Aydes. 18 juin 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°. — (M.).

289. — District d'Auxerre. (Circulaire pour la confection du rôle des privilégiés pour les six derniers mois de l'année 1789). Auxerre, 24 juin 1790. S. l. In-f°, 3 p. — (Sc. Y, 1re série, XXIV, 253).

Avec les signatures autographes des administrateurs du district.

290. — Arrêtés de l'assemblée administrative du département de l'Yonne qui enjoignent aux municipalités du ressort de cesser toute correspondance avec les anciennes administrations et de ne correspondre qu'avec les administrations de département et de district. Du 11 juin 1790 et du 23 juin. Collationné le 25 juin.... Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Cette pièce et les suivantes sont ornées en tête d'un bois gravé représentant un écusson soutenu par deux anges au milieu des nuages. Sur cet écusson les trois fleurs de lys sont cantonnées par ces mots : *Assemblée nationale. La Loi et le Roi.*



291. — Discours prononcé au Roi le 25 juin 1790 par MM. d'Avigneau, président du département de l'Yonne, et Bonnerot, administrateurs, députés extraordinaires près de Sa Majesté. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 2 p. — (Sc. Y, 2e série, XIX, 149).

292. — Arrêté de l'assemblée administrative du département de l'Yonne concernant la suppression des litres et cordons qui existent tant en dehors qu'en dedans des églises et la conservation des édifices, statues, tombeaux et monuments. Du 25 juin 1790. Auxerre, 26 juin 1790. Signé : Foacier, secrétaire. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M). — Le même arrêté, affiche in-f°. — (Q).

293. — Adresse du département de l'Yonne à l'Assemblée nationale dans la séance du 26 juin 1790. (Paris), imp. nationale. In-8°, 4 p. — (A. B. non cat. X, 3).

294. — Instruction adressée par ordre du Roi à l'assemblée du département de l'Yonne. (Au bas est écrit) : D'après les ordres du Roi, 27 juin 1790. Signé : Lambert. Paris, imp. royale, 1790. In-4°, 46 p. — (M).

295. — Arrêté de l'assemblée administrative du département de de l'Yonne concernant les finances, les ateliers de charité et les ponts et chaussées. 28 juin 1790. A la fin : Auxerre, 29 juin 1790, Foacier, secrétaire. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

296. — Arrêté de l'assemblée administrative du département de l'Yonne concernant le paiement de toutes les redevances seigneuriales, tant en nature qu'en argent, tant qu'elles ne seront pas prouvées représentatives de la main-morte réelle, personnelle ou mixte. Du 30 juin 1790. (Au-dessus, écusson aux fleurs de lys avec couronne et croix de Saint-Louis, le tout soutenu par deux palmes). (A la fin) : Signé sur la minute : Marie, président, et Foacier, secrétaire. Collationné conforme, le 2 juillet 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

297. — Les gardes nationales de Saint-Brice, Cravant, Vermanton, Noyers, Vézelay, Asquins, Lisle-sous-Montréal et Avalon à l'Assemblée nationale. Reconciliation des habitans des villes de Cravant et Vermanton qui, depuis deux cens ans vivoient les uns à l'égard des autres dans des dispositions continuellement hostiles. Histoire du vicomte de Mirabeau à Vermanton. Signé : Jacques Boilleau-Dauson, député à la Confédération générale. 3 juillet 1790. De l'imp. de Valleyre, rue de la Bouclerie (Paris). In 8°, 15 p. — (Nav. T. départ. de l'Yonne, III, 1).

298. — Arrêté de l'Assemblée administrative du département de l'Yonne portant réglement général pour la police intérieure de l'Assemblée. Imp. L. Fournier. In-4°.

Ce règlement fut adopté dans la séance du 2 juillet 1790.

299. — Arrêté de l'assemblée administrative du département de l'Yonne concernant la conservation des forêts, bois et arbres, et les poursuites à exercer contre les personnes qui les dévastent.

Du 5 juillet 1790. Collationné.... le 7 juillet. Signé : Foacier, secrétaire. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M.)

300. — Réponse du Roi au discours que lui a adressé M. de la Fayette au nom et à la tête des députations de toutes les gardes nationales du royaume, le 13 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-4°, 3 p. — (A. Y, série R., 1790-1800).

301. — Délibération du conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant le tabac. Du 13 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

302. — Discours prononcé par Dom Rosman, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur et principal du collége royal militaire d'Auxerre, à la tête d'une députation de ce collége, dans la séance du directoire du département de l'Yonne du 20 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 8 p. — (B. Bernard d'Héry).

303. — Lettre de M. Necker au directoire et procureur général du département de l'Yonne concernant l'affranchissement des lettres relatives à la correspondance de l'administration. Paris le 19 juillet 1790. Lue dans la séance du directoire du département de l'Yonne qui, sur le réquisitoire de M. le procureur général syndic, en a ordonné la publicité par l'impression et l'envoi aux districts et municipalités, le 22 juillet 1790. (Signé) : Chardon, chef du secrétariat. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

304. — Arrêté de l'Assemblée administrative du département de l'Yonne qui fait défense de conduire les bestiaux dans les prés accoutumés à faire regain, si ce n'est au tems fixé par les coutumes. 23 juillet 1790. L. Fournier. In-4°.

305. — Délibération du directoire de l'administration générale du département de l'Yonne du 21 juillet 1790, le directoire extraordinairement assemblé. Signé sur la minute : Laureau, vice-président, et Chardon, chef du secrétariat. 23 juillet 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. (M).

Arrêté contre les redevables des droits de tierce qui refusent de les payer sous prétexte qu'ils sont supprimés.

306. — Procès-verbal du dépôt de la bannière du département de l'Yonne fait par les gardes nationales dans la salle de l'administration de ce département. A Auxerre, le dimanche 25 juillet 1790. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-8°, 12 p. — (A. Y., série R. 1790 à l'an VIII).

307. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale portant que tous les délits de chasse commis dans les lieux réservés pour les plaisirs du Roi doivent être poursuivis devant les juges ordinaires. 25 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M.).

308. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale du 4 juillet, relatif à la fourniture du sel à l'étranger. 26 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Nav. T. I, 288).

309. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale du 3 juillet 1790, relatif au rachat de cens des droits féodaux sur lesquels il avait été réservé de statuer sur les articles 9, 10 et 11 du décret du 3 mai dernier, et des Lettres-patentes du 9 dudit mois données à Saint-Cloud le 21 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Mairie de Saint-Julien-du-Sault.)

310. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale pour la poursuite et la punition de ceux qui s'opposent, et particulièrement dans le département du Loiret, au payement des dixmes et des droits de Champart et autres droits, et pour la destruction des marques extérieures d'insurrection et de sédition. 5 août 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Nav.)

311. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la publication des décrets de l'Assemblée nationale et délibération de l'administration. Du 5 août 1790. Collationné.... 8 août 1790. Signé : Foacier, secrétaire général. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-4°, 4 p. — (M).

Cet arrêté fut pris pour réagir contre le mauvais vouloir des curés de paroisse et leur inexactitude à lire en chaire les décrets de l'Assemblée nationale et les délibérations du département.

312. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant le travail gratuit des procureurs des communes, la destination et la perception des amendes dans les municipalités. Du 10 août 1790. Signé : Alexandre Marie, président, et Foacier, secrétaire. Collationné... 11 août 1790. L. Fournier. In-4°, 3 p. —(M).

313. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant la nomination de commissaires chargés de recevoir les plaintes et les réclamations au sujet des impositions. Du 17 août 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°. — (M).

314. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la pêche. Du 10 août 1790. Signé : Laureau, vice-président et Foacier, secrétaire. Collationné... 13 août 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. - (M).

315. — Proclamation du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale qui désigne les villes où seront placés les tribunaux de district. Du 23 août 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 18 p. — (Sc. Y.)

Décret qui désigne pour l'Yonne les villes d'Auxerre, Sens, Joigny, Saint-Fargeau, Avallon, Tonnerre et Saint-Florentin.

316. — Lettres-patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 6 août 1790 qui excepte les grandes masses de bois et forêts nationales de l'aliénation des biens nationaux. 23 août 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

317. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la confection et vérification des rôles supplétifs des six derniers mois de 1789 dans les municipalités qui dépendent de la ci-devant province de Bourgogne. Du 24 août 1790. Signé : Laureau, vice-président, et Foacier, secrétaire. Collationné... 26 août 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

318. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la réunion des municipalités aux chefs-lieux de canton pour remplir contradictoirement les tableaux dont le modèle a été envoyé par le comité de mendicité de l'Assemblée nationale. Du 28 août 1790. Collationné... 31 août. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

319. — Loi provisoire relative aux conseils du Roi. Donnée à Paris le 29 août 1790. S. l. (Auxerre). In-4°, 2 p. — (M).

320. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la conservation des bois. Du 31 août 1790. Signé : Alexandre Marie, président, et Foacier, secrétaire. Collationné.... 4 septembre 1790. Signé : Chardon, chef du secrétariat général. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

321. — Administration du département de l'Yonne. Extraits du procès-verbal de la séance du 31 août 1790 au soir, tenue par MM. les administrateurs du directoire du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier, 1790. In-4°, 3 p. — (M).

Remise de la direction du collége à Dom Rosman et Dom Laporte.

322. — Proclamation du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 29 janvier 1790, concernant les haras. 31 août 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

323. — Lettres-patentes du Roi qui subrogent à compter du 1er octobre prochain, J.-B. Mager à Jean-François Kalandrin, dans la perception des droits sur les cuirs tannés et apprêtés et pour les ouvrages de cuir apportés de l'étranger, sur les cuirs et peaux en verd à leur sortie du royaume et sur l'amidon et la poudre à poudrer venant de l'étranger. 1er septembre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

324. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la mendicité. Du 4 septembre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

325. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne

concernant les routes, ponts et chaussées et autres objets d'art et de construction. Du 11 septembre 1790. Collationné... 24 septembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

326. — Délibération du directoire du département de l'Yonne concernant les rôles supplétifs pour les six derniers mois 1789. Du 23 septembre 1790. Collationné.... 25 septembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

327. — Adresse des électeurs du district d'Auxerre à l'Assemblée nationale. Signé : Alexandre Marie, président, etc. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Sc. Y, 1re série, IX, 269).

328. — Observations sommaires du district d'Auxerre concernant l'arrêté du Directoire du département de l'Yonne. Du 17 août 1790.

329. — Loi contenant des articles additionnels au décret du 3 mai 1790 concernant les droits féodaux rachetables. Donnée à Paris le 19 novembre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Mairie de Saint-Julien-du-Sault).

330. — Loi interprétative des articles XIX, XX, XXXVIII et XLII du décret du 3 mai 1790, concernant les droits féodaux rachetables. Donnée à Paris le 19 novembre 1790. — (Mairie de Saint-Julien-du-Sault).

331. — A MM. les administrateurs du département de l'Yonne. Signé : Sommet, procureur de la commune de Coulanges-la-Vineuse, Philippe Loury, procureur de la commune de Jussy, Truchon, procureur de la commune de Vincelles. 3 décembre 1790. Auxerre, imp. Baillif, 1790. In-4°, 8 p. — (M).

Protestation des municipalités de Coulanges, Jussy et Vincelles contre l'élection du sieur B. Loyer comme juge de paix.

Cette pièce est la première que nous ayons rencontrée avec le nom de Baillif comme imprimeur. Il est vrai qu'il n'avait pu mettre en marche ses presses qu'en août. Mais la rareté des imprimés sortis de l'imprimerie de Baillif en 1790 s'explique d'une autre façon. L. Fournier était en possession de la clientèle du département, des districts et de la municipalité auxerroise. Il y comptait non seulement des amis, mais un beau-frère qui devait devenir bientôt tout puissant parmi les promoteurs du mouvement révolutionnaire. Nicolas Maure avait en effet épousé en premières noces Marguerite Fournier, sœur de l'imprimeur ; en 1790, il faisait partie de la municipalité, et sans doute il se joignit à son beau-frère pour empêcher Baillif de s'installer et de se faire une clientèle. Ce n'est que le 1er août et après une résistance de trois mois, que la municipalité auxerroise se décide à autoriser le nouvel imprimeur à travailler, et nous allons voir que, dès son premier labeur important, on cherche à l'arrêter et dans tous les cas à le gêner considérablement. Mais aussi il devient l'imprimeur des mécontents, de ceux qui ont à adresser des plaintes ou des réclamations à

l'administration supérieure, et bientôt il prendra rang à son tour en devenant l'imprimeur en titre du Club patriotique d'Auxerre, ce qui lui donnera une grande force et presqu'une supériorité sur l'ancien imprimeur Fournier, car le club auxerrois, aussi avancé dans ses motions que le club des Jacobins de Paris, auquel il était affilié, était classé en 1793 et 1794 comme la plus révolutionnaire des assemblées populaires après le célèbre Club parisien.



332. — Le Postillon du département de l'Yonne, In-4°, 4 p. à 2 colonnes. L numéros et 196 pages. A la fin de chaque numéro, on lit : « On souscrit à Auxerre, chez Baillif, imprimeur, près la place des Fontaines, attenant l'hôtel de Malthe. Le prix de l'abonnement est de 2 livres par mois pour Auxerre et de 2 livres 8 sols franc de port pour ceux qui le recevront par la poste. »

Malgré son titre modeste, cette nouvelle feuille politique devait bientôt soulever des orages et échauffer la bile des membres de la municipalité auxerroise, excitée sans doute par Maure et son beau-frère Fournier, l'imprimeur, intéressé à susciter des ennuis à son concurrent. C'est un chapitre intéressant de l'histoire des débuts de la presse à Auxerre qui mériterait d'être narré plus au long, si l'on avait en mains toutes les pièces du procès. Nous allons toutefois raconter ici ce que nous savons actuellement.

M. Ribière, dans son histoire de l'imprimerie à Auxerre, cite la feuille de Baillif ; il n'a connu toutefois que six numéros de ce journal qui était consacré aux nouvelles de Paris et de l'étranger et principalement aux comptes-rendus des séances de l'Assemblée nationale. C'était donc une feuille rivale du *Journal national* imprimé chez Fournier.

Le *Postillon du département de l'Yonne*, tout en étant très libéral, avait des allures ultra-monarchiques, et il ne se gênait pas pour blâmer les actes de l'Assemblée lorsque l'occasion s'en présentait. Cela était d'autant plus facile que le rédacteur habitait Paris et ne signait point ses articles.

Le premier numéro de la feuille de Baillif avait paru le 1er octobre. Dès le 5, à la suite de la publication d'un supplément au no 3, la municipalité auxerroise fit comparaître Baillif et le menaça de lui retirer l'autorisation d'imprimer, s'il continuait la publication d'une feuille hostile à l'Assemblée nationale.

Voici le texte de la délibération du mardi 5 octobre 1790 :

« Présents Messieurs.....

« Plusieurs de MM. ont apporté et mis sur le bureau les trois premiers numéros d'une feuille publique sous ce titre : *Le Postillon de l'Yonne*, et un supplément au 3e numéro ; lesdites feuilles imprimées en cette ville chez le sieur Baillif, imprimeur, et ont requis la compagnie de porter son attention sur cet ouvrage, qui leur paraît incendiaire et capable de soulever les peuples contre l'Assemblée nationale.

« Lecture faite desdites feuilles, ouï le procureur de la commune, et les opinions prises, il a été arrêté de mander à l'instant ledit sieur Baillif au bureau pour rendre compte dudit ouvrage.

« Ledit Baillif venu et interrogé a répondu que le rédacteur de cet ouvrage demeure à Paris, et que s'étant aperçu lui-même que ledit ouvrage était séditieux et dès lors dangereux, il s'était décidé à ne plus l'imprimer ; ce que la compagnie lui a même enjoint sous toutes peines qu'il appartiendra.

« Signé : Maure aîné, Edme Faurax, Duplessis, Guenot, Arnault, Seurrat, Girard, Carouge et Baillif. »

Le rédacteur parisien, un nommé Canquerie, sur lequel nous n'avons pu recueillir aucun renseignement, fut averti immédiatement par l'éditeur de ce qui se passait ; mais, au lieu de s'intimider, il écrivait aussitôt à Baillif de continuer l'impression sans crainte des suites que sa résistance pourrait avoir. Puis, pour narguer la municipalité tout en paraissant lui obéir, il changeait le titre du journal à chaque numéro.

No IV. *La feuille qui a perdu son titre, journal libre dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.*

No V. *La feuille qui cherche un titre, journal libre, etc.*

No VI. *La feuille qui réclame ses droits. A tous les citoyens du département de l'Yonne.*

Arrêtons nous un instant à ce numéro, car il contient la protestation du rédacteur en même temps qu'une lettre adressée à la municipalité, lettre courageuse où l'auteur déclare qu'il résistera jusqu'au bout, au nom du droit et de la liberté méconnus. Nous citons textuellement ces pièces intéressantes :

« Aux souscripteurs : Pendant que je m'empresse à donner à mon ouvrage toute l'importance dont il est susceptible, j'apprends qu'il est dénoncé par la municipalité d'Auxerre comme *incendiaire et capable de soulever les citoyens*, et que défenses ont été faites à mon imprimeur de le distribuer ; comme je suis membre du Souverain, je réclame contre les violations d'un droit qui m'appartient et auquel j'ai consenti par l'organe de mes délégués ; et je soutiens que personne n'a le droit de m'empêcher de penser, d'écrire mes pensées, de les communiquer toutes fois qu'elles ne troubleront pas l'ordre public.

« En conséquence, je préviens mes souscripteurs que jusqu'à ce que, par un jugement légal, il m'ait été fait défense d'entretenir ma correspondance avec eux, je remplirai mes engagements. Ils recevront sous peu les deux numéros qui précèdent celui-ci. »

Cette pièce était accompagnée de la lettre suivante imprimée à la suite :

Lettre de l'auteur de ce journal à MM. les officiers municipaux de la ville d'Auxerre.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » Déclaration des droits, etc., art. XI, accepté par le Roi, le 5 octobre 1789.

« Messieurs, mon imprimeur m'écrit que vous lui avez défendu de ne plus imprimer mon Journal, qu'il a essuyé des mortifications de votre part et que vous lui avez fait signer cette défense.

« Je ne vous le dissimulerai point, je n'ai pas peu été surpris de cet acte d'autorité. *Les trois numéros qui ont paru et la lettre venant de Rouen vous ont semblé incendiaires et capables de soulever les citoyens*, m'écrit-il ; j'oserai vous demander, Messieurs, que vous désigniez les endroits qui vous paroissent tels, afin que je les désavoue si vraiment ils sont déclarés tels ; si les faits que j'ai cités sont faux ou apocryphes, je me rétracterai avec empressement. Il est de votre justice, Messieurs, de motiver les raisons qui vous engagent à proscrire un ouvrage consenti par nombre de citoyens honnêtes de votre ville. Placés pour veiller à ce que des fanatiques, dont le nombre n'est que trop grand, ne sèment parmi le peuple des idées de haine, de discorde, ennemis de la paix et de la tranquillité, vous avez le droit de déclarer *infâmes*, *incendiaires* des écrits qui tendroient à le soulever et à le faire sortir de cet état paisible où le tient votre administration ; vous pouvez même infliger le châtiment porté par la loi à l'audacieux qui troubleroit son repos si nécessaire ; mais vous n'avez pas pu dire à celui que vous rangez aujourd'hui parmi les *incendiaires* : *Nous te défendons d'écrire à l'avenir, de faire imprimer tes pensées, de les communiquer* ; l'ancien régime ne l'eût pas osé. Organes de la loi, soyez impassibles comme elle, ne frappez que par elle et ne punissez jamais au-delà.

« C'est au nom de la liberté, que vous avez juré de maintenir, que je réclame un de mes plus beaux droits, la liberté d'écrire, d'imprimer, sauf à moi à répondre de l'abus *que j'en ferai lorsque la loi en aura déterminé les cas*. Ils ne le sont pas encore, malheureusement ; combien auroient-ils prévenu d'excès auxquels cette classe d'hommes, dont le crime et l'audace tiennent lieu de talens, ont provoqué le peuple en se couvrant du nom de *son ami*. Nos législateurs n'ont pas voulu prendre sur eux de les punir ; la loi était muette, ils n'ont pas osé prononcer ; et vous, Messieurs, vous prétendez paralyser non seulement mes opinions écrites, mais encore celles que je pourrois mettre au jour.

« Quant à ces dernières, je vous le répète, vous n'en avez pas le droit ; plus d'une fois notre municipalité a sévi contre ces écrivains qui n'ont que le génie des forfaits ; elle les a entendus, a proscrit les feuilles qui contenoient des maximes impies, les a même amendés, et ses fonctions se sont

bornées là. Et moi, Messieurs, qui n'ai commis d'autre crime, puisque c'en est un aujourd'hui, que d'avoir dit la vérité que je m'honore de chérir, d'avoir présenté les faits tels qu'ils se sont passés, d'avoir témoigné de l'horreur pour la violation des propriétés, pour les massacres, les régicides, dont je vouerai, jusque sur le bord de ma tombe, les auteurs à l'exécration publique ; j'aime la paix, j'aime mon Roi, et un gouvernement monarchique a toujours été le vœu de tous les vrais Français ; moi qui ai livré à l'impression une lettre à laquelle je n'ai jamais cru et qui étoit répandue dans Paris, que tous les journaux ont publiée, dont les suites m'auroient glacé d'effroi, ennemi des troubles auxquels l'exécution d'un tel projet auroit donné lieu ; moi qui aime ma patrie, dont je voudrois supporter seul les malheurs qui l'accablent, vous prétendez me forcer au silence. Je vous le demande, Messieurs, en vertu de l'article 8 de la déclaration des Droits de l'Homme, qui porte que *nul homme ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée ;* je vous demande donc que vous me jugiez, que vous appliquiez la loi qui me condamne. Alors, souple devant elle, docile à ses organes, j'obéirai à l'instant. Mais jusque-là, il n'y a aucune puissance sur la terre qui m'empêchera *d'écrire, de communiquer mes pensées par toutes les voies que je croirai nécessaires*, pourvu que je ne porte pas atteinte à la loi que je respecte. C'est dans ces sentiments que je suis, Messieurs, votre etc...

« P.-S. — Je déclare que les trois numéros du *Postillon du département de l'Yonne* m'appartiennent, que j'en suis l'auteur, qu'ils ne contiennent que des faits vrais et dont j'attesterai l'authenticité par le témoignage de plusieurs honnêtes personnes, qu'ils sont tels que je les ai envoyés à mon imprimeur, à l'exception d'une faute d'impression, n° III, page 2, colonne 2, ligne 19, avant *accordé*, il faut lire *rien*, tel qu'il est dans le manuscrit et peut-être de quelques autres typographiques ; que mon imprimeur n'a pu, contre toutes les loix, avoir signé la défense qui lui a été faite d'imprimer pour moi, que moi seul suis coupable, que je dois seul porter la peine due à mon crime, si c'en est un, et qu'à l'avenir le manuscrit que j'enverrai sera signé, contresigné de moi, afin de pouvoir répondre en personne aux poursuites que l'on croira nécessaire de faire contre moi.

« Fait à Paris, ce 8 octobre. »

Comme on le voit, la municipalité auxerroise avait affaire à forte partie ; malgré son mauvais vouloir, elle dut reconnaître bientôt la liberté complète de la presse et le droit de Baillif d'imprimer telle feuille qui lui conviendrait.

« Mais en attendant que le calme fût rentré dans les esprits, le rédacteur continuait à braver ses persécuteurs ; plusieurs fois par semaine, les Auxerrois stupéfaits voyaient apparaître un journal nouveau éclos chez Baillif ou plutôt c'était la continuation du *Postillon* qui se faisait avec des titres différents, afin de se trouver en règle avec les exigences possibles de la municipalité. Nous avons pu mettre la main sur la collection du journal et nous donnons tous ces titres dans leur ordre, avec les allégorie et sentences qui les accompagnent,

Nº VII. *Le Modeste*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

Il est aisé, mais il est beau pourtant
D'être modeste alors que l'on est grand.

Nº VIII. *Le Prothée*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

Saisi avec les bras d'Hercule,
J'échappe par les ruses de Prothée.

Ici nouvel avis : *Aux souscripteurs*.

« Cette feuille, dont on a voulu empêcher la circulation, je ne sais par quelle fatalité, dans un moment où elle est si nécessaire, cette feuille paroitra comme à son ordinaire les lundi, mercredi, vendredi et dimanche; le retard qu'elle a éprouvé, par les chagrins qui ont failli entraîner notre perte ainsi que la sienne, nous oblige à solliciter aujourd'hui l'indulgence de nos lecteurs. Mais rassurés par le plus grand médecin de nos jours, M. Liberté, qui nous a tranquillisés sur notre état, ce docteur nous a permis de reprendre notre premier emploi en nous exhortant de ne point nous livrer aux grands excès, ce qui pourroit détruire notre constitution, que nos pareins et mareines ont juré pour nous de défendre et de maintenir; d'après l'avis du docteur et de la société, nous espérons donner à nos lecteurs de nouvelles preuves d'un zèle inaltérable. »

Nº IX. *Le Rêveur*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

S'ils veulent savoir ce que je fais,
Dis-leur que tu m'as vu méditer sur des ruines.

Nº X. *Le Rêveur*, journal libre, etc.

Donner aux hommes des loix fondées sur leurs affections, leurs passions et ne point les traiter comme des unités numériques, tel est le grand art des législateurs.

Nº XI. *Le Spectateur*, journal libre, etc.

Nous payerons, utiles spectateurs,
Mais si la farce est mal représentée,
Pour notre argent, nous rirons des acteurs.

Nº XII. *L'Oracle*, journal libre, etc.

Hostis habet muros : ruet alto a culmine Troja.

Nº XIII. *Le Rebelle*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

Nº XIV. *L'Unité*, journal libre, etc.

Seigneurs, pour sauver Rome, il faut qu'elle s'unisse
En la main *d'un bon chef* à qui tout obéisse.

Corneille.

A la suite du compte-rendu de la séance de l'Assemblée du 21 octobre, le rédacteur du journal, parodiant un mot de Mirabeau, qui ressentait les

bouillons du patriotisme jusqu'à l'emportement, écrit les lignes suivantes : « *Mon aristocratie*. Et moi aussi *je ressens les bouillons de l'aristocratie jusqu'à l'emportement*, quand je vois le crime impuni ; je lis dans le journal de Marat ces phrases : « *Ce n'est pas leur retraite* (en parlant des ministres), *c'est leur tête qu'il vous faut, c'est celle de tous les ministériels de l'Assemblée, c'est celle de votre maire, de votre général, de presque tout l'état major, de la plupart de nos municipaux, de....* »

« Ma plume se refuse à tracer de pareils attentats. C'est alors qu'il est permis de dire qu'il y a du déshonneur de se nommer François, quand on laisse proférer de pareilles maximes. Voilà les vraies feuilles incendiaires, voilà la véritable cause de l'anéantissement du pouvoir exécutif. »

En écrivant ces lignes, le rédacteur parisien du journal auxerrois avait sans doute pour but de montrer à la municipalité que la feuille éditée par Baillif était bien inoffensive, si on la comparait aux publications de la capitale, aux élucubrations de Marat et consorts.

No XV. *Le Prudent*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

A la suite du titre, le rédacteur a encore placé cette phrase sentencieuse : « Quand un arbre est couvert de chenilles, prend-on la cognée pour l'abattre par le pied ? On détruit les chenilles, on élague les branches inutiles et pour une mauvaise année on en a dix de bonnes. »

No XVI. *Le Véridique*, journal libre, dédié à tous les citoyens du départ tement de l'Yonne.

Ce titre est accompagné de cette pensée : « Si la grandeur et le courage furent jamais d'oser dire la vérité aux Rois, la grandeur et le courage sont désormais de la dire au Peuple ; et le Peuple et les Rois n'auront jamais de meilleurs amis que ceux qui oseront leur dire la vérité. »

No XVII. *La Perspective*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

...Jacet ingens littore truncus
Avulsumque numeris caput et sine nomine corpus.

No XVIII. *L'Ami de la Monarchie*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

Le pur sang des Bourbons est toujours adoré,
Tôt ou tard il faudra que de ce trône sacré
Les rameaux dispersés et courbés par l'orage,
Plus unis et plus beaux, soient notre unique ombrage.
VOLTAIRE, *Adelaïde Duguesclin.*

Les Nos XIX et suivants jusqu'au no L et dernier continuent à prendre le titre de *L'Ami de la Monarchie*. Le rédacteur du journal renonçait à continuer la scie réjouissante qu'il avait organisée contre la municipalité, son ennemie. La paix était donc faite, et les partisans de Fournier et de Maure consentaient sans doute à supporter ce qu'ils ne pouvaient empêcher.

Nous ne savons si le journal de Baillif vécut bien longtemps. Le dernier

numéro de notre collection est le nº L et la correspondance parisienne s'arrête au 23 décembre.

Le journal finit là sans doute, si nous nous en rapportons à un dialogue politique dont nous parlerons à son lieu et place, lequel était dirigé contre le parti jacobin et qui se distribuait dans nos campagnes en 1797. Dans ce dialogue, entre un Jacobin et un cultivateur, on fait dire à ce dernier : « Des royalistes ! Il ne doit pas y en avoir plus que de chouans (dans le département de l'Yonne). Si j'ai bonne souvenance, Baillif ayant commencé d'imprimer un journal qu'on appelait l'*Ami de la Monarchie*, il n'a pu trouver un seul abonné et son journal a fait la culbute. Croyez-vous, s'il y avait eu des royalistes, qu'ils ne se seraient pas empressés de souscrire. »

L'*Ami de la Monarchie*, pas plus que la *Chronique auxerroise*, également monarchique, ne pouvaient réussir dans un pays qui répudiait de plus en plus l'ancien régime. Aussi les deux feuilles disparurent en même temps, à la fin de l'année de 1790.

333. — Portefeuille perdu. In-12. Nºs 1 à 4. Octobre 1790. Chaque numéro ne contient que trois pages de texte. — (Sc. Y, 2e série, V, 401).

Voici encore une publication qui, tout en étant moins curieuse et moins importante que la précédente, est encore une énigme à déchiffrer. Par ses caractères neufs et son papier, elle paraît sortir des presses de Baillif. Son rédacteur serait Soufflot de Mérey, alors procureur syndic du district d'Auxerre, et probablement le même qui avait été secrétaire du cardinal de Loménie lorsqu'il était principal ministre. Quel pouvait être le but de l'auteur de cette publication qui ne s'adressait qu'aux Auxerrois et à un petit nombre d'amis ?

Après avoir rappelé qu'il a habité Paris un certain temps, le rédacteur de ces fantaisies dit que, partagé entre ses devoirs et l'amitié, il vivra facilement à Auxerre. « Deux choses cependant manquent à mes habitudes : un *club* et une bibliothèque publique. »

Il ne faut pas donner au mot *club* un autre sens que celui qu'on lui attribuait alors. C'était un mot nouveau, récemment importé d'Angleterre, indiquant une réunion dans le même local de personnes associées pour la lecture en commun des journaux et brochures d'actualité. Nos cercles actuels correspondent exactement aux clubs de 1790 qui peu à peu absorbèrent la vie politique du pays et devinrent, dans chaque commune, le centre où se discutaient les affaires publiques. Au mois d'octobre 1790, aucun établissement de ce genre n'existait à Auxerre, et il était tout naturel qu'un Parisien nouvellement débarqué réclamât la formation d'une association dont il avait pu apprécier les avantages à Paris. Peut-être aussi une arrière pensée d'ambition, un besoin de faire connaître sa personnalité et de se lier avec les notables d'Auxerre entraient-ils dans la pensée de Soufflot de Mérey, lorsqu'il faisait la proposition de créer un club. Voici la description d'un club faite par le rédacteur dans son nº 2 : « Un club *à Paris* est un sallon de compagnie superbe où l'oisiveté et souvent la

nullité se rassemblent ; là chacun raisonne ou déraisonne à son gré, souvent même sans trouver des contradicteurs ; la finance et la guerre, le clergé et la marine, toutes les questions de droit public y sont traitées ; rarement on y discute et plus rarement encore l'opinion se fixe.

« Mais dans une ville de province, toutes ces sublimes questions y occupent peu ; on lit avec avidité les papiers publics ; chacun y applique ses réflexions ou suit pas à pas les événements du jour sans trop prévoir ni s'inquiéter sur l'avenir. Dans mon club, et je pense bien l'appeler ainsi puisque mon imagination l'enfante, je voudrais y voir souvent préparer les opérations des corps administratifs et plus particulièrement celles de la Municipalité, car en vain l'autorité voudroit neutraliser l'opinion publique, toujours elle gouvernera et toujours ses premiers esclaves seront ceux qui croiront en être les maîtres... »

Quant à la bibliothèque publique dont le rédacteur provoquait pour la première fois la formation, nous savons par lui qu'elle n'existait pas à Auxerre, mais il rappelait avec raison que l'expropriation de la riche bibliothèque du Chapitre et de celles des maisons religieuses rendaient cette création facile. Que ne l'a-t-on écouté à cette époque au lieu de laisser dilapider tous ces grands dépôts de livres dont le P. Laire put heureusement rassembler les débris plusieurs années après et constituer le noyau de notre bibliothèque actuelle !

Dans les deux derniers numéros, le rédacteur énumère les besoins de la ville d'Auxerre, « dont le revenu ne s'élève pas à 3,000 livres », et les améliorations à apporter. Nous ne le suivrons pas dans les vœux qu'il forme à propos des pompes à incendie, du collége, des bureaux du département et du district, etc., etc. Disons simplement qu'il est fâcheux que le *Portefeuille perdu* de Soufflot de Mérey n'ait pas été continué, car il nous eût appris bien des choses sur l'histoire auxerroise d'il y a un siècle.

334. — Discours prononcé à la clôture des séances de l'assemblée électorale du district d'Auxerre, après l'élection faite des juges de ce district, par M. Rubigny, avocat, l'un des électeurs. Octobre 1790.

Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite dans le journal de Baillif, chez lequel elle avait été imprimée.

335. — Proclamation du Roi sur les décrets de l'Assemblée nationale relatif à une protestation que la municipalité de Corbigny s'est permise contre un décret de l'Assemblée et portant que toutes les municipalités, districts et départements qui se permettront de suspendre directement ou indirectement l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le Roi seront responsables de tous événements. 5 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

336. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne

concernant les revenus et charges des communautés. Du 12 octobre 1790. Signé : Laureau, vice-président, et Chardon, secrétaire. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).



337. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale du 10 octobre 1790, qui ordonne que les soumissions des municipalités pour l'acquisition des domaines nationaux renfermeront la désignation des objets et que les directoires de districts poursuivront la vente des biens compris dans les soumissions des municipalités que les particuliers se présenteront pour acquérir. 14 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°. — (M).

338. — Instruction sur la manière d'exécuter les articles II, IV, V et VI des lettres-patentes du 21 septembre 1790 sur le décret de l'Assemblée nationale du 12 du même mois concernant l'ordre et la surveillance à observer pour la perception des droits et impositions indirects. 14 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. et 3 tableaux. — (M).

339. — Loi concernant les religieux, les religieuses et chanoinesses séculières et régulières. 14 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 20 p. — (M).

340. — Lettres-patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 9 octobre 1790, portant qu'il sera formé dans chacun des directoires de département un comité contentieux provisoire, lequel, jusqu'au moment où les juges de district seront en activité, connoitra du contentieux de celles des impositions indirectes et autres parties du service et d'administration dont la connoissance étoit attribuée aux commissaires départis. 19 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-4°, 3 p. — (M).

341. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant les états à former par les municipalités des domaines nationaux. Du 17 octobre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 7 p. — (M).

Cette délibération est suivie d'une instruction spéciale.

342. — Proclamation du Roi portant que les rentrées dans les écoles publiques se feront cette année comme à l'ordinaire. 19 octobre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y, T. 1790 à l'an VIII).

343. — Proclamation du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale contenant des articles additionnels sur l'ordre judiciaire. 19 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4° 7 p. — (M).

344. — Discours prononcé par M. l'abbé Marie (d'Avigneau), professeur d'éloquence au collége d'Auxerre, à l'ouverture des classes. Imp. L. Fournier. In-8°, 13 p. — (P).



345. — Loi sur l'administration des biens des monastères, notamment de ceux de l'abbaye de Cluny. Donnée à Saint-Cloud, le 23 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

346. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la Contribution patriotique. Du 26 octobre 1790. Signé : A. Marie, président, Foacier, secrétaire. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

347. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne relatif aux obstacles multipliés qu'éprouvent les collecteurs des impositions de 1790 de la part des fermiers entrants et sortants. 2 novembre 1790. In-4°.

348. — Loi sur la désignation des biens nationaux à vendre dès à présent; sur leur administration jusqu'à la vente; sur les créanciers particuliers des différentes maisons ; et sur l'indemnité de la dixme inféodée. 5 novembre 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 36 p. — (M).

Depuis l'installation du Directoire de l'Yonne, toutes les loix sont réimprimées à Auxerre en in-4° et en affiches in-f°. Il nous paraît inutile de citer à l'avenir toutes ces loix qui vont se multiplier par centaines et dont nous possédons une grande quantité formant la matière de nombreux volumes. On en retrouvera facilement le titre et le texte au *Bulletin des Loix* et nous ne les signalerons que lorsqu'elles offriront un intérêt particulier pour notre histoire locale ou qu'elles seront suivies d'arrêtés du Directoire de l'Yonne.

349. — Adresse de l'Assemblée administrative du département de l'Yonne réunie au Conseil général, aux municipalités et aux communes de ce département. (Suivie de l'extrait du registre des

délibérations du 6 novembre). Signé : Al. Marie, président, Foacier, secrétaire général. Imp. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

C'est une exhortation aux populations pour le rétablissement de l'ordre troublé par la disette et autres causes.

350. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant une protestation des soi-disant seigneurs de la Puisaye contre le décret de l'Assemblée nationale du 19 juin 1790, portant abolition de la noblesse héréditaire. Du 13 novembre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

351. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne, concernant l'exécution du décret de la constitution civile du clergé. Du 13 novembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

352. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant la vente des domaines nationaux. Du 16 novembre 1790. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

353. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant la propriété des murs, fossés et remparts des villes. Du 16 novembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

354. — Loi relative au droit qu'ont les citoyens de former des sociétés libres. Donnée à Paris, le 19 novembre 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

355. — Proclamation pour l'inscription au registre civique de tout citoyen qui aura atteint l'âge de 21 ans. Fait à l'Hôtel commun le vendredi 19 novembre 1790 par nous commissaires soussignés (de l'assemblée primaire). Signé : Guinault, P. Seurrat, Ruyneau, Maure le jeune, Devercy et Camelin. Auxerre, L. Fournier, imprimeur de la ville. Placard in-f°. — (L. 2e série, XXX, 1).

356. — Copie de la lettre écrite par M. Lambert, contrôleur général des finances, à MM. du Directoire et procureur général syndic du département de l'Yonne. 25 novembre 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

357. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant les comptes des bureaux municipaux. Du 27 novembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p.— (M).

358. — Adresse de la garde nationale d'Auxerre à l'Assemblée nationale. 27 novembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y, 1re série, XXV, 197).

359. — Administration du département de l'Yonne. Règlement pour la police des ateliers d'ouvriers employés aux travaux du

canal de Bourgogne. Du 30 novembre 1790. Sens, V. Tarbé et fils, imprimeurs du Roi, 1790. In-4°, 19 p. — (M).

360. — Loi qui ordonne que les fermiers des biens ci-devant, sujets à la dixme ecclésiastique ou inféodée, seront tenus d'en payer la valeur, suivant l'estimation amiable ou juridique. Donnée à Paris le 12 décembre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Mairie de Saint-Julien-du-Sault).

361. — Contribution foncière. Division du territoire en sections. Auxerre, le 15 décembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

362. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant les biens des fabriques et les bancs placés dans les églises. Du 18 décembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

363. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Première enchère le 23 décembre 1790. Affiche. S. l. (Auxerre, Fournier). — (A. Y. Dom. nat. T. I).

Biens de la ci-devant abbaye des Isles, de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre et de l'abbaye de Crisenon.

364. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 8 janvier 1791. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. Affiche. (A. Y. Dom. nat. T. I).

Adjudication définitive des biens précédemment cités.

365. — Délibération du district d'Auxerre concernant la conservation des paroisses. 27 décembre 1790. S. l. (Auxerre, Fournier). In-4°. (A. Y. V. 1790 à l'an VIII).

366. — Extrait du registre des délibération du corps municipal d'Auxerre contenant division en 12 sections du territoire de la communauté. S. l. (Auxerre, Fournier). In-f°, 2 p. — (D).

367. — Municipalité d'Auxerre. Compte de 1790 rendu par M. J.-B. Nicolas Deschamps, trésorier de la municipalité, à MM. les officiers municipaux. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-4°, 20 p. — (Sc. Y.)

368. — Prospectus de l'établissement d'un club à Auxerre. (S. l. n. d. 1790 ?) In-8°, 6 p. — (Sc. Y., 1re série, IX, 385).

On lit à la fin cette mention : Le présent prospectus se trouve chez Madame François Fournier, libraire à Auxerre, rue de la Croix-de-Pierre.

Comme nous avons pu le constater plus haut en parlant du *Portefeuille perdu*, il n'existait point de club à Auxerre en octobre 1790. Le vœu exprimé par Soufflot de Mérey fut entendu par ses compatriotes, car il répondait à un besoin du moment. Aussi, quoique le prospectus pour l'établissement d'un club ne soit pas daté, nous n'hésitons pas à en placer l'impression en novembre ou au plus tard en décembre 1790. Le club, à peine formé, prit le nom de *Société des amis de la Constitution*, nom qu'il continua à porter en 1791 et 1792.

369. — Mémoire pour Charles-Henri-Gaspard-André de Massol, capitaine de cavalerie, demeurant à Collonges, près Nuits, defendeur, contre M. le procureur général, syndic du département de l'Yonne. Signé : De Massol. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 38 p. — (Sc. Y. 1re série, XX, 541).

370. — Mémoire pour les habitans de la paroisse et communauté de Trucy-sur-Yonne, appelans, contre le sieur de Maçolles, seigneur de ce lieu, intimé. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-4°, 20 p. — (M).

On trouve dans ce mémoire la généalogie de la famille de Massol.

371. — Adresse à l'Assemblée nationale par le père gardien des Capucins d'Auxerre, département de l'Yonne, et sa communauté. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 20 p. — (P).

M. Lorin possède la même pièce manuscrite (in-4°, 14 p.). Le P. Nicolas Hullen, gardien des Capucins d'Auxerre, demandait dans son adresse l'égalité de traitement pour tous les ordres religieux.

372. — Voyage de Vincelles ou lettre à mon ami par J. V., suivi de diverses pièces de vers. 1790. (Sans nom d'imprimeur). In-12, 34 p. (B. Ribière).

Cette épitre humoristique, en vers et en prose, est adressée à Deschamps, alors receveur de la ville d'Auxerre. Elle paraît la première production littéraire de Joseph Villetard, que nous verrons bientôt jouer un rôle politique dans notre département. (Cpr Bull. Soc. Sc. Y., année 1856, notice biographique sur J. Villetard). Le voyage de Vincelles a été réédité en 1850 avec quelques variantes par C. Gallot, imprimeur à Auxerre.

373. — Catéchisme ou instructions sur les principales vérités de la religion catholique. Réimprimé par l'ordre de Mgr l'évêque d'Auxerre pour être seul enseigné dans son diocèse. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-12, 90 p. — (M).



374. — Epitres, évangiles, leçons et oraisons de tous les dimanches et fêtes de l'année, suivant le missel d'Auxerre. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-18, 240 p. — (M).

375. — Proclamation. Octroi des inspecteurs aux boucheries.

Fait en conseil municipal, le 29 décembre 1790. Signé : E.-G. Villetard, maire, Maure aîné, Deluc, Marie, Arnauld, Duplessis, Dudésert, Guénot, Lecarruyer, Jodot, Housset, officiers municipaux ; Girard, procureur de la commune, et Faultrier, secrétaire-greffier. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Avis de la municipalité avertissant que l'octroi de la viande a été adjugé à Jacques Defrance, boucher, moyennant 5,100 livres, outre les deux sous pour livre dus à la nation.

376. — Heures nouvelles contenant l'office de l'église pour toute l'année à l'usage du diocèse d'Auxerre. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-12, 480 p. — (M).

376 *bis*. — Mémoire à consulter et Consultation. (Jean-Jacques-Simon Boyer, marchand de bois à Auxerre, contre M. Pierre Frottier, commis des marchands de bois et l'un des 24 notables de la ville. Usurpation dans la rue.) Guilbert-Latour, avoc., Auxerre. L. Fournier, 1790. 15 p. in-4°. — (F. B. n. c. N° 1, N° 277).

376 *ter*. — Précis pour les Maitres Barbiers-Perruquiers, Baigneurs et Etuvistes de la ville d'Auxerre, Appelans, Contre le sieur Jean *Dez*, intimé. 6 p. in-4°. M. Guilbert-Latour, avoc. M. Leclerc. procureur. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-4°, 6 p. — (F. B. n. c. N° 1, N° 274).





AVALLON.

377. — Mémoire sur la nécessité du passage des courriers, postes et voitures publiques par la ville d'Avallon, département de l'Yonne. A Paris, le 12 janvier 1790. Signé : Le Grand, homme de loi, Edme Boilleau, procureur de la commune d'Avallon, Jean-Baptiste Boilleau, Jacques Boilleau, homme de loi, juge de paix. (Paris), V. Hérissant, 1790. In-4°, 14 p. et pièces justificatives, 23 p. — (M).

378. — Dernier mot des municipalités de Sauvigny, Lucy-le-Bois, Vassy et Cussy-les-Forges contre Avallon. (Paris). Société typographique de l'ancienne caserne du bataillon de Saint-Roch. In-4°, 4 p. — (A. T., VII, 447).

379. — Pièces justificatives. Députation de trois citoyens d'Avallon aux Etats de Bourgogne pour obtenir le passage des postes, diligences et voitures publiques par Avallon. V. Hérissant, imp. à Paris. In-4°, 24 p. (A. T., VII, 419).

380. — Discours prononcé par le Roi à l'Assemblée nationale le 4 février 1790, etc. — Lettre d'envoi signée : Amelot, intendant de Bourgogne. Dijon, imp. Capel. in-4°, 8 p. — (D).

381. — Dénonciation contre le sieur Necker, premier ministre des finances, et contre le sieur Lambert, contrôleur général, remise au comité des rapports de l'Assemblée nationale. Signé : Morizot, avocat. S. l. (Paris), 1790. In-8°, 50 p. — (M).

20 mars, dit une note manuscrite de mon exemplaire.
Morizot, avocat, est originaire d'Avallon.

382. — Délibération de MM. les élus généraux des Etats de Bourgogne, du 20 juillet 1790. Dijon, imp. de Defay. In-4°, 8 p. — (M).

C'est le procès-verbal de la dernière séance des Etats de Bourgogne

remplacés par les Directoires de chaque département pour l'administration, en vertu des décrets de l'Assemblée nationale.

383. — Procès-verbal de la confédération des gardes nationales des quatre départements formant la ci-devant province de Bourgogne. Dijon, imp. Causse, 1790. In-12. — (P).

384. — De l'année à jamais mémorable. Adresse des soldats de la garde nationale de France aux dames françoises. Rédigée par M. Boileau d'Auson, avocat, porte-drapeau de la garde nationale de la ville d'Avallon en Bourgogne. — Adresse des soldats nationaux de la ville d'Avallon à leurs concitoyennes. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-8°, 7 p. — (L. 3e série, VI, 100).

385. — Opinion de Mgr l'évêque d'Autun sur la vente des biens domaniaux. Du 13 juin 1790. — Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Paris imp. nationale. In-8°, 11 p. — (M).

386. — Arrêt du conseil d'Etat du Roi qui casse des délibérations prises par les municipalités de Marsangy, Tormancy, Angely et Buisson, concernant le payement des droits de Champart, Terrages et autres. Du 11 juillet 1790. Paris, imp. royale, 1790. In-4°, 7 p. — (M).

387. — Arrêt, etc. Rouen, imp. J.-J. Boullanger, 1790. In-4°, 8 p. — (P).

C'est le même arrêt, réimprimé à Rouen.

388. — Arrêt, etc. Paris, N.-H. Nyon, 1790. In-4°, 4 p. — (A. B. non catal. VII, 15).

Même arrêt, réimprimé à Paris et dans beaucoup d'endroits, à cause de son importance.

389. — Dénonciation au public d'une entreprise contre ses intérêts formée par la petite ville d'Avallon au département de l'Yonne. 30 décembre 1790. In-8°, 8 p. — (P).

390. — Pièces justificatives n° 1, 29 novembre 1789. Députation de trois citoyens d'Avallon aux Etats de Bourgogne pour obtenir le passage des postes, diligences et voitures publiques par Avallon. Extrait du registre des délibérations de la commune d'Avallon. (Paris), V. Hérissant, rue Notre-Dame, 1790. In-4°, 16 p. — (P).

391. — Discours sur la peine de mort, par Philibert Guéneau Montbeillard. Mis au jour par François Guéneau Montbeillard, son fils. A Semur, en Auxois, de l'imp. de Defay, 1790. In-8°, 37 p. — (M).

392. — Défenses de la ville d'Avallon prononcées au département de l'Yonne le 20 novembre 1790. In-4°, 27 p.

Cet ouvrage est mentionné dans le mémoire intitulé : l'*Intrigue déjouée* (voir au 31 janvier 1791). Il se vendait 1 livre 4 sols chez Aubry, imprimeur de la ville d'Avallon.

C'est la seule pièce que nous ayons à signaler en 1790 comme sortant des presses d'Aubry, qui venait de s'installer à Avallon.

Antoine Aubry, ouvrier imprimeur à Auxerre, chez Fournier, avait quitté l'atelier auxerrois en même temps que Baillif, que nous avons vu s'établir à Auxerre. Comme tout ce qui tient à l'histoire de l'imprimerie est intéressant à constater dans un travail de bibliographie, nous donnons ici la copie de plusieurs pièces inédites qui établissent que les débuts de l'imprimerie avallonnaise furent bien modestes. Le nouvel imprimeur ne possédait point les capitaux nécessaires à son installation et nous le voyons demander à la municipalité et au district de lui venir en aide. Cette circonstance explique comment on trouve très peu de pièces imprimées à Avallon en 1790. L'atelier d'Aubry ne fut sans doute organisé définitivement qu'à la fin de l'année, lorsqu'il eut trouvé les fonds indispensables que l'administration n'avait pu lui fournir entièrement.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE D'AVALLON POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN IMPRIMEUR. — ***Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la commune d'Avallon.***

Ce jourd'hui 13 juin 1790, quatre heures de relevée, en la chambre du conseil de l'hôtel de ville d'Avallon, le Conseil général de la commune, assemblé par billets convocatoirs distribués à chacun des membres ainsi composés :

MM. Péloux, Caristie, Houdaille, Mansay, Millier, Velin, Thibaut et Marguerit, officiers municipaux, et le procureur de la commune ;

MM. Raudot, Tierçot, Brulay, Cortot, Simon, Morizot, Chanel, Maunoury, Boyer, Febvre, notables.

M. Caristie a dit : que la municipalité se trouvant chargée d'ouvrage, relativement au secrétariat qui est obligé d'employer des copistes pour la correspondance et le service du bureau, il a pensé que l'établissement d'un imprimeur en cette ville seroit très avantageux ; que le public en retireroit la plus grande utilité et d'ailleurs que l'administration du district étant fixée à Avallon, cet établissement seroit encore plus avantageux comme étant chargé d'une correspondance plus étendue, puisqu'elle communique avec toutes les municipalités et, en accélérant les communications, diminueroit beaucoup son travail ; qu'il est même intéressant que le district coopère à toutes les facilités possibles pour le succès de cet établissement ; que c'est dans ces vues d'utilité et de nécessité qu'il a cru devoir proposer au Conseil général, si dans le cas où il adopteroit ledit établissement, il seroit dans l'intention d'avancer au sujet qui se présente une somme de quatre mille livres qu'il demande pour monter son imprimerie avec soumission qu'il feroit d'en payer les intérêts à cinq pour cent sans retenue jusqu'au remboursement dans le temps convenu, à la sûreté de laquelle somme il affecteroit spécialement son imprimerie.

Et a observé ledit sieur Caristie que les administrateurs du district de cette ville, instruits des intentions de la municipalité, sont disposés à contribuer pour moitié aux avances demandées par l'imprimeur ; qu'il sait qu'ils sollicitent l'autorisation du département de l'Yonne pour parvenir à cet établissement, qu'il leur a parrut de la plus grande nécessité.

L'objet mis en délibération et le procureur de la commune entendu, lequel a été d'avis de l'établissement proposé et d'avancer les deniers aux conditions offertes.

Le Conseil général a arrêté unanimement qu'il sera établi une imprimerie en cette ville ; qu'il sera avancé à cet imprimeur la somme de quatre mille livres pour monter son imprimerie, à la charge d'en payer les intérêts à cinq pour cent, sans retenue jusqu'au remboursement qu'il s'obligera de faire par cinq cents livres d'année en année, dont le premier payement sera fait dans l'année du jour que la somme lui aura été complétée, les intérêts décroissant à mesure des remboursements ; et encore à la condition que les deniers nécessaires ne lui seront comptés que lorsque son imprimerie sera montée à Avallon et en par lui justifiant que les deniers à lui prêtés auront été employés à l'acquisition de l'imprimerie, si mieux n'aime la municipalité payer elle-même à l'acquit de l'imprimeur ladite somme de quatre mille livres aux ouvriers et marchands auprès desquels il aura fait la dite acquisition ; en conséquence tous les ustensiles et outils de la dite imprimerie formeront le gage spécial de la somme cy dessus et intérêts et ne pourra le dit imprimeur s'en dire le vrai propriétaire qu'après l'entier acquittement.

A arrêté pareillement que MM. les administrateurs du district d'Avallon seront invités d'employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir tant pour seconder le succès de cet établissement que pour contribuer pour moitié aux avances cy dessus, à l'effet de quoi le présent arrêté leur sera communiqué.

Et cependant le présent arrêté n'aura son effet qu'après qu'il aura été autorisé par l'administration du département de l'Yonne.

A l'instant s'est présenté le sieur Antoine Aubri, imprimeur demeurant à Auxerre, auquel lecture faite sur sa réquisition de l'arrêté cy dessus, a déclaré qu'il est disposé à remplir les vues du conseil général de la commune, s'il veut bien l'agréer.

Sur quoi le Conseil général ayant de nouveau délibéré et le procureur de la commune entendu, le sieur Aubri a été unanimement accepté pour tenir une imprimerie à Avallon aux conditions portées en notre arrêté et encore aux charges par lui de se conformer aux lois et réglemens concernant l'imprimerie et le dit sieur Aubri s'est soumis et obligé à la pleine et entière exécution de l'arrêté cy dessus, et sur les réquisitions du procureur de la commune, le dit sieur Aubri a promis de faire obliger dame Brigide Lebrun, son épouse, et leurs successeurs et ayant cause tous solidairement avec lui, et sous toutes ces renonciations à tous bénéfices de droit et de coutume au payement de la dite somme de quatre mille livres et intérêts et à l'exécution des clauses et conditions cy dessus prescrites, et s'est le dit sieur Aubri soussigné avec les membres du conseil général, le procureur de la commune et le secrétaire.

Le registre est signé : Febvre, Aubri, Houdaille, Simon, Maunoury de Bamar, Thibault, Cortot, Bruley, P. Mansey, Tierçot, Chanel, Morizot, Millier père, Boyer, Marguerit, Peloux, Caristie, Velin, Boilleau, Raudot et l'Ecorché, secrétaire.

A la suite on lit : Vu par nous, administrateurs du district d'Avallon, l'arrêté cy dessus de la municipalité de la ditte ville, nous sommes d'avis que l'établissement proposé est des plus avantageux pour la ditte municipalité et pour tout le district auquel il devient indispensable. Quant à l'invitation qui nous est faite d'y contribuer pour moitié, nous ne croyons pas devoir prendre un parti à cet égard ; pourquoi nous disons que le dit arrêté sera envoyé à MM. les administrateurs du département pour avoir leur décision. Fait à la séance de ce jourd'hui quatorze juin mil sept cent quatre-vingt-dix.

Et ont signé : Gardot, président, Bussy, Vaulabelle, Vassal, Rémond, Thomassin, Mocquot, Baudenet, Guyard, Brisson, Lottin, Bourget, procureur syndic.

En note, sur la lettre d'envoi, on lit ces lignes, émanant sans doute d'un membre du Directoire :

« Cet établissement était très utile ; mais on ne pouvait pas autoriser une avance qui ne se concilie jamais avec les devoirs d'une administration. »

Il résulterait de cette note que si Aubry fut autorisé à s'établir à Avallon, il ne put toucher directement de la municipalité la totalité des 4,000 livres qu'on lui avait promis. Mais il trouva la somme ou un crédit suffisamment large, puisque ses presses fonctionnèrent de suite.

Du reste la délibération du Directoire est très explicite, elle indique les mesures qui furent prises. En voici un extrait :

Extrait du registre des délibérations de l'administration du département de l'Yonne (à Auxerre).

SÉANCE DU 16 JUIN 1790.

...MM. du bureau de l'administration générale ont fait rapport d'une délibération de la commune d'Avallon du 13 juin présent mois, concernant l'établissement d'une imprimerie dans cette ville en avançant sur les fonds de la municipalité la somme de deux mille livres pour huit années, en payant par l'imprimeur l'intérêt de cette somme au taux ordinaire, et invitation au district d'Avallon d'avancer encore deux mille livres nécessaires à cet établissement, proposition dont le district a déféré à l'administration du département. Après avoir entendu M. le procureur général syndic, l'assemblée départementale a homologué la présente délibération en ce qui concerne l'arrêté pris par le conseil général de la commune d'Avallon de faire l'avance à l'imprimeur d'une partie de la somme de quatre mille livres nécessaire pour former son établissement, sauf au conseil général de la commune pour completter la somme dont l'emploi a été arrêté par lui à aviser à d'autres moyens que ceux contenus en sa délibération, attendu qu'il n'y a encore aucuns fonds destinés à de nouveaux établissements d'utilité publique.

Il est probable que d'autres avantages furent encore concédés au nouvel imprimeur, afin d'encourager son établissement. M. Odobé, le dernier successeur d'Aubry, nous a appris que les ateliers étaient installés dans les bâtiments tenant à la tour de l'Horloge et appartenant à la

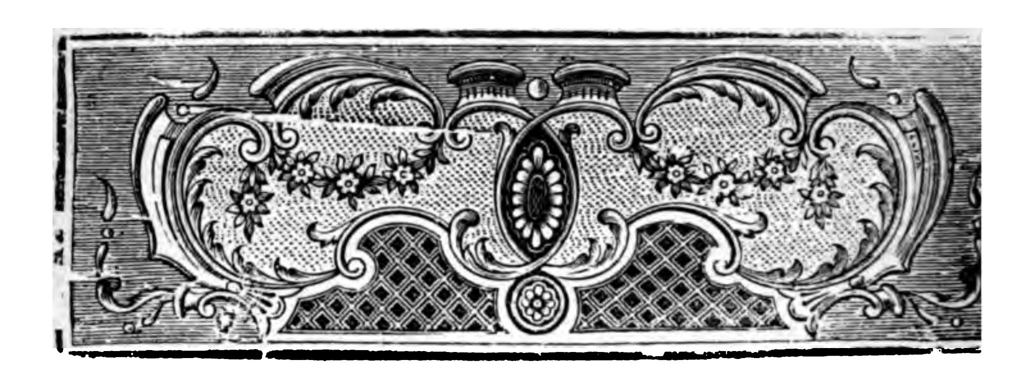
municipalité. Aujourd'hui encore le mot *Imprimerie* est très visible sur les murs. Ces bâtiments, libres à l'époque de la Révolution, lui avaient probablement été concédés gratuitement.

Le nouvel imprimeur a acheté sans doute un matériel et des caractères neufs; cependant il nous faut signaler un fait dont nous avons pu vérifier l'exactitude grâce à l'obligeant et affable M. Odobé, que nous ne saurions trop remercier en cette circonstance. Aubry s'est servi pour ses impressions de plusieurs bois gravés bien antérieurs à 1790, et ces bois existent encore en partie dans le matériel ancien de l'imprimerie avallonnaise, quoiqu'un incendie en ait détruit la plus grande partie, il y a 50 ans environ. Nous utiliserons ces bois dans le cours de ce travail, et peut-être cela aidera-t-il à découvrir la trace de quelque imprimeur nomade venu à Avallon au XVIIIe siècle et ayant cessé de travailler, soit par suite de décès, soit pour toute autre cause. Dans ce système, Aubry aurait retrouvé une partie du matériel abandonné et l'aurait utilisé.



Une petite plaquette rencontrée par nous il y a quelque temps donne un corps à cette supposition. Cette pièce est un recueil populaire de prières pour détourner le tonnerre et les orages ; elle est ornée de trois bois anciens dont nous donnons ici un premier specimen et qui se trouvent encore aujourd'hui dans le matériel Odobé; et à la fin on lit : ***A Avallon, de l'imprimerie de Victor.*** Toutefois, une objection se présente, c'est que les caractères employés paraissent moins anciens, quoique le texte soit imprimé avec l'orthographe du XVIIIe siècle.

Dans ces conditions, nous nous abstenons de conclure ; peut-être cette plaquette n'a-t-elle été réimprimée seulement qu'en 1798, au moment de la renaissance du culte catholique. Dans ce cas, l'imprimeur, pour ne pas se compromettre, aurait caché son nom sous le pseudonyme de ***Victor***. Jusqu'à plus amples découvertes il nous faut prudemment accepter cette version.



JOIGNY.

393. — Observations d'un administrateur du district de Joigny sur l'administration du district et la correspondance avec les municipalités qui en dépendent. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. — (M).

394. — Discours prononcé par Antoine-Joseph-André Sudaut, maire de la ville de Joigny, le 14 juillet 1790. V. Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 3 p. — (A. T., VII, 329).

395. — Rapport fait à l'Assemblée nationale sur les droits de péage, minage, hallage, étalonnage et autres semblables, le 4 mars 1790, par M. Gillet de la Jacqueminière, député de Montargis. Chez Baudoin, imp. de l'Assemblée nationale, 1790. In-8°, 21 p. — (A. T., XVI, 396).





SAINT-FARGEAU.

396. — Discours prononcé par M. L.-Z. Paultre, administrateur du département de l'Yonne, président de l'assemblée des électeurs réunis à Saint-Fargeau pour l'élection des juges du tribunal du district, avant la clôture de cette assemblée, le 28 septembre 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 4 p. — (P. D.)

397. — Mémoire pour les municipalités de Champignelle et de Villeneuve-les-Genêts contre les prétentions de celle de Mézille, district de Saint-Fargeau, département de l'Yonne. Signé : Coutan, curé, Marie, commissaire pour Villeneuve-les-Genêts; Bertheau, procureur de la commune et commissaire pour Champignelles. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 8 p. — (M).

398. — Municipalité de Villeneuve-les-Genêts du département de l'Yonne. District de Saint-Fargeau. Mémoire explicatif des possessions et des prétentions des pauvres et de l'école de charité de la paroisse de Villeneuve-les-Genêts. Montargis, impr. de Cl. Lequatre, imprimeur du Roi et de Mgr le duc d'Orléans. In-4°, 12 p. — (M).





SAINT-FLORENTIN.

399. — Analyse de la discussion sur l'emplacement du septième district à Saint-Florentin ou à Villeneuve-le-Roy. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-4°, 7 p. — (Sc. Y, 1re série, XXIV, 257).

400. — Lettre au président de l'Assemblée nationale par les députés extraordinaires de la ville de Brienon-l'Archevêque. Paris, 23 août 1790. S. l. In-8°, 7 p. — (M).

Dénonciation contre M. Cernon, faisant fonctions de rapporteur du Comité de Constitution qui fit voter par l'Assemblée nationale que le tribunal du District serait fixé à Saint-Florentin et non à Brienon. Cette pièce est signée : Bezanger, maire (de Brienon); Mauroy, procureur-syndic ; Saffroy et Ferrand, tous députés.

401. — Municipalité de Paris. Arrêtés du département des travaux publics et de celui des subsistances et approvisionnements à l'occasion des ateliers de charité destinés pour les canaux de Dieppe et de Bourgogne. Paris, Lottin, imp. In-8°, 18 p. — (M.)

Dans cette brochure la Municipalité parisienne répond à des plaintes des Dieppois qui se plaignent des ateliers parisiens envoyés pour la construction du canal de Dieppe.

« Des précautions semblables ont été prises et employées avec succès pour les 600 ouvriers envoyés en Bourgogne. Ils y ont été bien accueillis et y travaillent sans trouble et de concert avec les gens du pays; et les villes de Brienon et de Saint-Florentin n'ont accusé personne d'avoir employé *des moyens de la plus insigne perfidie.* »



SÉNONOIS ET GASTINOIS

402. — Rapport sur le décret général relatif aux Départemens du Royaume, fait au nom du Comité de Constitution, par M. Dupont, Député du Bailliage de Nemours, le 15 février 1790. Paris, impr. nationale, in-8°, 16 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, VII, 95).

403. — Adresse aux Électeurs du Département de Seine-et-Marne, par un citoyen patriote. A Melun, chez Tarbé, impr. du Département, 1790. In-8°, 11 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 220).

Tarbé Sébastien-André (plus tard Tarbé des Sablons), quatrième fils de Hardouin Tarbé, imprimeur à Sens, s'installa comme imprimeur à Melun et prêta serment en cette qualité le 24 avril 1790, après examen, autorisation et arrêt du Conseil d'État en date du 8 mars, ainsi que l'exigeait la législation encore en vigueur. Nous mentionnerons ici quelques-unes des pièces sorties des presses de Sébastien Tarbé et recueillies par son frère, l'imprimeur sénonais.

404. — Adresse des Électeurs du Département de Seine-et-Marne, séant à Melun à l'Assemblée nationale. Imprimé par ordre de l'Assemblée électorale. A Melun, chez Tarbé, impr. du Département, 1790. In-8°, 9 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 233).

405. — Discours prononcé par M. Gibert, agriculteur à Saint-Jean, canton de Laferté-sous Jouarre, en l'Assemblée des Électeurs du District de Meaux, pour l'élection des administrateurs du Département de Seine-et-Marne. Imprimé par ordre des Électeurs du District de Meaux. A Melun, chez Tarbé, impr., 1790. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 201).

406. — Liste des Membres composant le corps administratif du Département de Seine-et-Marne séant à Melun, 1790. A Melun, chez Tarbé, ... In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 267).

407. — Journal du Département de Seine-et-Marne et des cinq Districts qui en dépendent, Melun, Meaux, Provins, Nemours et Rosoy. Mai 1790. De l'impr. de Tarbé, à Melun. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 537).

Nous avons trouvé dans les Affiches de Sens, nº du 25 mai 1790, le prospectus du journal de Seine-et-Marne fondé par S. Tarbé. Cette pièce nous a paru assez intéressante pour être reproduite ici : « Ce journal qui commencera à paroître vers le 20 mai contiendra :

« 1º Tous les objets relatifs à l'administration intérieure de ce département et des districts; formation, sessions et travaux des Assemblées administratives; délibérations importantes des Municipalités; description topographique, politique des différentes villes, bourgs et villages; organisation des Milices nationales et Tribunaux judiciaires; évaluation et vente des biens ecclésiastiques ou du domaine; observations impartiales sur les opérations du Directoire du Département et des Districts et des Assemblées municipales; rapprochement et comparaison de ces opérations, avec celles des Départements et Districts et Municipalités limitrophes; interprétations et applications précises des Décrets de l'Assemblée nationale, lorsqu'ils concerneront spécialement le département de Seine-et-Marne ou quelques-unes de ses parties.

« 2º Un extrait des Papiers publics les plus sages, les plus véridiques et les plus impartiaux, rédigé dans les mêmes principes, et renfermant les précis des travaux de l'Assemblée nationale, les principaux actes du Pouvoir exécutif, et les nouvelles intéressantes, soit de la Capitale et des Provinces, soit des Pays étrangers.

« 3º Les biens à vendre ou à louer, effets perdus, avis, demandes particulières, prix courant des grains et du sel, indication des foires dans les différentes parties du Département. Nous y insérerons aussi l'extrait du tableau des hypothèques, quand le nouvel ordre judiciaire sera organisé.

« 4º Événements remarquables, cérémonies publiques, mutations importantes, notice nécrologique des personnes du Département qui se seront distinguées dans la carrière des lettres, des sciences ou du patriotisme.

« 5º Sous le titre de Mélanges, les découvertes en agriculture ou dans les Arts et les morceaux de politique, morale, poésie ou littérature, qui nous seront adressés par des personnes connues, lorsqu'ils seront à la fois neufs, intéressants et conformes au ton de sagesse qui règnera toujours dans ce journal.

Par le mot de *Sagesse* nous sommes loin d'entendre cette timidité servile, qui, sous l'ancien régime, enchaînoit l'opinion de tous les écrivains. Fidèles aux principes sur lesquels repose aujourd'hui la liberté Nationale, nous montrerons du courage, quand il s'agira de combattre des abus réels, de résister à l'oppression, de soutenir le bien du Peuple..... Mais nous n'imiterons pas ces folliculaires imprudents qui sèment à chaque instant l'effroi dans l'esprit des bons patriotes par le récit de faits extraordinaires et mensongers; notre style ne se fera jamais remarquer par une exagération dangereuse; nous ne déployerons pas la sainte fureur du patriotisme, quand rien ne nous paroîtra menacer la tranquillité publique; on a trop éprouvé dans ces derniers tems que sonner le tocsin, étoit un moyen sûr de faire naître des incendies.

« Toutes les parties que nous venons d'indiquer, ne seront pas traitées régulièrement à la fois dans chaque numéro, mais alternativement et suivant

que l'ordre des matières pourra le comporter. S'il nous étoit échappé, dans l'énumération que nous venons de faire, quelque objet qui put intéresser par la suite les habitans du Département de Seine-et-Marne, nous invitons nos souscripteurs à nous en faire part, nous nous empresserons de satisfaire aux désirs du plus grand nombre, en réformant ou étendant, s'il le faut, le plan de notre journal.

« Nous y annoncerons aussi le Livre nouveau dont les auteurs nous auront fait remettre un exemplaire, et nous nous chargerons de les procurer à ceux de nos souscripteurs qui nous en feront la demande.

« Ceux de MM. les souscripteurs qui voudroient s'établir correspondans ou coopérateurs du journal, sont priés de vouloir bien nous en prévenir incessamment, en indiquant la ville ou le canton qui fera spécialement l'objet de leur travail et la nature des observations ou extraits qu'ils seront dans le cas de fournir; notre intention étant d'établir des correspondans avec toutes les villes et cantons du Département. Nous invitons toutes les municipalités, milices nationales et corps administratifs, etc., à nous adresser, par voie affranchie, copie ou extraits de celles de leurs délibérations qu'ils désireront rendre publiques. »

408. — Adresse du Conseil de la commune de Chaumes aux onze paroisses composant, avec cette paroisse, le canton de Chaumes et réponse à cette adresse. 18 mai 1790. In-8°. 32 p. — Melun, S. A. Tarbé. impr. — (Nav. T. Dioc. Sens).

409. — Liste de MM. les Électeurs du Département de Seine-et-Marne, 25 mai 1790. A Melun, chez Tarbé, impr. du Département, 1790, In-8°, 35 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 177).

410. — Discours prononcé dans l'Assemblée électorale de Seine-et-Marne par M. Dottevile, président d'âge, le lundi 24 mai 1790. In-8°, 3 p.

411. — Discours prononcé dans l'Assemblée électorale de Seine-et-Marne par M. de Vaublanc, élu président, le 25 mai 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 213).

412. — Tableau du Département de Seine-et-Marne et des cinq Districts qui en dépendent, avec leur division en cantons conformément au procès-verbal du Comité de Constitution. 26 mai 1790. A Melun, chez Tarbé, impr. du département, MDCCXC. In-8°, 100 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 77).

Avec l'instruction et diverses autres pièces.

413. — Procès-verbal des séances de l'Assemblée départementale réunie à Melun en mai-juin 1790 pour la fixation du siège de l'administration centrale de Seine-et-Marne. In-4°. (Nav. T. Dioc. Sens, II).

414. — Motion contre le chapitre de Notre-Dame de Paris, fait à l'Assemblée électorale du Département de Seine-et-Marne, séant à Melun ; par Romain Pichounier, citoyen et curé d'Andrezel, Électeur du canton de Chaumes, le 27 mai 1790. Imprimé par ordre de

l'Assemblée électorale. A Melun, chez Tarbé. impr. In-8°, 12 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 309).

415. — Réponse à un libelle diffamatoire répandu dans l'Assemblée des Électeurs à Melun, par le sieur Pichounier, curé d'Andrezel, contre la communauté des habitans, les officiers municipaux et le sieur Le Sourt, maire de la ville de Chaumes. Melun, impr. Tarbé. In-8°, 16 p. (B. Leroy, à Melun).

416. — Motion faite dans l'Assemblée électorale du département de Seine-et-Marne, par M. Duguet, Électeur et cultivateur à Beaulieu, paroisse de Rumont, District de Nemours, canton de Beaumont, à l'ouverture de la séance du samedi matin 29 mai 1790, sur les moyens d'accélérer la nomination des administrateurs. Imprimé par ordre de l'Assemblée électorale, 1790. A Melun, chez Tarbé, impr. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 321).

417. — Discours prononcé à l'Assemblée électorale du département de Seine-et-Marne, le 29 mai 1790, séance du matin, par Denis Chevance, dit Gueritout, Electeur de la paroisse de Montgé, District de Meaux, canton de Dammartin. Imprimé par ordre de l'Assemblée électorale, 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 329).

418. — Mémoire du sieur Dufrayer, Électeur de la commune de Nangis, pour fixer dans cette commune le chef-lieu du Département. A Melun, chez Tarbé. In-4°. — (B. Leroy, à Melun).

419. — Discours prononcé dans l'Assemblée électorale du Département de Seine-et-Marne, séant à Melun, par M. Maillard de Chanteloux, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal des logis des gardes du Roy, Électeur du canton de Bray-sur-Seine, District de Provins, élu membre de l'administration du Département, le 1er juin 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée électorale, 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 9 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 333).

420. — Discours prononcé pour l'ouverture de l'administration du District de Melun, le 23 juin 1790, par M. Beaunier, procureur-syndic. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Melun, chez Tarbé, imprimeur du Département et du District, 1790. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 345).

421. — Discours prononcé par M. Beaunier, procureur-syndic du District de Melun, à la réception de M. Riguet, procureur de la commune de Melun, le 27 juin 1790. Imprimé par ordre de la commune. A Melun, chez Tarbé, impr. du Département, 1790. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 351).

422. — Discours prononcé par M. Riguet, fils, avocat, à sa réception de procureur de la commune de Melun. Imprimé par ordre de la commune, le 27 juin 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 14 p. — (Nav. T, Dioc. Sens, II. 359).

423. — Députation du Corps municipal de Melun au District de cette ville et du District au Corps municipal, Juin 1790. A Melun, chez Tarbé, In-8°, 15 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 275).

Discours par MM. Marillier, Riguet, Beaunier, Chamblain, Chalumeau.

424. — Lettre écrite par MM. composans le comité de Mendicité du Département de Seine-et-Marne à toutes les Municipalités de ce Département. Melun, 28 juin 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 373).

425. — Extrait des délibérations et arrêts de l'administration du District de Melun. Du 28 juin 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Melun, chez Tarbé, imprimeur du Département et du District, 1790. In-8°. 2 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 393).

426. — Lettre écrite à M. le Procureur général du Département de Seine-et-Marne. Melun, 28 juin 1790. Signé : Chalumeau, administrateur du District de Melun. (In-8°, 6 p.) — Réponse de M. Picault, procureur général syndic du Département (5 p.). Ensemble : 11 p. in-8°. A Melun, chez Tarbé, — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 381).

427. — Discours prononcé par M. Rozière, à l'Assemblée du Département de Seine-et-Marne, au nom de la Garde nationale de Melun, représentée par 13 Officiers et fusilliers, ayant à leur tête M. le commandant-général. Le Mardi 29 juin 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée. — Réponse de M. le Président. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 407).

428. — Garde nationale melunoise. Avis du Comité de constitution du 29 juin 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 6 p. (Nav. T. Dioc. Sens, 395).

En tête de cette pièce, bois gravé, représentant l'écusson royal et les armes de la ville de Melun, accompagnés d'attributs guerriers.

429. — Discours prononcé à l'église paroissiale de Saint-Aspais le dimanche 4 juillet 1790, pour la bénédiction du Drapeau de la Garde nationale de la ville de Melun, par M. Dauphin, curé de Saint-Aspais, Aumônier de la Garde nationale. Imprimé par ordre de la commune. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 8 p. — (Nav. T. II, 433).

430. — Adresse des administrateurs du Département de Seine-et-Marne aux citoyens de la ville de Nismes. Juillet 1790. In-4°, 4 p. (A. T, VII, 67).

431. — Adresse des Administrateurs du Département de Seine-et-Marne aux administrateurs de tous les autres départements. Du 4 juillet 1790. In-4°, 3 p. Melun, impr. Tarbé, — (A. T. VII, 79).

432. — Adresse des administrateurs du Département de Seine-et-Marne aux communes de ce Département. Du 4 juillet 1790. Tarbé. impr. à Melun. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 73).

433. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Melun à celle de ... (On a laissé un espace en blanc afin de pouvoir remplir le nom de chaque Société à la main). A Melun, de l'impr. de Tarbé. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 303).

434. — Discours prononcé le Dimanche 4 juillet, en la maison commune de Melun, en retour de la bénédiction d'un drapeau, en présence de MM. les Officiers municipaux et de la Garde nationale de Melun, par M. l'abbé Métier, curé de Saint-Liesne et Officier municipal. Imprimé par ordre de la commune, 1790. A Melun, chez Tarbé, In-8°, 17 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 413).

435. — Discours prononcé par M. Sauvage, Électeur de Fontainebleau, dans l'Assemblée électorale des Gardes nationales du District de Melun, le 7 juillet 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. II. 457).

436. — Discours prononcé en présence des Gardes nationales du District de Melun, assemblées sous la présidence du Directoire pour députer à la Fédération générale, par M. Marillier, président de l'administration du District, le mercredi 7 juillet 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 11 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 445).

437. — Discours prononcé dans l'Assemblée électorale des Gardes nationales du District de Melun, par M. Beaunier, procureur syndic, le 7 juillet 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 3 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 441).

438. — Élection par la Garde nationale du District de Melun des députés à la fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Récit de ce qui s'est passé à cette occasion, par le citoyen Rozière, notaire, fusillier de la Garde nationale melunoise et Député à la Fédération. 8 p. in-8° (Supplément au n° XVI du Journal de Seine-et-Marne.)— (B. Leroy, à Melun).

439. — Fédération melunoise, 14 juillet 1790. Discours prononcé par M. Chamblain, Maire de la ville de Melun, avant la prestation du serment fédératif du 14 juillet 1790. Imprimé par ordre de la commune. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 5 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 465).

440. — Discours prononcé devant l'autel de la Liberté à l'instant du Pacte fédératif de la Garde nationale et des citoyens de la ville de Melun, par M. l'abbé Métier, curé de Saint-Liesne et Officier municipal, le 14 juillet 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 473).

441. — Discours prononcé le mercredi 14 juillet 1790 en présence des Gardes nationales de sept communes formant le batail-

lon de Guignes, par Romain Pichonnier, prêtre-citoyen, curé de la commune d'Andrezel et aumônier du bataillon. Melun, imp. Tarbé. In-8°, 24 p. — (B. Leroy, à Melun).

442. — Discours prononcé par M. le président de l'administration du District de Melûn (Marillier), lors du dépôt fait par MM. les députés à la Fédération nationale du Drapeau du District, en la salle d'assemblée de l'administration, le 21 juillet 1790. Melun. Tarbé, imp. In-8°, 7 p. — (B. Leroy, Melun).

443. — Discours funèbre pronocé le jeudi 9 septembre 1790 dans la chaire de l'église paroissiale de Saint-Aspais de Melun, chef-lieu du District et du Département de Seine-et-Marne, par M. Michel-Louis-Théodore Giot, secrétaire du District et soldat de la garde nationale, après la messe de *Requiem* célébrée en présence de la municipalité, des cinq compagnies de la Garde nationale et du détachement des chasseurs de Lorraine, pour le repos de l'âme des citoyens de Metz et autres lieux morts le 31 août 1790 en combattant pour le maintien de la Constitution contre les soldats révoltés de la garnison de Nancy. Melun, Tarbé, imp. In°-8, 14 p. — (B. Leroy à Melun).

444. — Appel au public, juste et impartial, sur la lettre d'un patriote meldois à M. Tarbé, et le post-scriptum qui sert à l'intelligence de cette lettre. Du 16 septembre 1790. De l'imp. de Tarbé, à Melun, 1790, In 8°,·8 p. (A. T. VIII, 349).

Réponse de M. Tarbé, imprimeur des nouvelles cartes du département, au pamphlet de Cerceau, maire et curé de Congis, prônant les cartes d'un géomètre nommé Bonnet.

445. — Discours prononcé à l'Assemblée électorale pour la nomination des juges du District de Melun, le 17 octobre 1790, par M. Chalumeau, électeur. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 481).

446. — Délibération des communes d'Andrezel, Champdeuil, Yèble, l'Étang, Péqueux et Sussy, réunies dans la salle commune de Guignes, le dimanche 24 octobre 1790, à la demande de la municipalité de Guignes. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 8 p. — (B. Leroy, à Melun).

447. — Observations lues par M. Beaunier, électeur de la ville de Melun à l'Assemblée électorale du département de Seine-et-Marne, pour la fixation du chef-lieu de ce département. 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 9 p. — (B. Leroy, à Melun).

448. — Société des Amis de la Constitution séante à Melun, 1790. Question discutée dans la première séance publique de la Société des Amis de la Constitution de Melun, le 8 décembre 1790, par

M. Boucher de la Richarderie, l'un des membres de cette Société. Melun, chez Tarbé. In-8°, 10 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 291).

449. — Lettre de Duclos, maître de poste, sur un projet de représentation dans l'intérêt des Maîtres de postes. A Melun, chez Tarbé. In-4° 4 p. — (A. T. VII, 61).

450. — Lettre écrite à M. de la Fayette par un notable de Fontainebleau. Paris, imp. Gueffier, rue des Augustins. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 215).

Pièce relative au refus des habitants de la Chapelle-la-Reine, Meun et Acheu d'acquitter les droits perçus exclusivement par le régisseur de la terre de Fleury et aux troubles qui ont suivi.

451. — Lettre de MM. les officiers municipaux de Montargis à M. le Président et à MM. les Députés de l'Assemblée nationale. 1 p. à 2 col. (Extr. du Journal de Montargis du 20 juin 1790). — (A. T. VI, 612).

452. — Essai sur les bois, les friches, les chemins et les Mendiants, présenté à la Société royale d'agriculture de Paris par A. Paulmier, officier municipal et cultivateur à Nemours. A Paris chez Dessenne et Gatey, libr., et à Montargis chez Lequatre, impr.-libr. MDCCXC. In-8°, 16 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 1.).

453. — Discours prononcé à la commune de Saint-Mammès, le 14 juillet 1790, par le desservant de Saint-Mammès. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du Roi, 1790. In-8°, 16 p. (Nav. Dioc. Sens, III, 497).

Cette pièce est suivie d'une chanson patriotique intitulée : Le soldat patriote au Champ de Mars à la Confédération nationale.





SENS

454. — Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens, pour l'année 1790, contenant la description historique des paroisses de la *Chapelle-Saint-Sulpice*, la *Chapelle-sur-Aveyron*, la *Cour-Marigny*, la *Croix-en-Brie*, la *Ferté-Alaix*, la *Ferté-Loupière*, la *Grange-Bléneau*, la *Madeleine-de-Corbeval*, la *Motte-aux-Aulnayes* et la *Motte-Gilly*, rédigé par M. T. D. S. (Tarbé des Sablons). Epigraphe : *Nam pius est Patriæ facta referre labor*. Ov. (Au milieu du titre, vignette aux armes de la ville de Sens. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imprimeur du roi, avec privilège de S. M. In-18, 167 p. — (M).

455. — Affiches, annonces et avis divers du Sénonais. Année 1790. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imprimeur du roi. In-4°, 152 pages à 2 colonnes. Nos I à XXIV. — (A. E. 22).

Sommaire des principaux articles : P. 1. Les Etats généraux de 1789. — P. 5. Nos 1 et suivants. Analyse des travaux et des décrets de l'Assemblée nationale. — P. 15. Inauguration à Sens du buste de M. le marquis de Chambonas. — P. 28. Election de la nouvelle municipalité à Sens le 24 février 1790. — P. 35. Election des municipalités de Saint-Florentin, Nogent, Trainel et Tonnerre. — P. 36. 9 mars 1790. Arrêtés divers du Conseil général de la commune de Sens et élection du Bureau municipal. — P. 43. Election des municipalités de Bray et Villeneuve-le-Roi. — P. 44. Convocation des Assemblées primaires pour la nomination des électeurs. — P. 46. Concours pour une bourse au collège de Grassins. — P. 47. Noms des électeurs du district de Sens. — P. 56. Election des membres de l'administration du département à Auxerre. — P. 58. Discours du cardinal de Loménie en prononçant le serment civique. — P. 59.

Entrée solennelle du cardinal de Loménie à Sens le 6 mai 1790. — P. 67 Membres des districts de Joigny, Saint-Florentin, Auxerre. — P. 70. Lettre de M. le cardinal de Loménie à onze municipalités qui demandent le rétablissement d'une procession supprimée par M. le cardinal de Luynes. — P. 78. Relation de la fédération de la garde nationale de Sens à celle de Paris. — P. 88. Cérémonie publique de la fédération de la ville de Sens. - P. 92. D° à Courgenay. — P. 95 Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Montargis aux citoyens des campagnes. — P. 103. Proclamation et Instruction du Corps municipal, du 28 juillet 1790, concernant les aides, les entrées et le tabac. — P. 105. Distribution des prix au collège de Sens. — P. 111. Lettre au rédacteur des Affiches de Sens. Signé Tarbé, imprimeur du département de Seine-et-Marne. (Au sujet d'un conflit de l'imprimeur et de perquisitions faites chez lui par la municipalité qui le soupçonnait d'avoir imprimé les *Lamentations du Clergé de France*, brochure hostile à la loi sur le Clergé). — P. 115. Instructions du district de Sens relativement à l'organisation des tribunaux et au choix des juges. — P. 120. Lettres de Véron et de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes. — P. 123. Projet sur l'usage que l'on peut faire des livres nationaux, par M. Tuet. — P. 124 et 132. Le couvent des Ursulines de Sens.— Décisions relatives aux municipalités.— P. 126. Lettre I à M^{de}... sur les aristocrates. — P. 127. Liste des juges du district. — P. 140 et 143. Juges de paix du district de Sens et adjoints à l'instruction des procès criminels. — P. 144 et 147. Biens nationaux à vendre. — P. 150. Installation des juges du district de Sens. — P. 151. Adhésion de l'abbé Lestoré, chanoine de Sens, à la déclaration de son Chapitre en date du 23 novembre dernier.

456. — Catéchisme ou abrégé de la foi et de la doctrine chrétienne, imprimé par ordre de Mgr l'archevêque de Sens, pour être seul enseigné dans son Diocèse (Vignette aux armes du Cardinal de Loménie). A Sens, Ve Tarbé et fils, imprimeurs des Usages du Diocèse. MDCCXC. In-12, 165 p. et 2 p. Table. — (M).

457. — Mandement de Mgr Pierre-François-Marcel de Loménie, archevêque de Trajanople, coadjuteur de l'archevêque de Sens. Signé : Pellerin, chanoine-secrétaire. Sens, Ve Tarbé, 1790. In-4°, 7 p. — (A. T. V, 495).

458. — Lettre de Monseigneur le Coadjuteur, s. l. n. d. (Sens, 1790). In-4°, 4 p. — (A. T. V, 505).

459. — Commission ou Diplôme pour la nouvelle réorganisation du Canonicat. Signé : Charles Loménie de Brienne, s. l. (Sens), In-4°, 1 p. — (A. T. XVII, 24).

460. — Lettre de M. de Brienne, archevêque de Sens, aux Évêques, ses confrères, Députés à l'Assemblée nationale. A Rome, 1790. In-8°, 15 p. — (A. B. 35, n° 1).

Cette lettre apocryphe est une satire violente contre le cardinal de Brienne.

461. — Discours prononcé par M. Sallot des Varennes, maire de la ville de Sens, lors de l'inauguration du buste de M. le marquis de Chambonas, commandant pour le Roi, le 27 décembre 1789. A Sens. Vᵉ Tarbé et fils, impr. du Roi, 1790. In-4°, 15 p. — (S.).

462. — Etat des produits des Aumônes faites en faveur des Incendiés du Diocèse de Sens, depuis le 1ᵉʳ juillet 1788, jusqu'au 1ᵉʳ juillet 1789. Sens, Vᵉ Tarbé et fils, impr. de S. E. 1790. In-4°, 23 p. — (A. Y. G. 228).

D'après cet état, les recettes étant de 20,974 livres et les secours accordés de 15,714 livres, il restait en caisse 5,260 livres.

463. — Mandement de Pierre-François-Marcel de Loménie, coadjuteur de l'archevêque de Sens, invitant à la pénitence et à la prière. 25 janvier 1790. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-4°. — (A. Y. 1790, l'an VIII, 501).

464. — Discours prononcé à l'ouverture de l'assemblée tenue en l'église de Notre-Dame, paroisse de Villeneuve-le-Roi pour la formation de la nouvelle municipalité, par M. Joseph Yver, citoyen choisi par le corps municipal pour exposer l'objet de la convocation. Le 8 février 1790. Vᵉ Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII, 493).

465. — Discours prononcé en l'église de Notre-Dame, principale paroisse de Villeneuve-le-Roi, par M. Joseph Yver, élu maire de cette ville, le 14 février 1790, jour de sa prestation de serment et de celle de tous les membres du corps municipal. Sens. Vᵉ Tarbé. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII).

466. — De la nécessité d'établir et de percevoir l'impôt territorial en nature, par M. M. de B. A Sens, chez la veuve Tarbé, impr. du Roi. In-8°, 43 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 101).

Cpʳ Compte rendu de cet ouvrage dans la Chronique auxerroise et sénonoise, Février, 1790, p. 11.On y rappelle que l'auteur, en offrant son ouvrage à l'Assemblée nationale, l'accompagna d'un don patriotique de 5,000 livres. Nous n'avons point trouvé le nom de l'auteur.

467. — Lettre circulaire au sujet de la place de Doyen rural de Montereau. Avril 1790. S. l. (Sens). In-4°, 4 p.— (A. T. XXVI, 33).

468. — Mémoire pour les sieurs Polliot et Lapie de la Fage, rédigé par ce dernier. Vᵉ Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 8 p. — (A T. IV, 519).

Cette pièce fut composée à propos de la nomination des deux députés de la commune d'Egriselles-le-Bocage à l'assemblée générale du bailliage de Sens. Polliot et Lapie de la Fage, désignés régulièrement une première fois comme députés, se virent remplacés par une deuxième assemblée des habitans, provoquée illégalement par leurs adversaires. Lapie de

la Fage, suivant ce Mémoire (page 2), résidait l'hiver à Villeneuve-le-Roi et possédait une propriété qu'il faisait valoir lui-même à Egriselles-le-Bocage. Nous avons vu plus haut qu'il était en même temps rédacteur de la *Chronique auxerroise et sénonaise*.

469. — Réflexion sur les impositions foncières et personnelles, par J.-P. Lapie de la Fage, cultivateur. 1er cahier. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du Roi, 1790. In-8°, 16 p.— (Nav. T. Dioc. Sens, I, 25).

470. — Sentence de l'élection de Sens, rendue contre M. Jean-François Kalendrin, régisseur-général des droits d'aides et autres y joints à Jacques Boucheron, boucher à Champigny-sur-Yonne, le 23 août 1790. Sens, Ve Tarbé et fils, 1790, Placard in-f°. — (S).

471. — Discours prononcé par S. E. Monseigneur le cardinal de Loménie, archevêque de Sens, en prêtant le serment civique entre les mains des Maire, Officiers municipaux et Notables de la ville de Sens. Extrait des registres de l'Hôtel-de-Ville de Sens du mercredi 28 avril 1790. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. de S. E. 1790. In-4°, 8 p. — (A. T. V, 527).

472. — Discours prononcé par M. l'archevêque de Sens le 28 avril 1790, jour de la prestation de son serment civique entre les mains de la municipalité de la même ville. In-8°, 4 p. s. l. — (M).

473. — Extrait des registres des délibérations de la municipalité de Sens. Séance du Conseil général de la Commune du 19 mai 1790. Signé : Lalourcey, secre. — Sens, Ve Tarbé et fils, 1790. In-4°, 8 p. — (A. T. V, 613).

Cette délibération est relative à deux articles du journal de Marat, l'Ami du peuple, contre le cardinal de Loménie et la ville de Sens.

474. — Lettre de M. le cardinal de Loménie à onze municipalités qui demandent le rétablissement d'une procession supprimée par M. le cardinal de Luynes, insérée dans le Journal de Toulouse du 2 juin 1790. S. l. (Sens?) 1 p. in-8°. — (A. T. V, 533).

475. — Mémoire pour les Maires, Officiers municipaux et habitans de la ville de Villeneuve-le-Roi, sur cette question soumise par l'Assemblée nationale à la décision de MM. les Electeurs du département d'Auxerre : Dans laquelle des deux villes de Villeneuve-le-Roi ou de Saint-Florentin est-il plus convenable d'établir un District. Sens, Ve Tarbé et fils, 1790. In-4°, 12 p. — (A. T. VIII).

476. — Idées simples et précises sur le papier-monnaie, les assignats, les biens ecclésiastiques, par M. Cerutti. Extraits. Paris, Desenne, libr., In-8°, 2 p. — (A. T. V, 634).

477. -- Lettre de M. l'abbé Le Gris, chanoine de Sens, à M. Cerutti, auteur d'une brochure qui a pour titre : *Idées simples*

et précises sur le papier monnaie, les assignats et les biens ecclésiastiques. Sens. le 6 juin 1790. Ve Tarbé et fils. In-4°. — (A. T. V, 631, et s.).

478. — Proclamation du Roi sur un décret de l'Asssemblée nationale, relatif à la fédération générale des Gardes nationales et des Troupes du Royaume. Du 10 juin 1790. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 6 p. (A. T. XXIX, 59).

479. — Extrait des Registres des délibérations de l'Assemblée des administrateurs du District de Sens. Du 18 juin 1790. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 3 p. — (A. T. XXIV, 61).

Circulaire relative à la fédération des Gardes nationales du District de Sens.

480. — Copie de la lettre écrite par M. le premier Ministre des finances à MM. du Comité des subsistances de la ville. — Relation de l'émeute arrivée à Villeneuve-l'Archevêque. — Réunion d'Avignon à la France. Montargis, avec permission, le 1er juillet 1790. In-4°, 4 p. — (A. T. V, 717).

481. — Extrait du Registre des délibérations de l'administration du District de Sens, du 9 juillet 1790. Sens, Ve Tarbé. In-4°, 3 p. — (A. T. XXIV, 62).

Circulaire invitant les Municipalités à rassembler tous les citoyens et gardes nationales de leur ressort pour prêter le serment et s'unir au Pacte fédératif, suivie de la formule du Serment.

482. — Proclamation du Corps municipal de la ville de Sens pour la fête nationale et fédérative qui sera célébrée mercredi 14 juillet 1790. Sens, Ve Tarbé. In-4°, 7 p. (A. T. VI, 611).

483. — Lettre circulaire au sujet de la mort de Dame Antoinette Du Bouys de la Vilatte, religieuse professe et abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Pommeraye au faubourg Saint-Antoine de Sens. S. l. (Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXVI, 34).

484. — District de Sens. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 13 juillet 1790 (concernant le paiement des Dixmes, des Champarts et autres droits fonciers ci-devant seigneuriaux. S. l. (Sens). In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 63).

485. — Lettre de convocation de MM. les administrateurs du District de Sens aux 93 Electeurs de ce District, relativement à l'organisation des tribunaux, accompagnée d'une instruction. Sens, Ve Tarbé. In-4°.

Cpr Affiches de Sens, 1790, p. 115.

486. — Relation de la fête du Pacte fédératif célébrée à Chéroy, le 14 juillet 1790. Sens, Ve Tarbé et fils. In-8°, 32 p. — (M).

487. — L'Horoscope de la Révolution. A Londres et se trouve à

Paris, chez les impartiaux, 1790. (Sens, Vᵉ Tarbé et fils), In-8°, 62 p. — (M).

L'auteur de cette boutade contre les idées nouvelles est Sallot des Varennes, ancien maire perpétuel de la ville de Sens qui s'était vu supplanté par le marquis de Chambonas, élu maire d'après la nouvelle Constitution. Aussi le nouveau maire n'est-il point ménagé dans cette brochure lorsque Sallot des Varennes peint les intrigants et les ambitieux du jour. L'ancien maire a tenu, du reste, à indiquer qu'il est bien l'auteur de ce pamphlet. On lit, en effet, à la fin : A Londres, chez Lehcim Dnamra Ollas Senneravsed, hôtel de Calonne.

488. — (Lettre d'envoi de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 11 juillet, concernant le payement des droits de Champart, terrage et autres). A Sens, le 30 juillet 1790. Signé : Le procureur-syndic du District de Sens. S. l. (Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 65).

489. — (Lettre d'envoi de la Copie du Décret du 13 juillet concernant le payement des Dixmes, Champart, etc.). 4 août 1790. Signé : Le procureur-syndic du District de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 64).

490. — Administration du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 19 août 1790, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du Département de l'Yonne. Foacier, secrétaire-général. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. — In-4°. 8 p. — (A. T. VI, 698).

491. — (Lettre annonçant l'envoi d'un exemplaire du Procès-verbal du Dépôt de la bannière du Département de l'Yonne, fait par les Gardes nationales, dans la salle de l'administration de ce Département, à Auxerre, le dimanche 25 juillet 1790). Sens, le 22 août 1790. Le procureur-syndic du District de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIX, 67).

492. — District de Sens. Garde nationale de la Municipalité de ... In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 69).

Certificat de réception de l'exemplaire imprimé du procès-verbal du dépôt de la bannière du département de l'Yonne fait par les gardes nationales dans la salle de l'administration du département, à Auxerre, le 25 juillet 1790.

493. — Pseaumes des Electeurs de Sens.

Nous ne connaissons cette pièce que par la suivante.

494. — Extrait d'une Lettre insérée dans un Papier public, au sujet d'un pamphlet adressé aux Electeurs de la ville de Sens. Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, 1790. In-8°, 4 p. — (M).

Cette pièce est une réponse à un violent pamphlet intitulé : *Pseaumes*

des Électeurs de Sens et dirigé contre les personnages influents du parti libéral sénonais.

Nous y voyons figurer les noms suivants, de Chambonas, Salgues, Lemoine, Campenon, Desmaisons, Fouet, Guillemard, Cornisset, Bonnetat, Drège, Rativeau, Douine, Garme, Bonnerot, Herard, Rabin et Martial de Loménie.

495. — District de Sens. Août 1790. (Certificat constatant la réception dans chaque municipalité de diverses proclamations du Roi des mois de juin et juillet.) 1 p. in-4°, S. l. (Sens.) —. (A. T. XXIV, 68).

496. — Proclamation et Instruction du Corps municipal de la ville de Sens concernant les Aydes, les Entrées et le Tabac. Août 1790. Sens, Ve Tarbé. In-4°, 8 p. — (A. T. VI, 631).

497. — Mémoire pour les Hotelliers, Aubergistes et Cabaretiers de la ville de Sens, contre la régie générale des Aydes. Septembre 1790. S. l. (Ve Tarbé). In-4°, 4 p. — (A. T. VI. 641).

Voici en quels termes Lapie de la Fage, dans sa Chronique auxerroise et sénonoise, rend compte de ce Mémoire : « Ces débitans se plaignent du régime actuel des Droits d'Aydes qu'ils trouvent plus dur, plus rigoureux qu'il n'étoit sous les précédens directeurs. Ils se plaignent vivement qu'on exige d'eux les droits de Vins et Boissons qu'ils consomment pour eux et pour leurs domestiques! Ils prétendent (et ils sont dans l'erreur) que l'ordonnance des Aydes accorde cette consommation en déduction. Ce mémoire qui n'est adressé à personne et qui ne nous paraît pas l'ouvrage d'une plume exercée, ne produira pas sûrement aux hotelliers de Sens le redressement de leurs griefs ; ils devoient se pourvoir, soit à l'administration du District, soit à celle du Département. Le public est inondé de réclamations contre les droits et contre les percepteurs et n'y fait guère attention. »

498. — Extrait du Registre des délibérations du Conseil général du District de Sens du 18 septembre 1790, S. l. (Sens). In-4°, 4 p. — (A. T. XXVI, 35).

« Le Conseil général a arrêté qu'à l'envoi relatif à la convocation du Corps électoral que doit faire incessamment M. le procureur syndic pour l'organisation des tribunaux, il sera prié de joindre pour chacun de MM. les Électeurs un exemplaire de la proclamation délibérée ce jourd'ui, dans le dit Conseil général et dont la teneur suit. »

499. — District de Sens. 1 p. in-4°. S. l. — (A. T. XXIV, 71).

Convocation par le procureur syndic du District du Corps électoral, pour l'élection des juges.

500. — Proclamation du Conseil général du District de Sens, le Conseil général de la municipalité de la ville étant réuni, le mercredi 22 septembre 1790. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 8 p. — (A. T. VI, 649).

A propos de l'arrestation et du pillage par la populace sénonaise de plusieurs voitures de grains et farines à destination de Lyon et de Villeneuve-le-Roi.

501. — (Circulaire accompagnant l'envoi d'un exemplaire du procès-verbal de la Fédération des Français). Sens, le 6 octobre 1790. Le procureur syndic du District de paix. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 73).

502. — (Convocation pour l'élection des juges de Sens). Sens, le 26 octobre 1790. Le procureur syndic du District de Sens. In-4°, 3 p. — (A. T. XXIV, 74).

503. — Idée de l'impôt patriotique du bon tems; par B***, contribuable, cultivateur, ancien syndic de village, marguiller, actuellement Officier municipal de la ville de Sens, et l'un des Electeurs du Département de l'Yonne. Sens, Ve Tarbé. In-4°, 8 p. — (A. T. V, 645).

Lapie de la Fage dans sa Chronique auxerroise et sénonoise du 27 octobre 1790, nous donne le nom de l'auteur de cette brochure, dont il se moque agréablement malgré ses titres pompeux : « M. Bonétat, jardinier à Sens, qui a la modestie de ne se nommer que par la lettre initiale de son nom, mais suffisamment reconnu par l'indication de ses titres, se propose de présenter des vues « sur trois parties principales de la Constitution d'un grand État, savoir : sur l'impôt, sur la paix et la guerre et sur la rénovation des grandes routes. »

M. B*** qui craint « *la rénovation des abus et des désordres*, vivement « pénétré des malheurs dont sont plus ou moins accablés tous les taillables du royaume, et de l'extrême embarras du législateur qui n'a pu « encore apporter que des demi remèdes à de si grands maux, car le travail prodigieux, les frais immenses, le rapetacement et les règlemens « palliatifs qu'il faut employer annuellement pour faire mouvoir une machine aussi compliquée, n'opèrent jamais que la multiplication des têtes « de l'hydre, la rénovation des abus et des désordres; de manière que « les malheurs des tems furent toujours propagés par des principes arbitraires et despotiques. »

M. Bonétat veut sans doute justifier la confiance des Sénonois en posant les principes sur *la meilleure manière* « d'asseoir et de percevoir l'impôt territorial pour en faire hommage à l'Assemblée nationale, cette « mère de tant de bienfaits, parce qu'il est absolument dans ses principes qu'elle répartira comme une pluye de bénédiction sur tout le tertoire de l'Empire françois. »

L'idée de M. B*** est une espèce de prospectus qui annonce l'objet de son travail dont tous les bons citoyens devront lui savoir gré; mais tandis que M. B*** s'occupe des affaires publiques et du bonheur de tous les François, il paroît qu'il est distrait par des tracasseries domestiques. Car Madame B*** témoigne hautement son mécontentement et dit à tout venant : « Depuis que mon mari s'occupe tant de la Constitution, *mon jar-*

din reste en friche; et il a beau travailler aux affaires publiques, *cela ne fait pas venir l'eau au moulin!* »

504. — Administration du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 2 novembre 1790 au soir, tenue par Messieurs les administrateurs du Directoire du Département de l'Yonne. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 4 p. — (A. T. XXIV, 75).

A propos des obstacles qu'éprouvent les collecteurs des impositions de 1790, de la part des fermiers entrants et sortants.

505. — District de Sens. (Lettre de convocation pour l'élection des juges de paix du canton de Sens, adressée à Messieurs les Officiers municipaux de ladite ville). 22 novembre 1790. Signé : Douine, procureur syndic. S. l. In-4°, 3 p. — (A. T. XXVI, 37).

506. — (Circulaire relative au passage des employés de Douanes se rendant aux frontières). Sens, le 22 novembre 1790. Le procureur syndic du District de Sens, In-4°, 2 p. S. l.— (A. T. XXIV, 77).

507. — Déclaration du Chapitre de Sens du 23 novembre 1790. Arrêté du même Chapitre du 24 du dit mois. Extraits du Registre des Délibérations du Directoire du District de Sens du 23. Procès-verbal du même Directoire du 24. Lettre adressée à M. l'abbé de Chambertrand par MM. les administrateurs du Directoire du District de Sens, du 25. S. l. (Sens, Ve Tarbé). In-4°, 20 p. — (A. T. V, 471).

Protestation du Chapitre contre sa suppression; elle a pour auteur l'abbé Legris, chanoine de Sens.

508. — Dernier soupir de l'abbé ***, chanoine de S***, à son chapitre, la veille de sa destruction. S. l. n. d. (Sens, 1790). In-8°, 8 p. — (A. B. 528[3]).

Par l'abbé Legris, chanoine de Sens.

509. — Lettre du Cardinal de Loménie au Souverain Pontife. 23 novembre 1790.

510. — Lettre de M. de Courtivron, chef d'escadron au corps des Carabiniers de Monsieur, à MM. Duveyrier et B. C. Cahier, etc., etc.. etc. 1790. A Sens, ce 10 novembre 1790. In-8°, 6 p. S. l. (Sens, Tarbé). — (M).

Cette lettre est suivie d'une attestation de M. Rossel, lieutenant-colonel du 1er régiment de Carabiniers, à Sens, ce 10 novembre 1790, attestant que M. de Courtivron, pendant les journées des 28, 29 et 30 août, a exposé sa vie au milieu des séditieux de Nancy pour sauver celle de M. de Malseigne. M. Duveyrier, en faisant un rapport sur les événements de Nancy, avait dit que M. de Courtivron, en annonçant que M. de Malseigne allait être transporté à Nancy, paraissait connaître les projets des séditieux, ce qui n'était pas.

511. — Administration du Département de l'Yonne. Règlement pour la police des ateliers d'ouvriers employés aux travaux du Canal de Bourgogne, du 30 novembre 1790. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 19 p. — (M).

512. — Discours adressé à MM. les juges du District de Sens, le 16 décembre 1790, jour de leur installation, par M. de Chambonas, Maire de ladite ville. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 8 p. — (A. T. VI, 621).

513. — (Circulaire prévenant les ecclésiastiques que ceux d'entre eux qui n'auront pas fait la déclaration de leurs bénéfices, ne pourront être compris dans l'état de pensions qui doit être envoyé au Département). Sens, le 18 décembre 1790. Le procureur syndic du District de Sens. S. l. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 78).

514. — District de Sens. (Circulaire à propos des 30,000 livres destinés au soulagement des Mendiants valides et des journaliers indigens et accordées à chaque département par l'art. 5 des Lettres patentes du 13 juin sur le décret de l'Assemblée nationale du 30 mai 1790). Sens, le 21 décembre 1790. Le procureur syndic du District. S. l. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 79).

515. — Projet de l'usage que l'on peut faire des livres nationaux, par M. Tuet, C..., de Sens. A Paris, chez Née de la Rochelle. 1790. (Sens, imp. Vᵉ Tarbé).

Tuet, chanoine de Sens et littérateur bien connu par ses *Matinées sénonoises*, écrivit cet opuscule au moment de la suppression des Couvents. Il proposait de ne pas vendre les livres en provenant, mais d'enrichir les bibliothèques publiques formées ou à former dans chaque chef-lieu de Département. Cpr Affiches de Sens. Compte-rendu de cette brochure.

516. — Lettre d'un Curé du Diocèse de Sens à un de ses Confrères. Par Choin, Curé de Villefolle. Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 4 p. — (A. T. V, 668).

517. — Lettre de M. le Curé de ***, en réponse à celle de M. Choin, Curé de Villefolle. Vᵉ Tarbé et fils. In-8°, 2 p. — (A. T. V, 672).

518. — Réclamation des habitans de la ville de Sens, relativement à la division des départements. Paris, imp. Potier (S. d., 1790). In-4°, 4 p. — (A. T. V, 723).

519. — Mémoire pour la ville de Sens sur la formation d'un Département dont cette ville serait le chef-lieu. Paris, Nyon, imp. (S. d., 1790?). In-4°, 3 p. — (A. T. V, 729).

520. — Mémoire pour la ville de Sens sur la formation d'un Département dont cette ville serait le chef-lieu. Signé : Chambonas, maire ; Delavernade, procureur de la Commune ; Lemoine,

membre du District de Sens; Salgues, substitut du procureur de la Commune, Députés extraordinaires de la ville de Sens. (Paris), de l'imp. de Lejay fils, rue d'Argenteuil, n° 14. In-4° 8 p. (S. d., 1790). — (A. T. V, 73).

La ville de Sens n'obtint pas son Département comme elle le désirait; mais elle avait donné commission en même temps à sa députation d'obtenir l'Evêché, en faisant ressortir qu'Auxerre, sa rivale, était déjà le siège du Département et de ce côté elle réussit.

521. — (Lettre d'envoi du Rôle du Supplément des Vingtièmes des paroisses). S. l. n. d. (Sens, 1790). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 80).

522. — District de Sens. (Lettre d'envoi du Directoire pour faire parvenir les Mémoires de réclamation de la répartition des impositions comprises dans le rôle des tailles). S. l. n. d. (Sens, 1790?). In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 80).

523. — District de Sens. Vente de Biens nationaux. Réception d'enchères le 14 décembre. Adjudication à Sens le 30 décembre 1790. Sens, Ve Tarbé et fils. 2 affiches.

Détail des biens vendus : Clos des Jacobins à Sens......	4,200 liv.
Ferme de Jouancy, à l'abbaye Sainte-Colombe de Sens...	57,100
Terres à Voisines, — Saint-Jean-lez-Sens......	26,300
Terres et prés à Sens, à l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif.....	3,650
— au Plessis-Saint-Jean, à l'abbaye Saint-Antoine-lez-Sens..........	36,000
Terres à la Mothe, Saint-Jean-lez-Sens, provenant de l'abbaye de Saint-Jean..........	10,200
Ferme du Hay, paroisse de Voisines, de l'abbaye Sainte-Colombe..........	22,000
Ferme de la Basse-Cour, paroisse de Voisines, de l'abbaye Sainte-Colombe..........	56,300
Batiments claustraux de l'abbaye Sainte-Colombe.......	45,000
Moulins de Saligny et de Monsalé, de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif..........	26,200

524. — Vente de Biens nationaux. Réception d'enchères le 15 décembre. Adjudication le 21 décembre 1790. Sens, Ve Tarbé et fils. 2 affiches. (A. Y. D. n. 55).

Biens divers de la Chartreuse de Valprofonde, à Domats (vendus 96,425 l.); biens de l'abbaye de Villechasson-Moret, à Domats (vendus 6,780 l.); biens de l'abbaye de Vauluisant, vendus : ferme de la Basse-Cour, 70,500 l.; ferme de Beaulieu à Courgenay, 91,500 l.; ferme de la Singerie, d°, 55,400 l.; ferme de Putigny, 40,300 l.; ferme de Beauregard, à Lailly, 41,000 l.; de la Perthe, d°, 22,700 l.; de Touche-Bœuf, d°, 36,300 l. et six quartiers en Courtil, 2,000 l. Ensemble, pour Vauluisant, 3,779,700 l.

525. — Vente de Biens nationaux. Réception d'enchères le 28 décembre 1790. Adjudication le 14 janvier 1791. Sens, Ve Tarbé et fils, 1790. 2 affiches. (A. Y).

Terres à Barrault, provenant de l'abbaye d'Autun; maison à Sens des Dominicains; biens à St-Clément, de l'abbaye de St-Jean; ferme de Saint-Aignan de l'abbaye de Ste-Colombe; biens à Courlon, du chapitre de Sens; biens à St-Denis, du prieuré de Montbéon; moulin à Toucy et prés du Chapitre de Sens; ferme de la Basse-Cour de l'abbaye de St-Antoine; ferme de la Chapelle-sur-Oreuze provenant de l'abbaye Ste-Colombe; biens à St-Cartault de l'abbaye St-Pierre-le-Vif; moulin de la Menelle, du chapitre N.-D. de Sens; prés à St-Denis, de l'abbaye de Ste-Colombe; biens à Villemanoche provenant du prieuré de Montbéon, de la cure de Ste-Colombe de Sens, du chapitre St-Cyr de Sens, de l'abbaye St-Jean, de la cure St-Pierre de Sens, du Chapitre des Treize prêtres de Sens, de l'abbaye St-Antoine de Sens. L'ensemble de l'adjudication produisit 448,884 livres.



DISTRICT DE TONNERRE.

526. — Mémoire d'après les requêtes et pièces adressées à l'Assemblée nationale par les habitans de la ville de Tonnerre et par 22 Municipalités voisines. (Paris). Ve Hérissant, 13 janvier 1790. In-4°, 4 p. — (P).

527. — Exposé de la conduite des sieurs Jacquesson-Vauvignol et Gachet de Sainte-Suzanne, Députés auprès de l'Assemblée nationale par la municipalité et les comités provisoires de la ville de Tonnerre, au mois de janvier 1790. Paris. de l'imp. de P.-F. Didot, jeune, 1790. In-8°, 12 p. — (A. T. XVI, 383).

528. — Nomination de M. Chérest, avocat à Tonnerre, en qualité de procureur de la Commune de la dite ville, 7 février 1790. S. l. (Sens) In-4°, 1 p. — (A. T. VII, 463).

529. — Extrait d'une exhortation faite le 14 février 1790, par M. Gauthier, curé d'Yrouer, Diocèse de Langres, du Département de l'Auxerrois, à l'ouverture de l'Assemblée pour la constitution de la municipalité de la paroisse. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 8 p. — (Sc. Y. IX, 95).

530. — Pétition présentée à MM. les officiers municipaux de Tonnerre, du 5 mars 1790, contre les libelles calomnieux. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 14 p. — (A. T. VII, 481).

531. — Sentence du bailliage criminel de Sens, rendue par les conclusions motivées de M. le procureur du Roi, en l'audience publique, conformément au décret de l'Assemblé nationale, sanctionnée par le Roi; qui renvoie Mᵉ Chérest, avocat à Tonnerre. Jean Guénin, Pallais, Camus et autres, de l'accusation contre eux intentée par le procureur du Roi de la maréchaussée de Tonnerre; Ordonne que les accusés détenus ès prisons de Sens seront élargis et que les écrous faits de leur personne sur les registres des prisons de Sens, Tonnerre et tous autres endroits, seront rayés et biffés avec mention de la sentence en marge d'iceux; Donne main-levée de la saisie et notation des meubles et effets de Mᵉ Chérest, ensemble des scellés apposés à son domicile; Ordonne que lesdits scellés seront brisés et que procès-verbal sera dressé de l'état des meubles, effets et papiers compris sous lesdits scellés, sauf aux accusés à se pourvoir contre leurs dénonciateurs, si aucun cas il y a; Permet aux accusés de faire imprimer ladite sentence jusqu'à mille exemplaires et de la faire afficher à Sens, Tonnerre, etc. Vᵉ Tarbé et fils, imp. à Sens. In-4°, 28 p. — (A. T. 497).

532. — Relation de l'ouverture de l'Assemblée provisoire du canton d'Irouër, Département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-8°, 6 p. — (Sc. Y. 2ᵉ série, XIX, 109).

533. — Délibération de la commune de Tonnerre contenant désaveu des députations des sieurs Leprince, Roze, Jacquesson-Vauvignole et Gachet de Sainte-Suzanne et des Mémoires par eux faits et distribués sous le nom de la ville de Tonnerre, contre Mᵉ Chérest, avocat et en outre députation de Mᵉ Chérest et de M. Fayolle, écuyer, auprès de l'Assemblée nationale. S. l. (Vᵉ Tarbé et fils). In-4°, 10 p. — (A. T. VII, 465).

534. — Arrêté du Conseil général de la ville de Tonnerre, contre des ennemis de la nouvelle Constitution et des perturbateurs de la félicité publique, contenant un désaveu formel des pouvoirs usurpés par les SS. Leprince, Roze, Jacquesson-Vauvignolle et Gachet de Sainte-Suzanne et Députation des sieurs Rousseau et Chérest-Verne, auprès de l'Assemblée nationale et des Ministres. Sens, imp. Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 475).

535. — Détail de la cérémonie qui s'est faite dans la paroisse d'Irouër, chef-lieu de Canton du District de Tonnerre, Département de l'Yonne, le jour de la Confédération nationale. Du 14 juillet 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. — (Sc. Y. 2ᵉ série, XIX, 151).



ANNÉE 1791

DISTRICT D'AUXERRE

536. — Affiches, Annonces et Avis divers du département de l'Yonne. Année 1791. A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur et directeur desdites Affiches. In-8°, 200 p. et 24 numéros. — (M).

Les Affiches d'Auxerre modifient, cette année, leur titre comme on le voit. Un avis aux souscripteurs, placé au verso du titre, donne des explications sur les améliorations apportées dans l'ensemble de cette publication. Mais l'insertion des extraits des contrats affichés aux bureaux des hypothèques, établis auprès des sept tribunaux de district du département, absorbe la presque totalité de cette feuille qui ne paraissait que deux fois par mois et il reste bien peu de place pour les nouvelles locales, les solennités et affaires publiques, quoique l'éditeur ait promis d'en parler. Voici cependant quelques titres des articles insérés dans les Affiches de 1791 : P. 100. Les nouveaux Electeurs du canton d'Auxerre. — P. 114. Discours prononcé par M. Al. Sparre, commandant en chef la 18e division du Royaume, aux hussards du 6e régiment, en présence de la municipalité et de la garde nationale de Tonnerre, le dimanche 18 juillet 1791. — P. 138. Liste des nominations faites par l'Assemblée électorale du département de l'Yonne (députés au Corps législatif, tribunal criminel, hauts jurés, administrateurs du département et du district d'Auxerre).

Comme on le voit, il y a cette année bien peu à glaner pour notre histoire locale dans les Affiches d'Auxerre que leur nature même de périodique, paraissant seulement tous les quinze jours, rendait inaptes à enregistrer les faits journaliers de la politique fiévreuse de l'époque et que les journaux parisiens, pénétrant en grand nombre en province, faisaient connaître rapidement. Les faits locaux, les arrêtés de l'administration, les comptes-rendus de cérémonies publiques, les discours, etc., étaient tirés à part à de nombreux exemplaires et soumis de suite à l'opinion publique, à la grande satisfaction des auteurs et surtout des imprimeurs qui trouvaient bien plus avantageux de composer et de tirer des brochures grassement payées que d'insérer des articles envoyés par des abonnés non payants. Cela est si vrai que nous ne voyons aucune entreprise de presse provinciale réussir dans la contrée. L'année 1791 voit disparaître chez nous tous les périodiques que l'impulsion des idées généreuses de 1789 avait fait surgir sans autre but que l'intérêt général.

537. — Almanach du département de l'Yonne pour l'année 1791. A Auxerre, de l'imprimerie de L. Fournier. Se vend chez Me François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. Au milieu du titre, bois gravé figurant les fleurs de lys entourées de deux branches de laurier avec ces mots : Département de l'Yonne, la Loi et le Roi. Ce fleuron figure déjà en 1790 sur les arrêtés du Directoire. 132 p. In-12. — (M).

Il n'y a, cette année, aucune notice historique sur les communes du département. L'éditeur se contente de donner la composition de l'administration et des Directoires des districts ainsi que de leurs municipalités ; puis viennent le tableau des archevêchés et évêchés supprimés, les bureaux de paix et juges de paix, la famille royale de France, les ministres d'Etat, les abbayes et communautés de filles de la ville, le collège d'Auxerre, la commanderie de Malthe, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général, le tableau des adjoints pour le Criminel, les chanceliers des hypothèques, les sept tribunaux d'appel, la maîtrise des eaux et forêts, la justice consulaire, le tableau des avocats, les notaires, les procureurs, les maîtres en chirurgie, le bureau pour les affaires du Roi, le bureau de la poste aux lettres, celui des messageries, les coches d'eau, les foires d'Auxerre et environs, la garde nationale, enfin, l'état des baptêmes, morts et mariages de l'année précédente.

538. — Lettre de MM. les administrateurs du département concernant la contribution foncière et particulièrement la formation de la matrice des rôles. Janvier 1791. Imprimerie L. Fournier. In-4°. — (M).

539. — Lettre du Directoire du département relative à la contribution foncière et particulièrement à l'évaluation des héritages. Auxerre, L. Fournier, 1791. In-4°. — (M).

540. — Lettre du Directoire du département relative à la contribution mobilière. Auxerre, L. Fournier, 1791. In-4°. — (M).

541. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le lundi 10 janvier 1791. Imprimerie L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. T. I).

Biens provenant des ci-devant évêché, chapitre, abbaye Saint-Marien, prieurés Saint-Marien, Saint-Eusèbe, chapelle Sainte-Marguerite, cure de Saint-Mamert, prieuré de Saint-Eusèbe, chantrerie de la cité, prieurés de Saint-Eusèbe et de Saint-Amatre, chapitre et abbaye de Saint-Marien.

542. — Extrait du procès-verbal de la séance du 13 janvier 1791, tenue par Messieurs composant le Club patriotique d'Auxerre. Auxerre, imprimerie Baillif. In-4°, 2 p. — (Sc. Y).

543. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le jeudi 20 janvier 1791. Imprimerie L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. T. I. 56).

Biens provenant du chapitre, de l'abbaye et du prieuré Saint-Marien et de la chapelle Saint-Vincent.

544. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le mardi 25 janvier 1791. Imprimerie L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. T. I).

Biens du ci devant évêché, chapitre, abbaye de Saint-Marien, prieurés de Saint-Marien, de Saint-Eusèbe, chapelle Sainte-Marguerite, cure Saint-Mamert, chantrerie de la cité, prieuré Saint-Amatre.

545. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 25 janvier 1791, matin, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier, 1791. In-4°, 7 p. — (M).

Mesures pour le paiement des traitements du clergé séculier et régulier.

546. — Déclaration donnée aux officiers municipaux de la paroisse de Vaux et Champs, par moi, curé soussigné de ladite paroisse, pour être remise à Messieurs du district d'Auxerre. Signé : A. Reynaud. 31 janvier 1791. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 3 p. — (Sc. Y).

Serment civique du curé de Vaux qui proteste contre la constitution civile du clergé en ce qui concerne les choses spirituelles.

547. — Discours de M. le curé de Coulanges-la-Vineuse proche Auxerre, prononcé lors de la prestation de son serment, avec une réfutation sommaire. S. l. n. d. (Auxerre, 1791). In-12, 16 p. — (A. B., 279).

L'auteur de la réfutation fut sans doute l'abbé Reynaud, curé de Vaux.

548. — Liste des députés à la nouvelle législature contenant leurs noms et qualités, leurs caractères et leurs principes, avec

des anecdotes relatives. Paris, imprimerie Laurent, 1791. In-8°, 40 p. — (L., 3e série, 45, p. 154).

Les députés de l'Yonne figurent sur cette pièce.

549. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le samedi 5 février 1791. Imprimerie L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. T. I).

Biens du ci-devant chapitre, de l'abbaye et du prieuré de Saint-Marien.

550. — Département de l'Yonne. District d' (Auxerre). Municipalité de (Perrigny). Recette des finances d' (Auxerre). Imposition de la ci-devant province de Bourgogne, Signé : Les administrateurs composant le Directoire du département. S. l. (Auxerre, 7 février 1791). In-f°, 3 p. — (Sc. Y., 1re série, XXIV, 339).



551. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 8 février 1791. Imprimerie L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. I. 81).

Biens dépendant du ci-devant chapitre d'Auxerre, des prieurés de Saint-Marien et de Saint-Eusèbe.

552. — Concitoyens et amis. (Extrait des registres des délibérations du Club patriotique d'Auxerre, ce 23 février 1791). Signé : Jean-Baptiste Laporte, président ; F. Villetard, secrétaire. Post-scriptum : La Société patriotique séante à Auxerre tiendra à l'avenir des séances publiques tous les dimanches à cinq heures du soir, dans la grande salle des audiences du tribunal de commerce. Auxerre, Baillif, impr. du Club patriotique. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, XXIV, 343).

Adresse aux habitants de la ville d'Auxerre pour leur exposer quel est le véritable but du Club patriotique, afin de les rassurer sur les alarmes que cette association pourroit leur faire concevoir touchant la liberté de penser et de juger acquise à tout citoyen.

553. — Concitoyens et amis. (Adresse des membres du Club patriotique aux Auxerrois au sujet des attaques des prêtres contre la nouvelle Constitution). Signé : Jean-Baptiste Laporte, président; Poussard, secrétaire. Auxerre, de l'impr. de Baillif, impr. du Club patriotique. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, p. 321).

Cette pièce est un plaidoyer en faveur de la Constitution, qui se termine ainsi : « Encore une fois, concitoyens, la Religion est intacte, vous entendrez toujours sa voix consolante dans vos afflictions et sur votre lit de douleur, et les vrais Ministres ne sont plus que ceux qui courent à l'envi s'identifier avec la Constitution par l'acte religieux du serment ».



554. — District d'Auxerre. Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 11 février 1791. Imprimerie Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. I. 103).

Biens dépendant des ci-devant abbaye de Pontigny, chapelle Saint-Georges, prieuré de Saint-Côme, chapelle du Saint-Esprit, chapelles Sainte-Marie première et seconde, chapelle Saint-Thibault, chapelles de Saint-Vaubourg et de Saint-Etienne, chapitre de Chablis, prieuré de Saint-Côme, chapitre Saint-Martin de Tours, chapelle Sainte-Marie première et deuxième, chapelles de Saint-Michel, de Saint-Epain, abbaye de Quincy et chapelle Saint-André. — L'adjudication définitive eut lieu le 26 février; elle est annoncée par une deuxième affiche à cette date, impr. chez Fournier. (A. Y. D. n. I, 107). Nous réunirons dans un même article ces Affiches de réception d'enchère et d'adjudication lorsqu'elles auront le même objet.

555. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 11 février. Adjudication définitive le 1er mars 1791. Imprimerie L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Dom. nat. I. 137 et 139).

Biens dépendant des ci-devant Augustins d'Auxerre, des Cordeliers, du chapitre, de l'abbaye Saint-Marien, de la cure de Saint-Loup et de la chapelle Saint-Sébastien.

Maure aîné se rendit acquéreur de plusieurs immeubles importants provenant des Cordeliers.

556. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 15 février. Adjudication définitive le 10 mars 1791. Imprimerie L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Dom. nat. I. 157).

Biens dépendant de la cure de Saint-Mamert, du prieuré de Saint-Amatre, de la chantrerie de la cité, de la pénitencerie d'Auxerre, de la Chapelle Saint-Nicolas-des-Grottes, du prieuré de Saint-Père-en-Vallée, du prieuré Saint-Gervais, de l'abbaye Saint-Germain, de l'abbaye Saint-Julien.

557. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 18 février. Adjudication définitive le 15 mars 1791. Imprimerie L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Dom. nat. I. 179).

558. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 22 février. Adjudication définitive le 17 mars 1791. 2 Affiches. Imprimerie Fournier. — (A. Y. Dom. nat. I. 179).

559. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 23 février 1791. Imprimerie Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. I. 185).

Biens dépendant du ci-devant chapitre d'Auxerre,. du prieuré Saint-Marien et du prieuré Saint-Eusèbe.

560. — District d'Auxerre. Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 février 1791. Imprimerie Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. I. 219).

Biens dépendant de l'abbaye de Pontigny, des chapelles de Saint-Nicolas, du Saint-Esprit, de Saint-Georges et du chapitre de Chablis.

561. — Adresse des marchands d'Auxerre à l'Assemblée nationale. A Auxerre, ce 26 février 1791. Auxerre, impr. L. Fournier, imprimeur du Tribunal de Commerce. Signé : Maure aîné ; Edme-Pierre-Alexandre Villetard ; Louis Prudot et Charles Augé, commissaires. In-4°, 2 p. — (L. 2e série, XIX, 8).

562. — Municipalité d'Auxerre. Compte de 1790. Compte que rend J.-B.-Nicolas Deschamps, trésorier de la municipalité d'Auxerre, à Messieurs les officiers municipaux de la recette et dépense par lui faite depuis et y compris le 1er janvier 1790 jusqu'au 11 novembre de ladite année. Impr. L. Fournier. In-4°, 70 p. — (Sc. Y. 1re série, XXI, 437).

563. — District d'Auxerre. Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 3 mars 1791. Impr. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. I. 223).

Biens provenant du chapitre de Tours, des chapelles Saint-Thibault, Saint-Michel, Sainte-Marie seconde, Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste, Saint-André, Saint-Etienne, des abbayes de Quincy et de Pontigny.

564. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 5 mars. Adjudication définitive le 29 mars 1791. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Dom. nat. I. 249 et 251).

565. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 12 mai 1791 concernant la chasse. A Auxerre, le 13 mars 1791. Foacier, secrétaire-général. Impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

C'est par erreur qu'on a mis en tête le *12 mai* ; c'est ***mars*** qu'il faut lire en conformité de la date du 13 mars qui figure à la fin de l'arrêté.

La chasse est interdite du 15 mars au 1er septembre.

566. — District d'Auxerre. Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 12 mars 1791. Impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I. 271).

Prieuré Saint-Cosme, abbaye de Pontigny, chapitre de Chablis, chapelles Sainte-Croix et Saint-Jean-Baptiste, abbaye de Mouthier, chapitre de Tours, abbaye Saint-Marien et chapitre d'Auxerre.

567. — Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le mercredi 16 mars 1791. Impr. Fournier. Affiches. — (A. Y. D. n. I. 272).

Chapelle Saint-Georges, chapitre de Tours, chapelle Saint-Jean-Baptiste, chapitre de Chablis, abbaye de Pontigny, chapelle Saint-Pierre.

568. — Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 19 mars 1791. Impr. Fournier. Affiche.— (A. Y. I. 223).

Biens de l'abbaye de Pontigny, chapelles Saint-Nicolas, du Saint-Esprit, de Saint-Georges, chapitres de Chablis, de Tours, chapelles Saint-Thibault, Saint-Michel, Sainte-Marie seconde, Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste, Saint-André, Saint-Etienne, abbayes de Quincy et de Pontigny.

569. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 21 mars 1791. Impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. I. 302).

Biens dépendant de la maison conventuelle de Saint-Germain situés à Irancy.

570. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 22 mars 1791. Imprimerie Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I. 305).

Biens de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre sur la municipalité de Levis, biens dépendant de la cure de Levis, du prieuré Saint-Eusèbe, de l'abbaye Saint-Julien.

571. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 24 mars 1791. Impr. Fournier. Adjudication définitive le 9 avril. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. I, 343).

Biens provenant des dominicains de la ville d'Auxerre, de l'abbaye Saint-Julien, de la cure de Coulanges-la-Vineuse, de la chartreuse de Basseville, de la chapelle Saint-Hubert de Coulanges, des chapelles Saint-André et Sainte-Marguerite de Coulanges-la-Vineuse.

572. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 24 mars 1791. Impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I. 344).

Vente de la ci-devant Collégiale de la cité d'Auxerre.

573. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive. Impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I. 274)

Biens provenant du prieuré de Saint-Cosme, abbaye de Pontigny, chapitre de Chablis, les deux ci-devant chapelles Sainte-Croix, la chapelle Saint-Jean-Baptiste, l'abbaye de Mouthiers, chapitre de Tours, abbaye de Saint-Marien et chapitre d'Auxerre, chapelle de Saint-Georges, chapelle Saint-Pierre.

574. — Lettre de M. Delessart, Ministre de l'Intérieur, à Messieurs du Directoire et procureur-général syndic du département de l'Yonne. Du 24 mars. A la suite : Extrait du procès-verbal de la séance du 31 mars 1791 du Directoire du département. Collationné..... à Auxerre le 2 avril 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

C'est une rectification au sujet d'une erreur dans le tarif, à la suite de la Loi sur le timbre.

575. — Loi qui autorise le Directoire du département de l'Yonne à acquérir les bâtiments nécessaires à son établissement. Donnée à Paris le 3 avril 1791. Transcrite à Auxerre le 12 mai 1791. Impr. L. Fournier. In-4° 3 p. — (M).

576. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 4 avril. Adjudication définitive le 20 avril 1791. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. I. 369).

Biens provenant des cures de Prégilbert, de Fontenoy sous Mailly-le-Château, de Sery, abbaye de Crisenon, cures de Mailly-la-Ville, Bazarnes, Accolay, Saint-Bris, Villefargeau.

577. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 7 avril 1791. Impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I, 307).

Biens de la maison conventuelle de Saint-Germain situés à Irancy, de l'abbaye Saint-Germain situés à Lévis, de la cure de Lévis, du prieuré Saint-Eusèbe, de l'abbaye Saint-Julien, de l'évêché, du chapitre de la cité d'Auxerre.

578. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 11 avril. Adjudication définitive le 17 avril 1791. Impr. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. I. 393 et 395).

Biens de la cure de Jussy, de la chapelle Saint-André de Coulanges, des dominicains d'Auxerre à Jussy, de la cure de Bailly, finage de Saint-Bris, des dominicains, biens situés à Quennes, du chapitre d'Auxerre, des cures de Saint-Cyr et de Courgis, des dominicains, biens situés à Saint-Cyr.

579. — Eloge funèbre prononcé à l'oratoire de Saint-Germain par M. Carré, curé de Sainte-Pallaye, membre du Club patriotique d'Auxerre, devant cette Société réunie pour la célébration du service qu'elle fit faire pour le repos de l'âme d'Honoré Riquetti-Mirabeau le 15 avril 1791. Auxerre, Baillif, impr. du Club patriotique. In-8°, 12 p. — (Sc. Y).

580.— Municipalité de Chablis. Réception d'enchères le 12 avril. Adjudication définitive le 29 avril 1791. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. I, 429 et 433).

581. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 30 mai 1791. Auxerre, de l'impr. Baillif. Affiche in-f° plano. — (A. Y. D. n. I, 467).

Biens provenant de la cure de Seignelay, abbayes de Saint-Julien d'Auxerre, Saint-Germain, biens situés à Seignelay, cure de Gurgy, abbaye Saint-Germain, finage de Gurgy ; cure de Villeneuve-Saint-Salve, abbaye de Saint-Marien, abbaye de Saint-Germain, municipalité de Venoy.

582. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 18 avril 1791. Adjudication définitive le 25 juillet 1791. 2 Affiches. Auxerre, impr. Baillif. — (A. Y. D. n. II. 93 et 117).

Biens situés à Toucy, provenant de l'évêché d'Auxerre, de la collégiale et de la cure de Toucy, de la cure de Fontaines, canton de Mézilles, du chapitre d'Auxerre, de la cure de Parly, de l'abbaye de La Pommeraye-les-Sens, biens situés à Beauvoir provenant du chapitre d'Auxerre, de la cure de Beauvoir, biens à Pourrain et Nantou du chapitre d'Auxerre, cures de Pourrain et de Vaux-sur-Yonne.

583. — Vente de biens nationaux Réception d'enchères le 28 avril 1791. Impr. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I, 515).

Cure et prieuré d'Ouaine ; cordeliers d'Auxerre ; prieuré de Duenne.

584. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 29 avril 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. — (A. Y. Dom. nat. I. 519).

Biens dépendant du ci-devant prieuré de Duenne, hameau d'Ouaine.

585. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concer-

nant la conservation des bois. Du 14 mai 1791. Collationné.... à Auxerre, le 17 mai. Signé : Foacier. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

586. — Adresse pour la conscription militaire des volontaires. Signé : Les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne ; Laureau, vice-président ; Bernard, Bonnerot, Malus, Fernelle, Paradis, Decourt, Fayolle et Ménier, administrateurs ; Campenon, procureur-général syndic, et Bonneville, chef de bureau, pour le secrétaire-général. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

587. — Discours prononcé par M. le président du district d'Auxerre, le 2 juin 1791, à l'ouverture des séances du département de l'Yonne. Impr. L. Fournier. In-8°, 3 p. — (M).

588. — Département de l'Yonne. Loi sur la répartition des trois cents millions de contribution foncière et mobilière pour l'année 1791. Du 3 juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 24 p. — (M).

589. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 3 juin 1791. Adjudication définitive le 25 juin 1791. 2 Affiches in-f°. Impr. Baillif à Auxerre. — (A. Y. D. n. I. 571).

Biens à Chablis dépendant des chapitres de Chablis et Saint-Martin de Tours, des abbayes de Quincy et Moutiers-la-Selle, des chapelles Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Epain, Saint-André, du prieuré Saint-Bonnet de Chichée, du chapitre Saint-Pierre de Tonnerre.

590. — Lettre pastorale et ordonnance de M. l'évêque d'Auxerre à la suite des lettres de N. T. S. P. le Pape Pie VI, du 13 avril dernier. Donnée aux eaux d'Aix-la-Chapelle le 4 juin 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 36 p. — (Q).

591. — Eloge funèbre de M. Honoré-Gabriel Riquetti, ci-devant comte de Mirabeau, député d'Aix à l'Assemblée nationale constituante, prononcé dans la séance publique du Club patriotique d'Auxerre, du 5 juin 1791, par O. J. Chardon, homme de loi, membre de la Société. A Auxerre, chez Baillif, impr. du Club patriotique. In-8°, 23 p. — (M).

Mirabeau est né au château de Beugnon (Loiret), près de Chéroy et à quatre lieues de Sens.

592. — Municipalité de Ouaine. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le lundi 6 juin 1791. Affiche. Impr. Fournier. — (A. Y. D. n. I, 513).

Biens à Ouaine provenant du prieuré et de la cure, des Cordeliers d'Auxerre, du prieuré de Duenne, de l'abbaye Saint-Marien d'Oisselet, paroisse d'Ouaine.

593. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le

9 juin 1791. Auxerre, impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I. 597).

Biens à Diges et Perrigny de la maison conventuelle de l'abbaye Saint-Germain, biens du chapitre d'Auxerre à Diges, Escamps et Perrigny, biens de l'abbaye Saint-Germain à Escamps, biens divers de l'évêché d'Auxerre, du prieuré Saint-Eusèbe, de la chapelle Saint-Agnès des Grottes, du prieuré Saint-Pellerin, de l'abbaye Saint-Pierre-en-Vallée, du chapitre d'Auxerre, de l'abbaye Saint-Marien, de la maison conventuelle de Saint-Marien, finage d'Auxerre, de la chapelle Sainte-Marguerite érigée à Saint-Mamert, de l'abbaye Saint-Pierre-en-Vallée, du chapitre d'Auxerre, biens situés à Venoy.

594. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 10 juin 1791. Adjudication définitive le 4 juillet 1791. Impr. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. II. 3).

Cures de Mailly-le-Château, Fontenoy, Mailly-la-Ville, prieuré du Bois-d'Arcy et de la chapelle Saint-Nicolas situés à Mailly-la-Ville; cures de Prégilbert et biens de Crisenon sur cette commune.

595. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 16 juin. Adjudication définitive le 11 juillet 1791. Auxerre, L. Fournier, imprimeur du département de l'Yonne. 2 Affiches in-f° plano. — (A. Y. D. n. II. 71).

Biens dépendant de l'abbaye de Pontigny, à Chablis et Poinchy; de la cure de Poinchy, à Milly; du chapitre de Chablis, à Milly; de la cure de Châtenay; de la cure d'Ouaine à Châtenay; de la trésorerie à Appoigny.

596. — Décret de l'Assemblée nationale du 21 juin 1791. (Pour faire arrêter toutes les personnes de la famille royale qui sont en fuite). Signé: Montmorin, Duport, Duportail, Delessart, Thévenard et Tarbé. In-4°, 3 p. L. Fournier. — (Manque 1 f. à mon ex.).

597. — Décret de l'Assemblée nationale du 21 juin 1791. Transcrit... à Auxerre le 25 juin. (Décrétant que provisoirement les décrets seront mis à exécution par les ministres actuels sans l'acceptation du roi). In-4°, 3 p. Signé: Montmorin, Duport, de Lessart, Duportail, Thévenard et Tarbé. Impr. L. Fournier. — (Manque 1 f. à mon ex.).

598. — Décret de l'Assemblée nationale du 21 juin 1791. (Pour faire garder les dépôts des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, et le logement du ministre de la guerre, à l'occasion de la fuite du roi). Signé: Montmorin, Duport, Delessart, Duportail, Thévenard et Tarbé. Transcrit... à Auxerre le 25 juin: Foacier, secrétaire général. L. Fournier. In-4°, 2 p. — (M).

599. — Département de l'Yonne. L'Assemblée nationale aux François. Proclamation décrétée dans la séance du 22 juin 1791.

Auxerre, le 25 juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (A. T. XXVI, 40).

Au sujet de la fuite du Roi.

600.—Administration du département de l'Yonne. Copie du décret de l'Assemblée nationale du 23 juin 1791. Copie de la lettre écrite à MM. les administrateurs et procureur-général syndic du Directoire du département de l'Yonne par M. le ministre de l'Intérieur, le 23 juin 1791. Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de l'Yonne. Du 24 juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 6 p. — (M).

Au sujet de l'arrestation du roi à Varennes.

601. — Adresse du département de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°. (M).

602. — Arrêté du département de l'Yonne concernant les voyageurs. Du 28 juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

603. — Arrêté du département de l'Yonne concernant la conscription des soldats auxiliaires. Du 28 juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

604. — Eloge funèbre de François Lanferna, commandant de la garde nationale. Auxerre, impr. Baillif, 1791. In-8°, 16 p. — (Sc. Y).

605. — Discours prononcé par M. Paradis, administrateur du Directoire du département de l'Yonne, l'un des commissaires à la remise des drapeaux, en présence des bataillons du département ayant à leur tête le commandant-général de la dix-huitième division et imprimé sur leur demande. Auxerre, L. Fournier. (S. d). In-4°, 3 p. — (Sc. Y. 2e série. X, 59).

606. — Discours prononcé par M. l'abbé Davigneau, professeur d'éloquence au collège d'Auxerre, le 3 juillet 1791. In-12, 5 p. — (P. D. Oc. 970).

Discours à l'occasion de la bénédiction des drapeaux, etc.

607. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant la prestation du serment de M. Alexandre de Sparre, commandant la 18e division de l'armée. Extrait du procès-verbal de la séance du 2 juillet 1791, matin, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Avec le discours du général de Sparre et celui du président du Directoire.

608. — Discours prononcé dans le Conseil de la garde nationale d'Auxerre par M. Alexandre de Sparre, lieutenant-général des armées, commandant la 18e division du Royaume et commandant

de ladite garde nationale, le jour de sa réception, imprimé d'après le vœu unanime des membres du Conseil. Auxerre, impr. Baillif, 1791. In-8°, 3 p. — (Sc. Y. 2e série, XIX, 323).

609. — Mémoire pour le sieur Edme-Henri Dubois, demeurant à Auxerre, appelant d'une sentence contre lui rendue au tribunal de police de ladite ville, le 4 juillet 1791, contre M. le procureur de la Commune, intimé. Signé : Dubois; O.-J. Chardon, homme de loi, défenseur officieux ; Bachelet père, avoué. Auxerre, impr. Baillif, 1791. In-4°, 23 p. — (P. D).

610. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le lundi 4 juillet 1791. Impr. L. Fournier. Affiche. — (A. D. n. II. 16).

Biens dépendant des cures de Mailly-le-Château, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Fontenay ; biens à Mailly-la-Ville, dépendant du prieuré du Bois-d'Arcy et de la chapelle Saint-Nicolas ; terres à Prégilbert dépendant de l'abbaye de Crisenon.

611. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 6 juillet. Adjudication définitive le 9 août. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. II. 166).

Cure de Vermanton, biens des Augustins d'Auxerre situés à Cravant ; cure du Val-de-Mercy, biens audit lieu à Coulanges ; cure d'Escolives ; Cordeliers d'Auxerre à Escolives ; cure de Vaux à Escolives.

612. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le jeudi 7 juillet 1791. Impr. Baillif à Auxerre. Affiche. In-f° — (A. Y. D. n. II. 43).

Cure de Méry-sur-Yonne, prieuré du Bois-d'Arcy, finage de Méry ; cure de Mailly-le-Château et chapelle Saint-Nicolas de Mailly, biens situés à Méry ; cure de Mailly-le-Château ; abbaye de Bigny à Mailly-le-Château et Mailly-la-Ville ; cure de Mailly-la-Ville, prieuré de Bois-d'Arcy ; cure des deux Mailly.

613. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 7 juillet. Adjudication définitive le 11 août 1791. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. II. 182 et 184).

Cure de Moulins, chapelle de Saint-Quantin, municipalités de Bazarnes et de Sainte-Pallaye ; cures de Sementron et de Chevannes ; chapitre d'Auxerre, abbaye de Saint-Julien, prieuré Saint-Eusèbe, abbaye et prieuré Saint-Pierre-en-Vallée sur la municipalité de Monéteau.

614. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 14 juillet. Adjudication définitive le 18 août. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. II. 202 et 204).

Cures de Vincelottes et de Vincelles, cure de Chevannes, abbaye de Saint-Julien, finage de Vaux.

615. — Opinion de M. Salle, député du département de la Meurthe, sur les événements du 21 juin 1791, prononcé à la tribune de l'Assemblée à la séance du 15 juillet. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale et envoyée aux départemens. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 16 p. — (M).

616. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 19 juillet 1791, matin, tenue par MM. les administrateurs du département de l'Yonne. Impr. L. Fournier, 493 p. — (M).

Au sujet de la prestation, des droits de tierce et de Champart.

617. — Lettre écrite par M. Delessart, ministre de l'Intérieur, à Messieurs du Directoire et procureur-général-syndic du département de l'Yonne, concernant la libre circulation des armes dans l'intérieur du Royaume. Paris, le 7 juillet 1791. Extrait du procès-verbal de la séance du 23 juillet 1791, tenue par MM. les administrateurs du département de l'Yonne. (Sur le même sujet). Impr. L. Fournier. In-4°, 6 p. — (M).

618. — Contribution foncière de 1791. Extrait du procès-verbal de la séance du 26 juillet 1791, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Impr. L. Fournier. In-4°, 18 p. et 12 tableaux. — (M).

619. — Département de l'Yonne. Tableaux relatifs à la contribution foncière. 1791. S. l. 28 juillet 1791. In-4°, 15 p. — (Sc. Y. 1re série, XVIII, 642).

620. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 30 juillet 1791. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II. 222).

Cure et prieuré de Bessy-sur-Cure, chapitre de Vézelay, biens situés à Bessy.

621. — Contribution mobilière de 1791. Extrait du procès-verbal de la séance du 30 juillet 1791, matin, tenue par Messieurs les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne, 1er août 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 12 p. et 9 tableaux. — (M).

622. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 2 août 1791. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II. 132).

Evêché d'Auxerre, trésorerie et cure d'Appoigny ; chapitre et trésorerie du chapitre d'Auxerre ; chapelle Saint-Martin des Grottes ; cure N.-D.-la-d'Hors ; biens à Charbuy dépendant de l'évêché et de la trésorerie d'Appoigny.

623.—Mémoire pour les six habitans d'Auxerre dénoncés, d'abord conduits en prison, mis ensuite en état d'arrestation pour s'être offerts comme ôtages de la liberté du Roi. A Messieurs les Maire et Officiers municipaux de la ville d'Auxerrre. Signé : De Rozoi,

membre de plusieurs académies, auteur de la gazette de Paris. S. l. n. d. (Paris, 4 août 1791. In-8°, 8 p. — (M).

Les six Auxerrois visés dans ce Mémoire étaient : MM. Bonneville (père de M. Bonneville actuel) ; Boulage, qui devint professeur à l'école de droit ; Baudelot fils, alors élève à l'école royale militaire d'Auxerre ; Caverat fils, avocat ; Bourdeaux, avocat ; Jeannin, procureur au Parlement de Paris.

624. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 8 août 1791. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II. 317).

Abbaye de Rigny, municipalité de Vermenton, manse conventionnelle de Rigny ; Vermenton, abbatiale sur Essert, Bessy, Arcy, Bois-d'Arcy, Lucy-sur-Yonne ; cure de Lucy.

625. — Loi qui lève la suspension portée par le décret du 24 juin dernier, relativement aux Assemblées électorales. Donnée à Paris le 8 août 1791. Extrait du procès-verbal de la séance du 11 août 1791, soir, tenue par MM. les administrateurs du Directoire. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Convocation des électeurs pour le 28 août, afin de nommer des députés à l'Assemblée législative.

626. — Travaux publics. 1791. Extrait du procès-verbal de la séance du 9 août 1791, matin, tenue par Messieurs les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. In-4°, 14 p. et 3 tableaux. — (M).

627. — Administration générale et Bien public. Extrait du procès-verbal de la séance du 9 août 1791, soir, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. In-4°, 16 p. — (M).

Cette pièce est suivie du tableau en quatre pages des dépenses relatives à l'administration, au tribunal criminel et au bien public, dont le montant doit être imposé sur le département par sols additionnels des contributions foncière et mobilière. On peut dire que c'est le premier budget départemental si on le joint aux rapports notés plus haut sur la contribution foncière et mobilière et les travaux publics.

628. — Etat des sommes destinées aux travaux des routes pour 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXIV, 311).

629. — Etat des sommes accordées aux districts sur chaque route de leur ressort, tant pour entretien et réparation que pour ouvrages neufs et ouvrages d'art. In-4°, 2 p. — (Sc. Y. 1re série. XXIV, 317).

630. — Loi qui lève la suspension portée par le décret du 24 juin dernier, relativement aux Assemblées électorales, donnée

à Paris le 8 août 1791. Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 11 août 1791, soir, tenue par MM. les administrateurs du Directoire. Auxerre, impr. L. Fournier In-4°, 4 p. — (M).

631. — Essai sur une instruction destinée à démontrer le but de l'institution des Clubs patriotiques, à éclairer le peuple sur ses intérêts et ses devoirs et établir la nécessité du payement des impôts ; lu au Club, établi à Auxerre, à la séance du 14 août 1791, par Maure aîné. Impr. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

632. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 18 août 1791. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 337).

Religieux de Saint-Germain, chapitres d'Auxerre, cures de Quennes, de Cravant et d'Augy, à Quennes ; prieuré de Saint-Marien, municipalité de Coulanges-la-Vineuse.

633. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant les déclarations des propriétés pour la formation des états de sections et matrices des rôles. Extrait du procès-verbal de la séance du 18 août 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

634. — Réponse de MM. les administrateurs du Directoire du district d'Auxerre, en date du 22 août 1791, à M. Maure aîné, officier municipal, qui leur a envoyé un ouvrage intitulé : Essai sur une instruction destinée à démontrer le but de l'institution des Clubs patriotiques, etc. Signé : Arrault, Choslin, Martin, P. Soufflot, procureur-syndic, et Chardon, secrétaire. Auxerre, de l'impr. de Baillif, 1791. In-4°, 3 p. — (M).

635. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne, concernant un imprimé distribué dans le public sous le titre de : ***Essai sur une instruction destinée à démontrer le but de l'institution des Clubs patriotiques, à éclairer le peuple sur ses intérêts et ses devoirs et établir la nécessité du payement des impôts***, lu au Club établi à Auxerre à la séance du 14 août 1791, par Maure aîné. Du 23 août 1791. Imp. L. Fournier, in-4°, 4 p. (M).

636. — Frères et Concitoyens. Signé : Maure aîné. Imp. L. Fournier, 1791. In-4°, 4 p. 23 août 1791. (M).

Lettre du C. Maure en rectification d'erreurs qui s'étaient glissées dans son ***Essai sur une Instruction***, etc. Cette lettre est suivie de la lettre du Directoire sur le même sujet, datée du 25 août 1791. Maure en faisant l'éloge des Clubs patriotiques en avait exagéré l'importance en leur subornant l'administration. Il avait aussi commis de graves erreurs dans son parallèle des impôts nouveaux et des impôts anciens. Ces erreurs pouvaient avoir une funeste influence sur l'esprit des contribuables. Aussi leur auteur s'attira-t-il des réfutations du District et du Directoire et fut-il obligé de retracter les erreurs contenues dans son Essai. Mais son but

(celui de se faire connaître), n'était pas moins atteint et nous le verrons bientôt, désigné par les suffrages des Electeurs pour prendre part aux travaux de la Convention.

637. — Concitoyens et Amis. S. l. (Auxerre, août? 1791). In-4°, 4 p. (A).

Adresse du Club auxerrois pour engager les citoyens à la vigilance et à la persévérance contre les ennemis de la chose publique « l'aristocratie expirante, coalisée avec le fanatisme. »



638. — Jugement du tribunal du District d'Auxerre qui, en infirmant les ordonnances de la municipalité d'Auxerre rendues contre les sieurs Bourdeaux, Caverat, Jeannin, Boulage, Bonneville, Baudelot fils et Bouclé, déclare qu'il ne peut y avoir lieu à détention, ordonne que ceux qui sont detenus seront mis hors les prisons ; défense à toutes personnes de les injurier ou diffamer, etc. Du Jeudi 25 Août 1791. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 16 p. (N° 2249, Vente du Comte d'U..., 1868).

Les jeunes Auxerrois visés par ce jugement, avaient été arrêtés, ainsi qu'il a été dit plus haut, comme ayant adhéré à la pétition présentée au Corps législatif, au sujet de l'arrestation à Varennes. M. Quantin possède un extrait de l'ouvrage intitulé : *Les Otages de Louis XVI.* (Paris, 1814, 1 vol. in 8°, p. 29), où se trouve la relation de l'arrestation des Otages d'Auxerre et le Serment des Sénonais.

639. — Jugement du tribunal du District d'Auxerre qui, en infirmant les ordonnances de la municipalité d'Auxerre rendues contre les sieurs Bourdeaux, Caverat, Jeannin, Boulage, Bonneville, Baudelot fils et Bouclé, déclare qu'il ne peut y avoir lieu à détention, ordonne que ceux d'entre ceux qui seront detenus se-

ront mis hors des prisons; fait défenses à toutes personnes de les injurier ou diffamer directement ou indirectement et d'attenter à leurs personnes ou à leurs biens sous les peines portées par les loix et notamment par celle décrétée le 2 juin 1790; ordonne que la Municipalité sera tenue d'employer force suffisante pour leur protection efficace et sous sa responsabilité. Auxerre, L. Fournier. Placard in-f°, plano tirés à 2,000 exempl. (A. Y.).

640. — (Autre édition du même jugement avec le même titre). Auxerre, imp. Baillif, 1791. In-4°, 16 p. — (A. T. XXVI, 41).

641. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 26 Août 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 246).

Abbaye de Saint-Marien, municipalités de Champs et de St-Georges; Chapitre d'Auxerre, à Cravant, cure de Cravant audit lieu et à Ste-Pallaye, à Bazarne et à Accolay, Augustins d'Auxerre, biens situés à Cravant.

642. — Discours sur les élections, prononcés à la séance publique de la Sciété des Amis de la Constitution, séante à Auxerre, le 28 Août 1791, l'an 3e de la Liberté, par M. Dufey et M. F... Membres de la dite Société. Auxerre, Baillif, imp. du Club patriotique, 1791. In-4°, 8 p. — (M).

643. — Adresse du Département de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Contribution 1791. Demande en dégrèvement. Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne concernant le dégrèvement des Contributions du 30 Août 1791. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

644. — (Lettre de M. Bachelet, substitut du procureur de la Commune d'Auxerre, offrant sa démission et protestant contre les imputations de Maure ainé). Signé : Bachelet, le jeune, citoyen d'Auxerre, 1er septembre 1791. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Sc. Y., 1re série, XXV, 235).

645. — (Lettre de Maure ainé aux Electeurs du Département pour protester contre les allégations de M. Bachelet). Signé, Maure ainé, Epicier, Officier municipal et Electeur d'Auxerre. Imp. L. Fournier, 2 septembre 1791. In-4°, 3 p. — (Sc. Y., 1re série, XXV, 239).

646. — Département de l'Yonne. District de ..... 1 p. in-f°, s. l.— (M).

Formule pour les certificats de réception des imprimés envoyés aux Districts par le Directoire du Département. La pièce en notre possession est un certificat du District d'Avallon, revêtu de la signature de tous les membres du District et constatant la réception : 1° 1 exemplaire de l'Imprimerie royale; 2° 105 exempl. in-4° et 95 exempl. en placard d'une loi du 28 juillet 1791, relative à la fabrication de la nouvelle monnaie de cuivre.

647. — Discours prononcé à l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne, par Jacques Boilleau, juge de paix à Avallon, sur la nécessité d'avoir au moins un député laboureur à la Chambre législative. Auxerre, L. Fournier, In-4°, 10 p.— (L. 2e série, X, 75).

648. — Liste des nominations faites par l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne. 16 septembre 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 243).

649. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 septembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 364).

Abbaye de Rigny, Municipalité de Vincelottes; cures de Mailly-le-Château et Migé, Chapelle-St-Jean-sur-Migé et le Val-de-Mercy; cure de Coulangeron à Coulangeron et Chéry.

650. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 septembre 1791. Imp. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 348).

Cure de Prehy à Prehy, Courgis et Chichée; prieuré de St-Marien, municipalités de Vincelles et de Bazarnes; abbaye de St Marien, municipalité de Vincelottes.

651. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 septembre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. II, 380).

Chapitre d'Auxerre, municipalité d'Egléný, cure d'Egléný; abbaye de Crisenon, municipalité de Prégilbert, chapitre d'Auxerre.

652. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 octobre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. II, 414).

Cures de Fouronne et Courson; chapitre de la cité d'Auxerre, biens à Irancy.

653. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 octobre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. II, 400).

Cure de Gurgy; municipalité d'Auxerre (Eglise St-Pélerin et cimetière.)

654. — Compte rendu par le Directoire au Conseil général du Département de l'Yonne depuis le 1er juin 1790, époque de l'établissement de l'administration, jusqu'au 1er octobre 1791. Gestion des finances du Département. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 56 p. — (A. Y. N. 122, § 1er).

655. — Contrainte de par la Loi et le Roi en exécution de la Loi du 2 octobre 1791 contre le percepteur et les redevables des Municipalités. In-f°, 2 p. S. l.

656. — Session du Conseil général du district d'Auxerre. 17 octobre 1791. Imp. L. Fournier, 1791. In-4°, 44 p.— (Sc. Y., 1re série, XVIII, 1).

657. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du

18 octobre 1791, contenant prorogation de délai pour les demandes en dégrèvement à former par les communes et les particuliers sur les Contributions foncière et mobilière de 1791. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

658. — Adresse de l'administration du Département de l'Yonne aux Citoyens de ce Département sur les bienfaits de la Révolution. 10 décembre 1791. Signé, Lepelletier, président ; Foacier, secrétaire général. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (A. T. XVI, 428).



659. — Café littéraire, place des Fontaines, à Auxerre. S. l. (Auxerre). In-4°, 1 p. — (Q).

Prospectus pour la fondation d'un Café ou Cercle littéraire. « Outre la salle d'en bas, il y aura dans le haut, pour les Abonnés, une salle où l'on trouvera la Collection des Décrets de l'Assemblée nationale constituante, un Atlas général de la France divisée en 83 Départements, un Code municipal et tous les papiers publics les plus intéressants. » A ce prospectus de sa collection, M. Quantin a joint la demande d'autorisation du sieur Richard, propriétaire de l'Etablissement, en date du 23 novembre 1791.

660. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 novembre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. II, 430).

Cure d'Augy, chapitre d'Auxerre à Augy ; abbaye St-Pierre-en-Vallée à Augy et Champs ; Augustins d'Auxerre à Augy ; prieuré St-Eusèbe, chapelle St-Agnès des Grottes.

661. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 novembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. II, 458).

Evêché d'Auxerre, municipalités de Coulanges-sur-Yonne et Crain ; chapitre de Châtel-Censoir ; biens situés à Crain.

662. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 5 novembre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. II, 442).

Cures de Lucy et Lichères à Lucy, Religieux N.-D. la d'Hors à Lucy ; chapitre de Châtel-Censoir, biens situés à Lucy ; cure de Festigny.

663. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 novembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 474).

Cure de Coulanges-sur-Yonne, à Coulanges et à Crain; cure de Surgy et Chartreux de Basseville à Coulanges-sur-Yonne; cure de Crain audit lieu.

664. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 15 novembre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. II, 490).

Cure de Charbuy, cure de Gy-l'Evêque et biens de l'Evêché audit lieu.

665. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 novembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 506).

Chapitre d'Auxerre, biens situés à Chemilly ; cure de Chemilly, biens audit lieu et à Beaumont.

666. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 novembre 1791. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. nat. II, 522).

Abbaye de Crisenon, biens à Prégilbert; cure de Trucy, biens à Prégilbert; Chartreux de Basseville, biens à Merry-sur-Yonne.

667. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 novembre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. II, 538).

Abbaye de St-Pierre-en-Vallée, biens situés à Beine, Maison conventuelle de St-Germain, à Beine; cure de Courgis, audit lieu.

668. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 novembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 550).

Biens de l'abbaye de Rigny à Arcy et cure dudit lieu.

669. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 décembre 1791. Auxerre, imp. Baillif, Affiche.— (A. Y. D. n. II, 565).

Biens à St-Bris de l'abbaye de Pontigny et du chapitre d'Auxerre, cure de St-Bris, biens audit lieu.

670. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 décembre 1791. Auxerre, imp. Baillif, Affiche.— (A. Y. D. n. II, 581).

Cure et Vicariat d'Irancy; cure de Bazarne, audit lieu et à Ste-Pallaye.

671. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 décembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 597).

Biens de l'abbaye de St-Julien, sur Champs et Vaux.

672. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 20 décembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 613).

Cure de Sery, biens à Sery provenant des abbayes de Rigny et de Crisenon, du chapitre de Châtel-Censoir, de la cure de Mailly-la-Ville; cure de Trucy, biens audit lieu; cure de Mailly-le-Château et abbaye de Crisenon, biens à Trucy.

673. — Contribution foncière. Les administrateurs composant le Directoire du District d'Auxerre aux Officiers municipaux de la communauté de ..... (Mailly-la-Ville, pour mon exempl.). 17 décembre 1791. S. l. In-f°, 3 p. — (M).

Cette pièce porte la signature de tous les administrateurs et celle du citoyen Chardon, secrétaire du District. Par ce Mandement, la part contributive de la commune de Mailly-la-Ville est fixée à 9,972 livres 10 s., la part contributive du Département de l'Yonne étant de 2 millions 950,050 livres et celle du District d'Auxerre de 676,140 livres. Le montant des sommes dues par le même distrit pour les dépenses à la charge du Département s'élève à 97,990 livres et le fonds des décharges et non valeurs à 33,807 livres.

674. — Municipalité de ... Contribution mobilière. S. l. In-f°, 1 p. — (M).

Formule de Déclaration conformément aux dispositions de l'art. XXXIV de la loi concernant la Contribution mobilière.

675. — Les administrateurs composant le Conseil général du Département de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Extrait des registres des délibérations du 10 décembre 1791. Vu la présente adresse, le Conseil arrête qu'elle sera envoyée à l'Assemblée nationale, à tous les Départements du Royaume, aux Districts et aux municipalités de ce Département. Signé sur le registre, L. M. Le Peletier, président et Foacier, secrétaire général. Imp. L. Fournier, 1791. In-4°, 4 p. — (Sc. Y., 1re série, 5 p., 545).

676. — Adresse des administrateurs composant le Conseil général du Département de l'Yonne, à l'Assemblée nationale, présentée le 20 décembre 1791. Signé : Les Administrateurs du Département de l'Yonne, L.-M. Lepelletier, président; Bonneville, secrétaire-adjoint. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, impr. nat. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dép. Y. III, 17).

En note manuscrite sur l'un des exempl. que j'ai vus. Distribuée le 24 décembre 1791, le matin.

677. — Extrait du Rapport fait par M. Bernard, député du Département de l'Yonne, au nom du Comité de Secours publics, le 21 décembre 1791. S. l. (Paris?). In-8°. 7 p. — (M).

678. — Mémoire pour Charles-Henri-Gaspard-André de Massol, capitaine de cavalerie, demeurant à Collonges, près Nuits, défendeur; contre M. le procureur général syndic du Département de l'Yonne, demandeur. Signé : de Massol. S. l. (Auxerre). In-4°, 38 p. — (Sc. Y. 1re série, XII, 244).

Il s'agit de la vente de l'abbaye de Crisenon devenu domaine national.

679. — Conditions pour les adjudicataires des travaux de Charité. Auxerre, imp. L. Fournier. 1791. In-4. — (A. Y. 1790 à l'an VIII).

680. — Usage de la chaîne, de l'équerre simple et d'une équerre composée pour l'arpentage, etc., par Picq, geomètre à Clamecy. Auxerre, Baillif, 1791. In-8°, 32 p. 2 pl. — (L).

681. — Réflexions d'un Curé à un de ses confrères au sujet des difficultés élevées relativement aux érections, suppressions, démarcations des Evêchés et à l'organisation civile décrétée par l'Assemblée nationale. Par M. Pasquier, Curé de St-Amatre d'Auxerre. Auxerre, Bailly, 1791. In-8°, 16 p. — (Sc. Y.).

682. — Opinion d'un Cosmopolite sur l'organisation civile du Clergé actuel, en réponse à celle d'un vicaire de campagne. Auxerre, imp. Baillif, 1791. In-8°, 16 p. — (M).

683. — Pétition des juges du tribunal de commerce de la ville d'Auxerre au Comité de judication, pour demander que les tribunaux de Commerce aient pour subvenir à leurs frais la même allocation que les tribunaux de District. Auxerre. L. Fournier, 1791. In-4°. — (Sc. Y.).

684. — Code de la justice de paix, II° Cahier, contenant une instruction sur les fonctions à remplir et actes à rédiger par les juges de paix ou leurs greffiers en matière de juridiction volontaire; précédé de plusieurs Décrets additionnels et Avis du Comité de Constitution concernant les juges de paix. Par A. C. Guichard, homme de loi. — A Paris, et se trouve à Auxerre, chez Baillif, imprimeur, près la place des Grandes-Fontaines, attenant l'Hôtel de Malthe. (S. d. 1791?). In-8°, 79 p. — (M).

685. — Précis et Apperçu des avantages que peut en général procurer au commerce et à l'approvisionnement de la Capitale l'exécution du Canal de Cosne, pour communiquer de la Loire à l'Yonne et par suite à la Seine. Paris, J. B. Herault, s. d. (1791). In-4°, 8 p. — (A. B. n. c. N° 6 p. 140).,





DISTRICT D'AVALLON

686. — Précis des faits relatifs à l'affaire de la ville d'Avallon. Signé : Bouesnel, maire d'Avallon; Boudin, Boilleau, juge de paix; Baudot, député de la ville d'Avallon. (Paris), impr. Valleyre. 1791. In-4°, 8 p. — (M).

687. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 1. Adjudication le 7 janvier 1791. Impr. d'Antoine Aubry, impr. de la ville d'Avallon. Affiche avec un écusson sur lequel on lit : La Loi, le Roi, entourés d'emblèmes et cornes d'abondance. — (A. Y. D. n. XVIII, 73).

Biens du ci-devant chapitre d'Avallon sur divers lieux, de la chapelle Saint-Sébastien à Guillon, de la ci-devant abbaye de Moutier-Saint Jean sur Cormarin et Vigne, de la cure d'Etaules et des Minimes d'Avallon sur Etaules, des Cordeliers de l'Isle-sous-Montréal, audit lieu. Outre les mises à prix imprimées, on trouve sur cette affiche et les suivantes les prix de l'adjudication manuscrits. Le total des prix s'élève pour cette affiche à 87,565 livres.

688. — Vente de biens nationaux. N° 2. Adjudication le 10 janvier 1791. Impr. A. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 128).

Biens dépendant de l'abbaye de Vézelay, de la cure d'Asquins, du

fonds de la chapelle Saint-Nicolas de Vézelay, du fonds de la cure Saint-Pierre de Vézelay et du couvent des ci-devant Cordeliers de Vézelay. Total de l'adjudication : 68,220 livres.

689. — Vente de biens nationaux. N° 3. Adjudication le 14 janvier 1791. Impr. A. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 200).

Couvent des Capucins et des Minimes d'Avallon, biens du chapitre d'Avallon, moulin de Saint-Père, provenant du chapitre de Vézelay, domaine de Champien, aux Minimes d'Avallon, biens des dames Saint-Ursule d'Avallon, de la cure d'Etaulles, de la chapelle Saint-Nicolas et du chapitre d'Avallon. Total des adjudications : 154,350 livres.

690. — Vente de biens nationaux. N° 4. Adjudication le 19 février 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 272).

Biens du chapitre de Châtel-Censoir. Total de l'adjudication : 33,458 liv. 14 sols.

691. — Vente de biens nationaux. N° 5. Adjudication le 24 janvier 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 332).

Biens provenant des chapitres d'Avallon et de Semur, de la chapelle Saint-Sauveur, des cures de Savigny-en-Terre-Plaine et Sainte-Colombe, du prieuré de Cisery-les-Grandes-Ormes, de la chapelle Saint-Maure et des Minimes d'Avallon. Total de l'adjudication : 101,945 livres.

692. — Vente de biens nationaux. N° 6. Adjudication le 27 janvier 1791. Impr. A. Aubry. Affiche. — A. Y. D. n. XVIII, 392).

Biens provenant des Minimes et du chapitre d'Avallon situés à Annéot et à Etaulles-le-Bas, cure d'Annay la-Côte et biens audit lieu de l'abbaye Saint-Julien d'Auxerre. Total de l'adjudication : 38,592 livres.

693. — Vente de biens nationaux. N° 7. Adjudication le 11 février 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 480).

Biens en divers lieux provenant du chapitre d'Avallon, de la cure d'Annéot, de l'abbaye et du chapitre de Vézelay, des chapelles Saint-Joseph, Saint-Michel et Sainte-Marie, de la cure de Civry et du prieuré de Givry. Adjudication totale : 131,113 livres.

694. — Vente de biens nationaux. N° 8. Adjudication le 16 février 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 564).

Abbaye de Cure et biens en dépendant. Adjudication totale : 117,392 livres.

695. — Vente de biens nationaux. N° 9. Adjudication le 21 février 1791. Impr. A. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XIX, p. 86).

Cure Saint-Pierre de Vézelay, chapitre d'Avallon, chapelle Sainte-Marthe, Minimes d'Avallon, cure d'Etaulles et Ursulines d'Avallon.

696. — (Mémoire sur les routes du département de la Nièvre). Signé : J.-B. Jourdan, administrateur du département de la Nièvre. Chaluron près Vézelai, le 29 janvier de l'an III de la Liberté des François. Avallon, de l'imp. d'Antoine Aubry, impr. de la ville. In-4°, 11 p. — (P).

697. — Vente de biens nationaux. N° 10. Adjudication le 28 février 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D.n. XIX, 170).

Chapelles Saint-Jacques et Saint-Philippe de Vézelay, chapitre, cure Saint-Etienne, abbaye, Ursulines de Vézelay ; cure de Blannay, biens à Asquins ; prieuré et cure de Givry ; chapitre d'Avallon. Adjudication totale : 74,870 livres.

698. — Vente de biens nationaux. N° 11. Adjudication définitive au 4 mars 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D.n. XIX, 242).

Abbaye de Marcilly ; prieuré Saint-Jean-les-Bonshommes ; abbaye d'Autun, domaine à Avallon ; abbaye Saint-Julien d'Auxerre, domaine à Annay-la-Côte ; chapitre d'Avallon, biens à Annéot ; chapelle Saint-Joseph, domaine à Sainte-Colombe. Adjudication totale : 325,260 livres.

699. — L'intrigue déjouée ou renversement des projets de la petite ville d'Avallon pour détourner et faire passer dans ses murs la grande route de Paris à Lyon construite depuis un demi-siècle. Paris, impr. de Petit jeune, rue Saint-Honoré, passage des Variétés, n° 2, en face l'hôtel d'Angleterre. In-4°, 14 p. et 1 carte. — Sc. Y. 1re série, VI, 1).

700. — Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. De l'impr. d'Antoine Aubry à Avallon, l'an III de la Liberté. Placard in-f°, plano. — (P).

Dans le haut de cette pièce, vignette sur bois avec la légende : *Inimicos virtute superabis.* (1re marque d'Aubry) ?

701. — Table des droits de l'homme et du citoyen. Table des devoirs de l'homme et du citoyen. Prière du vrai et bon citoyen. De l'impr. d'Antoine Aubry, à Avallon, l'an III de la Liberté. Placard in-f°. — (P).

Même vignette.

702. — Jugement du tribunal du district d'Avallon, du 9 mars 1791. Impr. d'Aubry, impr. du tribunal d'Avallon. Affiche. — (P).

Condamnation des fauteurs des troubles survenus à l'Isle-sur-le-Serein.

703. — Vente de biens nationaux. N° 12. Adjudication au 14 mars 1791. Impr. Aubry, Affiche. — (A. Y. D. n. XIX, p. 312).

Chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste, biens du chapitre de Montréal ; Minimes d'Avallon à Etaulle ; abbaye de Regny à Châtel-Censoir, chapitre

d'Avallon, chapelle Sainte-Marthe et cure de Magni à Annéot. Adjudication totale : 64,454 livres.

704. — Vente de biens nationaux. N° 13. Adjudication au 21 mars 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XX, p. 80).

Biens de la cure de Guillon, de la chapelle de Pizy, de la cure de Montréal, des Minimes d'Avallon, de la chapelle Saint-Sauveur, des cures de Magni et d'Annay, du chapitre d'Avallon et de l'abbaye de Vézelay. Total des adjudications : 23,579 livres.

705. — Vente de biens nationaux. N° 14. Adjudication au 28 mars 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XX, p. 176).

Biens des cures de Magny, Girolles, Island et biens divers provenant du chapitre d'Avallon. Total des adjudications : 15,659 livres.

706. — Vente de biens nationaux. N° 15. Adjudication au 21 mars 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XX, 264).

Biens des Minimes d'Avallon à Tharoiseau, des cures de Lucy-le-Bois, Civry, Disangy, Cizery-les-Grandes-Ormes, Girolle et Island. Total de l'adjudication : 22,129 livres.

707. — Vente de biens nationaux. N° 16. Adjudication au 6 avril 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XX, 348).

Cure de Quarré-les-Tombes, biens de la chapelle Saint-Nicolas de Vézelay, du chapitre de Saulieu, de l'abbaye de Vézelay, domaine à Lisle-sous-Montréal du chapitre de la cure Saint-Etienne de Vézelay, des cures de Cussy-les-Forges, de Fontenay et du prieuré de Givry. Total de l'adjudication : 127,294 livres.

708. — Vente de biens nationaux. N° 17. Adjudication au 11 avril 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XX, p. 433).

Biens de la cure de Taroiseau, de l'abbaye Saint-Martin d'Autun à Girolles, des cures de Savigny-en-Terre-Plaine et Asquins. Total de l'adjudication : 60,760 livres.

709. — Vente de biens nationaux. N° 18. Adjudication au 8 avril 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 80).

Biens de la cure d'Angely, du chapitre de Vézelay à Asquins, de la cure de Magny, des Ursulines d'Avallon, des cures de Saint Brancher et Saint-Germain-des-Champs ; de la cure Saint-Etienne de Vézelay, vignes à Saint-Père ; des Ursulines de Vézelay, vignes à Saint-Père et autres biens. Total de l'adjudication : 29,885 livres.

710. — Vente de biens nationaux. N° 19. Adjudication au 27 avril 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 168).

Biens de la cure de Fontenay et du chapitre d'Avallon. Adjudication totale : 24,162 livres.

711. — Vente de biens nationaux. N° 20. Adjudication au 29 avril 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 240).

Biens de l'abbaye et du chapitre de Vézelay ; cures de Talcy, Marmeaux, Dissangy, Givry, Lucy-le-Bois, Thizy; Cordeliers de Vézelay et chapitre d'Avallon. Adjudication totale : 65,020 livres.

712. — Vente de biens nationaux. N° 21. Adjudication au 4 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 320).

Biens à Saint-Moré, des cures de Sauvigny-le-Bois et Bussière, du chapitre et des minimes d'Avallon. Total de l'adjudication : 27,875 livres.

713. — Vente de biens nationaux. N° 22. Adjudication au 9 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 404.

Biens des cures de Disangis, Massangis, de l'abbaye de Vézelay à Précy-le-Sec, de la chapelle de Pisy, des cures d'Angely, de Blannay et de Guillon, de la cure Saint-Pierre de Vézelay et des Ursulines de la même ville. Total des ventes: 52,040 livres.

714.— Vente de biens nationaux. N° 23. Adjudication au 16 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 483).

Biens du prieuré de Cizery-les-Grandes-Ormes, des cures de Pisy, Saint-Père et Saint-Léger de Foucheret et de la chapelle de Foissé. Total de l'adjudication : 15,858 livres.

715.— Vente de biens nationaux. N° 24. Adjudication au 18 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 92).

Biens de Lucy-le-Bois, de l'abbaye Saint-Germain et de la cure de Lucy; biens divers du chapitre d'Avallon, de la cure de Magny, de la chapelle Saint-Joseph à Sauvigny-le-Bois, de la chapelle Saint-Nicolas à Tharot et de la cure d'Annéot audit lieu. Adjudication totale : 80,914 livres.

716.— Vente de biens nationaux. N° 25. Adjudication au 23 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 160).

Biens du prieuré de Givry à Givry, Asquins et le Vault, des Minimes d'Avallon à Cousin-Laroche et Marault, de la Visitation Sainte-Marie à Avallon, du chapitre d'Avallon à Etaules et Vassy, de la cure d'Athie audit lieu, du prieuré de Semur à Vassy, du chapitre de Vézelay à Saint-Père. Adjudication totale : 152,686 livres.

717. — Vente de biens nationaux. N° 26. Adjudication au 25 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 240).

Biens des cures de Disangis, Angely, Guillon, Thisy, Vignes, du chapitre d'Avallon à Genouilly, des prieurés de Vassy et du chapitre d'Auxerre à Vassy, du chapitre d'Avallon à Vignes, Annéot et Avallon, de la chapelle de Pizy audit lieu, du vicariat de Coutarnoux audit lieu. Adjudication totale: 96,240 livres.

718. — Vente de biens nationaux. N° 27. Adjudication au 6 juin 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 320).

Biens de la cure de Trévilly, biens des Bénédictins de Moutiers-Saint-Jean situés à Vignes. Adjudication totale : 33,737 livres.

719. — Vente de biens nationaux. N° 28. Adjudication au 8 juin 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 380).

Biens des cures de Trévilly et Marmeaux, du chapitre de Montréal sur diverses communes, de l'abbaye de Vézelay à Saint-Père, et des Minimes d'Avallon à Angely. Adjudication totale : 51,339 livres.

720. — Vente de biens nationaux. N° 29. Adjudication au 9 juin 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 456).

Biens du chapitre et de la cure de Montréal sur divers lieux, des Minimes d'Avallon à Athie, de la chapelle de Guillon à Athie, du chapitre de Vézelay à Montillot, de la cure de Chamoux audit lieu, et du chapitre de Châtel Censoir audit lieu. Adjudication totale : 110,260 livres.

721. — Vente de biens nationaux. N° 30. Adjudication au 11 juin 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 510).

Biens des cures de Massangy et de Lichères, abbaye de Vézelay, maison abbatiale, chapelle de Pisy, prieuré du Bois-d'Arcy, terre à Chevroche, chapitre d'Avallon, biens à Girolles, Chassigny, Sainte-Magnance et Annay-la-Côte, abbaye de Reigny, domaine à Tharot. Adjudication totale : 75,000 livres.

722. — Jugement du tribunal du district d'Avallon. De l'impr. d'Aubry, impr. du tribunal royal d'Avallon. 18 mai 1791. Affiche. — (P).

723. — Mémoire pour les sieurs Chapotot, père et fils, entrepreneurs de la Pépinière royale de l'Isle-sous-Montréal. A la fin : De l'impr. d'Antoine Aubry, à Avallon, 1791. In-4°, 18 p. — (M).

On trouve dans cette pièce l'historique de la création de la pépinière de Lisle et de ses vicissitudes. Chapotot accuse formellement la Commission intermédiaire de Tonnerre et Vézelay d'avoir voulu supprimer la pépinière pour qu'il en fût créé une autre à Tonnerre. Sur notre exemplaire, le réclamant proteste de la bonne tenue de son établissement dans la note manuscrite suivante :

« Depuis l'impression de ce Mémoire, le district d'Avallon a fait, par ordre du département de l'Yonne, une visite de la pépinière de Lisle qui constate toute l'importance et l'utilité de l'établissement, ainsi que le bon état dans lequel il est entretenu et achevé, ce qui ne laisse plus aucun doute ni aucune obscurité dans cette affaire. » Signé : Chapotot.

724. — Avis aux citoyens. Signé : Antoine Aubry, impr. à Avallon. In-4°, 1 p. — (P).

Demande de souscription pour l'impression des quatre codes de police municipale, code rural, code pénal, code de la garde nationale.

725. — Adresse aux Français sur la liberté religieuse. A Avallon, de l'impr. d'Aubry. In-8°, 14 p. — (P).

On lit en note : « Le fonds de cette adresse et plusieurs traits on été puisés dans celle qu'a publiée M. Lequinio, député à l'Assemblée

nationale, connu par plusieurs bons écrits destinés à l'instruction des campagnes. »

726. — Décret de l'Assemblée nationale du 21 juin 1791, suivi de l'arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 22 juin, prescrivant les mesures d'urgence à propos de la fuite du Roi et des deux décrets de l'Assemblée nationale. Lu à Avallon à la séance extraordinaire du district tenue à neuf heures du soir le 22 juin 1791. De l'imp. d'Antoine Aubry, impr. de la ville. In-4°, 3 p. — (M).

C'est par exception et vu la gravité des circonstances que l'imprimeur d'Avallon publie ce décret. En avril 1791, Aubry avait fait une demande afin d'être chargé de l'impression des décrets pour le district d'Avallon. Cette demande fut repoussée, ainsi qu'il résulte de la délibération à cet effet du Directoire du département de l'Yonne en date du 23 avril 1791 (3e volume 1791, p. 117). Voici le texte de cette délibération : Demande du sieur Aubry, afin d'être chargé de l'impression des décrets pour le district d'Avallon :

« ..... Sur le rapport d'une requête présentée par le sieur Aubry, imprimeur à Avallon, par laquelle il demande à être chargé de l'impression des loix dont le district reçoit un exemplaire du département, et aux mêmes charges et conditions que l'imprimeur d'Auxerre.

« Vu ladite requête et l'avis du district d'Avallon du 12 de ce mois ; le Directoire du département, M. le procureur-général-syndic entendu; considérant que le Directoire du département est chargé immédiatement de faire faire les impressions de toutes les loix qu'il fait de suite parvenir aux districts ; qu'il importe extrêmement que lesdites impressions soient uniformes et que le texte n'en puisse pas être altéré, et que le Directoire du département n'a pas de moïen plus sûr de parvenir à ce but que de se réserver la surveillance desdites impressions, arrête qu'il n'y a lieu à accorder au sieur Aubry l'objet de sa demande. »

727. — Précis pour les habitants et communauté de Lisle-sous-Montréal et des six autres paroisses composant l'ancienne baronnie dudit l'Isle, demandeurs et défendeurs ; contre le sieur et dame Mengaud, héritiers et ayant repris au lieu du sieur Mengaud de la Haye, opposant à aménagement. Impr. veuve Valade (Paris), 1791. In-4°, 22 p. — (P).

728. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 31. Adjudication au 1er juillet 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXIII, p. 100).

Biens des cures de Pierre-Perthuis, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Etienne et Saint-Pierre de Vézelay, abbaye et chapitre de Vézelay, cure de Vignes. Montant des adjudications : 34,952 livres 17 sols 10 d.

729. — Vente de biens nationaux. N° 32. Adjudication au 15 juillet 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXIII, p. 146).

Biens du prieuré Saint-Bernard de Montréal, du chapitre de Semur, biens à Guillon, de l'évêché de Langres, domaine à Vignes, de la chapelle Saint-Maur à Valoux, de l'abbaye Saint-Martin d'Autun à Annéot, du chapitre d'Avallon, biens en divers lieux, de la chapelle Saint-Sébastien, métairie à Montréal. Adjudication totale : 140,465 livres.

730. — Extrait des registres du greffe du tribunal du district d'Avallon du 18 juillet 1791. Imp. Aubry. Placard. — (P).

Jugement à propos du droit de tierce réclamé à plusieurs habitants de Marsangis par les héritiers Berthier de Sauvigny, seigneur dudit lieu.

731. — Extrait des minutes du greffe du tribunal du district d'Avallon. A Messieurs les juges du tribunal du district d'Avallon. Impr. d'Aubry. In-4°, 4 p. — (P).

732. — Département de l'Yonne. District d' (Avallon). (Certificat de réception imprimé de 105 exemplaires in-4° et 95 exemplaires en placards d'une loi du 28 juillet 1791, relative à la fabrication de la nouvelle monnaie de cuivre. In-4°, 1 p. — (M).

Nous mentionnons seulement ici cette pièce, revêtue de la signature de tous les membres du Directoire du district d'Avallon afin de rappeler que toutes les loix réimprimées à Auxerre par le Directoire étaient ensuite envoyées dans chaque district qui accusait réception par des pièces semblables.

733. — Vente de biens nationaux. N° 33. Adjudication au 22 août 1791. Impr. Aubry, impr. des districts d'Avallon et de Corbigny. Affiche. — (A. Y. D. n. XXIII, p. 224).

Biens du chapitre de Châtel-Censoir, des sœurs d'Asnières et de Ménades, du chapitre de Vézelay, domaines à Voutenay et Saint-Moré, de l'abbaye Saint-Martin d'Autun, pré finage d'Annéot. Adjudication totale : 53,840 livres.

734. — Adresse de l'administration du district d'Avallon, réunie en Conseil, aux gardes nationales du ressort. De l'impr. d'Aubry, imprimeur du district d'Avallon. Novembre 1791. In-4°, 4 p. — (P).

Cette pièce est ornée de deux bois gravés; le premier, placé en tête, représente deux médaillons entourés d'attributs guerriers et sur lesquels on lit au milieu des trois fleurs de lys : *La Loi, le Roi, Union, Force, Constitution, 1791*. Le second représente un médaillon avec la devise : *La Loi, le Roi* et trois fleurs de lys. Il est soutenu par deux anges dont l'un supporte le bonnet phrygien et l'autre une branche de chêne.

735. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 12 novembre 1791 au soir, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. De l'impr. d'Aubry, impr. des districts d'Avallon et Corbigny. Affiche in-f° plano. — (M).

Cet arrêté a pour objet la répression des troubles survenus à Avallon à l'occasion de la suppression de l'église Saint-Julien et de la descente des cloches de cette église.

736. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 34. Adjudication au 29 décembre 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXIII, p. 272).

Biens de la cure Saint-Pierre et Saint-Etienne de Vézelay, des cures de Joux, Montillot et Chatelux, de la chapelle de Guillon, de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Philippe de Vézelay. Montant des adjudications : 22,580 livres.





DISTRICT DE JOIGNY

737. — District de Joigny. Vente de biens nationaux le 3 janvier 1791. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 2).

Batimens claustraux, Eglise et biens du Couvent des Capucins de Joigny; Prieuré de l'Enfourchure, à Dixmont; Abbaye des Escharlis, biens à Joigny; Cure de Béon, biens à Joigny; Chartreuse de Valprofonde, biens en divers lieux.

738. — Vente de biens nationaux le 26 janvier 1791. N° 2. Auxerre, imp. Baillif. 1791. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 64).

Chapelle des Porcher, biens à Joigny; abbaye St-Julien d'Auxerre, bois à Bussy; Cure de St-Aubin-sur-Yonne, biens audit lieu; Chartreuse de Valprofonde, biens divers; Chapitre de Nantilly de Saumur, bois à Bussy; Chapelle d'Arblay, biens à Neuilly; abbaye de St-Jean-les-Sens, biens à Neuilly; Archevêché, biens à St-Julien-du-Sault.

739. — Vente de biens nationaux le 7 février 1791. N° 3. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 116).

Abbaye St-Julien d'Auxerre, biens à Bussy-en-Othe; Archevêché de Sens, Four banal et pressoir à St-Julien-du-Sault; Prieuré de St-Sébastien de Dicy, biens audit lieu; abbaye des Echarlis, biens à Dicy et La Celle-St-Cyr; Bénédictines de Montargis, fermes à St-Martin-sur-Ouanne, Cure de Villiers-St-Benoît, biens audit lieu; Prieuré de Vieuxpou, biens à Chassy.

740. — Vente de biens nationaux. N° 4. Réception d'enchères à Joigny le 21 janvier 1791. Auxerre, imp. Baillif, 1791. — (A. Y. D. n. 33, p. 176).

Cure de Sépeaux et Chartreuse de Valprofonde à Saint-Romain; cure

de Villemer, à Neuilly; cures de Neuilly audit lieu et de St-Thibault de Joigny à St-Aubin-sur-Yonne; cure de Prunoy audit lieu; abbaye de Ste-Colombe de Sens, biens à Chamlay et Césy; abbaye St-Germain d'Auxerre; abbaye de St-Pierre-le-Vif et chartreuse de Valprofonde, biens à Rousson; prieuré de N.-D. de Joigny, biens audit lieu de St-Cydroine.

741. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Joigny le 24 février 1791. N° 5. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 232).

Abbaye St-Pierre d'Auxerre, biens à La Celle-St-Cyr; archevêché de Sens et abbaye de Bonneval, biens à Villefolle; cures de Dracy, Charny, Lamotte-aux-Aulnais, Chêne-Arnoult, St-Martin-sur-Ouanne, biens divers; prieuré de St-Cidroine, ferme audit lieu.

742. — Vente de biens nationaux. Département de l'Yonne. District de Joigny. Adjudication. Auxerre, imp. Baillif. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 33, p. 225).

Formule pour les procès-verbaux d'adjudications; on a imprimé en tête les noms des membres du District de Joigny chargés de la vente : Louis-Claude Boulard, procureur syndic; Jacques-Louis-Hippolyte Ragon, vice-président; Hippolyte-Léonard Bachelet, Jacques-François Cadet et Edme Legros, administrateurs composant le Directoire du District de Joigny, assistés de Mathurin-François Lallier, secrétaire.

743. — Vente de biens nationaux. N° 6. Réception d'enchères à Joigny le 11 février 1791. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 280).

Prieuré et cure de Senan, biens sur diverses communes; prieuré de Poilly, biens à St-Martin-sur-Ocre; cures de Looze, d'Aillant, Champvallon, vicariat de Chassy; cures de St-Thibault et de St-Jean de Joigny, Dames religieuses de Joigny, biens divers.

744. — Détail des faits qui se sont passés à Villeneuve-le-Roi les 8 et 9 mars (1791) et jours suivans. Auxerre, L. Fournier. In-4°. 8 p. — (B. de M. Hesme à Villeneuve-sur-Yonne).

745. — Réponse de MM. les Maires et Officiers municipaux de la ville de Villeneuve-le-Roi au détail qu'a fait imprimer M. Cissey, officier commandant le détachement des Chasseurs de Haynault. en quartier en cette ville, des faits qui se sont passés les 8, 9 mars et jours suivans. A Villeneuve-le-Roi, ce 17 mars 1791. V° Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 4 p. — (A. T. VIII, 517).

746. — Vente de biens nationaux. N° 7. Adjudication à Joigny le 10 mars 1791. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 316).

Cure de Branches, chapelle des Porcher, biens à Branches; prieuré de Vieupou, biens à Chassy; abbaye de Dilo, biens à Champlay; Chartreuse de Valprofonde, biens à Volgré.

747. — Vente de biens nationaux. N° 8. Réception d'enchères le 26 février. Adjudication à Joigny le 12 mai 1791. Auxerre, imp. Baillif. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 33, p. 424 et 500).

Abbaye de St-Julien, biens à Bussy, Sommecaise; cures de Sommecaise, St-Cydroine, La Celle-St-Cyr, Villiers-sur-Tholon, biens divers; archevêché de Sens, moulin de St-Julien-du-Sault.

748. — Vente de biens nationaux. N° 9. Adjudication à Joigny le 18 mars 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 444).

Biens à Villeneuve-le Roi, Rousson, dépendant de l'archevêché et des abbayes de Bonneval et des Echarlis; biens à St-Julien de l'abbaye des Echarlis; à Rousson et Marsangis, dépendans des Annonciades de Sens; à Chaumot et Villefolle, biens de l'archevêché; à Villeneuve-le-Roi, biens des cures de Saint-Savinien et St-Nicolas de Villeneuve; à Villefolle, biens de la cure; à Villeneuve-le-Roi, chapelle du prieuré de Saint-Jean; à Rousson, biens de la cure de Villeneuve.

749. — Vente de biens nationaux. N° 10. Adjudication à Joigny le 19 mars 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 524).

Biens à Villeneuve-le-Roy dépendant des cures de Rousson, Villefolle et de l'abbaye de St-Germain d'Auxerre; chapitre de Sens, biens à Dixmont; abbaye de Dilo, biens à Dixmont; domaine du Roi, rentes, censives, lods et ventes sur le Seigneur de Chaumot, la ville de Villeneuve et M. de Serilly; abbaye des Echarlis, rente sur M. de Serilly, paroisse des Bordes.

750. — Sentence du tribunal du District de Joigny, département de l'Yonne, sur les conclusions de M. le commissaire du Roi qui fait défense à Jacques Poitrat, bûcheron manouvrier, demeurant à Palteau, paroisse d'Armeau, et à Edme Guibert, aussi bûcheron manouvrier, demeurant à Villevallier, de plus à l'avenir menacer les gardes, sous telles peines qu'il appartiendra et pour l'avoir fait les condamne solidairement chacun en 4 livres d'amende, etc. Ve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 385).

751. — Société des Amis de la Constitution établie à Villeneuve-le-Roy. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du roi. In-4°, 3 p. — (A. T. VIII, 511).

Adresse aux habitants du Canton pour expliquer le but de la Société qui a été dénaturé par les ennemis de la Révolution, ... « C'est pour propager l'esprit public et les principes de la Révolution, pour nous éclairer sur nos droits, sur nos véritables intérêts; pour nous instruire de nos loix nouvelles et en développer le sens, que nous avons formé notre association. Tels sont les motifs et le but de notre établissement, tels sont ceux de toutes les Sociétés patriotiques qui couvrent la surface du royaume, et qui sont autant de liens qui réunissent la grande famille. »

752. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution établie

à Villeneuve-le-Roi à ses concitoyens et ses voisins. Signé : Jandet, vice-président; Gautier et Violette, secrétaires. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du Roi. (S. d. 1791). In-8°, 3 p.—(Nav. T. Dép. Yonne, III, 387).

753. — Vente de biens nationaux. N° 11. Adjudication à Joigny le 4 avril 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 22).

Biens de la Cure de St-Julien-du-Sault, audit lieu; de la chapelle des Porcher de Joigny, et de la cure de Césy, à St-Aubin-sur-Yonne, de la cure de St-Jean de Joigny, audit lieu; de la cure de Bassou audit lieu.

754. — Discours sur les avantages que peuvent procurer les établissements de Sociétés patriotiques. Prononcé dans la Société des Amis de la Constitution séante à Joigny, par un de ses membres. Séance du jeudi 14 avril 1791. In-8°, 13 p. S. l. (Sens). — (Nav. T. Dép. Y. III, 427).

Ce discours n'est pas signé; il précède dans le recueil Tarbé un discours prononcé également à Joigny, devant la même Société, par Charié, l'un de ses membres, en 1792. Cpr à cette date.

755. — Vente de biens nationaux. N° 12. Réception d'enchères, à Joigny, le 15 avril 1791. Imp. Baillif à Auxerre. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 70).

Biens à Joigny de la Chartreuse de Valprofonde, de l'abbaye de Dilo, de la cure de St-Jean; à Brion, provenant des Religieuses de Joigny; à la Ferté-Loupière, biens de la cure; à Looze, biens de la cure de Looze et du prieuré de Joigny.

756. — Vente de biens nationaux. N° 13. Adjudication à Joigny, le 4 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 110).

Maison conventuelle, église, chapelle, cloître et biens divers de la Chartreuse de Valprofonde; biens dépendans de Vieuxpou, à Chassy; biens de l'abbaye des Echarlis à St-Martin-sur-Ouanne, Mérivaux et Chêne-Arnoult.

757. — Vente de biens nationaux. N° 14. Adjudication à Joigny, le 9 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. 34, p. 160).

Maison abbatiale et conventuelle des Echarlis, et biens divers à Villefranche et autres lieux.

758. — Vente de biens nationaux. N° 15. Adjudication le 20 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 210).

Biens dépendant des Echarlis sur diverses municipalités.

759. — Vente de biens nationaux. N° 16. Adjudication à Joigny, le 21 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 258).

Biens des Echarlis sur diverses municipalités.

760. — Vente de biens nationaux. N° 17. Adjudication à Joigny,

le 23 mai 1791. Auxerre. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 330).

Biens en divers lieux, provenant de la cure de Malicorne, de l'abbaye des Echarlis, du prieuré de Joigny, de l'abbaye de Dilo; des religieuses de Joigny, du prieuré de l'Enfourchure, du vicariat de Chassy, de St-Marien d'Auxerre, des chappelains de Seignelay, de la cure de Bonnard.

761. — Vente de biens nationaux. N° 18. Adjudication le 24 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 384).

Biens à Brion et Bussy-en-Othe provenant de la cure de Brion, de l'abbaye St-Julien d'Auxerre, de la cure de Bussy et de l'abbaye de Dilo.

762. — Jugement du tribunal du district de Joigny, qui ordonne que les curés, desservants, vicaires, notaires et autres fonctionnaires publics dont les actes sont sujets à légalisation, viendront déposer au greffe du tribunal, dans un registre, leur signature, pour servir de comparaison et de base à la légalisation de leurs actes. Du 7 mai 1791. Ve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 3 p. — (A. T. VII, 345).

763. — Vente de biens nationaux. N° 19. Adjudication le 25 mai 1791. Imp. Bailly. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 10).

Biens divers sur Cézy, Béon, Champlay, Chassy, Guerchy, Laduz, provenant de la cure de Cézy, de Vieuxpou, de la cure de Villefolle, de la cure de Chassy, de la chapelle St-Louis de Sens, des Cordeliers d'Auxerre, de la cure de Laduz et de celle de Guerchy.

764. — Vente de biens nationaux. N° 20. Adjudication le 26 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 70).

Biens divers provenant des cures de La Celle-St-Cyr, de Looze, de Migenne, des Chartreux, de l'abbaye de Dilo et du prieuré de Joigny.

765. — Vente de biens nationaux. N° 21. Adjudication le 27 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, p. 108).

Maison conventuelle et biens divers de Vieuxpou, à Bleury, Poilly, biens de la cure de Poilly, de l'archevêché de Sens, de la cure de St-Maurice Thizouailles.

766. — Vente de biens nationaux. N° 22. Adjudication le 28 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 186).

Biens des Bénédictines de Sens, à Villeneuve-le-Roi ; de la cure de Verlin audit lieu; des Echarlis, à Villefolle, de l'abbaye St-Germain d'Auxerre, à Villiers-sur-Tholon; des Bénédictins de La Charité-sur-Loire, moulin à Villiers-St-Benoît.

767. — Jugement du tribunal du District de Joigny, qui règle l'ordre et la police des audiences et le tarif des émoluments du greffier, des avoués, de l'huissier audiencier et des huissiers ordi-

naires, et les frais de voyage et de séjour. Du 8 juin 1791. Ve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 32 p. — (A. T. VII, 351).

768. — Vente de biens nationaux. N° 23. Adjudication à Joigny, le 4 juillet 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 218).

Biens sur Joigny, Pigny, St-Cydroine, Champlay, St-Aubin, Villiers-sur-Tholon, Châteauneuf, Marchais-Beton, Bassou, Eglény, Villiers-St-Benoît, provenant de la chapelle St-Lazare, de la cure St-André, de la cure de Villiers, de la chapelle N.-D.-sur-Ocre, des religieuses de Villechasson de Moret, transférées à Provins, du prieuré de N.-D. de Joigny. des cures d'Armeau, Bassou, St-Maurice, des Bénédictins de St-Benoît-sur-Loire et du chapitre d'Auxerre.

769. — Vente de biens nationaux. N° 24. Adjudication le 5 juillet 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 286).

Biens de la fabrique de Branches, des cures de Guerchy, Fleury, Chichery, du chapitre St-Etienne et de l'abbaye St-Marien à Chichery.

770. — Vente de biens nationaux. N° 25. Adjudication le 17 juillet 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 373).

Biens du Chapitre d'Auxerre à Merry-la-Vallée, St-Aubin, Merrivaux et Villemer; de l'abbaye St-Pierre d'Auxerre à Césy; des cures de Bassou et Villemer, de l'abbaye St-Julien d'Auxerre, à Migennes.

771. — Vente de biens nationaux. N° 26. Réception d'enchères à Joigny, le 21 juin 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 449).

Biens des religieuses de Joigny à Champlay, Neuilly, Branches; des Cures de Champlay et des Voves auxdits lieux.

772. — Discours prononcé par M. Violette, capitaine-major de la Garde nationale à Villeneuve-le-Roi, le 14 juillet 1791, et dont l'impression a été demandée. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, III, 383).

773. — Vente de biens nationaux. N° 27. Adjudication à Joigny, le 12 septembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 36, p. 46).

Abbaye St-Pierre d'Auxerre, biens à La Celle-St-Cyr; Religieuses de Joigny, biens à Neuilly, Cesy, Senan, Sepéaux; abbaye St-Julien d'Auxerre, ferme à Migennes; prieuré de Joigny, biens à Champlay et Poilly; fabrique et cure de Poilly, audit lieu; cure de Dixmont, audit lieu.

774. — Municipalité de ... (Certificat constatant la réception de l'arrêté du Département de l'Yonne relatif au rassemblement des Gardes nationales volontaires dudit District en la ville de Joigny, le 22 septembre 1791). (S. l. Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 96).

775. — District de Joigny. (Circulaire enjoignant de remettre aux volontaires les fusils distribués dans chaque municipalité par le Directoire du District de Joigny). (S. l. Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 98).

776. — J. B. Jollivet, à ses collègues, Députés à l'Assemblée nationale. Par combien de moyens la Constitution est-elle menacée de périr ? Ce 7 décembre 1791. De l'imp. Nationale. In-4°. (Nav. T. Dioc. Sens, III, 489).

Jollivet, Jean-Baptiste-Moïse, fils d'un huissier, et né à Charny, devint avocat et fut successivement administrateur du département de Seine-et-Marne, député à l'Assemblée législative, conservateur général des hypothèques. Il a publié plusieurs ouvrages d'économie politique.





DISTRICT DE SAINT-FARGEAU

777. — District de Saint-Fargeau. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères les 28 décembre 1790 et 18 janvier 1791. Adjudication définitive le 1er février 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. 3 affiches.

Vente des biens de la cure de Bléneau et du prieuré de Saint-Cartault audit Bléneau.

Ces affiches et les suivantes sont mentionnées dans les procès-verbaux d'enchères et de ventes du district de Saint-Fargeau. — (A. Y. D. n. 48). Elles ont été imprimées à Auxerre, chez Baillif.

778. — District de Saint-Fargeau. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 22 janvier 1791. Adjudication le 7 février 1791. 3 affiches.

Biens à Treigny dépendant du chapitre Saint-Pierre-en-Vallée d'Auxerre.

779. — District de Saint-Fargeau. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 29 janvier. Adjudication le 14 février 1791. 2 affiches.

Biens dépendant des cures à Villeneuve-les-Genêts, Laveau, Ronchères.

780. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 15 février 1791. 2 affiches.

Biens dépendant des cures de Septfonds, Saint-Martin-des-Champs auxdits lieux ; du chapitre de Saint-Fargeau audit lieu.

781. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 mars 1791. 2 affiches.

Biens dépendant de la cure de Saint-Privé audit lieu; du chapitre de

Saint-Fargeau à Laveau et à Saint-Fargeau; des religieuses de Saint-Fargeau, audit lieu.

782. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 mars 1791. 2 affiches.

Biens des cures et fabriques de Sougères, Louesme.

783. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 mars 1791. 2 affiches.

Biens sur Ronchères et Saint-Fargeau dépendant des religieuses bénédictines de Saint-Fargeau ; biens à Saint-Martin.

784. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 21 mars 1791. Affiche.

Domaine de Crozilles et de Freschet, paroisse de Champignelles ; domaine des Champs-Long ; de Jeverlay et d'Assigny, paroisse de Champcevrais.

785. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 23 mars 1791. Affiche.

Biens dépendant de la cure à Mézilles, Treigny ; métairie de Blandys et domaine des Duprés, commune de Saint-Martin-des-Champs, dépendant des Bénédictines de Saint-Fargeau.

786. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 4 avril 1791. Affiche.

Biens situés à Laveau, Saint-Privé, dépendant des Bénédictines de Saint-Fargeau.

787. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 6 avril 1791. Affiche.

Biens à Moutiers, Saints et Saint-Sauveur, dépendant des Bénédictines de Saint-Fargeau ; domaine de Moutiers, dépendant des Bénédictins d'Auxerre.

788. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 18 avril 1791. Affiche.

Maison conventuelle et église des Augustins à Saint-Fargeau.

789. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 19 avril 1791. Affiche.

Moulin Brisset, commune de Treigny, dépendant du chapitre de Saint-Fargeau.

790. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 20 avril 1791. Affiche.

Biens des cures, à Etais, Thury, Sougères, Treigny ; biens dependant des Bénédictines de Saint-Fargeau, à Moutiers et Ronchères; du chapitre de Saint-Fargeau à Lavau ; des Augustins de Saint-Fargeau, situés audit lieu.

791. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 11 mai 1791. Affiche.

Biens des Chartreux de Basseville, à Andryes ; biens des cures de Fontenailles-sous-Courson et Taingy, auxdits lieux ; de la cure et fabrique de Saint-Sauveur audit lieu et à Moutiers.

792. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 14 mai 1791. Affiche.

Biens des cures de Sainte-Colombe, Perreuse, Sainpuits, Moutiers, Treigny (chapelle de Boussames), dépendant des cures desdits lieux.

793. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 18 mai 1791. Affiche.

Biens à Saint-Martin-des-Champs dépendant du chapitre de Saint-Fargeau.

794. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 23 mai 1791. Affiche.

Biens à Saint-Denis-sur-Ouaine, dépendant de l'abbaye de Fontaines ; à Grandchamps, dépendant de la cure de Villiers ; à Champcevrais et Tannerre, dépendant de la cure desdits lieux.

795. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 26 mai 1791. Affiche.

Biens à Andryes, dépendant de la cure dudit lieu et de la Chartreuse de Basseville ; biens à Etais, dépendant de la cure dudit lieu et de l'abbaye de Bouras ; à Taingy, dépendant de la cure.

796. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 6 juin 1791. Affiche.

Biens du chapitre de Saint-Fargeau, audit lieu ; des Bénédictines de Saint-Fargeau, domaines de la Forge et de la Détrouble, à Moutiers ; des Bénédictins d'Auxerre, à Moutiers.

797. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau 11 juin 1791. Affiche.

Biens de la cure de Molesme, audit lieu et à Courson ; biens de la cure de Lain, audit lieu et à Lalande.

798. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 21 juin 1791. Affiche.

Fabriques de Champignelles, Lainsecq, Ronchères, biens auxdits lieux.

799. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 juin 1791. Affiche.

Fabrique de Champcevrais, cure de Lalande, biens audit lieu ; cure de Saints-en-Puisaye et chapitre de Saint-Fargeau, biens à Saints.

800. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 juillet 1791. Affiche.

Biens de la fabrique de Champignelles audit lieu.

801. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 31 juillet 1791. Affiche.

Cure de Fontenoy, biens audit lieu ; abbaye Saint-Germain d'Auxerre, biens à Lain ; fabrique de Thury, biens audit lieu.

802. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 août 1791. Affiche.

Biens à Andryes, dépendant de la cure et de la fabrique dudit lieu et de la chartreuse de Basseville ; (domaine de la Greneterie et maison seigneuriale des Chartreux) ; à Druyes, biens de la cure.

803. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 septembre 1791. Affiche.

Fabrique de Sainte-Colombe, de Saint-Sauveur, biens et église du prieuré ; fabriques et cures de Moutiers et Saintpuits, auxdits lieux.

804. — Vente des tabacs de l'entrepôt de Saint-Fargeau le 17 septembre 1791. Affiche.

Le sieur Nicolas Léger, épicier à Saint-Sauveur, se rendit adjudicataire des tabacs restants à raison de 1 livre 15 sols 3 deniers la livre. Il restait en magasin à cette époque, à l'entrepôt de Saint-Fargeau, 143 livres 5 onces, tabac râpé ; 17 livres 7 onces, tabac en ficelle, et 14 livres scaferlati.

805. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 26 septembre 1791. Affiche.

Biens à Perreuse, dépendant des cures de Perreuse et de Saint-Cyr ; biens sur Rogny, Champcevrais, Saint-Eusoge, Saint-Martin-des-Champs, dépendant des cures et fabriques desdits lieux.

806. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 septembre 1791. Affiche.

Bléneau, biens dépendant de la fabrique.

807. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 octobre 1791. Affiche.

Fontenailles, Lain et Lalande, Treigny, biens des fabriques ; Lalande, Toucy, Moulins et Levis, biens dépendant de la fabrique de Lalande.

808. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 octobre 1791. Affiche.

Tannerre, biens de la fabrique.

809. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 octobre 1791. Affiche.

Fabrique et cure de Mézille, biens sur Mézille et Tannerre.

810. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 24 novemdre 1791. Affiche.

Andryes, biens des Chartreux de Basseville ; Druyes, biens dépendant de la cure ; Moutiers, biens des Bénédictins d'Auxerre ; Saint-Fargeau, biens de la cure de Ronchères.

811. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 novembre 1791. Affiche.

Rogny, Saint-Eusoge, Saint-Privé, biens dépendant de la cure et de la fabrique.

812. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 décembre 1791. Affiche.

Maison et terre dépendant des Bénédictins d'Auxerre, à Moutiers.

813. — Vente des sels déposés dans les magasins de Saint-Fargeau. Vente au district le 21 décembre 1791. Affiche.

814. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 décembre 1791. Affiche.

Fontaines, biens de la cure et de la fabrique.





DISTRICT DE SAINT-FLORENTIN.

815. — District de Saint-Florentin. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères à Saint-Florentin le 8 janvier 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 5).

Biens de l'abbaye de Pontigny, composés des domaines de Crécy et de Beugnon, de bois, finages de Beugnon et de Pontigny et de la Vieille-Plante, vigne à Pontigny ; biens de l'abbaye de Saint-Martin-ès-Airs de Troyes, finages de Beugnon, Soumaintrin et Neuvy-Sautour.

816. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères à Saint-Florentin le 14 mars 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 47).

Biens de l'abbaye de Pontigny, vignes audit lieu et étang à Venouze ; biens de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre dépendant de la seigneurie d'Héry.

817. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères à Saint-Florentin le 27 avril 1791. Adjudication le 18 juin. Sens, veuve Tarbé et fils, impr. du Roi. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 32, p. 71 et 158).

Biens dépendant de l'abbaye de Dilo, audit lieu ; de l'archevêché de Sens, moulins, ferme de Noël et autres à Brienon.

818. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères à Saint-Florentin le 20 avril 1791. Sens, veuve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 72).

Abbaye N.-D. des Isles d'Auxerre, biens à Montigny-le-Roi ; cure de Montigny audit lieu ; abbaye de Pontigny, biens divers audit lieu.

819. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive à Saint-Florentin le 8 avril 1791. Sens, veuve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 82).

Biens notés au n° 816.

820. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive à Saint-Florentin le 14 juin 1791. Sens, veuve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 144).

Municipalité de Varennes, bien des Religieuses ursulines de Tonnerre et du prieuré des Bons-Hommes ; municipalité de Villiers-Vineux, biens dépendant de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, du chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, de la chapelle Guérichon et de l'abbaye de Pontigny.

821. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive à Saint-Florentin le 25 juin 1791. Sens, veuve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 471).

Territoire de Champlost et Bellechaume, biens de l'archevêché de Sens ; finage de Bellechaume, biens de l'abbaye de Dilo ; finage de Brienon, biens de la cure Saint-André de Joigny, de celles d'Esnon et Champlost et de l'abbaye Saint-Julien d'Auxerre.

822. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 décembre 1791 à Saint-Florentin. Sens, veuve Tarbé, 1791. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 2,226).

Territoire de Mérey, biens dépendant des Religieuses ursulines de Tonnerre, des cures de Tronchoy et de Mérey, de la chapelle de Saint-Georges de Passy, de la chapelle Saint-Nicolas de Creusy, des Religieuses de la Providence de Chablis, biens à Maligny et Méry.

823. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 janvier 1792 à Saint-Florentin. Sens, veuve Tarbé, 1791. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, 268).

Biens situés finage de Dyé et provenant du prieuré de Dyé, de l'abbaye Saint-Marien d'Auxerre et de la cure de Bernouil.





SÉNONAIS ET GATINAIS

824. — Discours de M. Métier, curé de Saint-Liesne de Melun, prononcé le 29 novembre 1790, lors de l'installation des juges du district de Melun, 1791. (S. l. Melun, impr. Tarbé). In-8°, 15 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. II, 489).

825. — Discours prononcé par M. Dotteville, président d'âge, à l'ouverture de l'assemblée électorale du département de Seine-et-Marne, tenue à Melun le 27 février 1791, pour la nomination d'un évêque devant remplacer M. de Polignac, à défaut de prestation de serment prescrit par le décret. Impr. Tarbé. In-8°, 8 p. — (B. Leroy à Melun).

826. — Loi relative au maire d'Etampes, du 21 mars 1791. Paris, impr. royale. In-4°, 3 p. — (A. T. VII, 235).

827. — Supplément nécessaire au discours prononcé l'autre jour à la tribune par M. Sédillon (député de Seine-et-Marne). S. l. n. d. 1791 ? In-8°. — (Nav. T. Dioc. Sens. III, 481).

828. — Caisse de confiance. Extrait des registres des délibérations de la municipalité de Melun. Du 8 mai 1791. A Melun, chez Tarbé, impr. du département, 1791. In-8°, 14 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. II, 505).

829. — Romain Pichonnier, curé d'Andrezel, aux citoyens des campagnes du département de Seine-et-Marne. Melun, 6 juin 1791, l'an II de la Liberté. Impr. Tarbé. In-8°, 27 p.

830. — Lettre de M. Chapperon, ci-devant curé de Sivry, à M. le curé de Courtry. Sivry, 14 juillet 1791. — Réponse : Courtry, 14 juillet 1791. Signé : L'Ecury, curé de Courtry. A Melun, chez Tarbé, impr. du département, 1791. In-8°, 2 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. II, 521).

831. — Loi relative à diverses liquidations d'offices de judicature et des charges de perruquiers de la ville de Melun. Donnée à

Paris le 6 août 1791. Impr. royale, MDCCXCI. In-4°, 14 p. — (A. T. XII, 771).

832. — Sur les distinctions honorables qui peuvent s'allier avec le régime de la Liberté. Discours prononcé à la séance des amis de la Constitution séante à Melun, par S. A. Tarbé, le 14 août 1791. Melun, impr. Tarbé. In-8°, 20 p. — (A. T. VIII, 327).

833. — Loi relative aux rivières d'Etampes, Essonne et Renard, et aux moyens d'en faciliter la navigation. Du 22 août 1791. Paris, impr. royale. In-4°, 14 p. — (A. T. VII, 217).

834. — Prospectus sur l'éducation publique pour le collège de la ville de Chaumes. Tarbé, impr. à Melun. In-4°, 7 p. — (A. T. VII, 743).





DISTRICT DE SENS

835. — Almanach de la ville de Sens, siège de l'évêché du Département de l'Yonne, contenant la liste des administrateurs de ce Département et des sept districts qui en dépendent, l'état ecclésiastique, l'ordre judiciaire, les municipalités, les gardes nationales; le recueil des principaux décrets de la Constitution, un tableau de tous les départements, Districts, tribunaux de Districts, Métropoles et Evêchés du royaume, le tarif des Assignats et beaucoup d'autres détails utiles pour l'année 1791. Epigraphe : *Nunc formosissimus annus*. Orig. — A Sens, chez la Ve Tarbé et fils, imp. du Roi, Grande-Rue. In-18, 176 p. — (M).

On lit à la fin : « Nous avons dit au frontispice de cet Almanach qu'il contiendrait le tarif des assignats. Leur intérêt étant supprimé, il y eût été inutile. Nous avons aussi mieux aimé donner des renseignements sur le Département de l'Yonne que des Décrets qui sont entre les mains de tout le monde. » Il n'y a cette année aucune notice historique sur les Communes.

836. — Affiches, Annonces et Avis divers de Sens et des Districts circonvoisins. Année 1791. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du Roi. In-4° à 2 col. 150 p. N° I à XXIV et Suppl.

Au dernier feuillet des Affiches de 1790, on lit l'annonce suivante : « Affiches de Sens et des Districts circonvoisins. Cette feuille périodique paroît les 10 et 25 de chaque mois. Le prix de l'abonnement pour la ville est de 6 l.; pour les personnes de la campagne, 6 l. 16 s. et pour toutes les villes du royaume, franc de port, 7 l. 10 s. N.-B. L'Affiche de Sens contiendra, pour 1791 : 1° L'Extrait de tous les contrats exposés aux tableaux des hypothèques des Districts de Sens, Montargis, Nemours, Melun, Provins, Nogent, Ervy, St-Florentin et des autres Districts du Département de l'Yonne; 2° Les avis divers, biens à vendre, à louer, demandes, adjudication de biens nationaux; 3° Sous le titre de Variétés, un choix d'anecdoctes, traits de bienfaisance, inventions nouvelles, questions de jurisprudence, morceaux de littérature, Livres nouveaux, Souscriptions, etc.; 4° sous le titre de Poésie, des pièces fugitives, Contes, Couplets, Enigmes, etc.; 5° Les nouvelles du pays comme Cérémonies publiques, Installations, Enterrements, etc.; 6° Le tirage de la loterie royale et le prix des grains..... »

Nous avons relevé comme précédemment le sommaire des principaux articles autres que les nouvelles de Paris ou de l'Etranger ; ce relevé établira surabondamment l'intérêt du Journal Sénonais.— P. 1, sur l'éducation publique des femmes. — P. 3; 11 ; 18; 26; 31; 36; 43; 45; 49; 56; 62; 74; 81; 87; 93; 99; 104; 108; 117; 121; 129; 133; 150; Adjudication de biens nationaux. — P. 6, Serment de M. Vuillaume, Curé de Flagy, district de Nemours. — P. 11, Tableau de la vente des biens nationaux du District de Sens des 30 et 31 décembre 1790 et 14 janvier 1791, avec les noms des adjudicataires, la nature et situation des biens, les noms des anciens propriétaires, le montant des estimations et le prix des adjudications. — P. 15, Adresse présentée au Corps municipal de la ville de Sens, par le Club des Elèves de la Constitution, établi en cette ville. Signé : Régley, président, etc. — P. 19, Noms des ecclésiastiques qui ont prêté le serment. — P. 28, Discours sur les distinctions, titres et privilèges honorifiques de noblesse personnelle à rétablir en France, Compte-rendu. — P. 31, Election de M. le cardinal de Loménie, comme Evêque de la métropole sud de Toulouse. — P. 40, Extrait du procès-verbal du Club des Amis de la Constitution de cette ville; séance du 23 mars 1791. — P. 44, Bureau de paix et de conciliation. — P. 46, Cérémonie funèbre en l'honneur de Mirabeau. — P. 53, Recherches sur un ouvrage en mosaïque et une petite statue de cuivre, trouvés dernièrement par les ouvriers employés à la plantation de la nouvelle promenade.— P. 77, Tribunaux d'appel des Districts circonvoisins de Sens. — P. 78, Electeurs du canton de Sens. — P. 82, Membres du tribunal de Commerce du District de Sens.— P. 88, Copie de la lettre écrite par M. Planelli, Député de la ci-devant Noblesse du bailliage de Sens à l'Assemblée nationale, à Messieurs les Administrateurs du District de cette ville, le 8 juillet 1791. Réponse du Di-

rectoire à la lettre de M. Planelli, Sens, le 16 juillet 1791. — P. 105, Distribution des prix faite aux Elèves du Collège de Sens par M. l'Evêque de cette ville. — P. 166, Députés du Département de l'Yonne à la prochaine Législation.

837. — Adresse présentée au Corps municipal de la ville de Sens par le Club des Elèves de la Constitution établi en cette ville. Sens, Ve Tarbé et fils. (Janvier 1791). In-4°, 4 p. — (A. T. VI, 663).

Le Club de Sens, fondé le 2 janvier 1791, devait se transformer bientôt et prendre le nom de Club des Amis de la Constitution.

838. — Lettre de M. le Maire aux citoyens de la ville de Sens. Signé : De Chambonas, Maire. Ve Tarbé et fils, imp. à Sens. — (A. T. VI, 657).

839. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 19 janvier. Adjudication le 5 février 1791. Sens, imp. Ve Tarbé et fils. 2 affiches.— (A. Y. D. n. 55, p. 112).

Biens à Nailly provenant de la cure dudit lieu ; à Paroy et Courtois, biens de l'archevêché; à St-Aignan et Villeblevain, biens de la préchantrerie du Chapitre de Sens ; à Lixy, biens divers et Seigneurie temporelle de la Seigneurie, dépendances de l'abbaye St-Jean et de l'apanage du Duché de Nemours ; ferme du prieuré de St-Gilles, dépendances de l'abbaye de St-Jean; biens à Michery et Sorbones provenant de l'abbaye de St-Paul-lez-Sens.

840. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 22 janvier 1791. Adjudication le 9 février 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 55, p. 109).

Biens à Mâlay-le-Vicomte des Chanoines de N.-D. de l'abbaye de St-Paul; à Maillot, de l'abbaye St-Pierre-le-Vif; à la Chapelle-sur-Oreuse, du Chapitre de Sens; à Véron, de la chapelle St-Aubin de Sens; à Gron, des Chanoines N.-D. et de l'abbaye St-Pierre-le-Vif; à Lailly, biens, moulin et grange, de l'abbaye de Vauluisant.

841. — (Lettre des Membres du Club de Villeneuve-l'Archevêque adressée aux différentes Sociétés des Amis de la Constitution). Signé : de Richebourg, président; Adam, secrétaire; Blanchet, adjoint. (S. l., Sens). Janvier 1791. In-4°, 1 p. — (A. T. XII, 789).

842. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 janvier. Adjudication le 12 février 1791. Sens, Ve Tarbé. 2 Affiches — (A. Y. D. n. 58, p. 116).

Terres à Mâlay-le-Vicomte du Chapitre de Sens et de l'abbaye St-Jean; à Courgenay, de l'abbaye de Vauluisant; à Pont-sur-Yonne du Chapitre de Sens; Moulin et biens à St-Valérien, de l'abbaye de Cercanceaux; maison à Sens, biens à Collemiers, de l'abbaye St-Pierre-le-Vif; vignes à Jouancy, de l'abbaye Ste-Colombe.

843. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 29

janvier 1791. Adjudication le 16 février. Sens, V[e] Tarbé. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 55, p. 124).

Maison conventuelle, Eglise, etc., des Cordeliers; Corps de logis, Eglise, maison et chantiers des Dominicains; chapelle St-Remy-les-Sens; ferme et seigneurie de Bagneaux avec droits sur terres, à Sens, Avrolles, St-Florentin et Voisines, dépendant de l'abbaye St-Germain-des-Prés; biens de l'archevêché, à St-Maurice-aux-Riches-Hommes; biens de la cure des Sièges, audit lieu.

844. — Lettre du Cardinal de Loménie au Souverain Pontife, 30 janvier 1791.

845. — Vente de Domaines nationaux. (Circulaire du procureur-syndic du District de Sens invitant à réclamer contre la vente des biens chargés de fondations). S. l. (Sens), 4 février 1791. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 81).

846. — (Lettre d'envoi du procureur syndic du District de Sens adressant plusieurs pièces envoyées par M. de la Fayette pour être distribuées à tous les députés du District de Sens à la fédération générale du royaume). 10 février 1791. S. l. (Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 82).

847. — Lettre circulaire du procureur de la commune de Sens sur la suppression des droits d'aides en 1791 (S. l. Sens). In-4°, 2 p. — (A. T. XII, 791).

848. — Processionnal de l'Eglise de Sens, imprimé par l'ordre de Monseigneur l'archevêque de Sens. Nouvelle édition. Sens, imp. V[e] Tarbé et fils, 1791. In-8°.

849. — Livre d'Eglise à l'usage des Laïques. Nouvelle édition augmentée des Mémoires, des Processions et des Préfaces, avec les Messes, conformément à l'ancien et au nouveau Missel. A Sens, chez la V[e] Tarbé et fils, Imp. des Usages du Diocèse. 1791. In-12, 16 + 660 + 4 p. Table et xvj p. — (M).

Ce livre, tout en latin, contient les Proses de 1788 avec les antiennes. Le calendrier historique contient seulement le Siècle et les Reliques.

850. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 19 février 1791. Adjudication le 5 mars 1791. Sens, V[e] Tarbé. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 55, 200).

Biens situés aux Sièges, provenant des Pénitens de Sens; à Villiers-Louis provenant de l'abbaye St-Antoine; Eglise, couvent et dépendances de l'abbaye St-Pierre-le-Vif; biens à Etigny, du chapitre N.-D. de Sens; biens à Sens provenant du Chapitre et de l'abbaye St Jean; métairie de Maillot, à l'abbaye St-Pierre-le-Vif; biens à Champigny, de la Chartreuse de Valprofonde; biens et droits divers sur la forêt de Chêne-Evrat provenant du Chapitre de Sens; biens à St-Clément, de la cure Ste-Croix de Sens.

851. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 23 février 1791. Adjudication le 9 mars 1791. Sens. Ve Tarbé. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 55, p. 207).

Biens du prieuré de St-Loup, à Champigny; ferme de Jouancy, provenant de l'abbaye St-Antoine; biens à St-Martin-sur-Oreuse, du chapitre de Sens; à Gisy-les-Nobles, de la cure dudit lieu; à Sens, des religieuses Carmelites; à Evry, St-Denis et Gisy, de l'abbaye St-Pierre-le-Vif; A Sens, du prieuré du Charnier; à Gisy-les-Nobles et Michery, biens de l'abbaye St-Jean et de la cure de Ste-Colombe de Sens.

852. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 février. Adjudication le 12 mars 1791. Sens, Ve Tarbé. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 55, p. 212).

Biens de l'abbaye St-Pierre-le-Vif, à Saligny; de l'abbaye St-Paul, à Véron; de la cure de Vinneuf, audit lieu, de l'abbaye Ste-Colombe à Jouancy; des abbayes St-Jean, St-Pierre-le-Vif, St-Antoine, situées à Sens.

853. — Mandement de Monseigneur le Cardinal de Loménie, Evêque du Département de l'Yonne, qui permet l'usage des œufs pendant le Carême de 1791, excepté les deux derniers jours de la Semaine sainte. Signé : Arnoult, secrétaire, le 16 février 1791. A Sens, Ve Tarbé, imp. In-4°, 13 p. — (M).

Dans ce mandement, le cardinal de Loménie expose les motifs qui l'ont décidé à accepter la Constitution civile du Clergé. Ce Mandement fit sensation et fut réimprimé dans plusieurs villes. Nous en avons vu deux autres éditions, la première, 19 p. in-8o (s. l.); la seconde, « Imprimée par ordre des Amis de la Constitution. » A Caen, chez P. Chalopin, etc. In-8o, 14 p.

854. — Articles à observer pour la distribution et présentation des pains bénis dans la paroisse de St-Etienne de Sens. Signé : de Loménie, Cardinal-Evêque. Sens, Ve Tarbé et fils, 1791 In-4°. 8 p. — (A. T. V, 571).

855. — Bref du Pape Pie VI au cardinal de Loménie de Brienne, Archevêque de Sens, sur la Constitution civile du Clergé de France. 20 février 1791. S. l. In-4°, 19 p.

856. — Traduction fidelle et littéralle du Bref du Pape à Mgr l'archevêque de Sens. A Rome, ce 23 février 1791. (S. l. Sens). Petit in-8°, 6 p. — (A. B. N° 35, 2e pièce).

Dans ce factum, on expose la querelle suscitée à M. de Loménie par le Clergé, à propos de son acceptation de la Constitution. Cette pièce est la copie de celle imprimée à Paris : Au bureau de l'Ami du Roi, rue St-André-des-Arts, 37. In-8o, 19 p.

857. — Observations sur le Bref du Pape à M. le cardinal de Loménie. A Paris, chez Trouillé, imp.-libr. In-8°, 40 p.

858. — L'Antibref ou Examen d'un prétendu Bref du Pape adressé à l'Evêque de Sens (S. l. Sens?) In-8°, 8 p. — (A. B, N° 195, 3e pièce).

859. — Ordonnance de Mgr le Cardinal de Loménie, Evêque du Département de l'Yonne, pour la réunion des paroisses de la ville de Sens. Février 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 8 p. — (A. T. V, 585).

860. — Ordonnance de Monsieur l'Evêque du Département de l'Yonne pour la réunion des paroisses de la ville d'Auxerre. 23 février 1791. A Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du Roi. 1791. In-4°, 12 p. — (Q).

861. — Extrait du procès verbal du *Club des Amis de la Constitution de Sens*. Séance du mercredi 23 mars 1791. Sens, Ve Tarbé et fils.

Décision du Club au sujet de l'imprimé intitulé : *Bref du Pape, etc.*

862. — Extrait du Registre des Délibérations du Directoire du District de Sens du jeudi 24 mars 1791 (A propos de l'écrit intitulé : *Traduction fidelle et littéralle du Bref du Pape à Mgr l'archevêque de Sens, contenant 19 pages*). Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du Roi, 1791. In-4°, 8 p. — (M).

Arrêté décidant que « un prétendu Bref du Pape Pie VI à Mgr l'archevêque de Sens, sera dénoncé au Corps législatif, au Roi et à l'administration du Département. ».

863. — Mandement de Monsieur le cardinal de Loménie, Evêque du Département de l'Yonne, pour faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces de l'heureux rétablissement de la santé du Roi. 24 mars 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 2 p.

864. — Lettres de Monsieur le cardinal de Loménie au Souverain Pontife et à M. de Montmorin. De l'imp. de Trouillé, quai des Augustins. In-8°, 8 p.

Ces deux lettres sont datées de Sens le 26 mars 1791 ; elles ont pour objet le renvoi au Pape du chapeau de Cardinal.

865. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 avril 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 46, p. 1).

Four banal de Villeblevin, terre, bois et manoir, dépendant du prieuré de Montbéon ; bois et terres à Chaumont, du même prieuré ; à Villiers-Bonneux, dépendant du chapitre de Sens ; biens de la cure et du Chapitre, à Gisy ; maison à Véron, du Chapitre de Sens ; biens à Sens, des abbayes St-Jean et St-Pierre-le Vif.

866. — District de Sens. Municipalité de ... (Certificat de réception de l'Arrêté du Département de l'Yonne, du 31 mars, concernant les droits d'Aides (S. l. Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 83).

867. — Mandement des Administrateurs du Directoire du District de Sens pour la Contribution mobilière (S. l. Sens). In-4°.

868. — District de Sens (Lettre d'envoi d'exemplaires de la délibération du Directoire du Département concernant les droits d'Aides). 2 avril 1791. Signé : Le procureur syndic du District de Sens. In-4°, 1 p. — (S. l. Sens) (A. T. XXIV).

869. — District de Sens (Circulaire du procureur syndic du District de Sens invitant les contribuables en retard à s'acquitter sous huitaine). Sens, 3 avril 1791 (S. l. Sens). In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, N° 86).

870. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 4 avril 1791. Sens, V° Tarbé. Affiche (A. Y. D. n. 56, p. 37).

Terres à Cuy, du prieuré du Charnier; à Serbones, des abbayes St-Antoine et Vauluisant; à Mâlay, de l'abbaye du Lys de Melun, et de l'abbaye St-Pierre-le-Vif de Sens; à Villebougis, ferme du prieuré de St-Georges et à Foissy, biens du Chapitre; biens de la cure à Champigny; de l'abbaye St-Paul, à Courlon et des Annonciades de Sens à Marsangis.

871. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 5 avril. Sens, V° Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 61).

Biens du prieuré-cure de Courlon, audit lieu; de la cure, à Fleurigny; de l'abbaye St-Paul à Maillot; du chapitre St-Pierre de Sens et du chapitre de St-Cyr, à Soucy; du prieuré du Charnier, à Grange-le-Boccage; du chapitre de Sens, à Villeroy; du Chapitre St-Jean de Sens et du chapitre de Bray, à Courlon; de la cure du Plessis-St-Jean, audit lieu, à Compigny et à Pailly.

872. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 6 avril 1791. Sens, V° Tarbé. Affiche (A. Y. D. n. 56, 85).

Abbaye de Prully, biens à Villeneuve-la-Guyard et Villeblevain; prieuré de St-Philbert, à Theil et Pont-sur-Vanne; à Soucy, Granchette et Jouancy, biens de la cure dudit lieu et des Jacobins de Sens; à Sens, jardin de l'abbaye St Jean et du prieuré du Charnier; à la Chapelle-sur-Oreuze, biens de la cure; à Vinneuf, biens dépendant de la chapelle St-Vincent en l'église de Sens; biens de la cure à Villeneuve-l'Archevêque et de l'abbaye Ste-Colombe, à St-Denis.

873. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 avril 1791. Sens. V° Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 117).

Biens du Chapitre, à Mâlay-le-Roy; des treize prêtres de Sens, à St-Denis; du Chapitre St-Pierre, à St-Clément; du Chapitre de Sens à Rosoy et à Sens; de l'abbaye St-Pierre-le-Vif, à Sens; des Carmélites à Mâlay-le-Roi; de la cure de Compigny, audit lieu; du chapitre de Sens et de l'Administration des Domaines, moulin du roi, à Sens; moulin de St-Paul, de l'abbaye dudit, à Sens.

874. — Essai sur M. Mirabeau, l'aîné, prononcé par M. le président de la Société des Amis de la Constitution de Sens (Leboux), au service que faisait célébrer cette Société, réunie aux Corps administratifs de Sens, à la Société des Amis de la Constitution de Villeneuve-le-Roi et à la garde nationale de Sens et de Villeneuve-le-Roi, le 7 avril 1791. Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-4°, 12 p.— (A. T. V, 653).



875. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 avril 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 141),

Terre et Seigneurie de Cuy dépendant de l'abbaye de Ste-Colombe; ferme de Granchette et terres du fief de Champloup, du Chapitre de Sens;

Biens des cures de Sergines, prieurés-cures de Vinneuf, de Michery; archevêché à St-Martin et St-Denis; abbaye St-Pierre-le-Vif, à Maillot; abbaye St-Paul, à Rosoy; Carmélites de Sens, à Villepérot.

876. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 avril 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche (A. Y. D. n. 56, 165),

Biens à Champigny du chapitre de St-Pierre et de l'abbaye Ste-Colombe; de l'abbaye de St-Jean, tuilerie du prieuré de St-Gilles, à Pont; de la cure de St-Clément, biens audit lieu; de l'abbaye de St-Pierre le-Vif, biens à Maillot; du chapitre de Sens, biens à Foissy; des treize prêtres, à Evry; de l'archevêché, maison de garde à Nailly; de l'abbaye St-Jean, moulin St-Jean et biens à Mâlay-le-Vicomte; de l'abbaye St-Paul, biens à Sens; de la cure de Villeneuve-la-Dondagre, biens audit lieu.

877. — (Circulaire du Procureur syndic du District de Sens prescrivant aux fermiers en jouissance de biens affermés d'apporter l'expédition de leur bail et d'en affirmer la sincérité du prix). 11 avril 1792. (S. l. Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 87).

878. — Vente de Meubles. Le mardi 12 avril 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. (Affiches de Sens, p. 28).

Mobilier de l'abbaye de St-Pierre-le-Vif.

879. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 avril 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 193).

A Champigny, biens de la cure dudit lieu, de celle de Baby et de l'abbaye St-Antoine; à Nailly, ferme de l'archevêché; à Villemanoche, biens de la cure de Pont; à Nailly, Villemanoche, cures desdits lieux; à Villemanoche, biens du Chapitre; de St-Pierre-le-Vif, de la cure de St-Hilaire de Sens; moulin de Courtois, dépendant de l'archevêché.

880. — Vente de meubles le 16 avril 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche.

Mobilier de l'abbaye de Vauluisant.

881. — District de Sens (Convocation des Electeurs pour l'élection aux cures vacantes et des suppléants pour le Tribunal, au dimanche de Quasimodo, premier mai prochain). Avril 1791. Sens. Ve Tarbé et fils, In-4°, 1 p. — (A. XXIV, 86).

882. — Mandement de M. l'Evêque du Département de l'Yonne, concernant les Incendiés. Sens, le 20 avril 1791. Ve Tarbé et fils. In-4°, 64 p. — (A. T. V, 579).

883. — Réglemens pour les Baptêmes, Mariages, et Inhumations dans la paroisse cathédrale de Sens. Signé : de Loménie, Evêque du Département de l'Yonne. Arnoult, secrétaire. Sens, Ve Tarbé et fils, 1791. In-4°, 8 p. — (A. T. V, 551).

884. — Ordonnance de M. l'Evêque du Département de l'Yonne concernant l'acquit des fondations ci-devant acquittées dans l'église cathédrale et dans les autres églises y réunies. Tableau des fondations (S. l. Sens). In-4°, 8 p. — (A. T. V, 559).

885. — Etat ou Produit des Aumônes faites en faveur des Incendiés du Diocèse de Sens, depuis le 1er juillet 1789 jusqu'au 31 décembre 1790. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. de S. E. 1790 (sic) pour 1791). In-4°. -- (A. Y. G, 2228).

Suivant cet état la recette ne s'était élevée qu'à 13,673 livres et la dépense à 13,648 livres, en y comprenant 200 livres pour les frais d'impression.

886. — Index Librorum ab inventâ typographiâ ad annum 1500 chronologice dispositus cùm notis historiam typographico-litterariam illustrantibus. Hunc disposuit Fr. Xav. Laire, Sequano-Dolanus, variarum per Europam Academiarum Socius. Prima pars. — Secunda pars. Senonis, apud Viduam et filium. P. Harduinum Tarbé, regis typographos. 1791. In-8°, viij et 475 p. pour le 1er volume; 464 p. pour le second. — (M).

Notre exemplaire, en grand papier, a appartenu à l'abbé Campion de Tersan, grand bibliophile; on y trouve manuscrits, les prix, le noms des acquéreurs et des notes de ce savant.

Le catalogue, rédigé par le P. Laire, alors bibliothécaire de M. de Loménie et qui devint, quelque temps après, bibliothécaire de l'Ecole centrale et du département de l'Yonne, décrit une partie des livres composant la bibliothèque de l'archevêque de Sens, ancien ministre, qui fut un bibliophile passionné. Ces livres furent vendus en 1791. En 1792 la vente fut continuée par de Bure, qui fit imprimer un troisième volume dont nous donnerons le titre à cette date. Une troisième vente eut lieu quelques années plus tard, en 1797, et un supplément au premier catalogue fut alors rédigé par le P. Laire.

Parmi les incunables décrits dans ce savant travail bibliographique, il faut citer le premier livre imprimé à Chablis, par Lerouge, en 1478; l'exemplaire décrit figure aujourd'hui à la Bibliothèque nationale qui l'acquit en 1791 moyennant cinq livres! Ce volume rarissime atteindrait aujourd'hui dans les ventes un prix considérable.

887. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 15 avril 1791. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche.

Bâtiments claustraux et dépendances de l'abbaye de Vauluisant, terres sur Courgenay et Lailly.

888. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 avril 1791. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 217).

Biens sur Courgenay et Lailly de l'abbaye de Vauluisant; chapelle Sainte-Béate, cimetière de l'ancienne paroisse Saint-Maximin, dépendant de Saint-Pierre-le-Vif; biens à Saint-Denis et îles diverses dépendant de l'abbaye Sainte-Colombe.

889. — Discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée électorale du dictrict de Sens le dimanche de Quasimodo, 1ᵉʳ mai 1791, par M. Douine, procureur-syndic. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Sens, Vᵉ Tarbé et fils, impr. du Roi, 1791. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III. 151).

890. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 4 mai 1791. Sens. Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 237).

Ferme de la Charmée, dépendant de l'abbaye de Vauluisant; biens de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens et à Vinneuf; vignes de l'autel de la Magdeleine, au Trésor de Sens, audit lieu; Villeneuve-la-Dondagre, biens de la cure; Gron, biens de la cure, de l'abbaye Saint-Jean; Sens, biens dépendant de Saint-Pierre-le-Vif.

891. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 mai 1791. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 261).

Véron, biens de la cure, du chapitre de Sens, du chapitre Saint-Cyr, de la chapelle Saint-Louis, en l'église de Sens et de l'abbaye de Saint-Paul.

On lit dans les Affiches de Sens, après l'annonce de cette vente : Le produit des biens nationaux vendus jusqu'à ce jour au district de Sens monte à deux millions huit cent cinquante-trois mille cent quarante-neuf livres deux sols quatre deniers.

892. — Société des Amis de la Constitution établie à Sedan. Discours sur les ordres de Chevalerie prononcé par M. Tarbé dans la séance du 9 mai et imprimé par ordre de la Société. Morni, impr. à Sedan. In-12, 12 p. — (A. T. VIII, 299).

893. — Henri Alexandre Audanel à Etienne-Charles de Loménie, archevêque de Sens. A Orléans, le 10 mai 1791. In-8°, 29 p. — (Q).

Audanel est l'anagramme de Delaunay, comte d'Entraigues. Cp[r] Quérard, Supercheries littér., 1869, I, 598.

894. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 11 mai 1791. Sens, V[e] Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 273).

Château et ferme de Noslon, dépendant de l'archevêché ; terre d'Evry, ferme du Grand-Cours, sur Saint-Valérien et Villeneuve-la-Dondagre, dépendant du chapitre ; biens des Jacobins à Saligny, de la cure, à Michery, de Notre-Dame du Charnier, à Serbonnes ; de la cure, à Nailly ; de terres et maison de la bibliothèque du chapitre, à Sens.

895. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 mai 1791. Sens, V[e] Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 293).

Ferme de la Basse-Cour de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif, à Sens ; ferme de la Cour Notre-Dame, dépendant de l'abbaye de Preuilly, à Michery ; biens du chapitre de Sens, à Michery et à Sens ; de la cure de Trainel, à Villiers-Boneux ; prieuré de Montbéon, biens au même lieu.

896. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 mai 1791. Sens, V[e] Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 309).

Prieuré-cure à Courtoin ; prieuré de Saint-Paterne, à Sergines ; Jacobins de Sens, audit lieu ; Carmélites de Sens, à Molinons et Villeneuve-l'Archevêque ; chapitre de Sens, à Sens ; bibliothèque du chapitre, à Grange-le-Bocage ; abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, à Saligny et Pont-sur-Yonne.

897. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 mai 1791. Sens, V[e] Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 325).

Sens et Maillot, biens dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, des Chanoines de l'autel Saint-Jean, du chapitre de Sens ; Saint-Aignan tuilerie du prieuré de Montbéon ; Courlon, cure ; Pont-sur-Yonne Chanoines de Saint-Pierre ; Voisines, chapitre de Sens, et Sens, maison des Carmélites.

898. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 mai 1791 Sens, V[e] Tarbé. Affiche — (A. Y. D. n. 56, p. 341).

Chaumont-sur-Yonne, biens dépendant du prieuré-cure ; cures de Villegardin et de Paron, fabrique de Villeneuve-la-Guyard, biens auxdits lieux ; Sens, moulin de Saint-Pierre-le-Vif et vigne des Cordeliers ; Chigy et les Sièges, biens de la cure et de la fabrique ; cures de Thorigny et Fleurigny, biens auxdits lieux.

899. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 1er juin 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 353).

Cure de Sognes, audit lieu ; archevêché, à la Belliole et Villeneuve-l'Archevêque ; biens des Treize-Prêtres, à Sens ; de la fabrique de Fleurigny, audit lieu ; du prieuré de Flacy, audit lieu ; de la cure de Serbonnes, audit lieu et à Courlon ; de l'abbaye Saint-Paul, à Sens.

900. — Discours ou Mémoire sur les distinctions, titres et privilèges honorifiques de Noblesse personnelle à rétablir en France, par M. Delamothe, ci-devant noble. Tours, Légier, impr., et se trouve à Paris chez Gattey, libraire au Palais-Royal. Prix : six sols. (1791). — (A. B. 528).

De Lamothe était originaire de Sens où il revint se fixer cette année. Nous le verrons bientôt jouer un rôle politique très actif sous le nom de Benoît-Lamothe.

901. — Bagatelle morale ou Etrennes pour l'année 1791, par M. V... (Vignier), avocat et citoyen du District de Saint-André-des-Arts. Londres, à l'hôtel de la Sincérité, sans permission ni privilège. (Impr. à Sens, Ve Tarbé et fils, 1791). In-8°, 12 p. — (A. B. 528, II).

Au second feuillet, on lit comme second titre : Relation véritable et remarquable de la vie de damoiselle Vérité, fille majeure, et de son décès, rue des Martyrs, faubourg Montmartre. Ridendo dicere verum qui vetat.

Vignier (E.-J.-B.) est né à Sens.

902. — Le Conciliateur ou Lettres d'un ecclésiastique à un magistrat. Paris, 1791. In-8°.

Cet ouvrage a pour auteur Loménie de Brienne ; c'est une œuvre de sa jeunesse qui fut publiée pour la première fois sous le couvert de l'anonyme, en 1754, et attribuée, à cette époque, à Turgot. Une deuxième édition fut publiée par Naigeon avec le nom de l'auteur et un avis de l'éditeur en 1788. In-4°. Enfin, cette troisième édition fut donnée par Dupont de Nemours avec un avertissement.

903. — Observations sur l'institution et le but des Clubs patriotiques lues par M. Régley à la séance publique de la Société des Amis de la Constitution établie à Sens, et imprimées suivant le vœu de la Société. Le 3 juin 1791. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. III, 147).

904. — Adresse du Club des Amis de la Constitution établi en

la ville de Sens aux habitants des campagnes du District de la même ville. Leboux, président ; Guichard et Bordin, secrétaires. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 159).

905. — Discours sur l'importance des choix à faire dans les Assemblées primaires et la nécessité d'y assister. Publié par la Société des Amis de la Constitution établie en la ville de Sens. In-4°.

906. — Réflexions sur le décret de l'Assemblée nationale concernant la quotité de contribution requise pour être admis à la représentation. S. l. (Sens, Ve Tarbé et fils, 1791 ?) — A. T. IX, 889).

907. — (Circulaire du procureur-syndic du District de Sens relative à la convocation de la première Législature). Sens, 6 juin 1791. (Ve Tarbé et fils). In-4°, 3 p. — (A. T. XXIV, 88).

908. — Sens, ce 22 juin 1791, onze heures du soir, au Directoire du District de Sens. Signé : Les administrateurs composant le Directoire du District de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 89).

Circulaire aux municipalités relative à l'enlèvement des membres de la famille royale.

909. — Sens, le 23 juin 1791. Signé : Les administrateurs composant le Directoire du District de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 90).

Circulaire aux municipalités pour les avertir de la fuite du Roi.

910. — Sens, ce 25 juin 1791, deux heures de relevée. Signé : Les administrateurs du District de Sens. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 91).

Circulaire annonçant l'arrestation du Roi à Varennes, département de la Meuse.

911. — Vente de meubles provenant de Communautés religieuses supprimées. Sens, impr. Ve Tarbé et fils. Affiche. — (Cpr Affiches de Sens, p. 74).

La vente aura lieu dans l'ordre suivant : le 25 juin 1791, en l'église des ci-devant Cordeliers ; le 27 dudit mois, en la ci-devant abbaye de Sainte-Colombe-lez-Sens ; le 28 dudit mois, en la ci-devant abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; le 29, en la maison des Jacobins de Sens.

912. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 juin 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 369).

La chapelle Sainte-Béate, à Sens, le presbytère de Saint-Savinien ; biens des cures de Grange-le-Bocage, Etigny, Foissy, la Chapelle-sur-Oreuse, Nailly, Villeneuve-la-Guyard, Vallery, prieuré de Vertilly ; vente de la maison conventuelle de l'abbaye de Saint-Jean-les-Sens ; de biens à

Saint-Denis, de l'abbaye Sainte-Colombe ; à Domats, de l'abbaye Saint-Séverin de Château-Landon ; des bois de Saint-Pierre-le-Vif et du chapitre à Sens et à Soucy.

913. — Sens, le 8 juillet 1791. Signé : Le procureur-syndic du district de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 92).

Circulaire rappelant aux fonctionnaires publics que, pour toucher la portion de leur traitement échue au 1er juillet, ils ont à se faire délivrer un duplicata de quittances des deux premiers termes de la Contribution patriotique et des impositions de 1789 et de 1790.

914. — Sens, le 10 juillet 1791. Signé : Les administrateurs du Directoire et procureur-syndic du District de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 93).

Circulaire pour la fête du 14 juillet.

915. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 juillet 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 393).

Prieuré-cure du Plessy-du-Mée et cure de Voisines, biens auxdits lieux ; abbaye Saint-Antoine, ferme de la Pommeraye ; chapitre de Sens, ferme de Fouchères ; prieuré de Saint-Maur, biens à Saint-Aignan ; biens à Michery, provenant du prieuré, de l'abbaye Saint-Antoine, du prieuré du Charnier ; biens à Poilly, dépendant de Vauluisant, et à Evry, dépendant de la trésorerie de l'église de Sens.

916. — District de Sens. Adjudication de biens nationaux. In f°, 2 p. S. l. — (A. Y. D. n. 56, p. 393).

Formule imprimée pour les conditions générales des adjudications du District. On les trouve pour la première fois à la date du 25 juillet 1791.

917. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 juillet 1791. Sens, impr. Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 409).

Maison conventuelle des Capucins, à Sens ; ferme du chapitre de Sens, à Villeneuve-la-Dondagre ; biens des cures de Villeneuve-l'Archevêque, Villethierry, Villeperrot, Saint-Denis, Saint-Savinien-les-Sens ; biens à Villeperrot, dépendant des Treize-Prêtres de Sens ; à Saint-Clément, dépendant des Vicaires et Chapelains de l'église de Sens ; à Sens, dépendant de l'abbaye Saint-Paul.

918. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 juillet 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 425).

Sens, presbytère et église de Saint-Maximin ; Chéroy, prieuré-cure ; Gizy et Evry, biens dépendant de l'abbaye Saint-Antoine ; Chaumont, prieuré-cure ; Mâlay-le-Roi, Carmélites de Sens ; Marsangis, cure ; Sens, abbaye Saint-Antoine et cure de Saint-Savinien.

919. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 10 août 1791. Sens, impr. Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 445).

Biens à Sens, dépendant de Saint-Pierre-le-Vif, de Saint-Antoine et du chapitre de Saint-Denis ; à Courtois, de Sainte-Colombe.

920. — Les maire et adjoints de la ville de Sens à leurs concitoyens au sujet de l'acquisition du jardin Chambertrand. In-4°, 1 p. S. d. 1791 ? — (A. T. IX, 885).

Nous ignorons la date réelle de cette plaquette qui se trouve dans le Recueil Tarbé avec des pièces de cette époque.

921. — D. O. M. Solemnis Prœmiorun distributio, cui præludent selecti rhetorici et selecti humanistæ. Sens, Ve Tarbé. In-4°. 4 p. — (A. T. XI, 646).

922. — Administration du District de Sens. Extrait des registres des délibérations du Directoire du District de Sens, du lundi 15 août 1791. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 94).

Arrêté à propos de la réunion des électeurs au chef-lieu du département.

923. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 17 août 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 464).

Chapitre de Sens, maison et biens audit lieu ; Carmélites, biens audit lieu ; église et sacristie de la paroisse Saint-Romain, audit lieu ; bâtiments des fours bannaux de Villeneuve, dépendant de l'archevêché.

924. — Dénonciation adressée à l'Assemblée nationale par M. Souton, directeur de la Monnaie de Pau, contre le Comité monétaire, la Commission des Monnaies et le Ministre des Contributions à Paris. Millet, impr. In-8°, 16 p. — (A. T. VIII, 127).

Tarbé Louis-Hardouin, l'aîné des enfants Tarbé, était alors ministre des Contributions.

925. — Seconde dénonciation adressée à l'Assemblée nationale. par M. Souton, directeur de la Monnoie de Pau, contre M. Tarbé, Ministre des Contributions et la Commission des Monnoies, et résumé de la première contre les mêmes et le Comité monétaire. Paris, impr. Millet. 1791. In-8°, 16 p. — (A. T. VIII, 145).

926. — Lettre écrite à M. le Président de l'Assemblée nationale par le Ministre des Contributions publiques pour rendre compte à l'Assemblée nationale de l'état des opérations relatives à la fabrication des différentes espèces de monnaies au 19 août 1791. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, impr. nationale. In-8°, 7 p. — (A. T. VIII, 1).

927. — Propositions faites le 27 août 1791 à M. Tarbé, Ministre des Contributions publiques, par M. Souton, directeur de la Monnaie de Pau, concernant la place de directeur de la Monnaie de Paris et la fabrication de la basse monnaie décrétée. Paris, impr. Millet. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII, 163).

928. — Eclaircissements présentés à l'Assemblée nationale par la Commission des Monnaies, sur les dénonciations de M. Souton, directeur de la Monnaie de Pau. Paris, impr. royale. In-4°, 15 p. — (A. T. VIII, 171).

929. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 août 1791. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 485).

Sens, église et sacristie de Saint-Pierre-le-Rond; biens dépendant des abbayes de Saint-Paul et Saint-Jean, de la cure Saint-Maurice, du chapitre; Granchette, biens de Notre-Dame du Charnier; Chéroy, biens dépendant du duché d'Orléans; Cuy et Soucy, biens de la cure; Sens, maison conventuelle et église des Capucins.

930. — District de Sens. 30 août 1791. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 95).

Circulaire du procureur-syndic du District convoquant les électeurs pour élire aux cures vacantes, procéder au renouvellement par moitié des membres de l'administration de ce District et au choix d'un suppléant au Tribunal.

931. — Dénonciation faite à l'Assemblée nationale et à la Nation contre la fabrication des pièces de quinze sols. Observations sur cette monnoie par des artistes du plus grand mérite. Réflexions sur le danger de la monnoie faite avec le métal de cloche. Le 30 août 1791. Par Beyerlé (Paris) Impr. de la rue Saint-Honoré. In-8°, 8 p. — (A. T. VIII, 199).

932. — Distribution solennelle des prix, précédée d'un exercice public sur les *Règles de l'Eloquence*, éclaircies par des exemples français. Sens, Vᵉ Tarbé. In-4°, 8 p. — (A. T. XI. 638).

933. — District de Sens. 14 septembre 1791. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 97).

Circulaire du procureur-syndic du District, à propos de l'envoi de l'arrêté du département de l'Yonne relatif au rassemblement des Gardes nationales volontaires dudit District en la ville de Joigny, le 22 septembre.

934. — District de Sens. 17 septembre 1791. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 99).

Circulaire des administrateurs et procureur-syndic du District de Sens, annonçant l'acceptation de la Charte constitutionnelle par le Roi et prescrivant un *Te Deum* à cette occasion.

935. — Mémoire lu à l'Assemblée nationale par le Ministre des Contributions publiques, dans la séance du 19 septembre 1791, par M. Tarbé, Ministre des Contributions publiques. Paris, impr. royale. In-4°, 11 p. — (A. T. VIII, 11).

936. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 septembre 1791. Sens, impr. Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 501).

Courceaux, ferme des Religieuses de la Magdeleine de Trainel, biens dépendant du chapitre et de l'abbaye Saint-Jean-les-Sens; Sognes, fabrique dudit et abbaye de Vauluisant; Villiers-Boneux, dépendances du chapitre de Sens; Pont-sur-Yonne, dépendances de la cure dudit et du prieuré du Charnier; Pont-sur-Vanne, dépendances de la cure dudit et de l'abbaye de Saint-Jean-les-Sens; Courtois, dépendances de la fabrique; Gizy-les-Nobles, dépendances du grand archidiaconé de Sens; Sens, église et sacristie de Saint-Hilaire.

937. — Acte du Consistoire secret tenu par N.-S.-P. Pie VI le 26 septembre 1791 au palais Quirinal, concernant la démission qui a été faite de la dignité de Cardinal par Etienne-Charles de Loménie de Brienne. In-4°. Octobre 1791.

938. — Soixante-troisième Lettre bougrement patriotique du véritable père Duchêne. Un chapeau rouge renvoyé au Pape. In-8°. S. l.

939. — Saint Brienne, évêque constitutionnel, député à la nouvelle Législative ou Lettre à M. le ci-devant Cardinal de Loménie. In-8°.

940. — District de Sens. 28 septembre 1791. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 100).

Circulaire du procureur-syndic du District de Sens, invitant les municipalités en retard à renvoyer sur-le-champ les fusils confiés par le Directoire du District.

941. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 septembre 1791. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 521).

Courceaux, cure dudit lieu, chapitre de Troyes et abbaye Saint-Germain-des-Prés; Saint-Martin et La Chapelle-sur-Oreuse, biens dépendant du chapitre de Sens; cures de Noé, Theil, Villiers-Louis, biens auxdits lieux; Villebougis, dépendances du prieuré de Villechavau; Villeneuve-la-Dondagre, biens de la fabrique de la Belliole; Sens, dépendances de la cure de Saint-Didier, de l'abbaye Saint-Jean et de la chapelle Saint-Laurent.

942. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 septembre 1791. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 541).

Villebougis, biens de l'archevêché; Vinneuf, dépendances du chapitre de Serbonnes, prieuré-cure; Chaumont, dépendances du prieuré de Montbéon; Villeneuve-la-Guyard, dépendances de l'abbaye de Preuilly; Villeperrot, dépendances de la cure de Ste-Colombe-les-Sens; Marsangis, dépendances de la cure et de la fabrique; Sens, église et sacristie de la ci-devant paroisse de Sainte-Colombe-du-Carouge.

943. — District de Sens. 6 octobre 1791. In-4°, 4 p. — (A. T. XXIV, 101).

Lettre de M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, relative aux assignats de cinq livres demandés pour faciliter la perception des impôts,

et circulaire du procureur-syndic du District de Sens envoyant copie de cette lettre.

944.— Mémoire lu à l'Assemblée nationale, le 12 octobre 1791, par M. Tarbé, Ministre des contributions publiques, sur l'administration des Contributions publiques. Paris, impr. royale. In-4°, 14 p. — (A. T. VIII, 25).

945. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 octobre 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 561).

Vinneuf, biens dépendant du chapitre de Sens ; les Sièges, biens dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; Vareille, biens du prieuré de Saint-Léger et de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif ; Molinons, biens dépendant des Carmélitesde Sens ; Pont-sur-Yonne, Gizy, Michery, biens dépendant de l'abbaye Sainte-Colombe ; Noé, biens dépendant du chapitre de Sens ; Mâlay-le-Roi, abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; Saligny, Carmélites de Sens ; Courtois, abbaye de Sainte-Colombe ; Maillot, abbaye Saint-Pierre-le-Vif.

946. — Mémoire lu à l'Assemblée nationale, le 12 octobre 1791, par M. Tarbé, Ministre des Contributions publiques. Imprimé par ordre de l'Assemblée. Paris, impr. nationale. In-8°, 19 p. — (A. T. VIII, p. 41).

Autre édition du n° 944.

947. — District de Sens. 12 octobre 1791. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 102.)

Circulaire du procureur-syndic du district de Sens, annonçant l'arrivée de 9,000 livres en assignats de 5 livres, destinés à l'échange.

948. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 octobre 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 581).

Sens, biens dépendant de Saint-Pierre-le-Vif ; Nailly, Voisines, Pont-sur-Vanne, Pont-sur-Yonne, Gizy-les-Nobles, Flacy, biens des cures et fabriques ; Villiers-Louis et Pont-sur-Vanne, dépendances de l'archevêché ; Rozoy, dépendances de l'abbaye Saint-Paul.

949. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 novembre 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 601).

Dolot, Villethierry, Savigny, Pont-sur-Vanne, Grange-le-Bocage, biens des cures et fabriques ; Vinneuf, dépendances de l'abbaye de Preuilly ; Lailly, dépendances de la cure de Villeneuve-l'Archevêque ; Sens, maison dépendant de l'abbaye de Saint Paul.

950. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 novembre 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 621).

Villeneuve-la-Guyard, biens dépendant de la cure de la Chapelle-aux-Veuves ; Villeneuve-la-Dondagre, Dollot, Plessy-Saint-Jean, Vaumort, Paron, biens des cures et fabriques ; Gizy-les-Nobles, biens dépendant

des Treize-Prêtres de la ville de Sens ; Rozoy, ferme de Nauges, dépendant du chapitre de Sens ; Lailly et Courgenay, biens de Vauluisant.

951. — (Lettre aux Directoires des départements concernant le payement et le recouvrement de l'arriéré des impositions). Signé : Le Ministre des Contributions publiques, Tarbé. S. l. (Paris). 1 p. In-f°. — (M).

Nous possédons deux éditions différentes de cette lettre ainsi que la lettre d'envoi, signée par Tarbé, et adressée à Chartraire de Montigny, trésorier-général des anciens Etats de Bourgogne.

952. — Ordo divini Officii recitandi, Missasque celebrandi, juxtà ritum Senonensem, pro anno 1792. In-12.

Cet ouvrage est annoncé dans les Affiches de Sens du mois de décembre.

953. — Précis pour les créanciers unis du sieur David Vouga père, imprimeur sur toile, stipulés représentés par le sieur Tarbé, négociant à Rouen, syndic de la masse, contre les sieurs Pourtalés et Ce, négociants à Neufchâtel, en Suisse, stipulés par le sieur François Dupont, négociant à Rouen, appelant de sentence rendue en juridiction consulaire de ladite ville, le 10 septembre 1788. Tribunal de Neufchâtel. Levarlet, commissaire du Roi ; Du Tronché, homme de loi, plaidant ; Coquet, procureur. Dumesnil, impr. à Rouen. In-4°, 12 p. — (A. T. X, 399).

954. — Consultation pour le syndic des créanciers de David Vouga. 1791. Dumesnil, impr. à Rouen. In-4°, 17 p. — (A. T. X, 411).

Charles Tarbé, dont il est question dans les deux pièces qui précèdent, était le deuxième des enfants Tarbé. Négociant et officier municipal à Rouen, il devint député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative de 1791. Plus tard, nous le verrons député du département de l'Yonne au Conseil des Cinq-Cents.

955. — Réflexions sur le décret de l'Assemblée nationale concernant la quotité de Contribution requise pour être admis à la représentation. S. l. n. d. (Sens, 1791 ?) In-4°, 4 p. — (A. T. IX, 889).





DISTRICT DE TONNERRE

956. — Pourquoi y a-t-il tant de monde chez M. Clermont-Tonnerre. 23 janvier 1791. S. l. (Paris). In-8, 4 p. — (M).

Cette pièce est une réponse aux calomnies auxquelles était continuellement en butte M. de Clermont-Tonnerre, le premier député de la noblesse aux Etats généraux.

Beaucoup de pièces de ce genre ont été publiées en leur temps pour ou contre ce personnage politique qui nous appartient par son nom et sa famille, mais peu nous sont parvenues.

957. — Au peuple de Paris, par un membre de l'Assemblée nationale (Stanislas de Clermont-Tonnerre). S. l. n. d. In-8°, 27 p. — (Cp[r] Barbier, Dict. des Anonymes, I, 313).

958. — Pétition des Commissaires des Amis de la Constitution monarchique à MM. les Officiers municipaux (par Clermont-Tonnerre). S. l, n. d. (1791). In-8°, 16 p. — (M).

959. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 25 janvier. Adjudication le 8 février 1791. Auxerre, imp. Fournier ? 2 Affiches. — (A. Y. D, n. 63, p. 1 et suiv., pour les autres).

Ferme de Soulangis et biens divers situés finages de Tonnerre, St-Martin et Commissey; vignes dépendant de l'abbaye St-Michel de Tonnerre et métairie d'Athie et biens divers.

960. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 janvier. Adjudication le 9 février 1791. Auxerre, imp. Fournier? 2 Affiches.

Biens du prieuré de Cours, commune de Grimault et ferme de Stigny dépendant de l'abbaye St-Michel de Tonnerre.

961. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 27 janvier. Adjudication le 10 février 1791. Auxerre, imp. Fournier. 2 Affiches.

Biens dépendant de l'abbaye St-Michel, à St-Martin, Molôme, Tonnerre, prieuré de Collan.

962. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 16 février. Adjudication le 2 mars 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Biens de l'abbaye de Moutiers-St-Jean, finage de Nuits; de la Cure N.-D. de Tonnerre, de l'abbaye de Quincy, en Tonnerrois, de l'abbaye d Molême, ferme de Trichey et autres, de l'abbaye de Molôme, ferme de l Maison-Rouge et biens sur Molôme, Tonnerre, Epineuil, ferme d'Artre commune de St-Martin; abbaye St-Michel, labourages à Tonnerre, fermes de Chéron et de la Chape; Chapitre de St-Pierre de Tonnerre, pré audit lieu; abbaye de la Charité-sur-Lezines, labourage à Poilly; Cure d Notre-Dame, vignes à Tonnerre.

963. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 1 mars. Adjudication le 26 mars 1791. Auxerre, imp. Fournier. 2 Af fi ches. — (A. Y. D. n.64).

Vignes et terres dépendant de l'abbaye St-Michel, à Tonnerre et de la maison abbatiale : vignes à Molôme, dépendant de l'abbaye; à Epineu il, dépendant de l'abbaye de Quincy ; à Tonnerre, dépendant des Minime s; à Soulangis, labourage dépendant des chanoines de St-Pierre; à Tonner e, le petit Pontigny, jardin dépendant dudit chapitre de St-Pierre; à E pi-neuil, vignes de la Cure; à Tonnerre et Epineuil, vignes dépendant de la Maison conventuelle de Quincy.

964. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 15 mars. Adjudication à Tonnerre le 29 mars 1791. Auxerre, in p. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 64).

Enceinte de l'abbaye de St-Pierre de Molôme, moulin, vignes, pré et bois, labourages sis à Tanlay, Commissey, St-Martin et Tonnerre; lab u-rages à Baon, dépendant de la maison conventuelle des Bénédictins de Molôme.

965. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 24 mars 1791. Adjudication le 7 avril 1791. Auxerre, Fournier. 2 A fi-ches. — (A. Y. D. n. 64).

Vignes à Tonnerre dépendant des maisons abbatiale et conventu lle des Bénédictins de St-Michel ; labourage à Vireaux, vignes à St Mar in, ferme de Baon, dépendant de la maison conventuelle de S-Pierre de Mo-lôme; vignes à Epineuil, dépendant de la maison abbatiale de Quincy la-bourages et vignes à St-Martin, dépendant de la maison conventuelle de Quincy; labourage à Collan, dépendant des Ursulines de Tonnerre; vig es

à Tonnerre, dépendant du Chapitre; à Serrigny, dépendances de la cure, labourage à Poilly, dépendant de la cure; auditoire d'Arthonnay, dépendant de la maison conventuelle des Bénédictins de Molômes, ferme d'Arthonay et biens de la maison conventuelle, de la pitancerie, de la sacristie de ladite abbaye; Granges à Cusy, Ancy-le-Franc et Chassignelles, dépendant du chapitre cathédral de Langres.

966. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 mars 1791. Adjudication le 9 avril 1791. Auxerre, Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 64).

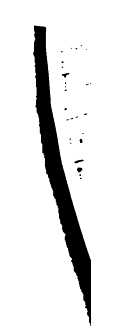
Labourage à Vezines dépendant du Chapitre de St-Pierre de Tonnerre; d° à Mélisey; vignes à Tonnerre, ferme de Vauplain, dépendant de la Maison-Dieu et cure de N.-D. de Tonnerre; terre à St-Vinnemer, dépendant de la même cure; biens à Molôme et St-Martin, dépendant des Ursulines de Tonnerre; à St-Vinnemer, et Lezines, dépendant des Minimes de Tonnerre; vignes aux Bons-Hommes d'Epineuil, dépendant de l'Evêché de Troyes; labourage à Villiers les-Hauts, dépendant de la maison conventuelle des Bénédictins de Moutiers-St-Jean; ferme de Quincampoix-sur-Gigny, Sennevoy et Juilly, dépendant des religieux de Molesme; labourage à Ravière dépendant des mêmes religieux, maison conventuelle, église et biens dépendant des Cordeliers à Tanlay; labourage à Tonnerre dépendant des religieux St-Michel de Tonnerre.

967. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 5 avril. Adjudication le 19 avril 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 64).

Chapitre St-Pierre de Tonnerre, labourage audit lieu; chapelle de la Ste-Vierge et St-Jean de St-Didier d'Argenteuil, labourage audit lieu; abbaye de la Madelaine de Vézelay, labourage à Argenteuil; cure N.-D. de Tonnerre, labourage à Argenteuil; manse conventuelle de Molesme, terres à Nitry; Ursulines de Montbard, domaine à Nitry; chapelle de N.-D.-des-Champs de Nitry, terres audit lieu; prieuré de Roffey, biens audit lieu; cure de Bernouil, biens audit lieu; cure de Tronchoy, biens audit lieu et à Roffey.

968. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 12 avril 1791. Adjudication le 26 avril 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 64 et 65).

Abbaye de Quincy, labourage à Tonnerre et St-Martin; abbaye de Molême, labourage à Fulvy; Dames de St-Julien de Dijon, domaine à Ancy-le-Franc; prieuré de St-Maxent, domaine à Ancy-le-Serveux; Evêché de Troyes, labourage à Chemilly et Chichée; prieuré de Ste-Vertu, domaine et bâtiments audit lieu; prieuré d'Aisy-sous-Rougemont, domaine et bâtiments audit lieu; abbaye de la Charité-sur-Lezines, labourage à Cry; chapelle de St-Jean-Baptiste de Seins lez-Moutiers-St-Jean, labourage à Perrigny-sur-Armançon: cure de Perrigny, biens audit lieu; chapelle St-Nicolas de Ravières, labourage audit lieu; abbaye St-Michel de Ton-



nerre, maison conventuelle, église, cimetière et labourage; chapelle de Guerichon en l'église St Pierre de Tonnerre, vignes à Tonnerre et Epineuil; cure de Molôme, vigne audit lieu.

969. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 20 avril. Adjudication le 4 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 65).

Abbaye St-Michel de Tonnerre, ferme de St-Vandry à Tissey et biens sur Vezannes, Collan et autres; abbaye de Quincy, maison conventuelle, biens et vignes sur Epineuil, Commissey, Vézinnes et Tonnerre; chapelle du Mont-Carmel, terres à Tonnerre; cure de Villon, biens audit lieu; Cordeliers de Tanlay, biens à St-Vinnemer; Ursulines de Tonnerre, labourage à Vezannes; cure de Fulvy, biens à Villiers-les-Hauts; abbaye de la Charité-sur-Lézinne, labourage à Argenteuil.

970. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 23 avril 1791. Adjudication le 7 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 65).

Chapitre de St-Pierre, Minimes, abbaye St-Michel, vignes et terres à Tonnerre; abbaye de Molôme, biens audit lieu.

971. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 2[illegible] avril 1791. Adjudication le 11 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches — (A. Y. D. n. 65).

Chapelle Ste-Anne d'Epineuil, vigne à Dannemoine, prieuré de Dyé [illegible] chapelle Ste-Catherine de Dannemoine, vignes, audit lieu; chapelle de Ste-Victoire de Vaulichères, biens à Tonnerre et Molôme; chapelle St-Lége[illegible] de St-Vinnemer, labourage audit lieu; abbaye de Molôme, moulin [illegible] Gland; Minimes de Tonnerre, terre audit lieu: cure de Poilly, vigne audit lieu; abbaye de Quincy, biens à Epineuil et Tonnerre.

972. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 31 avril. Adjudication le 14 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Cure de Sarry, biens audit lieu; prieuré de Vaulce, four banal de Châtel-Gérard; cures de Châtel-Gérard, Moulins, Noyers et les Villages-la-Rivière, prieuré du faubourg de Noyers, Ursulines de Noyers, chapelles St-Michel et St-Laurent de N.-D. de Noyers, Chapelle St-Fiacre-du-Puits-de-Bon, près Noyers, cure des Villages-la-Rivière, près Noyers, biens auxdits lieux; abbaye St-Germain d'Auxerre, biens à Môlay; cure d'Yrouer, pré, finage d'Annay.

973. — Précis d'une Instruction faite par M. Gautier, curé d'Yrouer, chef-lieu de canton, District de Tonnerre, Département de l'Yonne, le 30 janvier 1791, jour de la prestation de son serment civique. Prélude de l'Assemblée primaire pour la nomination de sept nouveaux Electeurs, tenue dans l'église d'Yrouer le 29 juin 1791, Auxerre, L. Fournier, 1791. In-8°. 8 p. — (Sc. Y. 2e série, XIX, p. 271).

974. — Eloge funèbre de Gabriel-Honoré Riquetti Mirabeau, prononcé le 11 avril 1791, en conformité de l'arrêté du District de Tonnerre, par M. Commerson, ancien supérieur des ci-devant Minimes de Tonnerre, aumônier de la Garde nationale, Député de la Confédération générale du 14 juillet dernier. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 10 p. — (A. T. IX, 893).

975. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 7 mai 1791. Adjudication le 21 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Prieuré de Dyé, labourage à Roffey; chapitre de Langres, labourage à Vézinnes et autres; cure de Molôme, labourage audit lieu; chapitre de St-Martin de Chablis, labourage à Cusy et Chassignelles; abbaye de Molesme, ferme de Jully-les-Noües; Ursulines de Noyers, moulin à Nuits, abbaye St-Michel, moulins à Tonnerre, abbaye de la Charité-sur-Lézinnes, moulin de Vireaux; abbaye de St-Martin d'Autun, labourage sur les finages de Cry et de Stigny; cure de Perrigny, labourage sis au finage de Nuits; Ursulines de Tonnerre et prieuré de St-Agnan, vignes à Tonnerre.

976. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 9 mai. Adjudication le 23 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Abbaye de la Charité-sur-Lézinnes, maison conventuelle et biens audit lieu; labourages à Ancy-le-Serveux, Pacy, St-Vinnemer; abbaye de Molôme et de St-Michel de Tonnerre, vignes auxdits lieux; abbaye de Quincy, vignes à Epineuil et Dannemoine.

977. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 12 mai. Adjudication le 26 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Cure de Ravières, chapelle Ste-Croix de Ravières et St Nicolas de Crusy, biens à Ravières; cure et fabrique de Crusy, labourage audit lieu; Ursulines de Montbard, ferme de la Forêt, à Chassignelles; chapelle St-Jean-Baptiste de Chassignelles, labourage audit lieu; fondation de la messe de huit heures en l'église N.-D. de Tonnerre, ferme au Petit-Béru; prieuré de St-Vinnemer, domaine audit lieu; abbaye de St-Michel, labourage à Tonnerre; Ursulines de Tonnerre, labourage à Tissey; cure de Dannemoine et chapelle de la Conception, vignes audit lieu.

978. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 juillet. Adjudication le 9 août 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Fabrique et chapelle de St-Philbert de Vaucharmes, paroisse de Chemilly, labourage audit lieu; cures de Frêne et de Moulins, biens auxdits lieux; Ursulines de Tonnerre, biens audit lieu; abbaye de Molôme et cure, bois audit lieu; abbaye de Quincy, biens à Epineuil; abbaye St-Michel, pressoir à Tonnerre; Minimes de Tonnerre, vigne à Junay; cure de Gland, fabrique de St-Vinnemer, biens auxdits.

979. — Délibération du Directoire du District de Tonnerre contenant division des bureaux entre MM. les Membres, fixation des jours et heures des audiences publiques et des rapports et la ma-

nière de lui adresser les requêtes et pétitions. Du 26 août 1791. Sens, impr. Ve Tarbé et fils. In-4°, 8 p. — (A. T. VII, 527).

980. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 13 septembre. Adjudication le 27 septembre 1791. Affiches,



Maison conventuelle, église, fermes de Vausse et des Banaux, dépendant du prieuré de Vausse; cure d'Etivey, labourage audit; abbaye de Moutiers-St-Jean, domaine de Sèche-Bouteille, à Etivey: fabrique de Villon, cure de Rugny, biens auxdits; Ursulines de Châtillon, domaine à Nuits; cure de Poilly, labourage audit lieu; Ursulines de Montbard, labourage à Jully; prieuré de St-Maxent, à Ancy le Serveux, labourage à Pacy; abbaye de Quincy, labourage finage de Cheney et Vezinnes.

981. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 24 septembre. Adjudication le 8 octobre 1791. 2 Affiches.

Ursulines de Châtillon-sur-Seine, labourage à Villiers-les-Hauts; cure de Nuits, vignes à Villiers-les Hauts; cure de Pacy, fabrique de Tanlay, biens à Pacy; chapelle ou prestimoine de Mélisey, vigne audit lieu; cures et fabriques de Villon, Poilly, Ste-Vertu, Vezannes, Fley, Tronchoy, biens auxdits lieux et à Cheney.

Adrien Dumontier, qui s'intitule dans l'acte de vente, fabricant de faïence à Ancy-le-Franc, devint acquéreur du prieuré et de la ferme de Vausse, moyennant 13,800 livres et y établit la faïencerie qui a existé à Vausse pendant une quarantaine d'années.

982. — Avertissement de la Municipalité d'Yrouer, chef-lieu de canton, district de Tonnerre, département de l'Yonne, concernant la publication de la Constitution française, fixée au 23 octobre 1791, avec le détail des réjouissances publiques ordonnées par Messieurs les Officiers municipaux. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 11 p. — (Sc. Y. 2e série, XIX, 295).

983. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 31 décembre 1791. Adjudication le 14 janvier 1792. Affiche. — (A. Y. D. n. 65 et 66).

Chapelle St-Nicolas de Cruzy, terres à Villon; cure d'Yrouer, biens à Ste-Vertu; abbaye de Molôme, four banal à St-Martin; Cure de Tronchoy, vigne audit; Ursulines de Tonnerre, domaine à Ste-Vertu; abbaye de Quincy, pré, finage de Baon; Minimes de Tonnerre, labourage à Lézinnes; Chapelle St-Claude, à Molôme, labourage à Mélisey.





ANNÉE 1792

DISTRICT D'AUXERRE

984. — Affiches, Annonces et Avis divers du département de l'Yonne. Année 1792. A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur et directeur desdites Affiches. In-8°, 204 p., 24 nos.

La chronique locale est de plus en plus négligée dans les Affiches d'Auxerre qui ne contiennent, la plupart du temps, que le relevé des bureaux des hypothèques en ce qui concerne les ventes d'immeubles dans les sept Districts et quelques avis pour les ventes mobilières, annonces et autres. Voici cependant quelques articles et notes : P. 52. Couplets patriotiques, par M. Lordereau, de Seignelay, sergent-fourrier dans les volontaires du département de l'Yonne, en garnison à Venteuil près Epernay. — P. 119. Couplets faits à Brienon le jour qu'on planta l'arbre de la Liberté, par M. Dourneau, le jeune, d'Héry. — P. 148. Adresse aux trois cents volontaires d'Avallon, département de l'Yonne, partant pour défendre la Patrie, par Ch.-Fr. Guéniot, citoyen d'Avallon (pièce de vers). — P. 177. Discours prononcé par le citoyen Campenon, procureur-général-syndic de la précédente administration, lors de l'installation des administrateurs nouvellement élus. A Auxerre, le 24 novembre 1792, l'an Ier de la République. — P. 188. Couplets, par un soldat patriote. — P. 203. Hymne pour le succès de nos armes, lu à la Convention nationale, avec mention honorable, le 17 novembre 1792, l'an 1er de la République française.

985. — Almanach du département de l'Yonne pour l'année

bissextile 1792. A Auxerre, de l'impr. de L. Fournier. Se vend chez M. François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. In-18, 136 p. — (M).

Cet Almanach est distribué d'après le même plan que celui de 1791. Mais il est intéressant parce qu'il donne la liste de tous les fonctionnaires et les cadres politiques du Directoire, du Département, des Districts et des Municipalités. A lire aussi les renseignements historiques donnés sur le Collège d'Auxerre, l'Hôtel-Dieu de la Magdeleine, l'Hôpital-Général et la statistique abrégée de la population et de la répartition des impôts. A cette époque, la ville la plus peuplée du Département était Sens, avec 11,025 habitants. Auxerre ne venait qu'après, avec 11,012 habitants.

986. — Almanach du Père Gérard pour l'année 1792, la troisième de l'ère de la Liberté ; ouvrage qui a remporté le prix proposé par la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins, à Paris ; par M. J.-M. Collot d'Herbois, membre de la Société. Auxerre, de l'impr. de L. Fournier, impr. du département de l'Yonne, 1792. In-12, 83 p. — (L. 3e série, XIV, 66).

On est étonné, au premier abord, de voir cette publication sortir des presses auxerroises de L. Fournier. On l'est moins, si l'on réfléchit que notre imprimeur était le beau-frère de Maure, récemment nommé député à la Convention, lequel s'était empressé de s'affilier au Club des Jacobins et ne devait pas tarder à en être l'un des membres les plus actifs. Le Club des Jacobins avait proposé un prix pour le meilleur ouvrage qui ferait comprendre au peuple les avantages du régime constitutionnel. Collot d'Herbois composa l'*Almanach du Père Gérard*, petit traité remplissant les conditions du concours. L'ouvrage fut couronné et valut une grande popularité à son auteur qui devint l'un des coryphées des révolutionnaires les plus exaltés. Maure voulut sans doute se distinguer en faisant réimprimer, à Auxerre, l'œuvre de Collot.

987. — Liste des citoyens choisis pour composer le Juré de Jugement, 3 janvier 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 12 p. — (L. 2e série, XIX, 12).

988. — Les administrateurs composant le Directoire du District d'Auxerre, aux habitants de Chablis, 14 janvier 1792. Auxerre, impr. Baillif. In-4°, 3 p. — (A. B. non cat. N° 6, p. 103).

Lors du récollement ordonné des vases sacrés, etc., de la collégiale Saint-Martin de Chablis, les habitants de cette ville avaient manifesté un grand mécontentement, que le District s'efforce de calmer dans cette adresse.

989. — Proclamation du Roi concernant l'exécution de la loi des Jurés, 15 janvier 1792. In-4°, 6 p. A la suite : Lettre du 23 février 1792 (du Directoire), donnant avis de l'envoi de la proclamation du Roi. In-4°, 1 p. Auxerre, L. Fournier. — (B. Mignot).

990. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux sur folles enchères. Adjudication le 17 janvier 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 3).

Immeubles divers dépendant d'établissements religieux et situés sur les communes de Chablis, Gurgy, Auxerre, Chatenay, Appoigny, Bessy, Vermenton.

991. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 19 janvier 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 15).

Biens du prieuré de Bois-d'Arcy, cures de Jussy, de Trucy, de Mailly-le-Château, de Sery; abbaye de Crisenon, biens à Trucy; abbaye de Saint-Marien, biens à Laborde; chapitre d'Auxerre, biens à Pourrain; abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée (pour partie), à Auxerre, le bâtiment faisant l'église ci-devant paroissiale de Saint-Amatre.

992. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne réglant l'échange des assignats aux Caisses du District. Séance du 19 janvier 1792. In-4°.

993. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 janvier 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 35).

Biens de l'abbaye Saint-Julien d'Auxerre, situés à Charentenay, et biens de la cure de Saint-Bris, à Saint-Bris.

994. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 31 janvier 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 51).

Biens du chapitre d'Auxerre, à Chitry et Saint-Georges; du chapitre d'Auxerre et de l'abbaye des Isles, à Venoy; de la manse conventuelle de Saint-Germain, à Auxerre.

995. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne concernant le concours pour le Notariat public. Séance du 4 février 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

996. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne concernant les charges locales des Municipalités. Séance du 4 février 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

997. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 février 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 67).

Biens du chapitre d'Auxerre, à Monéteau et Appoigny; du chapitre de la cité d'Auxerre et de la manse conventuelle de Saint-Germain d'Auxerre, à Monéteau.

998. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne concernant le paiement des contributions directes et indirectes, tant anciennes que nouvelles. Séance du 9 février 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°

999. — Ode à la Liberté, par Guéniot.

Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite dans les procès-verbaux du Directoire, à la date du 10 février : « Le sieur Guéniot, médecin et homme de loi à Tonnerre fait hommage à l'administration départementale d'une Ode à la Liberté. L'administration accepte avec reconnaissance et arrête qu'il en sera déposé un exemplaire aux archives. »

1000. — Délibération du Corps municipal qui, informé que les bouchers sont dans l'intention de cesser leur commerce pendant le Carême, leur ordonne de continuer à livrer les viandes à six sols la livre. Affiche. Impr. L..Fournier. — (D).

1001. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 février 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 83).

Biens de l'abbaye Saint-Pierre-en-Vallée, à Mouffy, Monéteau, Saint-Georges, Jonches ; terrains et bâtiments des paroisses supprimées, à Auxerre, églises paroissiales Saint-Pierre-en-Château et Saint-Loup.

1002. — Auxerre, ce 15 février 1792, l'an IV° de la Liberté. In-4°, 1 p. s. l. (Auxerre). — (M).

Lettre d'envoi par le commissaire du Roi de la proclamation sur la Loi des Jurés.

1003. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 février 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 95).

Biens du chapitre d'Auxerre, à Pourrain et Accolay ; biens du chapitre de la cité d'Auxerre, à Pourrain.

1004. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 février 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 111).

Biens de la chapelle Saint-Jacques de Courgis, à Courgy, Milly, Préhy, Beines, Fyez, Chablis.

1005. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant les taxes des témoins. 28 février 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

1006. — Aux François dignes de la Liberté. Recrutement et engagement des troupes de ligne de l'armée françoise ordonnés par la loi du 25 janvier 1792, l'an IV de la Liberté. Par Maure aîné. (Février ? 1792). Auxerre, L. Fournier. In-4°. 2 p. — (Q).

1007. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 mars 1792. Auxerre, impr. de Baillif, près de l'Hôtel de Malte. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 139).

Biens du chapitre d'Auxerre, à Beauvoir, Quenne et Vallan ; cure de Charentenay, audit lieu ; chapelle Sainte-Marguerite de Coulanges-la-Vineuse et abbaye Saint-Julien, biens à Charentenay ; prieuré de Quenne et de Ouaine, audit lieu ; abbaye Saint-Marien, à Auxerre ; chapelle Sainte-Catherine en la cathédrale d'Auxerre, biens audit lieu.

1008. — Délibération du Corps municipal de la commune l'Auxerre en forme de Règlement pour les gardes-champêtres. Du samedi 3 mars 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-4°, 17 p. — (M).

1009. — District d'Auxerre. Adjudication au rabais. Auxerre, impr. Baillif, 1792. Placard. — (M).

Ouvrages à exécuter dans les bâtiments du ci-devant Evêché d'Auxerre, appartenant actuellement à l'administration du District.

1010. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 mars 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 151).

Manse conventuelle de Saint-Germain et prieuré de Branches, biens situés à Chevannes.

1011. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 mars 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. III, 167).

Cure d'Accolay, biens audit lieu, à Sainte-Pallaye et Bazarnes ; chapitre l'Auxerre, biens à Accolay.

1012. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 mars 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 207).

Biens à Chablis de la chapelle Sainte-Marie première et de la chapelle Saint-Jean de Coulon, du prieuré de Saint-Cosme, de la chapelle Saint-Jean-Baptiste ; biens à Poinchy, dépendant de Pontigny ; cure de Poinchy, chapelle Saint-Pierre de Chablis, chapitre de Chablis, biens à Poinchy ; chapelle Saint-Jean-Baptiste, cure de Fiez, à Fiez ; chapelle Sainte-Marie première, à Chichée.

1013. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 21 mars 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 179).

Biens du chapitre d'Auxerre, à Beauvoir ; cure de Beauvoir, à Beauvoir et Egléng ; chapelles Saint-Gervais et Saint-Protais de la cathédrale l'Auxerre, biens à Egléng ; prieuré de Saint-Eusèbe, à Villefargeau et Auxerre ; abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre.

1014. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 mars 1792. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III. 191).

Cure de Vermenton, à Vermenton et Accolay ; abbaye Saint-Germain, biens à Perrigny.

1015. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant les créances de l'Etat et les créances actives et passives des communes. Séance du 31 mars 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°.

1016. — Adresse aux ouvriers de la Rivière de Clamecy. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-4°, 7 p. — (M).

Proclamation pour l'apaisement des troubles survenus à Clamecy, signée des administrateurs de la Nièvre et des membres du District de Clamecy ; Dupin, secrétaire.

1017. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 219).

Biens à Lichères, de l'abbaye de Molême ; biens à Augy et Saint-Bris, de l'abbaye Saint-Pierre-en-Vallée ; biens de l'abbaye Saint-Julien, à Champs et Vaux ; église et maison curiale de la paroisse Saint-Regnobert d'Auxerre.

1018. — Lettre adressée par M. Clavière, ministre des Contributions, aux Citoyens d'Auxerre composant la Société des Amis de la Constitution. Réponse des Citoyens d'Auxerre, le 13 avril 1792. Auxerre, impr. Baillif. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 325) et affiche. — (B. Mignot).

1019. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 avril 1792. Impr. Baillif. Afffiche. — (A. Y. D. n. III, 235).

Abbaye de Rigny, biens sur Vincelles et Escolives ; chapitre d'Auxerre, maison du sonneur ; églises paroissiales de Saint-Martin-les-Saint-Marien et de Saint-Mamert ; presbytère de Saint-Loup, à Auxerre.

1020. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 20 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 247).

Biens à Beauvoir, cure dudit lieu et chapitre d'Auxerre ; à Pourrain et Lindry, chapitre d'Auxerre ; biens de la cure, à Lindry.



1021. — Concitoyens et Amis. Signé : Les frères composant [illegible] le Club patriotique, J.-B. Laporte, président de la Société patriotiqu[illegible]e; Poussard, secrétaire. Auxerre, impr. Baillif. In-4°, 4 p. S. d. (Avr[illegible]il 1792 ?) — (L. 2e série, X, 54).

1022. — Loi relative aux biens des Emigrés, donnée à Paris [illegible]e

8 avril 1792. Arrêté du département de l'Yonne du 21 avril 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 11 p. — (M).

1023. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III. 269).

Cure de Monéteau et chapitre d'Auxerre, biens à Monéteau.

1024. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 331).

Cure de Sainte-Pallaye, chapitre d'Auxerre, cure de Cravant, biens à Sainte-Pallaye ; cures d'Escamps et de Vincelles auxdits lieux ; chapitre d'Auxerre, à Perrigny et Monéteau ; cure de Gy-l'Evêque, audit lieu ; presbytère de Saint-Pierre-en-Château, à Auxerre.

1025. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 283).

Biens à Ouaine, de la cure de Taingy ; à Chitry et Courgis, de la chapelle Saint-Jacques ; du prieuré Saint-Marien, à Saint-Georges ; église paroissiale et cimetière de Saint-Julien-les-Saint-Martin, à Auxerre.

1026. — Administration du département de l'Yonne. Lettre de M. Clavière, ministre des contributions publiques. Extrait du procès-verbal de la séance du 28 avril 1792, soir, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 7 p. — (M).

La Lettre de Clavière, déjà communiquée aux Sociétés patriotiques, est réimprimée de nouveau pour être envoyée dans les campagnes afin de stimuler le courage du peuple dans la défense nationale, lui inspirer confiance dans le gouvernement et d'accélérer le paiement des contributions.

1027. — Code municipal ou Bréviaire des Officiers municipaux, contenant dans un ordre méthodique l'ensemble des décrets relatifs à l'organisation et aux fonctions de toute nature des Municipalités, etc., par l'auteur du Code de la justice de paix et du tribunal de famille. Se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, etc. 1792. In-8°. — (M).

Cet ouvrage a probablement été imprimé ou réimprimé à Auxerre ; cependant, il n'en contient pas l'indication. Notre exemplaire est broché avec des numéros du *Journal national* qui s'imprimait chez L. Fournier.

1028. — La Convention nationale des Français, puisée dans le Contrat social. Dédiée au Club patriotique, aux Electeurs et aux Députés ; par un citoyen de Germigny, département de l'Yonne. L'an Ier de l'Egalité. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-8°, 24 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 297).

Crochot, curé de Germigny, est sans doute l'auteur de cette brochure.

1029. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 mai 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 295).

Cure de Chevannes, abbaye de Rigny; chapitre d'Auxerre, abbaye de Saint-Germain, cure de Villefargeau, biens à Chevannes; abbaye de Saint-Marien, biens à Monéteau; évêché d'Auxerre, biens à Appoigny.

1030. — Offrandes pour la défense de la Patrie. Délibération du Corps municipal de la commune d'Auxerre. Du samedi 5 mai 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, impr. Baillif, 1792. Affiche in-f°. — (M).

1031. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 mai 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 315).

Cure d'Escamps, à Chevannes; cure de Villefargeau, pénitencerie d'Auxerre, prieuré de Saint-Amatre, prieuré de Saint-Eusèbe, biens à Villefargeau.

1032. — Les Amis de la Constitution du département de l'Yonne, réunis dans la ville d'Auxerre les 20, 21, 22 et 23 mai 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, impr. Baillif, impr. du Club patriotique. Affiche in-f° plano. — (M).

Fédération des Sociétés des Amis de la Constitution du département de l'Yonne. Le Club d'Auxerre est déclaré Club central. D'après cette pièce intéressante, une Instruction aux habitants de la campagne devait paraître de quinzaine en quinzaine : « Les objets de cette feuille seront les Lois et la Politique, la Morale et les Nouvelles. Elle aura pour titre : *Les Amis de la Constitution au Peuple*. La rédaction en sera confiée à la Société centrale d'Auxerre. Le présent arrêté formera le premier numéro de nos feuilles instructives. » Nous n'avons rencontré que ce spécimen d'une feuille qui doit être très rare, puisque les exemplaires, destinés à être affichés, ont dû disparaître.

1033. — Arrêté du département de l'Yonne concernant les patentes. Séance du 2 juin 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1034. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 juin 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 359).

Cure de Coulangeron, audit lieu, à Ouaine et Merry-Sec; cure de Vincelles, prieuré de Saint-Marien, à Vincelles; cure de Chevannes, à Gy-l'Evêque; cure d'Escamps, audit lieu; chapitre d'Auxerre, à Monéteau.

1035. — Arrêté du département de l'Yonne concernant la défense de l'Empire. Séance du 9 juin 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1036. — Arrêté du département de l'Yonne concernant les

demandes en réductions formées et à former par les Municipalités sur les contributions. Séance du 9 juin 1792. Auxerre, L. Fournier, In-4°.

1037. — Discours de Louis Turreau, député suppléant, prononcé à la séance des Amis de la Constitution, à Auxerre, le 10 juin 1792, l'an IV de la Liberté, et imprimé par ordre de la Société. Auxerre, impr. Baillif. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 153).

Sur l'enlèvement des cloches des Eglises.

1038. — Rapport sur l'organisation générale des secours publics et sur la destruction de la mendicité, présenté à l'Assemblée nationale au nom du Comité de Secours publics, par M. Bernard d'Airy, député du département de l'Yonne, le 13 juin 1792, l'an IV de la Liberté. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. (Paris), impr. nationale. In-8°, 120 p. — (M).

1039. — Des côtés à l'Assemblée nationale. Signé : P. Bernard, député de l'Yonne. S. l. n. d. (1792 ?) In-8°, 12 p. — (M).

1040. — Projet de décret présenté à l'Assemblée nationale au nom du Comité de Secours publics, par P. Bernard, député du département de l'Yonne; ajourné à la séance du 22 au soir. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. De l'impr. nationale. In-8°, 2 p. — (Nav. T. Dép. Y. III. 57).

Au sujet du bail de la ci-devant Ecole militaire.

1041. — Arrêté du Conseil général concernant les trois bataillons des gardes nationales volontaires du Département. Séance du 23 juin 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

1042. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne pour faciliter les demandes en réduction sur les cotes des contributions. Séance du 28 juin 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1043.— Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 juin 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 375).

Manse conventuelle de l'abbaye Saint-Germain, à Diges ; chapitre d'Auxerre, à Pourrain et Beauvoir ; évêché d'Auxerre, à Toucy, Perrigny ; chantrerie d'Auxerre et prieuré Notre-Dame-la-D'hors, à Saint-Georges.

1044.—Préservatif (par un citoyen de la ville d'Auxerre), contre un imprimé intitulé : *Discours de Louis Turreau, député suppléant, prononcé à la séance des Amis de la Constitution, séante à Auxerre le 10 juin 1792, l'an IV de la Liberté, et imprimé par ordre de la Société ; à Auxerre, de l'imprimerie de Baillif, imprimeur du Club patriotique.* S. l. n. d. In-4°. 11 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 325).

Au bas de l'exemplaire de la collection Lorin on lit : 7 juillet 1792. M. Fromenteau. C'est sans doute la date de l'apparition de cette brochure et le nom de son auteur. Elle paraît avoir été imprimée plutôt à Sens qu'à Auxerre. C'est une protestation en faveur du culte catholique et contre le projet de descente de cloches.

1045. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne concernant la situation actuelle du Département. Séance du 10 juillet 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°.

1046. — Adresse du Directoire du Département de l'Yonne au Roi. 12 juillet 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (B. Lacour, à Saint-Fargeau).

1047. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne pour l'inscription des citoyens qui se voueront à la défense de la Patrie. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°. Du 13 juillet 1792.

1048. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne concernant la déduction du montant des cotes aux rôles d'à-compte, sur les rôles des contributions foncière et mobilière. Auxerre. impr. L. Fournier. In-4°. Du 13 juillet 1792.

1049. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne pour faciliter les demandes en réduction sur les cotes des contributions. Séance du 14 juillet 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1050. — Acte du Corps législatif non sujet à la sanction du Roi, qui déclare que *la Patrie est en danger*. Donné à Paris le 12 juillet 1792, l'an IV de la Liberté. Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne, du 14 juillet 1792, huit heures du matin, l'an IV de la Liberté. Auxerre, L. Fournier, 1792. In-4°, 4 p. — (M).

1051. — Le Conseil général du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, impr. L. Fournier, 1792. Signé, sur l'original : Le Peletier, président ; Foacier, secrétaire-général. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, V, p. 850).

La Patrie est en danger. Appel aux armes.

1052. — Discours sur le renouvellement de la Fédération prononcé par M. Duminy, curé de Cravan, le 14 juillet 1792. In-4°. 6 p. Ms. — (Q).

Nous avons trouvé cette pièce en manuscrit dans un recueil de la collection Quantin. Nous ignorons si elle a été imprimée, ce qui paraît probable.

1053. — Hymne poûr la fête de la Fédération du 14 juillet 1792, présenté au Directoire du département de l'Yonne, imprimé par son ordre. Par Charles-François Guéniot, citoyen de Tonnerre. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 8 p. — (Sc. Y).

1054. — Opinion d'Adrien Du Port, prononcée à la séance du matin 14 juillet. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 16 p. — (P).

1055. — Opinion de M. Barnave prononcée à la séance du 15 juillet. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 19 p. — (P).

1056. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne relatif au maintien de l'ordre public. Du 18 juillet 1792. — (A. Y. N. 157).

Sur la minute des Archives de l'Yonne on a écrit ces mots : *A imprimer*.

1057. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 juillet 1792. Impr. Baillif. Affiche. (A. Y. D. n. IV, 3).

Cure du Val-de-Mercy, chapelle Saint-Joseph de Coulanges, chapelle Sainte-Marguerite, biens au Val-de-Mercy ; évêché d'Auxerre, biens à Appoigny ; chapitre d'Auxerre, biens à Gurgy et Monéteau ; cure de Monéteau, biens audit lieu ; chapitre de la cité, biens à Perrigny.

1058. — District d'Auxerre. Extrait des minutes du Secrétariat de l'administration du District. In-4°, 3 p. S. l. — (A. Y. D. n. IV, 18).

Formule donnant un extrait des actes de ventes ; la désignation de l'immeuble, le nom de l'acquéreur et le prix de vente sont seuls manuscrits.



1059. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne qui porte que les séances de l'administration seront publiques. Séance du 20 juillet 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1060. — Proclamation du Roi sur les dangers de la Patrie. Du 20 juillet 1792, l'an IV de la Liberté. Transcrite à Auxerre le 24 juillet. Auxerre, impr. L. Fournier, 1792. In-4°, 4 p. — (M).

1061. — Discours prononcé par M. Le Peletier, président de l'administration du Département de l'Yonne, à l'ouverture des séances publiques, le 25 juillet 1792, imprimé par ordre de l'administration. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 4 p. — (Sc. Y).

1062. — Proclamation du Roi sur la solennité de la publication de l'Acte du Corps législatif qui déclare la Patrie en danger.

Du 25 juillet 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

1063. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne, concernant l'organisation de la Garde nationale, l'établissement de ses exercices et diverses dispositions relatives à l'artillerie. Séance du 26 juillet 1792, matin, l'an IV de la Liberté. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

1064. — Arrêté de la Municipalité d'Auxerre relatif au port de la cocarde tricolore. Auxerre, impr. Baillif. In-4°. — (A. Y. § I. M. 17, 1790 à l'an VIII).

1065. — Concitoyens et Amis. (Adresse du Club patriotique d'Auxerre à propos du renouvellement des Corps électoraux). In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, XXIV, 347).

1066. — Aux Corps administratifs. Le Ministre de l'Intérieur. Signé : Roland. (Août). Auxerre, impr. L. Fournier, 1792. Placard. — (M).

Sur la publicité des séances des Corps administratifs et la nécessité pour les Corps administratifs d'observer la plus grande exactitude et le plus grand zèle.

1067. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne. Exécution de la Loi du 22 juillet 1792, relative au complément de l'armée. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXIV, 351).

Levée du contingent des Gardes nationales et des troupes de ligne.

1068. — Lettre des Députés du Département de l'Yonne à leurs Concitoyens. Paris, le 7 août 1792, l'an IV de la Liberté. Signé : Les Députés du Département de l'Yonne à l'Assemblée nationale : Gréau, Malus, Moreau, Bonnerot, Fayolle, Marie-Davigneau, Laureau, Rougier, P. Bernard. De l'impr. nationale. In-8°, 4 p. — (M).

On lit en note : « Depuis quelque temps, les députés de l'Yonne reçoivent de toutes les parties de leur département un nombre considérable de lettres relatives aux dangers de la Patrie. Le désir de répondre à toutes et de déterminer avec précision les événements absorbe une grande partie de leur temps, qu'ils doivent à leurs fonctions. Depuis la proposition de déchéance du Roi, il leur en est parvenu un si grand nombre, qu'ils croient ne pouvoir mieux faire que de manifester leurs principes et leurs opinions par une lettre commune. » Les députés se déclarent opposés à la déchéance du Roi dans un moment où nos armées, étant en présence de l'ennemi, le dissentiment des opinions politiques serait le plus funeste. »

1069. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 août 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. IV, 25).

Ursulines de Chablis, biens à Irancy et Vincelottes; cure de Bassou, biens à Appoigny; chapitre de la cité, biens à Auxerre et Lindry; abbaye Saint-Pierre-en-Vallée, biens à Venoy; cure d'Egléný, biens audit lieu et à Merry-la-Vallée; cure de Diges, audit lieu.

1070. — Loi relative à la suspension du Pouvoir exécutif. Décret de l'Assemblée nationale du 10 août 1792, l'an IV de la Liberté. Arrêté du Directoire du Département du 11 août 1792. Auxerre, L. Fournier, 1792. In-4°, 4 p. — (L. 2e série, X, 61).

1071. — Loi donnée à Paris le 13 août 1792, l'an IV de la Liberté. Paris, impr. nationale, 1792. In-4°, 2 p. — (A. B. n. c. N° 1, p. 287).

Autorisation pour la commune d'Auxerre de contracter un emprunt de 50,000 livres.

1072. — Loi relative à la formation des Assemblées primaires et électorales pour le prompt rassemblement de la Convention nationale. Donnée à Paris le 12 août 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 333).

D'après la loi, l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne devait être convoquée à Joigny et non à Auxerre. Nous verrons plus loin la nouvelle décision par laquelle elle se réunit à Sens.

1073. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne relatif aux demandes en dégrèvement que les Municipalités peuvent former. Séance du 15 août 1792, etc. Impr. L. Fournier. Placard. — (M).

1074. — Administration du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 15 août 1792 tenue par les administrateurs du Département composant le Conseil général. D° Séance du 17 août. Signé : Lepelletier, président. Auxerre, L. Fournier, 1792. Placard. — (M).

Prestation du serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant, et Réponse du Conseil général du Département de l'Yonne à la lettre du Ministre de l'Intérieur aux Corps administratifs cités plus haut. N° 1066.

1075. — Administration du Département de l'Yonne. Arrêté pour la réunion des Gardes nationales. Séance du 19 août 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°.

1076. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les troubles qui ont agité la ville d'Auxerre. Séance du 20 août 1792. Auxerre, L. Fournier. Placard in-f°.

A la suite d'une effervescence populaire qui eut pour cause une revue de la Garde nationale et fut augmentée encore par la présence des bandes

marseillaises qui se dirigeaient sur Paris, les sieurs Duché et Potherat furent égorgés dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Ils avaient eu l'imprudence de froisser publiquement les sentiments de la population vivement surexcitée par la nouvelle de la déchéance du Roi.

1077. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant la destruction des armoieries et autres vestiges de la féodalité. Séance du 20 août 1792. Signé : L.-M. Lepelletier, président. Auxerre, L. Fournier, 1792. Placard. — (M).

1078. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les troupes à cheval nécessaires pour l'armée du Rhin. Séance du 22 août 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (A. T. XVI, 433).

1079. — Réflexions sur l'Acte législatif qui invite le Peuple françois à faire une Convention nationale. Du 22 août 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, L. Fournier. Placard. — (M).

1080. — Loi donnée à Paris le 19 août 1792, l'an IV de la Liberté, et Tableau des villes chefs-lieux de District ou se tiendront les Assemblées électorales pour la nomination des Députés à la Convention nationale, arrêté par l'Assemblée nationale les 13 et 19 août 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 6 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 341).

D'après le tableau, ce ne fut plus à Joigny, mais à Sens que dut se réunir l'Assemblée électorale du Département.

1081. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif à la quantité d'hommes et de chevaux que chaque District doit fournir dans les 155 demandés au Département. Séance du 24 août 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°.

1082. — Loi relative à l'Instruction criminelle de l'affaire du sieur Galand. Du 25 août 1792, l'an IV de la Liberté. Paris impr. nationale du Louvre, 1792. In-4°, 2 p. — (A. B. n. c. N° 1 288).

Renvoi de Galand, assassin de MM. Duché et Potherat devant le tribunal du District de Joigny.

1083. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif au dévouement héroïque des Gardes nationales de Coulanges-la-Vineuse et du Val-de-Mercy, District d'Auxerre. Extrait du procès-verbal de la séance du 26 août 1792, l'an IV de la Liberté, etc. Signé : Lepelletier, président. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Quatre volontaires ayant été requis dans la Garde nationale de Coulanges, il s'en présenta 70, et la petite commune du Val-de-Mercy, qui ne devait fournir qu'un volontaire, en présenta 9.

1084. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne latif aux demandes en réduction ou décharge des Contributions rmées ou à former par les citoyens. Séance du 25 août 1792. ›ir, etc. Collationné le 28 août. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. acard. — (M).

1085. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne ›ncernant l'armement et l'équipement des Gardes nationaux quis pour la défense de la Patrie. Séance du 29 août 1792. ıxerre, L. Fournier. In-4°.

1086. — Rapports et Articles additionnels au projet de Décret ı Comité de Secours publics sur l'organisation générale de cet ablissement, par M. P. Bernard, Député de l'Yonne. Imprimé par ·libération du Comité de Secours publics du 29 août 1792, l'an IV : la Liberté. Impr. nationale. In-8°, 6 p. — (M).

1087. — Le Conseil général du Département de l'Yonne à ses ncitoyens. Auxerre, impr. L. Fournier. Placard. — (M).

Appel aux armes. « L'ennemi s'avance, Verdun est assiégé, Clermont ınt d'être pris et désarmé, etc.)

1088. — (Lettre-circulaire du District aux Officiers municipaux Auxerre, afin d'avoir l'état des chevaux de selle, cabriolet et rosse existant dans la commune). S. l. (Auxerre, Baillif). In-8°. (D. 174).

1089. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne ncernant une fabrication de Piques dans toute l'étendue du ›partement. Impr. L. Fournier, 1792. In-4°, 3 p. et en placard. (M).

1090. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne latif à la défense de la Patrie. Séance du 5 septembre 1792, soir. ıxerre, L. Fournier. Placard. — (M).

Ouverture du Registre des Volontaires, défenseurs de la Patrie.

1091. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne ncernant le remplacement des gendarmes partis pour l'armée. ance du 6 septembre 1792. Auxerre, L. Fournier. Placard.— (M).

1092. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne latif à la taxation des percepteurs des Contributions et aux Bor-reaux des Recettes. Séance du 6 septembre 1792, Auxerre, Fournier. In-4°.

1093. — Administration du Département de l'Yonne. Délibération lative à l'armement et à l'équipement des gardes nationales qui archeront à l'ennemi. Séance du matin 7 septembre 1792. ıxerre, L. Fournier. Placard. — (M).

1094. — Extrait du Registre des délibérations du Conseil général

de la Commune d'Auxerre. Du 8 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et le premier de l'Egalité. Auxerre, imp. de Baillif. Affiche.— (M).

Réquisition des Citoyens armés pour partir sur le champ pour Paris et voler au secours de la Patrie.

1095. — Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 8 septembre 1792, soir, tenue par MM. les administrateurs du Conseil général du Département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. et en placard. — (M).

Réquisitions pour le salut de la Patrie, ordonnées par Martin et Daujon, officiers municipaux de la ville de Paris, commissaires nommés par le Pouvoir exécutif.

1096. — Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 10 septembre 1792, l'an IV de la Liberté, tenue par MM. les administrateurs composant le Conseil général du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 13 septembre 1792, etc., etc. Auxerre, L. Fournier, 1792. Placard. — (M).

Pièce fort intéressante constatant l'arrivée à Auxerre de deux commissaires délégués par le pouvoir exécutif *pour le Salut de la Patrie.* Ces commissaires « vu le mécontement des habitans des Districts d'Auxerre, Sens, Joigny et Villeneuve-sur-Yonne, nomment un Comité de surveillance de quinze membres chargé de prendre connoissance des opérations de toutes les administrations et de les surveiller. » Aussi le Conseil général, tout en se soumettant à ce comité de surveillance, proteste-t-il contre la mesure qui inculpe son administration et il le fait avec beaucoup de dignité.



1097. — Arrêté du Conseil général de l'Yonne rappelant aux Citoyens les dispositions des lois relatives aux Enrôlements. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. et en placard. — (M).

1098. — Copie d'une lettre de M. Servan, ministre de la guerre, aux administrateurs du Département de l'Yonne. Paris, le 4 septembre 1792. Collationné à Auxerre le 12 septembre. Imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Défense de laisser partir pour la frontière les hommes sans armes et sans vêtements suffisans contre les rigueurs de la saison.

099. — Adresse du Ministre de la guerre aux Citoyens des Détemens. Signé : Joseph Servan. Auxerre, imp. L. Fournier, 2. Placard. — (M).

ouvelle exhortation aux Citoyens de rester dans leurs foyers lorsqu'ils sont point armés de fusils de guerre.

100. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 septembre 2. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 439).

bbaye St-Germain, biens à Escamps; cure d'Escamps, audit lieu; Re-eux de Rigny, biens à Vaux; Dominicains et abbaye St-Julien, biens à cerre.

101. — Adresse du Conseil général du Département de l'Yonne es Concitoyens. Extrait du procès-verbal de la séance du 12 tembre 1792, matin, l'an IV de la Liberté, tenue par MM. les ninistrateurs du Conseil général. Auxerre, L. Fournier. Pla-d. — (M).

dresse pour hâter la rentrée des Contributions dans le Trésor.

102. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne établit l'imposition des charges locales des Municipalités au rc la livre des Contributions foncière et mobilière. Séance du septembre 1792, etc. Imp. L. Fournier. Placard. — (M).

103. — Extrait du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2, l'an IV de la Liberté, le premier de l'Egalité, tenue par MM. administrateurs composant le Conseil général du département.). L. Fournier. In-4°, 7 p. — (Sc. Y. 1re série, XVIII, 730).

omination d'un Conseil de surveillance de quinze membres dans que District du Ressort.

104. — Aux habitans des Campagnes. Le Ministre de l'Intérieur. né : Roland. — Arrêté du Conseil général du Département de nne. Séance du 13 septembre 1792, matin. Signé : Lepelletier, sident. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

ıvitation aux habitans des campagnes de faire battre le blé et de ren-blés et bestiaux dans les villes afin de les garantir contre les incur-ıs de l'ennemi.

105. — Lettre de M. Roland, Ministre de l'Intérieur, aux yens. Paris, le 10 septembre IVe de la Liberté, le Ier de l'Ega-. Auxerre, 14 septembre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

ur l'organisation des Sociétés populaires considérées comme une ache essentielle de l'Instruction publique.

106. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne itif à la suppression de tous les signes de la royauté et monu-

ments de la féodalité. Du 15 septembre 1792. Collationné le 21 septembre. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. et en placard. — (M).

1107. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant le paiement de la Contribution patriotique. Séance du 20 septembre 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1108. — Le Ministre de l'Intérieur aux Corps administratifs. Le 21 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et Ier de l'Egalité. Signé : Rolland. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Proclamation de la République et de la Fraternité.

1109. — Extrait du procès-verbal de la Convention nationale. Séance du 21 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et le premier de l'Egalité, onze heures du matin, imprimé et envoyé aux Départemens et aux armées par ordre de la Convention nationale. Auxerre, imp. Fournier. In-4°, 8 p. et en placard. — (M).

Abolition de la Royauté et fondation de la République. Cette pièce est suivie de l'arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 23 septembre 1792, constatant l'approbation unanime des Citoyens du Département et la joie universelle.

1110. — Noms et Demeure de MM. les Electeurs du Département de l'Yonne. A Auxerre, de l'imp. L. Fournier, imp. du Département de l'Yonne. In-8°, 36 p. — (Nav. T. Dép. Y. I. 264).

1111.—Liste des nominations faites par l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p.—(Sc. Y.).

Députés au Corps législatif, Tribunal criminel, Hauts Jurés, Administrateurs du Département.

1112. — Liste des Députés du Département de l'Yonne à la Convention nationale. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 1 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 363).

1113. — Liste des Citoyens choisis pour composer le juré de jugement. Imp. L. Fournier. In-4°, 12 p. — (Sc. Y.).

1114. — Liste des Citoyens choisis pour composer le juré de jugement au tribunal criminel de l'Yonne pendant les mois d'Octobre, Novembre et Décembre 1792. Imp. L. Fournier; In-4°, 7 p. — (Sc. Y.).

1115. — Le procureur général syndic aux Conseils généraux des Communes du Département de l'Yonne sur l'exécution de la loi du 20 septembre 1792, relative au mode de constater l'état-civil des citoyens. Signé : Delaporte. Auxerre, L. Fournier, 1792. In-4°, 7 p. — (P. D.).

1116. — Aux Corps administratifs de France. Le 22 septembre 1792, etc. Signé, Le Ministre de l'Intérieur : Roland. Auxerre, L. Fournier. Placard. — (M).

Suppression des Commissaires envoyés dans les Départements.

1117. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant l'inscription des Citoyens pour le juré de jugement pour l'année 1793. Le 24 septembre 1792, matin, l'an Ier de la République. Auxerre, L. Fournier. Placard. — (M).

1118. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les grains et farines. Le 25 septembre 1792, soir. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Recensement des grains et farines.

1119. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant la vente des biens des Emigrés. Le 26 septembre 1792, matin. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

1120. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 septembre 1792. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 4, 51).

Chapitre d'Auxerre, biens à Gurgy; cures de Diges et de Beine, biens auxdits; cure de Vermenton, évêché et chapitre d'Auxerre, biens à Sacy.

1121. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant la circulation des grains. Séance du 4 octobre 1792. Auxerre, L. Fournier. Placard, — (M).

1122. — Adresse de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité séante à Chambéry, à la Convention nationale de la République française, le 12 Octobre, l'an Ier de la République. Imprimée par ordre, envoyée aux 83 Départemens, insertion au procès-verbal, traduction en allemand et en espagnol. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Remerciements à la Convention à propos de l'annexion de la Savoie à la République française.

1123. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne contenant prorogation de délai pour les demandes en dégrèvement à former par les communes et les particuliers sur les contributions foncière et mobilière de 1791. Séance du 18 Octobre 1792, l'an Ier de la République française. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (A. T. XV, 305).

1124. — Adresse des citoyens du faubourg Saint-Antoine, section des Quinze-Vingts, réunis à ceux de la section Bonne-Nouvelle à la Convention nationale, lue à la barre le 20 Octobre 1792, l'an premier de la République, par le patriote Gouchon. Imprimée et envoyée aux 83 départemens par ordre de la Convention nationale. Auxerre L. Fournier. In-4°, 7 p. et en placard. — (M).

1125. — Extrait du procès-verbal de la Convention nationale du 22 septembre 1792, l'an Ier de la République françoise, relatif au renouvellement des Corps administratifs municipaux et judi-

ciaires. Auxerre, 23 octobre. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 373).

1126. — Au nom de la République. Proclamation des Commissaires de la Convention nationale dans le Département de l'Yonne aux Citoyens d'Auxerre. Signé : Claude Fauchet, J.-S. Rovère, commissaires de la Convention nationale. In-4°, 4 p. Imp. Baillif, à Auxerre. — (A. T. VI, 708).

1127. — Extrait du Registre des Délibérations du Conseil exécutif provisoire du 29 octobre 1792, l'an Ier de la République française. Certifié conforme, à Auxerre, le 6 novembre 1792. Imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Arrêté enjoignant à tous les agents du pouvoir exécutif d'adresser au Pouvoir exécutif les lettres et demandes qu'ils seront dans le cas de faire parvenir à la Convention.

1128. — Auxerre, le 28 octobre 1792. Municipalité d'Auxerre. S. l. In-4°, 2 p. — (D. 387).

Lettre adressée par Housset, procureur de la commune aux hommes de loi, afin de les avertir de la responsabilité qui incombe aux dépositaires publics, notaires, avoués, greffiers, etc., qui, malgré l'affichage de la loi relative aux déclarations que doivent faire ceux qui, connaissant des biens d'Emigrés, ont gardé le silence. A la suite de cette circulaire, on trouve la liste des citoyens d'Auxerre émigrés jusqu'à ce jour : Champion, ci-devant Evêque ; Martineau-Soleine, le jeune ; Martineau-Soleine, aîné ; Bourdeaux, homme de loi ; Lagrange fils ; Baudelot fils ; Sauterau, prêtre ; Leclerc-Thorigny ; Duchesne, le jeune ; Baril-Franviller ; Hay, ancien garde ; Boucher-la-Rupelle, le jeune ; Marie, ancien officier de Dragons ; Deschamps-Saint-Bris.

1129. — Rapport de l'examen du Collège fait par le citoyen Paradis, l'un des commissaires, en l'absence du citoyen Lepelletier, député à la Convention nationale. Auxerre, L. Fournier. In 4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXIII, 15).

1130. — Vente de Biens nationaux. Adjudication le 31 octobre 1792. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 4, p. 74).

Cure de Pourrain audit lieu ; cure de Vermenton, évêché et chapitre d'Auxerre à Sacy ; prieuré de Bessy audit lieu ; maison conventuelle des filles de la Providence et Dominicains à Auxerre.

1131. — Convention nationale. Nouveau système de représentation nationale, d'Assemblées et d'Elections, avec quelques réflexions sur l'organisation générale de la Républiqne française, présenté à la Convention nationale par Germain Rubigny, ami de la Liberté et de l'Egalité, et l'un des juges du tribunal du district de St-Fargeau, Département de l'Yonne. Imprimé par ordre du Co-

mité de Constitution en novembre 1792, l'an premier de la République. Imp. nationale. In-8°, 31 p. — (M).

1132. — Rapport des Commissaires envoyés dans le Département de l'Yonne, fait dans la séance du 6 novembre 1792, l'an Ier de la République, par Rovère, député du Département des Bouches-du-Rhône. Imprimé et envoyé aux Départements et aux Sociétés populaires par ordre de la Convention nationale. Imp. nationale. In-8°, 7 p. — (M).

On lit en not. m. sur un exempl. Distribué le 17 novembre, l'an Ier de la République.

1133. — Convention nationale. Rapport des Commissaires envoyés dans le Département de l'Yonne, fait dans la séance du 6 novembre 1792, l'an Ier de la République, par Claude Fauchet, Evêque du Calvados; imprimé et envoyé aux Départements et aux Sociétés populaires, par ordre de la Convention nationale. Paris, Imp. nationale. In-8°, 11 p. — (M).

1134. — Convention nationale. Rapport des Commissaires envoyés dans le Département de l'Yonne, fait dans la séance du 6 novembre 1792, l'an Ier de la République, par Claude Fauchet, Evêque du Calvados ; imprimé et envoyé aux Départements et aux Sociétés populaires, par ordre de la Convention nationale. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. et en placard. — (M).

1135. — Aux Pasteurs des villes et des campagnes, 6 novembre 1792, l'an Ier de la République française. Le Ministre de l'Intérieur, Signé Rolland. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Défense de chanter le *Domine salvum fac Regem* et de résister aux décrets de la Convention.

1136. — Discours prononcé par le citoyen Campenon, procureur général syndic de la précédente administration, lors de l'installation des Administrateurs nouvellement élus, à Auxerre, le 24 novembre 1792, l'an Ier de la République. S. l. (Auxerre). — (M).

1137. — Extrait du registre des Délibérations de la section de Bondi du 7 novembre 1792. Imprimé et envoyé aux Départemens et aux Armées par ordre de la Convention nationale. Certifié à Auxerre, le 22 novembre 1792. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. et en placard. — (M).

Relation du pacte fraternel contracté par les membres de la section avec les Volontaires des Départements logés à la caserne de Bondy.

1138. — Adresse d'une Société allemande à la Convention nationale, précédée de la lettre d'envoi du citoyen François (de Neufchâteau), lues à la séance du 16 novembre 1792, etc. Certifié à Au-

xerre, le 22 novembre 1792. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Opinion des Allemands sur la Révolution du 10 août.

1139. — Adresse à la Convention nationale de France par les Sociétés suivantes de Bretons, unies dans une cause commune, c'est-à-dire pour obtenir une représentation juste, égale et impartiale dans le Parlement. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. et en placard. — (M).

Curieux document constatant l'enthousiasme de plusieurs Sociétés anglaises pour la Révolution française.

1140. — Hymne sur le succès de nos armes, lu à la Convention nationale, avec mention honorable, le 17 novembre 1792, l'an Ier de la République française. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 2 p. — (A. coll. Chapet).

L'auteur de cette pièce n'est pas connu.

1141. — Adresse du grand bailliage de Berg-Zabern à la Convention nationale, lue à la séance du 19 novembre 1792. Imprimée et envoyée aux 83 départemens par ordre de la Convention. Auxerre, imp. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Adhésion à la République.

1142. — Etat des Elections faites par l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne, tenue à Sens le 2 septembre 1792, l'an Ier de la République françoise. Id. à Joigny, le 11 novembre 1792. Id. à Auxerre, le 19 noxembre 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y, 1re série, XVIII, 714).

1143. — Lettre du général Dumouriez au président de la Convention nationale. Imprimée et envoyée aux Départements par ordre de la Convention. Du quartier-général de Mons, le 7 novembre 1792, l'an Ier de la République françoise. Certifié... A Auxerre, le 20 novembre. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. et en placard. — (M).

Prise de Mons et du Hainaut.

1144. — Discours prononcé par le citoyen Campenon, procureur général, syndic de la précédente administration, lors de l'installation des administrateurs nouvellement élus. Auxerre, le 2[illegible] novembre 1792, l'an Ier de la République. S. l. n. d. — (Sc. Y., 19, p. 331).

1145. — Décret de la Convention du 30 octobre 1792 qui détermine les formalités à observer par les corps administratifs, pour remettre sous la main de la Nation les titres et biens, tant meubles qu'immeubles appartenant aux Emigrés. Suivi de l'arrêté du

›nseil général du Département de l'Yonne, séance du 24 no-
›mbre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

1146. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 novembre
'92. Imp. Baillif à Auxerre. Affiche. — (A. Y. D. n. 4, 87).

Lazaristes, biens à Coulanges-la-Vineuse ; Chapitre d'Auxerre, à Venoy.

1147. — Adresse du Corps électoral du Département de l'Yonne
la Convention nationale. Décembre 1792. In-4°.

1148. — Compte rendu par Maure aîné, Citoyen d'Auxerre, Dé-
ıté de l'Yonne à la Convention nationale, à la séance de la So-
été des Jacobins du 2 décembre 1792, l'an Ier de la République.
› l'imp. de l'Egalité, ci-devant de Henri IV, rue de Bussy, n° 1504.
-8°, 8 p. — (M).

1149. — Proclamation au nom de la République française. Si-
ıé : Les membres du Conseil exécutif provisoire. Auxerre. imp.
Fournier. Affiche. — (M).

Au sujet du refus de la commune de Fère-Champenoise de se sou-
ettre à la loi sur les patentes.

1150. — Pétition au Roi des Français, trouvée dans les papiers
ı Roi ; lue à la séance du 6 décembre 1792, imprimée par ordre
› l'Assemblée nationale et envoyée aux 84 Départemens. Signé :
›rsaint, l'ainé, administrateur du Département de Paris. Au-
›rre, imp. Fournier. In-4°, 4 p. — (L. 2e série, X, 68).

1151. — Couplets patriotiques chantés au dîner des employés du
›partement et du District par le citoyen Foacier, le 6 décembre
'92, l'an Ier de la République françoise. S. l. (Auxerre). In-8°, 2 p.
- (Sc. Y.).

1152. — Plan proposé à la Convention nationale sur l'impôt fon-
er et mobilier, par E. N. Borot, administrateur du Département
› l'Yonne. Décembre 1792. S. l. (Auxerre). In-4°, 3 p. — (L.).

1153. — District d'Auxerre. Ce 7 décembre 1792, l'an Ier de la
épublique. Citoyens..... Le procureur syndic. Signé : Rathier.
ı-4°, 1 p. — (M).

Circulaire aux Officiers municipaux pour l'inscription des Jurés.

1154. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne,
oncernant la libre circulation des subsistances. Du 10 décembre
792. Imp. Fournier. in-4°, 4 p. et en placard. — (M).

1155. — Le Ministre de l'Intérieur aux Corps administratifs. Du
2 décembre 1792. l'an Ier de l'Egalité et de la République. Signé :
ıolland. Imp. L. Fournier. In-4°, 8 p. et en placard. — (M).

Instruction sur les travaux et les devoirs des Corps administratifs nou-
ellement élus.

1156. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 14 décembre 1792 concernant l'exécution de la loi du 20 septembre qui fixe le mode de constater l'état-civil. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

Avec des modèles d'actes d'état-civil.

1157. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les billets de confiance et bordereaux où doivent être portés les différents billets de secours et de confiance présentés aux Municipalités. Du 14 décembre 1792. Imp. Fournier. In-4°, 4 p. et un tableau in-f°. — (M).

1158. — Copie de la lettre écrite par le Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du Département de l'Yonne. Paris, le 15 décembre 1792. Certifié à Auxerre, le 21 décembre. In-4°, 1 p. — (M).

Rectification aux exemplaires imprimés de la Loi relative aux billets de confiance.

1159. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant la conservation des arbres sur les routes nationales. Séance du 24 décembre 1792. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. et en placard. — (M).

1160. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les gardes nationaux volontaires. Extrait du procès-verbal de la séance du 24 décembre 1792. soir, etc. Imp. Fournier. In-4°, 4 p. et placard. — (M).



1161. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 décembre 1792. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 4 p. 122).

Ursulines d'Auxerre, biens à Gurgy; évêché et prieuré St-Eusèbe, biens à Escamps; abbaye de Rigny, biens à Vermenton.

1162. — Adresse des hommes du faubourg St-Antoine à la Convention nationale, imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux 84 Départemens. S. d. Imp. L. Fournier à Auxerre. In-4°, 4 p. et en placard. — (M).

1163. — Où en sommes-nous. Question par C. Fournier, améri-

cain, à tous les Sans-Culottes ses frères. (Paris), imp. Mayer, rue St-Martin, 219. Affiche, s. d. (1792). — (L. 2e série, X, 65).

C. Fournier, dit l'Américain, a joué un certain rôle pendant la Révolution. Il a eu pendant quelque temps la ville d'Auxerre pour prison politique. C'est à ce titre que nous rappelons son nom ici.

1164. — Opinion de L.-M. Lepeletier sur le jugement de Louis XVI, ci-devant Roi des François. Imprimé par ordre de la Convention nationale. A Paris, de l'Imp. nationale, 1792. In-8°, 11 p. — (M).

1165. — Les administrateurs du Département de l'Yonne et le citoyen J.-B. Loys, commissaire du Conseil exécutif auprès du dit Département, aux Citoyens d'Auxerre. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y.. 1re série, XXIV, 363).

A propos de la réquistion des jeunes gens pour la levée du bataillon destiné pour la Vendée d'abord, puis pour protéger la navigation de la Seine. Une partie de la population s'était soulevée contre cette mesure.

1166. — Lettre de M. Duport, ministre de la justice, à M. Bourbonne, lieutenant-colonel de la Gendarmerie nationale au Département de l'Yonne. S. l. n. d. In-4°, 2 p. — (A. T. VI, 695).

1167. — Rapport d'Antoine Garnier et Louis Turreau, commissaires envoyés dans les départements de l'Aube et de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. S. d. Imp. nationale. In-8°, 8 p. — (Q).

1168. — Convention nationale. Un mot sur l'affaire de Louis XVI, par Maure aîné, citoyen d'Auxerre, Député du Département de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'Impr. nationale. In-8°, 3 p. — (Nav. T. Dép. Y. VII, 307).

1169. — Mémoire sur délibéré pour Pierre-Charles Pillon, négociant à Vermenton, défendeur, contre Nicolas Collet, négociant au même lieu. Signé : Pillon, négociant. O.-S. Chardon, homme de loi. Auxerre, imp. Baillif, 1792. In-4°, 8 p. — (P. D.).

1170. — Pierre-Léonard Guinault, docteur en médecine; contre dame Julienne Ligier, femme séparée du sieur Richette. Auxerre, Fournier, 1792. In-4°, 4 p. — (L).

1171. — Julienne-Marguerite Ligier, épouse séparée quant aux biens de Jean-Fidel Richette, demeurant à Auxerre ; contre Pierre Léonard-Germain Guinault, demeurant au même lieu. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 11 p. — (L).

Il s'agit, dans cette affaire, d'une rixe et d'un délit de chasse.

1172. — Extrait du Registre des délibérations du bureau de la commission des Pauvres de la ville d'Auxerre, suivi d'une instruc-

tion pour les indigents. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 16 p. — (Sc. Y).

Organisation du bureau de bienfaisance.

1173. — Principes de la perception des Contributions directes. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. — (A. T.) (S. d. 1792 ?).

1174. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 29 décembre 1792. Adjudication le 16 janvier 1793. Imp. Baillif, 1792. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 95).

Biens à Gurgy de l'abbaye et de la manse conventuelle de St-Germain d'Auxerre; biens à Auxerre dépendant de l'abbaye de St-Pierre.

1175. — Nouveaux cantiques spirituels pour exciter les fidèles à bénir Dieu, à le servir, à l'aimer, et à se confier en lui dans tous les événements de la vie présente. Auxerre, imp. L. Fournier, 1792. In-12, 24 p. (M).

Une note manuscrite du temps indique le curé de Lucy-le-Bois comme l'auteur de cet opuscule.





DISTRICT D'AVALLON

1176. — Almanach du District d'Avallon contenant les noms et ualités de toutes les personnes élues aux places du District, etc., récédé d'un détail historique sur la ville d'Avallon. Avallon, impr. l'Aubry, 1792. In-24. — (A. Sect. dép. 92 *bis*).

1177. — Analyse des faits et moyens sur l'affaire d'Avallon. A 'aris, le 15 janvier 1792. Signé : Duchâteau, Moillat, Boilleau. In-f°, p. S. l. — (M).

Il s'agit toujours du déplacement de la route de Paris à Lyon que les vallonnais voulaient obtenir absolument. Mon exemplaire est accompagné de notes manuscrites. On lit en tête : « L'audience du Ministre de Intérieur sur cette affaire est au jeudi 26 du présent mois, à sept heures récises.

1178. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 35. djudication le 10 janvier 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. . n. 23, p. 322).

Biens des cures Saint-Etienne de Vézelay et de Chamoux; four banal du hapitre de Châtel-Censoir; domaine à Avallon et Etaules, de la chapelle hampien érigée en l'église Saint-Julien ; biens divers du chapitre d'Avalon. Adjudication totale : 50,640 livres.

1179. — Règlement pour la vente et distribution des coupes rdinaires des bois communaux de la ville d'Avallon. Fait et arrêté ar le Conseil général de la commune d'Avallon le 7 décembre 1791. Iomologué au Département de l'Yonne le 21 janvier 1792. Avallon, mpr. A. Aubry. In-4°, 13 p. — (P).

Dans le haut de cette pièce, bois gravé représentant la Fortune, entre leux cornes d'abondance traversant les flots, avec cette légende : *Inimi-*

cos virtute superabi. Peut-être faut-il voir là la marque adoptée d'abord par Aubry ?

1180. — Code concernant l'organisation d'une police municipale. A Avallon, chez Aubry, impr. du District. MDCCXCII. In-12, 63 p. — (P).

Décret de l'Assemblée nationale du 22 juillet 1791.

1181. — Vente de biens nationaux. N° 36. Adjudication le 7 février 1792. Impr. Aubry, impr. des Districts d'Avallon et Corbigny. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, p. 56).

Biens du chapitre, à Avallon, église Saint-Julien d'Avallon ; abbaye de Vézelay, pré à Asquins ; chapelle de Guillon, vignes audit lieu ; cure de Magny, terre audit lieu ; chapelle Sainte-Benigne, à Annéot ; chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste, vigne à Island ; abbaye de Rigny, bois à Magny. Total des adjudications : 80,460 livres. L'église Saint-Julien, achetée par Laplate, fut payée 20,900 livres.

1182. — Vente de biens nationaux. N° 37. Adjudication le 9 février 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, p. 100).

Chapitre de Vézelay, domaine à Givry ; cure Saint-Etienne de Vézelay, biens audit lieu ; cure de Trévilly, audit lieu ; chapelle de la Magdeleine, cure de Voutenay ; chapelle Sainte-Magdeleine de Montréal ; chapelle de Saint-Georges et chapitre de Montréal ; chapitre d'Avallon ; chapelle de Pisy et vicariat de Coutarnoux, biens divers. Total de l'adjudication : 26,360 livres.

1183. — Vente de biens nationaux. N° 38. Adjudication le 14 mars 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, p. 160).

Biens à Magny, de la cure et de l'abbaye Saint-Martin ; à Bierry-les-Belles-Fontaines et Pisy, biens de la cure ; biens à Vignes, de l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean ; biens à Pisy, de la cure et de l'abbaye de Molême ; cure de Sauvigny, audit lieu ; abbaye de Vézelay, cure d'Arcy, chapitre de Châtel-Censoir, prieuré du Bois-d'Arcy, biens à Châtel-Censoir ; chapitre d'Avallon, maisons canoniales audit lieu. Adjudication totale : 109,345 livres.

1184. — Destruction générale de la Mendicité dans toute la France, proposée pour le mois de mai 1792, par M. Laureau, Député de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Paris, impr. nationale. In-8°, 26 p. — (M).

1185. — Discours prononcé par Jacques Boileau.

(Inséré en extrait dans le n° 21 de la seconde année de la *Feuille villageoise*, jeudi 6 février 1792).

1186. — Recueils de différents morceaux relatifs à la Révolution française. Par Jacques Boileau, juge de paix du canton d'Avallon. A Avallon, chez Aubry, impr. du District, 1792. — (M).

Ce recueil factice est composé de onze pièces ayant chacune une pagination séparée et réunies après coup en un recueil auquel on a ajouté un titre et une table. Cpr le titre de chaque pièce à son ordre ; nous en avons trouvé plusieurs séparées.

1187. — Lettre d'un patriote français sur la Révolution. A son ami, à Palerme en Sicile. (Lue à la Société des Amis de la Constitution à Avallon). Signé : Jacques Boilleau, juge de paix à Avallon, *extra-muros*. Impr. A. Aubry. S. d. In-8°, 18 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, I, 242). — (Rec. factice).

1188. — Instruction sur l'arbre et le bonnet de la Liberté, par Jacques Boilleau, juge de paix du canton d'Avallon, *extra-muros*. Impr. A. Aubry. S. d, In-8°. 4 p. — (M).

1189. — Détails de la fête civique donnée à Avallon le 25 mars de l'an IV de la Liberté, par les citoyens amis de la Constitution, lors de l'installation et de l'inauguration d'un buste de Mirabeau dans la salle de leurs séances, suivis des discours qui y ont été prononcés. A Avallon, de l'impr. d'Aubry. S. d. In-8°, 11 p. — (M).

1190. — Discours prononcé par Jacques Boilleau, président du Club d'Avallon, le 25 mars de l'an IV de la Liberté, lors de l'installation du buste de Mirabeau dans la salle des séances de ce Club. Avallon, impr. A. Aubry. In-8°, 24 p. — (M).

1191. — Discours des citoyens d'Avallon, armés de piques, aux Amis de la Constitution, lors de l'installation du buste de Mirabeau, dans la salle de leurs séances, prononcé par Madame Peutat. A Avallon, de l'impr. d'Antoine Aubry. S. d. In-8°, 7 p. — (M).

Ce discours a sans doute été composé par Boileau, car il l'a placé dans le Recueil factice dont il est question ci-dessus.

1192. — Réponse de Jacques Boileau, président de la Société des Amis de la Constitution, séante à Avallon, au discours prononcé par une citoyenne, lors de l'installation du buste de Mirabeau. Avallon, impr. d'Aubry. S. d. In-8°, 13 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. I, 304).

1193. — Discours de la Garde nationale d'Avallon, lors de l'installation du buste de Mirabeau dans la salle des séances de la Société des Amis de la Constitution, prononcé par Antoine Aubry, imprimeur. In-8°, 6 p. Réponse du président. In-8°, 2 p. S. l. — (M).

1194. — Avis au Peuple et aux Femmes sur les Nobles et les Prêtres. Signé : J. Boileau, juge de paix. S. l. n. d. (Avallon, Aubry, 1792). In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. I, 336).

1195. — Vente de biens nationaux. N° 39. Adjudication au 16 avril 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, p. 216).

Chapitre de Montréal, audit lieu, à Blacy, Angely ; chapelle de la Magdeleine de Montréal, audit lieu et à Savigny ; cures d'Angely, Talcy, Pisy, Sauvigny-le-Bois ; abbaye de Reigny, à Cussy ; abbaye de Moutiers-Saint-Jean, à Sainte-Magnance. Montant des adjudications : 66,745 livres.

1196. — Mes collègues... Par un Député, ami de la Constitution. In-8°, 3 p. S. l. — A mes collègues. Paris, le 14 mai 1792, l'an IV de la Liberté. Signé : J. Mosneron, aîné, Député de la Loire-Inférieure. De l'impr. nationale. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dép. de l'Y. III, 33). — Réponse à la Lettre d'un Député à ses collègues distribuée hier. Signé : Laureau, Député de l'Yonne. Impr. nationale. In-8°, 4 p. — (M).

1197. — Vente de biens nationaux. N° 40. Adjudication au 18 mai 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, p. 216).

Cure de Disangy ; prieuré de Vausse, biens à Sainte-Colombe, Disangy, Angely, Blacy, Montréal ; chapitre de Montréal, audit lieu et à Trévilly ; abbaye de Vézelay, à Saint-Père et Fontenay ; abbaye de Cure, à Domecy ; chapitre de Vézelay, audit lieu ; Manse abbatiale de Moutiers-Saint-Jean, à Thisy, Montréal, Talcy et Blacy ; chapitre d'Autun, à Thisy ; chapitre d'Avallon, audit lieu. Montant des adjudications : 170,453 livres.

1198. — Discours prononcé sur l'autel de la Patrie, le 14 juillet, l'an IV de la Liberté ; par Jacques Boileau, juge de paix, *extra-muros*, lorsque les Fédérés du District se sont réunis de nouveau, sur le soir, au lieu du Pacte fédératif, pour entendre la nouvelle, apportée par des Courriers extraordinaires, du Décret qui déclare que *la Patrie est en danger* et pour ensuite planter l'arbre de la Liberté. Par Jacques Boileau. Avallon, impr. d'A. Aubry. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. I, 328).

Tiré à 600 exemplaires, suivant note manuscrite au bas du premier feuillet.

1199. — Couplets chantés le jour de la Fédération du 14 juillet 1792, dans la ville d'Avallon. Impr. Aubry. In-4°, 8 p. — (P).

1200. — Vente de biens nationaux. N° 41. Adjudication le 6 août 1792. Impr. Aubry, impr. du District, l'an IV de la Liberté française. — (A. Y. D. n. 24, p. 296).

Chapitre de Montréal, à Angely et Trévilly ; cure de Saint-André, biens à Pierre-Perthuis et Châtelux ; abbaye de Molême, à Pisy ; chapitre d'Autun, à Talcy ; Cordeliers de Vézelay, à Pierre-Perthuis et Vézelay ; cure de Saint-Etienne, à Vézelay, Saint-Père et Chamoux ; abbaye Saint-Martin d'Autun, à Annéot. Adjudication totale : 54,573 livres.

1201. — Vente de biens nationaux. N° 42. Adjudication au 9 août 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, 340).

Fabrique de Pontaubert, audit lieu et à Island ; cure du Vault, audit ieu ; fabrique du Vault, à Island, le Vault et Annéot ; fabrique d'Annay-a-Côte, audit lieu ; de Sermizelles, audit lieu et à Givry. Adjudication : 6,380 livres.

1202. — Administration du District d'Avallon. Extrait du procès-verbal de la séance publique du matin 10 septembre 1792, l'an IV le la Liberté et Ier de l'Egalité, tenue par MM. les administrateurs omposant le Conseil général du District d'Avallon. Impr. Aubry. Affiche. — (P).

Nomination de commissaires cantonaux chargés de faire les réquisiions pour le salut de la Patrie.

1203. — Extrait du procès-verbal de la séance publique du soir, septembre 1792, l'an IV de la Liberté et Ier de l'Egalité, tenue par MM. les administrateurs composant le Conseil général du District l'Avallon. Imp. Aubry. Affiche. — (P).

Prestation du serment de fidélité à la Nation.

1204. — Extrait du procès-verbal de la séance publique du 4 septembre 1792, tenue par MM. les administrateurs composant e Conseil général du District d'Avallon. Impr. A. Aubry, impr. des Districts d'Avallon et Corbigny. Affiche. — (P).

Délibération à propos du ban de vendange de la commune du Vault, près Avallon.

1205. — Réponse à la lettre insérée dans la Chronique de Paris lu 30 novembre. Signé : Laureau, Député de l'Yonne. Paris, impr. nationale. In-8°, 3 p. — (M).

1206. — Plan proposé à la Convention nationale sur l'impôt foncier et mobilier, par Etienne-Nicolas Borot, administrateur du Département de l'Yonne, en décembre 1792. In-4°, 2 p. — (L. Ex. ncomplet).

1207. — Vente de biens nationaux. N° 43. Réception d'enchères e 31 décembre 1792. Adjudication le 15 janvier 1793. Impr. A. Aubry. Placard. — (A. Y. D. n. 24).

Biens de l'abbaye Saint-Julien d'Auxerre, à Annay-la-Côte ; de la cure Saint-Etienne de Vézelay, à Saint-Père ; du chapitre de Vézelay, audit ieu ; de la cure Saint-Pierre de Vézelay, audit lieu ; de la cure de Tréfilly, à Saux.

1208. — Mémoire sur délibéré pour les Officiers municipaux de a ville de Lisle-sur-le-Serein, demandeurs ; contre le sieur Claude-Marie-Antoine Morillon, avoué au tribunal d'Avallon, défendeur ;

et contre le sieur Jean-Simon Tardivau, homme de loi, comme tuteur des enfants mineurs du sieur Louis-Benigne-François Bertier, ci-devant intendant de Paris, défendeur et intervenant. Signé : Béthery, procureur de la Commune ; O.-J. Chardon, homme de loi. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-4°, 36 p. — (Sc. Y. 1re série, XII, 324).

Sur l'exemplaire de M. E. Petit on lit en note manuscrite : « Avril 1792. Le Tors de Crécy, lieutenant de la maitrise d'Avallon, 1792. Revendication par la commune de Lisle de la propriété de la place Saint-Georges. »

1209. — Réplique pour les Officiers municipaux de Lisle-sur-le-Serein, demandeurs ; contre les sieurs Morillon, Bondoux, Gueubel, Claus, Bailly, Pernot, Riotte et Lerotte, défendeurs. Signé : Béthery, O.-J. Chardon. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-4°, 24 p. — (Sc. Y. 1re série, XII, 360).

1210. — Tableau abrégé des Espiégleries de la Cour pendant les six premiers mois de 1792, pour servir de suite aux onze Mémoires précédents, par M. Morizot, avocat. Paris, chez Lebour, libraire, au Palais-Royal, 1792. In-8°, 122 p. — (M).





DISTRICT DE JOIGNY

1211. — District de Joigny. Vente de biens nationaux. N° 28. judication le 14 février 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. n. 36, p. 102).

Biens à Charny de la chapelle Saint-Nicolas, des Bénédictins de Mongis et de la cure Saint-Martin-sur-Ouanne ; cure de Charny, à Saint-rtin-sur-Ouanne ; sacristie du prieuré de Joigny, audit lieu ; biens des es de Chamlay, Béon, Paroy-sur-Tholon ; biens des Religieuses de gny, à Joigny, Chamlay, Saint-Aubin et Migennes.

1212. — Projet de décret concernant la formation des matrices la confection des rôles des contributions foncière et mobilière isi que ceux des patentes, pour les années 1791 et 1792, par toine-Charles Malus, député du département de l'Yonne, lu ur la seconde fois le 16 février 1792. Imprimé par ordre de ssemblée nationale. In-8°, 7 p. — (M).

1213. — Observations du citoyen Malus, ex-député du département de l'Yonne, à l'Assemblée législative, sur le projet annoncé supprimer la contribution mobilière et les patentes. Paris, pr. nationale. In-8°, 12 p. — (A. B., n. cat., n° 10, p. 73).

1214. — Vente de biens nationaux. N° 29. Adjudication à Joigny 5 mars 1792. Auxerre, impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 36, 166).

Cure de Fontenouille, biens à Charny; sacristie du prieuré de Joigny, lit lieu et à Champlay ; Religieuses de Joigny, biens à Senan et Champlon ; cure de Dixmont, audit lieu ; abbaye des Echarlis, biens à Villenche et Cudot ; Chartreux de Valprofonde, biens à Senan, Volgré, Béon, illy, Fleury et Laduz.

1215. — Vente de biens nationaux. N° 30. Adjudication le avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 36, p. 234).

Chartreux de Valprofonde, biens à Béon, Chamvres, Paroy et Cudot; cures de Paroy, de Laduz et de Laduz à Fleury; fabriques de Chichery et de Migennes; abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, biens à Villemer.

1216. — Lettre des Députés du Département de l'Yonne à leurs concitoyens. Paris, le 9 août 1792, l'an IV de la Liberté. Les Députés du Département de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Signé : Gréau, Malus, Moreau, Bonnerot, Fayolle, Marie Davigneau, Laureau, Rougier, P. Bernard. S. l. (Sens, Tarbé). In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, III, 43).

On lit à la fin de cette pièce : Sur la réquisition du procureur de la commune, la présente a été transcrite sur le registre des délibérations de la municipalité de Villeneuve-le-Roi et l'impression, au nombre de 200 exemplaires, ordonnée aux frais du Conseil général par délibération du 10 août 1792. Grébaut, secrétaire-greffier de la municipalité de Villeneuve-le-Roi.

1217. — Vente de biens nationaux. N° 31. Adjudication à Joigny le 16 juillet 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 36, p. 306).

Fabrique de Volgré, pré à Champvallon ; archevêché de Sens, pré à Saint-Julien ; Chartreux de Valprofonde, biens à Poilly, Scépeaux, Saint-Romain et Joigny ; cures de Saint-Julien et Villeneuve-le-Roi, auxdits lieux ; prieuré de Senan, audit lieu et à Villiers ; chapitre de Sens, prés à Villevallier ; cure de Dixmont, audit lieu ; cure et fabrique de Saint-André, fabriques de Saint-Thibaut et de Saint-Jean, à Joigny et à Saint-Aubin.

1218. — Extrait des registres des délibérations du District de Joigny, du 7 septembre 1792. Sens, impr. V° Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. R. 1790 à l'an VIII).

Délibération relative aux réquisitions de toute nature.

1219. — Adresse aux Français, mes concitoyens. Réminiscence d'une lettre adressée à M. de la Rochefoucault, président du Directoire du Département de Paris et imputée à crime. Signé : *Nivard*, peintre du Roi et de son Académie de peinture et sculpture. A Sens, V° Tarbé et fils, impr. du Roi, 1792. — (Nav. T. Dép. Y. III, 391). In-8°, 7 p.

Cette pièce est une réponse à un article publié dans le Courrier des 83 Départements contre l'auteur qui avait dénoncé, dans une lettre à M. de La Rochefoucault, président du Directoire de Paris, le mauvais esprit des fédérés passant à Villeneuve en se rendant à Paris, et les désordres dont ils s'étaient rendus coupables dans cette ville. Le peintre Nivard (Charles-François), retiré à Villeneuve-le-Roi, était membre de l'Académie de peinture depuis 1783. Il excellait, paraît-il, dans le portrait.

1220. — Discours prononcé le dimanche 30 septembre 1792 dans la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante à Joigny, par le citoyen Charles-Joachim Charié, l'un de ses membres. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du District, 1792. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dép. Y. III, 443).

1221. — Discours prononcé devant les citoyens Fauchet et Rovère, Députés à la Convention nationale, commissaires dans le Département de l'Yonne, dans la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante à Villeneuve-sur-Yonne, par le citoyen Claude-Théodore Choin, l'un de ses membres. Du samedi 20 octobre 1792, l'an Ier de la République. Sens, Ve Tarbé et fils. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, III, 73).

1222. — Discours prononcé par le citoyen Colibeaux, prêtre, ci-devant Bernardin, à la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante à Joigny, dans la séance du 12 novembre 1792. Auxerre. impr. Baillif, 1792. In-12, 15 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 173).

1223. — Projet de mandat d'arrêt contre M. Housset, procureur de la commune de Villeneuve-sur-Yonne, par M. Prignot, juge et directeur du Juré du tribunal du District de Joigny. 1 p. In-4°. — (A. T. VIII, 551).

Cette pièce manuscrite a été recueillie par Tarbé et placée au milieu d'imprimés. C'est sans doute la minute d'une pièce sortie de son imprimerie.

1224. — Lettre de M. Barbier, juge de paix de Villeneuve-sur-Yonne, à l'occasion de sa nomination. S. l. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII, 529).

1225. — La Nation française. Département de l'Yonne, District de Joigny, Municipalité de Villeneuve-sur-Yonne. 12 septembre 1792. A Sens. Ve Tarbé et fils. In-4°, 4 p. — (A. Y. T. VIII, 523).

Justification de Formanoir aîné, patriote, contre Formanoir jeune, émigré. Délibération de la municipalité concernant les affaires de Néret, Lecomte et Formanoir.

1226. — Opinion sur les rapport et projet de décret du Comité de l'ordinaire des finances, relatif aux dégrèvements à accorder pour 1791 et 1792, en déduction du principal des contributions foncière et mobiliaire, par A.-C. Malus, Député du Département de l'Yonne. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, impr. nationale, 1792. In-4°, 100 p. — (A. T. VIII, 373).



DISTRICT DE SAINT-FARGEAU

1227. — Jugement du Tribunal du District de Saint-Fargeau qui fait défense à la femme se disant Marie-Adélaïde de Champignelles, veuve de feu M. de Douhaut, enfermée à la Salpêtrière sous le nom d'Anne Buiret, femme Bourdin, de prendre à l'avenir le nom de veuve Douhaut et, pour l'avoir fait, la condamne en cinq mille livres de dommages intérêts. Du 26 mai 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 44 p. — (P. D).

Tout le monde connait l'histoire curieuse de cette Anne Buiret, petite ouvrière de Sens et grande aventurière, laquelle, à la faveur des troubles de l'époque, parvint à se faire passer pour la marquise de Champignelles, et soutint un procès pendant de longues années, grâce à la complicité ou plutôt à la naïveté de ses contemporains. Cpr nombreuses pièces sur ce sujet.

1228. — District de Saint-Fargeau. Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 janvier 1792. Affiche. — (A. Y.)

Villeneuve-les-Genêts, Lavau et Saint-Fargeau, biens de la fabrique.

1229. — District de Saint-Fargeau. Vente de biens nationaux Adjudication le 26 janvier 1792. Affiche. — (A. Y.)

Lalande, Moutiers, Saints, biens dépendant des fabriques.

1230. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 mars 1792. Affiche. — (A. Y.)

Rogny, biens dépendant de la fabrique dudit lieu et de celle de Dammarie ; Grandchamps, biens dépendant de la cure.

1231. — Vente de biens nationaux. Adjudication devant le District de Saint-Fargeau le 19 novembre 1792. Affiche. — (A. Y.)

Maison conventuelle, église et dépendances des Bénédictins de Saint-Fargeau.

1232. — Opinion et projets de décrets proposés à l'Assemblée nationale par J.-B. Rougier-Labergerie, Député du Département de l'Yonne, membre du Comité d'agriculture et de la Société d'agriculture de Paris. Sur l'organisation et classification des travaux publics. A Paris, de l'impr. nationale, 1792. In-8°, 52 p. — (M).

1233. — Opinion de Louis-Michel Lepelletier sur le jugement de Louis XVI, ci-devant Roi des Français. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Paris, impr. nationale, 1791. In-8°, 11 p. — (M).





DISTRICT DE SAINT-FLORENTIN

1234. — District de Saint-Florentin. Adjudication le 30 avril 1792. Sens, veuve Tarbé et fils, impr. du Roi, 1792. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 328).

Biens, finage de Venouze, provenant de l'abbaye de Pontigny et de la cure de Venouze ; du chapitre Saint Etienne, de l'abbaye des Bernardins d'Auxerre, indivis par moitié avec le sieur Michel Sallé, citoyen d'Auxerre, et de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre.

1235. — Demande pour les habitants de la paroisse de Turny, District de Saint-Florentin, Département de l'Yonne, formée par François Charbois, huissier et notaire audit lieu de Turny, Electeur du canton de Venizy, et plaidée par lui au tribunal du District de Saint-Florentin le jeudi 22 mars 1792 ; contre Dame Anne-Sabine-Rosalie Chauvelin, tant en son nom personnel que comme veuve et commune de feu sieur de la Rochefoucault, ci-devant seigneur de Turny ; et contre le sieur Policarpe Larochefoucault fils et héritier dudit feu sieur la Rochefoucault son père. Pour la rentrée en possession de sept cent-vingt arpents de bois et autres biens appartenant à ladite communauté. Enregistré à Saint-Florentin le 5 mars 1792. Signé : Leclerc. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-4°, 30 p. — (M).

1236. — Département de l'Yonne. Lettre écrite par la Garde nationale de Saint-Florentin à M. Sparre, lieutenant-général, commandant en chef la 10ᵉ division militaire, le 17 avril 1792. Réponse de M. Sparre. In-4°, 1 p. à 2 col. S. l. (Sens, Tarbé). — (A. T. VII, 295).

1237. — District de Saint-Florentin. Vente de biens nationaux,

pendant de l'abbaye de Pontigny. Réception d'enchères le [avril 1792). Adjudication définitive le (15 mars suivant). Sens, Tarbé. Affiche avec l'écusson royal en tête. — (M).

Nomenclature et estimation provisoire de l'abbaye de Pontigny et de s biens situés sur Pontigny et Vergigny.

1238. — Vente de biens nationaux. Adjudication (le 27 avril 1792). ns, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 52, p. 370).

Biens des cures de Sormery, Lasson, Venouze, La Chapelle-Vaupelgne, Montigny-le-Roy, Mont-Saint-Sulpice, auxdits lieux; des Dames sulines et du chapitre de Tonnerre, à Carizey; de la cure de Venouze, à ontigny-le-Roy; de la cure de Vergigny, biens finage de Saint-orentin.

1239. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le mai au District de Saint-Florentin. Sens, Ve Tarbé. Affiche. (M).

Biens dépendant des Ursulines de Tonnerre et du prieuré des Bons-mmes, situés en la municipalité de Varennes, biens à Villiers-Vineux, pendant de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, du prieuré de Saint-erre de Tonnerre, de la chapelle Guérichon et de l'abbaye de ntigny.

1240. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Flontin le 20 juin 1792. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. , p. 2).

Biens situés sur la municipalité de Cheny provenant de l'abbaye de nt-Pierre-le-Vif, de la chapelle Sainte-Marguerite, en l'église Saint-dré de Joigny, du prieuré de Bonnard, du chapitre d'Auxerre, de celui ppoigny et de la cure de Cheny.

1241. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Flontin le 31 juillet 1792. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. n. 53, p. 28).

Biens sur la municipalité de Saint-Florentin provenant de la cure et de chapelle Notre-Dame, audit lieu.

1242. — Homélie civique sur notre situation morale et politique, celle de nos ennemis et sur l'avantage de la nôtre; prononcée le octobre, l'an Ier de la République, devant l'arbre de la Liberté à rmery, District de Saint-Florentin, à l'occasion du serment de galité, par Amable Fleury, curé de la paroisse. Imprimé par rêté de la municipalité. A Sens, Ve Tarbé et fils, impr. In-8°, — av. T. Dép. Y., III, 335).

On lit à la fin : Collationné et conforme à l'original, l'extrait ci-dessus et l'autre part, par nous, greffier soussigné, ce 29 octobre 1792. Signé : issé, greffier.

1243. — Opinion d'Etienne Finot, Député du Département de l'Yonne, sur le jugement du ci-devant Roi. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Paris, impr. Polyglotte. In-8°, 14 p. — (M).





SÉNONAIS ET GASTINAIS

1244. — Rapport sur les honneurs à rendre à la mémoire de I.-G. Simonneau, maire d'Etampes, fait au nom du Comité d'instruction publique, par Jean Debry, Député du Département de 'Aisne, et Décret du 18 mars 1792 dont l'envoi aux 83 Départements et aux Municipalités a été ordonné. Impr. nationale. In-8°, 5 p. — (Nav. T. D. Sens, III, 365).

1245. — Lettre de Madame Simonneau, veuve du maire d'Etampes. au président de l'Assemblée nationale, lue à la séance du samedi 31 mars 1792 au matin. Imprimé par ordre de l'Assemblée. Impr. nationale. In-8°, 2 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 357).

1246. — Interrogatoire de Manuel, procureur de la Commune. 22 mai 1792. S. l. In-8°, 20 p. — (M).

Manuel a habité Sens à plusieurs reprises et y a été élevé, et c'est sans doute à ce titre que Tarbé a recueilli plusieurs pièces intéressant ce personnage politique.

1247. — Hymne funèbre chanté au champ de la Fédération le 3 juin 1792, dans la cérémonie décrétée pour honorer la mémoire de J.-G. Simonneau, Maire d'Etampes, mort victime de son dévouement à la Patrie. Paris, de l'imp. de l'Institution des Sourds-Muets, près l'Arsenal. In-8°, 2 p. — (Nav. T. D. Sens, III, 371).

1248. — Justification pour le sieur Morisset-Dubréau, juge du tribunal du District de Montargis et faisant fonctions pour l'indisposition du Directeur du Juré, contre les auteurs, fauteurs et adhérents de la dénonciation faite contre lui à la séance de l'Assemblée nationale du 2 juin au soir. Lequatre, impr. à Montargis. In-4°, 4 p. — A. T. VIII, 778).

1249. — Discours prononcé dans l'église paroissiale de Beaumont-sur-Oise, le jour du service que cette ville a fait célébrer pour le Maire d'Etampes; par Antoine-Alexis Cadet (de Vaux), président du Département de Seine-et-Oise. A Paris, de l'impr. du

Journal de Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 14, 1792. In-8°, 20 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 373).

1250. — Précis justificatif pour Jean-Baptiste-Edme Chauvot, ancien curé de Saint-Sulpice de Favières, District d'Etampes, Département de Seine-et-Oise. S. l. In-4°, 16 p. — (A. T. VIII, 945).

1251. — Loi qui autorise le Directoire du District de Provins, Département de Seine-et-Marne et celui du District de Bergerac, Département de la Dordogne, à acquérir les bâtiments nécessaires à leur établissement. Du 12 juin 1792. Impr. royale à Paris. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 245).

1252. — Lettre de M. Antoine Giroust, capitaine de grenadiers dans le 1er bataillon de Seine-et-Marne, à M. Gossuin, Député du Département du Nord, suivie d'un ordre du lieutenant-général Arthur Dillon et des adresses du 1er bataillon de Seine-et-Marne et des citoyens d'Avesne, à l'Assemblée nationale, sur les événements du 10 août 1792. Imprimées par ordre de l'Assemblée nationale. Impr. nationale. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 493).

1253. — Plaidoyer pour les sieurs Martinot et Guéry, accusés de faux, contre M. Sevenet, notaire et accusateur, publié à Melun, et contre M. l'accusateur public du tribunal criminel du Département de Paris. 25 juin 1792, l'an IV de la Liberté. Impr. nationale. In-4°, 12 p. — (A. T. VIII, 359).

1254. — Discours prononcé par Théodore Giot, patriote jacobin, citoyen et électeur de la ville de Melun, pour la formation de l Convention nationale, dans la première séance des Amis de Liberté et de l'Egalité, établie par ladite ville, le samedi 25 ao 1792, l'an IV de la Liberté et le Ier de l'Egalité. Melun, impr. Tarb In-12, 23 p. — (B. Leroy).





DISTRICT DE SENS

1255. — Almanach de la ville de Sens, siège de l'Evêché du Département de l'Yonne, contenant, outre plusieurs notions générales sur la France, des détails curieux sur l'administration de ce Département et des sept Districts qui le composent, l'état ecclésiastique, l'ordre judiciaire, les Municipalités, les Gardes nationales, la population et la contribution respective de chaque District, les foires, les Messageries, etc., pour l'année bissextile 1792. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-18, 142 p. — (M).

Il n'y a pas de notice historique spéciale dans cet almanach qui, cependant, est fort intéressant pour les détails qu'il donne sur la nouvelle dministration du Directoire et des Districts.

1256. — Affiches, Annonces et Avis divers de Sens et des Districts reconvoisins. Année 1792. Sens. Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. — 4°, à 2 col. 148 p. (Nos I à XXIV).

Sommaire des principaux articles : P. 8. Liste des 30 citoyens désignés ur servir de Jurés pendant le trimestre de janvier 1792. — P. 13. Lettre rite par M. Naret, procureur-syndic du District de Rozay-en-Brie, aux nicipalités de son arrondissement, sur les contributions nouvelles. — 16. Administration du Directoire du Département. — P. 24, 31, 36, 48, 72, 90, 115, 124, 131. Adjudications de biens nationaux. — P. 28. uestre des biens des Emigrés. — P. 39. La Liberté, Ode à l'Assem-e nationale constituante, aux années 1789, 1790 et 1791, par Claude telle. — P. 56. Lettre écrite par la Garde nationale de Saint-Florentin à Sparre. — P. 88. Vers inscrits à Sens sur l'arbre de la Liberté. —

P. 103. Noms des dix-huit Electeurs du canton de Sens ; des Députés du Département de l'Yonne à la Convention. — P. 104. Adresse des Electeurs du Département, assemblés à Sens, aux Représentants du peuple français, par l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne, séant à Sens, le 2 septembre 1792 et jours suivants. — P. 112. Nouveaux administrateurs du Directoire. — P. 120. Collège de Sens. — P. 123. Lettre du C. Gastellier, médecin, ancien maire de la ville de Montargis, ex-député de l'Assemblée législative, à MM. les commissaires de l'Assemblée nationale, dans le Département de l'Yonne, séante à Sens et réponse desdits, le 14 octobre. — P. 128. Lettre du même au rédacteur des Affiches de Sens. — P. 134. Hymne sénonaise, en mémoire des succès glorieux des armées françaises, imprimée par ordre de l'administration du District de Sens. — P. 135. Noms des membres du Directoire de l'Yonne. District de Sens ; Etat des nominations faites par l'Assemblée électorale de ce District, pendant les séances des 18, 19, 20 et 21 novembre 1792. — P. 140. Juges de paix et Municipalité de Sens. — P. 148. Liste des citoyens composant la Municipalité et le Conseil général de la commune de cette ville, dans l'ordre où ils ont été installés, le dimanche 23 décembre 1792.



1257. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 janvier 1792. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. Affiche — (A. Y. D. n. 57, p. 1).

Maison abbatiale de Saint-Paul-lez-Sens, parterre, jardin et accès en dépendant, y compris la ci-devant église paroissiale de Saint-Cartault et le cimetière attenant ; le clos de la Blanchisserie, dépendant des Carmélites de Sens ; terres à Villeneuve-la-Guyard et Marsangis, prieuré des cures desdits lieux ; biens à Sens, dépendant de la cure de Sainte-Colombe ; ferme de Maillot, dépendant de Saint-Pierre-le-Vif (à vendre sur folle enchère).

1258. — Instruction pastorale donnée aux Curés des paroisses du Département de l'Yonne, par Etienne-Charles Loménie, Evêque du Département. Sens, veuve Tarbé et fils, 1792. In-4°, 12 p. — (P. D).

1259. — Nouveau livre paroissial contenant l'office du matin,

l'office du soir pour les dimanches et fêtes de l'année. Nouvelle édition revue et corrigée conformément au nouveau Bréviaire. A Sens, chez Th. Tarbé, imprimeur-libraire, 1792. In-12, 2 vol. — (M).

1260. — District de Sens. Extrait des registres des délibérations de la Municipalité de la ville de Sens. (Séances des 8 et 13 décembre 1791, 14 et 18 janvier 1792). Sens, Ve Tarbé et fils. 1792. In-4°, 21 p.— (M).

Il s'agit de la fuite du sieur Hardy jeune, de la ville de Sens, du 1er décembre 1791, à l'instigation des sieurs Legris, ancien notaire à Sens, et Bourbonne, lieutenant-colonel de la gendarmerie, à la résidence d'Auxerre, prévenus d'avoir embauché ce jeune homme pour l'armée des princes émigrés.



1261. — Vente de mobilier dans les maisons des ci-devant Capucins pénitents et de l'abbaye Saint-Jean, à Sens, le 30 janvier 1792. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. (Aff. de Sens, n° 790, p. 150).

Cette vente consiste en grilles, boiseries, autels, retables, linges, lits, tapisseries, tombereaux, charrettes et autres meubles.

1262. — Discours de M. Moreau, cultivateur et député du Département de l'Yonne, sur les moyens d'accélérer le recouvrement des impositions, prononcé à la séance du 7 février 1792. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Impr. nationale. In-8°, 6 p. — (Q).

1263. — Discours de M. Moreau, etc..., suivi de : Lettre de M. le procureur-syndic du District de Sens aux Municipalités du ressort. 5 février 1792. S. l. (Sens). In-8°, 8 p. — (M).

1264. — Mémoire et Etat relatifs à la fabrication des Monnaies, présentés à l'Assemblée nationale par M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, le 6 février 1792. Imprimés par ordre de l'Assemblée nationale. In-8°, 54 p. et 1 table. S. l. — (A. T. VIII, 63).

1265. — Mémoire remis à l'Assemblée nationale le 18 février 1792, par le ministre des Contributions publiques (Tarbé), sur les

nouvelles empreintes des Monnaies. Paris, impr. royale. In-4°, 4 [illegible].
— (A. VIII, 121).

1266. — Patentes. Mesures générales pour l'exécution des Lo[illegible]s relatives au droit des Patentes, prescrites aux Corps administra[illegible]tifs et aux procureurs-généraux-syndics de Départements, proc[illegible]reurs-syndics de Districts et procureurs des communes a[illegible]x tribunaux de Districts, aux commissaires du Roi et aux régi[illegible]seurs nationaux de l'Enregistrement, Domaines et Droits réuni[illegible]. S. l. 1792. In-4°, 14 p. Signé : Tarbé, ministre dés Contributio[illegible]s publiques. — (A. T. XII, 757).

1267. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 févri[illegible]r 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 17)

Fours banaux de Villeneuve-l'Archevêque, dépendant de l'archevêch[illegible]; terres à Sens et Mâlay, de l'abbaye de Saint-Jean ; biens à Savigny [illegible]t Pont-sur-Vanne, dépendant des cures desdits lieux ; biens à Pont-su[illegible]-Vanne, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; à Saint-Clément e[illegible] à Sens, dépendant de l'église Saint-Savinien en l'église de Sens.

1268. — Diocèse de Sens. Classes des différents contribuabl[illegible]s. S. l. (Sens). In-4°, 4 p. — (A. T. IX, 520).

1269. — Supplément au règlement pour la police des atelie[illegible]rs d'ouvriers employés aux travaux du canal de l'Yonne et de la Côte-d'Or. Extrait des Registres de la séance du Directoire [illegible]u Département de l'Yonne du 7 février 1792. Sens, Ve Tarbé et fi[illegible]s. In-4°, 19 p. — (A. T. VII, 273).

1270. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 mars 17[illegible]2. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 33).

Biens de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif, à Villiers-Louis, Mâlay-le-Ro[illegible] et Pont-sur-Vanne ; de l'archevêché, à Villeneuve-l'Archevêque ; des cu[illegible]res et fabriques à Villeneuve-l'Archevêque, Pont-sur-Vanne, Chéroy, Sali[illegible]y, Saint-Martin-du-Tertre ; Sens, cure de Saint-Savinien.

1271. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 mars 17[illegible]92. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 53).

Saint-Aignan, biens dépendant du prieuré de Montbéon ; Villene[illegible]ve-l'Archevêque, biens de la cure ; ferme de Bagneaux, dépendant de l'ab[illegible]aye Saint-Germain-des Prés de Paris ; terre et seigneurie de Chigy, dépen[illegible]ant du chapitre de Troyes.

1272. — Etat de situation de la ville de Sens, à l'époque du 1er avril 1792. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 52 p. — (M).

1273. — Etat des Recettes et Dépenses faites par le burea[illegible] de bienfaisance établi dans la ville de Sens le 12 juillet 1789, de[illegible]is cette époque, jusques et y compris le 5 avril 1790. Sens, Ve Ta[illegible]é. In-4°, 4 p. — (A. T. V, 696).

1274. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Sens à la ville et aux campagnes du District, relative à l'importance des choix à faire dans les Assemblées primaires et à la nécessité d'y assister. Signé : Respingès-Duponty, président; Bardin et Van-Miert, secrétaires. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-4°. — (Nav. T. D. Sens, III. 203).

1275. — Prière d'un Républicain français. S. l. (Sens, Tarbé) In-4°, 1 p. — (A. T. XI, 738).

1276. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 5 mai 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 73).

Biens de la bibliothèque du chapitre, à Sens et Grange-le-Bocage; Moulins et biens de l'abbaye de Vauluisant, à Courgenay, biens des cures, à Lixy, Saint-Clément, Sens, Maillot et Mâlay-le-Vicomte; auditoire et prison de Chigy, dépendant du chapitre de Troyes; biens de l'archevêché, à Sens,

1277. — Rapport et Projet de décret relatifs au débarquement de 217 nègres, opéré dans l'île d'Englishkey par le capitaine Colmin et aux indemnités réclamées par ce capitaine et son armateur, présentés au nom du Comité colonial par Charles Tarbé, Député de la Seine-Inférieure. Imprimés en exécution du Décret du 28 mai 1792. Paris, impr. nationale, 1792. In-8°, 7 p. — (M).



1278. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 juin 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, . 93).

Biens à Pont-sur-Vanne, dépendant de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif; à illeneuve-l'Archevêque, dépendant de Vauluisant; à Villiers-Bonneux, aillot et Saint-Clément, dépendant de la cure; à Villegardin, dépendant e la fabrique de Bazoches, District de Montargis; à Sens, dépendant des ures de Saint-Savinien et Saint-Hilaire.

1279. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 4 juillet 791. Sens, Ve Tarbé. Affiches. — (A. Y. D. n. 57, p. 109).

Ferme et moulin à Vareilles, dépendant de la Congrégation de la Mission e Versailles; ferme de Sixte, à Michery, dépendant du grand séminaire

de Sens ; biens à Saligny, moulin à Sens, dépendant de Saint-Pierre-le-Vi
biens à Sens, dépendant des Jacobins.

1280. — Précis par Louis Rivière, maire, et Edme-Henri Baudoi officier municipal de la commune d'Aix-en-Othe, contre le sie Charles-François Chenu, marchand de bois, et contre le sie Nicolas-Edme Courtot, bourgeois, demeurant à Troyes, et M. procureur général du département de l'Aube. Sens, Vᵉ Tarbé fils, impr. In-4°, 21 p. — (A. T. X, 431).



1281. — Etat et Répartition des aumônes faites en faveur des incendiés du Diocèse de l'Yonne, depuis le 1ᵉʳ mai 1791 jusqu'au 6 juillet 1792, par le bureau de Charité, sous le patronage de l'évêque de l'Yonne. Sens, impr. Vᵉ Tarbé et fils. In-4°. — (A. Y. X. 1790 à l'an VIII).

1282. — Discours prononcé par M. Lepeletier, président de l'administration du Département de l'Yonne, à l'ouverture des séances publiques, le 25 juillet 1792, matin, l'an IV de la Liberté, imprimé par ordre de l'administration. A Sens, Vᵉ Tarbé et fils, impr. In-8°, 13 p. — (P).

1283. — Acte du Corps législatif donné à Paris le 16 août 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 2 p. — (M).

L'Assemblée nationale décrète qu'il y a lieu à accusation contre M. Tarbé, ex ministre des Contributions publiques.

1284. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 août 1792. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 121).

Biens dépendant du grand séminaire de Sens, aux deux Mâlay ; biens de la cure, à Mâlay-le-Roy ; biens à Sens, dépendant de la cure de Saint-Didier, des Chanoines de l'autel de la Madeleine au Trésor de Sens, de la chapelle Saint-Savinien en l'église de Sens ; à La Chapelle-sur-Oreuse, biens dépendant de l'abbaye Sainte-Colombe.

1285. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 septembre 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 55).

Terres et biens ci-devant seigneuriaux des Ordons et du grand Rozoy, finage de Saint-Loup-d'Ordon, de Saint-Pierre de Courtenay, de Villeneuve-la-Dondagre et La Belliole, dépendant du chapitre de Sens.

1286. — Acte du Corps législatif, contenant l'acte d'accusation contre les sieurs Duportail, Duport, Tarbé, Bertrand, Barnave et Alexandre Lameth. Du 29 août 1792, l'an IV de la Liberté. In-4°, 4 p. — (M).

1287. — Liste de Messieurs les Electeurs du Département de l'Yonne, réunis à Sens le 2 septembre 1792, pour nommer les représentants à la Convention nationale. A Sens, Ve Tarbé et fils, impr. In-8°, 51 p. — (Nav. T. Dép. Y. I, 300).

1288. — Département de l'Yonne. Adresse aux représentants du Peuple français par l'Assemblée électorale dudit Département, séante à Sens le 2 septembre 1792 et jours suivants. S. l. (Sens, Tarbé). In-8°, 3 p. — (Nav. T. D. Sens, III, 167).



1289. — Discours sur les mesures à prendre pour éviter les erreurs et les surprises dans le choix des Députés à la Convention nationale, prononcé le 4 septembre de l'an IV de la Liberté et le Ier de l'Egalité, à l'Assemblée électorale séante à Sens ; par Jacques Boileau, juge de paix du canton d'Avallon *extra-muros*. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Sens, Ve Tarbé et fils, impr. In-8°, 13 p. — (Nav. T. D. Sens, I, 346).

1290. — Certificat de civisme délivré le 14 septembre 1792 par les Officiers municipaux et Notables composant le Conseil général de la commune de Sens, (à M. Pelée Saint-Maurice). Septembre 1792. In-4°, 1 p. — (A. T. VI, 738).

1291. — Arrêté du Conseil général du District de Sens, du 25 septembre 1792, portant répartition entre les différentes communes du District de Sens, de la somme de 10,082 livres 14 sols

6 deniers, établie d'après la population pour la fabrication des piques. In-4°.

1292. — Troisième et dernière adresse à mes concitoyens, par Gastellier. Sens, 3 octobre 1792, l'an Ier de la République. Ve Tarbé et fils, impr. du district, 1792, In-8°, 8 p. — (A. T. VIII).

1293. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 octobre 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 161).

Ferme et moulin de Vareilles, terres situées à Vareilles, Pont-sur-Vanne, Serbonnes et Courlon, dépendant de la congrégation de la Mission de Versailles ; biens de la cure de Serbonnes, audit lieu ; maison à Sens, dépendant de la cure et fabrique de Sainte-Colombe ; couvent et église de l'abbaye Saint-Antoine à Sens.

1294. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 octobre 1792. Sens. Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 181).

Moulin de Courtois, dépendant de l'archevêché ; moulin à Paroy et Nailly, biens dépendant de l'archevêché, du grand séminaire et de la fabrique de Saint-Hilaire de Sens, auxdits lieux ; maison à Sens, dépendant du grand séminaire.

1295. — District de Sens. Biens des Emigrés. Vente de meubles le 19 octobre prochain et jours suivants, en la maison du sieur Planelly, sise à Thorigny. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (Cpr Affiches de Sens, p. 115).

1296. — District de Sens. Avis qui diffère la vente des meubles du sieur Planelly, émigré. Sens, Ve Tarbé. Affiche.



1297. — Arrêté du Conseil général du District de Sens sur une fourniture de chevaux et chariots. Octobre 1792. Ve Tarbé et fils, impr. à Sens. In-4°, 3 p. — (A. T. IX, 795).

1298. — Au nom de la République, Proclamation des commissaires de la Convention nationale dans le Département de l'Yonne aux Citoyens de la Ville de Sens. A Sens, le 12 octobre 1792, l'an Ier de la République française. Signé : Claude Fauchet, J.-S. Rovère et Pacquet-Géry, secrétaire de la Commission. Sens, Ve Tarbé

ils, impr. du District, 1792. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dép. Y. II, 61).

1299. — Discours prononcé dans la Cathédrale de Sens, le 2 octobre, l'an Ier de la République française, par le citoyen tovère, l'un des commissaires envoyés par la Convention natioiale dans le Département de l'Yonne. Sens, Ve Tarbé, etc. In-8°, · p., et in-4°, 2 p.— (Nav. T. Dép. Y. III, 69).

1300. — Hymne sénonoise, en mémoire des succès glorieux des .rmes françaises. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du District, 1792. n-8°, 4 p. — (B. Loriferne, à Sens.)

1301. — An Ier de la République. Mémoire sur les causes des roubles, au sujet de la circulation et du commerce des blés. Par '.-H. Saint-Aubin, citoyen enseignant les langues et plusieurs .utres objets d'instruction et tenant pensionnat dans la ville de iens. Lu à la séance publique de la Société des Amis de l'Egalité le la ville de Sens, tenue le 28 octobre 1792, l'an 1er de la Répu-)lique françoise, en présence des citoyens Fauchet et Rovère, :ommissaires, députés de la Convention nationale. Sens, Ve Tarbé, 792. In-8°, 48 p. — (A. B. 528).

L'auteur de ce mémoire, maître de pension à Sens en 1792, devint pro-esseur de législation aux écoles centrales de la Seine. La bibliothèque 'Auxerre possède deux autres brochures du même auteur : « Rentiers et nscriptions au Grand-Livre. »

1302. — Lettre de convocation adressée aux Electeurs du District le Sens par le citoyen procureur-syndic de ce District, pour le enouvellement des Corps administratifs et judiciaires. Du 31 ocobre 1792, l'an Ier de la République. Signé : Douine, procureur-.yndic du District. (S. l. Sens, Tarbé). In-4°, 4 p. — (A. T. XVI, 43).

1303. — Collège de la ville de Sens. Département de l'Yonne, iens, Ve Tarbé et fils, impr. In-4°, 11 p. — (A. T. V, 739).

1304. — Distribution solennelle des prix, précédée d'un exercice)ublic, soutenu par Ulysse-Pierre Perille, humaniste, de Joigny. iens, Ve Tarbé. In-4°, 4 p. — (A. T. XI, 662).

1305. — Expériences sur l'Électricité et exercice public sur les léments des Mathématiques et de la Physique, suivi de quelques :xpériences sur les propriétés de l'air, par les Elèves du Collège le Sens. Ve Tarbé et fils, impr. Sens. In-4°, 8 p. — (A. T. XI, 654).

1306. — Distribution solennelle des prix de l'école gratuite de dessin, en présence du Conseil général de la commune et des différents Corps administratifs et judiciaires de Sens. S. l. 1 p. — (A. T. XI, 666).

1793. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. 1792. Affiche. — (A. Y. D.
58 p.).

Ferme des Murs, finage de Sognes et biens à Pont-sur-Yonne, dépe
dant de la Mission de Versailles; biens à Vareilles, dépendant de
fabrique de la paroisse Saint-Hilaire de Sens et du grand séminair
château et ferme de Rup-Couvert, finage de Paron, dépendant du gra
séminaire; biens à Theil, dépendant de la cure dudit lieu; maison conve
tuelle de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine-les-Sens.





DISTRICT DE TONNERRE

!. — Ode à la Liberté, par Gueniot, médecin et homme de loi nerre.

; ne connaissons cette pièce que par la mention de l'hommage qui faite au Directoire de l'Yonne le 10 février 1792, avec dépôt d'un laire aux Archives.

}. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. Récep-'enchères le samedi 21 avril 1792. Adjudication le 5 mai 1792. e. — (A. Y. D. n. 65 et 66).

ıré de Vausse, four banal de Sarry ; cure de Sarry et Soulangis, auxdits lieux ; chapelle ou prestimonie de Saint-Edme de Rugny ; age à Rogny, Trichy, Melisey et Thoré ; cure de Tronchoy, labou-Melisey et Chamelard ; cure de Dannemarie, pré à Vezinne ; cure de e, biens audit lieu ; abbaye de Molème, terres et four banal à e ; cure Notre-Dame de Tonnerre et chapelle de Guérichon, biens ıerre ; chapitre de Saint-Pierre, bâtiment appelé la Boucherie de :re ; Minimes de Tonnerre, maison conventuelle, église et biens

i. — Discours prononcé en l'église de l'hôpital de Tonnerre, uin 1792, par M. Charles-Louis Rousseau, président du Dis-chargé par le Directoire de présider l'Assemblée des officiers x bataillons de la Garde nationale du ressort, réunis au chef-our élire les officiers de la Légion. Auxerre, impr. L. Four-mpr. du Département de l'Yonne. In-4°, 7 p. — (M).

5. — Rapport fait à la commune de Tonnerre de ce qui s'est à Paris, au sujet du départ du Roi, par M. Charles-Louis ;eau, homme de loi, son représentant extraordinaire près de

l'Assemblée nationale. Signé : Rousseau, Député de Tonnerre. — (Paris), impr. Girouard. In-8°, 8 p. — (M).

1326.— District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. Ajudication le 4 août 1792. — (A. Y. D. n. 66, p. 19).

Biens des cures à Etivey, Chemilly, Cheney ; grange dixmeresse à Molay, dépendant de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre ; vignes à Chene dépendant de la chapelle de la Conception de Dannemarie ; biens des Cordeliers de Tanlay, audit lieu et à Villemer ; prés à Sennevoy, dépendant de la manse abbatiale de Molôme ; maison abbatiale et chapelle de Quincy, sur Epineuil.





ANNÉE 1793

DISTRICT D'AUXERRE

Au moment où les événements se précipitent et où commence cette année 1793, si étrangement mouvementée, il nous paraît utile de rappeler les noms des personnages qui vont prendre part à la direction politique et administrative du département, et qui vont être chargés tout à la fois par leurs concitoyens d'appliquer le nouveau droit social, de prendre des mesures énergiques pour la défense du territoire, et de donner l'expension nécessaire aux idées nouvelles. Nous aurions voulu ajouter quelques lignes de biographie à chacun de ces noms : l'abondance des matériaux qui ont été plus que doublés depuis le commencement de notre entreprise, nous fait un devoir de resserrer de plus en plus notre texte et de le cantonner strictement, sauf quelques rares exceptions dans la nomenclature des pièces que nous avons eues sous les yeux, et qui, presque toutes, ont rapport à l'administration générale et aux mesures de défense nationale. Cette nomenclature aidera puissamment celui qui voudra faire, soit une histoire de la Révolution dans le département de l'Yonne, soit une biographie de ses principaux acteurs. Et sans nous engager à mener à bien l'un de ces labeurs considérables, nous pouvons dire que nous

avons, dès maintenant, de riches matériaux, que nous essairons de coordonner, si par hasard de plus grands loisirs nous sont accordés par la vie matérielle.

La députation du département de l'Yonne à la Convention na-nionale, élue en septembre 1792, se compose des citoyens :

Maure, aîné, du district d'Auxerre ;
Lepelletier, du district de Saint-Fargeau;
Turreau, du district de Tonnerre;
J. Boileau, du district d'Avallon;
Précy, du district de Joigny;
Bourbotte, du district d'Avallon;
Hérard, du district de Sens;
Finot, du district de Saint-Florentin;
Chastelain, du district de Sens.

Les suppléants sont :

Alexandre Villetard, du district d'Auxerre;
Boileau l'aîné, du district d'Avallon;
Jeannest, du district de Saint-Florentin.

Si nous passons à l'administration spéciale du département, nous la trouvons composée ainsi qu'il suit :

Le citoyen Laporte, curé de Toucy, district d'Auxerre, président. Directoire : les citoyens Housset, procureur de la commune d'Auxerre; Brotot le jeune, maire de Vézelay, district d'Avallon; Decourt, du district de Saint-Fargeau; Jeannest, du district de Saint-Florentin; Legros, de Branches, du district de Joigny; Bègue, du district de Sens; Simonnet, juge, du district de Tonnerre; Choslin-Duvivier, du district d'Auxerre.

Nous allons donner en même temps la composition du Conseil général; mais il faut observer, en passant, que c'est un mort que nous saluons; en permanence pendant un certain temps, il va disparaître complètement et ne sera plus convoqué, ni consulté dans quelques mois. Les choses pressent tellement, l'ennemi nous menaçant de tous les côtés à la fois, que les directoires n'ont que le temps d'agir seuls, avec leurs propres inspirations, dans l'interprétation des décrets qui se succèdent chaque jour avec une rapidité foudroyante. La Convention ne se contente même plus de fulminer les mesures de salut public et d'organisation républicaine; elle envoie une partie de ses membres dans les provinces pour stimuler encore, s'il est possible, le zèle des administrateurs des directoires, des districts et des municipalités, comme aussi pour détruire tous les germes d'opposition à ses décrets. La conséquence forcée de cet état de choses, c'est que les

représentants en mission vont faire plier devant leur pouvoir discrétionnaire tous les rouages administratifs, et considérer comme inutiles et dangereux tous ceux qui ne peuvent rendre des services immédiats, et prendre des décisions instantanées. C'est ainsi que les conseils généraux sont oubliés et mis de côté. On ne les verra plus fonctionner qu'en l'an VIII.

Quoiqu'il en soit, voici quelle était la composition du Conseil général de l'Yonne au 1er janvier 1793, et tel qu'il était sorti du renouvellement intégral de 1792 :

1. Beau, maire de Coulanges-la-Vineuse, district d'Auxerre;
2. Betry de la Brosse, de Montréal, district d'Avallon;
3. Bourgoin, juge de paix de Mézille, district de Saint-Fargeau;
4. Salmon, notaire à Cériziers, district de Saint-Florentin ;
5. Borot, homme de loi à Vézelay, district d'Avallon ;
6. Berger, curé de Nuits-sous-Ravière, district de Tonnerre ;
7. Desprez, citoyen de Quincey, district de Tonnerre ;
8. Duplan, architecte à Villeneuve-sur-Yonne, district de Sens;
9. Tenaille-Vaulabelle, administrateur du district d'Avallon ;
10. Besson, maire de Champs, district d'Auxerre;
11. Balme, professeur du collège d'Auxerre ;
12. Bourgis, aubergiste à Sens;
13. Heuvrard, citoyen de Tonnerre ;
14. Bavoil, ancien administrateur du district de Saint-Florentin;
15. Vaudoux, cultivateur à Passy, dictrict de Sens;
16. J.-B. Boileau, administrateur du district d'Avallon;
17. Bardet-Chaillou, citoyen de Sainpuits, distrit de St-Fargeau;
18. Paultre, ancien député à l'Assemblée constituante, à Saint-Sauveur, district de Saint-Fargeau;
19. Roard, administrateur du district de Tonnerre;
20. Prignot, ancien juge de paix, district de Joigny;
21. Charrier-Bérillon, district de Joigny;
22. Boisseau, ancien administrateur du département, district de Saint-Fargeau ;
23. Ragon-Beauchêne, marchand de bois, district de Joigny ;
24. Magin, ancien administrateur du district de Sens ;
25. Fouet, ancien administrateur du département, district de Joigny;
26. Lemuet, ancien administrateur du département, district de Saint-Florentin ;
27. Poinsot, vicaire de Champlost, district de Saint-Florentin.

Procureur général syndic, le citoyen Eugène-Théodore Delaporte, maire de Villeneuve-la-Guyard, district de Sens.

Secrétaire général, le citoyen Bonneville.
Secrétaire adjoint, le citoyen Sauvalle.

Presque tous ces membres du Conseil général, nommés en 1792, s'ils ne travaillent plus au chef-lieu du département, remplissent cependant des fonctions dans leurs communes respectives et prennent une part active au grand mouvement de réorganisation.

1327. — Affiches, Annonces et Avis divers du Département de l'Yonne. Année 1793. A Auxerre chez Laurent Fournier, Imprimeur et Directeur des dites Affiches. In-8°, 176 p. et 20 numéros. — (M).

Aucun article en dehors des annonces judiciaires et ventes des Districts, sauf une 28e lettre adressée aux Dames de charité de la campagne. Signé : Martin, apothicaire du collège et démonstrateur des plantes, p. 15, et un hymne pour la fête et sur la prise de Toulon, par Guéniot, médecin à Avallon. Notre exemplaire finit au n° 20. Octobre, 2e quinzaine. Pour se conformer au nouveau Calendrier, Fournier dut arrêter là son année 1793 et commencer la suivante sous le nom de 2e année républicaine avec la rubrique : Frimaire, 1re quinzaine, ce qui correspond au 21 novembre 1793 ; il lui avait fallu deux mois pour s'habituer à la nouvelle ère républicaine !

Comme on le voit, les Affiches d'Auxerre sont de plus en plus muettes sur les événements politiques et les faits locaux. A quoi attribuer cette prudente abstention de Fournier? Ne faut-il voir là qu'une spéculation de l'imprimeur, ainsi que nous l'avons dit précédemment? Ou bien l'abondance des journaux et des correspondances parisiennes rendait-elle inutiles les feuilles politiques de province, mal renseignées généralement ou trop tard informées. Cette version est peut-être la bonne. Nous lisons, en effet, dans un des derniers numéros des Affiches de 1793 : « Le citoyen François Fournier, libraire, prévient le public, que dorénavant il ne recevra les souscriptions pour les différents journaux de Paris que jusqu'au 25 de chaque mois, pour le mois suivant; sans cette précaution, leur abonnement serait retardé d'un mois. » Il y avait donc beaucoup d'abonnements parisiens. Mais pour les événements locaux on était réduit aux actes de l'administration imprimés sous forme d'arrêtés, de circulaires et d'affiches. Il n'aurait pas fait bon, du reste, à cette époque, à les critiquer ou même à les commenter.

1328. — Almanach du Département de l'Yonne, année 1793, première de la République. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. Se vend chez M. François Fournier, libraire. 136 p. — (M).

Il y a eu cette année trois éditions de cet almanach, chez Fournier.

La première est celle-ci, éditée au commencement de 1793 ou à la fin de l'année 1792, et contenant les renseignements sur l'administration et les fonctionnaires du département, tels qu'ils existaient au 1er janvier 1793.

La seconde éditée aussitôt la réorganisation des administrations, en octobre 1792, avec la rubrique : Année 1793, *seconde* de la République. On y trouve encore l'ancien calendrier. Enfin, la troisième portant pour titre : Almanach du département de l'Yonne, 1793 et 1794, IIe année de la République, avec le nouveau calendrier républicain et les noms tirés des règnes végétal et animal remplaçant les noms de saints. Voyez plus loin ces almanachs, à leur date de publication. Suivant l'almanach paru en janvier 1793, l'administration du district d'Auxerre est composée de la manière suivante : 1° Membres du Directoire : Pertuis père, président ; Sonnié-Moret, d'Irancy ; Baillet, greffier du juge de paix d'Auxerre ; Mathieu, de Courson ; Devaulabelle, de Mailly-le-Château. 2° Membres du conseil : Renaudin, de Saint-Bris ; Guyolot, maire de Chevannes ; Bijon, juge de paix de Seignelay ; Beudot, maire d'Escolives ; Ansel, juge de paix de Cravant ; Pichot fils, de Toucy ; Patouillat, procureur de la commune d'Escamps. Procureur syndic : Rathier, négociant à Chablis. Secrétaire en chef : Chardon, notaire à Auxerre. Trésorier : Sapey.

1329. — District d'Auxerre. Vente de meubles d'émigrés. De par la Nation. Le jeudi 3 janvier 1793, au château de Régennes, vente de divers meubles et effets mobiliers, appartenant ci-devant à Jean-Baptiste-Marie Champion, ci-devant évêque, émigré. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Emigrés, c. 1).

1330. — Adresse du citoyen Lebrun, ministre des affaires étrangères, au Président de la Convention nationale, imprimée par ordre de la Convention et envoyée aux 84 départements, Paris 19 décembre 1792, l'an premier de la République française. Signé : Bonneville, secrétaire général. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Adresse à la Convention sur l'attitude hostile du ministère anglais.

1331. — Discours prononcé par le citoyen procureur général syndic du Département de l'Yonne à la séance du Conseil général du 11 janvier 1793, pendant laquelle les Volontaires de Coulanges-la-Vineuse, dénoncés pour cause de désertion par le Conseil de discipline du 12e bataillon des Fédérés nationaux, se sont rendus à la barre de l'Administration.

On trouve (A. Y. L. § I, N° 122) la mention de l'envoi de cette pièce aux 7 districts du ressort par le procureur général syndic à la date du 22 janvier 1793.

1332. — Adresse du premier bataillon de la Corrèze aux représentants de la République française. Bartenheim, le 8 décembre 1792. Certifié conforme à Auxerre le 12 janvier 1793. Imp. L. Fournier, in-4°, 2 p. — (M).

Le 1er bataillon de la Corrèze, répondant à l'adresse envoyée par la Convention aux Volontaires nationaux, proteste de son ardent désir de

continuer à combattre contre l'étranger et de ne mettre bas les armes que lorsque la Patrie sera sauvée et qu'il n'existera plus de tyrans sur la terre.

1333. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 19 janvier. Adjudication le 30 janvier 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 32).

Cure de Mailly-la-Ville, biens à Séry; maison du prieuré St-Amatre, à Auxerre; abbatiale de St-Marien; maison de la communauté des filles de la Providence, maison appartenant au chapitre d'Auxerre; maison conventuelle et dépendances des Capucins d'Auxerre.

1334. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 17 janvier. Adjudication le 6 février 1793. Auxerre, imp. Baillif, rue de la Fanerie, n° 2. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 53).

Fabriques et cures de Courson, Fouronne, Fontenay-sous-Fouronne et Merry-Sec, biens auxdits lieux.

1335. — Copie de la lettre du Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du Département de l'Yonne, du 7 janvier 1793, an Ier de la République. Auxerre, L. Fournier, in-4°.

1336. — Le Conseil général de la commune d'Auxerre à ses concitoyens. In-4°, 1 p. S. l. n. d.

Au sujet des Offrandes patriotiques.

1337. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 14 janvier 1793, concernant la suppression des signes de la royauté et de la féodalité. In-4° et en Affiche in-f°. — (M). Envoi aux 7 districts le 23 janvier. — (A. Y. L. § I, N° 122).

Les monuments publics et les objets d'arts sont seuls exceptés de la mesure prescrivant la destruction de tous les signes de la royauté et de la féodalité. Le droit de placer des girouettes sur les maisons, qui était un droit seigneurial, est reconnu à tous les propriétaires.

1338. — Adresse de la section des Champs-Elysées, arrêtée dans l'assemblée générale du 30 décembre pour être présentée au Conseil général de la Commune. Imprimée par ordre de la Convention et envoyée aux 84 départements et aux 48 sections. Certifié à Auxerre, le 14 janvier 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Protestation contre le serment qu'on voulait imposer aux représentants.

1339. — Adresse du procureur général syndic aux Conseils généraux des communes du Département de l'Yonne, sur l'exécution de la loi du 20 septembre 1792, relative au mode de constater l'état civil des citoyens. Auxerre, le 15 janvier 1793. Imp. L. Fournier, in-4°.

1340. — Rapport des Commissaires envoyés dans le Département de l'Yonne, fait par Claude Fauchet, évêque du Calvados. Dijon, 1793, in-4°. — (P).

C'est une réimpression du rapport dont nous avons déjà noté deux éditions en 1792.

1341. — Appel nominal. Extrait du procès-verbal de la séance permanente de la Convention nationale des 16 et 17 janvier 1793, l'an deuxième de la République sur cette question. Quelle peine sera infligée à Louis? Paris, imp. nationale. In-8°, 43 p. — (L. 3e série, XLV, 174).

On trouve dans cette pièce le vote des députés de l'Yonne.



1342. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les billets de confiance. Du 23 janvier 1793. Auxerre, L. Fournier. Affiche in-f°. — (M).

Prorogation du délai fixé pour l'échange des billets de confiance.

1343. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 23 janvier 1793, concernant les receveurs de District et la découverte des effets volés au citoyen Muzard. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche in-f° et en in-4°. — (M).

Démenti contre le bruit que font courir les réactionnaires du renouvellement des receveurs de district. — Signalement d'objets volés au C. Muzard, assassiné à Clain, département de l'Indre.

1344. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 24 janvier 1793, relatif aux honneurs à rendre à la mémoire de Louis-Michel Lepelletier, député de l'Yonne à la Convention nationale. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

1345. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 24 janvier 1793, concernant les Gardes nationaux volontaires. In-4°.

1346. — Le Ministre de l'intérieur aux Corps administratifs et Municipalités de la République française. Signé : Roland. S. d. Auxerre, imp. L. Fournier, 1793. Affiche. — (M).

Circulaire destinée à rappeler que les administrations de département et de district ne peuvent ni nommer ni entretenir des agents auprès du Corps législatif.

1347. — Copie de la lettre écrite le 15 janvier 1793 par le Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du Département de l'Yonne. In-4°.

1348. — Décret de la Convention nationale du 23 janvier, l'an 2° de la République française. Adresse de la Convention nationale au Peuple français. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (M).

Cette adresse fut rédigée le lendemain de la mort de Louis XVI et de celle de Michel Lepelletier qu'elle cite en exemple aux patriotes. Invitation à la Nation de se lever tout entière contre ses ennemis.

1349. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 25 janvier 1793 (suivi de la lettre qui lui a été écrite par le Ministre de l'Intérieur Rolland (au sujet de la repression des menées monarchiques). Auxerre, L. Fournier. Affiche in-f° et en in-4°. — (M).

1350. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 27 janvier 1793 (relatif au payement des Contributions). In-4° et Affiche in-f°. — (M).

1351. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 28 janvier 1793 (concernant les demandes d'ornements d'église qui peuvent être formées par les paroisses conservées). In-4°.

1352. — Tableau des votes des Députés de la Convention nationale dans le procès fait en janvier 1793 à l'infortuné Louis XVI, roi de France, qui a été condamné à être décapité le 20 du même mois et exécuté le 21 dudit sur la place Louis XV, dite de la Révolution, à Paris. S. l. n. d. In-4°, 16 p. — (Sc. Y. 1re série, V.).

1353. — Un mot sur l'affaire de Louis XVI, par Maure aîné, citoyen d'Auxerre, Député du Département de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale, s. d. De l'imp. nationale. In-8°, 3 p. — (Q. 1789-1800).

1354. — Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité séante aux ci-devant Jacobins St-Honoré, à Paris. Signé : Maure aîné, Député, président. (Paris). Imp. Potier, in-4°, 8 p. — (Sc. Y. 2° série, X, 142).

Circulaire pour désavouer le Journal des Débats, rédigé par Deflers e[redacted] pour donner copie aux Sociétés affiliées de la lettre écrite par le citoye[redacted] Dufey au citoyen Maure.

1355. — Nouveaux Cantiques spirituels sur l'existence, la grandeur et les amabilités de Dieu, pour exciter les fidèles à élever leurs cœurs vers lui, à l'adorer, à le bénir, à l'aimer et à le servir avec ardeur. Il y a aussi quelques anciens, mais qu'on a mis dans un nouvel ordre pour les chanter sur des airs plus agréables ou du moins mieux connus. On les a divisés en quatre parties pour en faire des cadeaux aux enfants qui les mériteront par leur modestie et leur assiduité au Catéchisme. 1re partie Auxerre, L. Fournier, 1793. In-12, 31 p. — (M).

Nous donnons ci-dessous les titres des autres parties, comme une curiosité, car il est très singulier de voir cette publication éclore en pleine agitation révolutionnaire et antireligieuse.

1356. — Nouveaux Cantiques spirituels en l'honneur de N.-S. Jésus-Christ au Très Saint Sacrement de l'autel, etc. Auxerre, L. Fournier, 1793. In-12, 30 p. — (M).

1357. — Nouveaux Cantiques spirituels en l'honneur de la Très Sainte Vierge et en l'honneur des neuf chœurs des Anges, etc. Troisième partie. Auxerre, L. Fournier, 1793. In-12, 21 p. — (M).

1358. — Nouveaux Cantiqnes spirituels pour le saint Temps de l'Avent et pour Noël, etc. IVe partie. Par M. le curé de Lucy-le-Bois. Auxerre, imp. L. Fournier, 1793. In-12, 21 p. — (M).

1359. — Lettre du Ministre de l'intérieur au Président de la Convention nationale, du 22 janvier 1793, l'an second de la République, dont l'impression et l'envoi aux 84 départements a été ordonnée par la Convention. Signé : Roland. — Le Ministre de l'intérieur aux Corps administratifs, aux sociétés populaires, à tous ses concitoyens. Paris, le 22 janvier 1793, l'an deuxième de l'Égalité et de la République. Signé : Roland. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne, séance du 26 janvier 1793, matin. Signé : Laporte, président, Legros, Bègue, Decourt, Jeannest, Simonnet, Houssel, Brotot et Besson, administrateurs ; Delaporte, procureur général, syndic, et Bonneville, secrétaire général. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

En janvier 1793, Roland donna sa démission de ministre de l'intérieur motivée dans une lettre à la Convention. Cette pièce reproduit la belle lettre du républicain ardent qui, malgré son patriotisme, devait succomber sous les coups de ses ennemis.

1360. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne. Séance du 25 janvier 1793, soir, tenue par les administrateurs du département. — Copie de la lettre écrite par le Ministre de l'intérieur aux administrateurs des départements. Janvier 1793. Signé : Roland, Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. (M).

Invitation de sévir avec la plus grande rigueur contre les anarchistes et propagateurs de fausses nouvelles.

1361. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 31 janvier 1793 soir, l'an second de la République françoise, tenue par les administrateurs du Conseil général du Département de l'Yonne en permanence. Auxerre, L. Fournier, Affiche in-f°. — (M).

Arrêté décidant l'impression et l'envoi aux municipalités de la lettre du ministre Roland en date du 20 janvier, au sujet de l'établissement d'un bureau central de l'agriculture qui fera circuler un journal dans les communes rurales. Les évènements ne permirent pas de donner suite à cette idée.

1362. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 23 janvier. Adjudication le 15 février 1793. Imp. Baillif, rue de la Fanerie, n° 2. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Prieuré St-Eusèbe, biens à Auxerre ; abbaye St Germain, moulin et terres à Perrigny.

1363. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 22 février 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Fabrique de Merry-sur-Yonne et chapitre de Châtel-Censoir, biens à Merry ; fabrique de Mailly-le-Château et chapelle St-Nicolas, biens audit lieu et à Merry-sur-Yonne.

1364. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 février 1793. Imp. Baillif; Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

St-Cyr-les-Colons, biens dépendant de la fabrique dudit lieu et des Ursulines de Chablis.

1365. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 4 février 1793, contenant procès-verbal de la fête funèbre célébrée à Auxerre, en l'honneur de Michel Lepelletier, député de ce Département à la Convention nationale. (Envoyé aux 7 Districts le 13 mars 1793.) — (A. Y. L. § I. N° 122).

1366. — Éloge funèbre de Louis-Michel Lepelletier, Député du Département de l'Yonne à la Convention nationale, prononcé le 4 février 1793, l'an II de la République françoise, dans l'église St-Étienne d'Auxerre, par le citoyen Delaporte, procureur général-syndic du même Département. Auxerre, imp. L. Fournier, 1793. In-12. — (Sc. Y.).

1367. — Hymne en l'honneur de Michel Lepelletier, martyr de la Liberté, le 20 janvier, l'an II de la République, par T. Rousseau auteur des Chants de patriotisme et des Noëls républicains. Auxerre, imp. Baillif, 1793. In-8°. — (Sc. Y).

1368. — Hymne civique à la Liberté, à l'Égalité, à la Fraternité

par le citoyen Guénot, curé d'Egleny. Auxerre, imp. Baillif, 1793. In-8°. — (Sc. Y).

1369. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 6 février 1793, concernant l'état civil des citoyens. Imp. L. Fournier. In-4°.

1370. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 6 février 1793, concernant les comptes à rendre par les anciens administrateurs des biens des fabriques, fondations, établissements d'Études, de Collèges, hôpitaux, etc. Imp. L. Fournier. In-4° et Affiche in-f°. — (M).

1371. — Copie de la lettre écrite par le Ministre de la justice, faisant les fonctions, par intérim, du Ministre de l'intérieur, aux administrateurs des départements. Paris, le 9 février 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Circulaire pour prémunir les citoyens contre les lettres et demandes d'argent d'escrocs annonçant l'existence de prétendus trésors cachés dans la terre. Tout le monde se rappelle que ces tentatives d'escroqueries ont été renouvelées avec succès ces dernières années en faisant reluire, aux yeux des naïfs, de prétendus trésors cachés en Espagne. Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil, comme le dit depuis longtemps le proverbe.

1372. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 10 février 1793, qui proroge le délai pour l'inscription des citoyens sur le registre des Jurés. — Extrait du procès-verbal de la séance du 10 février, etc. Affiche in-f°. L. Fournier. — (M).

1373. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne, relatif à l'emploi des Dons faits pour les armées. Imp. L. Fournier. In-4°.

1374. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne, relatif à une fabrication de souliers pour l'armée. Imp. L. Fournier. In-4°.

1375. — Décret de la Convention nationale qui autorise les Corps administratifs à fixer le traitement des professeurs de Collèges. Auxerre, L. Fournier, 1793, 16 février. — (A. Y. T. 1790, an VIII).

1376. — Décrets de la Convention nationale des 21, 23, 24 et 25 février 1793, l'an second de la République françoise. 1° Adresse au Peuple françois; 2° Décret relatif à l'organisation de l'armée; 3° Décret qui détermine le mode de recrutement de l'armée. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 2 mars 1793. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 44 p. — (M).

Levée de 300,000 hommes. Fixation et répartition du contingent du département de l'Yonne, 3,294 hommes répartis entre les 7 districts. Nomination de commissaires pour surveiller et suivre les opérations de recrutement, d'habillement et d'équipement.

1377. — Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du Directoire du 21 février 1793, etc. Auxerre, L. Fournier. Affiche in-f°. — (M).

Division des bureaux et liste des citoyens administrateurs du Directoire qui en sont les ordonnateurs. Les membres du Directoire sont : MM. : 1° Housset Etienne-François d'Auxerre ; 2° Brotot Guillaume, de Vézelay; 3° Legros Edme, de Branches; 4° Bègue Jacques, de Villeneuve-sur-Vanne; 5° Decourt Cyriaque, de Saint-Fargeau ; Simonnet Jean-Laurent, de Tonnerre ; 7° Jeannest Pierre-Edme-Nicolas, de Saint-Florentin; 8° Choslin-Duvivier Jean-Baptiste, de Mailly-le-Château. — Procureur général syndic, Delaporte Eugène-Théodore, de Villeneuve-la-Guyard; Bonneville, secrétaire général ; Housset, subrogé au procureur général, et Sauvalle, de Sens, secrétaire suppléant. Les bureaux sont divisés en cinq sections : 1° Administration générale et militaire ; 2° Domaines nationaux ; 3° Travaux publics ; 4° Contribution et comptabilité générale ; 5° Exécution générale et bureau du procureur général syndic.

1378. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 21 février 1793, relatif aux demandes en dégrèvement sur les Contributions publiques. Imp. L. Fournier, in-4°, 10 p. et Affiche in-f°. — (M).

1379. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 21 février 1793, concernant le payement des Contributions. Imp. L. Fournier, in-4° et Affiche in-f°. — (M).

1380. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du même jour; concernant les Emigrés. Imp. L. Fournier. In-4°, et Affiche in-f°. — (M).

Etat de consistance des biens des Emigrés à envoyer le 15 mars prochain.

1381. — Unité, Indivisibilité de la République, Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. — Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne, aux Citoyens du Département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier, 1793. — (A. T. XXIX, 106).

Appel aux armes. Le bon à imprimer est du 23 février. — (A. Y. N. 157, § I).

1382. — Les administrateurs du Département de l'Yonne aux citoyens du ressort. — Arrêté du 23 février 1793 (concernant l'accélération du recrutement, l'organisation des registres d'inscription et l'appel des citoyens pour la défense de la Patrie en danger). Auxerre, L. Fournier, Affiche. — (M).

1383. — Adresse du Conseil général du Département de l'Yonne aux administrés du ressort, relative à la libre circulation des subsistances. Auxerre, le 28 février 1793, imp. L. Fournier. In-4°,

1384. Département de l'Yonne. Liste des noms et derniers domiciles des particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets à séquestre. Février 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. In-f°, 9 p. — (P).

1385. — Décret qui détermine le mode de recrutement de l'armée. — Arrêté du Département de l'Yonne du 2 mars 1793 portant répartition entre les sept districts du Département de 3,294 hommes à raison de la population et du nombre déjà fourni. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1386. — District d'Auxerre. — Bail à ferme. — Adjudication le dimanche 3 mars 1793 : 1° de la coupe de l'oseraie existante dans le parc du ci-devant château de Seignelay; 2° du bail à ferme des jardins potagers et arbres fruitiers du même château. Auxerre, imp. Baillif, 1793. Affiche.

En marge : « J'ai reçu du citoyen Charron, secrétaire du district, la somme de cinq livres pour impression de la présente affiche. Auxerre, ce 10 avril 1793, Baillif. »

1387. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 4 mars 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Château et biens dépendant des ci-devant Lazaristes sur les municipalités de Vincelottes, Vincelles, Irancy, Cravant et Escolives.

1388. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 5 mars 1793 (concernant l'exécution de la loi rurale, la police des campagnes et la nomination des gardes-champêtres). Imp. L. Fournier, in-4° et Affiche in-f°. — (M).

1389. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 7 mars 1793, sur le rapport de Detroyes, adjudant de la Garde nationale d'Avallon. Imp. Fournier, in-4°.

1390. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 12 mars 1793, concernant les Dons patriotiques. Imp. Fournier, in-4°.

1391. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 mars 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Biens de l'abbaye St-Germain d'Auxerre, à Venoy; biens dépendant des fabriques, à Chitry, St-Bris, Augy, Coulanges-la-Vineuse et Jussy.

1392. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 15 mars 1793, relatif au recrutement qui doit être opéré en exécution de la loi. Imp. Fournier. In-4°. — (A. Y. L. § I. N. 122, mention de l'envoi aux sept districts).

1393. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne concernant l'adjudication des terrains en friche. Séance du 16 mars 1793, etc. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (M).

Vente des terrains en friche provenant de la ci-devant liste civile, des domaines des ci-devant princes français émigrés et des parcs des émigrés.

1394. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 16 mars 1793, concernant l'Instruction publique. Imp. L. Fournier, in 4° et en Affiche. — (M).

Organisation des bureaux d'administration pour la surveillance des établissements d'Instruction publique.



1395. — Adresse du Département de l'Yonne à ses concitoyens, adoptée par arrêté du 20 mars 1793. Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. L. § I, N. 122, mention de l'envoi aux sept districts).

1396. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 mars 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Religieux de la Providence de Chablis, biens audit lieu, à Poinchy et à la Chapelle-Vaupelleteigne, fabrique de Milly, biens audit lieu, à Poinchy et à Beines; fabrique de Poinchy, biens audit lieu, à Beines et à la Chapelle-Vaupelleteigne.

1397. — District d'Auxerre. Vente de meubles d'émigrés. Au nom de la Nation. Vente et adjudication, le lundi 25 mars 1793, à Leugny, des meubles et effets délaissés par Edme-Pierre Labussière, émigré (ci-devant capitaine d'infanterie). Auxerre, imp. Baillif, 1793. Affiche. — (A. Y. Emigrés, L. 1.)

1398. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 mars 1793. Auxerre, Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Communauté de la Visitation Ste-Marie, maison à Auxerre; fabrique de Préhy, biens audit lieu, à Courgis et à Chablis.

1399. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne. Séance

du 28 mars matin, etc. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche in-f°.— (M).

Arrêté annulant la délibération prise le 6 mars par les Officiers municipaux de Vézelay, tendant à suspendre l'exécution de l'arrêté du département concernant la déportation de plusieurs ecclésiastiques de cette commune, etc. Mutel, procureur de la commune de Vézelay est suspendu de ses fonctions; le maire et ses deux officiers municipaux sont blâmés, etc.

1400. — Décret de la Convention nationale du 28 mars 1793, concernant les Émigrés.— Arrêté de l'administration départementale qui, sur l'état envoyé le 26 mars par l'adjoint de la 4e division du Département de la Guerre, déclare en état d'émigration ceux qui sont portés sur cette liste. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 28 p. — (D. 390).

1401. — Décret de la Convention nationale du 29 mars 1793, l'an IIe de la République française, qui enjoint à tout propriétaire ou principal locataire de faire afficher à l'extérieur de leurs maisons les noms, prénoms, surnoms, âge et profession de tous les individus résidant dans leurs maisons. Promulgué à Auxerre le 5 avril 1793. Imp. L. Fournier, in-4°. — (L. 2e série, X, 80).

1402. — Proclamation du Conseil exécutif provisoire du 22 janvier 1793. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 30 mars 1793, matin, etc. In-4° et Affiche in-f°. Auxerre, L. Fournier. — (M).

Défense à tous les ministres du culte catholique de dresser l'état civil des citoyens.

1403. — Décret de la Convention nationale du 18 mars 1793, l'an IIe de la République française, qui met en permanence les Conseils généraux de Département, de District et de Commune. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne. Séance du 30 mars 1793, matin... Auxerre, imp. L. Fournier. In-4° et Affiche. (M).

Les ennemis de la chose publique multiplient les dangers de la Patrie par leurs manœuvres dans l'intérieur ; une vigilance constante est le seul moyen de déjouer les intrigues et d'entretenir l'ordre et la paix, etc.

1404. — Décret de la Convention nationale du 5 avril 1793, l'an second de la République françoise, portant que les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et le troisième bataillon de l'Yonne ont bien mérité de la Patrie. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 2 p. — (M).

1405. — Extrait du procès-verbal de la séance de la Convention nationale du 5 avril 1793, portant que le 3e bataillon de l'Yonne a

bien mérité de la Patrie. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 2 p., et en Affiche. — (M).

A la suite du procès-verbal de la Convention, on trouve : 1° la copie de la lettre écrite par le C. Maure, député du Département de l'Yonne à la Convention nationale, aux citoyens administrateurs du Département de l'Yonne (relation de la belle conduite du 3e bataillon de l'Yonne dans l'affaire de Dumouriez) ; 2° l'extrait du procès-verbal de la séance tenue au Département de l'Yonne, le 7 avril 1793, par les commissaires de la Convention nationale dans les Départements de l'Aube et de l'Yonne et les administrateurs du Département, réunis aux administrateurs du District et du Conseil général de la commune d'Auxerre, en présence de la Société des Amis de la République d'Auxerre et d'un grand nombre de citoyens. Comme on le voit, le décret de la Convention et la lettre de Maure furent accueillis avec enthousiasme à Auxerre et donnèrent lieu à une réunion solennelle de tous les patriotes.

1406. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 avril 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 254).

Fabrique de Courgy, biens à Courgy, Beines, Milly, Poinchy ; fabrique de Chichée, biens audit lieu.

1407. — Adresse des administrateurs du Département du Pas-de-Calais aux citoyens du dit Département. Imprimé par ordre de la Convention nationale, envoyée aux Départements et aux Armées. Arras, le 3 avril 1793. Certifié conforme à Auxerre le 25 avril 1793. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Au sujet de la trahison du général Dumouriez.

1408. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 avril 1793. Imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 5, 298).

Fabrique de Ouaine, biens audit lieu ; manse conventuelle de St-Germain, terre à Auxerre.

1409. — Adresse du Conseil exécutif provisoire du 6 avril 1793 aux citoyens administrateurs composant le Directoire du Département de l'Yonne. In-4°.

1410. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 9 avril 1793, an II, concernant les Comités de Section. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4° et en Affiche. — (M).

1411. — Arrêtés concernant la sûreté générale. Extrait des registres du Directoire du Département de l'Yonne. Séance du 9 avril 1793, l'an II de la République française. Auxerre, L. Fournier. 12 avril 1793. In-8°, 7 p. et une Affiche. — (M).

Délibération du Directoire, à propos de l'enlèvement de l'arbre de la Liberté à la porte du Temple à Auxerre, dans la nuit du 8 au 9, et des

menées contre-révolutionnaires. Arrêté de Louis Turreau et d'Antoine Garnier, commissaires de la Convention, ordonnant l'arrestation et la réclusion des prêtres et des moines non attachés au culte salarié.

1412. — Proclamation du Pouvoir exécutif de la République française pour l'exécution de la loi du 8 avril 1792, relative aux Emigrés. — Du 9 avril 1793, l'an II de la République française. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Sur le retard apporté dans la formation des états des biens des Emigrés dans certains Départements, parmi lesquels le Département de l'Yonne est signalé.

1413. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 9 avril 1793, an II de la République française une et indivisible, relatif aux subsistances. Auxerre, L. Fournier. In-4°. — (Bibl. de la Cathédrale).

1414. — Frères et Amis. Auxerre, le 10 avril 1793. Signé : Desmaisons, président; Renard, Marie, Delaage, secrétaires. (Au-dessus : Bois gravé représentant un œil grand ouvert au milieu d'un ovale autour duquel on lit : Club patriotique d'Auxerre, Liberté, Égalité. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 3 p.— (Sc. Y. 1re série. IX, 349).

Circulaire pour adresser copie de deux Adresses, l'une à la Convention nationale, l'autre aux Sociétés de Sans-Culottes de toute la République, par la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité d'Auxerre, demandant la déportation des prêtres non assermentés.

1415. — Arrêté des citoyens Garnier et Turreau, représentants du peuple dans les départements de l'Aube et de l'Yonne, retardant l'envoi des volontaires jusqu'à ce qu'ils soient convenablement armés et habillés. Du 13 avril 1793. Imp. Fournier. — (A. Y. N. 157, § I.).

1416. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 15 avril 1793, concernant l'armement des volontaires et une nouvelle fabrication de piques. In-4°.

1417. — Adresse des citoyens Garnier et Turreau, représentants du peuple, délégués par l'Assemblée nationale dans les Départements de l'Aube et de l'Yonne, à leurs frères des communes du Département de l'Yonne. Du 19 avril 1793. — Extrait du Registre des Délibérations du Conseil général du Département du 19 avril 1793, l'an IIe de la République française. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Arrêté des représentants Garnier et Turreau délégués par la Convention dans les Départements de l'Aube et de l'Yonne, décidant que les Directoires des Départements de l'Aube et de l'Yonne, réunis à leurs Con-

seils généraux, demeurent chargés de suivre l'exécution des arrêtés pris par les représentants en mission, soit sur le recrutement, soit sur les subsistances, soit sur la sûreté générale ou le salut public.

1418. — Département de l'Yonne. Liste des noms et derniers domiciles des particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets au séquestre. Avril 1793. Imp. L. Fournier. Affiche. — (P).

1419. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 22 avril 1793, concernant la conservation des forêts nationales et des bois communaux. Du 22 avril 1793. Imp. L. Fournier. In-4° et Affiche. — (M).

1420. — Adresse des représentants du Peuple, membres du Comité de Salut public, du 23 avril 1793, aux citoyens administrateurs du Département de l'Yonne. In-4°.

1421. — Arrêté du Département de l'Yonne du 23 avril 1793, portant que les Officiers des Maîtrises des Eaux et Forêts et les autres fonctionnaires publics non élus par le peuple, qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas justifié de *Certificats de civisme* dans le délai de quinzaine prescrit par l'art. IV du Décret de la Convention du 5 février, sont tenus d'en justifier dans la huitaine. Imp. L. Fournier. In-4°.

1422. — Arrêté du Département de l'Yonne du 23 avril 1793, contenant l'expression de sa satisfaction sur l'opération du recrutement. In-4°.



1423. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 23 avril 1793, concernant les chevaux d'Émigrés et les chevaux de luxe. Imp. L. Fournier. In-4° et Affiche in-f°. — (M).

Tous les chevaux d'Emigrés seront réunis aux chefs-lieux de Districts, avec les chevaux de luxe, qui seront estimés au préalable.

1424. — Arrêté au sujet du départ des 473 volontaires du District de Sens, auxquels les citoyens ont remis les armes dont ils étaient

propriétaires. Du 23 avril 1793. In-4°. Imp. L. Fournier. — (A. Y. N. 157, § I.).

Le Conseil général du Département invite le District de Sens à faire imprimer, publier et afficher son arrêté dans toutes les communes de son arrondissement.

1425. — Arrêté du Département de l'Yonne du 26 avril 1793, relatif au don patriotique fourni par la commune d'Hargicourt au troisième bataillon de l'Yonne. In-4°.

1426. — La Convention nationale aux armées de la République française. Soldats de la Liberté... Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Proclamation à propos des derniers insuccès en Belgique.

1427. — Auxerre, le 28 avril, l'an IIe de la République une et indivisible. L'assemblée générale du Peuple d'Auxerre, réunie pour la nomination des membres devant composer le Comité de Salut public, à la Convention nationale, à l'effet de rappeler les mandataires du peuple qui n'ont point sa confiance. Signé : Desmaisons, président; Gautherot, secrétaire. Auxerre, de l'imp. de Baillif, 1793. In-4°, 2 p. — (Sc. Y.).

1428. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 mai 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 330).

Chevannes, biens de la fabrique; Venoy, biens dépendant de l'abbaye St-Pierre-en-Vallée d'Auxerre (Moulin de Péteau, à Soulcines).

1429. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif au Bulletin hebdomadaire du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 4 mai 1793, l'an second de la République française, tenue par les administrateurs du Département de l'Yonne. (A la suite) : Copie de la lettre écrite par le Ministre de l'Intérieur aux citoyens administrateurs du Département. Paris, 20 avril 1793. Auxerre, Fournier. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 5 p. 549.)

Organisation d'un Bulletin hebdomadaire des Communes aux Districts, des Districts au Directoire et du Directoire au Ministère. Les Districts dresseront et feront imprimer une feuille de huitaine qui contiendra par colonnes les articles sur lesquels les Conseils généraux des Communes auront à s'expliquer.

1430. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 10 mai 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 362).

Auxerre, maison de la Commanderie, biens de l'évêché, des fabriques St-Amatre et N.-D.-la Dehors et de l'abbaye de St-Pierre; Champs, Islot dépendant de l'abbaye St-Julien d'Auxerre; Pourrain, biens du chapitre

d'Auxerre ; Perrigny, St-Georges, Villefargeau, Ste-Pallaye, biens des fabriques.

1431. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 17 mai 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n 5, 389).

Lévis, Sementron, Châtenay, Gy-l'Évêque, Escolives, biens dépendant des fabriques ou cures.

1432. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 mai 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 417).

Lichères, biens dépendant de la fabrique dudit lieu et de l'abbaye de Molesmes ; Toucy, biens dépendant de la Confrérie du Saint-Sacrement et des Trépassés audit lieu.

1433. — Décret de la Convention nationale du 29 mai 1793, l'an II de la République française. Déclaration des Droits de l'Homme. Affiche. Imp. L. Fournier. — (M).

1434. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 4 mai 1793 relatif aux dépenses du culte. Imp. L. Fournier, in-4° et en Affiche in-f°. — (M).

1435. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne, relatif à l'usage de la poudre de guerre. Extrait du procès-verbal de la séance du 4 mai, l'an II de la République, tenue par les administrateurs du Département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (M).

Arrêté supprimant les salves d'artillerie et de mousqueterie dans toutes les circonstances et cérémonies, et portant défense de vendre de la poudre aux particuliers pendant tout le temps que durera la guerre.

1436. — Décret de la Convention nationale du 4 mai 1793, concernant les subsistances et Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 7 mai 1793, concernant le même objet. In-4°.

1437. — Auxerre, le 20 mai 1793, l'an II de la République française. Citoyens... Signé : Desmaisons, président ; Gautherot, secrétaire. Auxerre, imp. Baillif, 1793. In-4°, 4 p. — (Q).

Adresse du Peuple d'Auxerre, réuni en assemblée générale de Commune, conformément à la loi du 21 mars dernier, qui ordonne la permanence des sections convoquées pour la formation des Comités de salut public. Cette adresse, envoyée à tous les chefs-lieux de District, avait pour but de provoquer un mouvement contre la partie modérée de la Convention. Les sans-culottes d'Auxerre demandent que les Girondins soient retirés de la représentation nationale, et ils invitent, dans leur circulaire, toutes les communes de France à envoyer un vœu semblable. Claude Gautherot, secrétaire de la commune d'Auxerre en permanence, était un jeune peintre, élève de l'école de David, qui habitait Auxerre à cette époque. Républicain fanatique et exalté, il était l'*alter ego* du député Maure et l'un des personnages les plus influents de la Société populaire

auxerroise. Parmi les manuscrits conservés dans la riche bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Cheltenham (Angleterre), on remarque, sous le nº 3,542, deux volumes renfermant des pièces provenant du peintre Gautherot, et sa correspondance avec la Société populaire d'Auxerre. Il serait bien à désirer qu'une copie de cette correspondance puisse être faite dans l'intérêt de notre histoire auxerroise.

1438. — Les dix commandements du vrai Républicain. De l'imp. de L. Fournier, 1793. Placard in-fº, sur lequel on lit les dix commandements imprimés en gros caractères dans un cadre typographique. — (Q).

Cette pièce devait être affichée dans les endroits publics.

1439. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens d'Etienne-Philippe Vilain, émigré, à Chevillon, le 26 mai 1793. 2 Affiches. Auxerre, imp. L. Fournier. — (A. Y. Emigrés, V. 2.)

Château, fermes et biens divers à Chevillon.

1440. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 30 mai 1793, relatif au Maximum du prix des Grains. Imp. L. Fournier. In-4º.

1441. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Auxerre le 3 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 453).

Fabrique et cure de Prégilbert, fabrique de Trucy, biens auxdits lieux.

1442. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 482).

Biens dépendant de la fabrique, à Leugny.

1443. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche (incomplète). — (A. Y. Emigrés. P).

Biens de la fabrique de Prégilbert et autres.

1444. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 21 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 482).

Biens dépendant de la fabrique de Chablis, à Chablis, Fontenay, Fiez, Chichée; fabrique de Beines, biens audit lieu et à Milly; évêché, terre à Auxerre.

1445. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 548).

Ursulines et abbaye St-Marien, biens à Auxerre; fabrique de St-Mamert d'Auxerre, pré à Villefargeau; fabriques de Lucy-sur-Cure, Migé, Val-de-Mercy, cure de Sementron, fabrique St-Regnobert d'Auxerre, biens auxdits lieux.

1446. — Maure, citoyen d'Auxerre, député par le Département de l'Yonne à la Convention nationale, au Peuple Souverain et à ses

représentants. 3 juin 1793. Paris, imp. de Robert. In-4°, 4 p.— (M).

Maure, accusé par ses ennemis de s'être enrichi par trois banqueroutes, public des attestations de la Municipalité et du Tribunal de Commerce auxerrois, constatant sa parfaite honorabilité.

1447. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne (du 5 juin 1793), concernant les demandes en dégrèvement. Auxerre. L. Fournier. In-4°, 12 p. — (M).

1448. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 5 juin 1793, relatif au mode de constater les pertes occasionnées par les gelées (des 30 et 31 mai dernier, auquel est joint un tableau à colonnes pour inscrire les citoyens qui déclareront avoir éprouvé des pertes). Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. et Affiche in-f°. — (M).

1449. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif aux subsistances. Du 6 juin 1793. in-4°.

1450. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 13 juin 1793, relatif à l'établissement d'une Compagnie de Canonniers nationaux soldés. In-4°.

1451. — Proclamation du Conseil général du Département de l'Yonne aux Conseils généraux des Communes, les invitant à ne rien négliger et à redoubler de zèle pour le recrutement et l'armement des volontaires. Imp. Fournier. In-4°. — (A. Y. N. 156, § I.)

1452. — Jugement du Tribunal criminel du Département de l'Yonne, séant à Auxerre, le 15 juin 1793, l'an second de la République française, qui condamne Marie-Anne Bordot, dite Laureau, servante-domestique du citoyen Chauchon, marchand à Ligny, en huit années de réclusion, avec l'exposition préalable en la ville de St-Florentin, pour avoir pris chez ledit citoyen Chauchon, un bonnet de mousseline et un bonnet d'étamine noire avec intention de les voler. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

1453. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens de Saulnier, prêtre, ci-devant principal du collège de Joigny, émigré. 16 juin et 14 juillet 1793. Auxerre, L. Fournier. 2 Affiches. (A. Y. Prêtres déportés. S.)

Vignes à Joigny.

1454. — Adresse à la Convention nationale. Le Peuple d'Auxerre, réuni en Assemblée générale de Section, et les Autorités constituées, séantes en cette ville, aux Représentants de la Nation française. S. l. n. d. (Auxerre, 20? juin 1793). In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 397).

Protestation « contre la conspiration de plusieurs citoyens d'Avallon » qui avaient fait une adresse fédéraliste à la Convention.

1455. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 8 juin 1793, relatif aux subsistances. In-4°.

1456. — Acte constitutionnel, précédé de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, présenté au Peuple français par la Convention nationale, le 24 juin 1793, l'an deuxième de la République. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 20 p. — (M).

1457. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne relatif à l'augmentation des mois de nourrices. Extrait du procès-verbal de la séance du 11 juin 1793, etc. Auxerre, L. Fournier. Affiche in-f°. — (M).

L'Hôtel-Dieu d'Auxerre ne trouvant plus de nourrices pour les enfants abandonnés au prix de 5 livres par mois, il est autorisé à les payer 9 livres et il recevra, à l'avenir, 12 livres par mois au lieu de 7 livres payées jusqu'à ce jour.

1458. — Adresse des administrateurs du Conseil général du Département de l'Yonne en permanence, aux administrateurs de Districts et aux Conseils généraux des Communes de leur arrondissement. 20 ? juin 1793. In-4°.

1459. — Décret de la Convention nationale sur la distribution des prix dans les Collèges de la République. Du 29 juin 1793. Auxerre, imp. Fournier. In-4°. — (A. Y. T. 1790 à l'an VIII.).

1460. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 29 juin 1793, concernant la circulation des subsistances. In-4°.

1461. — Département de l'Yonne. Proclamation au nom de la République française. Salut public. Égalité, Liberté. Meaulne, Commissaire de la Convention nationale dans les Départements du Centre et de l'Ouest aux Républicains du Département de l'Yonne. (suivi de) : Arrêté du 29 juin 1793 du Conseil général du Département de l'Yonne réuni aux autorités constituées, séantes à Auxerre, relativement aux enrôlements et réquisitions des citoyens qui partiront contre les rebelles de la Vendée. In-4°, 8 p. Imp. Fournier. — (M).

Nomination de commissaires pour activer la levée et le départ du contingent du Département de l'Yonne, fixé à 800 hommes au minimum.

1462. — Lettre du Ministre des Contributions publiques du 6 juillet 1793, aux Citoyens administrateurs du Département de l'Yonne. In-4°.

1463. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 juillet 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 2).

Biens du Collège, à Auxerre ; fabrique de Cravant, biens audit lieu, à Accolay, Bazarnes ; fabriques de Bazarnes et d'Irancy, biens auxdits

lieux et à Vincelottes ; pêche de la rivière d'Yonne, à Accolay, dépendant du chapitre d'Auxerre.

1464. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 juillet 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 55).

Fabrique et cure de Coulanges-sur-Yonne, biens audit lieu ; évêché d'Auxerre et fabrique de Crain, biens à Crain ; fabriques de Festigny et de Lucy-sur-Yonne, biens auxdits lieux.

1465. — Le Ministre de l'Intérieur aux citoyens administrateurs du Département. Paris, le 29 mai 1793. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 16 juillet 1793. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (M).

Au sujet des passeports suisses délivrés aux Émigrés qui ne doivent être reconnus valables que lorsqu'ils sont signés du citoyen Barthélemy, envoyé de France en Suisse.

1466. — Proclamation du Conseil exécutif provisoire et Arrêté du Département de l'Yonne concernant la police des grandes routes. Paris, le 30 mai 1793. Auxerre, le 11 juillet 1793, collationné le 1er août. Imp. L. Fournier. In-4° 7 p. et en Affiche. — (M).

1467. — Acte constitutionnel, précédé de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Auxerre, L. Fournier, an II. In-12. — (M).

1468. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 8 juillet 1793, concernant l'acceptation de l'Acte constitutionnel. Imp. L. Fournier. In-4°.

1469. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne en permanence, relatif à la fédération nationale du 10 août. Auxerre, le 20 juillet 1793. Imp. L. Fournier. Affiche in-f°. et en in-4°. — (M).

1470. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 août 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 118).

Moulin et terre à Vallan, et Hôtel de Malte à Auxerre, dépendant de la Commanderie d'Auxerre ; chapelle de St-Quentin, finage de Monéteau ; biens à Égleny, Gy, Beines, Prégilbert, Poinchy, Monéteau, Chitry, dépendant des cures et fabriques ; terres à Escamps, dépendant de l'abbaye St-Germain d'Auxerre ; prés à Auxerre, dépendant du chapitre de la Cité.

1471. — Discours sur la journée du 10 août 1792 (vieux style), lu dans l'une des séances de la Société populaire d'Auxerre, par le citoyen Billout, élève de l'École nationale de cette commune, âgé de dix-sept ans, auteur de ce Discours. Auxerre, L. Fournier, 2e année républicaine. In-4°, 6 p.— (Sc. Y. 1re série, IX, 37).

1472. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 août 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 86).

Biens dépendant de la fabrique et de la cure d'Escamps audit lieu; iens dépendant de la fabrique et de la cure de la Chapelle d'Avigneau, ıunicipalité d'Ouaine.

1473. — Département de l'Yonne. Extrait de la proclamation du onseil exécutif provisoire du 3 août 1793, ayant pour objet l'exéution de l'article 68 de la loi du 28 mars précédent. Listes des itoyens français présumés émigrés, et rayés des listes des émirés ou déchargés provisoirement du séquestre mis sur leurs iens, en ce qui concerne le Département de l'Yonne. Auxerre, . Fournier. Affiche s. d.

Liste comprenant deux noms.

1474. — Décret de la Convention nationale du 17 juillet 1794, ui supprime, sans indemnité, toutes redevances ci-devant seineuriales et droits féodaux, même ceux conservés par le décret u 25 août dernier. (A la suite) : Arrêté du Directoire du Départeıent de l'Yonne du 1er août 1793 (relatif au même objet). Auxerre, 'ournier, In-4°, 8 p. — (M).

1475. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne lu 6 août 1793), relatif aux Pères, Mères, Femmes et Enfants des éfenseurs de la Patrie, dans le cas de réclamer des secours. Imp. . Fournier, in-4° et Affiche in-f°. — (M).

1476. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 8 oût 1793, relatif à la suspension des Maire et Procureur de la ommune de Cravant. Du 8 août 1793. Auxerre, L. Fournier. Affihe. — (B. Mignot).

1477. — La commune de Vermanton à la Convention nationale. igné : Soufflot, commissaire, député de la commune de Vermanon. (Paris). Patris, imp. de la commune de Paris. In-4°, 4 p. — \. B. n. c. N° 7, p. 153).

Demande d'exemption des droits sur la coupe des bois de la commune, ttendu la misère des habitants.

1478. — Discours prononcé par le citoyen Delaporte, procureur énéral syndic du Département de l'Yonne, au moment de la réuion fraternelle des députés des Cantons aux autorités constituées u ressort, dans la grande salle de l'administration, le 10 août 793, an IIe de la République française. Imprimé par arrêté du Déartement du même jour, sur la proposition de l'Assemblée généale. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 6 p. — (M).

1479. — Adresse et décrets de la Convention nationale des 14 et 6 août 1793, l'an II de la République française une et indivisible, elative à la levée du peuple françois en masse contre les ennemis e la République. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

1480. — Décret de la Convention nationale du 22 juillet 1793, l'an second de la République françoise, contenant une instruction sur la levée de 30.000 hommes de cavalerie. Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 17 août 1793. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 18 p. — (M).

Cet arrêté prescrit des mesures pour la formation dans le Département d'une compagnie de canonniers nationaux soldés, pour la levée des chevaux de luxe et ceux des Émigrés et enfin pour la levée de 30,000 hommes de cavalerie.

1481. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 23 aout 1793, qui détermine le mode de réquisition des citoyens français. Imp. L. Fournier. In-4°.

1482. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 28 août 1793, concernant le grand mouvement national. Imp. L. Fournier. In-4°.

1483. — Décret de la Convention nationale des 31 octobre, 1, 3 [illegible], 10 et 25 novembre 1792, 3 juin et 25 juillet 1793, concernant l'administration et la vente des biens des Emigrés et la liquidation de leurs dettes. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Nous citons ici ce Décret à cause de son importance ; l'immense affiche qui le reproduit est composée de six feuilles.

1484. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 6 septembre 1793. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 142).

Mailly la-Ville, biens de la fabrique et de la cure ; Séry, biens de la fabrique ; Vincelottes, Irancy et Escolives, biens de la fabrique de Vincelottes.

1485. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 septembre 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 175).

Toucy, biens de la fabrique, de la cure, du chapitre, de la collégiale et de la confrérie du Saint-Sacrement et des Trépassés, audit lieu.

1486. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 septembre 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 202).

Appoigny, biens de la fabrique, halle, four banal et maison dépendant du chapitre St-Pierre.

1487. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 2 septembre 1793, qui fixe le maximum, etc. Imp. Fournier. In-4° et Affiche in-f°. — (M).

Décret de la Convention nationale du 19 août 1793 et arrêté conforme qui autorise les Directoires du Département à fixer le maximum du prix du bois de chauffage, charbon, tourbe et houille.

1488. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne lu 2 septembre 1793, relatif au recensement des grains et des subsistances. Imp. L. Fournier. In-4°.

1489. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne lu 4 septembre 1793, relatif à la vente des biens des Émigrés. n-4°.

1490. — La Convention nationale aux Français des Départenents méridionaux. 6 septembre 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Au sujet de la livraison de Toulon aux Anglais.

1491. — Le procureur général syndic aux administrés du Département de l'Yonne. Signé : Delaporte. Auxerre, le 8 septembre 793. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Appel aux armes de tous les citoyens. Très curieuse proclamation.

1492. — Décret de la Convention nationale du 9 septembre 1793. qui supprime les Écoles militaires. Auxerre, imp. L. Fournier. n-4°, 3 p. — (M).

Voici les trois articles de ce Décret : I. Les Écoles militaires sont supprimées.— II. L'École militaire d'Auxerre est provisoirement conservée, comme établissement libre d'instruction publique et la loi du 8 mars, relative aux Collèges, lui est appliquée dans toutes ses dispositions.— III. Jusqu'à l'organisation définitive de l'Instruction publique, les corps administratifs sont expressément chargés de pourvoir au remplacement de ceux des nstituteurs publics qui n'ont pas constamment professé depuis 1789, les principes de la Révolution.

1493. — Égalité, Liberté. Supplément au Bulletin de la Convention nationale. Suite de la séance du 11 septembre 1793. Les eunes citoyens étudiants en troisième au Collège national d'Auxerre, à la Convention nationale. Affiche. S. l. (Paris). — (M).

Les élèves du Collège envoient à la Convention, pour le 3e bataillon de l'Yonne, le produit d'une collecte ; ils y joignent « la marque autrefois distinctive de celui d'entre nous qui sortait victorieux des combats littéraires ».

1494. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 18 septembre 1793, relatif aux Gendarmes qui serviront hors des limites de leur résidence. In-4°

1495. — Décret de la Convention nationale du 21 septembre 1793, qui enjoint aux femmes de porter la cocarde tricolore. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche.

1496. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne, du 21 septembre 1793, relatif au renouvellement des Comités de Salut public. In-4°.

1497. — Delaporte, procureur général syndic du Département de l'Yonne, à ses concitoyens. Auxerre, imp. L. Fournier. S. d. In-4° 3 p. — (Q).

Invitation de se conformer à l'arrêté du 24 décembre dernier qui prescrit une surveillance active pour la protection des arbres des grandes routes, journellement coupés ou arrachés et détruits.

1498. — L'assemblée générale du Peuple réuni en Commune et les Membres composant la Société populaire d'Auxerre, à leurs frères les patriotes du Département de l'Yonne. A Auxerre, le .. septembre 1793, l'an second de la République française une et indivisible. (Certifié conforme le 24 septembre.) Auxerre, imp. L. Fournier. In-4° 8 p. — (Q).

Nous ne connaissons cette pièce que par un exemplaire incomplet de quatre pages, en sorte que nous ne possédons pas la fin de la proclamation, ni le commencement de l'arrêté du Département qui se trouve à la suite. Nous y voyons seulement qu'une grande émotion avait soulevé les patriotes auxerrois à l'occasion de la saisie de deux lettres écrites par des ennemis de la République.

On lit, en effet : « Le Conseil général du Département... Arrête que les deux lettres interceptées l'une de Lyon, l'autre de Poitiers ; ensemble l'adresse de l'assemblée générale du peuple d'Auxerre et des membres composant la Société populaire d'Auxerre, signée Desmaisons, président de la Commune ; P. Milon; secrétaire ; Fourier, président de la Société, et Gautherot, commissaire du Comité de sûreté générale de la Convention nationale, seront imprimées, au nombre de 1,000 exemplaires, lues, publiées et affichées dans toute l'étendue du ressort, adressées à la Convention nationale, au ministre de l'Intérieur, à toutes les administrations et Sociétés populaires de la République. Fourier, professeur au Collège d'Auxerre, l'illustre mathématicien, était alors président de la Société populaire auxerroise.



F.-M. Boileau, libraire et papetier fabricant, rue Christine, n° [illegible]
In-8°, 27 p. — (M).

Dans une note de la page 3, on lit : « J'étais inscrit pour parler, mais la discussion ayant été fermée avant que j'aie pu arriver à mon tour, je me suis décidé à faire imprimer ce discours pour être conséquent à mes principes. »

1502. — Convention nationale. Opinion de Jacques Boilleau, député par le Département de l'Yonne à la Convention nationale, contre l'appel au peuple sur le jugement de Louis Capet, imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imp. de F.-M. Boileau, etc. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, VII, 167).

1503. — Opinion et jugement motivé de Jacques Boilleau, Député du Département de l'Yonne, sur Louis-le-Dernier; imprimé par ordre de la Convention nationale. Imp. nationale. In-4°, 8 p.— (M).

1504. — Convention nationale. Opinion de Jacques Boilleau, Député du Département de l'Yonne, relativement au sursis à l'exécution du jugement de Louis. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imp. de F.-M. Boileau, etc. In-8°, 4 p. — (Nav. T. D. Yonne, VII, 171).

1505. — Opinion de Pierre Bourbotte, Député du Département de l'Yonne, sur le jugement de Louis Capet, dernier roi des Français. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'Imp. nationale, in-8°. 10 p. — (M).

1506. — Au nom de la Nation, etc. In-f°, 3 p. s. l. (Paris). 8 avril 1793.

Signification de deux jugements rendus au Tribunal du III° arrondissement de Paris, les 29 Décembre 1792 et 22 Janvier suivant, protestant de nullité de toutes poursuites dans l'affaire de Wion (fermier des biens), contre le tuteur des enfants Bertier de Sauvigny.

1507. — District d'Avallon. Vente des arbres des pépinières nationales de L'Isle-sous-Montréal et Sauvigny-le-Bois, District d'Avallon. Février 1793. Affiche. — (P).

1508. — (Circulaire du Directoire du District d'Avallon, prescrivant qu'aussitôt la réception et successivement tous les trois mois, les municipalités formeront un état des citoyens absents, dont les biens peuvent se trouver dans leur arrondissement, qu'elles sont tenues de faire parvenir dans la décade au Directoire du District). Imp. Aubry, tirage 80 exempl. in-4°.

Cpr Registre des Délibérations du Directoire du District d'Avallon. (P).

1509. — Tableaux conformes à la loi du 25 brumaire concernant les Émigrés. Avallon, imp. Aubry. Tir. 300 exempl.

Cpr même Registre. (P).

1510. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 44. Superbe domaine à vendre. Adjudication le 5 mars 1793. Imp. Aubry, imp. du District. Affiche. — (A. Y. D. n. 25).

Biens de l'abbaye de Rigny, formant le domaine d'Oudun, sur les municipalités de Lucy-le-Bois, Provency, Ste-Colombe, Disangy, Massangy, Grimault et Joux. D'après les notes manuscrites de l'affiche que nous avons vues le total de la vente produit 305,645 livres.

1511. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 28 mars 1793, relatif à plusieurs ecclésiastiques de la commune de Vézelay. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°.

1512. — Instruction sur les soins à donner aux chevaux pour les conserver en santé sur les routes et dans les camps, prévenir les accidents auxquels ils sont exposés, et remédier à ceux qui pourraient leur arriver. Imprimé par ordre du Comité de Salut public. A Avallon, imp. Aubry, imprimeur des autorités constituées. L'an II républicain. In-8°, 68 p. — (M).

1513. — Vente de biens. Enchères de 130,000 livres sur les biens de Maurice Ruffier d'Avallon. 1er avril 1793. Imp. Aubry. Affiche.— (M).



1514. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 45. Adjudication le 22 avril 1793. Avallon, imp. d'Aubry, imp. du District. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 128).

Domecy-sur-le-Vault, biens des cures et fabrique audit lieu et à Island, Ménade, St-Père, Annéot, Taroiseau, Saux, biens des fabriques; biens de la confrérie de Cussy-les-Forges, audit lieu; de la fabrique de Trévilly, audit lieu et à Guillon; biens de la confrérie de Guillon et de la confrérie St-Antoine de Toutry, à Guillon.

En tête de cette affiche on a placé un bois gravé (figure assise portant le bonnet phrygien d'un côté et le coq vigilant de l'autre; au milieu, couronne dans une auréole avec ces mots : La Nation, la Loi; c'est la même vignette qui servait en 1792, mais on a supprimé les deux mots : Le Roi.

1515.— Décret de la Convention nationale du 2 juin 1793, l'an II de la République françoise, qui met en état d'arrestation différents membres de la Convention nationale. Paris, de l'imp. nationale. Affiche. — (M).

Boilleau, député de l'Yonne, membre de la Commission des Douze, figure sur cette liste fatale.

1516. — Extrait des registres du greffe du Tribunal du District d'Avallon. In-4°, 4 p. S. l. (Avallon, Aubry). — (P).

Cette pièce intéresse la succession de Maurice Ruffier d'Avallon.

1517. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 46. Adjudication le 4 juin 1793. Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 156).

Biens du collège d'Avallon, petits domaines, moulin de Cousin-le-Pont et vignes sur les finages d'Avallon, Le Vault, Etaules-le-Bas, Provency, Menade, Island, Précy, Angely et Annéot,

1518. — Adresse à la Convention nationale, par les citoyens de la commune d'Avallon, réunis aux corps administratifs et judiciaires, et à tous les fonctionnaires publics qu'elle renferme. A Avallon, ce 10 juin 1793, l'an II de la République française. Imp. Aubry. In-4°, 6 p.

Cette pièce, fort rare, a été réimprimée par Aubry en l'an III, dans sa description du district d'Avallon. Elle avait été inspirée par les événements du 31 Mai et l'arrestation des Girondins, parmi lesquels se trouvait Boilleau, député d'Avallon. Sur 150 signatures, trois furent biffées à temps par leurs auteurs, avant l'arrivée du représentant envoyé par Robespierre pour sévir contre la protestation fédéraliste des Avallonnais. Sur les 147 restants 32 furent arrêtés et subirent une détention de sept mois, que Maure eut l'adresse de faire durer pour leur sauver la vie. Au bout de ce temps, 28 furent relevés, et on ne conserva, soit disant pour faire un exemple, que quatre prisonniers : Malet, commissaire national, Arthault, médecin et maire de la commune, Arthault, juge, et Peutat, avoué. Cependant, au bout de quelques mois ils purent être relaxés. Cette affaire, toute à l'honneur des Avallonnais, mériterait d'être racontée par le menu.





DISTRICT DE JOIGNY

Au commencement de l'année 1793, l'administration du District de Joigny est constituée de la manière suivante : Président, le c. Malu, de Joigny; Directoire : les c. Ragon-des-Raux, de Villiers-Saint-Benoît ; Collet-Charmoy, de Joigny; Thorailler, de Villeneuve-sur-Yonne ; Bazin, juge de paix à Saint-Julien-du-Sault. Conseil : Gabriel Yver, directeur des Postes à Villeneuve; Calmus, cultivateur à Saint-Martin-sur-Ocre; Guilleminot, notaire à Villefranche ; Bachelet, de Chassy ; Mocquot, notaire à Villemer ; Saffroy, garde-port à Laroche ; Torchebeuf, négociant à Villevallier. Procureur-Syndic : Boulard, homme de loi à Joigny. Secrétaire : le c. Taillier, de Joigny.

1519. — Précis pour le citoyen Gabriel Bazile, demeurant à Joigny. Signé : Bazile. Auxerre, L. Fournier, 1793. In-4°, 12 p. — (Sc. Y. 1re série, XXII, 56).

Le citoyen Bazile demande à être maintenu dans le bail que lui a consenti Duprat-Barbançon, ci-devant seigneur de Précy, Sépeaux, St-Romain, Cudot-en-Précy, et alors émigré.

1520. — District de Joigny. Biens d'Emigrés. Coupes vendues pour l'ordinaire de 1793. Auxerre, L. Fournier, imp. du Département de l'Yonne. Affiche. — (A. Y. Emigrés. L. 6).

Bussy-le-Repos, 48 arpents aux Haies de Bussy, provenant de l'émigrée de Ligny; 30 arpents, territoire de Piffonds, provenant des émigrés veuve et fils de Saumery.

1521. — District de Joigny. Vente de biens nationaux. N° 32. Adjudication le 22 janvier 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 36, p. 366).

Chapitre de Nantilly-de-Saumur, maison à Joigny ; cure d'Esnon, biens à Migennes ; fabrique St-Thibault, biens à Joigny, Chamlay et Césy ; cure de La Celle et abbaye des Escharlis, grange des Dixmes, audit lieu ; chapelle de Lorette à Aillant ; église d'Epineau, cure de St-Martin-sur-Ouanne, biens à Charny ; abbaye St-Pierre-d'Auxerre, biens à Césy ; cure de Chassy, abbaye des Escharlis, biens à Chassy, Villefranche et Chamvres.

1522. — District de Joigny. Municipalité de Palteau. Première (et deuxième) proclamation de la confiscation et Affiche des biens de Edme-Marc-Antoine Formanoir, Emigré, le 17 février de l'an II de la République française, 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés, F. 2).

1523. — Vente de biens nationaux. N° 33. Adjudication le 21 février 1793. Affiche. S. l. (Baillif, Auxerre). — (A. Y. D. n. 36, p. 418).

Domaine de Talouan, commune de Villeneuve-sur-Yonne, dépendant de l'abbaye des Escharlis.

1524. — Municipalité de Bonnard. Administration des biens de Montmorency, Emigré. Vente de bois situés sur le port de Bonnard, le 24 février 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Emigrés, F. 2).

1525. — District de Joigny. Extrait du procès-verbal de la séance du 13 mars 1793, l'an IIe de la République, tenue par les administrateurs du Directoire du District. Auxerre, imp. Baillif, 1793. In-4°. — (M).

Encouragements pour la culture de la pomme de terre.

1526. — Exposé de la cause du citoyen Besanger, maire de Brienon-sur-Armançon. Signé : Besanger et Duchâteau, défenseurs officieux. (Paris), imp. de Lacroix. In-8°, 8 p. — (P).

1527. — District de Joigny. Vente de biens nationaux. N° 34. Adjudication le 22 février 1793). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, p. 46.)

Domaines dépendant de l'abbaye des Escharlis, à Dixmont ; biens de la chapelle St-Louis, à Villeneuve-sur-Yonne ; de la cure d'Esnon, à Migennes ; rentes de la cure de Laduz ; rentes constituées des religieuses de Joigny.

1528. — Vente de biens nationaux. N° 35. Adjudication le 5 mars 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, p. 106).

Prieuré de Joigny, terres à Looze ; Chartreux de Valprofonde, vignes, rentes et terres à Chamvres et à Volgré ; fabrique de Dracy, rentes ; fabrique de St-Julien, près audit lieu et à Verlin ; cure de St-André de Joigny, rentes diverses.

1529. — Vente de biens nationaux. N° 36. Adjudication le 29 mars 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, p. 170).

Bâtiment conventuel et pensionnat des religieuses de Joigny; fabrique de St-Julien, prés audit lieu, à Césy et à Verlin.

1530. — Vente de biens nationaux. N° 37. Adjudication le 11 avril 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, p. 234).

Fabrique de St-Julien, biens audit lieu, à Cézy et à Verlin; fabriques de Cézy, de Chichery et de St-Jean de Joigny, rentes; chapitre d'Auxerre, rentes sur biens situés à Charmoy, Chichery et Beaumont; commanderie de St-Marc d'Orléans, ferme de la commanderie, sur Chambeugle, Charny et Moulin-Rouge, à St-Martin-sur-Ouanne.

1531. — District de Joigny. Administration des biens du sieur Villaine, émigré. Imp. Baillif. Affiche. (A. Y. D. n. 37, p. 250).

Adjudication, le 17 avril 1793, du bail de tous ses biens, ferme du domaine de Chevillon, fermes des Brissets, des Gilsons, de Louèdre, domaine, moulin à La Ferté-Loupière, etc.

1532. — Vente de biens nationaux. N° 38. Adjudication le 4 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, 298).

Fabriques de Lavillotte, St-Martin-sur-Ocre et Merry-Vaux, rentes et terres ; abbaye de Vauluisant, rente aux Voves.

1533. — District de Joigny. Vente de meubles d'Emigrés au dimanche 23 juin 1793, l'an second de la République, et jours suivants, provenant de Etienne-Philippe Vilain, déclaré Emigré, dans sa maison de Chevillon. Auxerre, Baillif, 1793. Affiche. — (A. Y. Emigrés. V. 2).

1534. — Vente de biens nationaux. N° 39. Adjudication le 27 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, 354).

Cure de Cézy, fabriques d'Epineau-les-Voves et Prunoy, biens auxdits lieux.

1535. — Vente de biens nationaux. N° 40. Adjudication le 5 juillet 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 38, p. 34).

Villeneuve-sur-Yonne, biens du domaine engagiste et du ci-devant Ordre de Malthe (église St-Nicolas); Chaumot, biens de la cure; Rousson, biens de la cure St-Hilaire de Sens; Armeau, biens de l'archevêché; Paroy-sur-Tholon, biens de la fabrique; Charmoy, biens dépendant du chapitre d'Auxerre.

1536. — Vente de biens nationaux. N° 41. Adjudication le 2 septembre 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 38, p. 102).

Villiers-St-Benoît, biens dépendant de la fabrique et chapelle Ste-Reine;

St-Aubin-Châteauneuf, biens de la fabrique; Chamvres, biens dépendant de l'abbaye de Ste-Colombe.

1537. — Exercice public du collège de Joigny. Sens. imp. Ve Tarbé et fils, 1793. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 983).

1538. — Exercice littéraire dans lequel répondront Marie Prou, de Joigny, Jacques Ragon-Beauchêne, de Villiers-St-Benoît. — A Joigny, dans la salle de l'Hôtel commun, le 5 septembre 1793. In-4°, 4 p. S. l. (Sens, Tarbé). — (A. T. VII, 977).

1539. — Exercice public des écoliers de seconde du collège de Joigny pour l'année 1793. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. In-4°, 8 p.

1540. — District de Joigny. Vente d'immeubles d'émigrés. N° 1. Réception d'enchères le lundi 9 septembre 1793. Adjudication définitive le lundi 23 septembre 1793. Auxerre, imp. Baillif, 1793. Affiche. — (A. Y. D. n. 42, p. 2).

Vignes situées à Joigny, provenant de Saulnier, prêtre, premier régent du collège de Joigny.





DISTRICT DE SAINT-FARGEAU

aint-Fargeau, l'administration est composée de la manière ıte, au commencement de cette année: Président, le c. ıt, de Saint-Fargeau. Directoire: le c. Hubert Jeanniot, ancien ıistrateur du District; Nicolas Serrurot, de Champignelles; Dubut, de Saint-Sauveur. Conseil: Florent, notaire à Mé- ; Bernard Vilepicq, de Champignelles; Amable Belac, de noy; Denis-Edme Bertrand, chirurgien à Druyes; Joseph ·nne, notaire à Treigny; Lemaigre, de Champcevrais; Pierre ınet, chirurgien à Sougères. Procureur-Syndic: Philibert ·t, ancien administrateur de District. Secrétaire: le c. .ez.

l. — Décret de la Convention nationale du 21 janvier 1793, ·cond de la République françoise, relatif au signalement de assassin de Michel Lepeletier. Paris. imp. nationale exécu- u Louvre, 1793. In-4°, 2 p. — (M).

s avons placé au District de Saint-Fargeau toutes les pièces intéres- ıssassinat de Lepeletier et les honneurs qui lui furent rendus, pu- hors du Département et dont nous avons eu connaissance; il y en ·rtainement un grand nombre d'autres et il faudrait un volume en- ur en transcrire les titres. Nous en publions assez pour faire com- ·e quelle émotion populaire souleva l'assassinat de notre compa- ancien seigneur du comté de Saint-Fargeau, président du Directoire ıté de l'Yonne.

2. — Décret de la Convention nationale du 21 janvier 1793, ·ond de la République françoise, qui décerne les honneurs nthéon françois à Michel Lepelletier, représentant du peuple,

et décrète d'accusation Pâris, ancien garde du roi, son assassin. Paris, imp. nationale. 1793. In-4°, 3 p. et en placard. Auxerre, L. Fournier. — (M).

1543. — Décret de la Convention nationale du 22 janvier 1793, l'an second de la République françoise, relatif aux funérailles de Michel Lepelletier, député à la Convention nationale. Paris, imp. nationale, 1793. In-4°, 2 p. et en placard, Auxerre, L. Fournier. — (M).

1544. — Décret de la Convention nationale du 25 janvier 1793, l'an second de la République françoise, relatif à l'adoption de la fille de Michel Lepelletier, et qui ordonne l'érection d'un monument à sa mémoire. Paris, de l'imp. nationale, 1793. In-4°, 2 p. et en placard, Auxerre, L. Fournier, et Paris, imp. nationale exécutive du Louvre. 3 pièces. — (M).

1545. — District de Saint-Fargeau. Paroisse de Champcevrais. Adjudication des baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Emigrés français. Adjudication le lundi 28 janvier 1793. Affiche. S. l. — (A. Y. Emigrés, R. 1.)

Adjudication de 1,200 gerbes de blé dans la grange du domaine de Pries, qui avaient été adjugées précédemment et dont l'adjudication a été annulée pour cause d'erreur, le tout provenant de l'Emigré Robert Vincent.

1546. — Procès-verbal ordonné par la Convention nationale des faits relatifs aux funérailles de Michel Lepelletier, Député à la Convention nationale, assassiné le 20 janvier 1793, l'an II de la République, pour avoir voté la mort du tyran. Imprimé et envoyé aux 84 Départements par l'Assemblée nationale. Du 24 janvier 1793, l'an II de la République française. Imp. nationale. In-8°, 7 p. — (M).

Détails sur la cérémonie, discours de Félix Lepelletier, de Barère et de Vergniaud, président de la Convention.

1547. — Lettre-circulaire du Ministre de la Justice, du 26 janvier 1793, au sujet de l'assassinat de Lepelletier. 2 p. in-4°. (S. l. Paris). — (A. B.)

1548. — Décret de la Convention nationale du 30 janvier 1793, l'an second de la République françoise, qui accorde, à titre de récompense, 10,000 livres, à la personne qui découvrira, arrêtera ou fera arrêter Pâris. Paris, imp. nationale, 1793. In-4°, 2 p. — (M).

1549. — Extrait des registres de la commune de St-Fargeau, Département de l'Yonne. Février. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 4 p. — (Sc. Y.).

Compte-rendu de la cérémonie funèbre faite à St-Fargeau en l'honneur de Lepelletier.

1550. — Département du Nord. Récit de la fête funèbre célébrée en mémoire de la mort de Michel Lepelletier, député à l'Assemblée conventionnelle, le 30 janvier, l'an IIe de la République française. Douai, imp. Marlier. In-8°, 8 p. (P).

1551. — Discours prononcé au nom de la Société des Amis de l'Égalité et de la République de Clermont-Ferrand, à la fête civique et funèbre qui a eu lieu en l'honneur de Michel Lepelletier, le 2 février, l'an IIe de la République françoise. Par le citoyen A.-M. Dijon, membre de ladite Société. De l'imp. de Denis Limet, imp. du Département du Puy-de-Dôme, 1793. In-4°, 7 p. — (M).

1552. — Procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu à Melun, le dimanche 17 février 1793, l'an IIe de la République françoise, à l'occasion de la mort de Michel Lepelletier, député à la Convention, et au serment qui a été prêté sur la place d'Armes. In-8°, 6 p. Melun, imp. Tarbé.

1553. — Compte que rend au département de l'Yonne le citoyen Félix Lepelletier de la mort de Louis-Michel Lepelletier, son frère, et de sa conduite en cette circonstance. In-4°, 4 p. S. l.

1554. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 février 1793. Affiche. Baillif.

Biens sur Lavau et St-Fargeau, dépendant de la fabrique de Lavau ; sur Septfonds, biens dépendant de la fabrique dudit lieu.

1555. — District de Saint-Fargeau. Première proclamation de la confiscation et Affiche des biens de S. Machault, Emigré, domicilié à Champcevrais. Affiche s. d. Auxerre, L. Fournier. — (A. Y. Emigrés (M).

Château des Châtres, maisons et biens divers.

1556. — Vie de Michel Lepelletier, représentant du peuple français, assassiné à Paris, le 20 janvier 1793, faite et présentée à la Société des Jacobins par Félix Lepelletier son frère. A Paris, de l'imp. des Sans-Culottes, maison ci-devant de l'Assomption, rue St-Honoré, n° 20. In-8°, 35 p. — (A. B. 188).

1557. — Plan d'éducation nationale de Michel Lepelletier, présenté à la Convention par Max. Robespierre. Paris, 1793. In-8°, 52 p. — (M).

1558. — Convention nationale. Plan d'éducation nationale de Michel Lepeletier, présenté aux Jacobins par Félix Lepeletier. Imprimé par arrêté de la Société des Jacobins. De l'imp. de Baudouin. In-8°, 52 p. — (M).

Cpr au sujet de cet ouvrage la Pédagogie révolutionnaire, par Georges Dumesnil, professeur agrégé de philosophie. Paris, Delagrave, 1883. In-18,

IX, 257 p. C'est une étude sur le renouvellement de l'Instruction pu-blique par la Révolution et ses hommes politiques, Mirabeau, Talleyrand Périgord, Condorcet, Romme, La Plaine, Lepelletier et Lakanal.

1559. — Le passé, le présent et l'avenir, ou Louis XVI et Lepelletier devant Dieu. Pour servir à l'Histoire de la révolte de France, de 1789 à 1793. S. l. n. d. In-8°, 23 p. — (M).

1560. — Les Abeilles ou l'heureux gouvernement, poëme lu au lycée d'Égalité, le 4 juillet 1792; précédé d'un Épitre à Marie Olympe de Gouges et suivi d'un poëme sur la mort de Michel Lepelletier. Par Dorat-Cubières. Paris, Gerod et Tessier, 1793. In-8° 34 p. — (M).

1561. — Lettre du citoyen Félix Lepelletier aux membres de la Convention, l'an IIe de la République. De l'imprimerie patriotique et républicaine. In-8°, 4 p. — (M).

Pièce écrite à propos du projet de loi sur l'Instruction publique préparé par son frère Michel.

1562. — De l'abrogation de la peine de mort, par L.-M. Lepelletier. A Paris, de l'imp. nationale, 1793. In-8°, 20 p. — (M).

Cp^r note à la fin de cette pièce.

1563. — Discours funèbre à la mémoire de Michel Lepelletier, prononcé le 3 mars 1790, dans la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante place Theisard ; et le 5 du même mois devant les deux Sociétés populaires de Nantes, réunies dans le même lieu, par M. G.-T. Villenave. Nantes, 1793. In-8°, 14 p. — (A. B. 188).

Pièce omise dans la France littéraire, de Quérard. (Cp^r Villenave).

1564. — Convention nationale. Rapport des commissaires envoyés à Forges-les-Eaux, département de la Seine-Inférieure, pour constater les faits relatifs au suicide de l'assassin Pâris, par J.-L. Tallien. Imprimé par ordre de la Convention. In-8°, 18 p. Imp. nationale. — (P.)

Avec une gravure in-4° représentant l'assassinat de Michel Lepelletier.

1565. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 mars 1793. Affiche. Imp. Baillif, Auxerre.

Mézille, biens de la fabrique et maîtrise d'Ecole ; Tannerre, manœuvrerie de Beatrix et biens divers ; Grandchamps, Villiers, biens dépendant également des fabrique et maîtrise d'Ecole.

1566. — Paroisse de Champignelles. Adjudication des baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Emigrés français. Adjudication le 18 mars 1793. Affiche s. l.

Vignes à Champignelles, provenant de Rogres.

1567. — Discours prononcé à la Convention nationale, le 27 mars 1793, par le citoyen David, Député, en offrant un tableau de sa composition, représentant Michel Lepelletier au lit de mort. Auxerre. imp. L. Fournier, in-4°, 4 p. — (Sc. Y.).

1568. — Décret de la Convention nationale du 29 mars 1793, l'an second de la République françoise, relatif au don fait par David, d'un tableau représentant Michel Lepelletier sur son lit de mort. Paris, imp. nationale, 1793. — (M).

1569. — Seconde proclamation de la confiscation et Affiche des biens de Louis-René Rogres Lusignan-Champignelles, Emigré, officier général, ci-devant domicilié à Paris. 21 avril 1793. Affiche. Imp. L. Fournier. (A. Y. Emigrés, R. 2.)

Moulin et biens situés à Malicorne.

1570. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 1er mai 1793. Affiche. Auxerre, imp. Baillif.

Grandchamps, St-Denis, biens dépendant de la fabrique de Granchamps.

1571. — District de Saint-Fargeau. Paroisse de (Mézilles). Adjudication des baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Emigrés français. De par la Nation. Adjudication le (6 mai 1793). S. l. Affiche. — (A. Y. Emigrés, B. s.)

Pré de Saint-Marcel; jardin et enclos de la maison Baujeu.

1572. — District de Saint-Fargeau. Paroisse de Rogny. Adjudication des baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Emigrés français, le samedi 18 mai 1793. Affiche. S. l. — (A. Y. Emigrés, M. 5.)

Prés à Rogny dépendant de biens séquestrés sur le ci-devant duc de Châtillon.

1573. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 mai 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche.

Druyes et Taingy, biens dépendant du collège d'Auxerre.

1574. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 juin 1793. Affiche, imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 48, p. 358).

Fabrique de Louême, biens situés sur Tannerre et Louême; fabrique de Saint-Denis-sur-Ouanne, biens à St-Denis, Granchamps et Champignelles.

1575. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 juillet 1793. Affiche. Imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 48, p. 371).

Fontenay, Treigny, biens dépendant de la fabrique; Sainpuits, biens de la cure et de la fabrique.

1576. — Liberté, Égalité. La citoyenne Sacriste Tombebœuf aux citoyens composant le Comité de Sûreté générale à la Convention. (Paris). Imp. Ballard, rue Jacques, n° 240. In-4°, 4 p. — (M).

Demande de la citoyenne Sacriste (femme de Sacriste, ancien seigneur de Granchamps), afin d'obtenir la radiation de la liste des Emigrés de son mari malade et détenu à Joigny.

1577. — District de Saint-Fargeau. Paroisse de Louesme. Adjudication de baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Emigrés français. Adjudication le jeudi 25 juillet 1793. Affiche s. l. (A. Y. Emigrés. S. 2.)

Vente de récoltes provenant de Sacriste, Emigré.

1578. — Prière présentée à la Société populaire de St-Fargeau, Département de l'Yonne, par Germain Rubigni, l'un de ses membres, pour en terminer les séances. Au Puy, de l'imp. de Crespy et Guillaume, imp. du Département. In-4°, 2 p. — (M).

1579. — Département du Loiret. 10 août 1793. Fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République. Inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat. Inauguration de la nouvelle bannière du Département. Brûlement des signes et titres féodaux, etc. Orléans, imp. Jacob l'aîné. In-8°, 19 p. — (M).

1580. — Paroisse de Champignelles. Adjudication de baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Émigrés français. Adjudication le 7 septembre 1793. Affiche. S. l. (A. Y. Émigrés. R. 2.)

Pressoir et biens séquestrés sur Rogres, Emigré.

1581. — Section régénérée de Molière et La Fontaine, 13e de Paris. (Invitation à la pompe funèbre qui sera célébrée en l'honneur de Lepelletier et de Marat, le 15 septembre, à St-Joseph, rue Montmartre. Signé : Chevalier-St-Dizier, président de l'Assemblée générale. S. l. (Paris). In-4°, 4 p. — (M).

Au dos de mon exemplaire, est écrit : « Au président et aux citoyens de la Section du Jardin des Plantes, composant le Comité de surveillance, à Paris.

1582. — Section révolutionnaire, ci-devant Pont-Neuf. (Invitation pour le 13 septembre, à l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier, premiers martyrs de la Liberté). Signé : Thilly, président, etc. S. l. In-4°, 1 p. — (M).

L'invitation est adressée à la Section du Panthéon français.

1583. — Section de Brutus, ci-devant de Molière et La Fontaine. Discours prononcé à la section de Brutus, par Charlemagne fils,

le 15 septembre 1793, jour où cette Section célébra une pompe funèbre en l'honneur de Le Pelletier et de Marat. Paris, de l'imp. de la Section de Brutus. In-8°, 16 p. — (M).

1584. — Réflexions sur le moment présent, offertes à la Convention nationale par F. Lepelletier. Paris, R. Vatard et Ass., rue de l'Université, n° 926. In-8°, 16 p. s. d. — (A. B. 188).

1585. — Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante aux ci-devants Jacobins, rue Saint-Honoré, à Paris. Discours sur les crimes du gouvernement britannique et sur les vices de la Constitution anglaise, prononcé à la séance du 26 nivôse, par le citoyen Lepelletier, imprimé par ordre de la Société. De l'imp. des 86 départements et de la Société, aux Jacobins. In-8°, 14 p. — (M).





DISTRICT DE SAINT-FLORENTIN

En 1793, l'administration du District de Saint-Florentin était composée de la manière suivante : Directoire : Antoine-François Moiset, Augustin Gatellier, Edme-Dominique Moreau, Jean-Charles Boucheron. Conseil : Michel Brunat, Jérôme Beauvais, J.-B. Henry, curé de Neuvy ; Jean-François Dubois, J.-B. Descourtive, Etienne Dambreville, curé d'Héry ; Jacques Viault, Louis Crochot, curé de Germigny. Procureur-Syndic : Louis-Bonaventure Moriset, de Saint-Florentin. Secrétaire : Jacques Roussard, de Saint-Florentin.

1586. — Opinion d'Etienne Finot, Député du Département de l'Yonne, sur le jugement du ci-devant Roi. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imprimerie polyglotte et des rédacteurs traducteurs des séances de la Convention nationale, rue Aubry-le-Bouché, n° 43. In-8°, 14 p. — (M).

1587. — District de Saint-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 avril 1793. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, 160).

Biens à Coulours, de la commanderie dudit lieu, de la cure de Coulours et de l'abbaye St Antoine de Sens ; de la cure et de la fabrique de Fournaudin ; biens à Arces, de la cure et de la fabrique dudit lieu et de la congrégation de la Mission de Versailles.

En tête de cette affiche, grand cercle au milieu duquel on lit : République françoise, entre deux fleurons. (Cpr p. 390.)

1588. — Jugement souverain du District de St-Florentin qui condamne Pierre-Philippe Collot, huissier à Vaudeurs, en 24 heures de prison et en 200 livres d'amende, par forme de police correctionnelle, pour avoir tenté d'envahir par de l'artifice, la fortune d'un particulier. Du 21 mars 1793. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. In-4°, 8 p. — (A. T. VII, 391).

1589. — Mémoire pour le citoyen Marie-Thomas Regnard, homme de loi et officier municipal demeurant à St-Florentin, appellant du jugement du tribunal de police correctionnelle du canton de Neuvy-Sautour, du 9 juin présent mois et de tout ce qui l'a précédé et suivi; contre le citoyen procureur général syndic du Département de l'Yonne et le citoyen Louis-Bonaventure Moriset, procureur syndic du District de St-Florentin, intimé. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 30 p. — (M).

1590. — Le Comité de surveillance de St-Florentin aux citoyens de la Commune. Fait au Comité permanent de surveillance, le 10 juillet 1793, l'an second de la République française. Signé : Moreau, président; Jean Chat, Adrien Chailley, Jérôme Samson, Luxembourg, Pontaillier-Bournonville, Ch. Robert, Hilaire Habert, Vincent Ménager, Varnier, Mathey, homme de loi et Mathé, secrétaire. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Proclamation pour recommander l'obéissance à la nouvelle Constitution.





DISTRICT DE SENS

1591. — Almanach de la ville de Sens, siège de l'Evêché du Département de l'Yonne, contenant, outre plusieurs notions générales sur la France, des détails curieux sur l'administration de ce Département et des sept Districts qui le composent; l'état ecclésiastique, l'ordre judiciaire, les municipalités, les gardes nationales, la population et la contribution respective de chaque District, les foires, les messageries, etc., pour l'année 1793, l'an II de la République française. A Sens, chez la veuve Tarbé et fils. In-18, 147 p. — (M).

L'Almanach de Sens ne donne cette année que des renseignements généraux, sans notice spécialement historique. On y trouve, en outre, la loi sur le mode de constater les actes civils et la loi sur le divorce. L'organisation du Département et surtout celle du District de Sens sont bien exposés. L'administration du District est composée de la manière suivante : C. C. Chapelain, de Sens, président. Membres du Directoire : Guillemin, de Fleurigny ; Bagard, de Montacher ; Lorillon, de Villeblevin ; Leroux, de Sens. Membres du Conseil : Bourry, de Pont-sur-Yonne ; Eliaux, de Sergines ; Garnier, de Véron ; Savary, de Soucy ; Josselin, de Villeneuve-sur-Vanne ; Cordelier, de Chéroy ; Langaudin, de St-Martin-sur-Oreuse. Procureur-Syndic : le c. Douine. Chef du Syndicat : le c. Lorne. Secrétaire : le c. Drège. Chef du Secrétariat : le c. Régley, fils.

1592. — Affiches, Annonces et Avis divers de Sens et des Dis-

tricts circonvoisins. Année 1793. Sens, Ve Tarbé et fils, imprimeurs du District. In-4° à 2 col. 176 p., n° 1 à 20.

L'exemplaire de la bibliothèque d'Auxerre ne va que jusqu'au 25 septembre 1793, l'année suivante commençant au 1er vendémiaire an II, 22 septembre 1793, suivant le nouveau calendrier républicain.

Sommaire des principaux articles : P. 5. Municipalité de Sens, division des bureaux. — P. 6 et 12. Extrait du procès-verbal des séances du Conseil général sur l'organisation du bureau de bienfaisance. — P. 11. Adresse de la Société patriotique et du Conseil général de la commune de Sens, à la Convention (sur l'urgence de créer des casernes à Sens et dans les villes d'étapes écrasées par les passages de troupes). — P. 15. Relation de la mort de Louis XVI et de l'assassinat de Lepelletier. — P. 22. Déclaration des droits naturels, civils et politiques des hommes, présentée par le Comité de Constitution à la séance du 15 février 1793. — P. 39. Extrait du procès-verbal des Amis de la République de Sens, séance du 21 mars (au sujet des enrôlements volontaires). — P. 48. Réclamation et consultation (loi sur les propriétaires et locataires). — P. 51. Municipalité de Sens. Avis des trois Comités de Sûreté de la ville, réunis aux Citoyens. — P. 52. Hymne des Sénonois, par le citoyen Benoist-Lamothe, de Soucy. — P. 55. District de Sens. Félicitations du Directoire sur l'armement et le départ des Sénonois. — P. 56 et 64. Renouvellement de la Municipalité. — P. 64. Couplets au sujet du mariage du citoyen B***, prêtre, avec la citoyenne S***, par le citoyen Benoist-Lamothe, — P. 71. Adresse à la Convention nationale par les citoyens de la commune d'Avallon, réunis aux Corps administratifs et judiciaires, et à tous les fonctionnaires publics qu'elle renferme. — P. 76. Municipalité de Sens. Règlement pour le marché aux grains et les boulangers. — P. 100. Relation de la fête de la Fédération à Sens, le 10 août 1793, jour où l'on fit « un auto-da-fé civique où l'on a vu se consumer un monceau énorme de bulles du Pape, de titres de noblesse, et de privilèges honorifiques, tirés des archives des différentes communautés supprimées ! » — P. 102. Rapport du citoyen Ramel, organe du Comité des finances, suivi du décret du 30 août 1793, portant qu'il n'y a plus lieu à ce que Loménie-Brienne soit tenu de rester à Paris.

1593. — Précis des motifs qui doivent déterminer le Comité d'Instruction publique à placer une école centrale à Sens. Gorsac, imp. à Paris. In-12, 7 p. S. d. — (A. T. V, 751).

1594. — Réfutation d'un écrit intitulé : Précis des motifs qui doivent déterminer le Comité d'instruction publique à placer une école centrale à Sens. Paris, imp. R. Vatard et Ass. In-4°, 7 p. S. d. — (Sc. Y. 1re série, XXIII, 7).

1595. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens et meubles de Charles-Christophe-Colomban Rossel, Emigré, domicilié à Sens. 16 décembre 1792 (et 6 janvier 1793.) 2 Affiches. (A. Y. Emigré, R. I.)

Meubles et biens à Sens et Villeblevin.

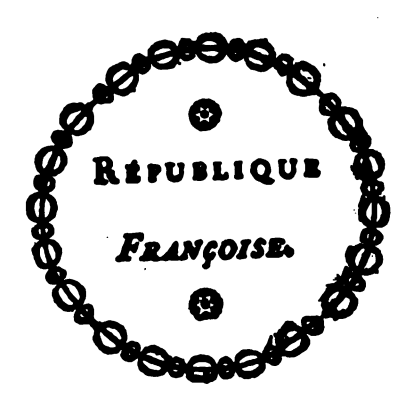
1596 *bis*. — Première (et seconde) proclamation de la confisca-tion et Affiche des biens du sieur Polignac, Emigré, domicilié à Paron, 16 décembre 1792 (et 6 janvier 1793). Auxerre, imp. L.-L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés, P., 3.)

1597. — Lettre du procureur syndic du District de Sens aux Mu-nicipalités du ressort. In-4°, 4 p. 14 janvier 1793. S. l. (Sens).— (P. A. T. XXIV, nº 103).

1598. — Adresse de la Société patriotique et du Conseil général de la commune de Sens à la Convention. 15 janvier 1793. Signé : Gauthier, maire; Adenis, secrétaire; Loménie, président de la So-ciété patriotique; Boulley et Billy, secrétaires. Sens, Vᵉ Tarbé et fils, imp. du District, 1793. In-8°, 5 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, IV, 171).

Adresse pour demander la création de casernes dans les gîtes d'étapes et notamment à Sens où les habitants sont écrasés par les nombreux pas-sages de troupes.

1599. — Vente du mobilier de la Maison de Rup-Couvert, pa-roisse de Paron, dépendante du séminaire de Sens. 15 janvier 1793. Affiche.



1600. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudica-tion le 16 janvier 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 1).

Biens dépendant de la fabrique de Jouy, canton de Ferrières, district de Montargis et situés à Villegardin ; biens de la fabrique de Chéroy, si-tués sur Chéroy, Villegardin et Dollot; Villebougis, biens de la fabrique du-dit lieu ; Villeroy, labourages dépendant de la fabrique de St-Pierre-le-Rond de Sens ; Sens, maison dépendant du grand séminaire, maisons conventuelles des Carmélites et des Annonciades.

1601. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 janvier 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 29).

Ferme des Murs, finage de Sognes, dépendant de la ci-devant congrégation de la Mission de Versailles ; biens à Vareilles, dépendant de la fabrique St-Hilaire de Sens et du grand séminaire; Theil, biens de la fabrique; Pont-sur-Vanne, biens dépendant de la congrégation de la Mission de Versailles ; Sens, maison conventuelle de l'abbaye St-Antoine; Paron, maison et domaine de Rup Couvert.

1602. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens meubles de Charles-Octave Bouvyer, Emigré. à Sens, les 16 décembre 1792 et 6 janvier 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés. B. 8.)

1603. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens du sieur François Delestre, Emigré. A Sens, les 16 décembre 1792 et 6 janvier 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés. D. 2.)

1604. — (Circulaire du bureau de subsistance, institué par le Conseil général de la commune de Sens pour inviter les propriétaires à faire amener leur blé à Sens). In-4°, 1 p. 17 janvier 1793. S. l. — (A. T. XXVI, n° 50).

1605. — Etat de situation de la ville de Sens à l'époque du 1er décembre 1792. Ve Tarbé et fils, imp. à Sens, 1793. In-4°, 29 p. — (A. T. VI, 245).

1606. — Bien patrimonial de la ville de Sens. Vente le 19 janvier 1793. Affiche. Imp. Tarbé.

Vente de l'ancienne *maison commune* dite l'Ancien Séminaire, sise Grande Rue.

1607. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens meubles des héritiers de Philippe Jacquier, Emigré, domiciliés à Villeblevin, les 6 et 27 janvier 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés, H. T.)

1608. — Seconde proclamation de la confiscation et affiche des biens de Louis-Marie-Jouanne La Carre-Saumery, Emigré, domicilié à Piffonds. Auxerre, imp. Fournier. Affiche. — (A. Y. Emigrés, L. 1.)

Ferme d'Arthé, terres et bois à Saint-Martin-d'Ordon.

1609. — Municipalité de Melun. Destruction de la Mendicité. Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la commune des 28 et 30 janvier 1793, l'an II de la République, séances publiques. Signé : Tarbé, maire; Thévenon, greffier. Tarbé, imp. Melun. In-4°, 8 p. — (A. T. VII, 85).

Tarbé des Sablons qui fonda l'imprimerie melunoise était alors maire de ville.

1610. — Oraison funèbre de Louis-Michel Lepelletier, Député du

Département de l'Yonne à la Convention nationale, prononcée le 7 février 1793, par le citoyen Bourgeois, curé de Villeneuve-sur-Vanne, District de Sens. Sens, Ve Tarbé et fils. In-8°, 8 p. — (Nav. T. D. Sens, I, 592).

1611. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens d'Elisabeth-Jeanne La Roche Rambure, veuve de Charles-Adrien Ligny, Emigré, domicilié à Courtenay. 17 février et 9 mars 1793. Auxerre, Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés, L. 6.)

Bois à Bussy-le-Repos.

1612. — Id. 17 février et 9 mars 1793. 2 Affiches.(A. Y. Emigrés, L. 6.)

Bois à Chaumot.

1613. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 février 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 65).

Mâlay, biens de la fabrique dudit lieu et de celle de St-Didier de Sens ; Rosoy, St-Martin-sur-Oreuse, Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, biens des fabriques.

1614. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 6 mars 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 93).

Villeneuve-la-Dondagre, Villeperrot, Villenavotte, Evry et St-Denis, biens des fabriques et cures ; Gizy, biens dépendant de l'archevêché et des chanoines à l'autel Notre-Dame de Sens ; Mâlay et Sens, biens dépendant de la fabrique St-Savinien de Sens.

1615. — Vente de meubles d'Émigrés, les 27 février, 2, 9 et 15 mars 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (Affiches de Sens, p. XVIII).

Meubles et effets du sieur Demestre à Nailly, du sieur Polignac, à Paron, du sieur Charles-Octave Bouvyer, à Sens et du sieur Lachapelle, à Sens.

1616. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 mars 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 117).

Biens dépendant des cures et fabriques à Villeneuve-la-Guyard (fabrique de La Chapelotte) et à Courlon.

A cette date, on trouve une nouvelle formule imprimée pour les procès-verbaux d'adjudication de biens nationaux par le district de Sens.

1617. — Arrêté du Directoire du District de Sens du 12 mars 1793, relatif au recrutement et enrôlement des volontaires. In-4°.

1618. — Statuts et règlement de la Société des Amis de la République séante à Sens, Département de l'Yonne. Mars 1793, l'an II de la République. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, 1793. In-8°, 15 p. — (Nav. T. D. Sens, IV, 259).

1619. — Discours prononcé à la Société républicaine et révolutionnaire de la commune de Sens, par le citoyen Mangeon, cultivateur à Grange-le-Bocage. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, l'an II. In-8°, 4 p. — (Nav. T. D. Sens, IV, 179).

1620. — Discours prononcé à la Société républicaine et révolutionnaire de la commune de Sens, par le citoyen A.-B. Desbarres, un de ses membres. Imprimé par ordre de la Société. S. l. n. d. In-8°, 8 p. — (S).

1621. — Aux président et membres composant la Société révolutionnaire à Sens. Par Gastellier. S. l. n. d. (Sens, Tabé). In-4°, 3 p. — (A. T. VIII, 893).



1622. — René-Georges Gastellier, officier de santé à Sens, aux citoyens composant la Société révolutionnaire de ladite commune. S. l. n. d. In-12, 31 p. — (A. T. VIII, 849).

1623. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 mars 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 137).

Biens dépendant des Lazaristes de Sens, situés à Paron.

1624. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 avril 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 161).

Villeneuve-le-Guyard, grange dixmeresse et biens dépendant de la congrégation de la Mission de Versailles; Champigny, biens dépendant du bénéfice attaché à la chapelle des Hattiers; Villeneuve-sur-Vanne, biens de la cure; Courlon, biens dépendant de la cure de Villeneuve-la-Guyard; Sens, rentes constituées des Annonciades de Sens et maison conventuelle des religieux pénitens de Sens.

1625. — District de Sens. Coupe extraordinaire de bois nationaux à vendre, le samedi 20 avril 1793. Imp. Tarbé. Affiche.

Bois de l'abbaye de Vauluisant à Lailly, Pouy et Courgenay ; bois-taillis à Thorigny, provenant de l'émigré Planelly.

1626. — Vente de biens patrimoniaux de la ville de Sens, le dimanche 12 mai 1793. Imp. Tarbé. Affiche.

Terrain situé sur les nouvelles promenades St-Remy.

1627. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 mai 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 181).

Bois dépendant du grand séminaire de Sens, à Paron et Nailly.

1628. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 mai 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 201).

Villeblevin et Champigny, biens des fabriques ; St-Martin-sur-Oreuse, moulin de Launay, dépendant de la commanderie.

1629. — Etat du contingent des Volontaires que doivent fournir les communes de Sens, Villeneuve-la-Guyard, Pont-sur-Yonne, Sergines, Chéroy et Villeneuve-sur-Vanne. (Mai ? 1793.) In-4°.

1630. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 15 juin 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 233).

Biens dépendant de la fabrique de St-Valérien.

1631. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 19 juin 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 265).

Chigy et les Sièges, biens dépendant de la Mission de Versailles ; fabriques de Theil, Vaumort, Etigny, biens auxdits lieux ; St Clément et St-Denis, terre dépendant du grand séminaire ; Sens, maison claustrale.

1632. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 juin 1793. Imp. Tarbé. Affiche. (A. Y. D. n. 58, p. 281).

Savigny et Nailly, biens dépendant des fabriques.

1633. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 juillet 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 301).

Domaine de la Cour Notre-Dame à Michery, dépendant de l'abbaye de Preuilly ; Sens, maison dépendant de l'abbaye de St-Paul ; Saligny, biens dépendant de la fabrique dudit lieu et de l'abbaye de St-Pierre-le-Vif.

1634. — Administration du District de Sens. Extrait du procès-verbal du 2 juillet 1793, séance tenue par les administrateurs du Directoire des districts de Sens, réunis au citoyen Ulriot, commissaire nommé par le citoyen Meaulne, représentant du peuple dans les Départements du Centre et de l'Ouest. 4 p. in-4°. S. l. — (A. T. IX, 821).

Nomination de commissaires pour aider le citoyen Meaulne dans l'opération du recrutement dans les cantons du district de Sens.

1635. — Arrêté du Directoire du District de Sens, du 2 juillet 1793, relatif au contingent des Volontaires que doivent fournir les autres communes de son ressort. In-4°.

1636. — Arrêté du Conseil général du District de Sens, du 5 août 1793, relatif à la Fédération républicaine qui aura lieu à Sens, le 10 de ce même mois. In-4°.

1637. — District de Sens, Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 août 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n, 58, p. 317).

Mâlay-le-Petit, biens de la fabrique, de la Mission de Versailles et de la chapelle Ste-Marguerite en l'église de Sens ; St-Denis, biens dépendant de l'abbaye Ste-Colombe ; Sens, jardin et maison dépendant du petit séminaire.

1638. — Discours prononcé le 10 août 1793, l'an II de la République française, sur l'autel de la Patrie, par le citoyen Jacquet, président de la Société populaire de Melun, et imprimé par ordre de ladite Société. In-12, 4 p. Melun, imp. Tarbé.

1639. — Lettre des représentants du peuple Dubouchet et Maure, en mission dans Seine-et-Marne, aux administrateurs du Département, sur les subsistances, 20 août 1793. Affiche. Imp. Tarbé, Melun.

1640. — Rapport fait au nom du Comité de sûreté générale par le c. Maure, député du département de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. In-8°, 6 p. Imp. nationale. — (P).

1641. — Mémoire pour l'évêque du Département de l'Yonne sur sa détention ; avec une lettre de cet évêque en forme de supplément. Sens, Ve Tarbé et fils. In-8°, 8 p. — (S).

1642. — Arrêté du District de Sens, du 5 septembre 1793, sur les subsistances. Affiche.

1643. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 6 septembre 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 351).

Champigny, terres dépendant de la chartreuse de Valprofonde ; Lapostolle, Voisines, Domats, Nailly, biens des fabriques desdits lieux et de la fabrique St-Hilaire de Sens ; Sens, maison dépendant de la cure St-Romain.

1644. — Arrêté du Conseil général du District de Sens, du 7 septembre 1793, relatif au recensement général des grains et farines existant dans les communes de son arrondissement. In-4°.

1645. — Arrêté du Conseil général du District de Sens du 12 septembre 1793, relatif au recrutement de la Cavalerie et des Canonniers nationaux soldés. In-4°.

1646. — Proclamation du représentant du peuple Dubouchet

aux citoyens riches ou aisés de la commune et du District de Melun, en faveur des familles des défensurs de la Patrie. 15 septembre 1793. Melun, imp. Tarbé. Affiche in-f°.

1647. — (Réquisitoire de Dubouchet aux administrateurs du Département de Seine-et-Marne et Arrêté du Conseil général permanent sur la question des subsistances). Septembre 1793. Imp. Tarbé, à Melun. In-4°, 16 p.

1648. — (Proclamation de Dubouchet aux citoyens de Seine-et-Marne pour la levée des Volontaires). Imp. Tarbé, à Melun. Affiche.

1649. — Délibération du Directoire du District de Sens du 1[illegible] septembre 1793, concernant les ateliers de secours à ouvrir. In-f°.

1650. — Distribution solennelle des prix précédée d'un exercice public sur les règles de l'éloquence, éclairés par des exemples français, sur la première Philippique de Cicéron contre Antoine, le premier livre des Satyres d'Horace, etc. Sur les droits de l'homme et la première partie des Fables d'Ésope, en Grèce; par les jeunes citoyens Pierre Chevilly, Adenis, Bonnaire, Chapelain et Rambaud, de Villeneuve-sur-Yonne. Sens, Ve Tarbé. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 619).

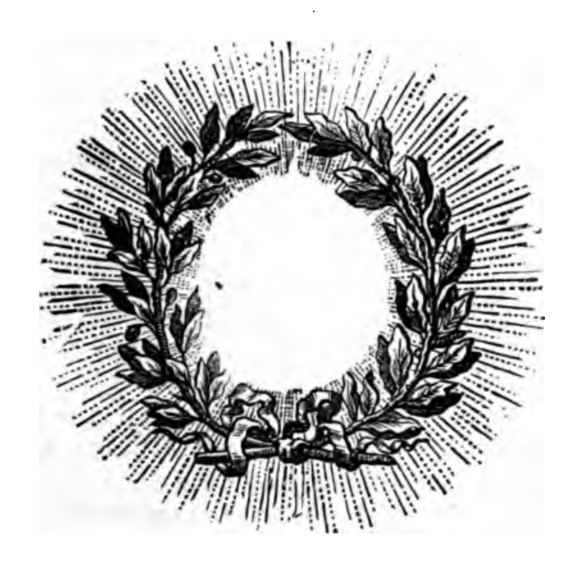
1651. — Exercice public sur les éléments des mathématiques et de la physique soutenu par Henri Deveyrier, de Paris, élève du collège de Sens, suivi de quelques expériences sur l'électricité et sur les propriétés de l'air, expliquées par le professeur. Ve Tarbé. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 613).

1652. — Loménie, évêque, à ses concitoyens du Département de l'Yonne. Sens, Ve Tarbé et fils, imprimeurs du District, 1793. Affiche. — (M).

Au bas de cette pièce, on lit : On trouvera les éclaircissements et le décret, chez la veuve Tarbé, imp. à Sens.

1653. — Éclaircissements donnés par l'évêque du Département de l'Yonne au Comité des finances. — Decret de la Convention nationale du 30 août 1793, l'an IIe de la République française, portant qu'il n'y a plus lieu à ce que Loménie-Brienne soit tenu de rester à Paris. — (Sc. Y. 2e série, X, 67).





DISTRICT DE TONNERRE

A Tonnerre, au commencement de 1793, la composition de l'administration est la suivante: Directoire, les c. Paul-François Chaulet, de Roffey; Martin-Germain Jacquillat, d'Epineuil; J.-B. Royer, de Tonnerre; Rivière, d'Epineuil. Conseil: Forestier, de Ravières; Langlois, de Cussy; Grattepain, d'Arthonnay; Louis Royer, d'Etivey; Percheron, maire de Tonnerre; Lemoine, de Poilly; Edme Fays, de Villon; Graillot, d'Argenteuil. Procureur-Syndic, le c. Jacques Chérest, de Tonnerre. Secrétaire, le c. Pihet, de Tonnerre.

1654. — Convention nationale. Opinion de Louis Turreau, Député du Departement de l'Yonne, sur Capet. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imp. nationale. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, VII, 313).

1655. — Motifs de Louis Turreau, Député de l'Yonne, dans le jugement de Capet. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imp. nationale. In-8°, 6 p. — (M).

1656. — Motion d'ordre, par Turreau (de l'Yonne). Imprimée et envoyée par ordre de la Convention nationale aux autorités constituées, aux armées, aux Sociétés populaires. Imp. nationale. S. d. In-8°, 6 p. — (M).

Projet de décret tendant à exclure des fonctions publiques les ecclésiastiques tant que durera le gouvernement révolutionnaire.

1657. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée de la commune de Tonnerre, chef-lieu de District du Département de l'Yonne, tenue en l'église Notre-Dame dudit Tonnerre, l'an II de la République, en exécution de l'arrêté des représentants du peuple Garnier et Maure. S. l. In-8°, 4 p. — (P).

1658. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 mars 1793. 22e affiche. Imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 66, 6 p. 51).

Biens de l'abbaye de Rigny à Grimaux ; de la chapelle St-Nicolas, à Cruzy, Pimelle, Baon, Rugny ; pré de l'abbaye de Quincy, à Baon ; biens des Ursulines de Tonnerre, à St-Martin ; de la cure de Tronchoy, à Cheney et Tonnerre ; de l'abbaye de Molosme, à St-Martin (ferme d'Artre) ; de l'abbaye de Fontenay, à Tonnerre (ferme du petit Fontenay).

1659. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 4 mai 1793. Auxerre, imp. Baillif. 23e affiche. — (A. Y. D. n. 66, p. 60).

Fabriques de Châtel-Gérard et Jouancy, biens auxdits lieux ; Ursulines de Noyers, biens audit lieu, à Annay et à Perrigny ; cure de Noyers, maison audit lieu ; fabrique de Rugny et cure de Villon, biens auxdits lieux ; chapelle prestimonie de Rugny, biens à Thorey ; chapelle St-Nicolas de Cruzy, biens à Rugny ; Antonins réunis à l'Ordre de Malte, bâtiments et jardin à Tonnerre ; commanderie du Saint-Esprit, bâtiments à Tonnerre ; chapelain de Flogny, vignes à Epineuil ; chapitre St-Pierre de Tonnerre, prés et terres audit lieu.

1660. — Pièces justificatives des principes de la conduite révolutionnaire des citoyens Cherest-Verne, juge de paix à Tonnerre, ancien procureur de la commune en cette ville et ancien électeur ; Fleury, secrétaire-greffier de la municipalité ; Fouinat, juge du tribunal et ancien administrateur ; Chérest, procureur syndic du District et électeur ; Roger, administrateur ; Chérest, fils, commandant du 8e bataillon de l'Yonne, première réquisition du District de Tonnerre, membre de la Société des Jacobins de Paris ; Pichet, secrétaire du District, tous membres et la plupart fondateurs de la Société républicaine des Sans-Culottes-Montagnards de Tonnerre, séant aux ci-devant Ursulines, affiliée aux Jacobins, et Viard, ancien administrateur du District ; arrêtés en vertu d'ordre du Comité de Sûreté générale de la Convention nationale, sur les dénonciations de personnes déclarées suspectes, dénoncées par Société populaire, par la commune et par les autorités constituées et poursuivies comme coupables de différents délits. Et enfin p des personnes dont la commune a à l'unanimité demandé la déportation. Paris, imp. Lacroix. In-4°, 28 p. — (A. B. 332).

1661. — Profession de foi politique. Extrait des registres de Société de l'Hôpital de Tonnerre du 25 juin 1793. Cornillac-La



AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1er Vendémiaire au 5e jour complémentaire (n. style)
22 septembre 1793 au 21 septembre 1794 (v. style)

DISTRICT D'AUXERRE

1668. — Almanach du département de l'Yonne, année 1793, se-conde année de la République, Auxerre, imp. de L. Fournier. In-18, 136 p. — (M).

Comme nous l'avons indiqué plus haut, cet almanach est une second édition refondue et rédigée à nouveau après l'élection des différentes ad ministrations. La Convention ayant décrété le changement de calendrier, de nouvelles modifications devenaient indispensables. Aussi voit on bien-tôt apparaître chez Fournier une troisième édition avec le titre suivant.

1669. — Almanach du département de l'Yonne 1793 et 1794, IIe année de la République. A Auxerre, de l'imprimerie de L. Fournier, etc. In-18, 140 p. — (M).

Dans cette édition, nous avons le nouveau calendrier, tel qu'il fut dé-crété par la Convention, avec les noms de plantes et d'animaux rempla-çant les noms des saints et l'année commençant le 22 septembre. A partir de cette année, nous suivrons le calendrier républicain, tout en indiquant de temps en temps les dates de l'ancien calendrier, pour plus de commo-dité. On y trouve aussi les noms des administrateurs du département qu'il est intéressant de relever.

En l'an II, 1793-94, le Directoire du département est présidé par Jean

Baptiste Laporte, curé de Toucy ; il est composé des c. Housset (Étienne-François), procureur de la commune; Brotot (Guillaume), le jeune, de Vézelay; Legros (Edme), notaire, de Branches; Decourt (Cyriaque), bourgeois de St-Fargeau; Simonnet (Jean-Laurent), juge au district de Tonnerre; Choslin-Duvivier (Jean-Baptiste), maire de Mailly-le-Château; le procureur-général est Delaporte (Eugène-Théodore), maire de Villeneuve-la-Guyard; Bonneville, ancien suppléant, est secrétaire-général avec Sauvalle (Jean-Charles), pour suppléant

Au commencement de l'an II (septembre 1793), le district d'Auxerre est composé des personnages suivants : Perthuis père, d'Auxerre, président; Directoire : Sonné-Moret d'Irancy; Baillot, le jeune, d'Auxerre; Massot, d'Auxerre, et Ravier, de Chablis, commissaires. Conseil : le citoyen Renaudin-Vassy, de St-Bris ; Guyolot, maire de Chevannes; Beudot, maire d'Escolives; Pichot fils, de Toucy; Patouillat, procureur de la commune d'Escamps. Procureur-syndic : Rathier, négociant à Chablis. Secrétaire en chef : Chardon, notaire à Auxerre.

1670. — Affiches, Annonces et Avis divers du département de l'Yonne. IIe année de la République. Frimaire, 1re quinzaine. — Fructidor, seconde quinzaine. In-8°, 128 p. — (M).

P. 47. Hymne à l'Eternel chantée à la fête civique célébrée à Sens le 20 nivôse dernier, par le citoyen Benoît-Lamothe. — P. 71. 29e lettre adressée aux vertueuses citoyennes de charité de la campagne, par Martin, etc. — P. 90. Invocation à l'Être suprême, faite à la fête du 20 prairial, et prononcée au haut de la montagne élevée par le peuple d'Auxerre, par le citoyen Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne. — P. 91. Extrait du procès-verbal de la séance publique, tenue par le Conseil général de la commune d'Auxerre; le 21 prairial matin, l'an II de la République française une et indivisible.

1671. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 24 septembre 1793, concernant l'exécution de la loi qui fixe le maximum des grains, farines et fourrages. In-4°.

1672. — Décret de la Convention nationale du 25 septembre 1793, l'an second de la République françoise, une et indivisible, qui étend au département de l'Yonne les pouvoirs donnés au citoyen Garnier, représentant du peuple. Auxerre, imp. L. Fournier, in-4°, 2 p. — (M).

1672 *bis*. — Paroisse de Coulanges-la-Vineuse et Jussy, Adjudication de vignes provenant de Hay, Emigré, le 25 septembre 1793. S. l. (Auxerre). Affiche. — (A. Y. Emigré, H I J.)

1673. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 25 septembre 1793, concernant l'exécution des lois relatives aux secours à accorder aux parents des défenseurs de la patrie. In-4°.

1674. — Lettre du procureur-général-syndic du département de l'Yonne du 28 septembre 1793, aux citoyens administrateurs des districts de son ressort. In-4°.

1675. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne (du 28 septembre 1793), relatif au mode de constater les pertes occasionnées par l'intempérie des saisons ou par les incendies. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

1676. — Tableau du maximum des denrées et marchandises énoncées dans l'art. 1er de la loi du 29 septembre 1793, rédigé par l'administration du district d'Auxerre, sur les tableaux fournis par les municipalités du ressort. Auxerre, imp. Baillif, 1790. In-4°, 8 p. — (L. 2e série, X, 84).

1677. — Adresse de l'assemblée générale du peuple réuni en Commune et des membres composant la Société populaire d'Auxerre, à leurs frères les patriotes du département de l'Yonne, In-4°. Septembre 1793?

1678. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 1er octobre 1793. Adjudication le 21 octobre. Imp. Baillif. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 6, 242).

Fabrique de Diges, biens audit lieu.

1679. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le mardi 8 octobre 1792. Adjudication le 25 octobre 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (M).

Suite de la vente des biens de la fabrique de Diges.

1680. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 19 octobre. Adjudication le 4 novembre 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 310).

Suite de la vente des biens de la fabrique et vente de ceux de la cure, à Diges et à Volvant.

1681. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne, concernant la culture des terres délaissées. Auxerre, le 3 octobre 1793. Imp. L. Fournier, in-4°, 4 p. — (M).

1682. — Maure, député par le département de l'Yonne à la Convention nationale, à la tribune de la Société populaire des Jacobins de Paris. Séance du 13 vendémiaire au II (4 octobre 1793). (Paris). Extrait du journal *La Montagne*. In-8°, 7 p. — (M).

Protestation de Maure contre un article de l'*Orateur du Peuple* qui l'accusait d'avoir tenu des « propos atroces ».

1683. — Rapport fait au nom du Comité de sûreté générale, par le citoyen Maure, député du département de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. S. d. Imp. nationale. In-8°, 6 p. — (Sc. Y. 2e série, X, 162).

1684. — Arrêté du département de l'Yonne (du 5 octobre 1793), relatif au retrait des billets de confiance. Auxerre, L. Fournier in-4°. 7 p. — (M).

1685. — Adresse du citoyen Maure, représentant du peuple dans les départements de l'Yonne et Seine-et-Marne, à tous les corps administratifs, municipalités et Comités de Salut public du département de l'Yonne, suivi d'un arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 6 octobre 1793, concernant l'adresse ci-dessus Imp. L. Fournier. In-4°.

1686. — Mémoire pour les enfants et héritiers de François Boursin, contre les enfants mineurs de François Boursin fils, et légataires universels de leur aïeul François Boursin. Signé: Fron, avoué; Chardon, défenseur officieux. Auxerre. L. Fournier, 1793, in-4°, 28 p. — (R).

1687. — Réponse pour les légataires universels de François Boursin contre les enfants et héritiers dudit François Boursin. Signée: Théodore Boursin; Leclerc, avoué. Auxerre, L. Fournier, in-4°, 28 p. — (R).

1688. — Réplique pour les enfants et héritiers de François Boursin contre les enfants mineurs de François Boursin fils, et légataires universels de leur aïeul François Boursin. Auxerre, L. Fournier, in-4°, 26 p. — (R).

1689. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne du 7 octobre 1793, concernant le paiement des contributions. Imp. L. Fournier, in-4°.

1690. — Décret de la Convention nationale du 3 octobre 1793, l'an second de la République françoise une et indivisible, qui traduit plusieurs de ses membres devant le Tribunal révolutionnaire et en met d'autres en état d'arrestation. Transmis à Auxerre, le 10 octobre 1793. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Arrestation de Brisson, Vergniaux, Gensouné, Boileau de l'Yonne, etc.

1691. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne du 19e jour du 1er mois de l'an IIe de la République françoise une et indivisible, concernant la levée extraordinaire des chevaux pour le service de la cavalerie. In-4°,

1692. — Lettre du département de l'Yonne du 1er jour du 2e mois de l'an second de la République française, relative à la consolidation de la dette publique, à l'emprunt volontaire et à l'emprunt forcé. In-4°.

1693. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne du 2 du second mois, relatif à l'approvisionnement des marchés en marchandises de toute espèce, en grains, farines, fourrages, denrées et autres objets de première nécessité (23 octobre 1793). In-4°.

1694. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne.

Extrait du procès-verbal de la séance du second jour du deuxième mois de l'an II de la République française, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Revocation de l'arrêté du 4 septembre, au sujet de la vente des biens des émigrés et du décret du 13 septembre 1793 qui porte que le chef de famille non propriétaire, peut acquérir des biens d'émigrés jusqu'à concurrence de cinq cents livres, payables en vingt années, sans intérêts, et que les femmes et enfants des émigrés, qui sont dans le besoin, auront droit à des secours, en justifiant de leur civisme dans les formes prescrites.

1695. — Adresse du procureur-général syndic du département de l'Yonne à ses concitoyens, relativement aux arbres des grandes routes. In-4°.



1696. — Arrêté des citoyens Ichon et Maure, représentants du peuple dans le département de l'Yonne, du 2 brumaire (23 octobre), relativement à la formation d'une force armée révolutionnaire, et de celui du Conseil général du département du 7, concernant l'organisation de cette force armée, approuvés par les citoyens représentants. In-4°. Imp. L. Fournier.

1697. — Département de l'Yonne. Liste des noms et derniers domiciles de particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets au sequestre. Auxerre, imp. L. Fournier. impr. du départ., in-f°, 11 p. s. d. — (A. Y. Emigrés).

Liste par districts. Les arrêtés vont de juin à octobre.

1698. — Liste des noms et derniers domiciles (par districts) des particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets au séquestre. Fait et arrêté au Directoire du département de l'Yonne, à Auxerre, le 10e jour du 2e mois an second de la République française, une

et indivisible. Pour copie conforme : Bonneville, secrétaire-général. Auxerre, imp. L. Fournier, imprimeur du département, IIe année républicaine. Grande affiche en 4 feuilles. — (A. Y. Emigrés, manque le titre).

1699. — Précis pour Fiacre Bailliat et consorts, appelants, contre les héritiers Tissier, Edme Brissot et Marie-Anne Moreau, sa femme, intimés. Signé : Martin, avocat. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 30 p. — (R).

1700. — Département de l'Yonne. Liste supplémentaire des noms, demeures et domiciles des particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets au séquestre. Auxerre, le 10e jour du 2e mois de l'an second de la République française (31 octobre 1793). Pour copie conforme, signé : Bonneville, secrétaire général. Imp. L. Fournier. Affiche en 4 feuilles. — (A. Y. Emigrés).

1701. — Département de l'Yonne. Extrait de la proclamation du Conseil exécutif provisoire du 25 septembre 1793, ayant pour objet l'exécution de l'art 68 de la loi du 28 mars précédent. Liste des citoyens français, présumés émigrés et rayés des listes des émigrés et déchargés provisoirement du séquestre mis sur leurs biens, en ce qui concerne le département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche.

Liste comprenant cinq noms.

1702. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne, concernant le Juré pendant la seconde année de la République française. Du 12 brumaire an II (2 novembre 1793). In-4°.

1703. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 10e jour du deuxième mois (3 novembre 1793), relatif aux subsistances. In-4°.

1704. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 14e jour du 2e mois (4 novembre), relatif aux réquisitions pour les fournitures des étapes. In-4°.

1705. — Au nom de la République françoise. Maure, représentant du peuple dans le département de l'Yonne, aux citoyens de ce département. (Arrêté décidant qu'il ne sera laissé qu'une seule cloche dans chaque paroisse, suivi de l'arrêté conforme du département). Du 15 brumaire an II, 5 novembre 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Sur l'exemplaire de M. Quantin, on lit cette note manuscrite : « Pendant la Terreur, Maure ordonna la restauration du Gnomon de Tonnerre (journal de l'Yonne, an X, 20 frimaire).

Cpr aussi le mariage du curé de Sennevoy, ordonné par Maure, comme condition de sa mise en liberté (Registre d'écrou de la prison de Tonnerre aux Archives de l'Yonne).

1706. — Lettre du représentant du peuple dans les départements de l'Aube et de l'Yonne, relative à la levée des chevaux. Du 7 novembre. In-4°.

1707. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 novembre 1793. Imp. Baillif. Affiche.— (A. Y. D. n. 6, 342).

Fabrique de Monéteau, biens audit lieu ; abbaye de Rigny, domaine de Malassises, situé sur la municipalité de Mailly-le-Château, biens dépendant de la cure de Goix-les-Saints-Bris, et de la manse conventuelle de St-Germain d'Auxerre, situés municipalité de St-Bris.

1708. — Adresse du citoyen Delaporte, procureur-général-syndic du département de l'Yonne, aux Conseils généraux des districts et des communes et aux Comités de surveillance du ressort, en date du 17 frimaire an II (8 novembre 1793). In-4°.

1709. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne du 24 brumaire an II (14 novembre 1793), relatif aux comptes à rendre par les municipalités de leurs revenus. In-4°.

1710. — (Lettre d'envoi par le district d'Auxerre, aux officiers municipaux des communes, de deux arrêtés du Comité de Salut public, sur l'agriculture.) S. l. (Auxerre). In-4°, 4 p. — (D. n° 86).

1711. — Claude-Jean-Charles Chamon, émigré, In-f°, 4 p. 23 brumaire an II. — (A. Y. D. n. 10, p. 1).

Formule pour les conditions d'adjudication et les procès-verbaux de vente de biens de Chamon, émigré. Cette formule se repète pour chaque vente de biens d'émigrés ou condamnés ; le nom seul change. Nous l'inscrivons une fois pour toutes.

1712. — Comité de Salut public. Bureau de la fabrication extraordinaire des armes. Le Comité de Salut public de la Convention nationale, à la Société populaire d'Auxerre. Du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 3 p. — (M).

Formation de la liste des citoyens républicains les plus propres à remplir des fonctions publiques.

1713. — Hymne civique des Sans-Culottes d'Auxerre à l'arbre de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, par le citoyen G***. — Couplets chantés à l'inauguration du buste de Lepelletier, sous l'arbre de la Liberté, par le républicain Milon, son ami, où lui et ses collègues avoient juré de la défendre jusqu'à la mort (Paris). De l'imp. du département de la guerre. S. d. In-8°, 6 p. — (M).

1714. — Les dix commandements du vrai républicain. Auxerre, L. Fournier, 1793. In-4°, 1 p. avec vignettes formant encadrement. — (Q).

1715. — Hymne à la Liberté pour l'inauguration de son temple

à ..... sextidi, 26 brumaire an II. Par M. François de Neufchâteau. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 8 p. — (B. Bernard d'Héry).

1716. — Circulaire de l'administration du département de l'Yonne aux administrés de son ressort (suivie du texte de l'Hymne à la Liberté, par François de Neufchâteau. Auxerre, imp. Baillif. In-32, 16 p. — (B. Le Maistre, à Tonnerre).

1717. — Hymne à l'Être suprême, par le citoyen Liégeard fils. Auxerre, L. Fournier, an II. In-8°, 4 p.— (Sc. Y. 2e série, XIV, 442).

1718. — Copie de la lettre écrite par le citoyen Maure aîné, représentant du peuple dans le département de l'Yonne, au président de la Convention, 29 brumaire (19 novembre), seconde année républicaine. S. l. (Auxerre, Fournier). In-4°, 2 p. — (M).

1719. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne, du 3 frimaire an II (23 novembre 1793), relatif à la circonscription des paroisses. In-4°.

1720. — Décret de la Convention nationale du 4e jour de frimaire, an second de la République française une et indivisible, sur l'ère, le commencement et l'organisation de l'année et sur les noms des jours et des mois (suivi de :) Annuaire ou Calendrier pour la seconde année de la République française. Auxerre, imp. L. Fournier, in 4°, 50 p. — (M).

1721. — Le représentant du peuple dans les départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, du Cher et de l'Indre. Auxerre, le 6 frimaire an II, signé : Ichon, représentant du peuple; Moreau, secrétaire. Extrait du procès-verbal de la séance du sextidi frimaire de l'an II, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Arrêté relatif aux levées de chevaux.

1722. — Vente le 26 novembre 1793 des meubles existant au château de Curly, délaissés par François Davoût, et ceux à Auxerre de Edme-Pierre Bourdeaux, homme de loi, tous deux émigrés. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (D. 395).

1723. — Unité, Indivisibilité de la République, Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Maure, représentant du peuple dans le département de l'Yonne aux citoyens de ce département. — Arrêté du département de l'Yonne du 8 frimaire l'an II (28 novembre). Imp. L. Fournier, in-4°, 4 p. — (M).

Cet arrêté rapporte celui du 2 brumaire sur l'établissement d'une force armée révolutionnaire « dont l'exécution paraît contraire à l'unité et à l'indivisibilité de la République ».

1724. — Le vérificateur général des assignats à ses concitoyens. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 16 p. — (M).

1725. — Liste des députés de l'Yonne à la Convention nationale. Auxerre, L. Fournier. S. d. In-4°, 1 p. — (Sc. Y).

1726. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Claude-Jean-Charles Chamon. 1re publication le (13 novembre 1793), 4e jour de la 3e décade du second mois de la République française, une et indivisible. Adjudication définitive le (1er décembre 1793), primidi de la seconde décade de frimaire l'an second. Auxerre, imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 10, p. 11).

Terres à Chablis, Chichée, Poinchy.

1727. — Vente de biens nationaux (provenant du même). Adjudication le 26 frimaire an II (16 décembre 1793). Affiche. — A. Y. D. n. 10, p. 93).

Vignes et terres à Chablis, Fyé, Chichée, Milly.

1728. — District d'Auxerre. Biens nationaux. Coupes à vendre. Adjudication le 14e jour du 3e mois de l'an second de la République (4 décembre, vieux style). Imp. Baillif, 1793. Affiche. — (A. Y. Emigrés, M. 2).

20 arpents provenant du ci-devant chapitre d'Auxerre en la forêt du *Turreau de Bard*; 17 arpents provenant de Montmorency, au même lieu; 30 arpents dans le grand parc de Seignelay, provenant du même; 52 arpents provenant du même à St-Cyr; 40 arpents provenant du même à Gurgy, appelés les Plans; 60 arpents provenant des mineurs Coutaud, émigrés, et 11 arpents dépendant du prieuré de St-Marien, situés à Vincelles; 7 arpents provenant du même prieuré, à St-Georges. 7 procès-verbaux de vente imprimés, en ce qui concerne les conditions générales, sont joints à cette affiche.

1729. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le (13 décembre 1793), 23 frimaire l'an second de la République française, une et indivisible, des biens ci-après énoncés dont la vente définitive avait été indiquée au 7 de frimaire (27 novembre, voy. à cette date). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 343).

1730. — Vente de biens nationaux. Adjudication le (23 décembre 1793), 3 de *nivos*, l'an second de la République française, une et indivisible. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 370).

Biens dépendant de la fabrique de Pourrain, audit lieu.

1731. — Vente de biens nationaux. Adjudication le (26 décembre 1793), six de *nivos*, l'an second, etc. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 394).

Biens dépendant de la commanderie d'Auxerre, à Escolives; château, moulin, ferme du Saulce et terres; bâtiments de la chapelle Ste-Marguerite à Auxerre.

1732. — Rapport et projet de décret sur la pétition de la citoyenne Grisard, tendante à obtenir la révision du procès à la suite duquel son mari a été condamné par le tribunal criminel du département de l'Yonne, à huit années de fers, le 30 brumaire dernier (20 novembre 1793). Paris, imp. nationale. In-8°, 7 p. — (Sc. Y. 2e série, III, 81).

Joseph Grisard, procureur de la commune de Chablis, avait été condamné pour concussion.

1733. — Copie de la lettre des commissaires de la trésorerie nationale aux administrateurs du département de l'Yonne. In-4°.

1734. — Lettre de la Commission temporaire de surveillance républicaine établie à Villefranche par les représentants du peuple, aux administrateurs du département de l'Yonne. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In-4°.

1735. — Unité, indivisibilité de la République, Liberté, Fraternité ou la Mort. Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne du 14 frimaire, l'an second. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Arrêté relatif aux bâtiments du culte qui sont disponibles et peuvent être mis à la disposition des habitants pour le culte qu'ils jugeront convenable.

1736. — Décret de la Convention nationale du 14e jour de frimaire, an second de la République françoise, une et indivisible, sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

1737. — Décret de la Convention nationale du 15 frimaire, qui casse et annule l'arrêté du département de l'Yonne du 3 de ce mois et enjoint aux administrateurs de se renfermer dans l'exercice des fonctions qui leur sont désignées. In-4°.

1738. — Arrêté des citoyens Maure et Garnier, représentants du peuple dans le département de l'Yonne, relatif à un nouveau recensement des grains, du 26 frimaire an II (16 décembre). In-4°.

1739. — Couplets sur la prise de Toulon (18 décembre), dont la ville sera rasée et le port conservé sous le nom de port de la Montagne, par C. Chaisneau l'aîné. Auxerre, L. Fournier, 1793. In-12, 3 p. — (L.).

1740. — Chanson sur la reprise de Toulon, par le c. Courtois. S. l. n. d. (Auxerre). In 8°, 3 p. — (S. Y., 2e série, I, p. 69).

1741. — Couplets sur la prise de Toulon, par le c. Mouthon, commissaire. — Couplets patriotiques. S. l. n. d. (Auxerre). In-8°, 2 p. — (Sc. Y., 2e série, I, 62.)

1742. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance tenue par les administrateurs du département de l'Yonne, le 1er nivose de l'an IIe de la République française, une et indivisible (21 décembre). Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 7 p. -- (M).

En vertu des articles V et VI du décret du 14 frimaire sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire et de la lettre du Comité de Salut public, le Directoire arrête que les fonctions de la présidence du Directoire seront alternativement remplies par les membres du Directoire suivant l'ordre de l'élection. Le citoyen Housset prendra la présidence et ainsi de suite. Les fonctions de procureur-général étant supprimées, le citoyen Delaporte prononce, dans cette séance, un discours d'adieu inséré à la suite de l'arrêté. Ce discours, où l'on retrouve toute la phraséologie de l'époque, est fort intéressant; l'auteur, en 1797, tiendra un tout autre langage.



1743. — Au nom du Peuple français. Le représentant du peuple dans les départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, du Loiret, du Cher et de l'Indre. Signé Ichon. Extrait du procès-verbal de la séance du sextidi frimaire, de l'an II de la République françoise, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (M).

Levée des chevaux; leur rassemblement sans délai au chef-lieu de chaque division.

1744. — Commission donnée par le citoyen Ichon, représentant du peuple, aux citoyens Maure (jeune), Moreau et Bizouard, pour la réception des chevaux de réquisition. Auxerre, le 1er nivose an II (21 décembre 1794.) In-4°.

1745. — République française. Liberté, Égalité. Liste générale, par ordre alphabétique, des émigrés de toute la République, dressée en exécution de l'article 16 de la loi du 28 mars et de l'article 1er du § 2 de celle du 25 juillet de l'année 1793, 1re de la République française, une et indivisible. A Paris, imp. de l'administration des Domaines nationaux, l'an IIe de la République. In-f°,

pagination par lettres. T. Ier, A-C. — T. IIe, D-K. — T. IIIe, L-O. — T. IVe, P-Z. — (A. Y. Emigrés).

1746. — République française. Égalité, Liberté, Fraternité ou la Mort. *Premier supplément* à la liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République. Dressé en exécution de l'article 29, du § 2, 5e section de la loi du 25 juillet 1793 (vieux style). A Paris, de l'imp. des Domaines nationaux, l'an deuxième. In-8°. T. Ier, A-B. — T. IIe, E-F-G. — T. IIIe, M-O. — T. IVe, P-Z.

Dans le tableau des listes d'émigrés envoyées par les départements pour confectionner ce supplément, la liste du département de l'Yonne figure comme ayant été arrêtée le 10 frimaire an II.

1747. — Municipalité d'Auxerre. Assemblée des sections. Extrait du procès-verbal de la séance du duodi nivose, l'an IIe de la République française, une et indivisible (22 décembre 1793), tenue par le Conseil général de la commune. Signé : Robinet, maire ; Moreau, procureur de la commune ; Faultrier, secrétaire-greffier. Auxerre, imp. Baillif, 1793, Placard in-f°. — (L. 2e série, XXX, 2).

Division de la ville en quatre sections, l'Égalité, la Liberté, l'Unité et la Fraternité.

1748. — Arrêté de l'administration centrale du département de l'Yonne du 5 nivose an II (25 décembre 1793). Imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. L. § 1er, n° 43).

Suivant cet arrêté, l'administration fit afficher et envoyer à toutes les autorités constituées ainsi qu'à toutes les Sociétés populaires de la République, la relation de l'acte de désintéressement du citoyen Jean Flamand, de Coulanges-la-Vineuse, âgé de 79 ans, « qui, possédant six boisseaux de blé, en donne trois à des nécessiteux, trois quarts à un citoyen qui n'en a pas pour semer et n'en conserve que trois quarts pour sa nourriture, celle de sa femme âgée de 68 ans, et celle de sa fille âgée de 46 ans, toutes deux aveugles. »

1749. — Hymne à la Liberté pour l'inauguration du temple de la Raison, dans la ci-devant cathédrale de la commune d'Auxerre, le décadi 10 nivôse, l'an IIe de la République française, une et indivisible (30 décembre 1793). Auxerre, L. Fournier. In-8°, 2 p. — (Sc. Y).

1750. — Voyage dans les départements de la France, enrichi de tableaux géographiques et d'estampes ; par les citoyens J. La Vallée, ancien capitaine au 46e régiment, pour la partie du texte ; Louis Brion, pour la partie du dessin et Louis Brion père, auteur de la carte raisonnée de la France, pour la partie géographique. Département de l'Yonne. Paris, chez Brion, etc., 1793, l'an second, etc. In-8°, 32 p. — (Q).

On trouve dans cet ouvrage, outre la description du département dans le style du temps : 1° Carte du département de l'Yonne, ci-devant partie de la Bourgogne, de la Champagne et de l'Orléanais; 2° Vue de Sens; 3° Vue de Tonnerre.

1751. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne pour la prolongation du délai fixé pour l'inscription des citoyens sur le registre des Jurés. Auxerre, imp. L. Fournier, 1793. — (A. [illegible]).

1752. — Instruction sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve et d'en prévenir les effets, par Philibert Chabert, directeur général des Écoles vétérinaires. Auxerre, L. Fournier, an II. In-8°, 51 p. — (B. Bernard d'Héry).

1753. — Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la Terre, uniforme pour toute la République, et sur les calculs relatifs à leur division décimale, par la Commission temporaire des poids et mesures républicaines, en exécution des décrets de la Convention nationale. Sur l'édition originale de Paris. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, an II. In-8°, 211 p. et 1 pl. — (M.)

1754. — Instruction, etc. (Même titre). A Auxerre, de l'imprimerie de Baillif, place de la Nouvelle Halle, an II, in-8°, 195 p. 2 tableaux et 1 pl. — (M).

Comme on le voit, cet ouvrage fut imprimé simultanément chez Fournier et chez Baillif; les deux éditions furent tirées à un grand nombre d'exemplaires. C'était le premier ouvrage donnant des explications complètes sur le système métrique qui venait d'être décrété par la Convention. L'administration de chaque district souscrivit pour plusieurs centaines d'exemplaires, ainsi que nous avons pu nous en assurer. Voici une délibération du Directoire au sujet de la souscription du district de Sens; elle est curieuse et mérite d'être transcrite ici : « Sur le rapport d'une délibération de l'administration du district de Sens tendant à être autorisée à payer au citoyen Baillif, imprimeur à Auxerre, la somme de 500 livres pour le prix de 200 exemplaires d'un livre sur l'uniformité des poids et mesures, par lui imprimés pour les administrateurs et les administrés de ce district. Vu ladite délibération, ensemble les pièces jointes et l'avis du district du 2 thermidor. Ouï le rapport, le procureur-syndic entendu et les opinions prises; l'administration du département considérant que l'ouvrage dont il est question, introduisant un mode nouveau et uniforme de poids et mesures et de calculs, devait recevoir la plus grande publicité; que cette publicité avait été recommandée par les autorités supérieures; que l'instruction publique la commandait également; que, par conséquent, la dépense à laquelle a donné lieu l'impression de cet ouvage doit être allouée.

« Arrête que le district de Sens demeure autorisé à délivrer au profit du citoyen Baillif, imprimeur à Auxerre, un mandat de 500 livres sur les fonds faits pour l'instruction publique, et ce pour le prix de l'impression de 200 exemplaires de l'ouvrage dont il s'agit sur l'uniformité des poids et mesures ».

1755. — Tableau général des foires qui se tiennent annuellement dans l'étendue du département de l'Yonne, fixées sur le calendrier républicain. Auxerre, imp. Baillif. S. d. (1793, in-f°, 9 p.) — (S).

1756. — Adresse du Corps électoral du département de l'Yonne à la Convention nationale. Signé : Boullard, président et Philippe, secrétaire. S. d. Auxerre, imp. L. Fournier, in-4°, 2 p. — (Sc. Y. 1re série, XX, 257).

Demande de renouvellement des agents financiers.

1757. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le (19 décembre), 29 frimaire, l'an second. Adjudication le (3 janvier 1794), *14 nivos* (sic), l'an second de la République. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 30).

Biens à Pourrain et Diges, dépendant de la fabrique de Pourrain.

1758. — La Convention nationale rappelle à tous les citoyens et à tous les fonctionnaires que la justice et la probité sont à l'ordre du jour dans la République françoise. Placard in-f°. — (M).

Ce placard orné d'une figure sur bois (la République au milieu d'attributs guerriers) était affiché à cette époque dans tous les bureaux et endroits publics.

1759. — Décret de la Convention nationale du 4e jour de frimaire an second de la République françoise, une et indivisible, sur l'ère, le commencement et l'organisation de l'année et sur les noms des jours et des mois. Enregistré à Auxerre, le 15 nivôse an II (4 janvier 1794). Imp. L. Fournier. In-4°, 51 p. et table. — (M).

A la suite du décret, on trouve l'Annuaire ou Calendrier pour la seconde année de la République françoise.

1760. — Arrêté du département de l'Yonne suivi d'une lettre adressée aux Districts, Municipalités, Comités de surveillance, Sociétés populaires, Gardes nationales et Gendarmeries du ressort. 15 nivôse an II (4 janvier). In-4°. Imp. L. Fournier.

1761. — Première liste supplémentaire des noms et derniers domiciles des particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets au séquestre. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés. Ex. incomplet).

1762. — Jugement du tribunal de police correctionnelle d'Auxerre qui condamne J.-B. Maillot, prêtre, et E. Legrand, couvreur, en trois mois d'emprisonnement dans la maison de correction; Elisabeth Trinquet, femme de Jean Bertrand, jardinier à Auxerre, en qninze jours d'emprisonnement, en 50 livres d'amende et 50 livres de dommages et intérêts, envers le citoyen Chaindé; Denis Hornet, jardinier à Auxerre, en quinze jours d'emprisonnement et

30 livres d'amende; François Grassot, tisserand à Auxerre, en quinze jours d'emprisonnement et en 10 livres d'amende; Edmée Séguinot, veuve de François Ritteman, vitrier, demeurant à Auxerre, en quinze jours d'emprisonnement; et François Béchinat, cabaretier à Auxerre, en huit jours d'emprisonnement dans ladite maison, pour avoir, le 12 nivôse dernier, troublé la tranquillité publique, notamment dans l'église d'Étienne, s'être porté à des excès, violences et menaces envers des citoyens, avoir insulté des magistrats du peuple dans l'exercice de leurs fonctions. Du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). Affiche (Incomplète). — (M).

Cette affiche est malheureusement incomplète; si l'on pouvait en consulter un autre exemplaire, on y trouverait l'historique d'une scène de violence qui eut lieu dans la cathédrale à propos du culte; le bas de cette affiche en contient sans doute tous les détails ainsi qu'il ressort d'une ligne de la deuxième colonne où nous voyons que le maire, pris à partie par Legrand, « fut conduit par le bras, depuis l'église d'Étienne jusqu'à la maison commune ».

1763. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 de nivôse, l'an second de la République française, une et indivisible (18 janvier 1794). Auxerre, imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 27).

Domaine de Tourbenay à Escolives et terres au Val-de-Mercy, dépendant de la commanderie d'Auxerre; biens de la fabrique de Mailly-la-Ville; biens de l'abbaye de Rigny à Mailly-le-Château dont la vente indiquée au 7 frimaire a été remise à ce jour.

1764. — Extrait des registres du Comité de Salut public de la Convention nationale du 18e jour de nivôse. Arrêté du département de l'Yonne du 27 nivôse an II (19 janvier). Imp. L. Fournier. In-4°.

1765. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés. Adjudication le 1er ventôse de l'an second .... (20 janvier). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 10, p. 206).

Maison à Chablis provenant de l'émigré Chamon; terres et vignes à Chablis, Fontenay, Chichée, Fyé, provenant de l'émigré André Boucher.

1766. — Vente de biens nationaux sur folle-enchère. Adjudication le 5 pluviose an II (24 janvier). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 27).

Biens dépendant de l'abbaye de Pontigny situés à St-Bris, adjugés le 9 décembre 1791 et non payés.

1767. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 15 pluviose l'an second .... Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 67).

Biens du chapitre St-Martin à Chablis, Poinchy, Chichée, Fyez; maison

›ines à Chablis; biens de la chapelle Ste-Marie-Première à Chans de la cure audit lieu.

— Maure, représentant du peuple dans les départements ne et de Seine-et-Marne. Auxerre, le 17 pluviose an II r 1794). Arrêté relatif à la reconstruction du lieu des de la Société populaire de la commune de Laferté-Gaustrict de Rosoy. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°. — (P.?)

– Éloge de Michel Lepelletier prononcé dans le temple de ı, à Auxerre, le 20 pluviose, l'an second de la République ., par Charles Chaisneau. Auxerre, imp. L. Fournier. · p. — (A. B. 188).

— L'Administration du département de l'Yonne aux Dis:outes les Municipalités et aux Sociétés populaires du resxerre, le 22 pluviose an II (10 février). L. Fournier. In-4°, M).

nnaire relatif à l'agriculture dans le département.

— Vente de biens nationaux provenant de l'émigrée Élihampion, fille. Adjudication le 24 pluviose de l'an second er). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 10, p. 260).

et biens situés à Appoigny. Élisabeth Champion était la sœur ›ion de Cicé, évêque d'Auxerre, également émigré.

— Arrêté du Conseil exécutif provisoire du 22 pluviose :trait du procès-verbal de la séance du 26 pluviose, l'an le la République française, une et indivisible (14 février nue par les administrateurs du département de l'Yonne. , imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

pour la formation de la liste des citoyens français présumés et rayés des listes des émigrés, ou déchargés provisoirement du mis sur leurs biens.

— La section de la Fontaine de Grenelle de Paris à la So›ulaire d'Auxerre. Paris, le 25 ventôse an II (15 mars 1794). la section de la Fontaine de Grenelle, rue de l'Université, °, 6 p. — (Sc. Y. 2ᵉ série, X, p. 634).

ire ayant pour but d'expliquer le refus de passeports pour le dét fait par erreur.

— Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 pluviose d .... (17 février). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7,

ɜ-sur-Ouanne, bien dépendant de la cure et de la fabrique; prieuré ›, biens à Escamps et terres à Auxerre, indivis avec l'évêché; : Pontigny, abbaye de Notre-Dame-des-Isles et chapitre d'Auxerre, lit lieu.

1775. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 ventôse an second .... (21 février). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 1, p. 211.

Biens à Chemilly, dépendant des fabriques de Chemilly et Beaumont; biens à Auxerre, dépendant de la manse conventuelle de St-Germain (moulin Judas): Maison des Pauvres, dépendant de la cure de St-Pellerin.

1776. — Liberté ou la Mort. La Société populaire d'Auxerre à la Convention nationale, aux 48 Sections, à la Commune de Paris, à la Société des Jacobins et à tous les amis de la Liberté. Signé : Burat, président; Marie, secrétaire. Le 4 ventôse an II (21 février 1794). Affiche in-f°. — (Bristish Museum, Bibl, histor. de la Révolution, F. 85, n° 17).

Protestation de la Société populaire d'Auxerre contre l'accusation de fédéralisme et de fanatisme portée contre le chef-lieu du département de l'Yonne.

Voici les principaux passages de cette curieuse affiche: « La commune d'Auxerre est aujourd'hui victime de cet affreux système qu'elle a toujours combattu; elle voit le département, dont elle est le chef-lieu, représenté dans tout Paris comme fédéraliste, fanatique et dangereux...... Nos généreux frères de Paris renversent les tours de la Bastille, la liberté triomphe. Le 14 juillet, ses ennemis lèvent une tête plus audacieuse qu'avant leur défaite; le 17, la commune d'Auxerre se lève tout entière. — En 1791, la Société populaire d'Auxerre dénonçe à toutes les Sociétés de la République les ôtages du Roi... Elle élève un temple à la Liberté, plante un arbre... demande à l'assemblée législative la liberté pour les soldats de Châteauvieux, et vote une somme pendant leur détention à Brest. Elle demande la journée du 10 Août, applaudit aux journées des 31 Mai et 2 Juin.

« Le département de l'Yonne a fourni à l'armée 2.000 volontaires. — Le 3e bataillon de l'Yonne tire sur Dumouriez qui se sauvait à la nage; la Convention décréte qu'il a bien mérité de la Patrie; la Société vient d'armer et équiper un cavalier... Auxerre a détruit les autels du mensonge; cette commune ne sacrifie plus que sur l'autel de la Raison.... »

1777. — Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne, aux citoyens de ces départements. Rapport de Maximilien Robespierre à la Convention, fait au nom du Comité de Salut public, le 15 frimaire, servant de réponse aux rois coalisés contre la République.— Réponse de la Convention nationale aux manifestes des rois ligués contre la République, proposée par le même et décrétée par la Convention, et rapport fait par lui, le 18 pluviose, sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République. Auxerre, imp. L. Fournier (février 1794.) In-8°, 45 p. — (M).

778. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré J.-B. rie Champion, ci-devant évêque d'Auxerre. Adjudication défi- ive le 8 ventôse an II .... (26 février). Auxerre, imp. Baillif. iche. — (A. Y. D. n. 11, p. 7).

renier à sel et ses dépendances situé sur le port, à Auxerre.

779. — Avertissement du Directoire du département de l'Yonne atif au concours qui doit avoir lieu pour le remplacement des ces de notaires vacantes dans le département. Auxerre, le 13 ntôse an II (3 mars). Imp. L. Fournier. Affiche.

780. — Adresse du Directoire du département aux administrés ressort. Extrait du procès-verbal de la Convention nationale du ventôse an II (4 mars). Imp. Fournier. In-4°.

781. — Arrêté du département de l'Yonne du 13 ventôse an II, atif à l'exploitation des bois communaux. Imp. Fournier. In-4°.

782. — Égalité, Liberté, Fraternité ou la Mort. Vive la Répu- que une et indivisible. Le vérificateur général des assignats à ses citoyens. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 16 p. — (M).

783. — Discours prononcé dans le temple de la Raison, par Ch. isneau, à Auxerre, le 20 ventôse, l'an second de la République nçaise, une et indivisible, imprimé par ordre du département l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. In-12, 30 p. — (A. B. 52).

784. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Jean- ptiste Hay. 1re publication le 7 ventôse. Adjudication définitive 22 ventôse an II (12 mars). Auxerre, imp. Baillif. 2 affiches. — Y. D. n. 11, p. 70).

Biens à Coulanges-la-Vineuse.

785. — Vente de biens nationaux provenant du même. Adju- cation à la même date. 2 affiches. — (A. Y. D. n. p. 107).

Biens à Jussy.

786. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 ventôse II (16 mars). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7. p. 239).

iens dépendant du collège d'Auxerre à St-Georges, Perrigny et Moné- ; du séminaire d'Auxerre à St-Georges; de la chapelle de Gien et de ommanderie d'Auxerre à St-Georges et Perrigny.

787. — Au nom de la République, Maure, représentant du ple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne, aux yens de ces départements. A Melun, le 26 ventôse an II. — port de Maximilien Robespierre à la Convention, le quintidi, imaire. — Rapport sur les principes de morale politique, etc. pluviose an II. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 45 p. — (M).

r son arrêté, Maure ordonnait l'impression et l'envoi aux autorités apports de Robespierre.

1788. — Mémoire justificatif de la conduite du citoyen Joseph-André Marie, dit d'Avigneau, professeur de rhétorique en 1793 à l'École militaire d'Auxerre, ex-prêtre, ex-noble et ci-devant chanoine de l'église cathédrale d'Auxerre, frère de deux émigrés, détenu depuis le 28 ventôse, deuxième année républicaine. Extrait des registres du comité révolutionnaire d'Auxerre, département de l'Yonne. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII).



1789. — Arrêté du département de l'Yonne du 27 ventôse (17 mars), concernant le paiement des contributions. Imp. L. Fournier. In-4°.

1790. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 germinal (23 mars 1794) de l'an II. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 259).

Biens dépendant de la commanderie d'Auxerre, situés à Sacy.

1791. — (Circulaire du district d'Auxerre aux communes de l[a] circonscription pour faire parvenir les titres des rentes des fabri[-] ques, ainsi que pour faire rendre les comptes des derniers admi[-] nistrateurs de ces fabriques). Auxerre, le 4 germinal an II (2[4] mars). In-4°, 1 p. S. l. — (D. 10).

1792. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Ann[e]-Léon Montmorency. 1ʳᵉ publication le 21 ventôse (vieux style, 1[1] mars 1794). Dernière publication et adjudication définitive le [6] germinal (26 mars), Auxerre, imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. [D.] n. 166 et Émigrés, M 5).

Château et biens à Chemilly.

1793. — Jugement du tribunal de la police correctionnelle d'Au[-] xerre qui condamne Edme-Pierre Durand, boulanger, demeurant à Auxerre, en un mois d'emprisonnement, pour être contrevenu à la loi du 26 février 1793 (vieux style), en ne déclarant pas à la mu[-]

nicipalité les particuliers qui logent chez lui. Du 8 germinal an II. Auxerre, L. Fournier, imp. Affiche in-f°. — (M).

1794. — La Convention nationale au peuple français sur les événements du 12 germinal. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M. Ex. incomplet).

1795. — Jugement du tribunal de la police correctionnelle d'Auxerre qui condamne Edme Petitjean, cultivateur à Quennes, en 3 jours d'emprisonnement, pour vol de paisseaux dans les vignes du finage d'Auxerre. Du 21 germinal an II. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche in-f°. — (M).

1796. — (Circulaire de l'administration centrale aux Districts, Municipalités et Sociétés populaires du département, relative à l'organisation de l'instruction publique). Auxerre, le 22 germinal an II (11 avril). Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. T. 1790 à 1800).

1797. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés. 1re publication le 7 germinal. Adjudication le 22 germinal an II. Imp. Baillif, 2 affiches. — (A. Y. D. n. 11, p. 170).

Vignes à Auxerre provenant des émigrés J.-B. Claude-Hay, Leclerc-Thorigny, Martineau le jeune, Dechenu fils et Baril fils.

1798. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Martineau aîné. 1re publication le 9 germinal. Adjudication le 24 germinal. Imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 11. p. 227).

Maison qu'occupait à Souleine ledit Martineau, ferme et vignes audit lieu. Une note manuscrite jointe aux affiches nous donne le détail des frais à payer en sus de l'adjudication : 1° Affiche, 21 livres; 2° estimation, pour la maison, 2 jours, 20 livres; pour les vignes, 10 livres. Total : 51 livres.

1799. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés. 1re publication le 9 germinal. Adjudication le 24. Imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 11, p. 235).

Vignes et terres à Augy provenant des émigrés J.-B. Claude-Hay, Leclerc-Thorigny et Lagrange fils.

1800. — District d'Auxerre. Cejourd'hui 24 germinal, 2e année la République française, une et indivisible, le Conseil général District d'Auxerre, réuni au lieu ordinaire de ses séances. gné au registre : Pertuis, président; et Chardon, secrétaire. xerre, imp. de Baillif, an II. In-4°, 3 p. — (M).

rrêté réquisitionnant, au nom de la Commission des armes et poudres, tes les vieilles barriques autres que celles de bon goût et propres à evoir du vin.

1801. — La Liberté ou la Mort. — Mort aux Tyrans. — Paix aux aumières. La Société populaire d'Auxerre à l'administration du

département de l'Yonne (pour dénoncer les propos répandus contre la République). Signé : Degousse aîné, président; C. Gautherot, ex-secrétaire. A la suite : Extrait du procès-verbal de la séance du 1er floréal, l'an second de la République, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 4 p. — (Sc. Y, 1re série, 9, p. 21).

1802. — Arrêté de l'administration du département de l'Yonne du 3 floréal an II (22 avril), sur l'organisation des travaux publics. In-4°. Imp. L. Fournier.

1803. — Vente de biens nationaux. Publication et adjudication le 11 floréal (30 avril, vieux style), de l'an second. Imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 7, p. 283 et Emigrés, D. 3).

Commanderie de Fontenay près Fyé, biens audit lieu.

1804.— Liberté, Égalité.— Extraits du registre des délibérations de la Commission du commerce et approvisionnements de la République. Séance du 13 floréal, l'an IIe de la République française. — Extrait du registre du Comité de Salut public de la Convention nationale du 27 floréal. Auxerre, imp. de Baillif. In-4°, 4 p.— (M).

Arrêté accordant une prime de dix sous par voie, sur les charbons provenant des bois et ports inaccoutumés.

1805. — Jugement rendu par le tribunal révolutionnaire d'Arras, première section, séante à Cambrai, qui condamne à la peine de mort Lazare Bertrand, né à Auxerre, département de l'Yonne, âgé de 26 ans, capitaine au 3e bataillon des Volontaires nationaux, formé à Soissons, convaincu, d'après la déclaration unanime du juré, d'avoir abandonné, la nuit du 12 au 13 de ce mois, le bivouac qu'il commandait, pour songer à sa propre sûreté, avoir excité ses camarades à l'imiter, et cherché, par cette lâcheté et ce conseil perfide, à ébranler la fidélité des officiers et soldats envers la nation françoise. Du 26 floréal l'an II de la République françoise, une et indivisible. A Cambrai, de l'imprimerie de Defrémery frères et Raparlier, rue de la Mitre-Renversée, n° 56. Affiche in-f°. — (A. Y. Emigrés, B. 5.).

1806. — Invocation à l'Être suprême faite à la fête du 20 prairial et prononcée au haut de la montagne élevée par le peuple d'Auxerre, par Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne. A la suite : Extrait du procès-verbal de la séance publique tenue par le Conseil général de la Commune, le 21 prairial matin, l'an II de la République française, une et indivisible. Signé au registre : Robinet, maire, et Faultrier, secrétaire-greffier. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 10 p. — (M).

1807. — Description de la fête à l'Être suprême qui sera célébrée à Auxerre le 20 prairial, l'an IIe de la République française une et indivisible. A Auxerre, de l'imprimerie de Baillif, place de la Nouvelle-Halle. In-8°, 8 p. — (Q).



1808. — Discours prononcé le 20 prairial an II de la République française une et indivisible, par le président du département de l'Yonne, sur la reconnaissance de l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, décrétée par la Convention nationale le 18 floréal. Imp. L. Fournier, an second. In-8°, 7 p. — (M).

Le président du département s'appelait alors Hébert.

1809. — Hymne pour la fête dédiée à l'Être suprême et à la Nature. Par le citoyen Guéniot, d'Avallon. Auxerre, imp. L. Fournier, an second. In-12, 3 p. — (M).

1810. — Hymne à l'Etre suprême, par le citoyen Liégeard fils. Auxerre, L. Fournier, an second. In-12, 3 p. — (M).

1811. — Hymne sur la prise de Charleroy et sur la victoire de Fleurus, par Ch. Fr. Guéniot, officier de santé à Avallon. Auxerre, Fournier. In-8°. — (M).

Cp^{r} Recueil de pièces patriotiques, Auxerre, 1794, et Melun, 1794.

1812. — Hymne pour la fête dédiée à l'Amour, par Guéniot, officier de santé à Avallon. Auxerre, Fournier. In-8°. — (M).

1813. — État des appointements ou solde par an. Auxerre, imp. L. Fournier, an II de la République. In-8°, 16 p. — (L. 3e série, T. 45, p. 214).

1814. — Extrait du procès-verbal de la séance publique tenue par le Conseil général de la commune d'Auxerre, le 21 prairial, au sujet de la fête du 20 en l'honneur de l'Être suprême. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 10 p. — (A. B.).

1815. — Recueil de pièces patriotiques, à l'occasion de la reconnaissance de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, et de la

fête qui a eu lieu à Paris et à Auxerre à ce sujet, le 20 prairial, seconde année républicaine. A Auxerre, imp. L. Fournier, an II. In-8°, 114 p. — (M).

Ce recueil est orné de nombreux bois à emblêmes et devises républicains. Il se compose de pièces qui, pour la plupart, ont été réimprimées à part par leurs auteurs et dont voici les titres . 1° L'Administration du département de l'Yonne à tous les citoyens de son ressort; 2° Rapport fait au nom du Comité de Salut public, par Maximilien Robespierre, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales, et décret du 18 floréal, sur la reconnaissance de l'Être suprême et l'institution des fêtes nationales et décadaires; 3° Discours de M. Robespierre prononcé dans la séance de septidi, 7 prairial ....; 4° Discours du même, au peuple réuni pour la fête de l'Être suprême, décadi 20 prairial ....; 5° Invocation à l'Être suprême, faite à la fête du 20 prairial, à Auxerre, par Maure, ...; 6° Discours prononcé le 20 prairial an II, par le président du département de l'Yonne, ...; 7° Extrait du procès-verbal de la séance publique tenue par le Conseil général de la commune d'Auxerre, le 21 prairial matin, ...; 8° Hymne à l'Être suprême, par le citoyen Liégeard fils; 9° Hymne pour la fête dédiée à l'Être suprême et à la Nature, par le citoyen Guéniot, d'Avallon; 10° Hymne à l'Être suprême, par Marie-Joseph Chénier, député à la Convention nationale; 11° Hymne sur la prise de Charleroi et sur la victoire de Fleurus, par Ch. Fr. Guéniot, officier de santé à Avallon; 12° Hymne pour la fête dédiée à l'Amour, par Ch. Fr. Guéniot; 13° Hymne pour la fête des bienfaiteurs de l'Humanité, par Ch. Chaisneau; 14° Discours pour la fête des bienfaiteurs de l'Humanité, à Auxerre, le 20 messidor an II°, par Ch. Chaisneau; 15° Vœux d'un enfant républicain qui doit régler la conduite do tout vrai Sans-Culotte; 16° Nouveau catéchisme philosophique et moral, par le citoyen Lachabeaussière; 17° Chanson civique.

Pour faire comprendre comment fut composé ce recueil de pièces patriotiques, il nous faut rappeler que le décret de la Convention du 18 floréal, en reconnaissant l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'Ame, instituait quatre grandes fêtes commémoratives du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier et du 31 mai 1793. Elle ordonnait, en outre, la création, pour les jours de décadi, de 36 fêtes dont l'énumération nous entraînerait trop loin mais dont nous retrouverons la trace dans les différentes publications que nous rappelons. Pour être complet et ne point revenir sur cette question, il est bon de rappeler que cette organisation des fêtes républicaines fut bientôt modifiée. Par une loi sur l'organisation de l'instruction publique, en date du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), il fut décidé que dans chaque canton, il serait célébré, tous les ans, sept fêtes nationales; 1° celle de la fondation de la République, le 1er vendémiaire; 2° celle de la Jeunesse, le 10 germinal; 3° celle des Époux, le 10 floréal; 4° celle de la Reconnaissance, le 10 prairial; 5° celle de l'Agriculture, le 10 messidor; 6° celle de la Liberté, les 9 et 10 thermidor; et enfin celle des Vieillards, le 10 fructidor. D'après la nouvelle loi, ces fêtes consistèrent en chants patriotiques, en discours sur la morale des citoyens.

en banquets fraternels, en jeux publics et en distributions de récompenses aux élèves des écoles et aux jeunes gens. Il serait intéressant de rechercher ce que furent ces fêtes, non pas seulement au chef-lieu du département, mais dans les cantons et dans les principales villes de la contrée.

1816. — Au nom de la République, Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne, aux citoyens de ces départements, Salut et Fraternité. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 45 p. — (L. 3e série, 6, p. 116).

Arrêté prescrivant la réimpression du rapport de Robespierre servant de réponse aux rois coalisés, suivi de ce rapport et de celui sur la situation politique.

1817. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 16 prairial an II. Adjudication le 2 messidor (20 juin). Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 249).

Biens à Monéteau, dépendant du collège d'Auxerre (71 articles).

1818. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 prairial an II. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 335).

Escamps, biens de la fabrique d'Eusèbe d'Auxerre, de celle d'Escamps, des Cordeliers d'Auxerre, de la manse conventuelle de St-Germain ; Chitry et Beines, biens de la fabrique de Venoy; Sery, biens de la cure. Perrigny, terre dépendant du collège d'Auxerre. Auxerre, vignes dépendant de la commanderie.

1819. — L'agent national près le District d'Auxerre, aux citoyens, officiers municipaux et agents nationaux des communes du ressort. Signé : Rathier. S. l. (Auxerre. Baillif). In-4°, 1 p. — (Q).

Circulaire au sujet de la non-exécution de la loi sur le maximum.

1820. — District d'Auxerre. Avis au public. Auxerre, imp. Baillif, an II. Petite affiche. — (M).

Affiche fixant le prix du savon. La Commission de commerce et approvisionnements de la Républiqne, par une lettre du 14 messidor, autorise les agents nationaux des Districts à prévenir les négociants que le prix du savon de la fabrique des citoyens Barnabé, Froment et Compagnie, de Toulouse, est fixé provisoirement à 110 livres le quintal, poids de marc, pris à Toulouse, en fabrique.

1821. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 messidor. Affiche. Imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 7, p. 415).

Biens dépendant de la fabrique à Sacy; la vente fut ajournée au 7 thermidor.

1822. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 messidor an II. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 400).

Biens des fabriques à Beaumont et Lindry ; chapelle St-Jean et biens en dépendant, à Beauvoir.

1823. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Edme-Pierre Labussière. 1re Publication. Auxerre, le 1er messidor an II. Imp. Baillif. — (A. Y. Émigrés, C. 7).

Ferme de la Basse Cour et biens à Leugny.

1824. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Edme-Pierre Labussière. 1re publication le 17 messidor. Adjudication le 2 thermidor an II. Imp. Baillif. 2 affiches.— (A. Y. D. n. 11, p. 170).

Maison qu'occupait le sieur Labussière à Leugny, terres et biens audit lieu.

1825. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 3 thermidor an second de la République (21 juillet 1794), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (A. T. XXIV, n° 104).

Souscription pour l'armement d'un vaisseau de ligne ou d'une frégate.

1826. — Extrait des minutes du secrétariat de l'administration du District d'Auxerre. Auxerre, le 11 thermidor de l'an second (27 juillet). Imp. Baillif. Affiche. — (M).

Tarif des tonneaux neufs ou vieux.

1827. — Copie de la lettre écrite de Paris le 10 thermidor an II de la République, une et indivisible, par les citoyens Villetard, représentant du peuple, et Poussard, à l'administration du département de l'Yonne. — Copie de la lettre écrite le 11 thermidor (30 juillet), par l'administration de l'Yonne à celle du District d'Auxerre. Signé : Housset, président. Imp. Baillif. In-8°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, 9. p. 13).

1828. — Mort aux Tyrans. La Société populaire d'Auxerre aux Parisiens. Le 11 thermidor an IIe de la République, une et indivisible (30 juillet). Signé : Housset, président; Coutier, Gautherot, secrétaires. Auxerre, imp. Baillif, an II. — (Q).

Félicitations à l'occasion des derniers événements (Mort de Robespierre). « Si vous découvrez encore de nouveaux tyrans, partagez, avec vos amis d'Auxerre, l'honneur de les poignarder. »

1829. — Circulaire aux Sociétés populaires. Auxerre, ce 12 thermidor l'an deuxième de la République française, une et indivisible. — La Société populaire d'Auxerre aux Parisiens. Le 11

thermidor .... Signé : Housset, président; Coutier, Gautherot, secrétaires. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, 9, p. 9 et 419).

1830. — Liberté, Égalité, Farternité (sic) ou la Mort. Auxerre, le 12 thermidor l'an second .... L'administration du District aux citoyens officiers municipaux. S. l. (Auxerre, Baillif). In-f°, 1 p. — (Q).

Circulaire au sujet de la confiscation des biens des émigrés ou condamnés à mort; on y trouve 34 noms de condamnés appartenant au département.

1831. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Arrêté sur le paiement des fermages en grains et la libre circulation des grains.

1832. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, XVIII, 718).

Arrêté relatif à la souscription à faire pour la construction d'une frégate offerte à la République par le département.



1833. — Les pères et mères des émigrés du District d'Auxerre à la Convention nationale. Thermidor an II? (Août 1794). Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Au sujet de la déclaration des biens et de leur estimation.

1834. — République française. Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Liste générale des individus condamnés par jugements ou

mis hors de la Loi par décrets et dont les biens ont été déclarés confisqués au profit de la République. Dressée et publiée en exécution des articles 3, 4 et 5 de la loi du 26 frimaire et de l'article 1er de celle du 9 ventôse.

N° 1er, contenant les jugements rendus jusqu'au 26 frimaire qui étaient parvenus à l'administration des Domaines nationaux à l'époque du 12 ventôse l'an IIe de la République, une et indivisible. A Paris, de l'imprimerie des Domaines nationaux, l'an II. Ce 28 fructidor an II. In-8°, 119 p.

N° 2 .... jusqu'au 29 pluviose et qui étaient parvenus à la ci-devant administration des Domaines nationaux depuis le 12 ventôse jusqu'au 1er germinal dernier, exclusivement. In-8°, 79 p. Paris, ce 22 prairial an II.

N° 3, contenant les jugements qui étaient parvenus à l'époque du 30 germinal l'an IIe, à la Commission des revenus nationaux et qui existent actuellement à la Commission des administrations civiles, de police et des tribunaux. In-8°, 35 et 19 p. A Paris, ce 28 fructidor an II.

N° 4 .... des jugements parvenus à l'époque du 17 floréal. In-8°. 29 et 151 p. Paris, ce 26 vendémiaire an II. — (M).

Ce recueil est indispensable pour retrouver les noms des condamnés appartenant à notre contrée.

1835. — État de la consistance des biens des condamnés à mort et déportés à perpétuité par jugements, des mis hors de la loi et des Anglois, Espagnols et autres étrangers avec le pays desquels la République est en guerre, situés sur la municipalité de ..... Loi du 1er février 1793. S. l. n. d. In-f°. — (A. Y. Émigrés, A. I.).

1836. — District d'Auxerre. 25 thermidor an II (12 août 1794). État des créances de ..., émigré compris dans la liste générale publiée par le Directoire du District de ..... Loi du 25 juillet 1793 (vieux style). In-f°. S. l. — (A. Y. Émigrés, B. I.).

1837. — État de consistance des biens des émigrés situés dans la municipalité de ..... Loi du 1er février 1794, l'an II de la République. S. l. In-f°. — (A. Y. Emigrés, A. I.).

1838. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Edouard-Pierre Labussière. 1re publication le 13 thermidor. Adjudication le 28 thermidor an II (15 août 1794). 2 affiches. — (A. Y. D. n. 12, p. 197).

Domaine situé à Leugny et Lalande; l'adjudication fut reportée en partie au 12 fructidor.

1839. — Liberté, Égalité. Ce 3 fructidor l'an deuxième. L'agent national aux citoyens officiers municipaux de ..... Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 3 p. — (M).

Circulaire adressant copie de la lettre du 19 thermidor, écrite aux administrateurs du District d'Auxerre, et l'extrait du registre du Comité de Salut public contenant l'arrêté qui, vu l'abondance de la récolte, autorise à extraire 25 livres de son par quintal de seigle.

1840. — Extrait du registre des arrêtés du Comité de Salut public de la Convention nationale du 22 fructidor an II (8 septembre), relativement au prix des salaires des batteurs de grains. Affiche. Auxerre, imp. Baillif, an II. — (M).

« Le salaire des batteurs de grains sera réglé sur le prix qui se payait en 1790, auquel il sera ajouté les trois quarts en sus. Dans les lieux où le salaire des batteurs se paye en grains, le salaire sera réglé sur la quantité payée en 1790, à laquelle il sera ajouté un sixième en sus. »

1841. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Lettre des administrateurs et agent national du District d'Auxerre aux citoyens officiers municipaux et agent national de la commune de ..... Le 24 fructidor l'an second (10 septembre). Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 3 p. — (M).

Réquisition des habitants des campagnes pour les vendanges.

1842. — Vente de biens nationaux provenant d'Édouard-Laurent Billetout, déporté. Adjudication le 29 fructidor an II (15 septembre 1794). Affiche, imp. Baillif, an II.— (A. Y. D. n. 12, p. 426).

Biens situés à Irancy.

1843. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. La Société po-)ulaire de Parly, canton de Toucy, District d'Auxerre, départe-ıent de l'Yonne, à la Société des Jacobins de Paris. — D° à la onvention nationale. Le 30 fructidor an II (16 septembre 1794). gné : Philippe, président; Lechien, secrétaire. Auxerre, imp. uillif, an III. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 9, 1re série, p. 5).

Exhortation à la réconciliation et à l'union adressée à la Convention et à ociété des Jacobins, mise en suspicion depuis la mort de Robespierre.

844. — Liberté ou la Mort. La Société populaire d'Auxerre, à es les Sociétés populaires de la République. La Société popu- d'Auxerre à la Convention nationale. Auxerre, imp. Baillif, II. In-4° 3 p. s. d. — (Sc. Y. 1re série, IX, 1).

l'abus des mises en liberté, et le progrès de la contre-révolution, faut combattre à tout prix.

5. — Émigrés. Créances de 800 livres et au-dessous et rentes tuelles ou viagères et pensions. Décret du 25 juillet 1793. eau des créances et arrérages des rentes et pensions liqui-endant le mois de .... de l'an (deux) de la République, Directoire du département de l'Yonne. S. l. In-f°. — (A. Y. s, C. 3).



DISTRICT D'AVALLON

Au commencement de l'an II, l'administration du District d'Avallon est ainsi composée : Président, le citoyen Hilaire Rémond. Directoire, les citoyens Jean-Edme Boileau, d'Avallon ; Étienne-Martin Vassal, de Vézelay ; Peloux, arpenteur, d'Avallon ; Parent, d'Asquins. Conseil : les c. Edme Chéru, Blaise Basse et J.-B. Quatrevaux. Procureur-syndic : le c. François Mocquot ; secrétaire, le c. Chausson.

1846. — La commune d'Avallon aux corps administratifs et aux Sociétés populaires. Avallon, ce 10 juin 1793, l'an II de la République françoise. In-4°, 1 p., S. l. — (B. Beaudoin à Avallon).

Proclamation se rattachant au mouvement fédéraliste, et à l'adresse signalée au n° 1518. Sur cet exemplaire on a ajouté ces mots manuscrits à la suite de la formule : « suivent les signatures », « d'un conseil impur qui devroit confesser le crime qu'il vient de commettre et s'en repentir ».

1847. — Vente de biens nationaux. N° 47. Adjudication le 30 septembre 1793. Avallon, imp. Aubry. Affiche. — A. Y. Dn. 25, p. 196).

Biens des fabriques et cures à Pisy, Sauvigny-le-Beuréal, Cussy, Saint-André-en-Terre-Pleine, Pontaubert, Island, le Vault, Blacy, Athie, Santigny, Bierry-les-Fontaines, Cisery-les-Grands Ormes, Tharoiseau ; biens de la Charité d'Avallon, au Vault ; biens de l'Aumône du Vault, audit lieu.

1848. — Extrait du procès-verbal de la séance du 1er octobre 1793 matin, l'an deuxième de la République française, une et in-

divisible, tenue par les administrateurs du District d'Avallon. S. l. (Imp. Aubry). In-4°, 4 p. — (P).

Réquisition de grains pour le grenier public.

1849. — Surtout, lisez-moi avant de me juger. Justification à la satisfaction de tous les bons et vrais républicains, de Jacques Boilleau, député, détenu et prévenu de complicité avec les députés accusés d'être les chefs d'une conspiration contre la République française, une et indivisible. 6 octobre 1793. Paris, imp. du Cercle Social, 1793. In-8°, 33 p. — (P).

1850. — Jacques Boilleau, député, traduit au Tribunal révolutionnaire, à tous les vrais Sans-Culottes (Paris). Imp. du Cercle Social. In-8°, 12 p. — (M).

Dans cette brochure, Boileau proteste contre l'accusation de fédéralisme qui l'avait fait arrêter, le 2 juin 1793, avec les Girondins. Il publie en même temps un extrait des registres de la Société républicaine d'Avallon, séance du 22 septembre 1793, où tous les Sans-Culottes d'Avallon protestent contre son arrestation.

Il parle, dans cet écrit, d'une autre brochure qu'il avait publiée pour sa défense. Cette brochure doit être celle indiquée plus haut. nous pouvons encore indiquer la belle lettre autographe sur le même sujet, appartenant aux Archives de l'Yonne et que M. Molard vient d'insérer dans l'*Annuaire de l'Yonne* pour 1890.

1851 — District d'Avallon. Vente de biens nationaux (provenant des émigrés). N° 1. Réception d'enchères le 25 septembre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible. Adjudication définitive le lundi 7 octobre. A Avallon, chez Antoine Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 28, p. 36).

Biens de l'émigré Remigny de Joux, municipalité dudit lieu.

1852. — Jugement qui condamne à la peine de mort Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Gardien, Dufriche, Vallazé, Duprat, Brulard-Sillery, Fauchet, Ducos, Boyer-Fonfrède, La Source, Lesterp-Beauvais, Duchastel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, *Boileau*, Antiboul et Vigée, convaincus de conspiration contre la République. Paris, 9 brumaire an II (30 octobre 1793). In-4°, 60 p. S. l. — (N° 791, Cat. Nadaillac, 1885).

1853. — Au nom de la Loi. Il est défendu d'entrer ici sans cocarde, et d'employer d'autre qualification que celle de : Citoyen. Affiche. S. l. (Avallon, Aubry). — (P).

1854. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 2. Adjudication le 6 du 3° mois de l'an second de la République ou 26 novembre (vieux style). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 28, p. 60).

Biens de l'émigré Henry-Georges-César Chastelux, situés municipalité de Pont-sur-Cure, ci-devant Chastelux. Domaines des Quatre-Vents, de La Chaume, de la Rue de la Croix, de la Rue Chenot, moulin, halle, étangs et prés.

L'estimation de ces biens était portée à 49,50C livres 12 sols; la vente produisit 141,380 livres.

1855. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 3. Adjudication le 15 frimaire l'an second de la République ou 5 décembre 1793 (vieux style). A Avallon, chez Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 84).

En tête de cette affiche, bois gravé représentant une couronne de chêne surmontée du bonnet phrygien, entourant ces mots : La Constitution ou la Mort.

Biens de l'émigré Jean-François-Claude Davoult-Curly, situés à Avallon, Annay, le Vault, Island-le-Sausois; biens de l'émigré Pierre-Marie Champion-Montigny et N... Champion, sa femme, situés à Annay; biens de l'émigré Détilly, ci-devant bailly du Bourbonnais, situés à Étaules-le-Bas.

1856. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 4. Adjudication le 1er nivôse an II ou le 21 décembre (vieux style). Avallon, imp. A. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, 128).

Biens provenant de l'émigré Henry-Georges-César Chastellux, situés à St-Germain-des-Champs; domaines de Monmardelin, de Lingoult, de Marchezeul Ces biens estimés 25,322 livres, produisirent 73,605 livres.

1857. — Administration du District d'Avallon. Extrait de la séance du 14 nivôse an II de la République française (3 janvier 1794), tenue par les administrateurs du District d'Avallon. S. l. (Aubry). In-4°, 4 p. — (P).

1858. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 5. Adjudication le 16 nivôse an II (5 janvier 1794). Biens provenant de l'émigré Pierre-Marie Champion. Imp. Aubry, Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 118).

Biens situés à St-André-en-Terre-Pleine et lieux voisins.

1859. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 48. Adjudication le 18 nivôse an II (7 janvier 1794). Imp. Aubry Affiche. — (A. Y. D. n. 25; 220).

Biens de l'abbaye de Fontenay, à Marmeaux; des fabriques à Guillon, Vignes, Girolles, Massangy, Lucy-le-Bois, Voutenay; biens de la confrérie à Vassy-sous-Pisy; de l'Aumône, à Island, de la fabrique de St-Bris, à Massangy. En tête de cette affiche figure un bois gravé avec ces mots : République française, 1789, dans une couronne auréolée.

1860. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 6.

ication le 15 pluviose an II (3 février 1894). Avallon, imp. '. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 188).

s de l'émigré Henry-Georges-César Chastelux, situés à Chastelux ‹ voisins. Domaine du Meix, moulin de Lingoult, prés et bois. Le timé 47,728 livres fut adjugé moyennant 137,065 livres.

l. — Administration du district d'Avallon. — Extrait du pro-:rbal de la séance publique du 18 pluviôse de l'an II de la)lique une et indivisible (6 février 1794), tenue par les ıistrateurs du district d'Avallon. De l'imp. d'Antoine Aubry. } p. — (B. Beaudoin, à Avallon).

té relatif à la conversion en assignats de la vaisselle et des matières d'argent, conformément à l'arrêté du Comité de Salut public.

!. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 49. ication le 29 pluviose an II (17 février 1794). Imp. Aubry. e. — (A. Y. D. n. 25, 251).

:, biens du prieuré, de la cure et de la fabrique; St-Moré, biens dé-ıt de la fabrique; Précy, biens dépendant de la fabrique et de la cure. ête de cette affiche, bois gravé avec ces mots : La Constitution ou t, dans une couronne surmontée du bonnet de la Liberté.

}. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 7. ication le 14 ventôse ou le 4 mars (vieux style), des biens nant de l'émigré Jean-François-Claude Davoult, dit Curly. e. Imp. Aubry. — (A. Y. D. n. 27, p. 208).

s situés à St-Germain-des-Champs, Saint-Branché et Magny; ferme x, domaine de Marrault et bois divers.

ŀ. — Vente de biens nationaux. N° 50. Adjudication le ıtôse l'an second de la République (5 mars 1794). Imp. Aubry. e. — (A. Y. D. n. 25, 292).

s des fabriques à Étaules, Sauvigny, Avallon, Quarré, Ste-Magnance, er, Chastellux (à St-Germain), Bussières; clos des Ursulines à n.

;. — Délivrance. Avallon, imp. A. Aubry. 25 ventôse an II ırs). — (P).

he pour l'adjudication de divers travaux à Avallon et l'amodiation es et prés.

;. — Tableau du maximum des denrées et marchandises qui ısomment dans l'étendue du District d'Avallon, dressé en tion du décret de la Convention nationale du 6 ventôse de : de la République française, arrêté le 12 messidor, même (30 juin 1794), par l'agent national du District d'Avallon,

N° 13. Cuirs, souliers et ceinturonneries. Avallon, imp. Aubry, l'an II de l'ère républicaine. In-f°, 13 p. — (P).

1867. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 51. Adjudication définitive le 15 germinal an II (25 mars). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 340).

Communes de Pontaubert, le Vault et Savigny-en-Terre-Pleine, biens de l'Aulmône desdits lieux; commune de Provency, métairie dépendant de l'abbaye de Marcilly; communes de St-Père, Pierre-Pertuis, Domecy, Asquin, biens des fabriques; commune de St-Père, biens dépendant de l'hermitage Ste-Marthe; Brosses, biens dépendant de la cure.

1868. — Vente de biens nationaux, le 12 germinal an II (1er avril 1794). Enchères de 130,000 livres sur les biens de Maurice Ruffier. Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (P).

1869. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 8. Réception d'enchères le 2 germinal ou le 22 mars 1794 (vieux style). Adjudication le 18 germinal ou 7 avril. Avallon, imp. Aubry. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 27, p. 236).

Biens provenant de l'émigré Henry-Georges-César Chastelux, domaine de Quarré, fonds et étangs de Quarré. Estimation : 23,740 livres. Produit de l'adjudication : 107,300 livres.

1870. — N° 9. Vente de biens nationaux provenant de Roché, prêtre déporté. Adjudication le 26 germinal an II (17 avril 1794). Affiche. Imp, Aubry. — (A. Y. D. n. 27, 264).

Biens et maison situés à Island et Avallon.

1871. — Loi sur la fabrication du salin, suivie d'une instruction sur cette fabrication, imprimée par ordre du Comité de Salut public. 29 germinal an II (18 avril 1794). Avallon, imp. Aubry. In-8°, 8 p. — (P).

Fabrication de salpêtre.

1872. — N° 10. Vente de biens nationaux provenant de Roché (François), prêtre déporté. Première enchère le 25 germinal ou le 14 avril 1794 (vieux style). Adjudication définitive le 9 floréal ou le 28 avril (vieux style). Imp. Aubry, 2 affiches. — (A. Y. D. n. 27, p. 296).

Biens à Annay, Annéot et Etaules.

1873. — Vente de biens nationaux. N° 52. Adjudication le 16 floréal an II (5 mai 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 362).

Presbytère et église St-Martin d'Avallon; biens du chapitre de Vézelay, maisons du doyen, des chanoines Des Autels, Legris, Chalumeau, Richard,

des prébendés Lairot et Martin ; couvent des Ursulines et église St-Etienne de Vézelay.

1874. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 53. Adjudication le 26 floréal an II (15 mai 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 394).

Lichères, biens de la fabrique ; Brosses, terres de l'abbaye de Vézelay ; Censoir-sur-Yonne, biens de la fabrique ; Asnières, biens de l'Aulmône dudit lieu.

1875. — Ordonnance de police arrêtée par le Conseil général de la commune d'Avallon en permanence ; séance du 4 prairial l'an II de la République française, une et indivisible (23 mai 1794). Avallon. imp. Aubry. Affiche. — (M).

Arrêté concernant la suppression des anciennes fêtes et la célébration de celles déterminées par la Convention.

1876. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 11. Adjudication le 14 prairial an II. Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 24).

Biens de l'émigré François Monfoy à Tharot, Etaules-le-Bas, Annéot, Avallon. Vignes provenant de l'émigré Chastelux à Avallon. Biens de l'émigré Rémigny, finage de Joux. Biens de l'émigré Champion, dit Montigny, finage de St-André.

1877. — N° 12. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Henry-Georges-César Chastelux. Adjudication le 12 messidor ou le 30 juin 1794. Avallon, Aubry, imp. des autorités constituées. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, n° 68).

Biens situés à Fontenay et Domecy-sur-Cure. Vignes à Fontenay, dépendant de l'émigré Teilly.

1878. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 54. Adjudication le 19 messidor an II (7 juillet 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, p. 426).

Biens des fabriques de L'Isle-sur-Serein, Disangy, Coutarnoux ; biens de la confrérie à Lucy-le-Bois et de la chapelle de St-Barnabé, à Villiers-Nonains.

1879. — Département de Paris. Copie d'une lettre écrite aux administrateurs du département de Paris, par la Société populaire de Vézelay. Signé : Brotot l'aîné, président ; Garot et Caroy, secrétaires (Paris). Imp. Ballard. In-4°, 12 p. — (A. B. non cat. VII, 157).

Cette lettre écrite le 16 thermidor an II (3 août 1794) est une adresse de félicitations à propos des derniers événements.

1880. — Tableau du prix des tonneaux, tant neufs que vieux,

fait en exécution de l'arrêté du Comité de Salut public de la Convention nationale du 11 messidor. Certifié véritable par l'agent national du District d'Avallon, le 27 thermidor (14 août 1794) l'an II de la République française, une et indivisible. Avallon, imp. A. Aubry. Affiche. — (P).

1881. — Au bivouac, près L'hier (le 11 fructidor an II), (28 août 1794). Armée du Nord. Division de Bonnand. Brigade de Baillot. 3e bataillon de l'Yonne. S. l. 1 p. In-4°. — (P).

Certificat de présence, comme capitaine de grenadiers, de Fèvre, Andoche, qui, plus tard, devint maire d'Avallon. La même liasse contient son congé définitif daté du 23 floréal an IX.

1882. — N° 13. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Henri-Georges-Charles Chastelux. Adjudication le 15 fructidor an II ou 1er septembre 1794. Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 112).

Biens à Island. Estimation : 11,340 livres. Adjudication : 51,275 livres.

1883. — Vente de biens nationaux. N° 55. Adjudication le 18 fructidor an II (4 septembre 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 463).

Annoux, Angely, Provency, Ste-Colombe, biens des fabriques. L'Isle-sur-le-Serein, biens de la Charité dudit lieu.

1884. — N° 14. Vente de biens nationaux provenant de Denis-François Angrand, ex-lieutenant civil, condamné. Canton de Vézelay. Municipalité de Domecy. Adjudication le 22 fructidor an II (8 septembre 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 140).

Moulin de Malassis, château de Domecy, ferme de la Cour et biens en dépendant. Estimation : 33,200 livres. Adjudication : 150,000 livres.

1885. — N° 15. Vente de biens nationaux provenant de Denis-François Angrand, ex-lieutenant civil, condamné. Canton de Vézelay. Municipalité de Domecy. Adjudication le 29 fructidor an II ou 15 septembre. Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 184).

Suite de la vente d'Angrand.





DISTRICT DE JOIGNY

L'administration du District de Joigny est composée ainsi au ommencement de l'an II : Président : Guilleminot père, notaire à illefranche. Directoire : Ragon-des-Raux, homme de loi à Vilers-St-Benoit; Collet-Charmoy, propriétaire à Joigny; Thorailler, ropriétaire à Villeneuve-sur-Yonne; Borot, homme de loi à Vézey. Conseil : Gabriel Yver, directeur des postes à Villeneuve-suronne; Calmus, cultivateur à St-Martin-sur-Ocre; Bachelet, proriétaire à Chassy; Mocquot, notaire à Villemer; Saffroy, gardeort à Laroche; Torchebœuf, négociant à Villevalier. Procureurındic : le citoyen Boulard, homme de loi à Joigny. Secrétaire : le toyen Lallier, de Joigny.

1886. — District de Joigny. Vente d'immeubles d'émigrés. 3 septembre 1793. In-4°, 4 p. S. l. (Auxerre, Baillif). — (A. Y. D. . 42, p. 1).

Formule imprimée pour les adjudications, contenant les conditions énérales de la vente.

1887. — District de Joigny. Vente de biens nationaux provenant l'émigrés. Biens provenant de l'émigré .... Le 4e jour de la derière décade du second mois de l'an II de la République française, ne et indivisible. In-4°, 4 p. S. l. (Auxerre, Baillif).

Formule différente de la précédente pour le même objet.

1888. — Cantons de Joigny, Cézy et Villemer. Municipalités de Joigny, Chamvres Saint-Aubin-sur-Yonne et Neuilly. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication le 9e jour de la première décade du 3e mois de l'an second de la République (29 novembre, vieux style). Auxerre, imp. Baillif, 1793. Affiche. — (A. Y. D. n. 42, p. 22).

Biens provenant des émigrés Anne-Nicolas-Charles Saulnier, ci-devant chanoine de Sens, et Alexandre-Jean-Baptiste Piochard, ci-devant adjudant-général de l'armée du Centre.

1889. — Vente de biens nationaux. N° 42. Adjudication le 14 octobre 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 38, p. 174).

Biens du collège de Sens à Villeneuve-sur-Yonne et Rousson.

1890. — Vente de biens nationaux. N° 43. Adjudication le (16 janvier 1794), 27 nivôse, l'an second de la République françoise, une et indivisible. Auxerre, imp. Baillif, 1793. — (A. Y. D. n. 38, p. 350).

Fabriques de Dracy et d'Aubin-la Montagne, ci-devant St-Aubin-Châteauneuf, biens auxdits lieux; abbaye des Echarlis, biens à Senan et Chamvallon; Prieuré, terres à Senan; fabrique N.-D. de Villeneuve, biens audit lieu et à Rousson.

1891. — Ordonnance qui acquitte Fr. Colas, né à Villarnoux (Yonne), à cause de propos contre-révolutionnaires. Paris, le 14 nivôse an II (3 janvier 1794). In-4°, 4 p.— (Cat. de Nadaillac, n° 76[illegible]. Vente de janvier 1885).

1892. — Département de l'Yonne. District de Joigny. Canton de Laferté-Loupière, municipalité de Chevillon. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Biens provenant de l'émigré Étienne-Philippe Villaine. S. l. (Auxerre, imp. Baillif). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 42, p. 78).

Procès-verbal d'adjudication imprimé spécialement pour la vente Villaine et servant pour les extraits à délivrer pour chaque lot de la vente.

1893. — Mémoire pour Alexandre-Emmanuel-Louis Bauffremont-Listenois, domicilié et marié à Madrid, depuis le mois de septembre 1787. Fait à Paris, le premier jour du mois de pluviôse an IIe de la République française. Signé : Truche. S. l. In-4°, 4 p. — C.

Les Bauffremont étaient, avant la Révolution, seigneurs de Césy, près Joigny.

1894. — Département de l'Yonne. District de Joigny. Canton de Laferté-Loupière, municipalité de Chevillon. Vente de biens nationaux. Biens provenant de l'émigré Étienne-Philippe Villaine, ci-

devant officier général, situés à Chevillon. 1re et 2e publications. 2 affiches (11 pluviose an II (31 janvier 1794). Imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 42, p. 78).

Vente du château et dépendances formant l'ancienne terre et seigneurie.

1895. — Jugement qui condamne à la peine de mort J. Pelletier-Chambure, né à Joigny (Yonne), employé dans les subsistances militaires, pour avoir pratiqué à l'Administration des postes des manœuvres tendant à ébranler la fidélité des citoyens envers la Nation. Paris, 27 germinal an II (16 avril 1794). In-4°. — (Cat. de Nadaillac, n° 762. Janvier 1885).

1896. — District de Joigny. Canton et municipalité de St Cydroine. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Biens provenant de l'émigré Anne-Léon Montmorency. Adjudication le 22 floréal an II (11 mai 1794). In-f°, 4 p. S. l. — (A. Y. D. n. 42, p. 332).

Ferme du presbytère de St-Cydroine et biens divers. Cette pièce est un procès-verbal spécialement imprimé pour cette vente. Les caractères qui ont servi à son impression étant neufs, il se pourrait qu'il soit une des premières productions de Simonnet qui s'établit imprimeur à Joigny à cette époque.

1897. — District de Joigny. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 4. Canton et municipalité de St Cydroine. Adjudication le 22 floréal an II des biens provenant de l'émigré Anne-Louis Montmorency-Laval, ci-devant duc, situés sur le territoire de la commune de St-Cydroine. Joigny, imp. de Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 42, p. 332).

Biens dépendant de la ferme située à St-Cydroine près le presbytère.

Cette pièce est la première que nous ayons rencontrée avec le nom de l'imprimeur Ch. Simonnet qui ne devait point du reste être établi à Joigny depuis bien longtemps. Au mois de janvier, il avait fait une demande au district à l'effet d'être agréé comme imprimeur, et d'obtenir une avance de 6,000 livres. Le district qui désirait beaucoup avoir à sa portée un établissement aussi utile, s'empressa d'accueillir sa demande. Voici le texte même de la délibération prise à ce sujet le 21 nivôse an II (10 janvier 1794) que nous avons trouvée aux Archives de l'Yonne (Registre coté an II au 29 vendémiaire an III). — « *Imprimerie* .... — Un membre expose que, sur le désir de l'Administration d'avoir un imprimeur dans le chef-lieu du district, le citoyen Charles Simonnet se présente pour former cet établissement; il est muni d'une lettre de recommandation du citoyen Fournier, imprimeur d'Auxerre, qui répond de son honnêteté et de sa solvabilité, mais il observe que les commencements d'un pareil établissement étant fort coûteux, ses facultés ne lui permettent pas d'y frayer seul; pourquoi il demande que l'Administration lui fasse avancer une somme de 6,000 livres dont elle se rempliroit sur les premiers ouvrages qui seront faits pour son compte.

« Sur quoi, la matière mise en délibération, l'agent national entendu :

« Le Directoire considérant que la multiplicité des objets dont il est maintenant chargé, la rapidité avec laquelle il est souvent forcé de transmettre ses demandes à toutes les communes de son ressort, les ventes des biens des émigrés et autres biens nationaux, lui rendent l'établissement d'une imprimerie indispensable auprès de lui.

« Considérant, en outre, que les frais d'un pareil établissement sont très coûteux, surtout dans ce moment et qu'il serait fort difficile de trouver un ouvrier assez aisé pour faire seul les avances nécessaires et que dès lors il ne peut espérer se procurer un imprimeur, s'il n'accorde pas quelques facilités à l'imprimeur.

« Arrête que, vu la nécessité d'avoir une imprimerie au chef-lieu du district et la grande difficulté de s'en procurer autrement, le Département est invité à autoriser l'Administration du district à avancer au citoyen Charles Simonnet, pour cet établissement, une somme de six mille livres, laquelle seroit provisoirement prise sur les 500,000 livres de secours accordés au Département, ou tels autres fonds qui seroient jugés plus propres et laquelle rentreroit dans la caisse du district à fur et à mesure des ouvrages faits pour son compte par ledit imprimeur. »

Dès le 23 nivôse, c'est-à-dire deux jours après, l'affaire était soumise à Auxerre au Directoire de l'Yonne qui statuait immédiatement dans les termes suivants, mais en rejetant la demande de fonds.

Extrait du registre des délibérations du Directoire de l'Yonne du 23 nivôse an II. — (A. Y. Reg. 43).

« ... Vu la délibération du district de Joigny du 21 de ce mois (10 janvier 1794) par laquelle il demande à être autorisé à avancer une somme de 6,000 livres au citoyen Simonnet, imprimeur, qui se présente pour former son établissement dans la commune de Joigny, sauf à se remplir de ladite somme sur les premiers ouvrages qui seront faits pour son compte.

« La matière discutée, les opinions prises.

« L'Administration du Département, considérant que le citoyen Simonnet est bien libre d'établir une imprimerie à Joigny et qu'il n'a pas besoin de l'autorisation du Département. Que l'Administration n'a point de fonds pour lui faire des avances. Arrête qu'il n'y a lieu de délibérer. »

Malgré ce refus d'avances, il est probable que Simonnet ne tarda pas à s'installer, d'autant plus que Fournier, son protecteur, dut faire tout ce qu'il fallait pour enlever à Baillif la clientèle du District de Joigny dont son concurrent auxerrois était en possession.

Nous avons donc ainsi la date exacte de l'introduction à Joigny de l'atelier typographique qui s'est maintenu jusqu'à nos jours avec des alternatives de succès plus ou moins grandes suivant les époques qu'il a traversées.

1898. — Vente de biens nationaux. N° 44. Adjudication le 26 floréal an II. Imp. Ch. Simonnet à Joigny. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 10).

Chassy, biens de la fabrique ; Villemer, jardin de la cure.

En tête de cette affiche, on remarque une grande vignette représentant le bonnet phrygien surmontant le faisceau des licteurs entouré de lauriers et d'attributs guerriers. Nous avons reproduit ce bois.

1899. — Vente de biens nationaux, provenant d'émigrés. N° 5. Canton de St-Julien-du-Sault. Municipalité de Précy. Première publication et réception d'enchères le 27 floréal an II (16 mai 1794) des biens provenant de l'émigré Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, ci-devant marquis, situés à Précy. Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 43, p. 410).

Cette vente comprend 119 articles.

1900. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Municipalité de Joigny. Biens provenant de l'émigré Claude-Toussaint Ragon du Bouchot. S. l. (Imp. Ch. Simonnet). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 44, p. 287).

Procès-verbal d'adjudication distribué en extraits pour chaque lot. Enchères le 1er prairial, adjudication le 16 (4 juin 1794).

1901. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Municipalité de Piffonds. Biens provenant de l'émigré Louis-Marie-Jouanne Lacarre-Saumery. Enchères 1er prairial; adjudication 16 prairial. S. l. (Joigny, Simonnet). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 44 p. 293).

1902. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Municipalité de Chaumot. Biens provenant de l'émigré Auguste-François-Xavier Besson, comte de Lusace. Adjudication le 16 prairial. S. l. (Joigny, Simonnet). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 44, p. 309).

1903. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Canton et municipalité de La Ferté. Biens provenant de l'émigré Étienne-Philippe Villaine. S. l. (Joigny, Simonnet). In-4°, 4 p. Adjudication le 18 prairial. — (A. Y. D. n. 44. p. 385).

Formule pour les extraits d'adjudication.

1904. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Municipalité de Sépeaux. Biens provenant de l'émigré Auguste-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, ci-devant marquis. Adjudication le 23 prairial an II (11 juin 1794). In-4°, 4 p. S. l. (Joigny).— (A. Y. D. n. 44, p. 565).

Formule pour les extraits d'adjudication.

1905. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Canton de St-Julien-du-Sault. Municipalité de Précy. Biens provenant du même. Adjudication le 18 prairial an II (30 mai 1794). S. l. (Joigny). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 43, p. 419).

1906. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 6.

Cantons de Joigny et Villeneuve-sur-Yonne. Municipalités de Joigny, Piffonds et Chaumot. Adjudication le 16 prairial an II (4 juin 1794) de biens provenant des émigrés Claude-Toussaint Ragon du Bouchot, ci-devant brigadier des Gardes-du-Corps de Monsieur; de Louis-Marie-Jouanne Lacare-Saumery et d'Auguste-François-Xavier Besson, comte de Lusace. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 44, p. 286).

1907. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 7. Canton et municipalité de La Ferté. Adjudication le 18 prairial an II de biens provenant de l'émigré Étienne-Philippe Villaine, ci-devant marquis, situés sur la commune de La Ferté. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 44, p. 386).

1908. — Vente de biens nationaux. N° 45. Adjudication le 21 prairial an II. A Joigny, chez Charles Simonnet, imprimeur du District. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 82).

Saint-Aubin-sur-Yonne, biens de la cure; Epineau-les-Vosves, biens dépendant des ci-devant religieux de Vauluisant, de l'abbaye de Dilo, ainsi que la chapelle ou ancienne église d'Epineau.

1909. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 8. Canton de La Ferté, municipalité de Scépeaux. Adjudication le 23 prairial an II (11 juin 1794) de biens provenant de l'émigré Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, situés à Sépeaux. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 44, p. 566).

1910. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Municipalités de Cudot et Précy. Biens provenant de l'émigré Auguste-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon. Adjudication le 19 messidor. S. l. (Joigny). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 45, p. 361).

Formule détaillée pour les extraits d'adjudication.

1911. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 9. Municipalités de Chevillon et Scépeaux. Adjudication le 12 messidor an II de biens provenant de l'émigré Étienne-Philippe Villaine. Imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 45, p. 238).

Fermes des Brissets, du Louèvre, des Gilsons et bois situés sur Chevillon et Sépeaux.

1912. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 10. Canton de St-Julien-du-Sault. Municipalité de Précy. Adjudication de biens provenant de l'émigré Augustin-J.-L.-A. Duprat-Barbançon, le 6 messidor an II (24 juin 1794). Imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 45, p. 294).

Bâtiments du château et terres de la seigneurie.

1913. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Muni-

cipalités de Précy, etc. S. l. (Joigny). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 45, p. 241).

Formule pour les extraits d'adjudication de la vente ci-dessus.

1914. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 11. Municipalités de Cudot et de Précy. 1re publication et réception d'enchères le 4 messidor an II des biens provenant de l'émigré A.-J.-L.-A. Duprat-Barbançon. Imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 45. p. 362).

Biens divers à Cudot et Précy.

1915. — Vente de biens nationaux. N° 46. Adjudication le 16 messidor an II de la République française, une et indivisible. Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 146).

Bussy-en-Othe, biens de la fabrique ; Senan, biens de la fabrique de Guerchy ; municipalité de St-Julien-du-Sault, vente de la chapelle dite du Château ; Villemer, Neuilly et Bassou, biens dépendant de la fabrique de Villemer.

1916. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 12. Cantons de St-Cydroine, Villemer et La Ferté. Municipalités de St-Cydroine, Champlay, Migennes et Scépeaux. 1re publication et réception d'enchères des biens provenant de François Neufville (Villeroy), condamné à mort, et de l'émigré A.-J.-L.-A. Duprat-Barbançon, pour être vendu le 21 thermidor (8 août). Imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 39).

1917. — Vente de biens nationaux. N° 47. Adjudication le 22 thermidor an II (9 août). Imp. Ch. Simonnet à Joigny. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 198).

Municipalités de Villecien et Villevallier, biens et rentes dépendant de la fabrique de Villemer.

En tête de cette affiche et de plusieurs autres de la même époque, bois gravé avec ces mots ; Liberté, Égalité ou la Mort, dans un écusson surmonté du faisceau des licteurs et entouré d'une couronne de chêne.





DISTRICT LEPELLETIER CI-DEVANT SAINT-FARGEAU

Le district de St-Fargeau, à la suite de la mort de Lepelletier, ancien seigneur du comté, avait revendiqué l'honneur de prendre le nom du grand patriote, ce qui lui fut accordé, mais ne fut exécuté qu'en partie et pour fort peu de temps. Le directoire de ce district, au commencement de l'an II (Septembre 1793), avait, à peu de chose près, la même composition que celle indiquée pour 1793. Il se composait de : Borsat, président; Hubert Jeannot, ancien administrateur du district; Nicolas Serrurot, de Champignelles; Jean-Baptiste Dubuf, de St-Sauveur; Amable Belac, de Fontenoy, membres du Directoire. Il était complété par les membres du Conseil : Florent, notaire à Mézilles; Bernard Vilepicq, de Champignelles; Denis Edme Bertrand, chirurgien à Druyes; Joseph Dardenne, notaire à Treigny; Lemaigre, de Champcevrais; Pierre Simonnet, chirurgien à Sougères. Le citoyen Philibert Gaudet, ancien administratenr du district, était devenu procureur-syndic, et le citoyen Dhumez était le secrétaire du Conseil.

La mort de Lepelletier de St-Fargeau provoqua dans la France entière une quantité innombrable de cérémonies, de relations et de discours, en l'honneur du martyr de la Liberté. Nous avons groupé ici quelques-unes des pièces que nous avons rencontrées et qui appartiennent à l'an II.

1918. — Discours prononcé à l'Assemblée générale de la section des Tuileries, le 22 septembre 1793, l'an second de la République françoise, une et indivisible, à l'occasion de l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier, en présence d'une députation de la Convention nationale, des magistrats du peuple, des autorités constituées et des Commissaires des 47 sections et des Sociétés populaires, dont l'impression a été ordonnée par acclamation ledit jour. Signé : Giraud, jeune, secrétaire de la section des Tuileries et commis des postes. Paris, imp. nationale exécutive du Louvre, 1793. In-4°, 4 p. — (M).

1919. — Section des gardes-françaises (Invitation à la pompe funèbre, en l'honneur de Lepelletier et Marat, martyrs de la Liberté, qui aura lieu le 23 septembre, maison de l'Oratoire). Signé : Carré, président. In-4°, 1 p. S. l. — (M).

1920. — Discours prononcé dans la section des gardes-françaises, pour l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, martyrs de la Liberté, le lundi 23 septembre 1793, etc. (Rédigé par des commissaires spéciaux). De l'imp. de Peltier, etc. In-8°, 7 p. — (M).

1921. — Section de Guillaume-Tell, ci-devant Mail (Invitation à la cérémonie d'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, qui aura lieu le 6 octobre). Signé : Brutus-Letellier, président. In-4°, 1 p. (S. l.). — (M).

Au dos, est écrit : A M. le président de la section du Panthéon français.

1922. — Section de la Halle-au-Blé (Même invitation pour le 6 octobre). In-4°, 2 p. S. l. — (M).

Au dos, est écrit : Au citoyen président de la section du Panthéon français, en assemblée générale, place Maubert, à Paris.

1923. — Section des Piques. Ordre et marche de la pompe funèbre qui aura lieu le mercredi 9 octobre 1793, l'an II de la République françoise, pour l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier. Signé : Vincent, président. De l'imp. de la section des Piques, rue St-Fiacre, n° 2. In-4°, 3 p. — (M).

1924. — Les républicains de la section du Panthéon français aux mânes de Michel-Lepelletier. Épode à réciter près du tombeau de ce grand homme, au Panthéon. Paris, imp. nationale exécutive du Louvre. In-8°, 10 p. — (M).

1925. — Section de la Cité. Procès-verbal de la fête civique célébrée le jour de l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, représentants du peuple, morts victimes de leur dévouement à la Patrie. Signé : Laborey, président. Paris, V° Hérissant. In-8°, 32 p. — (M).

1926. — Fête civique donnée par le bureau de comptabilité nationale, pour l'inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat, et la consécration d'un arbre de la Liberté. Le 14 brumaire de l'an II, etc., 1793. In-8°, 17 p. — (M).

1927. — Franciade, le 16 brumaire de l'an II. La Société républicaine de Franciade aux autorités constituées du Département de Paris, aux 48 sections, à la Société des Jacobins et aux Sociétés populaires du District. Signé : Lamontagne, ex-président. In-4°, 2 p. — (M).

La suscription porte : Aux citoyens commandant et soldats du 102e régiment, résidant à Franciade (Saint-Denis).

1928. — Section Lepelletier. Ordre de la marche qui aura lieu le 24 brumaire an II de la République une et indivisible, pour l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat. S. l. In-4°, 4 p. — (M).

1929. — Discours prononcé à la section Lepelletier, lors de l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, par Hyver, président de l'assemblée primaire pour l'acceptation de la Constitution, membre du Comité de surveillance révolutionnaire. S. l. In-8°, 15 p. — (M).

1930. — Discours prononcé par Desfieux, président de la section Lepelletier, le jour de l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier à la place des Piques. S. l. In-8°, 14 p. — (M).

1931. — Discours prononcé à l'inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat, célébrée par les employés du Département de l'Intérieur, le 24 brumaire an II, par Huguier, commis au Département de l'Intérieur. De l'imp. des Régies nationales, an II. In-4°, 4 p. — (M).

1932. — Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général, du 29e jour du mois de brumaire, l'an second. etc. Paris, Patrus, imp. de la Commune. Placard in-f°. — (M).

« Les citoyens employés aux bureaux de la mairie annoncent au Conseil qu'ils doivent célébrer une fête en l'honneur de Lepelletier et Marat, le tridi frimaire .... Le Conseil passe à l'ordre du jour, attendu qu'ils ne sont pas épurés. »

1933. — Liberté, Égalité, Fraternité, Raison. Gendarmerie nationale servant près les Tribunaux. Procès-verbal de l'inauguration des bustes de Brutus, Marat, Lepelletier, et de la présentation au Tribunal extraordinaire et révolutionnaire, des images de ces grands hommes, et d'une pierre provenant des cachots de la Bastille. De l'imprimerie de Belin, rue St-Jacques, n° 27. In-8°, 23 p.

1934. — Discours prononcé par le citoyen Lulier, procureur-

général-syndic du Département de Paris, 1er décadi frimaire, an II de la République, dans l'assemblée générale de la section Bon-Conseil, à la suite de l'apothéose des bustes de Marat et Lepelletier. Imprimé par ordre de l'assemblée générale. De l'imp. de Pelletier, rue Française, nº 4. In-8°, 12 p. — (M).

1935. — Section de l'Homme-Armé. Paris, du 5 frimaire l'an II. Citoyens... (Invitation à l'inauguration des martyrs de la Liberté, Lepelletier, Marat, Chaslier et Beauvais, qui se fera tridi prochain, 13 du présent mois). In-4°, 1 p. — (M).

L'adresse de mon exemplaire porte : Au citoyen Palloie, entrepreneur de bâtiments, rue des Fossés-St-Victor.

1936. — Section du Mont-Blanc, Citoyens, Frères et Amis. Nous vous prévenons que nous célébrerons le 12 frimaire l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier, tous deux martyrs de la Liberté. Signé : Langlois, président. In-4°, 1 p. S. l. — (M).

1937. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 frimaire an II (2 décembre 1793). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 49, p. 3).

Domaine de la Detrouble situé à Moutiers et dépendant des bénédictines de St-Fargeau; biens dépendant des fabriques de Champignelles et Villiers-St-Benoît auxdits lieux et à Grandchamps, St-Denis et Louesme.

1938 — Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Discours sur les crimes du gouvernement britannique et sur les vices de la Constitution anglaise, prononcé à la séance du 26 nivôse (15 janvier), par le citoyen Lepelletier, imprimé par ordre de la Société. De l'imp. des 86 Départements et de la Société, aux Jacobins. In-8°. 14 p. — (M).

1939. — Section des Piques. Ordre de la marche des jeunes citoyens et citoyennes de la section des Piques, à l'occasion de la fête décernée aux mânes de Lepelletier, Marat, Chaslier et Barras, martyrs de la Liberté, le décadi 30 nivôse an II (19 janvier 1794) de la République française, une et indivisible (Paris). De la section des Piques, rue St-Fiacre, nº 2. In-8°, 8 p. — (M).

1940. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Louis-Marie-Hilaire Congiée, ci-devant évêque d'Arras et émigré, et de l'émigré Joachim-Mamert-François Con-iée, ci-devant archevêque de Tours, tous deux frères et ci-devant igneurs de Druyes et dépendances. Adjudication le 12 ventôse II (2 mars 1794). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. , p. 10).

Terres à Ouaine.

1941. — District de St-Fargeau. Comité de surveillance de la commune de .... Imp. Baillif à Auxerre. 15 mars 1794.

Tirage 72 exemplaires. (Lettre du District à Baillif. 24 ventôse an II). A. Y. Registre de la correspondance du District.

1942. — District de St-Fargeau. Municipalité de .... État de secours pour les indigents. Auxerre. imp. Baillif. 15 mars 1794.

Tirage 72 exemplaires. (Lettre du District à Baillif, même date. On lui demande en même temps 36 exemplaires d'un rapport fait au Comité de Salut public sur le mode d'exécution du décret contre les ennemis de la Révolution.

1943. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 27 ventôse an II. Adjudication le 12 germinal an II (1er avril 1794). 2 affiches. — (A. Y. D. n. 49, p. 8).

Biens des fabriques à St-Martin, St-Fargeau, Mézilles, St-Privé, Sougères, Étais, Druyes; biens dépendant de la maîtrise d'école à Tannerre.

1944. — District de St-Fargeau. Tableau du Maximum du prix des denrées et marchandises. In-f°. Auxerre, imp. Baillif.

Lettre du District à Baillif. 12 germinal an II. — A. Y. Registre de la correspondance du District. « On a joint au modèle une réquisition de l'imprimeur sans délai. »

1945. — District de St-Fargeau. Tableau des secours accordés aux parents des défenseurs de la Patrie. In-f°. Auxerre, Baillif.

Même lettre.

1946. — Projet de la cérémonie funèbre pour l'inauguration des bustes de Lepelletier, Marat et Châlier, présenté à l'assemblée générale de la section Marat, par le citoyen Martin, sculpteur. S. l. Paris. In-8°, 7 p. — (M).

1947. — Lettre du citoyen Félix Lepelletier aux membres de la Convention. Liberté, Égalité. L'an IIe de la République. A la fin : De l'imp. patriotique et républicaine, rue St-Honoré, n° 355, vis-à-vis l'Assomption. In-8°, 14 p. — (M).

Au sujet du plan d'éducation nationale, gratuite et obligatoire, préparé par son frère.

1948. — Liberté, Égalité. La citoyenne Sacriste-Tombebœuf, aux citoyens composant le Comité de sûreté générale à la Convention (Paris). Imp. Ballard, rue Jacques, n° 240. In-4°, 4 p. — (M).

Demande de la citoyenne Sacriste (femme de l'ancien seigneur de Grandchamp), afin d'obtenir la radiation de la liste des émigrés de son mari détenu à Joigny.

1949. — Vente de biens nationaux. Enchères le 8 messidor. Ad-

ιdication le 25 messidor an II (13 juillet 1794). Imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 49, p. 33).

Biens des fabriques et cures à Fontenoy, St Sauveur, Thury, Perreuse; aison à Treigny, affectée à l'éducation publique; bâtiments oratoires à outiers (chapelle St-Georges); à Fontaine (chapelle St-Ange); à Lainecq (chapelle de Labreuille); à Sainpuits (chapelle de N.-D. de Lorette); Treigny (chapelle St-Lazare); à Villeneuve (chapelle Ste-Geneviève).

1950. — Prière présentée à la Société populaire de Saint-Fargeau, département de l'Yonne, par Germain Rubigni, l'un de ses membres, pour en terminer les séances. Au Puy, de l'imprimerie e Crespy et Guillaume, imprimeurs du Département. In-4°, 2 p. - (M).

1951. — District de St-Fargeau. N° 13. Vente de biens immobiers provenant d'émigrés. Adjudication définitive le (13 prairial ι II). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (M).

Biens sur Champignelles provenant de Rogres; biens sur Louême proenant de Sacriste.

1952. — District de St-Fargeau. N° 21. Vente de biens immobiers provenant de l'émigré Sacriste. Adjudication le (.. messidor). uxerre, imp. Baillif. Affiche.

Tirage 60 exemplaires. Lettre du District à Baillif, 15 messidor an II.

1953. — District de St-Fargeau. Concession de secours publics nstruction sur la distribution des secours conformément à l'arcle 16 de la loi du 13 prairial). Imp. Baillif. In-4°.

Cette instruction était accompagnée de 4 tableaux dont le premier fut ré à 300 exemplaires et les trois autres, ainsi que l'instruction à) exemplaires seulement. Lettre du District à Baillif du 29 messidor 7 juillet 1794). — (A. Y.)

1954. — District de St-Fargeau. Recensement des grains (Taleau des grains et légumes servant à la nourriture de l'homme). unicipalité de .... Auxerre, imp. Baillif. In-f°.

Tirage 150 exemplaires (Lettre du District à Baillif, 11 thermidor an II), 9 juillet 1794).

1955. — District de St-Fargeau. Municipalité de .... Recensement des grains (Tableau des avoines et fourrages servant aux besaux). Auxerre, imp. Baillif. In-f°.

Tirage 100 exemplaires (Lettre du District à Baillif, 11 thermidor an II). - (A. Y.)

1956. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux proenant d'émigrés. N° 21. Adjudication le .... Auxerre, imp. Baillif. Affiche.

Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite par la lettre du District à Baillif du 17 thermidor an II. — (A. Y.).

1957. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 22. Adjudication le .... Auxerre, imp. Baillif. Affiche.

Même observation.

1958. — District de St-Fargeau. Arrêté relatif au mode de payement des frais de transport des grains mis en vente. Imp. Baillif. Auxerre. In-4° et en affiches.

Tirage 100 exemplaires en in-4° et 100 exemplaires en affiches, suivant la mention qui en est faite dans la lettre du District à Baillif en date du 28 fructidor an II (14 septembre 1794).

1959. — Administration du District de St-Fargeau. Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Le Gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix.— L'inertie du Gouvernement étant la cause des revers, les délais pour l'exécution des lois et des mesures de salut public seront fixés; la violation des délais sera punie comme un attentat à la Liberté. — Extrait du procès-verbal de la séance publique tenue par les administrateurs du District de St-Fargeau, le .... an II. In-f°. S. l. n. d. — (A. Y. Ém. A. T.).

Formule pour les extraits, avec le curieux en-tête relaté ci-dessus.





DISTRICT DE SAINT-FLORENTIN

L'administration du District de St-Florentin se trouva composée à l'ouverture de l'an II des citoyens Jérôme Beauvais, président; Antoine-François Maret, Auguste Gâtellier, Edme-Dominique Moreau et Charles Boucheron, membres du Directoire; Michel Brunat, J.-B. Henry, curé de Neuvy; Jean-François Dubois, J.-B. Decourtives, Étienne Dambreville, curé d'Héry; Jacques Viault et Louis Crochot, curé de Germigny, membres du Conseil, avec Louis-Bonaventure Morisot, comme procureur-syndic et Jacques Roussard, comme secrétaire.

Nous devons dire, toutefois, que pendant le cours de l'an II, plusieurs modifications eurent lieu dans la composition des membres du District.

1960. — Jugement du Tribunal du District de St-Florentin, Dé-
rtement de l'Yonne. Du 14 brumaire l'an second de la Républi-
e française, une et indivisible : Qui décharge Marie-Thomas Re-
ard etRoch Flamant, des condamnations contre eux pronon-
s par jugement de police correctionnelle du canton de Neuvy-
tour, du 9 juin 1793, avec impression et affiche. Auxerre, imp.
Fournier, imp. du Département de l'Yonne. In-4°, 4 p. et en
che. — (M).

ette pièce présente ce fait singulier qu'elle est imprimée à la fois en
o et en placard in-f° sur la même feuille, le verso de l'affiche repro-
sant le même texte du jugement en in-4°. Ce jugement vise deux habi-
s de St-Florentin qui avaient été condamnés en 1792 pour s'être soi-
ant approprié une barre de fer provenant de la vente de l'émigré
l. Il y avait là une vengeance politique ou tout au moins une apprécia-
n erronée. Aussi les inculpés ne cessèrent-ils de réclamer jusqu'au
r où justice leur fut rendue par le redressement du jugement.

Il existe également des exemplaires en placard simple, ne contenant point au dos la reproduction en in-4°.

1961. — District de Saint-Florentin. Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort (dans un cercle). Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 nivôse ou le samedi 11 janvier 1794 (vieux style). Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, an II. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, 188).

Biens dépendant des fabriques de Beugnon, Sormery et Neuvy.

1962. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 nivôse an II. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 244).

Biens provenant de la fabrique de St-Florentin sur Germigny, Avrolles, Grandchamp, Butteaux, Brienon, Mercy, Chanlost, Venisy et St-Florentin.

1963. — District de St-Florentin. Canton et municipalité de Neuvy. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication définitive le 9 pluviose an II (28 janvier 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 211).

Biens provenant de Patrice Wal et de Jeanne-Gabrielle-Catherine Vaudrey, sa femme.

1964. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 pluviose an II (1er février). Sens, Ve Tarbé et fils, l'an II. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 268).

Biens de la fabrique de Neuvy-Sautour audit lieu, à Coursan et à Beugnon.

1965. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 ventôse an II (18 mars). Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 292).

Biens à Bligny-le-Carreau provenant de la fabrique et de la cure dudit lieu et des abbayes St-Julien et St-Germain d'Auxerre.

1966. — District de St-Florentin. Canton de Neuvy. Municipalités de Beugnon et Neuvy. Vente de biens nationaux provenant de Patrice Wal et de Jeanne-Gabrielle Vauldrey, sa femme, émigrés. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 331).

1967. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication à St-Florentin, le 12 germinal ou mardi 1er avril (vieux style). Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 362).

Biens à Germigny provenant de la fabrique de l'église audit lieu, de la cure, de la chapelle St-Éloy audit lieu et du prieuré de St-Florentin.

1968. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le (24 germinal, 13 avril, vieux style). Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 394).

Biens du prieuré, de la cure et de la fabrique de St-Florentin.

En tête, bois gravé représentant le bonnet phrygien surmontant le faisceau des licteurs avec les mots : République française, dans une couronne de lauriers.

1969. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux provenant de Patrice Wal et de Jeanne-Gabrielle Vauldrey, sa femme. Sens. Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 417).

Château de Saultour, enclos fermé de murs et larges fossés et biens divers aux alentours.

1970. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le (2 floréal, 22 avril, vieux style). Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 416).

Biens sur les municipalités de Chailley et Venizy provenant de la fabrique de Chailley et de l'abbaye de Pontigny.

1971. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le (6 floréal, 25 avril, style esclave). Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, l'an II. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 498).

Biens sur les municipalités de Ligny et Varennes provenant de la fabrique de l'église de St-Pierre de Ligny.

1972. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication définitive le 21 floréal an II. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, l'an II. Affiche. — (A. Y. Émigrés. M. 5).

Maison, terres et vignes composant le domaine de Ligny provenant des émigrés Anne-Léon Montmorency et de Jeanne-Francoise-Charlotte Montmorency, sa femme.

1973. — District de St-Florentin. Canton de Ligny. Municipalité de Méré. Vente de biens nationaux provenant des émigrés Anne-Léon Montmorency et Jeanne-Françoise Montmorency, sa femme. Sens, Ve Tarbé et fils. Adjudication le 24 floréal an II (13 mai 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 517). — (M).

Ferme de Chaudron, à Méré et biens divers.

1974. — District de St-Florentin. Canton et municipalité de Neuvy. Vente de biens nationaux provenant des émigrés Patrice Wal et Jeanne-Gabrielle Vauldrey, sa femme. Adjudication le 27 floréal an II (16 mai 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 533).

Terres à Neuvy.

1975. — District de St-Florentin. Municipalité de Méré. Vente de biens provenant d'émigrés. Adjudication définitive le 24 floréal an II (13 mai 1794, vieux style). Affiche incomplète. — (A. Y. Émigrés. M).

Biens provenant des émigrés Anne-Léon Montmorency et sa femme.

1976. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le (9 prairial an II, 28 mai, vieux style). Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 550).

Biens sur la municipalité de La Chapelle-Vaupelteigne provenant de la cure et de la fabrique dudit lieu; de la fabrique de Villy et de la chapelle de la Croix dans l'église St-Martin de Chablis. En tête, fleuron au bonnet phrygien soutenu par une épée, avec une bèche et une pique en sautoir et deux branches de laurier.

1977. — Mémoire pour J.-B.-Marie-Joseph Cappy, citoyen demeurant à St-Florentin, contre Marie-Thomas Regnard, ci-devant membre du Comité central à St-Florentin. Signé : Moreau, défenseur, ci-devant membre du Comité de surveillance. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°. — (Bibl. Hermelin, à St-Florentin).

Le procès à l'occasion duquel ce mémoire fut rédigé eut un grand retentissement dans le pays à cette époque, à cause des positions sociales et politiques des parties acharnées les unes contre les autres pour des motifs futiles.

1978. — Projet de prix d'encouragement et de récompense publique pour les enfants de l'école primaire d'Avrolles et de police correctionnelle contre ceux desdits enfants qui seront pris en flagrant délit, insultant les personnes et portant atteinte aux propriétés ou à leur conservation. S. l. In-4°, 12 p. — (M).

D'après la délibération de l'assemblée générale de la commune d'Avrolles, l'auteur de cette pièce singulière est le citoyen Lahaye, administrateur du Conseil du District de Mont-Armance.

1979. — Canton de Neuvy. Municipalité de Sormery. Vente de biens nationaux provenant des émigrés Patrice Wal et Jeanne-Gabrielle-Catherine Vauldrey, sa femme. Adjudication le 19 messidor an II de la République française, une et indivisible (7 juillet 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 565).

Terres, prés et four banal à Sormery.

1980. — Canton de Neuvy. Municipalité de Sormery. Vente de biens nationaux provenant des émigrés Patrice Wal et Jeanne-Gabrielle-Catherine Vauldrey, sa femme. Adjudication le 25 messidor an II. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 601).

Biens divers à Neuvy.

1981. — Canton du Mont. Municipalité d'Ormoy. Vente de biens confisqués sur les émigrés Anne-Léon-Montmorency et Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme. Adjudication le 25 thermidor an II (12 aout 1794). A Joigny, de l'imp. de Charles Simonnet, imprimeur du District. Affiche. — (M).

hâteau, ferme et terres sis à Ormoy et la Malmaison ; ferme et prés à
ıterive.
'est la première fois que nous pouvons signaler Simonnet de Joigny ıme imprimeur du District de St-Florentin. Jusqu'ici l'Administration ıit adressée pour ses impressions soit à Fournier, à Auxerre, soit à la ve Tarbé, à Sens. Mais l'établissement de la nouvelle imprimerie à ʒny devait nécessairement lui donner la clientèle du District de St-Flo-.in, ces deux villes étant rapprochées et ayant entre elles de nom-ıses relations.
ette circonstance explique peut-être aussi comment Garnier de Troyes avait fait une demande pour établir une imprimerie au chef-lieu du rict qui en était privé, renonça à cet établissement que les adminis-ɜurs appelaient de tous leurs vœux, ainsi qu'on peut le voir par le e suivant :
Extrait du registre des délibérations du District de St-Florentin an II, vôse au 29 germinal an III).
o 13. — Séance du 4 pluviose an II. Délibération sur l'établissement ıe imprimerie à St-Florentin.
... Sur l'exposé fait par le citoyen Garnier, imprimeur demeurant à yes, qu'il serait dans l'intention d'établir en cette commune une ısse s'il était assuré d'y trouver un local convenable, que l'Administra- voulut lui accorder l'impression de tous les objets relatifs à ses tra-x et lui donner l'assurance qu'elle l'emploiera uniquement, en traitant efois avec elle à des prix raisonnables et légitimes, comme aussi de ɔurnir de papiers, encre, plumes et autres objets nécessaires à ses eaux.
L'exposé mis en délibération, les opinions prises et l'agent national endu.
Le Conseil général du District, considérant qu'il serait très avantageux r l'intérêt de la République et les Administrations de son ressort d'a-' une presse en cette commune; que cet établissement le mettrait à ée de transmettre et plus promptement et à moins de frais aux admi-'és de son ressort, les lettres, instructions et loix qu'il doit leur yer.
Arrête unanimement qu'il prend en grande considération l'exposé du en Garnier, l'invite à établir promptement une presse en cette com-' et lui donne l'assurance qu'il s'emploiera de tout son pouvoir pour ire obtenir un local convenable et que sa presse sera la seule occu-ar l'Administration pour l'impression de tous les objets relatifs à ses ux, comme aussi qu'elle se pourvoiera dans son magasin de tous les s nécessaires à ses bureaux, sous la condition cependant que le prix bjets imprimés et fournis seront légitimes et pourront prouver aux istrés que cet établissement sera pour eux un objet d'économie et ompte exécution.
e Conseil général du District décide qu'expédition du présent sera, délai, adressé au citoyen Maure, représentant du peuple dans ce Dé-ment, pour obtenir son approbation.

« Signé : Maret, Moreau, Gastellier, Philipeaux, Gastellier, Galimard et Boussard, secrétaire ».

L'imprimeur troyen ne donna pas suite à son projet pour des causes que nous ignorons, tout en pressentant que le voisinage de Charles Simonnet a dû y être pour beaucoup. Nous verrons cependant bientôt, en l'an III, une petite imprimerie s'établir à St-Florentin ; mais elle n'y aura qu'une existence bien éphémère.

Pour être complet, il nous faut encore signaler la tentative d'établissement faite par un ouvrier de l'imprimerie de Sens nommé Alexandre, au mois de mai 1794. Cette fois encore le projet devait échouer et Alexandre s'établissait bientôt à Sens, profitant du séquestre momentané et de l'apposition des scellés faite sur les presses et ateliers Tarbé. Quoiqu'il en soit, nous donnons ici le texte d'une délibération du Directoire de l'Yonne à propos de la pétition adressée par Alexandre au District de Mont-Armance, à l'effet d'obtenir des avantages spéciaux.

Extrait des délibérations du Directoire de l'Yonne. Séance du 14 floréal an II (3 mai 1794). (F° 10).

« Sur le rapport d'une pétition par laquelle le citoyen Alexandre demande à l'Administration du District de Mont-Armance, pour la solliciter dans l'établissement de son imprimerie, un logement gratuit pendant six ans, et en cas de besoin, un prêt de 4,000 livres, paîable à raison de 5 pour cent par an, à déduire sur le prix des ouvrages qu'il sera dans le cas de lui faire ;

« Vu ladite pétition et l'avis du District de Mont-Armance sous la date du 12 de ce mois, la matière mise en délibération et les opinions prises, l'Administration du Département, considérant que les Corps administratifs ne peuvent, sous aucun prétexte, disposer des propriétés nationales ; qu'elles ne peuvent non plus traiter de locations particulières en faveur des citoyens qu'elles emploient pour le service public, qu'aucune loi ne les autorise à des démarches de cette espèce, et que ce serait compromettre leur responsabilité que de les faire ;

« Arrête qu'il n'y a lieu de délibérer sur la pétition du citoyen Alexandre et par suite d'accorder l'autorisation demandée par le District de Mont-Armance. »

1982. — District de Mont-Armance (ci-devant St-Florentin). Vente des effets mobiliers confisqués au profit de la République sur les émigrés Bellanger et Gentil-Labreuil, ayant eu domicile à Rebourseau. A Joigny, de l'imp. de Ch. Simonnet, imprimeur du District. Affiche. — (M).

1983. — Canton de Neuvy. Municipalité de Soumaintrain. Vente de biens confisqués sur les émigrés Patrice Wal et Jeanne-Gabrielle-Catherine Vauldrey, sa femme. Adjudication le 29 thermidor et le 19 fructidor an II (5 septembre 1794). 2 affiches (rognées). — (A. Y. D. n. 53, p. 661 et 693).

Prés à Soumaintrain.

1984. — District de Mont-Armance, ci-devant St-Florentin. Vente des effets mobiliers provenant de Marie-Colombe Chaperon et de Jacques Chaperon, condamnés à mort par jugement du tribunal révolutionnaire. Adjudication le 1er fructidor (18 août), au hameau des Loges, commune de Vaudeurs. Affiche. — (A. Y. District de St Florentin, an II).

1985. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés Patrice Wal et Jeanne-Gabrielle-Catherine Vauldrey, sa femme. Adjudication le 28 fructidor an II (14 septembre). — (A. Y. D. n. 54, p. 1).

Biens situés à Soumaintrain et Beugnon.

1986. — District de Mont-Armance (ci-devant St-Florentin). Vente des effets mobiliers confisqués au profit de la République, échappés aux flammes et retirés du ci-devant domicile des frères Chaperon, au hameau des Loges, commune de Vaudeurs. Le ..... an II. Joigny, de l'imp. de Ch. Simonnet, imprimeur du District. Affiche. — (A. Y. Émigrés, C. 3).





DISTRICT DE SENS

1987. — Almanach républicain de la commune de Sens et du Département de l'Yonne, contenant le nouveau calendrier décrété par la Convention nationale, avec les noms des objets utiles qui prennent la place des Saints; l'acte constitutionnel des François; des notions générales sur la République françoise; enfin, des détails curieux sur le Département de l'Yonne, le District et la commune de Sens. Pour l'an II de la République françoise, une et indivisible. A Sens, chez veuve Tarbé et fils, imprimeurs du District, rue de la Convention. In-18, 129 p. — (M).

On trouve dans cet almanach les renseignements les plus intéressants sur l'administration du département à cette époque. L'administration du District de Sens est composée de la manière suivante : Membres du Directoire : les citoyens Chapelain, de Sens, président; Demay, de Sens; Bayard, de Montacher; Dufour, de Sens, ci-devant juré-priseur, et Leroux, de Sens. Adjoint au Directoire : le citoyen Dufour (ébéniste). Membres du Conseil : Lescuyer, de Courtois; Langadin, de St-Martin-sur-Oreuse; Cordelier, de Chéroy; Bourry, de Pont-sur-Yonne; Bonnetat, de Sens. Agent national : le citoyen Lorillon, de Villeblevin. Secrétaire : le citoyen Réglay fils; secrétaire-adjoint : le citoyen Lorne; Archiviste : le citoyen Jacquier.

On y trouve également les noms des membres du Comité de surveillance de la commune de Sens et des membres de la municipalité. En ce qui concerne la Société républicaine et révolutionnaire de la commune de Sens, affiliée aux Jacobins de Paris, on y voit que le président et l'un des deux secrétaires sont renouvelés à la fin de chaque mois. Le trésorier de la Société est le citoyen Dufour, ci-devant commandant; l'archi-

viste, le citoyen Bernier. Les séances ont lieu les tridi, sextidi et décadi du mois.

1987 *bis*. — Almanach de cabinet, de commerce ou de pratique. Calendrier pour l'année 1794. À Sens, de l'imp. Ve Tarbé et fils. In-4° en deux feuilles collées sur carton, avec les lunaires et les fêtes religieuses imprimées en rouge. — (M).

On trouve au bas de ce calendrier de curieux renseignements : « Avis sur le calendrier du département de l'Yonne. Par mandement de l'évêque de ce département, du 10 janvier 1793, un certain nombre de fêtes ayant été retranchées du précepte de l'église qui défend de travailler les dits jours, nous avons marqué en caractères rouges les seuls jours de fêtes qui continueront d'être chômés, c'est-à-dire pendant lesquels le travail continuera d'être interdit. Les fêtes où le travail est permis par ledit mandement (avec l'obligation cependant d'entendre la messe) sont imprimées en lettres capitales.

« Le même mandement a aussi supprimé les abstinences et jeûnes qui avoient lieu la veille des fêtes où le travail est permis aujourd'hui.

« Par ce signe *, nous indiquons les jours du sceau, c'est-à-dire les jours où l'on scelle, au tribunal du district de Sens, les lettres de ratifications. »

— « Tarif provisoire du prix des places, dans les coches d'eau, montants ou descendants. D'Auxerre à Paris, 12 liv. 10 s. ; de Sens à Paris, 8 liv. ; de Sens à Auxerre, 4 liv. 10 s ; de Sens à Montereau, 3 liv.

— « Diligences d'Auxerre. Le prix des places d'Auxerre à Paris ou de Paris à Auxerre est de 30 liv. ; celui de Sens à Paris, de 22 liv., et de Sens à Auxerre, de 9 liv. — Le port des paquets est de 7 liv. 10 s. par cent pesant. »

1988. — Calendrier pour l'an second de la République françoise, une et indivisible. Unité, indivisibilité de la République. Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort. A Sens de l'imp. Ve Tarbé et fils. In-4°, 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Ce calendrier, imprimé cette fois en une seule couleur, contient en regard l'ère vulgaire et la nouvelle ère républicaine décrétée par la Convention. Au bas se trouve « l'Instruction sur l'ère républicaine et l'armée des François ». A la suite, renseignements sur la poste aux lettres, les voitures publiques, coches d'eau et carrioles.

1989. — Bien patrimonial de la ville de Sens. Vente le 29 septembre 1793. Imp. Ve Tarbé. Affiche.

Vente de l'ancienne maison commune de la ville de Sens sise rue de la Parcheminerie.

1990. — Arrêté du District de Sens du 1er octobre 1793, relatif à l'organisation d'un Comité général pour les subsistances. In-4°.

1991. — Troisième et dernière adresse à mes concitoyens, par Castellier. Sens, ce 3 octobre 1793. Sens, Ve Tarbé et fils, In-8°, 8 p. — (A. T. VIII, 883).

1992. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 octobre 1793. Imp. Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 58).

Bois, finages de Noé et Theil, dépendant de la commanderie de Cerisiers; bois à la Belliole dépendant du chapitre de Sens; pressoir et maisons à Sens, dépendant de la fabrique St-Savinien, de l'abbaye St-Jean, du grand Séminaire.

1992 *bis*. — Cahier d'un philosophe, commissaire de la Noblesse dans les deux bailliages, ou doléances d'un Américain persécuté. Signé : De P******** (De Portelance). In-8°, 76 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, I, p. 117).

Cette pièce est suivie de : « Discours de M. de Portelance aux paroissiens de Nangis, prononcé le 12 juin 1791 » et de l'extrait du registre des procès-verbaux du Comité militaire du District de Sens, séance du 10 octobre 1793, relatif à la mise en liberté de M. de Portelance et de sa fille, qui avaient été induement arrêtés. A la page 63, on lit ; A Montargis, de l'imprimerie de Cl. Lequatre.

1993. — Administration du District de Sens. Extrait du procès-verbal de la séance du soir du 26e jour du 1er mois de l'an II de la République française, une et indivisible (17 octobre 1793), tenue par les administrateurs du District de Sens. Ve Tarbé et fils, In-4°, 8 p. — (A. T. IX, 855).

1994. — Lettre des Administrateurs du District de Sens aux Municipalités du ressort, relative aux chapelles érigées en titre de bénéfice et desservies dans l'enceinte des maisons particulières. Sens le 28 octobre 1793. In-4°.

1995. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Arrêté du Conseil général du district de Sens, portant fixation du Maximum des prix des denrées et marchandises de première nécessité énoncées dans les décrets de la Convention nationale des 29 septembre, 2, 4 et 5 octobre 1793. A Sens, le 9 brumaire an II (30 octobre). Ve Tarbé et fils, imp. du District. In-4°, 47 p. — (A. T. XIV, n° 7).

1996. — District de Sens. Tableau du Maximum du prix des denrées et marchandises de première nécessité fixé conformément aux lois des 29 septembre, 2, 4 et 5 octobre 1793 (vieux style), pour l'étendue du District de Sens. A Sens, le 9 brumaire an II. Ve Tarbé et fils. In-4°, 37 p. — (A. T. XIV, n° 6).

1997. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du District de Sens. N° Ier comprenant les *Aliments*, *Épiceries* et *Drogueries*. A Sens, de l'imp. du District. In-4°, 20 p. — (A. T. XIV, n° 8).

)8. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du mum des denrées et marchandises qui se consomment ordi-›ment dans l'étendue du District de Sens. N° II, comprenant *latières propres aux arts, fabriques et manufactures et les pa-*·. In-4°, 22 p. — (A. T. XIV, n° 9).

· autre édition, n° 2049.

)9. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du mum des denrées et marchandises qui se consomment ordi-›ment dans l'étendue du District de Sens. N° III, comprenant *›raperies* et *Laines*. In-4°, 40 p. — (A. T. XIV, n° 10).

)0. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du mum des denrées et marchandises qui se consomment ordi-›ment dans l'étendue du District de Sens. N° IV, comprenant *hamvres* et *Corderies*, *fils et rubans de fils* et *toiles*. In-4°, 22 (A. T. XIV, n° 11).

)1. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du mum des denrées et marchandises qui se consomment ordi-›ment dans l'étendue du District de Sens. N° V, comprenant *'otons*, *fils de coton*, *Velours sur coton* et *Cotonnades*. In-4°, . — (A. T. XIV, n° 12).

)2. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du mum des denrées et marchandises qui se consomment ordi-›ment dans l'étendue du District de Sens. N° VI, comprenant *›nneterie*. In-4°, 22 p. — (A. T. XIV, n° 13).

ıs ces tableaux ont paru également en un placard composé de cinq es, destiné à l'affichage. — (Voir la suite plus loin, n° 2063).

)3. — Municipalité de Sens. Copie de la circulaire du citoyen 'e, représentant du peuple. Extrait du registre des délibéra- du Conseil général de la commune de Sens, du douzième du second mois de la seconde année de la République une livisible. Affiche. S. l. — (A. T. XXV, 411).

)4. — Discours civique à l'occasion d'une fête en l'honneur de citoyens de Villeneuve-sur-Vanne, morts pour la défense de trie aux frontières du Nord, et, en général, pour tous nos dé-urs qui ont subi le même sort. Par Bourgeois, membre de la ·té populaire de Villeneuve-sur-Vanne, le dernier décadi du ıd mois de la République, II° année de la Liberté (20 novembre . Sens, V° Tarbé et fils, imp. In-8°, 15 p. — (Nav. T. Dép. ıe, III, 425).

ırgeois étoit curé de Villeneuve-sur-Vanne.

)5. — Tarbé, imprimeur à Melun et ci-devant maire de cette

commune, au Comité de sûreté générale de la Convention nationale, aux représentants chargés, en exécution du décret du 19 frimaire, d'examiner la conduite tenue par les délégués des représentants du peuple, dans l'exercice des pouvoirs qui leur avaient été confiés; et à ses concitoyens. Tarbé et Lefebvre-Compigny, imprimeurs à Melun. In-4°. 12 p. — (A. T. VIII, 313).

2006. — Histoire de deux célèbres législateurs du dix-huitième siècle contenant plusieurs anecdotes curieuses et intéressantes. S. l. In-8°, 23 p. — (M).

Pamphlet violent contre P. Manuel, né à Montargis, et son ami Pelée de Varennes, receveur des finances à Montargis, né à Sens, petit-fils de Jannot, imprimeur et ancien imprimeur lui-même dans cette ville, avant les Tarbé.

2007. — Vie secrète de Pierre Manuel. Se trouve à l'imprimerie Franklin, rue de Cléry, 75, etc. In-8°, 63 p. — (M).

Avec le portait de Manuel au bas duquel on lit le quatrain suivant :

Je ne suis point né délicat,
J'ai l'âme sordide et commune,
J'ai pillé les autels et j'ai trahi l'État,
Pour accélérer ma fortune.

Ce pamphlet qui vise en même temps Pelée de Varennes, parait avoir été composé par un Sénonais. Manuel, né à Montargis en 1751, fit ses études au grand séminaire de Sens, sous la direction du P. Montau[illegible]t, lazariste.

2008. — Arrêté du District de Sens du 14e jour du 2e mois con-cernant les arbres des routes nationales. In 4°.

2009. — Avertissement aux citoyens curés du Département de l'Yonne. Signé : Loménie, évêque du département de l'Yonne. Sens, ce primidi de la 2e décade de brumaire l'an II de la République française (11 novembre 1793). A Sens, Ve Tarbé et fils. [illegible] In-8°, 16 p. — (Q).

En février 1791, Loménie avait publié un mandement où il prescriva[illegible]t, au nom de la Charité, l'acceptation de la Constitution nouvelle. Da[illegible]s l'avertissement de ce jour, il invite ses coopérateurs à suivre le Calendrier prescrit par la Convention.

2010. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. District de Sens. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 1. Adjudication le 26 brumaire an II (16 novembre 1793). Affiche. Sens, Ve Tar[illegible]é et fils. — (A. Y. D. n. 61, p. 1).

Biens provenant de l'émigré Guillaume Alexandre Polignac, situ[illegible]s à Paron et Gron.

2011. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Vente de bie[illegible]s

ıationaux provenant d'émigrés. Présentation d'enchères le 1er no-'embre. Adjudication définitive le 16 novembre 1793 ou le 26e jour lu 2e mois de l'an II. Ve Tarbé et fils, imp. du District. Affiche. — A. Y. Émigrés, P. 3).

Biens à Paron, provenant de l'émigré Guillaume-Alexandre Polignac.

2012. — Arrêté du Comité militaire du District de Sens du 27 ›rumaire de l'an II de la République (17 novembre 1793), concer-ıant la force armée révolutionnaire. In-4°.

2013. — Les administrateurs du District de Sens, aux maires, ›fficiers municipaux et agent national de la commune de ..... n-4°, 2 p. S. l. — (A. T. XII, 793).

Cette pièce contient les noms des condamnés, au nombre de 18, tous .e l'arrondissement de Sens ou des environs, émigrés condamnés à mort t leurs biens acquis à la République.

2014. — Les administrateurs du District de Sens, aux maires, ›fficiers municipaux et agent national de la commune de .... ;. l. In-4°, 2 p. — (A. T. XII, 795).

Circulaire concernant plusieurs personnes suspectes d'émigration.

2015. — Copie de la lettre écrite par le procureur-général-syn-ic du Département de l'Yonne aux administrateurs du District, u 22 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible. ı-4°.

2016. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudica-on le 26 frimaire an II (16 décembre 1793). Imp. Ve Tarbé et fils. ffiche. — (A. Y. D. n. 58, 371).

Bois, finages de Noé et Theil, dépendant de la commanderie de Ceriziers ; ›is à la Belliole, dépendant du chapitre de Sens ; biens divers et grange ıampartresse à Lixy, dépendant par indivis de l'abbaye St-Jean-lez-Sens de l'apanage du duché de Nemours ; bois et terres à La Postolle et oisines ; bois et terres dépendant de la fabrique de La Postolle et des rsulines de Sens.

2017. — Arrêté des citoyens Garnier et Maure, représentants du ›uple dans le Département de l'Yonne, portant dissolution et re-›mposition de l'administration du District de Sens. Du 1er nivôse ı II (21 décembre 1793). In-4°.

2018. — La Liberté ou la Mort. Sens, 13 nivôse de l'an II de la épublique française, une et indivisible. Les administrateurs du istrict de Sens aux officiers municipaux et aux citoyens de la ›mmune de .... Sens, Ve Tarbé et fils. In-8°, 28 p. — (Nav. T. ioc. Sens, IV, 235).

Instruction aux municipalités au sujet de l'inscription des parents de

militaires et marins qui se trouvent dans le cas de réclamer des secours de la Nation.

2019. — Extrait du registre des délibérations du bureau d'administration de l'Hôtel-Dieu de Sens. S. l. In-4°, 2 p. — (A. T. IX, 801).

2020. — Aux citoyens de la ville de Sens, Jean-Baptiste Loys, commissaire du pouvoir exécutif dans le département de l'Yonne. S. l. n. d. (1793?) In-4°, 4 p. — (A. T. IX, 815).

2021. — District de Sens. Le citoyen Louis Petit, aux motifs de son arrestation. Réclamation de la commune de Courgenay en sa faveur. S. l. n. d. In-4°, 7 p. — (A. T. VIII, 925).

2022. — Opinion de R. G. Gastellier, ex-maire de la ville de Montargis, député du département du Loiret, sur la suspension de M. le maire de Paris. S. l. n. d. (1793)? In-12, 8 p. — (A. T. VIII, 909).

2023. — District de Sens. Au nom de la République française une et indivisible. Laboullaye, commissaire national aux citoyens administrateurs du District de Sens. S. l. In-4°, 7 p. — (A. T. IX, 805).

2024. — Prières républicaines analogues à la Constitution nouvelle. Sens, Ve Tarbé et fils, imprimeurs du District, l'an II. In-12, 8 p. — (M).

Cette curieuse plaquette contient les pièces suivantes : 1° Hymne que l'on chante avant la prière ; 2° Prière au nom de l'Unité, de l'Indivisibilité et de la stabilité de la République françoise ; 3° Commandements révolutionnaires de la montagne Sinaï des Français ; 4° L'inauguration du temple de la Raison.

Voici, pour donner un aperçu de l'exaltation des idées du moment, le texte de l'une des pièces qui forment ce recueil, — *Credo* : « Je crois à la souveraineté et à la toute puissance du peuple françois, seul créateur et artisan de la liberté ; à la révolution qu'il a conçue dans l'esclavage, qu'il a enfantée dans les souffrances, qu'il a maintenue par les privations de tout genre, qu'il a scellé de son sang le 14 juillet 1789, le 10 août 1792, et qu'il a menée, les 31 mai et 22 juin 1793, à ce haut point de gloire qui a vu décider du bonheur de tous les peuples et de la chûte de tous les rois.

« Je crois à la nécessité des mesures révolutionnaires, à la mort de tous les émigrés, l'arrestation de tous les nobles, la déportation de tous les prêtres, la manière franche et sincère de tous les patriotes qui, oubliant tout intérêt particulier, ne travailleront désormais qu'à la gloire de rendre la République florissante et éternelle. Ainsi soit-il. »

2025. — Le Réveil du Peuple. Air nouveau. A Sens, Ve Tarbé et fils. S. d. (1793?) In-8°, 2 p. — (S).

2026. — Recueil de chansons patriotiques et républicaines. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. libr. S. d. (1793.) In-8°. — (S).

2027. — Supplément au recueil de chansons patriotiques et républicaines qui se trouvent chez la veuve Tarbé et fils .... S. d. (1793 ?) In-8°, 15 p. — (S).

On trouve à la fin une pièce avec ce titre : Dédicace de la ci-devant église de St-Didier convertie en salle de Société populaire.

2028. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. District de Sens. Procès-verbal de première enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 2. Adjudication le 16 nivôse an II (5 janvier 1794). In-f°, 8 p. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 25).

Tuilerie de la Bertauche et terres à Thorigny, provenant de l'émigré Louis-Gabriel Planelly; 2 fours banaux situés à Courlon, dépendant de Victor-Marie Rochechouart, émigré; labourage à Domats, provenant de François-Xavier (comte de Luzace), émigré; maison à Sens, dépendant de l'émigré Charles-Octave Bouvyer.

2029. — Ordonnance qui acquitte Nicolas Auger, chanoine du ci-devant chapitre de Sens, né à l'Aisne-aux-Bois (Aube), accusé de propos tendant à empêcher les progrès de la Révolution dans la commune de Sens. Paris, 17 nivôse an II (6 janvier 1794). In-4°, 4 p. — (766, Cat. Nadaillac, janvier 1885).

2030. — Extrait des délibérations du Conseil général du District de Sens du 24 nivôse an II (12 janvier 1794), concernant les règlements des bureaux de cette administration. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4° et en placards.

2031. — Adresse des administrateurs et agent national du District de Sens aux municipalités de son ressort, contenant plusieurs questions envoyées par le Comité de surveillance de la Convention nationale. Sens, Ve Tarbé, in-4°.

2032. — Jugement qui acquitte E. S. Lavigne, né à Clermont (Oise); Auguste Morel, né à Mailly; Nicolas Robinet, né à Betencourt (Meuse); L. Hémond, né à Pont-sur-Yonne (Yonne); accusés de propos contre-révolutionnaires tenus dans un cabaret, à Compiègne (Oise). Paris, 29 nivôse an II (18 janvier). In-4°, 4 p. — (762, Cat. Nadaillac, janvier 1885).

2033. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 3. S. l. (Sens). In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 61).

Terres situées à Domats provenant de l'émigré François-Xavier dit de Luzace. Une note indique qu'il est sursis à la vente, à cause d'erreurs de désignation. De nouvelles affiches seront apposées.

2034. — Chanson de la Gamelle, dédiée à la nouvelle réquisition, imprimée par ordre du Club de Sens. Sens. Ve Tarbé et fils, imprimeurs du District, l'an II. Petit in-8°, 4 p. — (S).

2035. — Arrêté du District de Sens du 7 pluviose présent mois (26 janvier 1794), sur la réquisition des chanvres pour le service de la marine. In-4°. Sens. V° Tarbé.

2036. — Compte de la commune de Sens, 2e année de la République une et indivisible. V° Tarbé et fils, imp. à Sens. In-4°, 39 p. — (A. T. IX, 755).

2037. — Extrait des registres du Comité de surveillance de la commune de Sens. S. l. n. d. (Sens, 1794). In-4°, 4 p. — (A. T. VIII, 919).

2038. — Mémoire pour le citoyen Jean-Baptiste Nonat, cultivateur, demeurant à Coëmard, en la commune de Fontaine-Fourche, contre le citoyen Herluison, meunier du moulin de Tannoy, de la même commune. V° Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 14 p. — (A. T. X, 455).

2039. — Ordre, marche et détails relatifs à la fête de la Raison célébrée à Sens le premier décadi de ventôse de l'an IIe de la République française, une et indivisible (19 février 1794), et consécration de son temple dans la ci-devant église cathédrale de ladite commune. V° Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 4 p. — (T. A. IX, 827 et XXVI, 47).

2040. — Arrêté du District de Sens concernant les marchés de la commune de Sens. Le 21 pluviose an II (9 février 1794). Affiche. Ve Tarbé et fils.

2041. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 4. Adjudication le 6 ventôse an II. S. l. In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 61).

Biens dépendant de l'émigré Guillaume-Alexandre Polignac, exploités par lui même à Paron et Gron. Biens de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, exploités par lui-même à Maillot.

2042. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 5. Adjudication le 13 ventôse an II. S. l. In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 81).

Biens dépendant de François-Xavier dit Luzacc, émigré, situés à Domats.

2043. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 ventôse an II (17 mars 1794). In-f°, 3 p. S. l. — (A. Y. D. n. 58, p. 387).

Domaine de Ste-Barbe et terres dépendant du ci-devant collège de Sens, terres dépendant du chapitre de Sens et maisons dépendant du grand Séminaire de Sens.

C'est à partir de cette vente que l'on constate, en outre des affiches de vente, l'impression en in-f° du détail des biens à vendre. Ces pièces évitaient la transcription manuscrite sur les registres et étaient jointes aux minutes des procès-verbaux de vente.

2044. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 6. Adjudication le 29 ventôse an II (19 mars 1794). In-f°, 7 p. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 101).

Ferme de la Vieille-Tuilerie, finage de Vernoy, provenant de Louis-Marie Johanne dit Delacarre, ci-devant comte de Sommery, émigré.

2045. — Arrêté du Conseil général du District de Sens du 29 ventôse an II, concernant les subsistances et secours. Ve Tarbé et fils. In 4°.

2046. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 7. Adjudication le 8 germinal an II (28 mars 1794). S. l. In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 117).

Biens à Thorigny, dépendant de Louis-Gabriel Planelly. Biens à St-Clément provenant de Michel-Ambroise-Charles-Macé St-Martin, émigré.

2047. — Jugement qui condamne à la peine de mort Lacroix, Danton, Camille Desmoulins, Philippeaux, Héraut-Séchelles, Westermann, Fabre-d'Églantine, Delaunay-Chabot, Bazire, Sahuguet d'Espagnac, Frey, Em. Frey, Gusman, Diderischen, accusés de conspiration contre la République. Paris, le 16 germinal an II (5 avril 1794). 2 pièces in-4° de 4 et 16 p.— (791, Cat. Nadaillac, janvier 1885).

Sahuguet d'Espagnac, ancien chanoine de Sens, fut mêlé à des opérations de fournitures de guerre et autres affaires financières.

2048. — Jugement qui condamne à la peine de mort F. Jullien, officier municipal à Montargis; Pelée-Varennes, J. Bizot, ex-maire de Montargis; Léon Lavillette, ex-membre du Directoire du District de Montargis; accusés de conspiration contre la République. Paris, le 18 germinal l'an II (7 avril). In-4°, 11 p. — (770, Cat. Nadaillac. Vente de janvier 1885).

Pelée de Varennes, receveur des tailles à Montargis, était originaire de Sens et petit-fils d'André Jannot qui fut imprimeur à Sens pendant plus de 50 ans. Il avait exercé lui-même l'imprimerie pendant quelque temps et il avait vendu son établissement au premier des Tarbé.

2049. — Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du District de Sens. N° Ier, comprenant les Aliments. Épiceries et Drogueries. Sens, imprimerie du District. In-f°, 11 p. — (M).

La loi du 6 ventôse an II avait prescrit l'établissement et la publication de tableaux pour le maximum du prix des denrées et marchandises dans chaque district. Nous voyons dans les délibérations du District de l'an III,

que ces tableaux donnèrent lieu à une dépense de 2,761 livres 10 sols qui furent mandatés en deux fois au nom de Tarbé. — Cp^r autre édition, n° 1997.

2050. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 19 germinal an II. S. l. In-f°, 3 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 403).

Église, presbytère, jardin et cimetière de la Madeleine-lez-Sens; maison et terre dépendant du collège de Sens; maison, bâtiments et jardin dépendant de l'abbaye St-Jean, de la fabrique St-Savinien et de la cure de St-Symphorien.

2051. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 8. Adjudication le 25 germinal an II (14 avril 1794). In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 58).

Biens dépendant de Guillaume-Alexandre Polignac à Collemiers et Paron; biens dépendant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, finage de Saligny.

2052. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 germinal an II. S. l. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 419).

Terre et moulin de Chigy dépendant du chapitre de Troyes.

2053. — Arrêté du Directoire du District de Sens du 6 floréal an II (25 avril), sur l'exploitation du salpêtre. Affiche.

2054. — Arrêté du Directoire du District de Sens du 8 floréal an II, sur la réquisition des linges et chiffons propres à faire du papier. Affiche.

2055. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 9. Adjudication le 8 floréal an II (27 avril). S. l. In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 161).

Biens à Vernoy provenant de Louis-Marie Johanne dit Delacarre, ci-devant comte de Sommery.

2056. — Discours sur la religion naturelle et sur le culte de la Raison, prononcé dans le temple de la Raison, à Sens, le 10 floréal, par le citoyen Benoist-Lamothe, suivi de quelques poésies religieuses et patriotiques par le même auteur. Prix : Quinze sous. Sens, Ve Tarbé et fils, l'an II de la République. In-8°, 36 p. — (M).

2057. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 10. Adjudication le 14 floréal an II (3 mai 1794). S. l. In-f°, 25 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 177).

Biens provenant de Louis-Gabriel Planelly dit de Maubec; ferme des Hazards à Thorigny, divisée en 52 lots qui produisirent à la vente 259,600 livres

2058. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication défini-

tive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 11. Adjudication le 22 floréal an II (11 mai 1794). In-f°, 7 p. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 243).

Bois à Gron provenant de l'émigré Camille Jussy, fils aîné; biens à Paron, provenant de l'émigré Guillaume-Alexandre Polignac; jardin à Sens provenant de Charles-Octave Bouvyer, émigré

2059. — Proclamation de l'Administration du District de Sens, relative aux débiteurs et créanciers des émigrés, des prêtres déportés, des personnes mises hors de la loi, ou condamnées avec confiscation de biens. Sens, le 22 floréal an II (11 mai 1794). Affiche.

2060. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 prairial an II. S. l. In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 457).

Terres à Cornant, Collemiers et Villeneuve-la-Dondagre, dépendant de la fabrique de Cornant.

2061. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 11 prairial an II. S. l. In f°, 2 p. — (A. Y. D. n. 58).

Maisons à Sens, dont deux dépendant du grand Séminaire et trois dépendant de la commanderie de Coulours. Autres biens à vendre à la folle-enchère des adjudicataires et déjà mentionnés dans les affiches des ventes précédentes.

2062. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 12. Adjudication le 14 prairial an II (2 juin 1794). S. l. In-f°, 11 p.— (A. Y. D. n. 61, p. 269).

Biens à Sergines provenant de Christophe-Colomban Rossel.

2063. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment dans l'étendue du District de Sens. 14 prairial l'an II (2 juin 1794). N° VII, comprenant 1° les Cuirs, Peaux et Chapellerie; 2° les Bois de travail, Merrain, Bois à brûler, Boisselerie, Charbon de bois et de terre, etc. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 22 p. — (A. T. XIV, 15).

2064. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment dans l'étendue du District de Sens. 14 prairial an II (2 juin 1794). N° VIII, comprenant les Fers et Quincaillerie. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 4 p. (Incomplet?) — (A. T. XIV, 15).

Ces tableaux du Maximum devant paraître en même temps et dans un laps de temps très rapproché, donnèrent lieu à un surcroit de travail extraordinaire qui força la veuve Tarbé à faire travailler ses ouvriers la nuit. Une délibération du District, en date du 7 messidor an III, nous apprend

qu'une gratification de 100 livres leur fut promise alors et payée plus tard, en deux fois, entre les mains de l'un des ouvriers nommé Murgy.

2065. — Procès verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 13. Adjudication le 17 prairial an II (5 juin 1794). In-f°, 9 p. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 301).

Biens provenant de l'émigré Michel-Ambroise-Charles Massé-St-Martin, situés à St-Clément et de Christophe-Colomban Rossel, émigré, situés à Soucy.

2066. — Discours prononcé à la Société républicaine et révolutionnaire de la commune de Sens, par le citoyen A.-B. Desbarres, un de ses membres. Imprimé par ordre de la Société (S. l. n. d. Sens, an II). In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 215).

2067. — Proclamation du Conseil général de la commune de Sens pour la célébration de la fête du 20 prairial (8 juin), consacrée à l'Être suprême. Signé : Auger, rédacteur de la proclamation. — Plan de la fête qui doit être célébrée à Sens, en l'honneur de l'Être suprême, le 20 prairial. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. de Sens, IV, 227).

On lit à la fin : « Commissaires désignés pour le plan et l'exécution de la fête : Les citoyens Croizet, officier municipal ; Auger, substitut de l'agent ; Poulain, membre de la Société populaire ; Person, sculpteur, Chalton et Père, architectes et Langlois, peintre. » On voit qu'on n'avait rien négligé pour donner une grande solennité à cette nouvelle fête.

2068. — Recueil contenant : 1° Rapport du Comité de Salut public du 18 floréal, sur les fêtes nationales, suivi du décret du même jour ; 2° Discours de M. Robespierre, prononcé le 20 prairial, à la fête de l'Être suprême ; 3° Hymne des citoyens Marie-Joseph Chénier, député à la Convention, Liégeard fils, d'Auxerre, et Guéniot, d'Avallon : 4° Invocation à l'Être suprême, par Maure, représentant du peuple, suivie du procès-verbal de la commune d'Auxerre, séance du 21 prairial ; 5° Catéchisme républicain, par le citoyen Lachabeaussière ; 6° Détails de la fête de l'Être suprême, célébrée à Melun, le 20 prairial ; 7° Instruction des administrateurs de Seine-et-Marne aux administrés de son ressort. Melun, imp. de Tarbé et Lefèvre-Gompigny, l'an II de la République. In-8°, 139 p. — (M).

2069. — Français, La chaîne du Despotisme, etc. In-8°, 4 p. S. l. n. d. (Sens, Tarbé, an II). — (Nav. T. Dioc. Sens, IV, p. 223).

Discours sans nom d'auteur. Tarbé l'a placé dans son recueil et a écrit à la main : « An II. »

2070. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 prairial an II. S. l. In-f°, 3 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 493).

Courtils dépendant des fabriques de St-Pregts et de St-Hilaire; maisons et cimetière dépendant de St-Pierre-le-Donjon, à Sens; maison audit lieu dépendant du collège et jardin de la cure St-Didier.

2071. — Arrêté du Département de l'Yonne relatif à l'envoi des états actif et passif des communes du District de Sens. Du 1er messidor an II. Sens. Ve Tarbé et fils.

2072. — Détails sur la rebellion à main armée de la famille Chaperon, habitant le hameau des Loges, commune de Vaudeurs, District de Mont-Armance, département de l'Yonne, leur réduction par la garde nationale de Sens. Secours accordés par la Patrie aux citoyens blessés, aux veuves et enfants de ceux qui, dans cette circonstance, ont perdu la vie pour le maintien de la loi. Honneurs rendus à la mémoire de ces généreux citoyens par la commune de Sens. Monument érigé pour transmettre leurs noms à la postérité. S. l. (Sens?) In-4°, 8 p. et en affiche. — (A. T. VII, 299).

2073. — Plan de la fête qui sera célébrée à Sens le 10 messidor l'an II de la République française (28 juin), en l'honneur de nos frères d'armes morts et blessés pour la Patrie et l'exécution des lois à l'affaire des Loges. A Sens, de l'imp. de la veuve Tarbé, imp. du District, l'an II. In-8°, 4 p. — (A. T. IX, 841).

C'est un épisode terrible et lamentable que cette affaire des Loges où de malheureux cultivateurs se refusant à obéir aux réquisitions et s'entêtant à résister à la force armée, tinrent en échec la garde nationale et la gendarmerie envoyées pour les soumettre. Ils tuèrent et blessèrent un grand nombre de personnes et ne purent être réduits que par l'incendie de la ferme. Les survivants, au nombre de deux, le frère et la sœur, expièrent sur l'échafaud leur héroïque et sauvage résistance.

2074. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 14. Adjudication le 14 messidor an II (2 juillet 1794). S. l. In-f°, 9 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 325).

Biens provenant de l'émigré François-Xavier dit de Saxe, ferme du château sise à Courtoin.

2075. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 15. Adjudication le 19 messidor an II (7 juillet 1794). S. l. In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 345).

Ferme et moulin de Bracy, à Égriselles-le-Boccage, provenant de l'émigré François-Xavier dit de Saxe.

2076. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 messidor an II (11 juillet). S. l. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 505).

Terres à Plessis-St-Jean, dépendant de la commanderie de Launay; biens à Courtoin, dépendant de la fabrique dudit lieu.

2077. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 16. Adjudication le 28 messidor an II. In-f°, 23 p. S. l. -- (A. Y. D. n. 61, p. 367).

Biens provenant de l'émigré Louis-Gabriel Planelly-Maubec, ferme de La Postolle, près Thorigny.

2078. -- Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 17. Adjudication le 8 thermidor an II. In-f°. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 407).

Biens provenant de Guillaume-Alexandre Polignac, émigré, ferme de l'Hôtel-Dieu à Paron. Biens provenant de l'émigré Antoine-François Jussy dit Belair, situés à Maillot.

2079. — René-Georges Gastellier, officier de santé à Sens, aux citoyens composant la Société révolutionnaire de ladite commune. Signé : Gastellier. Sens, le 16 thermidor l'an II de la République une et indivisible (3 avril 1794). S. l. n. d. In 8°, 31 p., plus 4 p. Pièces justificatives. — (X).

2080. — Discours prononcé dans le temple de la Raison de la commune de Sens, le 23 thermidor de l'an II, jour de la fête du 10 août, par le citoyen Régley, secrétaire du District. Imprimé par ordre de l'Administration du District. A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imprimeurs, rue de la Convention. In-8°, 18 p. — (X. T. D. Sens, IV, 183).

Nous signalons pour la première fois un labeur sorti des presses de Œrtel et Alexandre qui s'étaient installés depuis peu à Sens, espérant profiter des embarras de la vieille imprimerie sénonaise dirigée par la veuve Tarbé et son fils. Pierre Hardouin, l'aîné des Tarbé, l'ancien ministre de Louis XVI, se tenait prudemment caché, depuis la mort du roi, car il n'aurait point manqué de faire connaissance avec le tribunal révolutionnaire. Ses ennemis ne pouvant l'atteindre le dénoncèrent à l'administration du district de Sens comme suspect d'émigration. La conséquence immédiate fut que par un arrêté du 16 germinal an II (7 avril 1794), ses biens furent placés sous séquestre. Bientôt la veuve Tarbé, en sa qualité de mère d'émigré, fut englobée dans les mesures rigoureuses prises contre son fils. Ses biens furent également sequestrés et les scellés furent mis sur tous ses papiers, ainsi que sur les presses et le mobilier industriel. Cet état de choses ne cessa qu'à la fin de juin 1794, ainsi qu'il résulte des deux pièces officielles ci-jointes que nous reproduisons ici à cause des détails intéressants qu'elles nous apportent.

Extrait du registre des délibérations du Directoire de l'Yonne
Séance du 3 messidor an II (P. 109)

.... « Sur le rapport d'une requête de la citoyenne Colombe-Catherine Pigalle, veuve de Pierre-Hardouin Tarbé, imprimeur à Sens, tendante à ce qu'attendu qu'elle rapporte la preuve qu'elle agit activement et de tout

son pouvoir pour éviter l'émigration de Louis-Hardouin Tarbé, son fils, que l'application de la disposition de la loi du 17 frimaire dernier lui fut faite et qu'en conséquence main-levée lui fut donnée du séquestre établi sur ses biens à cause de la suspicion de l'émigration prononcée contre son fils sus-nommé.

« Vu ladite pétition. Ensemble : 1° L'expédition d'un acte passé devant Margentin, notaire à Paris, le 23 janvier 1785, contenant quittance de la somme de 12,000 livres donnée tant par ledit Louis-Hardouin Tarbé que par Charles Tarbé, négociant à Rouen, à ladite veuve Tarbé pour leur part dans la succession de leur père; 2° Quatre lettres jointes sous la date des 15 décembre 1792, 20 février, 10 juillet et 4 octobre 1793; 3° l'avis du District de Sens du 29 prairial.

« La matière mise en délibération et les opinions prises.

« Le Département, considérant que la citoyenne veuve Tarbé n'avait plus aucuns intérêts de famille à régler avec Louis-Hardouin Tarbé son fils, puisque la quittance du 23 janvier 1785 contient la preuve qu'il avait reçu ses droits paternels; que depuis longtemps le domicile de l'exposante était distinct de celui de son fils; qu'il a occupé des places qui ôtent toute idée qu'il soit resté sous la dépendance de sa mère; que les lettres qu'elle apporte supposent que par celles qu'elle a écrites, elle a fait auprès de son fils tout ce qui était en son pouvoir pour le détourner du projet de s'émigrer; que la réunion de toutes ces circonstances semble la mettre dans le cas de l'exception prononcée par la loi du 17 frimaire; mais considérant que le mode d'exécution de cette loi n'est pas décrété, que, conséquemment, l'Administration ne peut déterminer si les preuves offertes par la citoyenne veuve Tarbé, quoique paraissant très concluantes, seront du genre de celles que la loi exigera;

« Considérant que la ci-devant Administration des Domaines nationaux, dans la lettre d'exécution du 9 nivôse, détermine qu'on ne doit pas priver les père et mère des émigrés de la jouissance provenant de leur mobilier;

« Considérant, enfin, que si les scellés restaient plus longtemps apposés chez la citoyenne veuve Tarbé, non seulement elle serait privée de l'usage de ses meubles, mais encore de celui de ses presses d'imprimerie, ce qui lui porterait préjudice et contrarierait la réquisition qui existe sur les imprimeurs;

« Arrête que la demande en main-levée pure et simple du séquestre apposé sur les biens demeure ajournée jusqu'après le décret sur le mode d'exécution de la loi du 17 frimaire;

« Que néanmoins main-levée des scellés apposés à son domicile lui demeure accordée; qu'en conséquence il sera procédé à la reconnaissance desdits scellés et à l'inventaire descriptif et estimatif de tous les objets mobiliers compris sous lesdits scellés ou décrits au procès-verbal, lesquels meubles et effets seront laissés à la disposition de la citoyenne veuve Tarbé, à la charge par elle de fournir un gardien étranger qui s'obligera à la représentature aux peines de droit, si mieux elle n'aime leur faire recevoir, devant le Directoire du District de Sens, caution solvable qui répondra de la valeur;

« Arrête que les scellés resteront sur les papiers ; que, cependant, ceux qui seront d'une absolue nécessité à ladite veuve Tarbé, pourront lui être remis ; après une description exacte et moyennant décharge, lesdits scellés seraient levés et réapposés par les commissaires du District de Sens. »

Levée des scellés chez la citoyenne Tarbé

F° 25. — (Délibérations du 9 floréal an II au 19 pluviose an III)

« Vu la requête présentée ce jourd'hui à l'Administration par la citoyenne Tarbé, imprimeur à Sens, tendant à ce que l'arrêté du Département de l'Yonne qui ordonne la levée provisoire des scellés apposés sur ses meubles, effets et papiers, soit incessamment mis à exécution, afin qu'elle puisse faire usage des papiers et registres qui lui sont indispensablement nécessaires pour la continuation de son commerce et la conduite de son imprimerie ; vu ledit arrêté en date du 3 messidor présent mois ;

« Le Conseil général du District de Sens, ouï l'agent national, arrête qu'il nomme le citoyen Perrin, l'un de ses membres, commissaire, à l'effet de procéder, en présence de deux officiers municipaux de la commune de Sens, à la reconnaissance et levée des scellés apposés chez la citoyenne veuve Tarbé, à l'inventaire descriptif et estimatif de tous les objets mobiliers compris sous lesdits scellés et décrits au procès-verbal et à toutes autres opérations prescrites par le susdit arrêté, à l'effet de quoi il lui en sera remis expédition collationnée, ainsi que du présent par lequel tout pouvoir et autorité lui sont conférés pour procéder auxdites opérations. »

Au f° 109, il est encore question d'un acte du 1er janvier 1785 rapporté par les héritiers de Madeleine-Dominique Tarbé, v° Epoigny, à propos des droits de succession de L.-H. Tarbé.

Œrtel et Alexandre avaient donc choisi le bon moment pour s'établir à Sens et se créer une clientèle dans le parti républicain. Alexandre s'était hâté d'abandonner ses projets d'établissement à St-Florentin et était revenu à Sens où il avait précédemment travaillé dans l'imprimerie Tarbé avec Œrtel, autre ouvrier de l'atelier sénonais. Ce dernier était depuis longtemps à Sens ; nous avons trouvé dans les Affiches de Sens, à la date du 10 août 1791, l'annonce suivante : « L'épouse du sieur Œrtel, marchande-chasublière à Sens, fait des drapeaux, suivant le nouveau décret, pour les gardes nationales, depuis le prix de trois louis jusqu'à 92 livres ; ceux de trois louis ont cinq pieds et ceux de 92 livres six pieds et demi. » Quant à Alexandre, il doubla son association avec Œrtel par un mariage avec la fille de ce dernier. Nous en trouvons la preuve dans l'Ordo de 1823 où nous lisons : « Mme Alexandre, marchande-chasublière à Sens, Grande-Rue, 168, vis-à-vis l'Archevêché, ayant succédé à Mme Œrtel, sa mère, etc. »

Tous ces détails pourront paraître puérils et fastidieux, cependant, nous avons pensé qu'il était bon d'insister un peu sur les origines de la seconde imprimerie sénonaise qui va prendre une assez grande importance par suite du groupement des partis politiques. Les républicains vont donner leur clientèle et leur appui aux nouveaux imprimeurs, tandis que les Tarbé, restés royalistes au fond du cœur, vont grouper autour d'eux, après la Terreur, tous les gens hostiles au nouveau régime. Nous

ons bientôt les deux partis aux prises ; pour l'instant, nous clôtu- ıtte digression trop longue et nous continuons notre travail biblio- ıue.

. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication défini- ; biens nationaux provenant d'émigrés. N° 18. Adjudication thermidor an II (16 août). In-f°, 11 p. S. l. — (A. Y. D. p. 427).

; provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, à Villeneuve- ırd, Villeblevin et St-Aignan.

:. — Proclamation de l'Administration du District de Sens ;biteurs et créanciers des émigrés. Sens, le 2 fructidor an II ıt 1794). S. l. Affiche.

:. — District de Bar-sur-Aube. Mobilier à vendre. Vente et cation le 11 fructidor an II des meubles et effets mobiliers ;s dans la maison du contre-révolutionnaire Loménie, situés nne. A Bar-sur-Aube, chez Vitalis, imp. des autorités consti- — (A. Y. Émigrés, L. 6).

. la nomenclature de ce riche et somptueux mobilier dont la vente ; jours, nous trouvons les marbres de la salle des bains, ayant 35 e pourtour sur 7 pieds de haut, toutes les décorations de la Comé- ; habits de théâtre et autres objets en dépendant, etc.

:. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication défini- ; biens nationaux provenant d'émigrés. N° 19. Adjudication ructidor an II. In-f°, 18 p. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 455).

nents et biens provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, à Villeblevin, St-Aignan et Villeneuve-le-Guyard.

;. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 fructidor S. l. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 530).

de Villethierry ; fabrique de Gron ; maison presbytérale de la cure Romain, à Sens, et jardin dépendant de la cure de St-Hilaire.

;. — Ordonnance qui acquitte Charles Drège, né à Sens, ac- l'avoir organisé une conspiration dans la ville de Montargis. 3e jour sans-culotide, an II. In-4°, 4 p. — (770, Cat. Nadail- nvier 1885).





DISTRICT DE TONNERRE

Au commencement de l'an II l'Administration du District de Tonnerre était composée des personnages suivants : Président, le citoyen Forestier, de Ravières; membres du Directoire : les citoyens J.-B. Royer, de Tonnerre; Corbinat; Langlois, de Cussy; Buisson. Les membres du Conseil étaient Gratepain, d'Artonnay; Louis Royer, d'Étivey; Percheron, ancien chanoine de Tonnerre; Lemoine, de Poilly; Edme Faye, de Villon; Graillot, d'Argenteuil. Le procureur syndic était Jacques Cherest, de Tonnerre et le secrétaire, Pihet.

2087. — District de Tonnerre. Vente de domaines nationaux provenant d'émigrés. N° 1. Adjudication le 30 brumaire l'an second de la République, une et indivisible (20 novembre 1793). Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 66, p. 101).

Biens dépendant de l'émigré François Mary dit Sennevoy, situés à Jully et Molosme.

2088. — Vente de biens nationaux. N° 25. Adjudication le 12 du second mois de l'an second de la République française, une et indivisible (2 novembre 1793). Affiche. — (A. Y. D. n. 66, p. 114).

Église et maison conventuelle des Ursulines de Noyers; moulin et terres à Grimault, dépendant de l'abbaye de Reigny; Fley, Servigny, Bernouil, Vézannes, Tronchois, biens auxdits lieux des fabriques et cures.

2089. — Essai sur la morale, suivi d'un nouveau plan d'éduca-

tion nationale, par Jacques Mignard, présenté à la Convention nationale le 18 septembre 1793 (vieux style). Seconde édition, revue, corrigée et augmentée d'un chapitre sur la marine, le 30e jour du 1er mois de l'an second de la République française (21 octobre 1793) Paris, chez l'auteur, rue Montmartre, 100 et 106. Imp. F. Gourdin. In-8°, 47 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, I, 436).

2090. — La morale vengée des nouveaux efforts du fanatisme et de l'hypocrisie. Signé : Jacques Mignard, du Département de l'Yonne. De l'imprimerie de J. Mignard, rue de Taranne, n° 24. S. d. 1793? In-8°, 16 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, I, 474).

2091. — Vente de biens nationaux. N° 26. Adjudication le 11 frimaire de l'an second de la Republique (1er décembre 1793). Affiche.

Gigny, biens de la cure et de la fabrique ; Sennevoy, biens de la fabrique, de la chapelle de La Chapelle-Sennevoy et de la chapelle du St Nom de Jésus et de Ste-Marguerite de l'église de Sennevoy ; fabriques de Trichey, Ancy-le-Franc, Irouer, cure de St-Martin, biens auxdits lieux ; Ordre de Malte, grange à Ancy-le-Franc; commanderie du St-Esprit à Tonnerre, domaine de Marcaut, audit lieu.

2092. — Rapport du citoyen Garnier, représentant du peuple dans le Département de l'Yonne, sur les événements du 15 septembre dans la commune de Tonnerre. Signé : Garnier. Permis d'imprimer à Sens, ce 14 nivôse de l'an II de la République française, une et indivisible, In-8°, 8 p. — (M).

2093. Vente de bi en nationaux. N° 27. Adjudication le 23 nivôse an II de la République française, une et indivisible (12 janvier 1794). Imp. Baillif, 1793. Affiche.

Doctrinaires de Noyers, pressoirs et vignes à Annay-sur-Serein et Perrigny-sur-Armançon ; fabrique de Villiers-les-Hauts, biens audit lieu ; chapelle de St Jean-Baptiste érigée en l'église de Chassignelles, biens audit lieu ; fabriques et cures de Villon et Molôme, biens auxdits lieux ; Filles de la Charité de Lézines, biens audit lieu ; commanderie du St-Esprit, terres à Tonnerre, Béru et Soulangis ; ci-devant Antonins réunis à l'Ordre de Malte, biens à Tonnerre.

2094. — Liberté, Égalité. L'Administration municipale de Tonnerre à ses concitoyens, Signé : Roze, président, etc. S. l. n. d. In 4°, 3 P. — (Sc. Y. 1re série, IX, 415).

2095. — Affaire de Tonnerre. Séance du 3 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible. Résumé du président. De l'imp. du Tribunal révolutionnaire, grande salle du Palais de Justice, à côté du corps-de-garde. In-4°, 11 p. — (M).

2096. — Délibération de la commune de Tonnerre. Députation près la Convention. Extrait du registre des assemblées de la com-

mune de Tonnerre, chef lieu du District, département de l'Yonne. Du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). S. l. n. d. In-8°, 4 p. — (A. B. 332).

2097. — Rapport des citoyens Bouin et Gonord l'aîné, membres de la Société des Jacobins, sur l'esprit public qui règne à Tonnerre, chef-lieu de District du département de l'Yonne, et sur les causes qui divisent les citoyens de cette cité. De l'imprimerie de Momoro, rue de la Harpe, 171. In-8°, 16 p. — (N. T. Dép. Yonne, VII, 330).

Cette pièce a été publiée après le rapport de Garnier.

2098. — Vente de domaines nationaux provenant de l'émigré Charles-Amable La Guiche. 2° affiche. Adjudication le 24 germinal an II (13 avril 1794). S. l. — (A. Y. D. n. 66, p. 182).

Forges d'Aisy et biens situés audit lieu.

2099. — Vente de biens nationaux. N° 28. Adjudication à Tonnerre, le 25 floréal an II (14 mai 1794). Affiche. S. l. — (A. Y. D. n. 66).

Tonnerre, biens dépendant des Ursulines et du chapitre St-Pierre; St-Vinnemer, biens dépendant de la chapelle St-Léger et de la fabrique; Perrigny, petite et grosse métairie dépendant des Doctrinaires de Noyers; Ravières, biens dépendant de la chapelle St-Roch; Moulins, Sambourg et Ancy-le-Libre, biens des fabriques; Arton, Molay et Noyers, biens dépendant des Doctrinaires de Noyers.

2100. — Émigrés. N° 3. Vente de biens nationaux dépendant de l'émigré Charles-Amable La Guiche. Adjudication à Tonnerre, le sextidi 26 prairial (14 juin), 2° année républicaine. Affiche. S. l. — (A. Y. D. n. 66, p. 241).

Biens à Perrigny-sur-Armançon.

2101. — District de Tonnerre. Biens nationaux à louer. De par la Nation. Adjudication le 1er floréal prochain (20 avril). Signé : Le receveur des domaines et bois. S. l. Affiche. — (A. Y. Émigrés, G. 1).

Terres au Grand-Virey, commune de Molosme, provenant de Girbaud, condamné.

2102. — District de Tonnerre. Paroisse de Dannemoine. Adjudication des baux des domaines nationaux. De par la Nation. Adjudication le 29 floréal prochain (an II (18 mai). S. l. Affiche. — (A. Y. Émigrés, G. 1).

Location des moulins de Dannemoine et autres biens provenant de Girbaud, condamné.

2103. — Émigrés. 4e affiche. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Charles-Amable La Guiche. Adjudication à Tonnerre, le 29 prairial, 2e année républicaine (17 juin). S. l. Cette affiche et les précédentes sont rognées et on ne peut voir le lieu d'impression. — (A. Y. D. n. 66).

Biens à Perrigny-sur-Armançon.

2104. — District de Tonnerre. Émigrés. No 5. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Armand-François Mary dit Sennevoy. Adjudication le nonidi 9 messidor, 2e année républicaine. Affiche. S. l. — (A. Y. D. n. 66, p. 249).

Vente du château de Jouancy et de biens divers aux alentours.

2105. — Vente de biens nationaux provenant des ci-devant abbaye St-Michel et fabrique de Mélizey. 29e affiche. Adjudication le 18 fructidor an II (4 septembre 1794). S. l.— (A. Y. D. n. 67. p. 1).

Moulin de Tonnerre, terres à Mélizey, Chamelard et St-Martin.

2106. — District de Tonnerre. Émigrés. No 6. Vente de biens nationaux provenant de ci-devant fermier-général et de condamnés. Affiche. S. l. — (A. Y. D. n. 68, p. 1).

Biens à Épineuil, provenant de Puissant, ci-devant fermier-général; biens à Cheney et au Grand-Virey, commune de Molosme, provenant de François Girbaud, demeurant ci-devant à Dannemoine.

2107. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. No 7. Adjudication à Tonnerre le 27 fructidor an II (13 septembre 1794). Affiche, S. l. — (A. Y. D. n. 68, p. 21).

Maison et biens à Tonnerre provenant de Claude Moreau fils, entrepreneur de charrois pour les armées; château de Dannemoine, moulin, maisons, pressoir et biens divers audit lieu, provenant de Girbaud. Ce personnage avait été condamné à mort pour émission de faux assignats.





AN III DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DISTRICT D'AUXERRE

2108. — Affiches, Annonces et Avis divers du département de l'Yonne, IIIe année de la République. A Auxerre, chez L. Fournier, imp. et Directeur desdites affiches. Au milieu du titre, bois gravé au bonnet phrygien entouré d'attributs guerriers avec ces mots : Patrie, République française. Vendémiaire. Nos 1 à 24, p. 1-172. — (A. T. 48).

Les Affiches se soutiennent toujours, malgré le malheur des temps et la rareté du numéraire. Cependant le No 14 (2e quinzaine de germinal) contient la mention suivante : « Avis aux souscripteurs de ces feuilles. Malgré toute notre notre bonne intention pour maintenir ces feuilles au plus bas prix possible, la cherté exorbitante du papier, de la main-d'œuvre et de tous les faux frais, jointe au petit nombre des abonnements, qui, dans ce moment-ci, ne se montent pas à 200, nous met dans la nécessité d'avoir recours à une nouvelle augmentation. Nous prévenons donc nos abonnés, qu'à commencer du 1er prairial prochain, le prix de l'année entière sera dorénavant de 10 livres pour la ville, et de 12 livres par la poste. »

Cette grande cherté du papier explique le petit nombre de pièces imprimées relevées par nous à partir de cette époque. Les Administrations pouvaient seules continuer à se payer le luxe d'impressions qui coûtaient fort cher si l'on en juge par les nombreux mémoires déposés aux Archives de l'Yonne et nous voyons même que les arrêtés imprimés en in-4o jusque-là le seront désormais le plus souvent en in-8o.

Les ventes opérées dans chaque district ainsi qne les renseignements provenant de la conservation des hypothèques sont très intéressants à consulter. A lire aussi les annonces particulières. En germinal 2e quinzaine : Bibliothèque de choix, à vendre à l'amiable, chez la citoyenne Garnier, rue de la Liberté, à Auxerre. En floréal, 1re quinzaine : Trentième lettre adressée aux vertueuses citoyennes de charité de la campagne. P. 132 : A Auxerre, la maison d'Humanité, ci-devant Hôtel-Dieu, offre du sel en échange pour du blé, poids pour poids, à l'égard du froment. Du reste, les ventes se font rares et les affiches n'ont bien souvent que 4 pages. La partie littéraire est donc tout à fait nulle.

2109. — Almanach du département de l'Yonne, 1794 et 1795, IIIe année (sextile) de la République. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. Se vend chez François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. In-12, 120 p. — (M).

Sur le titre, vignette représentant dans une couronne le niveau égalitaire surmonté du bonnet phrygien accolé de deux piques. L'almanach républicain y figure avec les noms de plantes et d'animaux substitués aux noms de saints, comme le précédent. On y rencontre encore le décret sur les fêtes décadaires, intéressant à consulter si l'on veut comprendre ces curieuses fêtes républicaines dont nous trouvons la trace dans notre bibliographie. Tous les rouages administratifs du département y sont décrits et accompagnés des noms des fonctionnaires de tous ordres.

L'almanach a toutefois l'inconvénient de ne donner que les noms des administrateurs existant au commencement de l'année. Et comme en l'an III le Directoire du département eut à subir beaucoup de fluctuations dans sa composition, il nous a paru utile de les rappeler ici :

Pour se conformer à la loi du 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), les Administrations centrales de département durent être renouvelées et les anciens administrateurs furent remplacés. Le Comité de Salut public de la Convention et les représentants du peuple envoyés en mission dans les départements devinrent la seule autorité à laquelle durent obéir les Directoires de département. On nomma pour former l'Administration centrale de l'Yonne et pour remplacer le Directoire de 1793 huit membres : MM. Decourt, de St-Fargeau; Housset, d'Auxerre; Brotot, de Vézelay; Simonnet, de Tonnerre; Hébert, du District d'Auxerre; Choslin-Duvivier, de Mailly-le-Château, et Jossey, du District de Sens; le secrétaire général désigné fut Sauvalle, ancien suppléant.

A la date du 23 frimaire an III (13 décembre 1794), on trouve le nom de Péplin, ancien receveur des aydes, nommé par la Convention nationale au Directoire de l'Yonne, en remplacement d'un membre qui n'est pas désigné. Le nouveau Directoire fonctionna ainsi jusqu'au 27 floréal an III (16 mai 1795). Quant au Conseil général, il n'en fut plus question et il ne figure même pas dans l'almanach d'Auxerre. Il ne fut pas renouvelé et fut supprimé de fait. Il ne reparaitra qu'en l'an VIII, avec l'élaboration de la nouvelle Constitution de cette année.

Le 1er ventôse an III (19 février 1795), la Convention vota une loi rédui-

sant à cinq le nombre des administrateurs de chaque département. Ces administrateurs durent être nommés par le Comité de législation de la Convention. En même temps la suppression des Districts fut décidée. En vertu de cette loi, les administrateurs de l'Yonne furent désignés et l'Administration centrale du département fut composée de républicains modérés : Devercy, ancien juge de paix à Auxerre, président; Bezanger-Sardy, Legros, Ponsard, Fernel des Crantins, administrateurs, Paradis, commissaire du pouvoir exécutif, et Sauvalle, secrétaire général.

Mais la loi du 28 germinal an III (17 avril 1795), ayant ordonné le rétablissement des Administrations de département et de district, la réorganisation en fut confiée aux réprésentants en mission. Il fallait donc huit administrateurs au lieu de cinq.

Le 1er prairial an III (20 mai 1795), Ponsard est remplacé par Borot; le 25 prairial (15 juin), on voit apparaitre Challaye, de Sens; puis, le 29 prairial (19 juin), Chasteau, commissaire des guerres; et, enfin, le 11 messidor (27 juin), Percheron, ancien chanoine de Tonnerre, est installé comme huitième administrateur. Le Directoire ainsi réorganisé fut à la tête des affaires jusqu'au 20 vendémiaire an IV, époque à laquelle nous verrons de nouvelles élections.

Au moment où commence l'an III, les administrations de district existent encore, ainsi que nous venons de le voir, mais elles vont bientôt disparaître pour faire place aux Administrations cantonales installées le 20 brumaire an III. Ces nouveaux rouages correspondront directement avec l'Administration centrale, seule omnipotente désormais d'après la loi du 19 vendémiaire an III. A titre de curiosité, il nous faut donner à leur place les noms des derniers membres des districts. Pour Auxerre, nous trouvons comme président, depuis longtemps déja, le citoyen Rémy Perthuis père, d'Auxerre. Membres du directoire : Michel-Louis Sonnier-Morel, d'Irancy; Pierre Baillet, d'Auxerre; Cl.-Germain-Nicolas Guéron, d'Auxerre; Nicolas-Marie Coulard, d'Auxerre. Adjôints : François Grancoin, d'Auxerre; Louis-J.-B. Feuillebois, de Chablis. Membres du Conseil : Etienne Pichot, de Toucy; Jean-Louis Renaudin, de Bris-la Vineuse, ci-devant St-Bris ; Jean-Antoine-Alexandre Bachelet, de Lindry; Maurice Dunand, d'Auxerre; Jacques-Gabriel Mauger, de Seignelay. L'agent national est toujours Antoine-Edme Rathier, de Chablis et le secrétaire François-Joseph Chardon, d'Auxerre.

Quant à la députation, voici comme elle est désignée dans l'almanach de Sens ; « Les neuf députés du département de l'Yonne à la Convention nationale : Les cc. Maure Nicolas aîné, marchand à Auxerre; Thureau Louis, de Ravières, district de Tonnerre ; Bourbotte Pierre, du Vault, district d'Avallon; Précy Jean, juge de paix du canton d'Aillant, district de Joigny ; Hérard, ancien avoué à Sens ; Chastelain, propriétaire à Paron, district de Sens ; Finot Etienne d'Avrolles, district de Montarmance ; Villetard Edme-Pierre-Alexandre, marchand à Auxerre, suppléant de Lepelletier, assassiné pour avoir voté la mort du tyran ; Jeannest Pierre-Edme-Nicolas, de Montarmance, suppléant de Jacques Boilleau le jeune, condamné à la peine de mort comme convaincu d'être auteur ou complice

d'un complot contre l'unité et l'indivisibilité de la République et la sûreté du peuple français. Suppléant le c. Boilleau Jean-Edme l'aîné, administrateur du district d'Avallon. »

2110. — Pétarade ou Farce de gaieté, dans la commune de Courson, en réjouissance de notre victoire de Fleurus. Les personnages consistent en un acteur principal et un chœur. A la fin : A Auxerre, de l'impr. de L. Fournier. In-8°, 3 p. En tête vignette reproduite à la page 9 du présent catalogue. — (Ch.)

Cette petite pièce de vers, sous forme de chanson, fut composée au moment de la bataille de Fleurus et de la victoire remportée par Jourdan, le 19 juin 1794. Suivant une note manuscrite, elle a pour auteur Germain de Montmien, fils d'un fermier général bien connu.

2111. — Les Administrateurs du District d'Auxerre aux citoyens officiers municipaux. Auxerre, le 3 vendémiaire an III. S. l. In-8°, 1 p. — (M).

Envoi de la lettre de la commission de secours publics relative à quelques erreurs qui se sont glissées dans la rédaction du Tableau N° II, et au mode de paiement des défenseurs de la Patrie blessés aux armées, des 30 sols de subsistance que la loi leur accorde. Notre exemplaire est revêtu de la signature autographe de Perthuis, président; Baillet, Bachelet et Grandcoin, administrateurs.

2112. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 7 vendémiaire l'an III (28 septembre 1794). Auxerre, imp. L. Fournier, an III. Affiche. — (M).

Location des presbytères des paroisses situées dans les communes qui ont renoncé au culte public.

2113. — L'Administration du département de l'Yonne aux Districts, aux municipalités et Sociétés populaires du ressort. Affiche.

Sur l'amélioration de l'agriculture et le questionnaire à retourner.

2114. — Maure, député par le département de l'Yonne à la Convention nationale, à la tribune de la Société populaire des Jacobins de Paris. Séance du 13 vendémiaire (4 octobre 1794). Extrait du journal *La Montagne*. In-8°, 7 p. — (M).

Protestation de Maure contre les calomnies de l'*Orateur du Peuple*, journal parisien.

2115. — Règlement de la Société populaire et républicaine séante à Troyes, épurée par le citoyen Maure, représentant, adopté le 5 vendémiaire, III° année de la République française (26 septembre 1794). Troyes, Sainton, imp. In-8°. — (1769, cat. Socard, 1876).

2116. — Administration du département de l'Yonne. Auxerre, le 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794). S. l. In-4°, 4 p. — (D).

Lettre circulaire aux administrateurs du District pour demander aux communes la remise des états de leurs biens meubles et immeubles, ainsi que celui des corps d'états et métiers supprimés.

2117. — Égalité, Liberté. A Paris, le 15 ventôse l'an troisième. Les représentants du peuple, composant le Comité de législation au commissaire national, près le tribunal du District d'Auxerre. Les membres chargés de la correspondance : T. Berlier, L.-B. Genevois, Ch. Potier, Meynard. Auxerre, imp. L. Fournier, an III. In-8, 3 p. — (Q).

Au sujet des abus introduits dans le paiement des honoraires des arbitres.

2118. — Jugement qui acquitte André Giroult, né à Orléans, curé de Vermanton, prévenu d'adresse tendant au fédéralisme. Paris le 17 vendémiaire an III (14 octobre 1794). In-4°, 4 p. — (Cat. de Nadaillac, n° 778).

2119. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. La Société populaire de Parly, canton de Toucy, District d'Auxerre, département de l'Yonne, à la Société des Jacobins de Paris. — D°, d°, à la Convention nationale. Signé : Philippe, président; Lechien, secrétaire. A Auxerre, de l'imp. de Baillif, an III. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, p. 5).

Sur l'union nécessaire entre la Convention et le club des Jacobins pour défendre la République contre les Royalistes et les modérés.

2120. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, qui condamne Pierre-Joseph Béguin, à huit ans de fers, avec l'exposition de six heures, pour avoir volé une nappe à Louis Simonneau père, à Appoigny, 15 vendémiaire an III (8 octobre 1794); Jean Rouillard, à deux ans d'emprisonnement pour avoir volé une somme de 422 livres 10 sols en assignats, 15 vendémiaire an III; Étienne Crochot, à six ans de fers, avec l'exposition de six heures, pour avoir volé nuitamment un sac de toile, une blouse de toile, une veste et plusieurs verres à Étienne Simon; Florentin Seurat, à six ans de fers, avec l'exposition de six heures, pour avoir volé un agneau à Rigout, de Tonnerre, 17 vendémiaire. Auxerre, L. Fournier, an III. Affiche in-f°. — (M).

2121. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 19 vendémiaire an III (10 octobre), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier, an III. In-4°. — (A. Y. n° 157, § 1).

Arrêté sur la destruction des loups.

2122. — Extrait du registre des arrêtés du Comité de commerce et approvisionnements de la Convention nationale. Du 24 vendémiaire, l'an IIIe de la République française, une et indivisible. Auxerre, imp. Baillif, an III. Affiche. — (M).

Fixation du prix des transports par eau des matériaux propres à la bâtisse, d'après l'évaluation des mêmes prix de transports en 1790, auxquels sera ajouté moitié en sus.

2123. — Troisième liste supplétive des personnes suspectes et des prêtres déportés et reclus, dressée et arrêtée en exécution des lois du 8 avril 1792, 25 juillet et 17 septembre 1793 (vieux style) et 22 ventôse dernier. Imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. N. 157, § I).

Tirée à 1,000 exemplaires (Cp[r] séance du 28 vendémiaire an III).

2124. — Adjudication des baux des domaines des émigrés et de leurs père et mère. De par la Nation. Loi du 30 mars 1791. Adjudication le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794) des baux de Anne-Pierre Armand et sa mère. Imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés. A. I.).

Biens à Fontaine-Madame, commune de Chevannes.

2125. — District d'Auxerre. Adjudication des baux des domaines des émigrés et de leurs père et mère. De par la Nation. Loi du 30 mars 1791. Adjudication des baux de Anne-Pierre Armand et sa mère, le 28 vendémiaire an III. Auxerre, imp. L. Fournier Affiche. — A. Y. Émigrés. A. 1.).

Terres et vignes à Chevannes, Vallan.

2126. — La Convention nationale au peuple français. Séance du 28 vendémiaire, l'an III de la République, une et indivisible (19 octobre 1794). Auxerre, imp. Baillif, an III. In-8°, 8 p. — (M).

2127. — Autre édition, même format. 8 p. Imp. L. Fournier. — (Sc. Y. 2e série, X, 226).

2128 — Les administrateurs du département de l'Yonne aux administrateurs du District de .... In-4°, 3 p. S. l. — (A. T. XXIV, n° 107).

Arrêté relatif à la formation ainsi qu'à la remise des états des biens meubles et immeubles des communes et des corps d'arts et métiers supprimés.

2129. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 brumaire an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 5).

Bâtiments de la paroisse de Pierre de Chablis et de la chapelle du Rosaire; biens de la fabrique à Gurgy; de la commanderie d'Auxerre, à Escolives; de la cure de Pèlerin, à Auxerre; du chapitre d'Auxerre et du collège, à Monéteau.

2130. — Arrêtés du Comité de Salut public des 2 thermidor et 17 fructidor an II de la République française, une et indivisible. Auxerre, imp. L. Fournier, an III.

Au sujet des baux entre propriétaires et métayers. Interdiction au métayer de vendre, à l'expiration de son bail, les bestiaux et instruments qui doivent être remis au propriétaire en nature et non en argent.

2131. — Arrêté du Directoire du département concernant les places vacantes des notaires. Séance du 27 vendémiaire an III (18 octobre). Auxerre, imp. L. Fournier, 3e année républicaine. In-4°, 3 p. et en affiche. — (M).

Cet arrêté a pour objet la nouvelle organisation du notariat ; il mentionne la demande faite par le citoyen Delaage, de la commune d'Auxerre, tendant à obtenir l'exercice de notaire public à la place du citoyen Simon, son beau-père.

2132. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication le 8 brumaire an III. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 13, p. 2).

Appoigny, terre provenant de l'émigrée Élisabeth Champion, fille. Fontenay-sur-Fyez, terre provenant de l'émigré André Boucher.

2133. — (Lettre circulaire du 15 frimaire an III (1er novembre 1794), adressée par le district d'Auxerre aux communes de son ressort en retard de rendre les comptes de leur ci-devant fabrique et ceux de la commune). S. l. (Auxerre, Fournier). In-4°, 1 p. — (B. D. 87).

2134. — Département de l'Yonne. Étapes et convois militaires. S. l. (Auxerre, Fournier). Affiche. — (B. D. 113).

2135. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 brumaire an III (2 novembre). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 27).

Biens dépendant de la fabrique à Seignelay.

2136. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 17 brumaire an III (7 novembre). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 59).

Biens des fabriques à Charbuy, Fleury et Lindry.

2137. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant les dettes et propriétés communales. Auxerre, le 19 brumaire an III (9 novembre 1794). Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. D. n. N° 157, § 1).

Les communes auront à fournir un état de leurs propriétés et un état de leurs dettes.

2138. — Hymne pour la fête des martyrs de la Liberté, le 20 brumaire. De l'imp. de L. Fournier, an IIIe de la République. In-8°, 8 p. — (M).

Cette pièce est ornée d'un grand bois gravé sur lequel on lit : *Mourir pour son pays, c'est vivre pour la gloire.* Au-dessus, le bonnet de la Liberté, le tout dans une couronne de chêne.

2139. — District de Dijon. Avis au public. Mobilier considérable à vendre. Adjudication le 15 brumaire an III, du mobilier ayant appartenu à l'émigré Jean-Vivant Micault, en la maison qu'il habitait à Dijon, place Vauban. Dijon, imp. de la veuve Defay. Affiche. — (A. Y. Émigrés. M. 3).

Micault était avant la Révolution seigneur et propriétaire du château de Toucy.

2140. — Département de l'Yonne. État de consistance des biens des condamnés à mort et déportés à perpétuité par jugement, des mis hors la loi et des Anglois et Espagnols et autres étrangers avec le pays desquels la République est en guerre, situés dans la municipalité de ...., District de ..... In-f°, 2 p. — (A. Y. Émigrés, D. 2).

2141. — Au nom du peuple français. Joigny, le 14 brumaire, l'an troisième de la République française. Robin, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne, l'Yonne, Loiret, Nièvre, Marne, Aube, l'Aisne, Haute-Marne et autres environnants. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Arrêté faisant défense à tous les ouvriers travaillant habituellement à la vidange des ventes, à se livrer à d'autres travaux.

2142. — Arrêté du Comité de législation de la Convention pour l'adoption des cachets à apposer sur les actes par les corps administratifs. 20 brumaire an III (10 novembre 1794). Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. D. n. § 1, M. 14, 1790 à l'an VIII).

2143. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 brumaire an III. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 84).

Auxerre, biens dépendant du chapitre, de la fabrique dite Gervais, de la cure dite Mamert, maison dite la maîtrise des enfants de chœur.

2144. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 brumaire an III (16 novembre 1794). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 98).

Biens des fabriques à Vermenton, Sacy, Aigremont; de la confrérie dite du Saint-Sacrement à Vermenton; des religieux de Pontigny à Aigremont.

2145. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne. Auxerre, le 29 brumaire an III. Imp. Fournier. Affiche. — (A. Y. § I. N. 157).

Arrêté accordant, sur le rapport d'une pétition de la commune d'Auxerre, des secours aux enfants, vieillards et indigents.

2146. — L'agent national près le District d'Auxerre aux citoyens

municipaux. Auxerre, le 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In-4°, 6 p. S. l. (Auxerre, Baillif). — (Sc. Y. 1re série, 5, p. 884).

Cette circulaire est accompagnée de la copie du décret de la Convention nationale du 18 frimaire, seconde année républicaine, relatif à la liberté des cultes et de la copie de la lettre écrite par le Comité de sûreté générale à l'agent national du district d'Auxerre. On y rappelle aux citoyens la loi concernant l'exercice des cultes et la repression qui atteindrait ceux qui entrent dans les temples à force ouverte et promènent les lambeaux du fanatisme. Nous avons vu qu'au mois de janvier des troubles avaient éclaté à propos du culte et que le maire d'Auxerre avait été insulté dans l'église St-Étienne. Le tribunal correctionnel avait sévi contre les fauteurs des troubles, néanmoins les cérémonies républicaines, lorsqu'elles avaient lieu dans la cathédrale, donnaient de nouveau lieu à des protestations bruyantes et à des rixes auxquelles l'autorité dut mettre un terme en prenant des mesures énergiques.

2147. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 frimaire an III (23 novembre 1794). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 118).

Égleny, biens dépendant de la cure, de la fabrique et de celles de Beauvoir et St-Maurice Thizouailles, des chapelles St-Michel et Notre-Dame de Pitié et du monastère de Vieuxpoux.

2148. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne suivi de l'extrait du registre du Comité de législation de la Convention nationale. Auxerre, le 7 frimaire an III (27 novembre). Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. N. 158, § I.).

Arrêté concernant les certificats de résidence et les cachets des communes.

2149. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 frimaire an III (28 novembre 1794). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 136).

Biens de la commanderie d'Auxerre à Bris-le-Vineux (St-Bris) et Vermenton; biens de la cure, à Vermenton; biens de la cure de Quenne à Venoy.

2150. — District d'Auxerre. Vente de meubles d'émigrés. Affiche. Imp. Baillif, 1793. Vente le mardi (26 novembre 1793), 5e jour du 3e mois de la seconde année de la République française, au ci-devant château de Curly, près Auxerre, des meubles délaissés par François Davout. Et le lendemain (à Auxerre), de quelques meubles délaissés par Edme-Pierre Bourdeaux, homme de loi. — (A. Y. Émigrés, D).

2151. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 11 frimaire an III (1er décembre 1794), concernant les approvisionnements. Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. N. 158, § 1).

2152. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Anne-Léon Montmorency. Adjudication le 13 frimaire an III. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 13, p. 14).

Moulins de Seignelay et terres audit lieu.

2153. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 17 frimaire an III (7 décembre 1794). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 158).

Égleny, biens de la fabrique dudit lieu et biens du chapitre d'Auxerre.

2154. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Martineau aîné (Toussaint-Pierre-Jacques). Réception d'enchères le 7 frimaire. Adjudication le 24 frimaire an III (14 décembre). Imp. Baillif, 2 affiches. — (A. Y. D. n. 13, p. 62).

Terres et biens divers à Venoy.

2155. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Martineau aîné (Toussaint-Pierre-Jacques). Réception d'enchères le 11 frimaire. Adjudication le 27 frimaire (17 décembre 1794). Imp. Baillif, 2 affiches. — (A. Y. D. n. 13, p. 162).

Biens divers à Venoy.

2156. — Vente de biens nationaux provenant du même émigré. Réception d'enchères le 12 frimaire. Adjudication le 29 frimaire an III. Imp. Baillif, 2 affiches. — (A. Y. D. n. 13, p. 262).

Biens divers à Venoy. Il y a 70 articles répartis dans les trois adjudications mentionnées ci dessus.

2157. — Département de l'Yonne. Bois nationaux. Coupe de l'an III, à vendre. Auxerre, imp. Baillif, an III. Affiche. — (M).

Adjudication des coupes dans les districts d'Auxerre, Avallon, Joigny, Mont-Armance et St-Fargeau, du 1er au 22 nivôse an III.

2158. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 nivôse an III (22 décembre 1794). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 180).

Biens à Chablis, dépendant de la ci-devant Maison d'Humanité.

2159. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 nivôse an III. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 196).

Suite de la vente des biens dépendant de la ci-devant Maison d'Humanité de Chablis.

2160. — Liberté, Égalité. Auxerre, le 4 nivôse an III de la République française, une et indivisible (24 décembre 1794). Guillemardet, représentant du peuple, délégué dans les départements de

Seine-et-Marne, Yonne et de la Nièvre, aux citoyens de ces départements. Imp. L. Fournier. Placard in-f°. — (Q).

Fermeture des églises et surveillance des prêtres; les manœuvres contre-révolutionnaires doivent être surveillées avec soin.

2161. — Pétition des quatre sections de la commune d'Auxerre à la Convention nationale sur la loi du 2 thermidor relative au paiement de la contribution foncière. Imp. Baillif, an III. — (Sc. Y. 1re série, 9, p. 353).

2162. — Convention nationale. Rapport et projet de décret sur la pétition de la citoyenne Grisard, tendant à obtenir la révision du procès à la suite duquel son mari a été condamné par le tribunal criminel du département de l'Yonne à huit années de fers, le 30 brumaire dernier. Présentés au nom du Comité de législation par Ch.-F. Oudot, député de la Côte-d'Or. Imp. nationale. In-8°, 7 p. — (A. B. non cat. N° 10, p. 99).

Ce Joseph Grisard était procureur de la commune de Chablis; la pétition fut rejetée.

2163. — Abrégé de l'orthographie françoise à l'usage des enfants. Auxerre, L. Fournier, an III de la République. In-16, 96 p. — (M).

2164. — Discours prononcé à Dijon, au temple de la Raison, par Mailhe, représentant du peuple, délégué par la Convention nationale près les départements de la Côte d'Or et de l'Yonne, et dont l'impression a été réclamée à l'unanimité par les six sections de la commune de Dijon. Auxerre, imp. L. Fournier, an III. In-8°, 12 p. — (M).

Sur le titre, on remarque le bois gravé souvent employé par la Société populaire d'Auxerre et représentant le faisceau des licteurs surmonté du bonnet phrygien avec l'œil de la vigilance.

2165. — Avis. Les administrateurs du District d'Auxerre à leurs concitoyens. Auxerre, imp. Baillif, an III. — (B. Mignot).

Emprunt volontaire.

2166. — Chanson patriotique sur le succès de nos armes. Auxerre, imp. L. Fournier, an III de la République. In-12, 15 p. — (B. Mignot).

2167. — Annuaire du Cultivateur pour la troisième année de la République. Par G. Romme, représentant du peuple. Auxerre, imp. L. Fournier, an III, In-8°, 300 p. — (M).

Le décret de la Convention du 30 nivôse an II avait ordonné que cet ouvrage serait réimprimé dans chaque chef-lieu de département.

2168. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudi-

cation le 14 nivôse an III (3 janvier 1795). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 212.)

Suite de la vente des biens dépendant de la Maison d'Humanité de Chablis, audit lieu.

2169. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 nivôse an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 232).

Suite de la vente des biens dépendant de la Maison d'Humanité de Chablis, situés à Héry et Seignelay.

2170. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 nivôse an III (14 janvier 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 242).

Biens à Lichères dépendant de la Maison d'Humanité de Chablis.

2171. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Anne-Léon Montmorency. Adjudication le 29 nivôse an III (18 janvier). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 14, p. 2).

Remises situées finages de Seignelay et Beaumont.

2172. — (Proclamation de la Société populaire d'Auxerre faisant appel à ses concitoyens pour leur inscription sur le registre civique). Nivôse an III. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y.).

2173. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 11 pluviose an III (30 janvier). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 260).

Venoy, terres dépendant de la fabrique d'Eusèbe, à Auxerre; Monéteau, biens dépendant de la fabrique du petit St-Martin, à Auxerre; Auxerre, biens dépendant de l'abbaye St-Pierre; Charbuy, chapelle du Ponceau et terres en dépendant.



2174. — Convention nationale. Liberté, Égalité, Fraternité, la République démocratique, une et indivisible, ou la Mort. Compte-rendu à la Convention nationale par Maure aîné, député par le département de l'Yonne, conformément au décret du 21 nivôse der-

nier, des recettes et dépenses qu'il a faites pendant sa mission dans les départements de Seine-et-Marne, Yonne, Aube et Loiret. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imp. nationale, pluviose l'an III. — (M).

Les dépenses, pendant un an et quinze jours, se sont élevées à 21,118 livres 10 sous.

2175. — Égalité, Liberté. A Paris, le 15 ventôse, l'an IIIe de la République française, une et indivisible. Les représentants du peuple composant le Comité de législation, au commissaire national, près le tribunal du District d'Auxerre. Auxerre, imp. L. Fournier, an III. In-8°, 3 p. — (Q).

Circulaire sur les abus qui se sont introduits dans les arbitrages judiciaires et le trafic honteux des arbitres.

2176. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 pluviose an III (12 février 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 274).

Appoigny, terres dépendant du collège d'Auxerre; Monéteau, biens dépendant de la commanderie d'Auxerre; Lichères, biens de la fabrique dudit lieu et de la Maison d'Humanité de Chablis; St-Cyr, biens de la fabrique.

2177. — Vente de biens nationaux provenant de Anne-Léon Montmorency, émigré. Adjudication le 2 ventôse an III. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 14, p. 66).

Biens divers à Seignelay, ferme des Haras, Petit et Grand-Foulon.

2178. — Ville d'Auxerre. Proclamation au sujet des menaces faites à certains particuliers. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. (Reg. des délibérations de la municipalité, n° 42, séance du 13 ventôse (9 mars 1795).

2179. — Ville d'Auxerre. Proclamation de la municipalité sur les inscriptions des édifices publics et le bonnet de la Liberté. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. (Reg. 42. Séance du 21 ventôse (11 mars).

2180. — Vente de biens nationaux provenant de François Davoust, émigré. Adjudication le 21 ventôse an III. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 14, p. 78).

Biens divers à Curly et Venoy; autres biens à Venoy, dépendant du domaine de Souleine et provenant de Toussaint Martineau, émigré.

2181. — Vente de biens nationaux provenant de Isaac-Adrien Letellier, ex-curé de Chevannes, déporté; de Pierre-Louis Leclerc, ex-curé de Saint-Cloud-les-Paris, émigré; d'Étienne Doutreleau, domicilié à Aix, condamné. Adjudication le 24 ventôse

an III (14 mars). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 14, p. 154).

Maison et terres à Chevannes; rentes à Pourrain et Parly.

2182. — Ordonnance qui acquitte Marguerite Conversat, dite Sophie, née à Maligny, près Chablis, district d'Auxerre, accusée d'avoir tenu dans la commune de Chablis des propos tendant à avilir la représentation nationale. Paris, le 26 ventôse an III. In-4°, 4 p. — (Cat. Nadaillac, n° 762, vente de janvier 1885).

2183. — Ville d'Auxerre. Proclamation de la municipalité rappelant les habitants à l'exécution de la loi du 21 septembre 1793 sur le port de la cocarde nationale. Auxerre, le 29 ventôse an III (19 mars 1795). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. (Reg. 42 de la municipalité).

2184. — Convention nationale. Un mot à la décharge de trois membres inculpés de l'ancien Comité de Salut public (Barrère, Collot et Billot), prononcé à la séance de la Convention nationale du 5 germinal an III de la République démocratique, une et indivisible, immédiatement après que les prévenus ont été entendus sur le premier chef d'accusation; par Maure aîné, député par le département de l'Yonne. Imprimé en vertu du décret de la Convention nationale. De l'imp. nationale, an III. In-8°, 14 p. — (M).

2185. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 germinal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 296).

Biens à Beaumont, provenant des chapelles de Seignelay.

2186. — Vente de biens nationanx provenant de Anne-Léon Montmorency; de Leclerc, émigré; de Vente, condamné. Adjudication le 9 germinal an III. Auxerre, imp. Baillif. Affiche.— (A. Y. D. n. 14, p. 176).

Biens à Seignelay, bâtiments de la manufacture; prés et vignes à Auxerre; jardin à St-Cyr-les-Colons.

2187. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 17 germinal an III (6 avril 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 232).

Lindry, Diges, Parly, biens des fabriques et cures; Pourrain, biens dépendant de la maîtrise d'Ecole; Vincellottes, moulin de Rivotte, dépendant de l'abbaye St-Germain d'Auxerre.

C'est la première fois que nous voyons sur l'affiche la désignation de biens de *première origine*. A partir de cette époque, on distingue les biens nationaux en deux classes : 1° Biens de première origine, provenant des biens du clergé et des établissements publics appartenant à la Nation; 2° Biens de seconde origine, comprenant les biens des émigrés et condamnés.

2188. — District d'Auxerre. Liberté, Égalité, Fraternité. Le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix. Auxerre, le (19 germinal) an III de la République française, une et indivisible. L'agent national près le district d'Auxerre (au citoyen Bernard, propriétaire à Venouze, par Héry. Signé : Rathier). 1 p. in-4°. S. l. (Auxerre, Fournier). — (M).

En tête, bois gravé avec le faisceau des licteurs et le bonnet phrygien. Nous n'aurions point cité cette pièce qui n'est qu'une formule en blanc pour la correspondance ou les arrêtés, si nous n'avions vu que la lettre manuscrite qu'elle contient est intéressante pour l'histoire de cette époque. La disette de blé était telle à Auxerre au printemps de 1795, que l'agent national Rathier supplie son ami Bernard, dans les termes suivants : « .... J'ai donc été conseillé, en qualité d'ancien camarade, de te solliciter de faire amener de tes greniers qu'on assure très abondamment pourvus, une centaine de quintaux de bled à Auxerre ; tu auras la jouissance par devers toi d'avoir prolongé de soixante heures les moyens d'existence de deux mille individus prêts à manquer, et d'avoir sauvé aux administrations les dangers d'une effervescence populaire aussi difficile souvent à calmer qu'elle a pu être promptement excitée. Salut et fraternité.

2189. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 19 germinal an III (8 avril). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 326).

Seignelay, biens des chapelles dudit lieu.

2190. — Chanson patriotique pour la fête fraternelle donnée au représentant Mailhe, à Auxerre, le décadi 20 floréal, an troisième de la République française (9 avril 1795). Auxerre, imp. L. Fournier. — (Sc. Y.).

L'auteur de cette chanson a conservé l'anonyme.

2191. — Un mot d'observation au jacobin Maure, pour servir de réponse au mot qu'il a publié à la décharge des trois membres inculpés de l'ancien Comité de Salut public (Barère, Collot et Billot). Signé : *Un Sénonois* (Th. Tarbé, a-t-on ajouté à la main sur l'exempl. de la collection Tarbé.). Extrait du n° 916 du *Journal des Lois de la République françoise*, par Galetti. (Du 23 germinal an IIIe). In-12, 4 p. — (M).

2192. — Opinion sur le gouvernement provisoire de la République, par Alexandre Villetard, député par le département de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale, floréal an III. Imp. nationale. In-8°, 6 p. — (M).

2193. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 5 floréal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 390).

Égleny, biens dépendant de la maison de charité, de la cure dudit lieu, de celle de Beauvoir et de la fabrique de Villeneuve; Auxerre, biens dépendant de la fabrique St-Gervais et de la cure de St-Regnobert.

2194. — Vente de biens nationaux provenant de Anne-Léon Montmorency, émigré, et de Anne Pellerin Martineau, émigré. Adjudication le 9 floréal an III (28 avril 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 15, p. 2).

Biens et ormes à Seignelay ; terres à Auxerre.

2195. — Vente de biens nationaux provenant d'Antoine-Ambroise Montcorps, émigré. Adjudication le 18 floréal an III (7 mai 1795). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 15, p. 58).

Chateau de Sementron et biens divers audit lieu (31 articles).

2196. — Extrait du registre des arrêtés du Comité de Salut public du 24 floréal an III (13 mai), qui ordonne de faire dresser dans toutes les communes un état de tous les produits. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 1 p. — (D. 421).

2197. — Vente de biens nationaux provenant d'Antoine-Ambroise-Prosper Montcorps, émigré. Adjudication le 28 floréal an III (17 mai 1795). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 15, p. 18).

Biens divers à Levis ; château et domaine du Chesnoy (56 articles).

2198. — Vente de biens nationaux provenant d'Antoine-Ambroise-Prosper Montcorps, émigré. Adjudication le 3 prairial an III. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 16, p. 2).

Suite de la vente des biens situés sur la municipalité de Levis.

2199. — Vente de biens nationaux provenant de Anne-Léon Montmorency et de Anne-Charlotte Montmorency, son épouse, émigrés. Adjudication le 9 prairial an III (28 mai). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 16, p. 126).

Biens situés à Seignelay (27 numéros).

2200. — Vente de biens nationaux (provenant des mêmes). Adjudication le 11 prairial an III (30 mai). Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 16, p. 134).

Ferme de l'Étang et prés situés à Seignelay.

2201. — Commune d'Auxerre régénérée. La Montagne abattue ou le triomphe des vrais patriotes. De l'imprimerie des Bons-Enfants. (Auxerre, L. Fournier), 46 p., in-24. — (Q).

Cette pièce est un recueil de chansons satiriques contre les Jacobins et les membres du Club patriotique d'Auxerre qui avait été fermé par arrêté du 26 pluviose an III (14 février 1795). Sur l'exemplaire appartenant à

M. Quantin se trouvent plusieurs notes manuscrites. L'une des pièces intitulée *La Lanterne magique ou les Jacobins d'Auxerre*, contient des couplets contre les principaux membres de la Société populaire. En regard de chaque couplet on a écrit le nom du personnage visé, Monteix; les deux Housset; de Pontagny; les deux Degousse; Desmaisons; Marie d'Avigneau, ancien chanoine; les deux Chardon; Barbuat de Montigny; etc. Cette pièce fut attribuée à De Chenu, officier retraité.

Pour faire comprendre la hardiesse de ces attaques contre les républicains avancés, il faut rappeler que la loi du 1er ventôse an III (19 février 1795), votée par la Convention, sous l'influence du parti thermidorien et réactionnaire, venait de remplacer les anciens Directoires de département par une commission de cinq membres. Par une décision du 14 ventôse (4 mars), cette commission dut être nommée par le Comité de législation de la Convention. Mais la réaction toute naturelle qui s'était faite dans les esprits après la chute de Robespierre, ne tarda pas à tourner à l'ultra-royalisme, grâce aux émissaires du comte de Provence et des émigrés. Les insurrections manquées du 12 germinal (1er avril), et surtout celle du 1er prairial (20 mai 1795), permirent aux thermidoriens de se débarrasser des derniers Montagnards au nombre desquels figure le conventionnel Bourbotte. On sait que notre compatriote fut envoyé à l'échafaud avec ses collègues malheureux. C'est alors que l'espoir des royalistes et leur audace devinrent tels qu'une nouvelle réaction en faveur du régime républicain s'affirma sous l'égide de la Convention.

Aussi voyons-nous installer d'abord à Auxerre, le 27 floréal an III (16 mai), une nouvelle Administration centrale composée de cinq modérés qui sont : MM. Deversy, président, ancien juge de paix; Bezanger-Sardy, d'Auxerre; Legros, de Branches; Ponsard et Fernel des Crantins, de Brienon.

La loi du 28 germinal (17 avril 1795) ayant rétabli les Administrations de département et de district, le représentant Mailhe, en mission dans notre département, ramène à huit le chiffre des membres du Directoire. L'avocat Paradis est d'abord désigné pour le compléter, en même temps que Ponsard est remplacé par Borot. Le 25 prairial, Challaye, de Sens, est désigné; le 29, c'est le tour de Chasteau, ancien commissaire des guerres; enfin, le 11 messidor (29 juin), c'est le tour de Percheron, ancien chanoine du chapitre de Tonnerre.

Puis voici venir la Constitution de l'an III, votée le 5 fructidor (22 août 1795), émanation nouvelle du parti démocratique avancé. Combattus de nouveau avec vigueur, les royalistes et les cléricaux sont obligés de renoncer momentanément à leurs attaques et à leurs rêves.

Mais ce ne sera pas pour longtemps; ils vont bientôt rentrer en lice et rendre coup pour coup à leurs adversaires, ainsi que nous le verrons en l'an IV et en l'an V. Il ne faut point perdre de vue toutes ces fluctuations du pouvoir et de la politique pour comprendre ces années tourmentées dont les péripéties se reflètent dans notre bibliographie du département.

2202. — Les commandements du maire de B*** à la municipalité. (Auxerre, L. Fournier?) 1795? In-8°, 4 p. — (L).

2203. — Recueil de chansons patriotiques. Auxerre, de l'imp. L. Fournier, an IIIe de la République, une et indivisible. In-8°, 15 p. — (M).

Ce recueil comprend : 1° Chanson patriotique sur le succès de nos armes, paroles de Coupigny, musique de Gossec ; 2° Hymne à la Victoire, sur la bataille de Fleurus, par Lebrun, musique de Catel ; 3° Le chant des Victoires, hymne de guerre, paroles de Chénier, musique de Mehul ; 4° Le chant du départ, hymne de guerre, paroles de **, musique de Méhul. En tête de ce livret, bois représentant une couronne de chêne avec le bonnet de la Liberté ; au milieu, ces mots : La France libre et victorieuse.

2204. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 21 prairial an III (9 juin 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 406).

Seignelay, biens des chapelles dites du Château ; Sacy, biens de la chapelle dudit lieu et de celle de St-Bris ; St-Georges, biens dépendant du prieuré Notre-Dame-la-d'Hors d'Auxerre.

2205. — Liberté, Égalité, Justice, Humanité. Extrait du registre des arrêtés du représentant du peuple Mailhe, délégué par la Convention nationale dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. A Tonnerre, le 24 prairial an III (16 juin 1795). Auxerre, imp. L. Fournier. 28 prairial. Placard. — (Sc. Y. 1re série, 24 p. 369).

Cet arrêté prescrit, dans chaque commune, la surveillance des « hommes prévenus d'avoir participé aux horreurs de la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor. »

2206. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 29 prairial an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8).

Monéteau, biens de la commanderie d'Auxerre.

2207. — Lettre du Comité de législation du 29 prairial an III, relative à l'exécution du décret du 11 prairial même mois. Transcrite à Auxerre, le 7 messidor an III (25 juin 1795). In-4° et en placards. (Reg. des délibérations du Directoire, 7 messidor).

L'objet du décret et de la lettre du Comité était d'assurer définitivement et de faciliter de plus en plus le libre exercice des cultes.

2208. — Liberté, Égalité. Municipalité d'Auxerre. Subsistances. Le 9 messidor an III de la République française. Le Conseil général de la commune, aux officiers municipaux de . . . S. l. — (Auxerre, Baillif). 1 p. In-4°. — (Q).

Offre aux communes qui ont du blé de neuf livres de savon par bichet de blé ; » le savon de Marseille nous revient à 30 fr. la livre. »

2209. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant les réquisitions du cinquième des grains, farines et légumes secs. Auxerre, le 21 messidor an III (9 juillet 1795). In-4° et en placards. — (Délibérations du Directoire, Reg. 54).

2210. — Extrait du registre des arrêtés du département de l'Yonne, Séance du 3 thermidor, l'an III° de la République. A Auxerre de l'imp. de L. Fournier, imp. du département, an III. In-8°. 4 p. — (A. T. XVI, 442).

Arrêté concernant l'approvisionnement des marchés qui ont chacun leur circonscription de communes.

2211. — République française. Égalité. Fraternité ou la Mort. Liste générale des individus condamnés par jugements ou mis hors de la loi par décrets, et dont les biens ont été déclarés confisqués au profit de la République; dressée et publiée en exécution des lois des 26 frimaire, 19 ventôse et 6 thermidor.

N° V. — Contenant les jugements qui étaient parvenus à l'époque du 30 prairial, l'an II° de la République, à la commission des administrations civiles de police et des tribunaux et qui existent actuellement à la Commission des revenus nationaux. Paris, de l'imp. des domaines nationaux. A Paris, ce 15 frimaire an III. In-8., 181 p.

N° VI. — D° ... à l'époque du 30 fructidor l'an II. A Paris, ce 29 nivôse l'an III. In-8°. 123 p.

N° VII. — D° ... à l'époque du 1er thermidor l'an III. A Paris, de l'imp. des administrations nationales, l'an III. A Paris, ce 1er thermidor l'an III. In-8°, 23 p. — (A. Y. Emigrés).

2212. — Extrait du registre des arrêtés du Comité de Salut public de la Convention nationale. Du 24 messidor, l'an III° de la République française, une et indivisible. Auxerre, imp. L. Fournier, (14 juillet 1795). In-8°, 3 p. — (A. T. XVI, 438).

2213. — Arrêté du département de l'Yonne, concernant les comptes à rendre par les ci-devant Comités de surveillance. Séance du 5 thermidor an III (23 juillet). Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 11 p. — (Sc. Y. 1re série, 5, p. 437).

2214. — Vente de biens nationau de première origine. Adjudication le 11 thermidor an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 438).

Sacy et Lichères, biens du collège d'Auxerre; St-Cyr, biens dépendant de la Maison d'Humanité d'Auxerre; Saint-Cyr et Mailly-la-Ville, biens dépendant de la Maison d'Humanité de Coulanges la-Vineuse; Monéteau, pré dépendant de la commanderie d'Auxerre.

2215. — Pétition des quatre sections de la commune d'Auxerre, à la Convention nationale, sur la loi du 2 thermidor, relative au

paiement de la contribution foncière. Auxerre, imp. Baillif, an III. In-8°, 16 p. — (L. 3e série, t. 26, p. 58 et Sc. Y.)

2216. — Invitation à la messe d'anniversaire du 9 thermidor, par MM. de La Chasse-Vérigny et Boucher-La-Rupelle, commissaires des ci-devant reclus. An III. In-4°. — (Q).

La Convention avait décrété une fête publique pour le 9 thermidor. Nous voyons par cette pièce qu'on célébra à Auxerre l'anniversaire de la mort de Robespierre et de la fin de la Terreur, par une messe et un banquet. L'exemplaire que nous avons sous les yeux est manuscrit et nous ignorons s'il y en a eu d'imprimés, ce qui est vraisemblable. Il porte pour adresse : « A Monsieur de Chéry de Montcorps, à Chéry. »

2217. — Liberté, Égalité, Justice. Municipalité d'Auxerre. Extrait des minutes déposées au secrétariat de la Municipalité d'Auxerre. In-4°, 2 p. S. l. (Auxerre, Baillif). — (Q).

Règlement sur la surveillance des citoyens désarmés et liste de ces citoyens, au nombre de 38, dans la commune d'Auxerre.

2218. — Rapport fait à la Convention nationale, au nom de la Commission des Onze, par P.-C.-L. Baudin, député par le département des Ardennes, dans la séance du 1er fructidor, l'an IIIe de la République, une et indivisible (18 août 1795). Auxerre, imp. L. Fournier, in-8°. 34 p. — (M).

2219. — Subsistances. Approvisionnement des marchés. Arrêté du Comité de Salut public, relatif à l'approvisionnement des foires et marchés, en grains. Du 1er fructidor an IIIe de la République, une et indivisible (suivi de l'arrêté de l'Administration du département de l'Yonne). Affiche. — (M).

2220. — Discours sur la situation intérieure et extérieure de la République, prononcé par Boissy-d'Anglas, représentant du peuple, dans la séance de la Convention nationale du 6 fructidor, l'an troisième de la République, une et indivisible (23 août 1795). Auxerre, L. Fournier, an III. In-8°, 32 p. — (P).

2221. — Constitution de la République française proposée au peuple français par la Convention nationale (Acceptée le 6 fructidor an III (23 août 1795). A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. Fructidor an III. In 8°, 70 p. — (M).

2222. — Arrêté du Comité de Salut public, relatif au mode d'achat des grains par les préposés aux subsistances militaires, etc. Du 13 fructidor an III (30 août. Auxerre, imp. L. Fournier. In 8°, 10 p. — (M).

2223. — Arrêté de l'Administration du département de l'Yonne concernant les créanciers viagers et pensionnaires d'émigrés. — (A. Y. § I, N° 162).

Cet arrêté est mentionné comme imprimé en placard.

2224. — Les père et mère d'émigrés du District d'Auxerre à la Convention nationale. Auxerre, imp. L. Fournier. S. d. In-4°, 3 p. — (M).

Cette pétition paraît avoir été imprimée en septembre 1795. C'est une réclamation contre l'injustice des estimations arbitraires des biens des parents d'émigrés.

2225. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, qui condamne Jean Gros, âgé de 35 ans, vigneron, né et demeurant à Cravant, à la peine de quatre années de détention et à l'exposition préalable pendant deux heures sur la place publique de la commune d'Auxerre. Auxerre, L. Fournier. In 4°, 6 p. — (P).

2226. — Copie de la lettre écrite par la commission des revenus nationaux aux administrateurs du département de l'Yonne. Paris, le 18 fructidor an III (4 septembre 1795). Auxerre, L. Fournier. In-8°, 12 p. — (P).

Instruction sur l'établissement de la contribution personnelle et somptuaire, d'après laquelle les *Célibataires doivent en sus* le quart de la somme à laquelle montent ces taxes réunies.

2227. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 fructidor an III (8 septembre 1795). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 16, p. 250).

Biens provenant d'Anne Léon Montmorency et son épouse. Prés à Seignelay ; domaines formant les ci-devant seigneuries de Monéteau et de Villeneuve St-Salve ; maison, magasin et grenier à sel, à Seignelay.

2228. — Discours prononcé à Dijon, au temple de la Raison, par Mailhe, représentant du peuple, délégué par la Convention nationale près les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne, dont l'impression a été réclamée à l'unanimité par les six sections de la commune de Dijon. Auxerre, L. Fournier. Affiche, an III de la République. In-8°, 12 p. — (M).

2229. — District d'Auxerre. Emigrés. Créances de 2,000 livres et au-dessous, échangeables en assignats. Article LXXIX du décret du 1[er] floréal de l'an III° de la République, une et indivisible. Bordereau de créances liquidées pendant le mois de .... de la III[e] année de la République, par le Directoire de ...., département de l'Yonne, d'après la justification de la solvabilité de l'émigré, en vertu de la loi du 1[er] floréal de l'an III, à payer sur les finances qui seront faites par la Trésorerie nationale. In-f°. S. l. — (A. Y. Emigrés).

2230. — Catalogue des livres du cabinet de lecture, à Auxerre, chez la citoyenne Françoise Fournier, libraire, rue de la Croix-de-Pierre. Auxerre, imp. L. Fournier, an III. In-8°, 36 p. — (Sc. Y.).

2231. — Idées à répandre parmi les habitants de la campagne et les propriétaires fonciers. Imprimé et envoyé dans les départements par ordre du Comité de Salut public. Par Joseph Servan, Auxerre, imp. L. Fournier, an III. In 8°, 14 p. — (B. Dey).

2232. — Rapport et décrets sur le prompt jugement des émigrés trouvés sur le territoire de la République, l'expulsion des individus rentrés après déportation; et les peines portées contre ceux qui provoqueraient l'avilissement de la représentation nationale ou le retour à la Royauté, etc., suivis du discours du citoyen Louvet, représentant du peuple. Auxerre, L. Fournier, imp. du département, an III. In-8°, 20 p. — (L. 3e série. 45, p. 224).

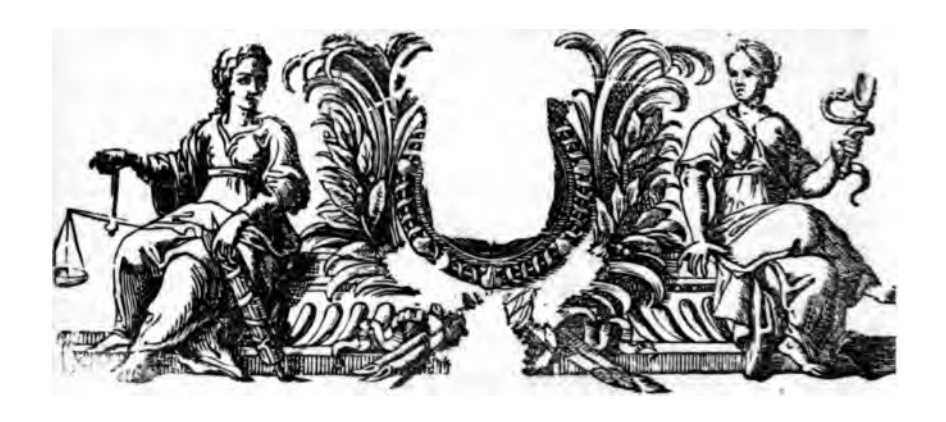
2233. — République française. Égalité, Liberté, Fraternité ou la Mort. Second supplément à la liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République. Dressée en exécution de l'art. 29 du § II. 5e section. de la loi du 25 juillet 1793 (vieux style). A Paris, de l'imp. des Domaines nationaux, l'an IIIe. 1 vol. in-8°.— (A. Y. Émigrés).

On lit, à la fin : La présente liste a été arrêtée le 30 thermidor an III. Pour la confection de ce supplément le département de l'Yonne ne paraît avoir envoyé aucune liste.

2234. — République française. Egalité, Liberté, Fraternité, Humanité. Troisième supplément à la liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République. Dressée en exécution de l'art. 29 du § II, 5e section, de la loi du 27 juillet 1793 (vieux style) et de l'art. Ier, section 2, titre III de celle du 25 brumaire, 3e année. A Paris, de l'imp. des Domaines nationaux, l'an IIIe. — T. Ier, A-G. T. II, H-Z. — (A. Y. Emigrés).

Liste arrêtée le 4 messidor an IIIe pour le premier volume et le 15 thermidor pour le second. La liste du département de l'Yonne envoyée pour la confection de ce troisième supplément est du 1er vendémiaire an II.

2235. — Liberté. Egalité. L'Administration centrale du département de l'Yonne aux militaires et réquisitionnaires de son ressort, qui n'ont pas parfaitement obéi à la proclamation du Directoire exécutif du 4e jour complémentaire (20 septembre 1795). Affiche. — (M. Ex. incomplet.).



DISTRICT D'AVALLON

1er vendémiaire au 6e jour complémentaire an III.
(22 septembre 1794. — 22 septembre 1795).

Composition de l'Administration du District au commencement de l'an III. Président : le citoyen Hilaire Rémond. Directoire : les citoyens Jean-Edme Boileau, d'Avallon; Peloux, arpenteur, d'Avallon; Lorris; Bégon. Conseil : Edme Cheru; Blaise Basse; J.-B. Quatrevaux. Agent national : le citoyen François Mocquot. Secrétaire : le citoyen Chausson.

2236. — District d'Avallon. Arrêté de l'Administration départementale du 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), sur la destruction des loups. Imp. Aubry. Affiche.

Cet arrêté fut provoqué par une délibération de la Société populaire d'Avallon, les loups faisant dans ce district des ravages considérables.

2237. — N° 16. Vente de biens nationaux provenant de Denis-François Augrand, ex-lieutenant civil, condamné. Municipalité de Domecy, etc. Adjudication le 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 216).

Suite de la vente des biens Augrand.

2238. — N° 17. Vente de biens nationaux provenant du même. Canton de Vézelay, municipalité de Fontenay, etc. Adjudication le 6 brumaire an III (27 octobre). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 248).

2239. — N° 18. Vente de biens nationaux provenant du même. Municipalité de Fontenay, etc. (Suite). Adjudication le 18 brumaire an III (3 novembre 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 276).

Château de Pouilly, à Fontenay, terres et dépendances.

2240. — N° 19. Vente de biens nationaux provenant du même. Municipalité de Fontenay, etc. (Suite). Adjudication le 21 brumaire an III (4 novembre 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 306).

Ferme de Pouilly et dépendances.

2241. — La Convention nationale rappelle à tous les citoyens et à tous les fonctionnaires que la justice et la probité sont à l'ordre du jour dans la République française. S. l. — (P).

Cette pièce, imprimée en placard, sort de l'atelier d'Aubry, si l'on s'en rapporte au bois gravé placé au-dessus du titre. Ce placard était destiné à être apposé dans tous les endroits publics, bureaux de districts, municipalités, etc., etc.

2242. — Réglement de police pour la tenue des marchés aux grains, formé par le Conseil général de la commune d'Avallon, à la séance publique et permanente du 3 pluviose, l'an III° de la République, une et indivisible. Avallon, imp. Antoine Aubry. — (P).

Affiche ornée en tête d'un bois gravé représentant la République entourée d'attributs.

2243. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 56. Adjudication le 4 pluviose an III (23 janvier 1795). Imp. Aubry, à Avallon, Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 20).

Biens des fabriques de Moutillot et Asnières; chapelle de St-Médard à Asnières; terres et maisons à Avallon, dépendantes de la Charité dudit lieu.

2244. — District d'Avallon. Publication de la liste générale des condamnés et mis hors la loi. 11 ventôse an III (1er février 1795). Avallon, imp. d'Aubry, imp. du District. — (P).

Affiche ornée d'un bois gravé représentant une femme tenant une couronne et une branche de laurier, entourée d'attributs militaires et présentant un livre où sont écrits ces mots : Liberté. — Constitution. — Droits de l'Homme. — Égalité.

2245. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 57. Adjudication le 18 pluviose an III (6 février 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 44).

Sauvigny-le-Beuréal, biens de la confrérie situés audit lieu, à Ste-Magnance et à Toutry.

2246. — District d'Avallon. Publication de la liste générale des condamnés ou mis hors la loi. Avallon, de l'imp. d'Aubry, imp. du District. — (P).

Affiche ornée d'un bois gravé où figure le bonnet phrygien à côté duquel est un sabre sur la lame duquel on lit : *La Liberté ou la Mort.*

2247. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 58. Adjudication le 19 ventôse an III (9 mars 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 64).

Biens provenant de la chapelle du ci-devant château de Pisy ; biens de la cure d'Etivey, à Bierry-les-Belles-Fontaines (Anstrude) ; biens de l'abbaye de Regny, situés finage de Magny.

2248. — Compte-rendu à la Convention nationale, en exécution du décret du 21 nivôse an III, par Bourbotte, représentant du peuple, de l'emploi des sommes qu'il a perçues pour subvenir aux dépenses des différentes missions dont il a été chargé pendant vingt mois, tant dans les départements que près des armées de l'Ouest, du Rhin et de la Moselle. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Imp. nationale, ventôse an III. In-8°, 18 p. — (M).

2249. — Extrait du registre du Tribunal du District d'Avallon. *Parte in qua.* Du jugement rendu à l'audience du 1er germinal an III de la République française, une et indivisible, contre Nicolas Bertrand et Philippe Bertrand, père et fils, et l'agent national de la commune d'Avallon. Avallon, imp. d'Aubry, imp. du District. Affiche. — (P).

Par ce jugement, Bertrand père et fils, convaincus d'avoir enlevé une croix en fer de chez le citoyen Légaré, sont condamnés chacun à 25 livres d'amende et à un emprisonnement de huit jours dans la maison de correction de cette commune.

2250. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 59. Adjudication le 5 germinal an III (25 mars 1795). Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 80).

Biens provenant de l'abbaye de Regny, situés commune de St-Léger-du-Foucheret.

2251. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 60. Adjudication le 11 germinal an III (31 mars 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 100).

Biens de la ci-devant abbaye de Regny, situés à Beauvilliers.

2252. — Extrait du procès-verbal de la séance de l'Administration du District d'Avallon, relatif aux écoles primaires du District. Du 22 germinal an III (11 avril). In-4°. — (A. Y. T. 1790 à 1800).

2253. — Vœu d'un électeur du Département de l'Yonne à ses collègues. Signé : Peut, électeur du canton de Guillon. In-8°, 7 p. S. l. n. d. (Auxerre, L. Fournier, 1795). — (L. 3e série, I. p. 185).

2254. — Affiches pour la vente des biens des émigrés Bertier. Imp. Aubry. 12 floréal an III (1er mai 1795). — (P. Reg. des délibérations du District d'Avallon).

Ces affiches, au nombre de cinq, l'une composée de 4 feuilles et les autres de 3 feuilles imprimées à 100 exemplaires, sur 2 colonnes, en caractère St-Augustin, coûtèrent 800 livres, soit 50 livres la feuille.

2255. — Deuxième liste supplétive des émigrés, reclus et déportés du District d'Avallon. 12 floréal an III (1er avril 1795). Imp. Aubry. — (P. Registre du Directoire du District d'Avallon).

Placard in-f° tiré à 100 exempl. Prix : 50 livres,

2256. — Vente de biens nationaux. N° 61. Adjudication le 29 floréal an III (18 mars 1795). Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 120).

Biens de l'ex-aumône d'Island, de l'ex confrérie de Vault, de l'ex-fabrique de St-André, de l'ex-cure de Sermizelle, de l'ex-fabrique de Sarry, de l'ex-confrérie de St-Branché, auxdits lieux.

2257. — État d'évaluation des maisons et bâtiments nationaux susceptibles d'être aliénés par voie de loterie, en exécution de la loi des 29 germinal an III, 11 messidor an III (29 juin 1795). S. l. In-f°. — (A. Y. Émigrés. B. 4).

Châteaux de Sauvigny-le-Bois et L'Isle-sous-Montréal.

2258. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés Bertier. 9 prairial an III (28 mai 1795). Imp. Aubry. — (P. Reg. du Directoire d'Avallon).

Deux affiches, composées l'une de 5, l'autre de 4 feuilles et tirées à 180 exempl. Prix : 540 livres, soit 60 livres la feuille.

Sur le registre des délibérations du Directoire du District d'Avallon, séance du 25 prairial an III, on trouve la mention de 7 affiches de vente de biens nationaux de première origine, imprimées sur 2 colonnes, caractère St-Augustin et grand papier. Les deux premières affiches ont 2 feuilles, les cinq autres 3 feuilles ; le prix en est réglé à 60 livres la feuille, ce qui fait un total de 1,140 livres. Il s'agit sans doute des affiches portant les nos 54 à 61, mentionnées plus haut.

2259. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 62. Adjudication le 24 messidor an III (2 juillet). Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 144).

Biens provenant de la chapelle de Ste-Magnance, de la fabrique et de la

cure de Talcy, du chapitre de Vézelay, auxdits lieux; bâtiments, église et dépendances de l'abbaye de Cure, à Domecy-sur-Cure.

2260. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 63, Adjudication le 1er thermidor an III (9 juillet 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 180).

Biens dépendant de l'aumône de St-André, audit lieu.

2261. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Montmorency-Resbecq. 4 thermidor an III (22 juillet 1795). Avallon, imp. Aubry. — (P. Reg. des délibérations du District).

Il est fait mention sur le registre ci-dessus de deux affiches contenant chacune 6 feuilles à 2 colonnes. Tirage 100 exempl. Prix : 960 livres, soit 88 livres la feuille. On voit ainsi que la cherté excessive du papier et des denrées fait subir aux impressions une augmentation progressive; toutefois il ne faut pas perdre de vue que les paiements se font en assignats.

2262. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 64. Adjudication le 11 thermidor an III (29 juillet 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 220).

Biens provenant de l'aumône de St-André.

2263. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés Bertier. Avallon, imp. Aubry. — (P. Même registre),

Nouvelle affiche contenant 5 feuilles d'impression à 210 livres, caractères St-Augustin, tirées à 100 exempl. à raison de 90 livres la feuille, soit 450 livres.

2264. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 65. Adjudication le 15 thermidor an III. Imp. Aubry. Affiche.— (A. Y. D. n. 26, p. 256).

Biens à St-André, provenant de l'aumône dudit lieu. Suite.

2265. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 66. Adjudication le 22 thermidor an III (9 août 1795). Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 294).

Biens à Savigny et St-André provenant de l'aumône dudit lieu. Suite.

2266. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 67. Adjudication le 22 thermidor an III. Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 330).

Suite de la vente des biens de l'aumône de St-André à Talcy, Savigny et Ste-Magnance.

2267. — Liste générale des émigrés. 27 fructidor an III (13 septembre 1795). Avallon, imp. Aubry. — (P. Registre du District).

Affiche tirée 100 exempl. contenant 1 feuille. Prix : 100 livres.

2268. — District d'Avallon. Municipalité de Bussières. N° 41. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Montmorency-Resbecq. Première séance d'enchères le 1er thermidor. Adjudication définitive le 16 thermidor. Avallon, imp. Aubry. Affiche en 6 feuilles. — (A. Y. Emigrés, M).

Château de Villarnoux et dépendances; domaine de Miloison et dépendances.

2269. — District d'Avallon. Municipalité de Bussières. N° 42. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Montmorency-Resbecq. Première enchère sur soumission le 15 thermidor. Adjudication définitive le 30 thermidor (17 août 1795). A Avallon. de l'imp. d'Aubry, imp. du District. Affiche en 7 feuilles.

Domaine de Beauvilliers, faisant partie de la ci-devant terre de Villarnoux; domaine de Charmolis, sur la municipalité de Quarré.

2270. — Vente de domaines nationaux provenant des émigrés Bertier. 26 messidor an III (16 août). Imp. Aubry. — (P. Même registre).

Nouvelle affiche contenant 6 feuilles à 90 livres la feuille, soit 540 livres. Tirage 100 exempl.

2271. — District d'Avallon. Biens nationaux provenant de ..... (Formule pour les procès-verbaux d'enchère et ceux de vente définitive, portant en tête le sceau du District). In-4°, 4 p. S. l. (Avallon, Aubry). 2 formules différentes. — (A. Y. D. n. 27, p.).

Le registre du district fait la désignation suivante : In-8°, papier fin, caractères *Cicero*, tirage 2,000 exempl., avec pareille quantité d'intermédiaires. Prix 3,000 livres.

2272. — Vente de biens nationaux provenant de la commanderie de Pontaubert. Avallon, imp. Aubry. 27 fructidor an III (13 septembre 1795). — (P. Même registre).

Affiche composée de 5 feuilles, tirage 100 exempl. à 100 livres la feuille, soit 500 livres.

2273. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés Bertier. Avallon, imp. Aubry. — (P. Même registre).

Biens sur les municipalités de L'Isle, d'Issangy, Massangy et Coutarnoux.

Nouvelle affiche, composée de 6 feuilles, caractère *St-Augustin*, à 2 colonnes, tirage 100 exempl. à raison de 100 livres la feuille, soit 600 livres.

2274. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 68. Municipalité de Pontaubert, canton du Vault. Adjudication le 15 vendémiaire an IV (7 octobre 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 24).

Biens provenant de la commanderie de Pontaubert ; métairie d'Orbigny ; moulin de Pontaubert, pressoir banal ; biens divers à Annéot, Etaules, Island, Fontenay, Le Vault, Pierre-Perthuis.

2275. — Description historique, critique et topographique des communes composant le District d'Avallon, département de l'Yonne, depuis leur fondation jusqu'à l'an III de la République, une, indivisible et démocratique. Suivie d'une description des superbes grottes d'Arcy. A Avallon, de l'imp. d'Antoine Aubry. L'an III républicain. In-8°, 144 p. — (M).

L'auteur de ce petit livre est l'imprimeur avallonnais lui même. La description annoncée de l'Avallonnais n'est qu'un vulgaire plagiat pris dans la *Description du duché de Bourgogne*, de Courtépée ; elle est précédée d'une préface et d'un avis de l'éditeur, dont nous voulons citer ici une partie afin de donner un échantillon du style d'Aubry et des idées qui avaient cours à Avallon, à cette époque :

« Avis de l'éditeur : La Révolution françaiso doit tenir le plus haut rang dans les fastes de l'Histoire ; nos neveux voudront en connoître les plus petits détails ; il faut cependant convenir que les commotions ont été plus ou moins fortes dans la République.

« Le district d'Avallon est un de ceux qui, pour le bonheur de l humanité, offre peu de scènes affligeantes ; le sang des citoyens n'y a point coulé ; car les ennemis de la Révolution n'ont jamais rien osé entreprendre : et sans la lutte des opinions religieuses qui n'a été provoquée que par des hypocrites et des fanatiques, tous les citoyens du district n'auroient été que des frères et des amis.

« La commune d'Avallon n'a point cessé d'être dans les grands principes. La totalité de la jeunesse a volé de son propre mouvement aux frontières ; des pères de famille ont abandonné leurs foyers pour, en accompagnant dans les combats cette bouillante jeunesse, leur donner l'exemple du courage et l'amour de la Liberté. Cette commune avait donné un député (1) à la Convention nationale ; sa vie politique fut l'amour le plus violent pour la Liberté et la République ; il fut un des premiers qui vota pour la mort du dernier tyran couronné ; nous avons de lui un grand nombre d'écrits qui ne respirent que la haine de la Royauté ; il se trouva malheureusement du Comité des Douze, et fit le sacrifice de sa vie en faisant des vœux pour le bonheur de la République.

« Les Avallonnais, par le grand nombre de prêtres, moines et religieuses qui possédaient les plus beaux terrains de la commune, avoient été à même de les apprécier. Aussi furent-ils très contents du décret qui les supprimoit tous. Et si on a vu quelques uns de ces hommes recommencer leurs cérémonies mystiques, ils n'ont attiré que quelques femmes oisives que l'habitude et la fainéantise poursuit à chaque instant de leur existence.

(1) Jacques Boileau d'Ausson, juge de paix *extra muros*.

« L'on verra dans cet ouvrage un poëme comique à l'occasion d'une démolition d'une église supprimée. L'auteur de ce poëme était né pour faire un jour beaucoup d'honneur à son pays, car il avait une grande facilité pour la versification ; mais des défauts personnels, tels que la boisson, lui ont ôté les ressources qu'il avoit dans la composition ; aussi, las de trainer une vie qui lui étoit devenue à charge, il se détermina à abréger lui-même le cours de ses jours. ... »

Aubry, rédacteur et imprimeur dudit ouvrage.

On trouve, en effet, à la suite de l'histoire et de la description de la ville d'Avallon, un poëme héroïco-satirique sur la prise de St Julien, rédigé à propos de l'émeute fomentée par les femmes du quartier lorsqu'on voulut, conformément au décret, descendre les cloches de l'église de St-Julien. Il existe à la bibliothèque d'Auxerre un manuscrit plus complet que la pièce publiée par Aubry, avec les noms des acteurs et personnages visés. M. Odobé, à Avallon, possède également une copie manuscrite avec clef. Le tout est fort amusant et mériterait une réimpression, à l'usage des Avallonnais.

On trouve encore, dans ce recueil, plusieurs pièces intéressant l'histoire de la fameuse adresse fédéraliste des citoyens de la commune d'Avallon à la Convention nationale du 10 juin 1793 et des suites qu'elle eut pour un grand nombre de signataires. Sur 147 personnes compromises, Maure en fit d'abord incarcérer 32 ; il eut soin, fort heureusement, de les faire oublier, à Avallon, dans leur prison, pendant les plus mauvais jours de la Terreur ; puis, il en fit relâcher 28, en gardant seulement 4 pour servir d'exemple, affirmait-il. Mais quelque temps après, on trouva le moyen de faire relâcher les derniers de ces signataires imprudents. Maure n'était donc point un homme méchant et sanguinaire, comme on l'a affirmé tant de fois, car il aurait pu, dans cette occasion, faire bien des victimes, s'il l'eût voulu ; ce n'est point le seul fait à relever en son honneur.





DISTRICT DE JOIGNY

1er vendemiaire an III, an 6e jour complémentaire.
(22 septembre 1794. — 22 septembre 1795).

Au commencement de l'an III, l'Administration du District est ainsi composée : Président : le citoyen Guilleminot père. Directoire : les citoyens Ragon, homme de loi à Villiers St-Benoist; Collet-Charmoy, propriétaire à Joigny; Thorailler, propriétaire à Villeneuve-sur-Yonne; Borot, homme de loi à Vézelay. Adjoint au Directoire : Simonnet, de Joigny. Conseil : Gabriel Yver, directeur des postes à Villeneuve-sur-Yonne; Calmus, cultivateur à St-Martin-sur-Ocre; Bachelet, propriétaire à Chassy; Mocquot, de Villemer; Saffroy, garde-port à Laroche; Torchebeuf, négociant à Villevallier. Agent national, le citoyen Boullard, homme de loi à Joigny. Secrétaire, le citoyen Lallier.

2276.— Vente de biens nationaux de première origine. N° XLVIII. Adjudication le 3e jour de vendémiaire (24 septembre 1794) an III de la République. Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 254).

Municipalités de Laroche et Migennes, biens dépendant de la ci-devant fabrique de Laroche-sur-Yonne et de la Charité de la commune; municipalité d'Aubin-sur-Yonne, biens dépendant de la fabrique.

2277. — Vente de biens nationaux. N° XLIX. Adjudication le 17 vendémiaire an III (8 octobre). Imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 391).

La Ferté Loupière, biens dépendant de la ci-devant fabrique.

2278. — Vente de biens nationaux de première origine. N° L.

Adjudication le 1er brumaire an III (22 octobre). Joigny, imp. Ch. Simonnet. — (A. Y. D. n. 39, p. 390).

Municipalités de Romain le-Preux et Sépeaux, biens de la fabrique et de la chapelle de Romain le-Preux ; Chevillon, Sommecaise, Les Ormes, La Ferté-Loupière, biens des fabriques.

2279. — Vente de biens nationaux de première origine. N° LI. Adjudication le 12 brumaire an III (2 novembre 1794). Joigny, imp. Simonnet. — (A. Y. D. n. 40, p. 130).

Biens de la fabrique de Sépeaux audit lieu et à Romain-le-Preux.

2280. — Robin, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, l'Yonne, Loiret, Nièvre, Marne, Aube, l'Aisne, Haute-Marne et autres environnants. Joigny, le 14 brumaire an III de la République, une et indivisible. Le représentant du peuple, signé : Robin. Pour copie conforme à l'expédition au département, Chardon, secrétaire. Auxerre, imp. Baillif, an III. In-8°, 2 p. et en petite affiche. (M). — Le même arrêté en grande affiche. Auxerre, imp. L. Fournier.

« Tous les bûcherons, dresseurs, charbonniers, commis-facteurs, gardes-ventes, tous les voituriers par terre et par eau, les charretiers de rivière, tous les ouvriers travaillant ordinairement au flottage en trains et à bûches perdues, conducteurs de trains, mariniers, entrepreneurs de flottage, etc., mis en réquisition par un décret de la Convention et les arrêtés du Comité de Salut public, ci-dessus cités, ne pourront, sous aucun prétexte, refuser de se livrer aux travaux pour lesquels ils sont requis, etc., etc. »

2281. — District de Joigny. Canton de La Ferté. N° 15. Vente de biens nationaux provenant d'Auguste-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, comte et officier général, émigré. Adjudication définitive le 11 frimaire an III (1er décembre 1794). Joigny, imp. de Ch. Simonnet, imprimeur du District. Affiche, 2 f. — (A. Y. Émigrés, D. 3).

Biens situés à Sépeaux et Romain-le-Preux.

2282. — District de Joigny. Liberté, Égalité ou la Mort. Avis important. Décret de la Convention nationale du 11 nivôse, an IIIe de la République française, une et indivisible. A Joigny, de l'imp. de Ch. Simonnet. imp. du District. Affiche. — (M).

« La Patrie appelle 10 citoyens de chaque district, de l'âge de 15 à 19 ans, aux écoles révolutionnaires de navigation et de canonnage maritime. L'Administration du District fait délivrer à chacun de ces élèves, avant son départ, la somme de 30 livres et une feuille de route. Arrivés au port de mer qui leur sera indiqué, ils seront vêtus, entretenus, logés nourris et instruits gratuitement et auront, en outre, 6 livres par mois, etc.

Ceux qui voudront se faire inscrire, sont invités à le faire au secrétariat du District, d'ici au 30 nivôse. »

2283. — District de Joigny. Paroisse de Chaumont. Adjudication des baux des Domaines nationaux. Le 16 nivôse an III. Affiche. S. l. — (A. Y. D. n. Émigrés, S. § 1).

Château et jardins à Chaumot, provenant du prince Xavier de Saxe.

2284. — Seconde publication. N° LII. Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 25 nivôse an III. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 40, p. 246).

Villevallier et Epineau-les-Voves, biens des fabriques; Champvallon, biens provenant du collège de Joigny.

2285. — N° 19. Seconde publication. Vente de biens nationaux provenant de Gabriel-Louis Neuville-Villeroy, ci-devant duc, condamné, et d'Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, ci-devant comte et officier général, émigré. Adjudication le 21 nivôse an III (10 janvier 1795). Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 2).

Maisons et biens à Joigny et Précy; moulin à Sépeaux.

2286. — District de Joigny. Vente de biens confisqués. Séance de première et de seconde enchères. S. l. n. d. In-f° et in-4°. — (A. Y. D. n. 47, p. 2 et suiv.).

Formule pour les procès-verbaux d'enchères et ceux de vente définitive, portant en tête le nom des membres du District nécessairement présents aux opérations.

2287. — Vente de biens nationaux de première origine. N° LIII. Adjudication le 27 nivôse an III (16 janvier 1795). Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 40, p. 306).

Senan, biens provenant du collège de Joigny.

2288. — N° 20. Première publication. Vente de biens nationaux provenant d'Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, ci-devant comte et officier général, émigré. Adjudication le 13 ventôse an III (3 mars 1795). Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 74).

Municipalités de Sépeaux et Romain-le Preux, biens divers.

2289. — Vente de biens nationaux de première origine. N° LIV. Adjudication le 1er germinal an III (21 mars 1795). Imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 40, p. 390).

Municipalités de Joigny, Laroche-sur-Yonne et Migennes, biens provenant du collège de Joigny et maison à Joigny, provenant de l'hôpital dudit lieu.

2290. — Vente de biens nationaux de première origine. N° LV. Adjudication le 26 germinal an III (15 avril 1795). Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 51).

La Ferté-Loupière, biens provenant de la Maison d'Hospice (Hôtel-Dieu, vieux style) dudit lieu; municipalités de Césy et de Béon, biens provenant du collège de Joigny.

2291. — Tableau des écoles primaires du District de Joigny. 21 floréal an III (10 mai 1795). Joigny, imp. Ch. Simonnet, imp. du District. In-4°. — (A. Y.).

2292. — Égalité, Liberté. Bulletin de la Convention nationale. Lettre des représentants du peuple en mission dans les départements. A Joigny, le 28 prairial (16 juin 1795) an troisième de la République française, une et indivisible. Signé : Précy, représentant du peuple dans le département de l'Yonne et autres environnants. De l'imp. nationale. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dép. Y., 7 p. 319).

La lettre de Précy se trouve à la page 3 ; elle a pour but de féliciter la Convention des mesures prises les 2, 3 et 4 prairial.

2293. — Arrêté du Directoire du District de Joigny sur les réquisitions des subsistances. Joigny, le 15 messidor an III (3 juillet 1795). Imp. Simonnet. In-4°, 4 p.

Cette pièce vise l'arrêté du Comité de Salut public du 24 floréal an III ; elle est accompagnée d'une lettre explicative imprimée du District de Joigny et destinée à toutes les communes du ressort.

Au sujet de cette circulaire, la municipalité de Fleury fit, en la recevant, les observations suivantes : « La lettre et l'arrêté imprimés n'ont à la fin aucune signature manuscrite; les seings du vice-président et du secrétaire même sont imprimés, ce qui ôte à ces actes importants un degré d'authenticité. Il en est de même de toutes les lois qui parviennent à la municipalité. Le visa du secrétaire du District n'est point signé. Dans ces temps de trouble, de révolution et de disette, ne serait-il pas à craindre que des malveillants, cachés dans les ténèbres, compromissent les municipalités, en leur adressant des arrêtés qui n'émaneraient pas réellement des autorités constituées. Il ne faudrait qu'une presse, des caractères typographiques et un peu d'audace. La signature du secrétaire dans tous les décrets préviendrait le danger des arrêtés pseudonymes. L'empreinte du timbre n'est pas assez nette pour tranquilliser et dissiper toute crainte de contrefaçon (Cp^{r} Ann. de l'Yonne, 1890, p. 94).

2294. — Vente de biens nationaux de première origine. Première publication. N° LVI de l'ancien mode. N° 1 du nouveau mode. Adjudication le 17 fructidor an III (3 septembre 1795). Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 170).

Municipalités de Joigny et de Laroche-sur-Yonne, biens dépendant du ci-devant grand prieuré de France, Ordre de Malte ; bâtiments de la com-

manderie à Joigny; biens de même provenance à Césy, Looze, Champlay et Neuilly.

2295. — N° 21. Première publication. Vente de biens nationaux provenant de Louis-Armand Rogres Lusignan-Champignelles, marquis et maréchal-de-camp, émigré. Canton de Charny, municipalités de Marchais-Beton et Malicorne. Adjudication le 18 fructidor an III (4 septembre 1795). Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 217).

Ferme et étang de Pensefolie; moulin d'Asnières à Malicorne et biens divers.

2296. — N° LVII de l'ancien mode. N° 2 du nouveau mode. Première publication. Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 23 fructidor an III. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 222.

Chassy, biens de la cure; Laduz et Aillant, biens dépendant de la ci-devant confrérie du Rosaire de la commune d'Aillant; Rousson, biens provenant de la fabrique de Villeneuve-sur-Yonne.

2297. — N° LVIII de l'ancien mode. N° 3 du nouveau mode. Seconde publication. Adjudication le 25 fructidor an III (11 septembre 1795). Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 214).

Municipalités de Poilly et Chassy, biens provenant de la fabrique dudit Poilly; Laduz, biens de la fabrique; municipalités de Sépeaux et Romain-le-Preux, biens provenant de la fabrique de Sépeaux.

2298. — District de Joigny. Tableau des émigrés, condamnés à mort et prêtres déportés qui peuvent avoir des propriétés dans le District de Joigny. A Joigny, ce............ l'an III de la République française, une et indivisible. In-f° (Formule). S. l. — (A. Y. Emigrés. C. 4).





DISTRICT DE FARGEAU CI-DEVANT LEPELLETIER

1er vendemiaire an III, au 6e jour complémentaire.
22 septembre 1794 — 22 septembre 1795.

A part quelques affiches de vente de biens nationaux, nous ne possédons pour l'an III et suivants, que très peu de pièces intéressant l'histoire de ce District, qui va perdre le nom de Lepelletier, et reprendre celui de Fargeau, au moment de la réaction thermidorienne ; dans la pratique on trouve le plus souvent l'appellation complète de Saint-Fargeau.

A l'aide des mémoires d'imprimeurs ou de mentions extraites des Archives que nous avons pu retrouver, nous essaierons de rappeler un certain nombre de pièces officielles et autres.

Au commencement de l'an III, les administrateurs du district étaient les suivants : Boissat, de Lepeletier, président. Directoire : Jeannot Hubert, ancien administrateur du District; Serrurot Nicolas, de Champignelles ; Dubut Jean-Baptiste, de Saint-Sauveur; Belac Amable, de Fontenoy. Conseil : Vilepicq Bernard, de Champignelles; Bertrand Denis-Edme, chirurgien, de Druyes; Dardenne Joseph, de Treigny ; Lemaigre, de Champcevrais ; Simonet Pierre, chirurgien, de Sougères ; Guilliet, de Lepelletier.

Agent national : Gaudet Philibert.

Secrétaire : Dhumez; Trésorier : Renard; Contrôleur des travaux publics ; Chanuel.

Il résulte de nos recherches que jusqu'en nivôse an III (décembre 1794), le district n'eût pas d'imprimeur et fit faire ses impres-

sions tantôt chez L. Fournier, à Auxerre, tantôt chez Baillif, et principalement chez ce dernier. A ce moment une imprimerie est fondée à St-Fargeau par un nommé Provin Amatre, sur lequel nous avons peu de renseignements, mais dont la famille parait être originaire de St-Sauveur. Cette tentative d'établissement fût très éphémère, car il n'y avait pas à St-Fargeau d'éléments de prospérité pour un établissement de cette nature. La suppression des districts et de leur administration, en thermidor an III (août 1795), vint donner le dernier coup à l'imprimerie de St-Fargeau, qui dût disparaître définitivement à partir de pluviôse an IV (février 1796). Provin n'avait pas, du reste, un bien grand outillage, car le district fût obligé, malgré son installation, de continuer à donner une partie des impressions à Baillif.

2299. District de St-Fargeau. Vente d'effets mobiliers provenant d'émigrés. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. Tirage 100 exempl. (A. Y. Correspondance du District de St-Fargeau).

2300. — District de St-Fargeau. (Feuille d'expédition pour les délibérations). In-4°. Auxerre, imp. Baillif. (A. Y. Correspondance du District).

2301. — District de St-Fargeau. (Feuilles d'expéditions pour les adjudications). In-f°. Auxerre, imp. Baillif. (A. Y. Correspondance du District.

2302. — District de St-Fargeau. Etat de secours revenant aux parents des militaires du District. In-f°. Auxerre, imp. Baillif. 6 nivôse an III (26 décembre 1794). Tirage 1,000 exemp. (A. Y. Correspondance du District).

2303. — (Lettre d'envoi d'affiches de biens nationaux aux autres Districts). A St-Fargeau, imp. de Provin. In-4°. (A. Y. Mémoire de Provin).

1 page in-4°, caractère *St-Augustin*, 100 exempl. sur une demi-feuille. L'imprimeur détaille son labeur dans les termes suivants, que nous reproduisons ici à titre de curiosité :

Composition	200 l.
Impression	100
Etoffes	150
Bénéfice	122 l. 10 s.
Papier	200
Plié et rogné	25
Total : en asssignats	787 l. 10 s.
en numéraire	3 l. 10 s.

2304. — L'agent national du District de St-Fargeau à l'agent

national de la commune de .... (Lettre d'envoi d'affiches). (A. Y. Mém. de Provin 17 nivôse (6 janvier 1795).

Circulaire pour les envois d'affiches.
Tirage 300 exempl. sur une 1/2 feuille in 4°, caractère *St-Augustin*.

Composition	300 l.
Impression	250
Etoffes	275
Bénéfice	206 l 5 s.
Papier	600
Plié et rogné	25
Total : en assignats	1656 l. 5 s.
en numéraire	7 l. 10 s.

2305. — District de St-Fargeau. (Lettre circulaire aux officiers municipaux, relative aux envois d'affiches). Imp. de Provin. (A. Y. Mém. de Provin). Du 20 nivôse an III (9 janvier 1795).

300 exempl. sur feuille entière, caractère *St-Augustin*, format in-4°. Prix 3287 l. 10 s. en assignats, et 15 l. en numéraire.

2306. — District de St Fargeau. (Lettre de réception d'Affiches). Imp. de Provin 25 nivôse an III (14 janvier). (A. Y. Mém. de Provin.)

1/2 feuille in-4°, car. *St-Augustin*. Prix, 1000 l. en assignats, 4 l. 10 s. en numéraire.

2307. — District de St-Fargeau. Fabrication d'outils nécessaires aux travaux publics. Adjudication le .. Affiche. Tirage 50 exemp. Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. Correspondance du district).

2308. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux de 1re origine. Adjudication le ..... Affiche. Auxerre, imp. Baillif. 18 pluviose an III (6 février 1795). Tirage 60 exempl. —(A. Y. Correspondance du District).

2309. — District de St-Fargeau. Vente de meubles provenant d'émigrés. Adjudication le .... Affiche. Auxerre, imp. Baillif. 18 pluviose an III. Tirage 100 exempl. — (A. Y. Correspondance).

2310. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux de 1re origine. Nos 28, 29 et 30. Adjudication le ... 3 affiches. Auxerre, imp. Baillif.

Nous ne connaissons ces pièces que par la lettre du district en date du 18 pluviose an III adressée à Baillif, et qui en fait mention.

2311. — District de St-Fargeau. Adjudication le ...... Affiche. Imp. Baillif. 25 pluviose an III (13 février 1795). — (A. Y. Correspondance du District).

sions tantôt chez L. Fournier, à Auxerre, tantôt chez Baillif, et principalement chez ce dernier. A ce moment une imprimerie est fondée à St-Fargeau par un nommé Provin Amatre, sur lequel nous avons peu de renseignements, mais dont la famille parait être originaire de St-Sauveur. Cette tentative d'établissement fût très éphémère, car il n'y avait pas à St-Fargeau d'éléments de prospérité pour un établissement de cette nature. La suppression des districts et de leur administration, en thermidor an III (août 1795), vint donner le dernier coup à l'imprimerie de St-Fargeau, qui dût disparaître définitivement à partir de pluviôse an IV (février 1796). Provin n'avait pas, du reste, un bien grand outillage, car le district fût obligé, malgré son installation, de continuer à donner une partie des impressions à Baillif.

2299. District de St-Fargeau. Vente d'effets mobiliers provenant d'émigrés. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. Tirage 100 exempl. (A. Y. - Correspondance du District de St-Fargeau).

2300. — District de St-Fargeau. (Feuille d'expédition pour les délibérations). In-4°. Auxerre, imp. Baillif. (A. Y. Correspondance du District).

2301. — District de St-Fargeau. (Feuilles d'expéditions pour les adjudications). In-f°. Auxerre, imp. Baillif. (A. Y. Correspondance du District.

2302. — District de St-Fargeau. Etat de secours revenant aux parents des militaires du District. In-f°. Auxerre, imp. Baillif. 6 nivôse an III (26 décembre 1794). Tirage 1,000 exemp. (A. Y. Correspondance du District).

2303. — (Lettre d'envoi d'affiches de biens nationaux aux autres Districts). A St-Fargeau, imp. de Provin. In-4°. (A. Y. Mémoire de Provin).

1 page in-4°, caractère *St-Augustin*, 100 exempl. sur une demi-feuille. L'imprimeur détaille son labeur dans les termes suivants, que nous reproduisons ici à titre de curiosité :

Composition	200 l.
Impression	100
Etoffes	150
Bénéfice	122 l. 10 s.
Papier	200
Plié et rogné	25
Total : en asssignats	787 l. 10 s.
en numéraire	3 l. 10 s.

2304. — L'agent national du District de St-Fargeau à l'agent

ıonal de la commune de .... (Lettre d'envoi d'affiches). (A. Y. n. de Provin 17 nivôse (6 janvier 1795).

rculaire pour les envois d'affiches.
ırage 300 exempl. sur une 1/2 feuille in 4°, caractère *St-Augustin.*

Composition	300 l.
Impression	250
Etoffes	275
Bénéfice	206 l 5 s.
Papier	600
Plié et rogné	25
Total : en assignats	1656 l. 5 s.
en numéraire	7 l. 10 s.

105. — District de St-Fargeau. (Lettre circulaire aux officiers ıicipaux, relative aux envois d'affiches). Imp. de Provin. (A. Y. n. de Provin). Du 20 nivôse an III (9 janvier 1795).

O exempl. sur feuille entière, caractère *St-Augustin*, format in-4°. 3287 l. 10 s. en assignats, et 15 l. en numéraire.

106. — District de St Fargeau. (Lettre de réception d'Affiches). . de Provin 25 nivôse an III (14 janvier). (A. Y. Mém. de Pro-)

2 feuille in-4°, car. *St-Augustin*. Prix, 1000 l. en assignats, 4 l. 10 s. ıuméraire.

107. — District de St-Fargeau. Fabrication d'outils nécessaires travaux publics. Adjudication le .. Affiche. Tirage 50 exemp. erre, imp. Baillif. — (A. Y. Correspondance du district).

108. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux de ›rigine. Adjudication le ..... Affiche. Auxerre, imp. Baillif. 18 ·iose an III (6 février 1795). Tirage 60 exempl. —(A. Y. Corres-dance du District).

109. — District de St-Fargeau. Vente de meubles provenant ıigrés. Adjudication le .... Affiche. Auxerre, imp. Baillif. 18 ·iose an III. Tirage 100 exempl. — (A. Y. Correspondance).

110. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux de ›rigine. Nos 28, 29 et 30. Adjudication le ... 3 affiches. Auxerre, . Baillif.

›us ne connaissons ces pièces que par la lettre du district en date du luviose an III adressée à Baillif, et qui en fait mention.

111. — District de St-Fargeau. Adjudication le ...... Affiche. ›. Baillif. 25 pluviose an III (13 février 1795). — (A. Y. Corres-ıdance du District).

Lettre à Baillif: « Nous t'adressons pour être imprimé au nombre de 60 exemp., un modèle d'affiches pour adjudication au rabais de travaux à exécuter sur la route d'Orléans à Auxerre par Ouaine, partie de St-Fargeau à Briare..... »

2312. — (Circulaire concernant la destitution du citoyen Lagarde, agent salpêtrier. Imp. Provin. 3 ventôse an III (21 février). In-4°, 1 p. Car. *St-Augustin* sans interligne, tirage 60 ex. — (A. Y. Mém. de Provin).

2313. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication le .... 2 Affiches. N°s 32 et 33. Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. Correspondance du District, 17 ventôse an III (7 mars 1795).

2314. — Réquisition de grains. (Lettre à la suite de laquelle est un arrêté du Comité de Salut public du 9 ventôse. Lettre de la commission d'approvisionnements contenant la réquisition des grains). St-Fargeau, imp. de Provin. 24 ventôse an III (14 mars). In-4°, 4 p. Car. *St-Augustin*, tirage 70 exempl. — (A. Y. Mém. de Provin).

2315. — District de St-Fargeau. Vente de rouettes dans les bois nationaux. Adjudication. Auxerre, imp. Baillif. Affiche tirée à 100 exempl. 25 ventôse an III (15 mars 1795). — (A. Y. Correspondance du district).

2316. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 12 ventôse an III. Adjudication le 28 ventôse an III. 2 Affiches. Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 49, p. 55).

Biens dépendant de la cure et de la maison d'école de Fontenoy, audit lieu et à St-Denis-sur-Ouanne.

2317. — District de St-Fargeau. Organisation des bureaux de l'administration. 70 Affiches sur grand carré, carac. *St-Augustin*. 11 germinal an III (31 mars). Imp. Provin. — (A. Y. Mémoire de Provin).

2318. -- Arrêté de l'administration du 21 germinal an III (12 avril) ordonnant le recensement des grains. Imp. Provin. In-4°, 4 p. Caract. *St-Augustin*, tirage 30 exempl. — (A. Y. Mémoire de Provin).

2319. — Arrêté du Comité de Salut public. — Lettre de la commission des approvisionnements. — Lettre des administrateurs du District de St-Fargeau. Imp. Provin. In-4°, 4 p. Car. *St-Augustin*, sans interligne, tirage 60 exempl. — (A. Y. Mém. de Provin).

2320. — District de St-Fargeau. (Circulaire concernant la résidence des étrangers en France). Imp. Provin. 7 floréal an III. In-4°, 2 p. Caract. *St-Augustin*, sans interligne, tirage 50 exempl. (A. Y. Mém. de Provin).

2321. — District de St-Fargeau. (Circulaire concernant la police
:s prisonniers de guerre). 7 floréal an III (26 avril 1795). Imp.
'ovin. In-4°, 3 p., même caractère. 60 exempl. — (A. Y. Mém.
: Provin).

2322. — Circulaire aux municipalités. St-Fargeau, imp. de
'ovin. 1 feuille in-4°, 100 exempl. 19 floréal an III (8 mai). —
. Y. Mém. de Provin).

2323. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux. 3
fiches. Auxerre, imp. Baillif. 17 floréal an III (6 mai). — (A. Y.
›rrespondance du District).

No 533. Au citoyen Baillif. « Nous t'adressons trois modèles d'affiches
us les nos 1, 2 et 34, pour réception d'enchères et adjudication définitive
biens nationaux provenant des ci-devant Hôtel-Dieu, Hopitaux et
nigrés situés en ce District. Nous te prions de les faire imprimer sur
champ, au nombre de 70 ex. chacune, etc. »

2324. — Circulaire et arrêté à la suite du Comité de Salut public
s 17 ventôse et 16 germinal, relatifs aux secours accordés aux
milles des défenseurs de la Patrie. In-4°, 6 p. St-Fargeau, imp.
: Provin. 23 floréal an III (12 mai). Tirage 200 exempl. — (A. Y.
ém. de Provin).

2325. — District de St-Fargeau. Location des Temples. Affiche à
)0 exempl. 25 floréal an III (14 mai 1795). Imp. de Provin. —
.. Y. Mém. de Provin).

2326. — (Arrêté de l'administration concernant les assignats de
nq livres. A la suite : Loi du 27 floréal). 100 exempl. en placards.
-Fargeau, imp de Provin. — (A. Y. Mém. de Provin).

2327. — Liste des noms, prénoms, surnoms, cy-devant qualités,
ofession, dernier domicile de toutes les personnes émigrées qui
ssèdent des biens dans toute l'étendue du district de St-Fargeau,
partement de l'Yonne. — Extrait du procès-verbal de la séance
blique tenue par les administrateurs du district de St-Fargeau,
i prairial an III (23 mai) sur le dernier délai de dépôt des titres
créance sur les émigrés. Signé : Dubut, Jeannot, Serrurot,
›inau, Borsat, président, Gaudet, procureur-syndic, Bazin,
rétaire. A St-Fargeau, de l'imprimerie de Provin. Affiche in-f°
c 2 bois gravés. — (A. Y. Emigrés, B. 3). Prix de cette affiche,
O l. en assignats, et 20 l. en numéraire.

oici la liste des émigrés du District, telle qu'elle est donnée sur cette
:he : Allard Edme-Nicolas, maréchal-ferrant, de la commune de
ıry. — Armand Montmorency, duc de Chatillon-sur-Loing, de Paris,
de l'Université. — Beaujeu Jacques-Henri, chef de brigade du corps
'al d'artillerie, de Mézilles. — Belanger Pierre-Charles, dit de Rebour-
ıux, District de St-Florentin. — Cousié Louis-François-Hilaire, évêque

d'Arras et de St-Omer. — Cousié Joachim-Mamert-François, archevêque de Tours. — Finance Ange-Joseph Pierre, officier du régiment de Gévaudan, de Mézilles. — Finance Victor, bas-officier dans la marine, de Mézilles. — Gaumé Charles-François-Cazan, capitaine de cavalerie, valet de chambre du fils d'Artois, de Mézilles. — Gentil Edme-Louis-Bernard, dit Labreuil, officier d'infanterie, de Rebourceaux. — Labussière Jean-Baptiste, lieutenant des Gardes françaises, de Mézilles. — Labussière Edme-Pierre-Sombrève, capitaine au régiment Lyonnais, de Leugny. — Lacoudre Louis-Edouard, officier au régiment d'Auvergne, d'Andryes. — Machaut Louis-Jean-Baptiste-François, colonel au régiment de dragons de la Reine, de Paris. — Robert Augustin-St-Vincent, conseiller au Parlement de Paris, de Paris. — Rogres Louis Armand de Lusignan de Champignelles, brigadier des armées, de Paris.

2328. — District de St-Fargeau. 11 prairial an III. (Arrêté sur le recensement du 19 prairial an III). Affiche. Imp. Provin. — (A. Y. Mém. de Provin).

2329. — Arrêté du Comité de Salut public, et circulaire à la suite du District de St-Fargeau, 18 prairial an III (6 juin 1795), concernant l'abolition des nouvelles foires. Imp. Provin. Placard à 100 exempl. — (A. Y. Mém. de Provin).

2330. — District de St-Fargeau. Vente de meubles d'émigrés et autres. 21 messidor an III (9 juillet). Affiche tirée à 100 exempl. A St-Fargeau, de l'imp. de Provin. An III. — (M).

Bois gravé représentant l'autel de la patrie, avec le bonnet phrygien et des attributs guerriers.

2331. — Affiche. 1 feuille sur 3 colonnes. Caract. *petit romain* interligné. 300 exempl. St-Fargeau, imp. de Provin. 9 thermidor an III (27 juillet). — (A. Y. Mém. de Provin).

2332. — District de St-Fargeau. Vente d'effets mobiliers provenant d'émigrés et autres. Adjudication le 4 fructidor an III. Affiche. papier carré, *petit canon*, 60 exempl. Imp. Provin. — (A. Y. Mém. de Provin).

2333. — District de St-Fargeau. Tarif de la mercuriale de 1790. 100 exempl., papier fin. Imp Provin. — (A. Y. Mém. de Provin).

2334. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 14 thermidor. Adjudication le 29 thermidor an III (16 août 1795). A St Fargeau, imp. de Provin, An III. 2 Affiches. Tirage 70 exempl. — (A. Y. Mém. et D. n. 49, p. 67). Papier double-cloche, caract. *petit romain*, à 2 colonnes.

Biens sur Bléneau et St-Fargeau, dép. de l'Hôpital, lieux dits des Pauvres, à Villeneuve. D'après le procès-verbal, il fut sursis à l'adjudication.

2835. — Vente de biens nationaux. Adjudication le . . . Imp. de

Provin, à St-Fargeau. 9 fructidor an III (26 août). Affiche. 80 ex.— (A. Y. Mém. de Provin).

2336. — District de St-Fargeau. Vente d'effets mobiliers provenant des ateliers de salpêtre. 3e jour complémentaire an III (19 septembre). Affiche. Tirage à 50 exempl. Caract. *petit canon*. Imp. de Provin. — (A. Y. Mém. de Provin).





DISTRICT DE MONTARMANCE, CI-DEVANT SAINT-FLORENTIN.

1er vendémiaire an III au 6e jour complémentaire.
(22 septembre 1794 — 22 septembre 1795.)

En l'an III, le nom de Saint-Florentin disparait pour donner place à celui de Mont-Armance (Mont près de l'Armance), qui lui a été attribué depuis quelque temps.

L'administration du District est composée des personnages suivants, dont la plupart faisaient partie des administrations précédentes. Président : le c. Jérôme Beauvais; membres du Directoire: les cc. Antoine-François Moiset; Augustin Gastellier; Edme-Dominique Moreau; Jean-Charles Boucheron; Philippeaux. Membres du Conseil : Michel Brunat; J.-B. Henry, de Neuvy; Jean-François Dubois; J.-B. Decourtive; Louis Viault; Louis Crochot, de Germigny. Agent national : Louis-Bonaventure Moriset, de Mont-Armance. Secrétaire : Jean Roussard.

2337. — Canton de Mont-Fertile (Mont-Saint-Sulpice). Municipalité de Cheny. Vente de biens nationaux provenant des émigrés Anne Léon Montmorency et Jeanne-Françoise Charlotte Montmorency, sa femme. Adjudication définitive le 1er vendémiaire an III. Affiche en 2 feuilles. Joigny, imp. de Simonnet. — (A. Y. D. n. 54, p. 33).

Château de Cheny et dépendances, et biens situés à Cheny et Ormoy.

2338. — District de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin. — Vente de biens nationaux provenant de Marie-Colombe Chaperon et de Jacques Chaperon, condamnés à mort par jugement du Tribunal révolutionnaire. Adjudication le 6 vendémiaire an III. — (A. Y. D. n. 54, p. 65).

Emplacement de la maison qui a été incendiée, ferme des Loges, com

munes de Vaudeurs et de Grange-Sèche ; biens situés à Fournaudin, Cérilly, Coulours, Cerisiers, Arces.

2339. — Jugement du Tribunal du District de Saint-Florentin, département de l'Yonne, du 14 brumaire, l'an second de la République française une et indivisible, qui décharge Marie-Thomas Regnard et Roch Flamant des condamnations contre eux prononcées par jugement de police correctionnelle du canton de Neuvy Sautour, du 9 juin 1793, impression et affiche. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche in-f° imprimée en in-4° au v°. — (M).

2340. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 27 brumaire ou le 17 novembre vieux style. A Joigny, de l'imp. de Simonet, imp. du District. Affiche. - (A. Y. D. n. 54, p. 106).

Deux moulins et biens situés à Venizy, provenant de la ci-devant Commanderie de Coulours, ordre de Malte, et de la fabrique de Venizy.

2341. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés Anne-Léon Montmorency et Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme. Adjudication le 4 frimaire (24 novembre 1794) an III. — (A. Y. D. n. 54, p. 149).

Biens situés à Cheny ; ferme de Belair, sur les communes de Bonnard et Cheny.

2342. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 frimaire (19 décembre 1794) an III. — (A. Y. D. n. 54, p. 177).

Biens provenant de l'Hôtel-Dieu de Brienon.

2343. — Vente de biens nationaux provenant d'Émigrés. Adjudication le 6 nivôse (26 décembre 1794) an III. — A. Y. D. n. 54, p. 201).

Biens provenant d'Anne-Léon Montmorency et de Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme. Château du Mont-Saint-Sulpice et maison de garde, avec terres formant le domaine du Mont.

2344. — Extrait du Décret de la Convention nationale sur l'établissement et l'organisation d'Écoles révolutionnaires de navigation et de canonnage maritime. Du 11 nivôse (31 décembre 1794) an III. — L'administration du District de Mont-Armance aux communes citoyens de son ressort. A Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin, chez Planson, imprimeur du District. Affiche. — (M).

Voici une pièce sur laquelle il faut nous arrêter un instant, car c'est la première fois que nous rencontrons le nom du nouvel imprimeur florentinois.

A plusieurs reprises, le Directoire du District de Saint-Florentin avait ...nté l'introduction au chef-lieu d'une imprimerie, établissement presque

indispensable à une époque où la publicité des actes de l'administration devait se faire avec la plus grande rapidité.

Mais jusqu'alors, ainsi que nous l'avons vu plus haut, ces tentatives avaient échoué. Cependant un homme, que des loisirs forcés et une situation délicate avaient contraint de se réfugier à Saint-Florentin, son pays natal, se décida à créer l'établissement tant désiré par ses compatriotes. Pierre-Etienne Planson, avant d'aborder l'art de l'imprimerie sur un aussi petit théâtre, avait occupé une situation que la Révolution lui avait fait perdre.

Entré dans les Ordres et d'abord vicaire de la paroisse Saint-Hilaire de Sens, en 1787 et 1788, nous le trouvons curé de la paroisse Saint-Romain, au même lieu, en 1789, 1790 et 1791. Il prête le serment constitutionnel et, en 1792, il est nommé vicaire épiscopal de l'évêque Loménie de Brienne. D'après la nouvelle organisation du clergé, les vicaires épiscopaux ou vicaires de la cathédrale composaient le Conseil dont l'évêque du Département était le pasteur principal; ils étaient à Sens au nombre de seize et remplaçaient, en partie, l'ancien chapitre.

En 1793, Planson est toujours vicaire épiscopal; mais bientôt les cultes sont supprimés, et il se retire à Saint-Florentin, où il pouvait, mieux qu'à Sens, espérer de vivre en paix et attendre des jours meilleurs. On comptait, en effet, dans le Conseil de ce District jusqu'à trois curés constitutionnels, sans doute ses amis. C'était d'abord l'abbé Henry, curé de Neuvy; puis Étienne Dambreville, curé d'Héry; enfin Louis Crochot, curé de Germigny, qui, à partir de cette époque, joua un certain rôle et se distingua parmi les personnages politiques du temps.

Planson paraît, en effet, avoir eu une existence tranquille dans son pays, et nous le voyons toucher paisiblement les quartiers de la pension de 800 livres pour laquelle il était inscrit sur le tableau des pensionnaires de la République.

Le 15 nivôse (4 janvier 1795) an III, le District de Saint-Florentin lui fait délivrer, sur sa requête, une ordonnance de la somme de 400 livres pour les deux derniers trimestres de l'an II et une autre ordonnance de 200 livres pour le premier trimestre de l'an III. (Registre des délibérations du District de Saint-Florentin, n° 792, p. 108. Nivôse an III.)

C'est aussi l'époque où nous voyons l'imprimerie qu'il venait d'organiser fonctionner définitivement et remplacer les imprimeurs d'Auxerre et surtout Simonnet, de Joigny, qui avait pris le titre d'imprimeur du District.

L'établissement de Planson exista donc pendant l'an III et une partie de l'an IV; mais, comme celui de l'imprimeur de Saint-Fargeau, il ne put survivre à la Constitution de l'an III (août 1795), qui ordonna la suppression des Districts et centralisa le réglement de toutes les affaires au chef-lieu du Département.

Planson lui-même ne paraît pas avoir habité longtemps St-Florentin. Il ne figure pas sur la liste des ecclésiastiques qui le 26 fructidor an V (12 septembre 1797), prêtèrent, au secrétariat de l'administration municipale de Saint-Florentin, le serment civique : « Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution

de l'an III. » Ce serment était exigé, conformément à l'article 25 de la loi du 19 fructidor an V, et Planson, pensionnaire de la République, n'eut pas manqué de le prêter s'il eût encore habité Saint-Florentin. Le retour de la liberté des cultes lui avait, sans doute, permis de s'installer dans une commune et d'exercer des fonctions plus lucratives que celles d'imprimeur à Saint-Florentin. Toutefois, il habitait encore cette ville en prairial an V, ainsi qu'il appert du document suivant, que M. Ch. Moiset a bien voulu faire transcrire pour notre travail :

Extrait du registre des délibérations de l'administration municipale du canton de Saint-Florentin. Séance du 2 prairial an V[e] de la République française une et indivisible : « Vu la pétition du citoyen Pierre-Étienne Plançon, ci-devant imprimeur à Saint-Florentin, tendant à obtenir un dégrèvement sur son emprunt forcé et le renvoi du Département du 13 floréal dernier ;

« L'Administration municipale, considérant que l'exposant est pensionnaire de la République, comme ci-devant vicaire épiscopal ; qu'à ce titre, l a droit d'attendre un dégrèvement sur la somme de deux cents francs pour laquelle il est compris à cet emprunt ; qu'il n'est pas moins juste de prendre en considération que ce citoyen vient encore d'essuyer une perte considérable par l'inactivité de sa presse, occasionnée par la suppression des Districts ; estime, après avoir entendu le commissaire du Directoire exécutif, qu'il y a lieu de réduire la cote du citoyen Plançon à la somme le (le chiffre est resté en blanc). Signé : Jeannest, H. Crasson, E.-J. Jay, Corbe et Moiset, secrétaire en chef. »

Le matériel de l'imprimerie de Saint-Florentin fut transféré, à la fin de 1797, à Villeneuve-sur-Yonne, où il fut utilisé par Piat, principal du collège, avec l'aide d'un prote expérimenté, dit une note qui nous a été remise par le fils de ce dernier. Ce prote ne serait-il pas Planson lui-même ?

Nous n'avons pu savoir exactement à quel titre Piat était devenu propriétaire du matériel qu'il exploita quelque temps, ainsi que nous le verrons.

2345. — Extrait du Bulletin de correspondance de la Convention nationale, du 13 nivôse an III de la République française une et indivisible. Arrêté du Comité de sûreté générale du 13 nivôse an III. (Sur les assemblées fanatiques ou royales et le devoir des Comités de surveillance et des Administrations de District de les dissoudre). Extrait du registre des délibérations de l'administration du District de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin, séance du 18 nivôse an III. A Mont-Armance, chez Planson, imprimeur du District. Affiche tirée à 200 exempl. — (A. Y. Émigrés, l. 3).

Arrêté confirmant celui du Comité de sûreté générale et celui du représentant du peuple Guillemardet, prescrivant la fermeture, dans les 24 heures, des portes des ci-devant églises, chapelles et clochers : « La cloche civique ne doit être sonnée que pour réunir, chaque décade, les citoyens, à l'effet d'entendre la lecture des loix, et pour appeler leur secours, en cas de malheurs imprévus. »

2346. — District de Mont-Armance. Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 nivôse an III (13 janvier 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 237).

Biens provenant de la fabrique, à Avrolles.

2347. — Vente de biens nationaux provenant d'Émigrés. Adjudication le 27 nivôse an III (16 janvier 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 253).

Biens au Mont-Fertile (Mont-Saint-Sulpice), provenant d'Anne-Léon Montmorency et de Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme.

2348. — Vente de biens nationaux provenant d'Émigrés. Adjudication le 5 pluviôse an III (24 janvier). Affiche. (A. Y. D. n. 54, p. 287).

Biens divers au Mont, provenant de Anne-Léon Montmorency et de Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme. Et un quartier de terre situé au Mont, provenant de François Hunot, prêtre déporté, ayant eu domicile à Brienon-sur-Armançon.

2349. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 pluviôse an III (28 janvier). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 321).

Biens situés à Chéu, provenant de la fabrique ; à Chéu et à Jaulges, provenant du ci-devant grand-prieuré de France, ordre de Malte. Cette vente fut remise au 26 pluviôse, dit le procès-verbal, « à cause du débordement de la rivière d'Armançon, causé par le prompt dégel qui vient d'avoir lieu et qui a empêché le passage de ladite rivière à la municipalité et aux habitants de ladite commune de Chéu et de celles voisines situées au midi de ladite rivière ».

2350. — District de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin. Loi du 21 brumaire an III. État des citoyens absents dont le domicile ou les biens se trouvent dans l'arrondissement de la Municipalité de (Rebourseaux). 12 pluviôse an III (31 janvier). In-f°. S. l. — (A. Y. Émigrés. B. 3).

Sur cet état, dressé à la fois dans toutes les Municipalités, on signale Bellanger de Rebourseaux, ci devant garde du corps du roi.

2351. — Vente de biens nationaux provenant d'Émigrés. Adjudication le 18 pluviôse an III (6 février). Affiche.— (A. Y. D. n. 54, p. 345).

Domaine de Bouilly, provenant d'Anne-Léon Montmorency et de Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme.

2352. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 pluviôse an III (17 février). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 361).

Biens provenant de la fabrique de Jaulges et de la ci-devant maîtrise d'école de la commune de Jaulges.

2353. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 ventôse an III (27 février). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 381).

Labourage situé sur les finages de Jaulges et Beugnon, provenant du ci-devant grand prieuré de France, ordre de Malte.

2354. — Biens nationaux à louer (séquestre d'Edme Du Feu, père d'émigré). L'on fait savoir que le (primidi 11 ventôse) prochain, an III°, 9 heures du matin, il sera procédé, par devant les membres composant l'administration du District de Mont-Armance, à la diligence des agents nationaux de l'Enregistrement et des Domaines, représentés par le receveur des domaines et bois à Mont-Armance, à l'amodiation des objets ci-après. S. l. Affiche. — (A. Y. Émigrés. D. 1).

2355. — Vente de biens nationaux provenant d'émigré, déporté et condamné. Adjudication le 14 ventôse an III (4 mars 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 403).

Biens à Bouilly, provenant de Claude-Toussaint Ragon-Dubouchot, ci-devant brigadier des gardes du corps de Monsieur, émigré; de François Hunot, prêtre déporté, ayant domicile à Brienon-sur-Armançon, et de Jean-Baptiste Bouvrée, ex-prêtre, condamné à mort.

2356. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 50. Adjudication le 23 ventôse an III (11 février). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 423).

Biens provenant de la fabrique du Mont; de celle de Rebourseaux audit lieu et à Bouilly; biens à Rebourseaux et à Bouilly, provenant de la fabrique de Saint-Florentin.

2357. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 51. Adjudication le 19 germinal an III (8 avril). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 447).

Biens de la fabrique à Bouilly et Rebourseaux; biens de la maîtrise d'école de Saint Florentin, situés à Rebourseaux; jardin et pressoir dit *La Sorbonne*, situés à Brienon, et provenant de l'archevêché de Sens.

2358. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 52. Adjudication le 17 floréal an III. Affiche.—(A. Y. D. n. 54, p. 475.)

Biens de la fabrique de Saint-Pierre de Cheny, audit lieu et à Chichy; biens à Cheny, provenant de la Commanderie de la Madeleine de Joigny, ordre de Malte; biens à Chichy, provenant de l'église Saint-Martin, audit lieu; autres biens à Chichy, provenant du ci-devant prieuré de Saint-Cydroine et de la cure d'Ormoy.

2359. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 53. Adjudication le 24 floréal an III (13 mai 1795). Affiche.— (A. Y. D. n. 54, p. 503).

Butteaux, biens de la fabrique et de la maîtrise d'école ; chapelle Sainte-Laurette et dépendances audit Butteaux.

2360. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 54. Adjudication le 1er prairial an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 527).

Biens de la ci-devant fabrique de Saint-Pierre d'Ormoy et de la chapelle Saint-Claude de la Malmaison, même municipalité.

2361. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 55. Seconde publication. Adjudication le 7 prairial an III (26 mai). A Saint-Florentin, chez Planson, imprimeur, l'an IIIe. Affiche. — (A. Y. D. n. 54. p. 550).

Biens de la fabrique de Bellechaume et des ci-devant religieux de Joigny.

2362. — Liberté, Égalité. Saint-Florentin, le 8 prairial an III de la République française, une et indivisible. Le procureur-syndic du District au citoyen (Bernard, de Venouze) nommé commissaire au recensement général des farines et grains ordonné par la loi du 2 prairial. 1 p. in-4°. S. l. — (M).

Instruction pour le recensement des grains et farines.

2363. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 56. Adjudication le 18 prairial an III (6 juin 1795). A Saint-Florentin, chez Planson, l'an IIIe. Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 579).

2364. — District de Mont-Armance. Biens nationaux à louer. Récolte de prés dépendant des biens séquestrés de la veuve La Rochefoucault, mère d'émigré, à Turny. Adjudication le sextidi 6 messidor an III, devant l'administration du District de Mont-Armance (On a rayé ce mot en écrivant au-dessus Saint-Florentin.) Affiche. S. l. — (A. Y. Émigrés. L. 1).

2365. — District de Mont-Armance. Prés à Vernoy. Adjudication le 19 messidor an III. Affiche. S. l. — (A. Y. Émigrés. L. 1).

2366. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 57. Adjudication le 24 thermidor an III (11 août). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 605).

Biens de la fabrique de Rouvray ; labourage sur Héry, Venouze et Rouvray, provenant de la maison d'humanité d'Auxerre ; biens à Rouvray et Venouze, provenant de la maison d'école de Mont-Saint-Sulpice ; biens à Venouze, provenant de la fabrique dudit lieu et de celle de Seignelay ; biens à Montigny-le-Roi, provenant de la fabrique dudit lieu et de la Commanderie d'Auxerre ; biens à Bleigny-le-Carreau, provenant des Bernardins de Longuet.

Dans le registre des minutes des procès-verbaux appartenant aux archives de l'Yonne (n° 54), on trouve, à partir de cette affiche, des

s de procès-verbaux imprimées (in-4° 4 p. S. l. n. d.) pour les .ons des enchères et l'adjudication définitive à délivrer en expédi-

7. — Vente de biens nationaux. N° 58. Adjudication le ermidor an III (14 août). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 641).

s de la fabrique, à Venisy, Bellechaume, Turny, Lasson ; ferme de u, et autres biens à Turny, provenant de la Commanderie de Cou-

3. — District de Saint-Florentin. Vente de biens nationaux emière origine. Première publication le 4 fructidor an III. lication définitive le 19 fructidor an III. Affiche.

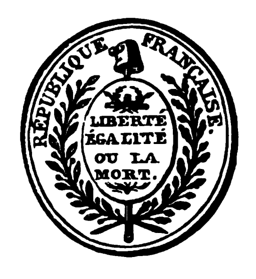
t la première publication de la vente suivante.

9. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 59. de publication. Adjudication le 19 fructidor an III (5 sep- 'e 1795). A Saint-Florentin, chez Planson, imprimeur, I. Affiche — (A. Y. D. n. 54, p. 675).

son et Bœurs, biens des fabriques ; Soumaintrain et Beugnon, de la fabrique de Soumaintrain ; Neuvy et Beugnon, biens de la anderie de Coulours ; Champlost, biens de la fabrique de Brienon.

0. — Vente de biens nationaux. N° 60. Adjudication le ctidor an III (15 septembre 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, i).

is de la cure, à Saint-Florentin ; de la confrérie du nom de Jésus, ;lise de Saint-Florentin, situés à Vergigny ; de la fabrique de Brie- itués à Bouilly ; du collège de Joigny, situés à Ormoy et au Mont ; à Pontigny, provenant de l'abbaye.





DISTRICT DE SENS

1er vendémiaire an III au 6e jour complémentaire.
(22 septembre 1794 — 22 septembre 1795).

Au commencement de l'an III, le District de Sens est ainsi composé : président : le citoyen Cyr-Alexis Chapelain ; Directoire : Roux père, pâtissier à Sens ; Demay, de Sens ; Bagard, de Montacher ; Dufour, ci-devant juré-priseur, de Sens ; Conseil : Lescuyer, de Courtois ; Boury, de Pont-sur-Yonne ; Laugaudin, de la Chapelle-sur-Oreuse ; Bonnetat, de Sens ; Perrin, le jeune, de Sens ; Josselin, de Villeneuve-sur-Vanne ; Agent national : le citoyen Lorion, de Villeblevin ; Secrétaire : Régley fils.

2371. — Almanach républicain de la commune de Sens et du département de l'Yonne. Contenant des notices curieuses sur le département de l'Yonne, le District et la commune de Sens, et plusieurs anecdotes sénonoises, entre autres celle du *jeu de Tacquemain*. Pour l'année IIIe (et sextile) de la République française une et indivisible. (Au-dessous petit bois représentant le bonnet phrygien). A Sens, chez Ve Tarbé et fils, imprimeurs-libraires, rue de la Convention. In-18, 255 p. — (M).

Comme pour l'an II, l'almanach contient l'acte constitutionnel, précédé de la déclaration des Droits de l'homme. On y trouve également : 1° le décret de la Convention du 21 frimaire organisant le gouvernement révolutionnaire provisoire de la République ; 2° le décret du 12 germinal an II, qui supprime le Conseil exécutif provisoire, et remplace le ministère par douze commissions. Puis viennent des articles historiques ou littéraires : 1° le jeu de Tacquemain, déjà publié dans l'almanach de 1763 ; 2° l'enfant pétrifié ; 3° l'enfant de Vauprofonde ; 4° la fontaine d'Azon, avec des couplets sur la fontaine de la Régénération, ci-devant fontaine d'Azon, par le

citoyen Benoist-Lamothe; 4° notice sur les grottes d'Arcy : 5° fontaine de Véron ; 6° enfin une notice sur le département de l'Yonne et les principaux personnages nés dans les sept districts.

2372. — Année troisième (et sextile) de la République françoise une et indivisible. A Sens. de l'imp. de Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 2 p. collées sur carton. — (M.).

Ce calendrier contient des renseignements intéressants sur les jours d'audience des autorités constituées et tribunaux de la commune de Sens, et sur les moyens de communication, diligences et messageries nationales, coches d'eau, poste aux lettres. Malgré les défenses édictées, la Vᵉ Tarbé a placé en regard les deux calendriers républicain et grégorien. D'après ce calendrier, la Société républicaine et révolutionnaire tient ses séances les tridi, sextidi et décadi, à six heures du soir.

Affiches de Sens. — Nous n'avons pu nous procurer à Auxerre la suite des Affiches de Sens, de l'an III à l'an VIII, et nous n'avons rencontré ce journal dans aucun dépôt public. Nous savons cependant qu'il en existe une série complète chez M. Landry, membre du Conseil général de l'Yonne, et nous espérons en obtenir communication quelque jour.

Ce journal, interrompu un instant sous l'Empire, fut continué sans interruption jusqu'en 1844. Nous possédons la collection de 1811 à cette époque où il fit place au *Sénonais*.

2373. — District de Sens. Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Adjudication le 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794). S. l. (Sens). In-f°, 10 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 1).

Terres et prés provenant de la fabrique de Michery, vendus en 12 lots. Les désignation et description des lots sont imprimées spécialement pour chaque procès-verbal de vente, les deux premières pages restant seulement à l'état de passe-partout. Aussi ne trouve-t on pas aux archives de l'Yonne pour le District de Sens, comme pour les autres Districts, les affiches de première enchère et d'adjudication définitive, le procès-verbal imprimé rendant alors inutile l'annexe des affiches qui n'en sont que la répétition.

2374. — La Convention nationale au Peuple français. Séance du 18 vendémiaire (9 octobre 1794), l'an IIIᵉ de la République française une et indivisible. Français, etc. A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imprimeurs, rue de la Convention. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, n. 4, p. 315).

2375. — Procès-verbal de première enchère et adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 20. Adjudication le 21 vendémiaire an III (12 octobre). In-f°, 3 p. et en Affiche. — (A. Y. D. n. 62, p. 1).

Biens provenant de l'émigré Macé St-Martin, situés à Courlon, Serbonnes et lieux circonvoisins.

2376. District de Sens. Municipalité de Passy. Vente de meubles garnissant le ci-devant château et provenant de Sérilly, condamné. Adjudication le 28 vendémiaire an III. Affiche. — (A. Y. Corresp. du District, n° 309).

Cette vente fût suspendue par suite de l'annulation du jugement qui avait condamné à mort la veuve de Mégret-Sérilly.

2377. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Adjudication le 29 vendémiaire an III (20 octobre). In-f°, 14 p. S. l. — (A. Y. D. n. 59, p. 21).

27 lots de terres et prés provenant de la fabrique de Vinneuf, situés audit lieu, à Courlon et finages circonvoisins.

2378. — District de Sens. Municipalité de Paron. Vente de meubles restant dans le ci-devant château de Paron, provenant de Polignac, émigré. Adjudication le 1er brumaire prochain. Affiche. — (A. Y. Corresp. du District, n° 301).

2379. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 21. Adjudication le 3 brumaire an III. In-f°, 11 p. S. l. — (A. Y. D. n. 62, p. 35).

Biens provenant des frères Jussy Camille et Antoine François dit Belain, émigrés, situés à Gron. Biens provenant de la veuve Crécy, dit Champmilon, et de ses fils émigrés, situés à Michery. Biens provenant de Pierre-Simon Lanoue, prêtre déporté.

2380.— District de Sens. Municipalité de Gron. Vente de meubles provenant de Jussy père, condamné, en sa maison des Epenards, le 4 brumaire an III. Affiche. — (A. Y. Corresp. du District, n° 300).

2381. — District et Municipalité de Sens. Vente de meubles restant dans la maison de Mégret d'Étigny, condamné, située à Sens. Adjudication le 5 brumaire an III (26 octobre). Affiche. — (A. Y. Corresp. du District, n° 302).

2382. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 13 brumaire an III (3 novembre 1794). In-f°, 10 p. S. l. Sens, Tarbé. — (A. Y. D. n. 59, p. 47).

Biens de la fabrique de Serbonnes, finages de Serbonnes et Courlon. 17 arpents en 8 lots.

2383. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 22. Adjudication le 24 brumaire an III (14 novembre). In-f°, 9 p. S. l. - (A. Y. D. n. 62, p. 63).

Biens confisqués sur Christophe-Colomban Rossel, émigré, situés à Maillot, maison et terrains à Sens confisqués sur François-Symphorien Gigot, condamné. (Gigot de Boisbernier, chanoine de Sens).

2384. — Jugement qui condamne à la peine de mort Pierre Manuel, né à Montargis, homme de lettres, ex-député et ex-procureur de la commune de Paris, pour conspiration contre la République. Paris le 24 brumaire an III (14 novembre 1794). In-4°, 8 p. — (Cat. Nadaillac, n° 770. Janvier 1885).

2385.— Projets de décrets portant nomination de fonctionnaires publics. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Imp. nationale. An III. In-8°, 4 p. — (M).

Nomination des maires de la commune des Siéges et de celle de Champigny, District de Sens.

2386.— Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort. Arrêté du Conseil général permanent du District de Sens portant fixation du maximum du prix des grains, farine, foin, paille et fourrages, en exécution de la loi du 19 brumaire an III°. A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imp. rue de la Convention. In-4°, 4 p. — (A. T.).

2387.— Mémoire justificatif ou réponse du citoyen Jean-François Belhomme, ci-devant curé de Pont-sur-Yonne, aux griefs contenus dans le procès-verbal de son arrestation. De la maison d'arrêt de la commune de Sens, le 4 brumaire de l'an III de la République française une et indivisible. A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imp., rue de la Convention. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII).

A la suite on trouve : 1° une réclamation et attestation des habitants de la commune de Pont-sur-Yonne, portant un grand nombre de signatures ; 2° un certificat de la municipalité de Pont.

2388.— Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 23. Adjudication le 11 frimaire an III (1er décembre 1794). In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 83).

Biens provenant de l'émigré Guillaume-Alexandre Polignac, situés à Paron et Collemiers.

2389. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 24. Adjudication le 21 frimaire an III (11 décembre 1794). In-f°, 17 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 107).

Biens provenant de François Xavier, dit Lusace, situés à Égriselles, et composant la ferme de Montgerin.

2390. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 23 frimaire an III (13 décembre). In-f°. S. l. -- (A. Y. D. n. 59, p. 67).

Cornant et Gron, biens de la cure ; Paron, chapelle de St-Bon, provenant des Lazaristes de Versailles, et biens audit lieu provenant de la cure de

Symphorien de Sens ; Sens, biens de la fabrique de Colombe de Sens ; cimetière de la ci-devant paroisse St-Pregts, et biens de ladite paroisse ; La Chapelle-sur-Oreuse, biens de la fabrique dudit lieu.

2391. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 25. Adjudication le 25 frimaire an III (15 décembre). In-f°, 15 p. — A. Y. D. n. 62, p. 143).

Biens provenant des émigrés Jussy frères, comme héritiers de Antoine-Blaise-Claude Jussy, leur père, situés à Gron et Etigny.

2392. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 28 frimaire an III. In-f°, 13 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 87).

Ferme de la commanderie de Launay, située à Franc-Oreuse, (ci-devant Saint-Martin-sur-Oreuse). 360 arpents de terre et 33 arpents de pré, vendus en 52 lots.

2393. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 3 nivôse an III. In-f°, 9 p. (S. l.). — (A. Y. D. n. 59, p. 138).

Labourage à Voisines provenant du ci-devant collège de Sens, des orphelines et de la Madeleine de Sens.

2394. — Observations en faveur des Hôpitaux. Signé : F. B. T. In-8°, 7 p. S. l. (Sens, Tarbé). — (Nav. T. Dioc. Sens, 4, p. 345).

Une note de la main de Tarbé dit : par M. Tronc, 1794.

2395. — Liberté, Égalité, Fraternité. Pétition du Conseil général de la commune de Sens à la Convention nationale, pour obtenir l'établissement d'une école centrale. Sens, Ve Tarbé et fils, imp., l'an III°. In-4°, 11 p. — (A. T. V, 763).

2396. — Rapport de l'adjudant général Gilbert Prisye, commandant les troupes de Valoire, dans le département du Montblanc, relatif à la conduite de ces mêmes troupes dans ce point de la Maurienne qu'il était si important de tenir et si difficile en même temps. Ve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 8 p. — (A. T. IX, 867).

2397. — Histoire de l'épidémie qui a régné à Ceriziers, Theil et Vaumort, précédée d'observations sur la topographie de chacune de ces communes, et sur une source nouvelle qui a jailli à Ceriziers le 3 mars 1793. Par René-Georges Gastellier, médecin à l'hospice civil et militaire de Sens, membre de la Société philosophique de Philadelphie ; et par Louis-François-Jean-Baptiste Tonnelier, médecin à Saint-Florentin. Sens, Ve Tarbé et fils. An III. In-8°, 81 p. — (M).

2398. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 26. Adjudication le 17 nivôse an III. In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 183).

Biens provenant de l'émigré Christophe Colomban Rossel, situés finages de Denis, Evry, Cuy, Granchettes et Clément.

2399. — Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Sens, imp. Œrtel et Alexandre. Placard in-f°.

Cp^{r} Registre de délib. du Directoire, N° 53. Séance du 7 nivôse, matin. Les imprimeurs de Sens font hommage au Directoire de plusieurs exemplaires de la déclaration. Ils seront remerciés et les municipalités seront invitées à s'en procurer des exemplaires.

2400. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 27. Adjudication le 19 nivôse an III (8 janvier 1795). In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 211).

Biens provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, situés à Cuy, et vendus en 18 lots.

2401. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 24 nivôse an III. In-f°, 10 p. S. l. — (A. Y. D. n. 59, p. 159).

Fabriques de Montacher, Villegardin et Dollot, biens de la cure à Montacher ; biens du prieuré à Chéroy ; maison à Sens provenant du Chapitre et où résidait François-Symphorien Gigot (ancien chanoine), condamné.

2402. — N° 28. 1re publication. Vente de biens nationaux provenant de Guillaume-Alexandre Polignac, émigré ; de Martial Loménie et de Louis-Claude Lhermite dit Chambertrand; de Marie-Anne Loménie, femme Canisy, condamnés ; et de la Ve Crécy, dit Champmilon. Adjudication le 23 nivôse an III. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. Affiche en 2 f. — (A. Y. Emigrés. P. 3).

Château de Paron et biens en dépendant ; biens sur les municipalités de Paron, Sens et Mâlay-le-Grand. — Dans le dossier on trouve un plan de Paron, château et terres à vendre, assez grossièrement fait, mais néanmoins intéressant.

2403. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 28. Adjudication le 8 pluviôse an III (27 janvier). In-f°, 9 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 235).

Biens à Paron provenant de Guillaume-Alexandre Polignac ; terrain à Sens, provenant de Louis-Claude Lhermite dit Champbertrand ; biens à Mâlay-le-Grand et Sens, provenant de Martial Loménie et de Marie-Anne Loménie, femme Canisy ; autres biens à Sens provenant de la v° Crécy, dit Champmilon, et ses fils.

2404. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 29. Adjudication le 11 pluviôse an III. In-f°, 9. p.— (A. Y. D. n. 62, p. 263).

Biens à Collemiers provenant de Guillaume-Alexandre Polignac ; maison à Sens provenant de Charles-Octave Bouvyer.

2405. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 21 pluviose an III. In-f°, 9 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 184).

Pont-sur-Yonne, biens de la cure et de la fabrique à Pont, Gizy, Michery, et finages circonvoisins.

2406. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudicaion définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 30. Adjudication le 3 ventôse an III (21 février). In-f°, 17 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 283).

Biens provenant de Claude Bernier, ci-devant curé de Bray-sur-Seine, prêtre déporté, situés à Pont-sur-Yonne, Gisy, Michery, Villeperrot, et vendus en 30 lots.

2407. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 8 ventôse an III (26 février). In-f°, 9 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 203).

Biens à Couroy, commune de Grange-le-Boccage, provenant de la commanderie de Launay.

2408. — District de Sens. Adjudication le 11 ventôse an III, des travaux pour les réparations des digues situées sur la rivière d'Yonne. Affiche. — (A. Y.).

2409. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 11 ventôse an III. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 233).

Autre labourage à Couroy et Grange-le Bocage, provenant de la commanderie de Launay.

2410. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 13 ventôse an III (3 mars 1795). In-f°, 12 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 249).

Ferme de Couroy, même provenance.

2411. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 31. Adjudication le 19 ventôse an III (9 mars). In-f°, 13 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 323).

Biens à Mâlay-le-Grand provenant de Christophe-Colomban Rossel; maison à Sens provenant de Charles-Christophe Rossel, dit Cercy; grande maison à Sens provenant d'Antoine Legris, et André-Dominique Bourbonne; maison, terres et prés à Sens, provenant de Marie-Anne Loménie, femme Canisy, condamnée.

2412. — Copie collationnée des arrêtés du Comité de Secours publics des 17 ventôse et 16 germinal an III (5 avril 1795), relatifs aux secours décrétés en faveur des familles des défenseurs de la République. In-4°, 3 p. Sens, Ve Tarbé et fils. — (A. T. XXIV, 110).

2413. — Extrait du registre des délibérations du District de Sens. Du 19 ventôse an III (11 mars). A Sens, chez Œrtel et Alexan-

dre, imprimeurs, rue de la Convention. In-4°, 15 p. — (A. T. XXIV, n.109).

Arrêté organisant les écoles primaires.

2414. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 25 ventôse an III. In-f°, 14 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 281).

Biens situés finage de Grange-le-Bocage, provenant de la commanderie de Launay.

2415. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 28 ventôse an III. In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 309).

Sens, biens provenant de l'Hôtel-Dieu, maison sise à Sens, faubourg Antoine, ci-devant occupée par le citoyen Livry, ex-évêque ; biens du chapitre, maison ci-devant occupée par le citoyen Dauvergne, ex-chanoine; labourages et biens divers provenant de la ci-devant cure de St-Didier.

2416. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 3 germinal an III. In-f°, 9. p. — (A. Y. D. n. 59, p. 321).

Villeneuve-sur-Vanne, biens de la fabrique et de la Chapellenie ; Lailly, biens de la fabrique et de la cure ; Molinons et Foissy, biens de la fabrique.

2417. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 6 germinal an III (26 mars). In-f°, 8 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 343).

Biens de l'hospice de l'Humanité à Villeneuve-sur-Vanne.

2418. — Procès verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 8 germinal an III. In-f°, 8 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 371).

Biens à Gisy et Michery provenant de la commanderie de Launay ; biens à Gisy provenant de l'hospice de l'Humanité de Sens.

2419. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 32. Adjudication le 13 germinal an III (2 avril 1795). In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 355).

Vigne à Villeneuve-sur-Vanne provenant de Dambly, émigré ; vignes finage de Foissy, provenant de Claude Costel, prêtre déporté ; vignes à Foissy et Béru, provenant de Amable-Pierre-Albert Beuille ; biens provenant de Joseph-Hippolyte Pelée-Varennes, maison à Sens et 33 arpents de terre à Collemiers, vendus en 12 lots. Cette vente fut remise.

2420.— Copie collationnée de la lettre adressée par la commission des Secours publics aux administrateurs des Directoires des Districts de la République, en date du 25 germinal an III de la République française une et indivisible. In-4°, 2 p. S. l. (Sens, Tarbé). — (A. T. XXIV, n° 3).

2421. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 29 germinal an III. In-f°, 14 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 391).

Ferme des Freslins, commune de Fouchères, provenant des Orphelines de Sens.

2422. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 3 floréal an III (22 avril). In-f°, 12 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 419).

Biens à Villemanoche, Courlon, Champigny et autres, provenant du ci-devant Hôtel-Dieu de Sens.

2423. — Extrait du registre des délibérations du District de Sens, du 4 floréal an III (23 avril). A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imp. In-4°, 5 p. — (A. T. XXIV, n° 112).

Arrêté relatif à la distribution des secours, lesquels ne seront accordés que sur le vu d'un certificat d'indigence.

2424. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 33. Adjudication le 6 floréal an III. In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 369).

Biens provenant de François-Xavier, dit Lusaces, situés à Courtoin, Massangis, Egriselles.

2425. — Le procureur-syndic du District de Sens, aux citoyens maire, officiers municipaux et procureur-syndic de la commune de .... Sens le 6 floréal an III (25 avril). In-4°, 1 p. S. l. — (A. T. XXIV, 113).

Lettre d'envoi de l'arrêté précédent, relatif à la distribution des secours.

2426. — District de Sens. Liste des citoyens et des citoyennes désignés par le Jury d'instruction. 6 floréal an III. In-4°. Tirage 100 exempl.

Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite dans le procès-verbal de la séance du directoire du 6 floréal an III. Elle était accompagnée d'une circulaire sur le maintien des instituteurs en exercice jusqu'à l'organisation définitive des écoles primaires.

2427. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 8 floréal an III. In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 443).

Paron, biens provenant du grand séminaire de Sens; Villemanoche et La Chapelle, bois provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens.

2428. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 13 floréal an III. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 459).

Cuy, biens de la fabrique; Sens, biens provenant du ci-devant Hôpital général.

2429. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 16 floréal an III. In-f°, 8 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 471).

Marsangis, biens de la fabrique et ferme de la commanderie de Roussemeau, ci-devant Ordre de Malte.

2430. — Liberté, Égalité, Fraternité. Réponse du citoyen Régley, secrétaire du District de Sens, aux inculpations dirigées contre lui par la municipalité dudit Sens, dans sa délibération du 17 floréal an III (6 mai 1795). A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imp. rue de la Convention. In-8°, 16 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, 4, 275).

2431. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 18 floréal an III. In-f°, 8 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 503).

Véron et Passy, terres et prés provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens; Sens, maison de l'Œuvre provenant du Chapitre et formant le logement habituel du Suisse.

2432. — Vente de meubles et effets nationaux provenant de l'émigrée Desreaine, veuve Claude Leclerc. Adjudication le 22 floréal an III. Affiche.

2433. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 28 floréal an III (17 mai 1795). In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 527).

Véron et Michery, terres provenant de l'abbaye de Preuilly et dépendant de la ferme de la Cour Notre-Dame. Vente sur folle enchère de biens déjà vendus à Etigny, Sens, Paron, Vaumort et Villethierry.

2434. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 34. Adjudication le 28 floréal an III (17 mai 1795). In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 393).

Ferme des Epenards, à Gron, provenant de Jussy, père d'émigré.

2435. — Que voulez-vous ? Choisissez. S. l. n. d. (Sens, Tarbé). In-4°, 1 p. — (Nav.).

Réclame électorale invitant à nommer des conservateurs aux places d'électeurs et d'administrateurs.

2436. — Le Réveil du peuple Sénonais, couplets chantés devant le représentant du peuple Mailhe, par la section de la commune de Sens réunie le 30 floréal an III (19 mai 1795). Sens, Ve Tarbé et fils, imp. In-8°, 2 p. — (Bibl. Loriferne, à Sens).

2437. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 3 prairial an III (22 mai). In-f°, 14 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 1).

300 arpents de terre en plusieurs pièces, appelées ci-devant le fief de Vaulmery, provenant de la Commanderie de Launay et situés finage de Lailly.

2438. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 9 prairial an III. In-f°, 10 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 29).

115 arpents de terre et prés, finages de Villeneuve-la Guyard et Villeblevin, provenant des manses abbatiale et conventuelle de l'abbaye de Preuilly.

2439. — Réorganisation de la garde nationale de la commune de Sens. Sens, 9 prairial an III (28 mai). Signé : Mailhe (représentant du peuple). Sens, Ve Tarbé et fils, imp., l'an IIIe. In-8°, 12 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, 4, 303).

2440. — Réglement de discipline intérieure de la compagnie de grenadiers de la commune de Sens. Sens, Ve Tarbé et fils, imp., l'an III. In-8°, 12 p. — (Bibl. Loriferne).

2441. — Les membres composant le Comité de sûreté générale au représentant du peuple Mailhe, en mission dans le département de l'Yonne, à Sens. Le 13 prairial an III (1er juin 1795). Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, l'an III. In-8°, 2 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, 3, 132).

Lettre au sujet d'une accusation portée contre certains habitants de Sens, d'avoir outragé les couleurs nationales. Tiré à 500 exempl. suivant note manuscrite.

2442. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 13 prairial an III. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 65).

Biens provenant de la ci-devant chapelle Ste-Croix, à Champigny ; biens du grand séminaire de Sens, à la Chapelle-Champigny et Villemanoche ; maison à Sens provenant du chapitre ci-devant occupé par le citoyen Dulinon, ex-chanoine.

2443. — Travaux publics. District de Sens. Délivrance des adjudications le 15 prairial an III (3 juin). Approvisionnement de la route de Paris. Sens, imp. Œrtel et Alexandre. Affiche. — (Reg. des délibér. du District, f° 65).

2444. — Extrait du Registre des délibérations de l'administration du District de Sens, du 22 prairial an III (10 juin). S. l. (Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XII, 805).

Sur les comptes à rendre par les Sociétés populaires.

2445. — Département de l'Yonne. District de Sens. Extrait du décret de la Convention nationale du 2 nivôse de l'an II de la République française, contenant un nouveau mode de formation de la liste des jurés en matière criminelle. Sens le 24 prairial an III (12 juin). In-f°, 4 p. — (Nav.).

2446. — Pacte social combiné sur l'intérêt physique, politique et moral de la nation française et autres nations, peuples et puissances de l'Europe ; par Jean-Claude Chastellain, député de l'Yonne à la Convention nationale, District de Sens, l'un des LXXI. A Paris, de l'imp. nationale, juin 1795. Messidor an III à Thermidor. In-4°, 168 et 87 p. — (M).

M. le Dr Duché a publié sur cet ouvrage, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1875, une très bonne étude.

147. — Liberté, Égalité. Vente de biens nationaux. Adjudication 1 messidor an III (29 juin 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 60 7).

ens divers provenant de l'Hôtel-Dieu, à Sens, Gron, Soucy, Villiers, iselles, St-Clément ; biens des fabriques, à Villiers-la-Loge, Theil, ; biens provenant de François Xavier, prince étranger, à Egriselles-iocage et Courtoin ; biens provenant du séquestre Champmilon, à on et Sens ; biens de Savignat, prêtre déporté, à Mâlay-le-Grand ; biens ron et Sens, provenant des séquestres Polignac et Chambertrand, ndus par folle enchère ; biens sur Paron, Véron et Maillot, provedu séquestre Bourbonne ; biens à Sens, dépendant du séquestre y, fils aîné, et du séquestre Canisy ; biens dépendant du séquestre é, ex-ministre, à Nailly.

148. — District de Sens. 12 messidor an III (30 juin). Sens, imp. bé. In-4°. Tirage 100 exempl.

rculaire aux municipalités pour les inviter à fournir tour les renseinents nécessaires aux préposés de la navigation intérieure, touchant rs objets de leur service. Suivant procès-verbal de la séance du 18 lémiaire an III, les frais d'impression s'élevant à 66 livres, sont payés itoyen Tarbé.

149. — Administration des Postes. Relais de Pont-sur-Yonne. udication au rabais le 21 thermidor an III (21 juillet 1795). che. — (Délibér. du District, an III).

150. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du hermidor an III (12 août). In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 101).

timents du ci-devant Hôpital général et dépendances ; bâtiments straux et autres des Ursulines de l'abbaye St-Antoine, le tout situé à ; maison à Sens, ferme de Béon, labourage de Granchettes, ferme Popelin, terres à Jouancy, St-Clément et Sens, le tout dépendant de la ion d'humanité de Sens ; terres à Sens, dépendant du Collége ; ferme t-Gilles, à Pont-sur-Yonne, dépendant de l'abbaye de St-Jean-de-Sens ; perrot, jardin de la cure.

151. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 27 midor an III (14 août). In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 112).

rgines et Compigny, biens dépendant de la fabrique et de la cure desdits , et de l'Hôtel-Dieu de Sens ; Villeroy, ferme dépendant du même l-Dieu, et bois provenant du ci-devant Hôpital général de Sens ; La elle-Champigny et Villemanoche, biens dépendant de l'Hôpital civil ens.

152. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 1er tidor an III (18 août). In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 121).

ens de l'Hôtel-Dieu de Sens, à Étigny et Villemanoche ; de l'Hôtel- de Provins, à Villemanoche ; de l'Hôtel-Dieu de Sens, à Jouancy,

Nailly et Chaumont; biens à Chaumont, provenant de la fabrique; à Véron, provenant de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu de Sens; ferme de Bracy, à Égriselles, provenant de la commanderie de Roussemeau; St-Clément, biens de la fabrique; Vinneuf, labourage dépendant du collège de Boissy; Fouchères, ferme des Rouillons, dépendant des ci-devant Orphelines de Sens; Gron, île du Port-aux Vins, provenant du ci devant domaine; Chigy, biens de la fabrique.

2453. — Procès-verbal de vente de biens nationaux. Du 5 fructidor an III. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 132).

Courceaux, biens de la fabrique et labourages provenant des Lazaristes de Versailles; Villegardin, biens de la fabrique; Courgenay, biens provenant de l'abbaye de Vauluisant; Molinons, biens de la fabrique de Villeneuve-sur-Vanne; Hôtel-Dieu de Sens, biens à Fontaine-la-Gaillarde, Mâlay-le-Petit, St-Denis; Mâlay-le-Petit et Compigny, biens de la fabrique; Pont-sur-Yonne, biens de l'Hôtel-Dieu dudit lieu; Plessis-St-Jean, biens provenant de l'abbaye St Antoine de Sens; Sens, biens de la commune, de la fabrique Ste-Colombe, de la fabrique St-Pregts, et de l'ancien domaine (île Champ-Bertrand).

2454. — Procès-verbal de vente de biens nationaux. Du 8 fructidor an III. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 151).

Biens de l'Hôtel-Dieu de Sens, à Chigy, Cuy, Evry, Sens; Courgenay, biens de la fabrique, maison abbatiale et ferme de Courgenay provenant de l'abbaye de Vauluisant (Mise à prix 561,000 livres, vendue le 9 vendémiaire 1,278,000 livres). Fouchères, biens des Orphelines de Sens; Michery, biens de la cure; Pailly, château de Servins et fermage dépendant de l'abbaye de Vauluisant; Plessis-du-Mée, biens de la fabrique; Pont-sur-Yonne, biens dépendant du ci-devant Hôtel-Dieu; Sens, bureau des Coches, dépendant de la commune.

2455. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 11 fructidor an III. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 163).

Biens provenant de l'abbaye St-Germain-des-Prés de Paris, à Villiers-Bonneux; labourage provenant de l'abbaye St Jean de Sens, à Lixy; biens provenant de l'ancien domaine, île de Marsangis, île du Bas-des-Fourches, finage de Rosoy, îles du Ponceau, de César et du Pont-au-Diable, à Sens; biens provenant de la fabrique et de la chapelle St-Blaise, à Champigny; biens provenant des fabriques à Courgenay, Sergines, Dolot; château de Launay et dépendances provenant de la commanderie de Launay; biens provenant de la cure de Subligny et de la chapelle Ste-Marguerite audit lieu; biens et maisons provenant de la commune de Sens, comme étant aux droits du ci devant Hôtel-Dieu; biens provenant des Ursulines de Sens, de la cure de St-Maurice et de la cure St-Didier, cimetière de la ci-devant paroisse St-Didier, à Sens.

2456. — Règlement de discipline intérieure de la compagnie des grenadiers de la commune de Sens. Sens, le 13 fructidor an III

(30 août 1795). In-8°, 12 p. Ve Tarbé et fils, imp. l'an III. — (Nav. T. D. Sens, 4, p. 291).

2457. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 17 fructidor an III (3 septembre 1775). In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 179).

Biens à St-Denis provenant de l'abbaye Ste-Colombe ; à Launay, provenant de la fabrique de Fleurigny ; à Sens, provenant de la commune ; à St-Agnan, Chaumont, La Chapelle-aux-Veuves, biens des cures; à Domats, biens du collège de Sens représentant les ci devant Célestins ; à Subligny, biens de la fabrique ; à Sens, biens de la cure de St-Romain et cimetière de St-Savinien.

2458. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 19 fructidor an III (5 septembre). In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 191).

Biens provenant de la commanderie de Coulours, à Flacy; de la cure de Thorigny, audit lieu ; des fabriques de Pont-sur-Vanne, Nailly, St-Martin-du-Tertre, Courlon, Champigny, Poilly, Vallery, St-Pregts de Sens, auxdits lieux ; biens des communes de Courlon et de Sens, auxdits lieux.

2459. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 21 fructidor an III (7 septembre). In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 209).

Biens des fabriques et cures à Courgenay, Evry, Egriselles-le-Bocage, Vernoy, Villeneuve-la-Guyard, Marsangis, Flacy, Pailly, Noé, Theil; îles de Pont-sur-Yonne et terres dépendant du domaine du ci-devant duc d'Orléans ; terres à Marsangis, provenant de la commanderie de Roussemeau.

2460. — Distribution de secours aux indigents. Sens, imp. Ve Tarbé et fils. In-4°. Tirage 120 exempl. (Délibérations du District, f° 70).

Arrêté du Directoire de l'Yonne et délibération du District de Sens du 25 fructidor an III (11 septembre).

2461. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 27 fructidor an III (13 septembre). In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 205).

Biens provenant de la fabrique de Villiers-Libre; de la ci-devant abbaye de Vauluisant, à Courgenay: des fabriques de Collemiers, Piffonds, Vertilly, Fontaine-la-Gaillarde, Villeroy ; des cures de Chigy, St-Clément et St-Martin-sur-Oreuse ; du collège de Sens, représentant les ci-devant Célestins et des chanoines de St-Jean, biens à Ervy.

2462. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 29 fructidor an III. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 227).

Biens provenant des cures et fabriques de Saligny, Véron, Villeblevin,

Lixy, Foissy, Villegardin, Villebougis, Chigy, St-Valérien; de la commanderie de Launay, à St-Martin-sur-Oreuse, des Célestins de Sens, à Domats; de la chapelle de Granchette, audit lieu; chapelle St-Anne à Lixy; biens de la chapelle St-Léonard, à Foissy; vignes provenant de l'abbaye St-Jean, à Lixy.

2463. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 1er jour complémentaire de l'an III (17 septembre). In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 239).

Biens des fabriques et cures de Maillot, Pont-sur-Vanne, Villeneuve-la-Dondagre, Lixy, Vareilles, Mâlay-le-Grand, Courceaux, Collemiers, Etigny, Villethierry; biens de la commune d'Egriselles, audit lieu; de la chapelle St-Sulpice, à Michery; du chapitre de Montereau, à Villeneuve-la-Guyard.





DISTRICT DE TONNERRE

1er vendémiaire an III au 6e jour complémentaire
(22 septembre 1794. — 22 septembre 1795).

Au commencement de l'an III, l'administration du District est composée ainsi : Président : le citoyen Grattepain, d'Artonnay. Directoire : les citoyens Poiron, vice-président; Chollet, Mariette, Desnoyers. Adjoints au Directoire : Lepage et Bosquet. Conseil : Heuvrard; Corbinat, de Tanlay; Trouble, d'Ancy-le-Franc; Méat; Langlois, de Cussy. Agent national : le citoyen Fourcade. Secrétaire : le citoyen Baillet.

2464. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés. N° 8. Adjudication le 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 37).

Biens provenant de l'émigré Chamon, situés à Tonnerre. (Ferme de La Grange-Aubert et dépendances en 43 articles).

2465. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés. N° 9. Adjudication le 7 vendémiaire an III (28 septembre). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 77).

Maison et biens provenant de l'émigré Ogormann, situés à Tonnerre.

2466. — Jugement qui acquitte Larbouillat, né à Thorey (Yonne), garçon infirmier des Invalides, accusé d'avoir insulté de jeunes invalides. Paris, le 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794). In-4°, 4 p. — (Cat. de Nadaillac.)

2467. — Jugement qui acquitte Edme Charlot, né à Tonnerre (Yonne), accusé d'émigration. Paris, le 9 vendémiaire an III. In-4°, 4 p. — (Cat. de Nadaillac. N° 762).

2468. — Arrêté du Comité des finances de la Convention nationale du 1er brumaire an III (22 octobre 1794). Tonnerre, imprimerie Roze. Affiche. — (A. Y. § I, M. 14, 1790 à 1800).

Voici le premier labeur de l'imprimerie tonnerroise que nous ayons rencontré. C'est donc le moment de dire quelques mots de son fondateur. Roze Sébastien-Nicolas avait d'abord rempli les fonctions d'officier de la maîtrise des Eaux et Forêts à Sens où il était né en 1767. Il épousa une demoiselle Feuillebois de Tonnerre et vint demeurer en cette ville, lors de la suppression de l'ancienne maîtrise des Eaux et Forêts. Attaché aux idées nouvelles, il devint membre puis président du Directoire du District de Tonnerre. Sa grande connaissance de l'administration le fit apprécier et nous le verrons bientot, le 1er floréal an V, devenir membre du Directoire du département, où il aura, dans ses attributions, les établissements, travaux et secours publics, les bois nationaux et communaux. Plus tard encore, il devient juge de paix de la ville de Tonnerre. En l'an III, il avait compris l'importance pour son pays d'adoption de la création d'une imprimerie; il avait entrepris d'organiser un atelier typographique qui affranchirait d'une servitude la ville de Tonnerre, forcée jusque-là de s'adresser aux villes voisines pour les impressions de l'Administration et des particuliers. C'est ainsi qu'au 1er brumaire de cette année nous pouvons saluer l'un des premiers labeurs sortis de ses presses. Sans doute l'atelier tonnerrois n'était pas appelé à de grandes destinées, à de larges horizons industriels. Cependant grâce à l'intelligence de Roze-Feuillebois, à son érudition et son sens pratique des affaires, l'atelier qu'il avait fondé a prospéré entre ses mains. Dès sa fondation, l'imprimerie tonnerroise fut en pleine activité, car nous relevons à cette époque le paiement de mandats importants au profit de Roze, notamment le 17 brumaire an IV, un premier mandat de 3,727 livres pour impressions fournies par Roze au district de Tonnerre, pendant l'an III.

Dirigé par lui jusqu'en 1814, époque de sa mort, l'établissement fut continué par sa veuve dix années encore. Puis, son fils, Isidore Roze, le reprit et le dirigea avec distinction et profit jusqu'en 1838, époque à laquelle il le transmit à M. Frottier. M Isidore Roze est mort à Tonnerre en mars 1883 dans sa 86e année. Il a publié beaucoup de notices intéressant l'histoire du Tonnerrois et il a laissé de nombreux manuscrits qui seront sans doute publiés quelque jour.

2469. — Adresse de la Convention nationale au Peuple français. Du 18 vendémiaire an IIIe de la République française, une et in-

ɔle. Certifié conforme au *Bulletin des Lois*, n° 70, à Ton- ce 15 brumaire an III[e], signé : Baillet, secrétaire du District. ›rre, imp. de Roze, an III. In-8°, 8 p. — (M).

lamation contre les hommes qui organisent la contre-révolution et t détruire la République.

). — Vente de biens nationaux. N° 31. Adjudication défini- ‹ 7 brumaire an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 37).

s provenant de la ci-devant fabrique de Vinnemer-l'Armançon (à nemer et Argentenay).

l. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. N° 32. ication définitive le 9 brumaire an III (30 octobre 1794). e. — (A. Y. D. n. 67, p. 53).

s provenant de la fabrique de Vinnemer-l'Armançon, audit lieu.

2. — Vente de biens nationaux. N° 33. Adjudication le 11 ıire an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 85).

s de la ci-devant fabrique et chapelle St Léger de Vinnemer-l'Ar- n.

3. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux prove- l'émigrés. N° 11. Adjudication le 25 brumaire an III (15 no- re 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 68. p. 109).

s provenant de Girbaud, condamné, situés à Roffey.

4. — Vente de biens nationaux. N° 34. Adjudication le 5 fri- an 3 (25 novembre). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 77).

s provenant de la fabrique de Noyers.

5. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 12. ication le 12 frimaire an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68,).

s situés à Dannemoine, provenant de Girbaud, condamné.

3. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 13. ication le 24 frimaire an III (14 décembre). Affiche. — (A. Y. 38, p. 149).

s situés à Dannemoine, provenant de François Puissant, ci-devant r-général et de Girbaud, entrepreneur de fournitures pour les ar- le la République, condamné.

7. — Vente de biens nationaux. N° 35. Adjudication le 26 fri- an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 93).

s provenant des Minimes, de la cure N.-D. de Tonnerre, de la ıe de Dannemoine, de l'abbaye de Molesme, de la fondation Ste-Ca- ·, des chapelles St-Roch et N.-D. de Liesse à Dannemoine. Le n° 1 ɔnant la maison des ci-devant Minimes de Tonnerre, la ci-devant

église et dépendances, jardin, parterre, verger, réservoir, fossés, terres labourables, le tout enclos de murs sur trois faces, la quatrième par la rivière d'Armançon, fut adjugé moyennant 69,500 livres.

2478. — Les citoyens nommés par le représentant du peuple Guillemardet, pour réorganiser la Société populaire de Tonnerre, à leurs concitoyens. Le 3 nivôse an III (23 décembre 1794). Tonnerre, imp. Roze. In-4°, 3 p. — (M).

En tête de cette pièce, bois gravé représentant l'œil de la vigilance, au milieu du faisceau des licteurs, surmonté du bonnet de la Liberté.

2479. — Adresse du citoyen Guillemardet, représentant du peuple, délégué dans les départements de Seine-et-Marne, l'Yonne et la Nièvre. Affiche.

2480. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 14. Adjudication le 13 nivôse an III. Affiche.— (A. Y. D. n. 68, p. 165).

Maison à Tonnerre, provenant de Chamon, émigré; biens audit lieu provenant de Marcenay-St-Privé, ci-devant fermier-général, et de Puissant, ci-devant fermier-général, condamnés.

2481. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 36. Adjudication le 18 nivôse an III. Affiche.— (A. Y. D. n. 67, p. 109).

Biens de la fabrique, à Annay.

2482. — District de Tonnerre. Vente considérable de mobilier à Ancy-le-Franc, provenant du mineur Letellier, émigré. Argent comptant. Adjudication le 1er pluviose an III et jours suivants. Tonnerre, imp. de Roze, an III. Affiche. — (A. Y. Emigrés, L. 5).

2483. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 37. Adjudication le 3 pluviose an III (22 janvier). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 125).

Biens de la fabrique à Roffey.

2484. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N°s 15 et 16. Adjudication le 19 pluviose an III. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 68, p. 181 et 197).

Biens à Nuits-sous-Ravières, provenant de Clugny, émigré.

2485. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 38. Adjudication le 23 pluviose an III (11 février). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 141).

Biens des ci-devant fabriques d'Annay et de Noyers, auxdits lieux et à Môlay.

2486. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 39. Adjudication le 25 pluviose an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 157).

Biens de la fabrique de Nitry.

2487. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 17. ıdjudication le 2 ventôse an III (20 février). Affiche. — (A. Y. D. ı. 68, p. 216).

Biens situés à Nuits, provenant de l'émigré Charles-Étienne-Bernard :lugny.

2488. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 18. ıdjudication le 4 ventôse an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 232).

Biens situés sur le finage de Nuits-sur-Armançon, provenant de Char-:s-Étienne-Bernard Clugny, émigré.

2489. — Vente de biens nationaux de première origine N° 40. ıdjudication le 9 ventôse an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 173).

Biens provenant des religieux de St-Michel de Tonnerre, de la chapelle e Montsara à Tonnerre, de la fabrique de Thorey, audit lieu, à Mélisey et 'richey.

2490. — Arrêté des représentants du peuple, membres du omité de législation et de sûreté générale. Paris, le 15 ventôse n III (5 mars 1795). S. l. Affiche. — Cp^r Registre des délibérations u Directoire de l'Yonne. — (A. Y. N° 53, p. 174, v°).

L'arrêté fut reconnu faux; il fut adressé de Paris par un anonyme in-:ressé, au nombre de 54 exemplaires en placards et donna lieu à une mys-fication complète de l'Administration, soit à Auxerre, soit à Tonnerre. ette pièce rappelle ainsi un épisode curieux de l'histoire politique de la ille de Tonnerre.

L'arrêté fabriqué annulait celui pris le 2 nivôse an III par le repré-:ntant du peuple Guillemardet, en mission à Tonnerre, qui bannissait un itoyen du département de l'Yonne (Chérest) et en mettait onze sous la ırveillance des autorités constituées. Il annulait également l'arrêté du onseil général de la commune de Tonnerre du 19 nivôse, portant « que les asseports donnés à ces onze citoyens leur seront retirés; qu'ils ne pour-›nt sortir de la commune sans une permission spéciale de la municipa-té qui sera donnée pour un jour seulement à l'un d'eux, lequel sera tenu e la rapporter le même jour; qu'ils seront tenus de se présenter deux ›is par décade au bureau municipal et ne pourront faire leur service de arde national »; le prétendu arrêté annulait, en outre, les pouvoirs don-és à Fourcade par le représentant du peuple Guillemardet et les opéra-ons faites en conséquence, destituait Fourcade, agent national du Dis-'ict et le remplaçait par le citoyen Haltot, homme de loi. Enfin, l'Admi-istration du département était chargée de l'exécution du présent arrêté.

Une lettre également fausse émanant soi-disant du Comité de législation ppuyait encore le prétendu arrêté et lui donnait plus d'authenticité.

Une enquête minutieuse sur cette affaire eut lieu par ordre du Comité e Salut public. On en trouve le détail dans la séance du Directoire de Yonne du 13 germinal an III. Le soi-disant arrêté qui avait été réim-rimé et répandu à profusion dans le Tonnerrois, fut rapporté dans la

séance du 7 floréal et le District de Tonnerre, dans sa séance du 17 floréal, s'empressa de prendre un arrêté conforme. Voyez plus loin à cette date.

2491. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 41. Adjudication le 19 ventôse an III (9 mars 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 189).

Biens à Poilly, provenant de la fabrique.

2492. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 19. Adjudication le 21 ventôse an III (11 mars). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 252).

Biens provenant de Marcenay, émigré, situés finages de Tonnerre, Dannemoine, Molosme ; biens provenant de Tardieu-Malessye, condamné, situés à Molosmes.

2493. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 20. Première et seconde publications. Vente de biens nationaux provenant de Claude-Brice Huillier et Aléaume-René-François Fontaine, émigrés. Adjudication les 8 et 23 ventôse an III. Tonnerre, imp. de Roze, an III. 2 affiches chacune en 2 feuilles. — (A. Y. D. n. 68, p. 239 et Émigrés, F. 2).

Biens situés à Ancy-le-Franc et Moulins.

2494. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 42. Adjudication le 25 ventôse an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 205).

Tronchoy, biens de la cure et de la fabrique dudit lieu, du doyenné de Tonnerre, des Ursulines de Tronchoy, situés audit lieu et à Cheney : Viviers, biens de la fabrique et de la chapelle Ste-Élisabeth audit lieu.

2495. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 21. Adjudication le 27 ventôse an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68 p. 240).

Biens situés finage de Nuits-sur-Armancon, provenant de Charles-Étienne-Bernard Clugny, émigré.

2496. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Nos 22, 23 et 24, seconde publication. Adjudication les 28 ventôse, 2 et 3 germinal an III. 3 affiches chacune en 2 feuilles. — (A. Y. D. n. 68, p. 256, 276 et 290 et Emigrés C. 6). Tonnerre, imp. de Roze, an III.

Biens à Nuits provenant du même Clugny.

2497. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 43. Adjudication le 17 germinal an III (6 avril 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 221).

Biens de la fabrique à Mólay.

2498. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 44.

Adjudication le 18 germinal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67. p. 237).

Biens provenant de la cure, de la chapelle de Mélizey et de la chapelle de Chamelard.

2499. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 25. Adjudication le 19 germinal an III (8 avril 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 310).

Biens provenant de Chamon, émigré, situés à Tonnerre : de Claude Beau, prêtre déporté, situées finage de Villiers-les-Hauts.

2500. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 45. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 245).

Biens provenant des Minimes, de la Maison du St-Esprit, de la fabrique et du chapitre de St-Pierre de Tonnerre et de la chapelle Ste-Victoire de Vaulichères.

2501. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 26. Adjudication le 28 germinal an III (17 avril). Affiche. — (A. Y. D, n. 68, p. 319).

Biens provenant de l'émigré Louis Marion, situés à Dannemoine, de l'émigré Ogormann, situés à Dannemoine et Epineuil.

2502. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 46. Adjudication définitive le 29 germinal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 253).

Biens des ci-devant Doctrinaires de Noyers, situés audit lieu et à Annay-sur-Serein et Perrigny-sur-Armançon.

2503. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 47. Adjudication le 7 floréal an III (26 avril). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 265).

Biens de la cure de Rugny et des fabriques de Censy, Noyers et Grimault, auxdits lieux et à Cours.

2504. — Réponse à un écrit de J. Guénin, Le Clerc et J.-B. Hardy, à la Convention nationale. Signé : H. Macé d'Audine, Marie, G. Jacquillat, Grosfils, chargés des intérêts de la commune de Tonnerre par délibération du 4 germinal. (Paris), de l'imp. de la rue de Vaugirard. N° 1195. — (M).

2505. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 48. Adjudication le 8 floréal an III (27 avril 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 277).

Fresne, biens de la fabrique et de la cure audit lieu et à Annay.

2506. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 49.

Adjudication le 9 floréal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 285).

Yrouerre, biens de la cure et de la maîtrise d'école.

2507. — District de Tonnerre. Extrait du registre des arrêts du Comité de législation de la Convention nationale. Séance du 7 floréal an III de la République française, une et indivisible.— Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire et publique du 17 floréal. III° année républicaine (6 mai), tenue par les citoyens Heuvrard, président; Porrin, Gault, Maison, Desnoyers, Lepage et Bocquet, administrateurs. Tonnerre, imp. de Roze, an III. In-4°. 4 p. Tiré à 200 exempl. et 100 exempl. en placards. — (M).

Cette pièce contient le désaveu de l'arrêté reconnu faux annulant l'arrêté du représentant Guillemardet, bannissant Chérest de Tonnerre et mettant onze autres citoyens sous la surveillance du District.

2508. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 27. Adjudication le 17 floréal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 330).

Biens, finage de Nuits, provenant de C.-E.-B. Clugny.

2509. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 28. Adjudication le 18 floréal. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 342).

Biens à Nuits, provenant du même.

2510. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 29. Adjudication le 19 floréal (8 mai). Affiche.— (A. Y. D. n. 68, p. 352).

Biens à Nuits, provenant du même.

2511. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 30. Adjudication le 27 floréal an III (16 mai). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 366).

Biens à Nuits, provenant du même.

2512. — District de Tonnerre. Vente de meubles provenant d'émigrés. Adjudication le 27 floréal an III. Affiche en 2 feuilles. Imp. Roze à Tonnerre. — (A. Y. L. § Ier, n° 160).

Mobilier d'Ancy-le-Franc, provenant des mineurs Letellier. Cette affiche tirée à 600 exempl. fut payée à Roze 216 livres.

2513. — Vente de meubles provenant d'émigrés. Adjudication le 27 floréal? an III. Affiche. Imp. Roze à Tonnerre. — (A. Y. L. § Ier, n° 160).

Vente du mobilier de Fontaine, émigré, à .... Tirage 200 exempl. Prix payé à Roze, 46 livres.

2514. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 30. Adjudication le 28 floréal an III (17 mai). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 297).

Cry, biens de la cure.

2515. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 51. Adjudication le 29 floréal. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 305).

Cry, biens de la cure et de la maîtrise d'école.

2516. — (Circulaire de la Commission des approvisionnements aux administrateurs du département, suivie de la délibération du District de Tonnerre, relative aux produits nécessaires à la République). In-4°, Tonnerre, imp. Roze, an III. — (A. Y. R. 1790 à l'an VIII).

2517. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 52. Adjudication le 7 prairial an III. Affiche.— (A. Y. D. n. 67, p. 317).

Biens provenant des fabriques de Sennevoy et Stigny; de la fabrique et de la cure de Fulvy; chapelle de la Conception de Villiers-les-Hauts et dépendances.

2518. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 53. Adjudication définitive le 8 prairal an III (27 mai). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 329).

Biens provenant des Doctrinaires de Noyers à Annay-sur-Serein, Perrigny, Arton.

2519. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 54. Adjudication le 9 prairial an III. Affiche.— (A. Y. D. n. 67, p. 345).

Biens provenant des Doctrinaires de Noyers et de l'Ordre de Malte, situés à Môlay; biens de la fabrique de Censy, audit lieu.

2520. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 31. Adjudication le 17 prairial an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 378).

Biens provenant de C.-E.-C. Clugny, émigré, situés finages de Villiers-les-Hauts et Ravières.

2521. — La France sauvée par ses impositions et ses finances ou projet soumis à la Convention nationale le 18 prairial an III[e] de la République, par Jacques Mignard, du département de l'Yonne. Paris, ... Bureau de la *Gazette historique et politique*, rue Montmartre, 100 et 106. In-8°, 16 p. — (M).

2522. — Extrait du procès-verbal des assemblées tenues à Tonnerre par le représentant du peuple Mailhe, envoyé en mission dans le département de l'Yonne, le 20 prairial an III de la République (9 juin) et jours suivants, Jacob Moreau tenant la plume, en qualité de secrétaire du représentant. S. l. In-4°, 20 p. — (Sc. Y, 1[re] série, 19, p. 45).

Cette pièce est composée entièrement des interrogatoires de Chérest par le représentant, au sujet des troubles de Tonnerre.

2523. — Extrait du registre des arrêtés du représentant du

peuple Maillie, délégué par la Convention nationale dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. A Tonnerre, le 24 prairial an III (12 juin 1795). Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (Sc. Y.).

2524. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 55. Adjudication le 27 prairial an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 357).

Biens provenant de la cure de Stigny.

2525. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 56. Adjudication le 28 prairial an III. Affiche. — (A. Y. D. n 67, p. 373).

Fermes de la Comté. sur Cheney, Stigny, Tonnerre, provenant de la cure de Stigny.

2526. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 57. Adjudication définitive le 7 messidor an III. Affiche, — (A. Y. D. n. 67, p. 389),

Biens provenant de la fabrique de Tanlay, situés audit lieu et à St-Vinnemer.

2527. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 58. Adjudication le 17 messidor an III (5 juillet). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 413).

Biens provenant des Doctrinaires de Noyers, ferme de Vaucharmes et biens à Villiers-la-Grange.

2528. — État des créances de (Claude-Jean-Charles Chamon), émigré compris dans la liste générale publiée par le Directoire du District de (Tonnerre), le 10 pluviose an II (A Tonnerre, le 10 thermidor, IIIe année républicaine) (28 juillet 1795). In-f°. — (A Y. Emigrés).

2529. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 32. Adjudication le 13 thermidor an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 395).

Biens provenant de Clugny, émigré, situés à Nuits-sous-Ravières. Le château et dépendances furent vendus 137,000 livres et la Ferme de Marnay 220,200 livres.

2530. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 59. Adjudication le 3 fructidor an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 340).

Biens des fabriques de Bernouil et Collan, situés auxdits lieux et à Dyé, Roffey, Rameau, Chichée.

2531. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 60. Adjudication le 12 fructidor an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 442).

Ferme de St-Marc, commune de Nuits, provenant de l'Ordre de Malte; biens des fabriques à Ravières et Ancy-le-Franc.

2532. — Constitution de la République française proposée au peuple français par la Convention nationale. A Tonnerre, chez Roze, imp. An III. In-12, 80 p. — (L. 4e série, 12e vol. p. 1).

2533. — Jugement qui condamne Edme Mignot, dit Brisson, natif de Nuits-sous-Ravières, âgé de 35 ans, tailleur de pierres, demeurant à Passy, canton d'Ancy-le-Franc, à la peine de quatre années de fers, pour avoir volé des crapaudines en cuivre dans le magasin de la République situé à Duchy. Du 18 fructidor an III (4 septembre 1795). Auxerre, L. Fournier, an IV. In-4°, 7 p. — (P).

2534. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 61. Adjudication définitive le 24 fructidor an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 430).

Ferme de la Vèvre, située à Gigny et lieux circonvoisins, provenant de l'Ordre de Malte; biens de la fabrique de Pacy, audit lieu et de la fabrique de Ravières, à Nuits.





AN IV DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire
(23 septembre 1795. — 21 septembre 1796).

CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

Ainsi que nous l'avons déjà rappelé, la Constitution votée le 3 fructidor an III devait faire opérer de grands mouvements dans le personnel de l'administration générale et politique. En ce qui concerne le département de l'Yonne, la suppression des districts changea complètement les relations des communes; les 69 cantons qu'elles formaient furent désormais reliés directement à l'administration centrale établie au chef-lieu de département par le moyen des administrations cantonales et de leurs procureurs-syndics. Aussi, sommes-nous obligé, à partir de l'an IV, de supprimer la division en districts que nous avions adoptée depuis sa formation et quoiqu'il ne soit pas encore question de la répartition des cantons en arrondissements, nous adopterons pour l'avenir cette division qui se fera du reste tout naturellement. Les villes d'Auxerre, Avallon, Joigny, Sens et Tonnerre vont absorber à leur profit le courant d'affaires qui commençait à s'établir dans les chefs-lieux de districts de St-Fargeau et de St-Florentin. Ces deux

petites villes qui avaient rêvé de devenir des centres importants, ne seront plus que de simples chefs-lieux de canton. Aussi les imprimeries fondées l'année précédente par Provin et Planson, n'ayant plus aucun aliment sérieux et perdant tout d'un coup la clientèle des districts qui seule pouvait les faire vivre, vont-elles bientôt disparaître.

La Convention nationale qui siégeait depuis le 20 septembre 1792, c'est-à-dire depuis plus de 37 mois, termina ses travaux le 5 brumaire an IV. Suivant la nouvelle Constitution qu'elle avait votée, elle fut remplacée dans la direction des affaires de la République par un gouvernement composé de deux pouvoirs, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif qui fut le Directoire. Le pouvoir législatif fut divisé, comme il l'est aujourd'hui, en deux Conseils : le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents. Nous ne rappelons ces faits historiques, connus de tout le monde, que pour arriver à donner le tableau des représentants du département au commencement de l'an IV, tableau assez compliqué et assez difficile à comprendre si l'on n'en passède pas la clef.

La Convention ayant décrété que le peuple français serait représenté au Corps législatif, à raison de 1 député par 40,000 âmes, et le département de l'Yonne, d'après les derniers recensements des districts, n'en ayant que 310,089, sa représentation ne dut être composée que de 8 députés dont les 2/3 devaient être pris dans la Convention.

L'assemblée électorale, convoquée à Auxerre, tint ses séances le 20 vendémiaire an IV et jours suivants.

Pour les 2/3 qui devaient être pris dans les anciens membres de la Convention, elle choisit les citoyens : Lanjuinais, d'Ille-et-Vilaine; Chastellain, de l'Yonne; Lesage, d'Eure-et-Loire; Larivière, du Calvados; Mailhe, de la Haute-Garonne.

Pour le dernier tiers qu'elle avait à choisir, elle élut Paradis, d'Auxerre; Gau, de Villeneuve-sur-Yonne; Fourcade, de Tonnerre.

Il fallait ensuite choisir une liste triple supplémentaire prise dans la Convention; cette liste fut composée des citoyens suivants :

Boissy-d'Anglas, de l'Ardèche; Dussault, de Paris; Durand-Maillaux, des Bouches-du-Rhône; Saladin, de la Somme; Jeannest, de l'Yonne: Defermond, d'Ille-et-Vilaine; Pelet, de la Lozère; Rouzet, de la Haute-Garonne; Bailleul, de la Seine-Inférieure; Grégoire, de Loir-et-Cher; Delahaye, de la Seine-Inférieure; Rabaud-Pommier, du Gard; Doulcet, du Calvados; Bion, de la Vienne; Rovère, de Vaucluse.

Le Corps législatif, réuni en corps électoral, s'adjoignit encore

pour compléter les deux tiers, les citoyens Hérard, ancien avoué à Sens et Précy, ancien juge de paix à Aillant.

Villetard, que la mort de Lepelletier de St-Fargeau avait fait entrer à la Convention en qualité de suppléant, entra également au Corps législatif, sur la désignation d'un autre département.

Les députés Boileau et Bourbotte avaient péri sur l'échafaud; le premier, compris parmi les Girondins, avait été exécuté le 31 octobre 1793; le second, décrété d'accusation avec Romme, après le 1er prairial, avait été condamné à mort le 25 prairial an III.

A la suite des mêmes événements de prairial, Maure avait également disparu de la scène politique. Au moment où les Thermidoriens étaient devenus tout puissants, l'ancien ami de Robespierre se vit dénoncer à la Convention tout à la fois par le député Le Hardy et par la municipalité auxerroise devenue modérée et réactionnaire par les dernières élections. Maure comprit qu'il était perdu et, dans un moment d'exaltation, il se brûla la cervelle à Versailles où il s'était refugié.

Ainsi parmi les députés qui avaient représenté le département de l'Yonne à la Convention, deux seulement des survivants ne firent point partie de la nouvelle assemblée. Étienne Finot rentra dans son pays natal, à Avrolles; il devint bientôt après président de l'Administration du département. Et plus tard, on le retrouvera commissaire du pouvoir exécutif à Joigny et à St-Florentin. Quant à Louis Turreau nommé commissaire des guerres en Italie, il trouva dans cette contrée une mort tragique, en 1796.

Si nous revenons à l'administration spéciale du département de l'Yonne, nous voyons que, par la nouvelle Constitution de l'an III, le chiffre des administrateurs est ramené à cinq, comme il l'avait été déjà par la loi du 1er vendémiaire de la même année. Les électeurs, convoqués le 20 vendémiaire an IV, pour l'élection de députés, sont chargés également de remplacer l'ancienne administration. Ils désignent les citoyens Bézanger-Sardy, président; Morisot, procureur-syndic à Saint-Florentin; Challaye, de Sens; Chasteau, d'Auxerre; Demorillon, d'Avallon. Mais quelques jours après Chasteau n'ayant point accepté sa nomination, Meslier-Poussard, maire d'Avallon, fut désigné pour le remplacer.

Collet-Charmoy, de Joigny, fut nommé le 6 frimaire commissaire du pouvoir exécutif de l'administration centrale; il fut souvent suppléé pendant l'année par le citoyen De Perthuis fils.

Cette administration n'eut toutefois qu'une existence éphémère de quatre mois. Dès le mois de ventôse an IV, l'administration centrale du département fut renouvelée et composée de la manière suivante : Président : Finot, ancien député à la Convention; administrateurs : les citoyens Monteix, Fleury, Guichard et De-

:ourt ; commissaire du Directoire exécutif : le citoyen Collet-Charnoy ; secrétaire-général : Lécuyer.

En germinal an IV, Monteix, pour une raison que nous ignorons, ɜst remplacé par Marie, d'Auxerre.

2535. — Affiches, Annonces et Avis divers du département de 'Yonne, IVe année. (Au-dessous, Patrie, République Française, lans un médaillon représentant l'Autel de la Patrie, entouré d'attributs guerriers). A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur ɜt directeur desdites Affiches. In-8°, 24 nos, 92 p. — (M).

P. 8. Nomination faite par les électeurs du département. — P. 18. Loi sur es costumes des législateurs et autres fonctionnaires publics, du 3 brumaire. Cette loi visait tous les fonctionnaires, les députés, juges, administrateurs, officiers municipaux et il avait paru intéressant à l'éditeur de 'appeler à chacun son costume officiel. — P. 32. Dispositions de la loi du 6 ıivôse an IV, relative au service des messageries. On trouve là des renseignements précieux sur le prix des places en l'an IV et le transport des nessageries. — A la page 40, un Avis aux souscripteurs de ces feuilles : « A commencer par la première quinzaine de pluviose, les abonnements seront eçus en argent, au prix de 5 livres 10 sols pour la ville et de 7 livres par a poste, pour l'année entière. Au moyen de ce nouvel arrangement, le ervice ne souffrira plus. » — P. 43. Avis de concours pour les professeurs le l'École centrale ; l'examen aura lieu le 1er floréal an IV. — P. 59. Lettre u citoyen Housset, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux ivil et criminel du département de l'Yonne, au citoyen Fournier, rédacɜur des *Petites Affiches* à Auxerre, pour lui demander l'insertion de la ɜttre que lui a écrite le ministre de la justice au sujet des renseignements éciproques que peuvent se donner les membres de l'Administration et ɜs autorités judiciaires. C'est une réponse à des attaques malveillantes ubliées contre Housset. - P. 67. Loi contenant des peines contre les ıbricateurs et distributeurs de faux mandats, du 7 germinal.

Le dernier numéro des Affiches pour l'an III contenait l'avis suivant ux souscripteurs de ces feuilles : « Comme la mise à exécution du nouveau code hypothécaire apportera, selon toute apparence, des changeıents considérables dans la forme et dans les conditions de ces feuilles, ous prévenons nos souscripteurs qu'à dater du 1er vendémiaire an IV, abonnement n'aura lieu que pour trois mois et qu'il sera, pour cet espace e temps, de 9 livres pour la ville et de 12 livres par la poste.

Nous avertissons, en même temps, ceux qui sont en retard de paiement ·our le terme échu que ce qui leur reste à solder sera compté avec eux ur le pied de 18 livres l'année pour la ville et de 24 livres par la poste.

2536. — Almanach du département de l'Yonne, 1795 et 1796, Ve année de la République. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. ɨe vend chez François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. n-18, 120 p.

Dans cet almanach on a bien imprimé le calendrier républicain, mais, à a place des noms de plantes et d'animaux on a rétabli pour chaque jour le

nom des saints. A la suite, on trouve l'étymologie des noms des mois. Puis vient une notice sur la Convention et ses présidents de 1792 à l'an IV. On donne aussi des détails sur le gouvernement de la République tel qu'il venait d'être fixé par la Constitution de l'an III et sur l'administration politique, financière et judiciaire du département de l'Yonne. On trouve ensuite la liste des 69 cantons et de leurs communes, avec les noms des commissaires du pouvoir exécutif de chaque canton, des renseignements sur l'administration municipale d'Auxerre et les principales administrations du chef-lieu. Au commencement de l'an IV, l'administration municipale de la commune et du canton d'Auxerre est ainsi composée: Laporte, président; Poussard, vice-président ; Tenaille, suppléant du commissaire exécutif; Defrance, Dudésert, Petit-Salomon, Ramponneau, Moreau, commissaires du pouvoir exécutif; Faultrier, secrétaire en chef. L'almanach est terminé par le tableau des foires, le relevé de l'état-civil d'Auxerre et le tableau comparatif des nouvelles et des anciennes mesures.

2537. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 8 vendémiaire an IV (30 septembre 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 9, p. 8).

Chablis, biens du chapitre et de la maîtrise d'école; Fiez, Poinchy, Beines, Chichée, biens des fabriques ou des maîtrises d'école.

2538. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 vendémiaire (1er octobre). Affiche. — (A. Y. D. n. 9, p. 16).

Biens divers à Auxerre dépendant des fabriques, de la chapelle Ste-Geneviève, etc.; de la communauté des Chirurgiens, etc.

2539. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 11 vendémiaire an IV (3 octobre 1795). Affiche.— (A. Y. D. n. 9, p. 30)

Biens divers à Toucy, Diges, Pourrain, Sementron, Coulangeron, provenant de l'évêché d'Auxerre, des fabriques et autres.

2540. — Discours prononcé par P.-C.-L. Baudouin, député par le département des Ardennes, président de la Convention nationale, en exécution du décret du 10 vendémiaire, dans la séance du 11 du même mois, 30 octobre (vieux style), à l'occasion de la fête funèbre, célébrée en l'honneur des députés morts victimes de la tyrannie. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, imp. du département, an IV. In-8°, 19 p. — (L. 3e série, I, p. 257).

2541. — Rapport fait au nom du Comité de Salut public et de Sûreté générale, sur les événements des 11, 12, 13 et 14 vendémiaire de l'an quatrième de la République française, par Philippe-Antoine Merlin (de Douai). Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. In-8°, 18 p. — (P).

2542. — District de St-Florentin. N° 61. Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 vendémiaire an IV (8 octobre 1795). Imp. Planson ? Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 733).

Lignorelle, biens de la fabrique; Ligny et Varennes, biens provenant des Ursulines de Tonnerre; Ligny, biens des religieuses de St-Michel de Tonnerre et de la chapelle du Rosaire en l'église de Ligny; Varennes, biens de la confrérie du St-Sacrement de Ligny; Villiers-Vineux, biens de la fabrique.

2543. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 16 vendémiaire an IV de la République française, qui condamne François Marin, natif de Nevers, sergent de grenadiers au 3e bataillon de la Nièvre, demeurant à Nevers, à la peine de huit années de fers, avec l'exposition préalable, pour avoir volé un chapeau chez le citoyen Guillaume où il était logé. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard in-f°. — (M).

Comme on le voit, la répression des crimes et délits, à cette époque, était extrême et non proportionnée à la faute ou au dommage causé.

2544. — Arrêté de l'administration centrale du département de l'Yonne convoquant les assemblées primaires. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (A. Y. L. § Ier, n° 163).

2545. — Liste des citoyens électeurs du département de l'Yonne et leur logement dans la commune d'Auxerre. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, imp. du département, an IV. In-8°, 20 p. — (Sc. Y. 1re série, V, p. 746).

Impression sur gros papier.

2546. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale du département de l'Yonne, tenue à Auxerre le 20 vendémiaire an IV et jours suivants. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 6 p. — (Sc. Y, 1re série, 5, p. 429).

Cette pièce nous donne les noms des députés nommés, des administrateurs et des juges élus aux différentes juridictions.

2547. — Discours du citoyen Bourasset, président de l'assemblée électorale du département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. — (P. D.).

2548. — Que voulez-vous?... Choisissez. S. l. n. d. (Auxerre, 1795). In-4°, 1 p. — (L. 2e série, vol. III, p. 6).

Pamphlet électoral contre les républicains.

2549 — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication le 21 vendémiaire au IV. Affiche. — (A. Y. D. n. 17, p. 2).

Grenier à sel d'Auxerre, provenant de Champion-Cicé, ci-devant évêque; terres et maisons à Auxerre provenant de Dechenu jeune et de Leclerc-Thorigny, émigrés; terres à Leugny, provenant de La Bussière, émigré; labourage à Gurgy, provenant de Montmorency.

2550. — Constitution de la République française. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. In-8°, 62 p. — (M).

Texte de la Constitution dite de l'an III, promulguée le 1er vendémiaire an IV.

2551. — Décret de la Convention nationale qui casse et annule les mandats d'amener et d'arrêts lancés par le directeur du juré du tribunal du District d'Auxerre, contre plusieurs citoyens domiciliés à Auxerre. Du 17 vendémiaire an IV de la République française, une et indivisible (9 octobre 1795). Auxerre, de l'imp. de Baillif, an IV. Placard in-f° plan, sur papier bleuté. — (Q).

Pièce importante qui montre à quel point d'acuité en était arrivée la réaction thermidorienne.

2552. — Jugement du tribunal de police correctionnelle du canton de St-Bris, qui condamne Germain Petit, l'aîné, laboureur, demeurant à St-Cyr, au nom et comme civilement tenu des faits de son fils aîné, en dix livres d'indemnité avec intérêt, envers le citoyen Louis-Edme Cornisset, propriétaire, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne, et aux dépens, et, en outre, en vingt livres d'amende, applicable, conformément à la loi, pour délits commis dans le bois de Vaux-la-Gasse, situé au finage de St-Bris, appartenant audit Cornisset. Du 22 vendémiaire, an quatrième de la République française. Auxerre, de l'imp. de Baillif, an IV. Affiche. — (Q).

2553. — Jugement du tribunal de police correctionnelle du canton de St-Bris, qui condamne Nicolas Delingette l'aîné, dit *La Beurrée*, vigneron, demeurant à Irancy, en cinq livres d'indemnité avec intérêt, envers le citoyen Louis-Edme Cornisset, propriétaire, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne, et aux dépens, et en outre, en dix livres d'amende, applicable, conformément à la loi, pour délit commis dans un bois-taillis situé au finage de St-Bris, climat du Bois de la Faix, appartenant audit citoyen Cornisset. Du 22 vendémiaire, an quatrième de la République française. Auxerre, imp. Baillif, an IV. Affiche. — (Q).

2554. — Département de l'Yonne. Convocation des assemblées primaires. Extrait de la loi du 19 vendémiaire an IV sur la division du territoire de la République, sur le placement et l'organisation des autorités administratives et judiciaires. Extrait du procès-verbal de la séance tenue par les administrateurs du département de l'Yonne, le 25 vendémiaire, an quatrième de la République. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. Affiche. — (M).

D'après cette loi, Auxerre et Sens ont à nommer 7 officiers municipaux, les communes ayant plus de 5,000 âmes en nommeront 5 et les communes au-dessous de 5,000 nommeront seulement un agent municipal et un adjoint.

2555. — Arrêté de l'administration centrale du département de l'Yonne, concernant les réquisitions. Auxerre, le 23 vendémiaire an IV (15 octobre 1795). Imp. L. Fournier.— (A. Y. L. § 1er, n° 163).

2556. — Extrait du procès-verbal de la séance du 29 vendémiaire an IV (22 octobre 1795), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne, sur le résultat des élections. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 8 p. — (R. 438).

2557. — Rapport fait à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an IV (12 octobre 1795), sur la conspiration et la rebellion qui ont éclaté dans les journées des 13 et 14 vendémiaire, et sur les opérations militaires exécutées par l'armée républicaine; par P. Barras, représentant du peuple, général en chef de l'armée de l'intérieur. Auxerre, L. Fournier, imp. du département de l'Yonne, an quatrième. In-8°, 20 p. — (P).

2558. — Rapport fait au nom de la Commission des Cinq sur la conjuration du 13 vendémiaire, par Tallien. Auxerre, imp. L. Fournier, an quatrième. In-8°, 18 p. — (P).

2559. — Extrait du procès-verbal de la séance du 5 brumaire de l'an IV de la République française, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. L.Fournier, an IV. In-8°, 3 p. — (M).

Arrêté fixant aux 10, 20 et 30 de chaque mois les réunions périodiques des assemblées municipales.

2560. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 5 brumaire an IV (27 octobre 1795). Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 4 p. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Arrêté relatif aux convocations des assemblées primaires.

2561. — Extrait du procès-verbal de la séance du 3 frimaire an IV (4 décembre 1795), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Arrêté concernant les réquisitions, invitant en même temps les municipalités à déployer plus de zèle.

2562. — Rapport sur les moyens d'exécution de la loi du 3 brumaire dernier sur l'organisation de l'instruction publique. Auxerre, le 9 frimaire an IV (30 novembre 1795). Imp. L. Fournier.— (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Ce rapport est suivi d'un arrêté de l'Administration centrale pour la formation dans les municipalités des jurys d'instruction.

2563. — Tableau dressé par l'administration départementale de l'Yonne, en conformité des articles 483, 485, 486, 487 et 488 du

Code des délits et des peines, etc., des citoyens de l'arrondissement parmi lesquels doivent être choisis les jurés d'accusation et de jugement pendant les mois de nivôse, pluviose et ventôse de l'an IV. Auxerre, le 16 frimaire an IV (7 décembre), imp. L. Fournier. In-8°, 19 p. — (L. 3e série, 6, p. 140).

Ce tableau, comme on le voit, était publié et affiché tous les trimestres.

2564. — Adresse du corps électoral du département de l'Yonne à la Convention nationale pour le renouvellement des agents financiers. Auxerre, imp. L. Fournier. S. d. In-4° 2 p. — (Sc. Y.).

2565. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 3 pluviose an IV (23 janvier 1796). In-4°. Auxerre, imp. L. Fournier. — (A. Y.).

Arrêté concernant l'emprunt forcé.

2566. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 23 pluviose an IV (12 février 1796). In-4°. Auxerre, L. Fournier. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Arrêté ordonnant la formation dans chaque commnne, d'un état de tous les individus rentrés sur le territoire de la République après l'avoir quitté.

2567. — Administration du département de l'Yonne Extrait du procès-verbal de la séance du 1er ventôse an IV (20 février 1796). In-8° et en placards. Imp. L. Fournier. — (A. Y. L. § 1er, M. 14, 1790 à l'an VIII).

Arrêté sur la réorganisation de la garde nationale et de la police intérieure des communes.

2568. — Arrêté pris par le représentant du peuple Jard-Pauvilliers, à St-Maixent, le 5 frimaire an IV, concernant l'armée et arrêté conforme de l'administration de l'Yonne, séance du 3 ventôse an IV (22 février 1796). Auxerre, L. Fournier. In-8°, 7 p. — (B. Dey).

2569. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 3 ventôse an IV (22 février 1796). Auxerre, L. Fournier. In-8°. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Arrêté fixant la journée de travail dans le département à 250 livres en assignats, en exécution de l'art. 4 du titre II de la loi du 28 septembre 1791 qui porte que les moindres amendes seront de la valeur d'une journée de travail.

2570. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 3 ventôse an IV. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Cet arrêté, adressé à toutes les municipalités de cantons et aux communes, est relatif à la nécessité de faire écheniller les arbres et arbustes.

2571. — L'administration centrale aux administrations municipales de son ressort. Extrait du procès-verbal de la séance du 13 ventôse an IV. Auxerre, imp. Fournier, In-8°. — (R. 438).

2572. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, qui condamne Edme Bourbon, se disant tonnellier, demeurant en la commune d'Avallon, âgé d'environ 40 ans, contumax, à six années de détention; pour avoir volé deux bœufs, la nuit du 16 au 17 brumaire dernier, dans la ferme de Lusigny, commune de Mailly-la-Ville, appartenant au citoyen Vigoureux. Du 16 ventôse an IV (6 mars 1796). Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

2573. — Arrêté du Directoire exécutif du 19 ventôse, an IVe de la République française, une et indivisible, relatif à la *fête de la Jeunesse* qui doit être célébrée le 10 germinal an IV. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, imp, du département de l'Yonne, an IV. In-8°, 6 p. — (M).

Cet arrêté est suivi de la circulaire de l'Administration du département de l'Yonne du 1er germinal an IV, sur le même sujet.

2574. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 21 ventôse de l'an IV de la République française, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre. L. Fournier. In-8°, 4 p. et en placards. — (Sc. Y., 1re série, 5, p. 477).

Arrêté prescrivant l'enlèvement de tous signes extérieurs d'un culte quelconque, et la stricte exécution des lois sur la police des cultes.

2575. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 21 ventôse an IV (11 mars 1796). Imp. L. Fournier. In-8° et en placards. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Arrêté pour la levée des chevaux et mulets pour le service des armées, d'après la loi du 15 pluviose an IV. Les animaux seront placés au cidevant couvent St-Julien.

2576. — Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif du 25 pluviose an IV de la République française, une et indivisible. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 10 p. — (L. 3e série, t. 26, p. 73).

Arrêté prescrivant une levée de chevaux pour le 10 germinal.

2577. — Soumission d'acquérir des domaines nationaux. Département de l'Yonne. Le .... an IV, devant nous, administrateurs du département, etc. In-4°, 2 p. — (A. Y. Emigrés).

Formule pour les acquisitions de domaines nationaux.

2578. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 12 germinal an IV (1er avril 1796), prescrivant le remplacement des arbres de la Liberté qui sont morts. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 3 p. — (Sc. Y. 1re série, 5 p. 489).

2579. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 15 germinal an IV (4 avril 1796), ordonnant l'apposition des scellés sur la caisse du payeur général et du receveur général du département. Auxerre, L. Fournier. In-8°. — (R. 438).

2580. — Arrêté de l'Administration centrale du département du 17 germinal an IV (6 avril), au sujet du départ des jeunes gens de la réquisition et des militaires déserteurs. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, 5, p. 431).

2581. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du registre des délibérations de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Séance du 19 germinal an IV, etc. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 6 p. — (Sc. Y., 1re série, 5, p. 469).

Arrêté mettant les gardes nationales en permanence et prescrivant des mesures contre les brigands et émigrés échappés de la Vendée.

2582. — Département de l'Yonne. Instruction publique. Proposition du concours pour l'examen des professeurs de l'École centrale, conformément à la loi du 3 brumaire an IV et à l'arrêté de l'Administration départementale du 9 frimaire suivant. Auxerre, L. Fournier, an IV. In-8°, 16 p. — (M).

2583. — Les administrateurs du département de l'Yonne aux Administrations municipales de l'arrondissement. Auxerre, le 3 floréal an IV (22 avril 1796). S. l. In-8°, 3 p. — (P).

Circulaire et arrêté relatifs à la fête des Époux fixée au 10 floréal.

2584. — Arrêté du département de l'Yonne sur les effets mobiliers des tribunaux, la fixation du nombre et la rétribution des employés des administrations municipales de chaque canton. Auxerre, le 15 floréal an IV (4 mai 1796). Imp. L. Fournier. In-8°. — (R. 438).

2585. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, qui condamnent les citoyens Emile Languillat, laboureur à St-Denis, canton de St-Clément; Jean Bouguy, cultivateur à Nailly, canton de Pont-sur-Yonne; Gabriel Bazille, aîné, propriétaire à Joigny; Hollier, l'aîné, marchand de bois à La Gorge, commune et canton de Quarré-les-Tombes; Robert, gendre Chenal, marchand à Toucy; René Boursier, cultivateur à Pailly, canton de Sergines et chacun d'eux en 50 livres d'amende, à la privation de leur droit d'éligibilité et des suffrages pendant deux

ans, et aux frais de l'impression et affiches des jugements. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2586. — Le commissaire du Directoire exécutif près le département de l'Yonne, aux commandants de la gendarmerie, aux accusateurs publics, directeurs de jury et juges de paix; aux commissaires du Directoire exécutif près les Administrations municipales du ressort. Auxerre, le 16 floréal an IV (5 mai 1796). S. l. (Auxerre, Fournier). 1 p. in-8°. — (B. Mignot).

Lettre donnant le signalement d'un cheval volé, lors de l'assassinat du courrier de Lyon.

2587. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 19 floréal an IV (8 mai) de la République française, une et indivisible, qui condamne Charles Thoret père, natif de Sully-sur-Loire, âgé de 60 ans, marchand à Orléans, à la peine de vingt-quatre ans de fers, avec l'exposition préalable, pour avoir, avec autres, volé de l'or, de l'argent monnayé, des pièces d'argenterie et des assignats, en la maison des citoyens Coutellier père et fils, aux Supplissions, commune de St-Florent (canton de Coulon, Loiret), à force ouverte, par violence, avec effraction, dans la nuit du 28 au 29 thermidor dernier. Et ensuite à la déportation, pour cause de récidive. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard in-f° de 1 f. 1/2. — (M).

2588. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 21 floréal, l'an IV de la République. Instruction publique. Organisation des écoles primaires, conformément à la loi du 3 brumaire. Auxerre, le 21 floréal an IV (10 mai 1796). Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

2589. — Circulaire de l'Administration centrale aux Administrations de l'Yonne, à l'effet de donner les états de fournitures faites par les communes et d'en régler le prix. Du 23 floréal an IV (12 mai). S. l. In-4°, 1 p. — (D. 97).

2590. — République française. Egalité, Liberté, Fraternité, Humanité. Quatrième supplément à la liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République, dressé en exécution de l'art. 29 § II, 5° section de la loi du 25 juillet 1793 (vieux style) et de l'art. 1er, section 2e, titre III de la loi du 25 brumaire an IIIe. A Paris, de l'imp. des Administrations nationales, l'an troisième. T. Ier, A-K, arrêté le 15 pluviose an IV. T. II, L-Z, terminé le 29 floréal an IV. In-8°. — (A. Y. Emigrés).

2591. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 25 prairial an IV (13 juin 1796), sur les militaires et réquisitionnaires restés dans leurs foyers sans autorisation légale.

Auxerre, L. Fournier, an IV. In-8°, 4 p. et en placards. — (A. Y. L. § I, n° 164).

Cet arrêté, envoyé dans toutes les communes, prescrit le départ immédiat de ces militaires.

2592. — Tableau dressé par l'Administration centrale du département de l'Yonne en conformité de la loi du 3 brumaire an IV, des citoyens de l'arrondissement parmi lesquels doivent être tirés au sort les jurés d'accusation et de jugement, pendant le trimestre de messidor prochain. Auxerre, le 26 prairial an IV (14 juin 1796). Imp. L. Fournier. In-8°, 18 p. — (Sc. Y. 1re série, V, p 349).

2593. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne pour l'ouverture de l'École centrale et de la bibliothèque y établie à la date du 16 messidor. Extrait du procès-verbal de la séance du 26 prairial an IV de la République française, une et indivisible, tenue par les citoyens Finot, président; Decourt, Guichard, Marie et Fleury, administrateurs; Collet, commissaire du pouvoir exécutif et Sauvalle, secrétaire en chef. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (Q).

2594. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 27 prairial an IV (15 juin 1796), sur les soumissionnaires des domaines nationaux. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°. — (R. 438).

2595. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 27 prairial an IV, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. — (A. Y. L. 81, n° 164; on lit : le présent sera imprimé, etc.).

Arrêté relatif à la résistance qu'éprouvent les acquéreurs de presbytères. Invitation aux municipalités, sous leur responsabilité personnelle, de faire vider les maisons et d'en laisser jouir les nouveaux propriétaires.

2596. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne prescrivant la remise par les municipalités aux Administrations municipales de canton, du double des registres de l'état-civil de leur commune, antérieur à l'année courante, pour y être déposés et en être délivré des extraits aux parties réclamantes. Du 7 messidor an IV (25 juin 1796). Imp. L. Fournier. — (A. Y. L. § 1, n° 164).

2597. — Discours prononcé le 15 messidor de l'an IV (3 juillet 1796), pour l'inauguration de l'École centrale du département de l'Yonne, par P. Bernard, membre du jury d'instruction publique. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 18 p. — (Q).

2598. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 18 messidor an IV (6 juillet 1796), sur la fixation de la

valeur d'une journée de travail, comme taux des moindres amendes, à une livre 25 centimes, au lieu de 250 livres en assignats, ainsi que le portait l'arrêté précédent du 3 ventôse. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°. — (R. 438).

2599. — Liste des Emigrés du département de l'Yonne. Quatrième supplément. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Mémoire Fournier).

Tirage 1,000 placards sur Cornet, prix total : 13 livres 8 sols 3 deniers.

2600. — Jugement du tribunal civil du 25 messidor an IV (13 juillet 1796). Auxerre, imp. L. Fournier. In-8° et en affiche — (A. Y. L. § Ier, n° 140).

Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite aux Archives de l'Yonne. Tirage : 800 exempl. en in-8° et 300 placards.

2601. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne levant le séquestre Baudelot ainé, à Auxerre, conformément aux lois des 9 floréal an III et 20 floréal an IV. Du 29 messidor an IV (17 juillet 1796). — (A. Y. L. § Ier, n° 164).

2602. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne du 16 thermidor au IV (3 août 1796), qui condamne François-Charles Petit, âgé de 33 ans, vigneron demeurant à Esnon, canton de Brienon, à une année d'emprisonnement; pour avoir pris de la chaux amortie, appartenant à la République, dans une fosse près le canal de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier, an IV. Affiche. — (M).

2603. — Extrait du procès-verbal des séances du Conseil des Cinq-Cents. Du 21 thermidor an IV de la République, une et indivisible (8 août 1796). Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Formation de la Haute-Cour de justice à Vendôme pour le jugement de Drouet, représentant du peuple et de ses co-accusés.

2604. — Mémoire sur délibéré pour Nicolas Lescot-Fleuriot, citoyen de Paris, demandeur et défendeur; contre Pierre-Joseph Bailly, officier de santé à Lons-le-Saulnier et Marie-Madeleine Lescot-Fleuriot, son épouse, défendeurs et demandeurs. Signé : Sochet, défenseur officieux. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV de la République. In-4°, 26 p. — (M).

2605. — Lettre du Ministre des finances. Vente du mobilier appartenant à la Nation. 16 fructidor an IV (2 septembre 1796). — (A. Y. Mémoire Fournier).

Tirage 200 exempl. sur Cornet; prix : 10 livres 8 sols 6 deniers.

2606. — Dilapidation des maisons nationales. Administration du département de l'Yonne. Séance du 17 fructidor an IV (3 sep-

tembre 1796). Signé sur le registre : Finot, président; Fleury, Decourt, Guichard et Marie, administrateurs; Collet, commissaire du pouvoir exécutif; Sauvalle, secrétaire en chef. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Arrêté pris à propos des dilapidations du presbytère opérées par le citoyen Pelerin, ministre du culte catholique à Guerchy, au préjudice du propriétaire acquéreur.

2607. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 17 fructidor an IV, qui condamne Jean Galimard, âgé de 46 ans, manouvrier, né et demeurant à St-Florentin, à la peine de douze années de fers, avec l'exposition préalable pendant six heures, sur la place publique de la commune d'Auxerre; pour avoir nuitamment et par escalade, volé du blé dans le grenier du citoyen Bonneau, à St-Florentin. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2608. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 18 fructidor an IV, qui condamne Marie Martin, native de Chablis, femme de Guillaume Moreau, vigneron demeurant à Tonnerre, par forme de police correctionnelle, à six mois d'emprisonnement, pour avoir volé des feuillettes dans la grange du citoyen Pierre Bourgeois, tailleur de pierres à Tonnerre. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. Affiche. — (M).

2609. — Moyen de détruire les loups, adopté par le Comité de Salut public. 1 p. in-f°. S. l. n. d. — (M).

Curieuse recette pour l'empoisonnement des loups.





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an IV.
(23 septembre 1795 au 21 septembre 1796)

2610. — Troisième supplément de la liste des Emigrés. Avallon, imp. Aubry. 24 vendémiaire an IV (16 octobre 1795). Affiche.

Cpr Registre des délibérations du District, bibl. E. Petit. Tirage 100 ex. contenant 1 feuille d'impression à 2 colonnes, car. *St-Augustin*, évalué à 180 livres en assignats.

2611. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 69. Réception d'enchères le 15 vendémiaire an IV. Adjudication le 1er brumaire an IV (23 octobre 1795). Imp. Aubry, à Avallon. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 66).

Maison au Vault; maison et terres à Châtel-Censoir, provenant du chapitre et de la fabrique; Sauvigny-le-Bois, terre provenant de la fabrique; Avallon, maison dépendant de la chapelle Ste-Madeleine érigée en l'église St-Lazare; hermitage St-Guillaume, provenant de l'église collégiale St-Lazare et biens provenant du chapitre d'Avallon. Sur le registre du District, cette affiche est indiquée comme tirée à 100 ex., à 3 feuilles d'impression sur 2 colonnes, car. *St-Augustin*. Prix : 565 livres.

2612. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 70. Adjudication le 25 brumaire an IV (16 novembre 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 106).

Civry, biens de la fabrique; Lisle, biens de la confrérie du St-Sacrement, situés audit lieu et à Dissangis; biens provenant de la confrérie de la Ste-Vierge, érigée en l'église de Lisle. Sur le registre du District cité plus haut, cette affiche tirée à 100 ex. et comprenant 5 feuilles, est évaluée à 920 livres en assignats.

2613. — L'Administration municipale d'Avallon aux citoyens et commune dudit Avallon. 5 frimaire an IV (26 novembre 1795).

Signé : Arthault, Chamerot, Rousseau, Aubry, administrateurs. Imp. d'Aubry, à Avallon. Affiche. — (M).

Au sujet de l'établissement d'une contribution personnelle et de taxes somptuaires. Au commencement de l'an IV, l'administration cantonale et municipale d'Avallon était présidée par le c. Thibaut. Le commissaire du Directoire était le c. Marguerite.

2614. — Délivrance. Avallon, imprimerie Comynet. Affiche. — (P).

Affiche pour l'adjudication de divers travaux en 1795, à Avallon et l'amodiation de terres.

Cette pièce malgré son peu d'importance nous donne l'occasion de constater la fondation, à Avallon, d'une seconde imprimerie, concurremment avec celle d'Aubry. Malheureusement nous avons peu de renseignements sur sa fondation et l'époque exacte où le nouvel établissement commença à fonctionner. Jean-François-Pierre Comynet, avocat à Avallon, ouvrit, à la fin de 1795, un atelier typographique. avec l'aide d'un bon ouvrier sans doute, car il n'avait pas fait l'apprentissage du métier. Nous connaissons très peu de pièces sorties de ses presses. de l'an IV à l'an VIII. Nous savons seulement que l'établissement fut continué plusieurs années après par son fils François-Nicolas Comynet.

Quant à Aubry, il exercera encore pendant les années IV et V, puis cédera son établissement à Antoine-Ambroise Duchâteau, ancien ouvrier compositeur de l'atelier auxerrois de Baillif. Mais ici s'arrêtent nos renseignements, car nous ne possédons aucune pièce imprimée par Duchâteau avant l'année 1805. Le nouvel imprimeur a-t-il été obligé de partir pour la frontière, afin de payer sa dette à la Patrie, comme on l'a écrit, cela est possible, mais on ne voit point pourquoi l'atelier serait resté entièrement fermé, et il faudrait qu'Aubry, son prédécesseur, eut complètement disparu d'Avallon pour qu'il laissât la place libre à un nouveau concurrent.

Quoiqu'il en soit, l'absence de documents certains nous force à laisser la question en suspens. A partir de 1805, l'établissement de Duchâteau marcha régulièrement et soutint la concurrence de l'imprimerie Comynet. En 1813, les deux imprimeurs s'entendirent, et Duchâteau céda son établissement à Comynet fils, qui exerça son art jusqu'en 1838, époque à laquelle il vendit à son tour l'atelier avallonnais à un nommé Garet. Puis, en 1840, ce dernier cède son fond à Charles-Napoléon Herlobig, et plus tard, le 6 août 1855, M. Emile Odobé reprend l'atelier et le dirige avec succès jusqu'à l'heure actuelle.

2615. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 21 pluviose an IV de la République française, une et indivisible, qui condamne Pierre Colin, âgé de 28 ans, flotteur, né et demeurant à Fontenille, commune de Brosses, à cent livres d'amende, six mois d'emprisonnement, etc., pour avoir, le 8 mai 1793 (vieux style), frappé à coups de bûche le nommé François Millot. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Les mariniers de Brosse avaient formé un complot pour empêcher les flotteurs de Coulanges de passer.

2616. — Vente d'arbres chablis, dans la forêt d'Hervaux. Adjudication à Avallon le 3 ventôse an IV (21 février 1796). Avallon, imp. d'Antoine Aubry. Affiche. — (P).

2617. — Canton d'Avallon. Bois nationaux et autres à vendre (à Bierry-les-Belles-Fontaines). Adjudication le 6 germinal an IV (26 mars 1796). Avallon, imp. d'Antoine Aubry. Affiche. — (P).

2618. — Fête de l'Agriculture pour le 10 messidor an IV. L'Administration municipale du canton d'Avallon à ses concitoyens. Avallon, Antoine Aubry, imprimeur-libraire. — (M).

Affiche ornée d'un bois où on lit ces mots : Liberté, Constitution, Droits de l'Homme, Égalité.

2619. — Couplets pour la fête de l'Agriculture le 10 messidor an IV (28 juin 1796). A Avallon, de l'imp. d'Aubry, impr.-libraire. In-8°, 4 p. — (P).

2620. — L'Administration centrale du départemeut de l'Yonne au commissaire près l'Administration municipale d' (Avallon). In-f°, 1 p. S. l. — (P).

Formule de nomination (du citoyen Caristie).

2621. — Tableau de réduction du numéraire métallique des valeurs successives d'opinion du Papier-Monnaie, à partir du 1er janvier 1791, jusques et y compris le 6 thermidor an IV (24 juillet 1796), pour de la publication dans le département de l'Yonne de la loi du 29 messidor précédent. De l'imp. d'Aubry à Avallon. In-4°, 4 p. — (M).

2622. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 15 fructidor an IV de la République française, une et indivisible, qui condamne Germain Chevy, âgé de 18 ans, garçon meunier, demeurant à Meluzien, commune d'Avallon, par forme de police correctionnelle, à six mois d'emprisonnement, pour avoir volé une pièce de toile de coton appartenant au citoyen Chargeasse, marchand à Avallon. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M), et 6 placards in-4°. — (P).





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an IV.
(23 septembre 1795 au 21 septembre 1796)

L'administration cantonale et municipale de Joigny, choisie par les électeurs et installée le 14 brumaire an IV, était composée ainsi : le c. Chaudon Antoine, président ; les cc. Boudier d'Apremont, Lacam, Frilleux, Larcher, gendre Legros, Chaudot père, officiers municipaux ; le c. Badenier-Laperière, commissaire du Directoire exécutif.

2623. — Seconde publication. N° 59 de l'ancien mode. N° 4 du nouveau mode. Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication à Joigny le 2 vendémiaire an IV (24 septembre 1795). Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 318).

Municipalités de Champlay et Joigny, biens de la fabrique de Champlay; Senan, biens de la fabrique de Guerchy ; Neuilly, Sommecaise, Perreuse, biens des fabriques desdits lieux ; Charmoy et Épineau-les-Voves, biens de la fabrique de Charmoy.

2624. — N° 22. Vente de biens nationaux confisqués sur Louis-Charles Chenu, officier d'infanterie, émigré. Adjudication le 8 vendémiaire an IV. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 248).

Ferme de Beauvoir, située à Fleury, et biens divers.

2625. — N° 23. Vente de biens nationaux confisqués sur Maximilien Guérin-Brulard, marquis, émigré. Adjudication à Joigny le 2 vendémiaire an IV. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 298).

Biens situés à Chêne-Arnoult. Les 410 arpents désignés sur cette affiche furent adjugés à Jacques Coffre, meunier à St-Martin-sur-Ouanne, moyennant le prix de 485,400 livres.

2626. — District de St-Fargeau. St-Fargeau, le 2 vendémiaire an IV. In-4°, 3 p. Imprimerie de Provin à St-Fargeau. — (Cpr A. Y. Mémoire de Provin).

Circulaire concernant les impositions. Caractère *petit romain* interligné, tirage 80 exempl.

2627. — Proclamation du représentant du peuple Gentil. 2 feuilles grand-carré, *petit canon*, tirage 70 exempl. en placard.

Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite au Mémoire de Provin, imp. à St-Fargeau du 15 vendémiaire an IV (7 octobre 1795).

2628. — N° 24. Deuxième publication. Vente de biens nationaux provenant de Augustin-Jean Louis-Antoine Duprat-Barbançon, comte et officier-général, et d'Etienne-Philippe Villaine, marquis et ancien major des Gardes-du-Corps, émigrés. Adjudication le 21 vendémiaire an IV (13 octobre 1795). Imp. Simonnet à Joigny. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 316).

Biens à Scépeaux, Chevillon, Cudot, La Ferté (tour et halle).

2629. — Arrêté du District de St-Fargeau du 22 vendémiaire an IV (14 octobre), pour la fixation des communes qui doivent approvisionner les marchés. St-Fargeau, imp. Provin. Affiche.

Nous ne connaissons cette pièce que par le Mémoire de Provin (Une feuille grand-carré, caractère *petit romain* sur 3 colonnes, tirage 100 ex.). Le District fonctionna donc encore quelque temps après sa suppression; cette pièce et la suivante le constatent.

2630. — Arrêté du District de St-Fargeau du 13 vendémiaire an IV (16 octobre 1795), concernant les secours accordés aux indigents. St-Fargeau, imp. de Provin. In-4°, 4 p. Car. *petit romain*, interligné, tirage 50 exempl. — (A. Y. Mémoire de Provin).

2631. — Mercuriale des mois de fructidor et vendémiaire. St-Fargeau, imp. de Provin, an IV. Affiche, papier fin, à plusieurs colonnes, tirage 60 exempl. — (A. Y. Mémoire de Provin).

2632. — Arrêté du 22 vendémiaire an IV (14 octobre 1795), concernant les impositions. St-Fargeau, imp. de Provin. Placard sur 3 colonnes, *petit romain*, tirage 100 exempl. — (A. Y. Mémoire de Provin, du 9 brumaire an IV).

2633. — N° 25. Première publication. Vente de biens nationaux provenant de Anne-Léon Montmorency, duc et maréchal-de-camp, et de Louis-Charles Chenu, officier d'infanterie, émigrés. Adjudication le 13 brumaire an IV (4 novembre 1795). Joigny, imp. Simonnet, affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 360).

Moulin et dépendances à Migennes et Laroche; biens divers à Fleury.

2634. — Première publication. N° 60 de l'ancien mode. N° 5 du nouveau mode. Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 17 brumaire an IV. Affiche. Joigny, imp. Simonnet. — (A. Y. D. n. 41, p. 374).

Biens des fabriques à Précy, Cézy, Béon et La Celle-St-Cyr.

2635. — Première publication. N° 61 de l'ancien mode. N° 6 du nouveau mode. Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 19 brumaire an IV. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 414).

Poilly, chapelle du Bas-de-Poilly; Cézy, La Celle-St-Cyr et Béon, biens de la confrérie du Rosaire de Cézy; Cézy, biens provenant de la fabrique et de la chapelle du St-Esprit.

2636. — Vente de biens nationaux à St-Fargeau. Réception d'enchères le 2 brumaire an IV. Adjudication le 29 brumaire (20 novembre 1795). 2 affiches rognées (St-Fargeau, imp. Provin). Suivant le Mémoire de Provin, tirage 70 exempl. caractères *petit romain* sur 2 colonnes, — (A. Y. D. n. 49, p. 70).

Biens situés à Moulins, St-Denis, St-Sauveur, Etais, Treigny, provenant des cures et fabriques desdits lieux et de celle de St-Martin-sur-Ouanne; maison à Treigny, provenant de la maîtrise d'école.

2637. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 23 pluviose an IV (12 février 1796), de la République française, une et indivisible, qui condamne le nommé Chevallier, charretier et conducteur des charrois de la République, sans domicile connu, contumax, à huit annés de fers: pour avoir falsifié et fait usage, à dessein de nuire à autrui, de deux billets d'étape. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2638. — Réflexions sur le moment présent, par Félix Lepeletier ou suite de celles déjà publiées par le même et offertes par lui à la Convention nationale, en floréal de l'an III. Paris, le 27 floréal an IV de la République française. De l'imprimerie de R. Vatard et ass., rue de l'Université, n° 139 ou 926. In-8°, 42 p. — (M).

Des sentiments qui affectent les républicains observateurs et calculateurs et qui les aigrissent. — Des vices qu'ils trouvent dans le gouvernement actuel. — De la conception du gouvernement révolutionnaire, de son but, de ses effets. — D'une manière plus lente de terminer la révolution et de fonder un gouvernement vraiment républicain. — Conclusion de l'ouvrage.

2639. — Félix et Amédée Lepeletier au Conseil des Cinq-Cents, ou nouvelles observations sur l'adoption publique et l'affaire de S. Lepeletier (Paris), de l'imp. de la rue Cassette. In-8°, 11 p. — (A. B. 188).

2640. — Jugement du tribunal criminel du département de

l'Yonne, séant à Auxerre, du 16 thermidor an IV, qui condamne François Charles Petit, âgé de 33 ans, vigneron demeurant à Esnon, canton de Brienon, à une année d'emprisonnement, pour avoir pris de la chaux amortie, appartenant à la République, dans une fosse, près le canal de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2641. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 17 fructidor an IV de la République française (3 septembre 1796), qui condamne Edme-Joseph Pichoret, natif de St-Florentin, âgé de 49 ans, garçon meunier demeurant à Ceriziers, à la peine de dix années de fers, avec l'exposition préalable, pendant six heures, sur la place publique de la commune d'Auxerre, pour avoir volé, avec effraction, différents effets, au domicile de Nicolas Mercier, à Bellechaume. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Comme on le voit, nous avons peu de renseignements sur les écrits qui sortaient à cette époque des presses du département ouvertement ou clandestinement. Les partis qui battaient en brèche le gouvernement républicain, ne se faisaient cependant pas faute de répandre dans le public des feuilles volantes destinées à discréditer l'ordre actuel des choses. Voici un extrait du procès-verbal de la séance du 23 nivôse an IV de l'Administration centrale qui vient nous en donner la preuve :

Reg. 56, f° 243. — « Sur la communication donnée à l'Administration par le commissaire du pouvoir exécutif d'une lettre à lui adressée le 22 nivôse an IV par le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale du canton de Joigny, contenant dénonciation d'un écrit infâme et royaliste qui a été placardé dans la commune de Joigny.

« Vu ladite lettre contenant la copie de cet écrit, la matière mise en délibération, le commissaire du Directoire exécutif entendu et les opinions prises. L'Administration du département considérant que les auteurs de cet écrit non seulement insultent les républicains, mais encore qu'ils avilissent le papier-monnoye et encensent la Royauté, qu'il est du devoir de l'Administration d'employer tous les moyens que la loi met en son pouvoir pour les faire poursuivre suivant la rigueur des lois et arrêter les effets funestes de leurs perfides projets.

« Arrête que l'écrit dont il s'agit sera dénoncé à l'accusateur public près le tribunal criminel du département, etc., etc. »





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SENS

1er vendémiaire an IV au 5e jour complémentaire an IV.
(23 septembre 1795. — 21 septembre 1796.)

2642. — Almanach de la commune de Sens et du département de l'Yonne, contenant des notices curieuses et des recherches historiques sur le département de l'Yonne et la commune de Sens. Pour l'année quatrième de la République française une et indivisible. A Sens, chez Ve Tarbé et fils, impr. libraires, rue de la Convention. In-18, 95 p. — (M).

On retrouve dans l'almanach de cette année la notice déjà publiée sur le Département et les principaux personnages auxquels il a donné le jour. Sous le titre d'anecdotes sénonaises, on a inséré les articles suivants : 1o *Motte du Ciar ;* 2o *Massolac ;* 3o *Aventure arrivée au château de Launay, près Sens, en l'année* 1648.

Le calendrier grégorien reparaît dans cet almanach avec les noms des saints, en regard, toutefois, du calendrier républicain.

Comme nous l'avons dit, les administrations de District ayant disparu pour obéir à la Constitution de l'an III, les administrations cantonales leur succèdent et correspondent directement avec l'administration centrale d'Auxerre par le moyen des commissaires du Directoire exécutif près les administrations des 69 cantons du département. Pour l'an IV, ces commissaires sont choisis parmi les patriotes et les anciens administrateurs ; ce sont eux qui sont chargés de stimuler le zèle des administrations cantonales. A Sens, l'administration, tout à la fois municipale et cantonale, se compose des citoyens : Moreau de Vormes, président ; Jossey, Perrin le jeune, Leroux père, Soulas, Sauvé, Régley fils, administrateurs ; Sandrier, commissaire du Directoire exécutif ; Boulley fils,

secrétaire général ; Adenis l'aîné, secrétaire-adjoint ; Dyauville, trésorier-receveur ; Jacquier, archiviste.

2643. — Calendrier pour l'an quatrième de la République française une et indivisible. A Sens, de l'imp. de vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Comme celui de l'an III, ce calendrier contient en regard le calendrier républicain et l'ère grégorienne. On a retranché des indications diverses, les jours d'assemblée de la société républicaine et révolutionnaire de la ville de Sens.

2644. — Affiches de Sens. Vᵉ Tarbé et fils. — (Bib. Landry, à Sens).

N'ayant point eu à notre disposition la collection des Affiches de Sens de l'an IV, nous ne pouvons que la mentionner ici, tout en regrettant de ne pouvoir donner le sommaire des principaux articles.

2645. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 6 vendémiaire an IV (27 septembre 1795). In-f°. S. l. (Sens, Tarbé). (A. Y. D. n. 60, p. 251).

Biens divers des cures et fabriques de Champigny, Vallery, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Rousson et Subligny ; de la chapelle de Vallières, à Fleurigny ; des communes de Maillot, Sens, Villeneuve-la-Guyard et Villeneuve-sur-Yonne ; du collège de Sens, à Marsangis ; des Lazaristes de Versailles, à Vareilles.

2646. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 9 vendémiaire an IV. S. l. In-f°, 5 p. (A. Y. D. n. 60, p. 263).

Biens des cures et fabriques de Véron, Flacy, Saint-Hilaire de Sens, la Belliole, Chaumont, Courtoin, Evry ; du chapitre de Sens, à Mâlay-le-Grand ; de la commune de Mâlay-le-Petit ; maison seigneuriale de l'abbaye de Vauluisant et ferme du château (vendus 1,278,000 livres) ; biens du prieuré, à Flacy.

2647. — Les maire et adjoints de la ville de Sens à leurs concitoyens. Signé : Cave, maire ; Richard et Soulas, adjoints. S. l. 1 p. — (A. T. V. p. 775).

2648. — Mémoire justificatif pour Claude-Jean-Baptiste Bédu, maire de la commune de Réunion-sur-Ouanne, ci-devant Château-Renard, District de Montargis, département du Loiret, en réponse aux lâches calomniateurs qui attaquent sa vie. S. l. (1795). In-4°, 35 p. — (A. T. VIII, 781).

2649. — Extrait du journal *le Gardien de la Constitution*, sur M. Desmaisons, ancien conseiller au Présidial de Sens. S. l. (1795). 1 p. in-4°. — (A. Y. T. VIII, 781).

Violent pamphlet contre Desmaisons, l'un des chefs du parti avancé.

2650. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795). S. l. Sens, Tarbé. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 275).

Biens provenant du ci-devant duc d'Orléans, à Chéroy et Pont-sur-Yonne ; biens des cures et fabriques à Chaumont, Plessis-Saint-Jean, Flacy, Villeneuve-la Dondagre, Courlon ; maison à Sens, provenant du grand Séminaire ; île finage de Serbonnes, provenant de l'ancien Domaine ; étang à Domats, provenant du collège de Sens.

2651. — District de Sens. Travaux publics. Adjudication des travaux des routes, le 22 vendémiaire an IV. Sens, imp. Tarbé. Affiche. Tirage 220 exempl., prix 142 livres, suivant l'ordonnance du 23 vendémiaire an IV (Registre des délibérations du district).

2652. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. Du 4 brumaire an IV. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 287).

Biens provenant de l'émigré Lebascle-d'Argenteuil ; ferme des Chastelliers et biens divers à Flacy. En tout 11 lots, vendus ensemble 3,301,600 livres (en assignats). Biens à Paron, provenant de l'émigré Guillaume-Alexandre Polignac ; ferme du Bel-Air, à Gron, provenant des frères Jussy, émigrés.

2653. — Loi du 4 brumaire an IV sur les arrestations. Arrêté du Comité de sûreté générale de la Convention nationale du 13 brumaire an IV (26 octobre 1795), prononçant l'annulation de la procédure faite contre Housset. S. l. Sens. Tarbé. In-4°, 1 p. — (A. T. VIII, 553).

Housset, originaire de Villeneuve-sur-Yonne, ancien procureur général syndic du Directoire de l'Yonne, avait été poursuivi comme terroriste.

2654. — Que penser enfin du supplice de la guillotine ? Nouvel examen de cette question, par René-Georges Gastellier, médecin de l'hospice de Sens, membre de la Société philosophique de Philadelphie. A Sens, le 3 frimaire an IV (24 novembre 1795). A Paris, chez les marchands de nouveautés, l'an IV de la Liberté. In-8°, 20 p. — (M).

2655. — Catéchisme ou abrégé de la Foi et de la Doctrine chrétienne, à l'usage du diocèse de Sens. A Provins, chez Michelin, imprimeur de l'administration. MDCCXCV. In-12, 44 p. — (M).

2656. — L'Observateur du département de l'Yonne ou Journal des Corps administratifs et judiciaires. N° 1er, du 25 nivôse an IV (Vendredi 15 janvier 1796. V. s.), au n° X, du 25 germinal an IV (14 août 1796). A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imprimeurs, rue de la Convention. In-8°, 88 p. — (M).

Que la critique et s'exerce et médise,
Et que sur nous elle épuise ses traits ;
L'intention à défaut de succès,
Fera du moins honneur à l'entreprise.

C'est ainsi que débute le rédacteur éditeur du journal républicain qui s'imprima à Sens, chez Œrtel et Alexandre, à partir du 25 nivôse de l'an IV. Pour des raisons que nous ignorons, cette feuille cessa de paraître le 25 germinal (14 avril) ; elle n'eût donc cette année que trois mois d'existence. Mais nous la verrons renaître en l'an V, et cette fois elle durera plus longtemps. Son rédacteur, Benoît-Lamothe, avait du reste tout ce qu'il fallait pour la faire réussir et la bien rédiger. Il joignait aux avantages d'une éducation soignée, d'un esprit très lettré, les ardeurs d'un partisan convaincu des idées nouvelles, qui cependant le firent verser dans le déisme bientôt ridicule des Théophilantropes. Quoiqu'il en soit, les articles de l'*Observateur* sont bien écrits et très agréables à lire, malgré le style emphatique du temps. On y trouve des renseignements nombreux sur la vie politique des Sénonais au milieu de l'an IV, documents précieux qui font regretter l'interruption du journal dont le prospectus débute ainsi :

« La nouvelle Constitution commence enfin à marcher, faible et incertaine encore il est vrai, mais qui bientôt marchera d'un pas ferme et assuré. Soutenue par le Directoire exécutif, aidée par tous les amis de la Liberté, elle marchera triomphante en dépit de tous ses ennemis, malgré tous les obstacles, malgré toutes les entraves dont ils s'efforcent de l'environner. Les administrations municipales de Canton sont un des principaux appuis de cette Constitution qui vient de naître. Les malveillants le savent bien ; aussi s'accordent-ils tous à dire que ces nouvelles municipalités ne subsisteront pas longtemps ; j'ai entendu même quelques patriotes, abusés sans doute, tenir le même langage. Mais alors, ils ne connoissoient point encore le choix que vient de faire le Directoire exécutif. La liste de ces commissaires, délégués près les administrations et les tribunaux, nous offre en général des noms d'hommes connus par un patriotisme ardent et éclairé, et c'est ainsi qu'ils doivent être. Car enfin on ne peut nier que ces commissaires ne doivent être la cheville ouvrière de ces administrations.

« Nous aimons à croire cependant que la plupart d'entre elles n'auront pas besoin d'être stimulées par cette sentinelle du gouvernement ; il suffira sans doute qu'elles aient connoissance des lois pour qu'elles s'empressent de les exécuter. C'est aussi pour les leur rappeler quelquefois, c'est pour leur offrir des moyens de communication, des encouragemens excités par des exemples puisés chez les administrations voisines, que nous entreprenons ce journal, au succès duquel, nous osons l'espérer, s'intéresseront et même coopéreront les vrais amis de la Constitution républicaine. Certes, il dépendra d'eux en grande partie, de favoriser un projet si louable et dont l'exécution peut devenir si utile.....

« Quelqu'intérêt que puisse avoir pour les administrés la connoissance

des travaux de leurs administrateurs, nous voudrions que nos correspondants eussent la complaisance de nous adresser aussi des renseignemens, des instructions sur les différentes espèces de culture, sur l'esprit public, sur le commerce et l'industrie qui règnent dans leurs cantons respectifs.

« De toutes les parties que rassemblent les différents journaux, une seule ne paroîtra pas dans le nôtre, l'article concernant les hypothèques; notre intention n'étant pas de préjudicier à nos confrères, les autres journalistes du département. Cette partie seule, indépendamment des autres avantages qu'ils peuvent offrir, suffiroit pour leur assurer la même vogue dont ils jouissent aujourd'hui. Nous sommes persuadés même, que notre journal rendra les leurs encore plus intéressans et par conséquent plus accrédités et plus répandus. Il en est des journaux comme des théâtres, c'est la concurrence qui, en excitant l'émulation des artistes, augmente le mérite de ces divers établissemens.

« Dès que les journalistes voisins verront paroître notre *Prospectus*, ils soigneront davantage leurs journaux, ils s'adjoindront des collaborateurs instruits; enfin, ils feront tant et si bien, que le nôtre ne trouvant point de lecteurs de reste, mourra peut-être presqu'aussitôt sa naissance. Eh bien! il aura toujours eu la gloire et le mérite d'avoir ranimé l'émulation des anciens journalistes, de leur avoir donné l'exemple de s'occuper de plus en plus des intérêts de la chose publique, et c'est ainsi que nous nous consolerons de la chute de notre journal.... Mais, non : nous espérons qu'il y aura des lecteurs et des abonnés pour tous. La nouvelle Constitution va faire briller le flambeau de l'instruction publique jusque dans le fond des campagnes, au milieu des plus épaisses ténèbres de l'ignorance et de la superstition. Voici les beaux jours de l'imprimerie et de la librairie! Voici le règne de la liberté et de la raison!

« Nous ne devons pas oublier de dire que nous donnerons dans chaque numéro une notice des travaux de la législature, et le bulletin de nos armées. Ah! Puissions-nous n'avoir jamais à annoncer que des victoires! Puissions-nous surtout annoncer à nos lecteurs une paix glorieuse pour la République, cette paix désirée de tous les bons citoyens, cette heureuse paix qui doit faire refleurir parmi nous l'agriculture, l'industrie et le commerce, ce commerce honnête et légitime, source de la prospérité des nations; et anéantir cet agiotage infâme, source de la misère publique, cet esprit de trafic usuraire auquel n'ont pas honte de se livrer aujourd'hui des hommes en qui jadis on remarquoit de la délicatesse et des mœurs.

« Enfin, pour que nos lecteurs trouvent un peu de tout dans notre journal, et pour y réunir, autant que possible, l'utile à l'agréable, *utile dulci*, nous y glisserons parfois quelques morceaux de littérature, de philosophie et de morale. Nous tâcherons cependant d'être toujours à la portée de nos amis et de nos frères les habitants de la campagne, à l'instruction desquels ce journal est spécialement consacré.

« Ce journal paraîtra tous les quintidi de chaque décadi, c'est à-dire les 5, 15 et 25 du mois. Chaque numéro contiendra 8 pages in-8°. Le prix de l'abonnement est, pour trois mois, et pour tout le département, de 2 livres

10 sols en numéraire, ou de 200 livres en assignats. L'argent, les lettres d'avis et autres paquets seront adressés, quittes et francs de port, chez le citoyen Storre, marchand apothicaire à Sens. On pourra cependant adresser aux citoyens Œrtel et Alexandre, imprimeurs à Sens, tous avis et annonces purement relatifs aux ventes et locations.

« Ce journal, rédigé par une société de républicains, est particulièrement dirigé par le citoyen Benoist-Lamothe, commissaire du Directoire exécutif à St-Clément près Sens Nous publierons dans un de nos prochains numéros, les noms de nos premiers abonnés que nous regarderons comme étant avec nous, les fondateurs de ce journal. »

L'Observateur du département de l'Yonne, malgré les promesses de son prospectus ne put vivre cette année plus de trois mois ; il eut dix numéros répartis en 88 pages dont la dernière contient l'avis suivant :

« Nous ne devions à nos abonnés que neuf numéros seulement ; nous en ajoutons gratuitement un dixième, *en l'honneur de la Décade*. Puisse cette décade patriotique et philosophique propager et fortifier dans notre département les principes du républicanisme et de la saine raison ! Le but de notre entreprise aura été rempli. Des circonstances impérieuses nous obligent d'interrompre ce journal que nous reprendrons peut-être quelque jour, fidèles, toujours fidèles aux principes que nous y avons constamment professé. » BENOIST-LAMOTHE.

Nous avons tenu à donner, malgré sa longueur, la plus grande partie du prospectus de l'*Observateur*, qui ne fut point un prospectus menteur, et donne la physionomie exacte du journal Sénonois. Comme nous l'avons dit, on trouvera en le consultant, des renseignements précieux pour notre histoire locale, mais qui seront bien plus intéressants encore en l'an V, à la reprise du journal, car alors il sera stimulé par une polémique ardente engagée avec son antagoniste le *Journal politique et littéraire*. En ce qui concerne l'an IV, nous n'avons qu'à signaler les articles les plus curieux : page 5, Situation politique du canton de St-Clément, qui nous fait voir ce qu'était à cette époque une administration cantonale : p. 27, 35, 52, Nouvelles du département ; p. 30, Variétés philosophiques ; p. 32, 47, Remarques de l'*Observateur ;* p. 41, Contre les sonneries en mort ; p. 64, Ronde de la décade ; Nombreux articles sur les fêtes décadaires et description de la fête de la jeunesse qui eut lieu à Sens en germinal (p. 77) ; p. 83, Compte-rendu de l'ouvrage de Gastelier, médecin à Sens, ayant pour titre : Que penser du supplice de la guillotine ? p. 86, Projet d'un culte social, etc.

2657. — Canton de Saint-Clément. Adjudication à titre de loyer, pour une année seulement, des maisons, jardins et terres provenant tant de domaines nationaux d'ancienne et nouvelle origine, que de biens confisqués et sequestrés dans l'étendue du canton de Saint-Clément. Adjudication le .. ventôse an IV. Sens, imp. Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. Émigrés. P).

2658. — Avis aux Électeurs du département de l'Yonne. Citoyens... S. l. (Sens). In-8°, 4 p. — (N. T. D. Sens, 4 p. 333).

2659. — Que voulez-vous ?... Choisissez. S. l. (Sens) In-4°, 1 p.— (N).

Réclame électorale invitant à nommer des conservateurs aux places d'électeurs et d'administrateurs.

2660. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 16 pluviôse an IV de la République française une et indivisible (5 février 1796), qui condamne François Charles, né à Mondement, canton de Pleurs, département de la Marne, âgé de 49 ans, manouvrier et mendiant sans domicile fixe, à six mois d'emprisonnement, pour s'être introduit, le 5 nivôse dernier, dans la grange et dans le grenier du citoyen Chassonot, à Saint-Martin-sur-Oreuse. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. (M).

2661. — Hardy à ses concitoyens. Auxerre, imp. Fournier, an IV. In-4°, 4 p. — (A. T. VIII, 1,013 bis).

2662. — Précis pour le citoyen Fenis Saint-Victour contre les héritiers et créanciers de feu Mégret-Serilly. A Cahors, chez Gremer et Cie, imprimeurs du département, Grand'-Rue, n° 664.— (A. T. XXV, n° 30).

Cette pièce et les deux suivantes font partie de la série considérable de Mémoires pour et contre publiés pendant une période de plus de vingt années à propos des procès engagés par suite de mauvaises affaires de Mégret de Serilly, seigneur de Passy et Theil, près Sens, trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui avait cessé une première fois ses paiements en 1787 et avait continué, néanmoins, à gérer les grandes manufactures d'armes de Charleville, de Tulle, etc. Exécuté révolutionnairement le 21 floréal an II, Mégret de Serilly laissa à sa veuve et à ses enfants une succession fort embrouillée aux prises avec des créanciers nombreux et habiles qui firent naître procès sur procès, non terminés encore en 1808

2663. — Précis des moyens et résumé des titres et actes, pour les enfants mineurs de feu Mégret-Serilly, leur tuteur et curateur, intimé, contre le citoyen Fénis-Saint-Victour, appelant. Baudon, homme de loi ; Villain-Mézières, tuteur des mineurs Serilly. A Cahors, chez Gremer et Ce... In-4°, 55 p. — (M).

2664. — Observation importante, pour les mineurs Serilly, contre le citoyen Fénis-Saint-Victour. Villain-Mézières, tuteur ; Huguet, conseil de la tutelle. (Paris) imp. Demonville. In-4°, 4 p. — (M).

2665. — Augustin-Louis Taillandier au citoyen Moreau de Vormes, président de l'administration municipale du canton de Sens. A Sens, le 6 fructidor an IV (23 août 1796). In-4°, 7 p. S. l. (Sens). — (M).

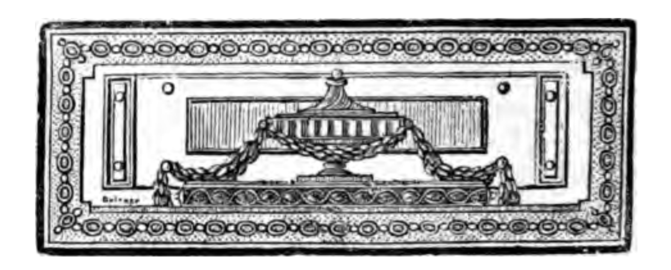
6. — L'administration municipale du canton de Sens à ses toyens. Ce 18 fructidor, l'an 4e de la République (4 septembre . A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imprimeurs, rue de la ention. In-4°, 19 p. — (A. T. VIII, 1028).

ponse au factum de Taillandier contre Moreau de Vormes, à propos mise en activité de la colonne mobile.

7. — Observations sur la contribution personnelle, mobi- et somptuaire de la commune de Sens, par un citoyen de la nune. S. l. n. d. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII, 1006).

8. — Mémoire pour Jean-Mathé Gaillard et Marie-Anne ns, sa femme, aubergistes en la commune de Sens, appelants, e le citoyen Louis-Clément-Bonaventure Jodrillat, proprié- , demeurant en ladite commune, anticipant. A Sens, chez ndre, imprimeur, rue de la Convention, n° 87. In-4°, 18 p. I).





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an IV.
(23 septembre 1795 — 21 septembre 1796).

2669. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 62. Adjudication à Tonnerre le 16 vendémiaire an IV. (Tonnerre, imp. I. Rose). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 462).

Biens à Tissey, provenant de la fabrique de Dannemoine et de la chapelle dudit lieu ; labourage provenant de la fabrique de Vezannes.

2670. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 63. Adjudication le 22 vendémiaire an IV (14 octobre 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 67. p. 470).

Biens de la fabrique de Vézinnes, situés audit lieu, à Cheney et à Junay.

2671. — Lettre du citoyen Grosfils, au citoyen Chérest, homme de loi, ex-procureur-syndic du ci-devant district de Tonnerre, en réponse aux diatribes plates et dégoûtantes du citoyen Grosfils, insérées dans son discours du 11 de ce mois. Auxerre, imp. Baillif. an IV. In-4°, 4 p. — (R. 446).

2672. — Les fourberies de Gaston-Rosnoy, auteur du prétendu gymnase de bienfaisance, dévoilées et comparées à celles des prêtres, par Jacques Mignard, du département de l'Yonne. Paris .... bureau de la Gazette historique et politique, rue J.-J. Rousseau, la porte cochère en face de la rue Verdelet. An IV de la République. In-8°, 15 p. — (Nav. T. D. Sens, I. p. 570).

Cette pièce parisienne n'intéresse le Tonnerrois que par son auteur.

2673. — Jugement du tribunal criminel du département de

l'Yonne, séant à Auxerre, du 16 pluviose an IV (5 février 1796) de la République française une et indivisible qui condamne le nommé Edme, fils de père et mère inconnus, âgé de 22 ans, natif d'Etourvi, canton de Chelay, demeurant à Cussangy, même canton, département de l'Aube, à un an d'emprisonnement pour avoir volé une vache, le 2 frimaire dernier, chez Jean Lagoutte, à Arton. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2674. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 17 pluviose an IV (6 février) qui condamne Vincent Blonde, manouvrier demeurant à Carisey, âgé de 65 ans, à quatre années de détention pour avoir pris différents objets exposés sur la voie publique. Auxerre, L. Fournier. Placard. — (M).



2675. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 16 messidor an IV (4 juillet 1796) qui condamne à la peine de mort Paul Badechela, natif d'Huddall, près Bellegarde en Hongrie, âgé de 28 ans, hussard au régiment de Toscane, au service de l'empereur, prisonnier de guerre, en station à Châtel-Gérard; pour avoir assassiné volontairement et avec préméditation, le 3 prairial dernier, dans la forêt de Vausse, commune dudit Châtel Gérard, le nommé André, prisonnier allemand, employé chez le citoyen Dumortier, fayencier audit Vausse. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard de 1 f. 1/2. — (M).

2676. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 18 fructidor an IV (4 septembre 1796) qui condamne Maurice Raisson, natif de Blacy, canton de Montréal, âgé de 44 ans, maréchal demeurant à Flogny, à la peine de 8 années de fers, avec l'exposition préalable pendant six heures, sur la place publique de cette commune d'Auxerre, pour avoir volé différents effets dans la maison du citoyen Blonde, cabaretier à Carisey, où il était reçu pour s'y rafraichir. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2677. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 18 fructidor an IV de la République une et indivisible, qui condamne Marie Martin, native de Chablis, femme de Guillaume Moreau, vigneron demeurant à Tonnerre, par forme de police correctionnelle, à six mois d'emprisonnement pour avoir volé des feuillettes dans la grange du citoyen Pierre Bourgeois, tailleur de pierres à Tonnerre. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. Placard. — (M).

2678. — Défenses fournies le 22 fructidor de l'an IV (8 septembre 1796) pour le citoyen Lemaire, etc. (Bizet, Maison, Lemaire, etc., contre Chérest). — Guerre aux tyrans. Moyens pour venir à l'appui des faits reprochés à J. Chérest, le 11 fructidor an IV, ou Réfutation de son sublime écrit intitulé : *Lettre du citoyen Grosfils*, etc., et répandu avec une profusion scandaleuse. Signé : Grosfils. Tonnerre, imp. I. Rose, an IV. In-4°, 11 p. — (Sc. Y. 1re série 8, p. 130).





AN V DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire
(22 septembre 1796. — 21 septembre 1797).

CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

L'Administration centrale du département, nommée en l'an IV, resta aux affaires jusqu'au 26 germinal an V (15 avril 1797), époque à laquelle elle fut remplacée par les nouveaux membres élus en germinal, sous l'influence d'une réaction anti-républicaine excitée par les partisans du principe monarchique rentrés depuis peu en France, et composée de la manière et avec les attributions suivantes :

Président : le c. Léon De Perthuis, (police, administration civile et militaire). Administrateurs : Moriset, de St-Florentin, ancien commissaire du pouvoir exécutif, (contributions et comptabilité); Demorillon, d'Avallon, (domaines nationaux de première origine); Challaye, de Sens, (domaines nationaux de seconde origine); Roze-Feuillebois, imprimeur à Tonnerre, (établissements, travaux et secours publics, biens nationaux et communaux). Le commissaire du pouvoir exécutif, Collet-Charmoy, et le secrétaire-général, Sauvalle, furent continués dans leurs fonctions.

L'administration générale de l'Yonne resta la même jusqu'au coup d'État de fructidor.

Quant à la députation du département, elle resta ce qu'elle était depuis les élections du 20 vendémiaire an III. Elle siéga jusqu'au

1er germinal an V (21 mars 1797), époque à laquelle il fut procédé, comme nous le verrons dans un instant, à de nouvelles élections, pour remplacer Chastelain et Jeannest de Lanoue. La réaction qui s'était faite dans beaucoup d'esprits, fit arriver au Corps législatif Charles Tarbé et Leclerc, hommes bien connus pour leurs opinions royalistes. Mais leur élection fut annulée quelques mois après.

2679. — Affiches d'Auxerre et Avis divers du département de l'Yonne, Ve année de la République. Nos 7 et 8, nivôse, première et seconde quinzaine, p. 21-28. In-8°. — (Q).

Les Affiches d'Auxerre deviennent excessivement rares ; nous n'avons pu voir que ce numéro pour l'an V. Et pour les années VI et VII, nous n'avons aucun document.

Dans ce fascicule, nous avons à signaler les annonces suivantes qui intéressent l'histoire de l'Instruction à Auxerre.

— Le c. Goureau, ancien professeur de physique de l'Université de Paris, actuellement professeur d'histoire naturelle à l'École centrale, prévient ses concitoyens qu'il ouvrira un cours particulier de mathématiques le 1er février prochain, ère vulgaire, qu'il continuera tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à midi, excepté les décadis et les dimanches. Il commencera aussi, à la même époque, un cours de physique qu'il continuera les mêmes jours, depuis quatre heures jusqu'à six heures du soir, maison du c. Nizon père, rue du Champ, n° 10.

— Le c. Rosman, ancien principal du collège d'Auxerre, prévient le public, que dans la vue de satisfaire aux demandes de plusieurs parents, il vient de placer son pensionnat à St-Georges, dans la ci-devant maison de campagne du collège dont le local étendu et commodément distribué pour la tenue de trente élèves, le met à même, par la réunion de cette maison à la sienne, de recevoir douze à quinze élèves; les personnes qui désireront lui confier l'éducation de leurs enfants, feront présentement leurs demandes. Suit la programme des cours, etc.

Nous trouvons encore dans ce numéro un troisième prospectus qui, celui-là, intéresse directement la politique. C'est le prospectus du journal politique et littéraire qui devait paraître à Sens le 15 nivôse. Nous donnons plus loin le texte de cette pièce et des détails sur la publication entreprise par les Tarbé, avec la collaboration des adversaires du gouvernement républicain.

2680. — Almanach du département de l'Yonne 1796 et 1797, Ve année de la République. (Bonnet phrygien entre deux piques et surmontant le niveau égalitaire, le tout dans une couronne de lauriers). A Auxerre, de l'imprimerie de L. Fournier. Se vend chez François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. In-18, 120 p. — (M).

Le calendrier républicain est augmenté cette année du calendrier grégorien avec les noms des saints. Il contient les noms des administrateurs de l'Yonne, l'organisation des bureaux de l'Administration centrale et les

noms de tous les fonctionnaires et agents du pouvoir exécutif. On y trouve encore des renseignements intéressants sur l'École centrale qui venait d'être organisée à Auxerre ainsi que dans tous les chefs-lieux de département. L'Administration municipale de la commune et canton d'Auxerre est composée ainsi qu'il suit au commencement de l'an V : Laporte, président ; Tenaille, suppléant du commissaire du Directoire exécutif; Poussard, vice-président ; membres : Petit-Salomon, Ramponneau, officier public, Dudésert et Vaultier. Commissaire du pouvoir exécutif, Defrance ; secrétaire en chef, Faultrier.

De nombreux changements auront lieu pendant l'année.

2681. — Arrêté du département concernant la dilapidation des maisons nationales. Séance du 27 vendémiaire an V (18 octobre 1796). In-4° et affiche. — (A. Y. Mém. Fournier).

(180 ex. sur carré, prix 9 livres 1 s. et 600 ex. sur cornet).

2682. — Hymne pour la rentrée des classes, adressée aux élèves de l'École centrale, le 1er brumaire an V. Par le citoyen Fontaine, professeur de grammaire générale à l'École centrale du département de l'Yonne. Imprimé par ordre du département. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 4 p. — (R. 470).

2683. — Domaines nationaux. Administration du département de l'Yonne. Extrait du registre des délibérations de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Séance du 11 brumaire an V de la République française, une et indivisible (1er novembre 1796). Auxerre, L. Fournier. In-8°, 3 p. — (A. Y. L. § 1. N. 165, avec la minute).

Arrêté prescrivant la reddition des comptes des marguillers et receveurs des ci-devant fabriques.

2684. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 11 frimaire an V (6 décembre 1796). In-4°. Imp. L. Fournier. — (A. Y. Mém. Fournier, 220 ex. sur carré, prix : 8 livres 19 s. 3 d.).

Arrêté concernant les domaines nationaux.

2685. — Au citoyen président du Corps législatif. — Aux citoyens membres du Directoire exécutif. — Et aux citoyens ministres de l'intérieur et de la police générale. Le 20 brumaire an V. (10 novembre 1796). S. l. n. d. (Auxerre, Baillif?) In-4°, 16 p. — (A. T. VIII, 988).

Protestation de la commune de Lignorelle contre sa soumission au régime militaire à l'occasion des troubles survenus à la suite de la vente du presbytère comme bien national.

2686. — Opération relative à la liquidation des dettes des émigrés. (100 tableaux sur écu, prix : 19 livres 8 s. 3 d.) — (A. Y. Mém. Fournier).

2687. — Etat de paiements faits aux créanciers des Emigrés. (109 ex. sur grand-raisin double. Prix : 23 livres 19 s.). — (A. Y. Mém. Fournier).

2688. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du registre des délibérations du 29 brumaire an V (19 novembre 1796). Auxerre, imp. L. Fournier, an V. In-8° et en affiche. — (A. Y. L. § 1, N. 165).

Arrêté en 16 articles ordonnant la mise en activité de la garde nationale contre les brigands, voleurs et assassins qui infestent le territoire.

2689. — L'Administration centrale du département de l'Yonne aux Administrations municipales de son ressort. Auxerre, le 27 frimaire an V de la République (17 décembre 1796). In-4°, 2 p. — (A. T. XII, 807).

Lettre sur la prochaine ouverture des assemblées primaires.

2690. — Patentes de l'an V. L'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Salut et fraternité. Signé : Finot, président, et Sauvalle, secrétaire en chef. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Considérations et explications sur la loi des patentes du 6 fructidor an IV.

2691. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 9 nivôse an V (29 décembre 1796). Affiche. — (A. Y. Reg. des délibérations, n° 58).

Arrêté général pour l'exécution de la loi du 22 germinal qui interdit l'usage des cloches, suivi du texte de ladite loi.

2692. — Commune d'Auxerre. Inscription sur le registre civique. Auxerre, le 17 nivôse an V (6 janvier 1797). Signé : Laporte, président (de l'Administration municipale); Tenaille, Poussard, Petit-Salomon, Ramponneau, Dudésert, Vaultier, administrateurs; Defrance, commissaire du Directoire exécutif, et Faultrier, secrétaire en chef. Auxerre, imp. Baillif, an V. Placard in-f°. — (D. 30).

Invitation à s'inscrire sur le registre civique.

2693. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du registre des délibérations du 21 nivôse an V. Affiche. Auxerre, L. Fournier. — (A. Y. § 1. N. 166).

Arrêté indiquant l'ouverture d'un concours pour la chaire des Belles-Lettres à l'École centrale d'Auxerre.

2694. — Housset, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de l'Yonne, à ses concitoyens. Auxerre, imp. Baillif, an V. In-4°, 2 p. — (A. T. VIII, 552).

2695. — N° 265. Le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du département de l'Yonne aux commissaires du pouvoir exécutif près les Administrations municipales. Auxerre, le 5 pluviose an V (24 janvier 1797). In-4°, 2 p. — (P).

Circulaire pour demander le procès-verbal de la fête de l'anniversaire du 21 janvier. (Punition du dernier roi des Français).

2696. — Les habitants du ci-devant district de St-Florentin, département de l'Yonne, au Conseil d'État de la République française. Paris, imp. Millet, rue de la Tissanderie, etc. In-4°, 7 p. — (M).

Protestation contre la suppression du district de St-Florentin. Signé : Regnard, commissaire des consuls, député.

2697. — Éloges funèbres de Marc-Antoine Regnaud, curé de Vaux; Louis Exchausses, curé de Bazarnes et Joachim-Nicolas Durand, curé de Villiers-le-Bel, prononcés à St-Étienne-du-Mont, le 19 janvier 1797, par Ch. G. S., diacre de l'église de Paris. 1797. In-12, 36 p. S. l. — (M).

2698. — Un citoyen de Paris aux citoyens du département de l'Yonne. A Auxerre, de l'imp. de Baillif, an V. In-8°, 4 p. — (N. T. Dép. Yonne, III, p. 135).

On lit à la fin : « Cette feuille paraît deux fois par décade; on trouvera des exemplaires chez l'imprimeur. » Nous ignorons si véritablement cette feuille fut suivie d'autres numéros. N'était-ce pas plutôt une pièce de circonstance, comme le document suivant peut le faire penser. Dans tous les cas, ce numéro contient une appréciation au point de vue républicain, de la situation politique, pendant la 2e décade de pluviôse an V, après la découverte de la conspiration royaliste.

2699. — Les citoyens du département de l'Yonne au soi-disant citoyen de Paris. De l'imprimerie de Frère Jean l'Hermite, an V. In-8°, 4 p. — (N. T. III, p. 139).

Cette pièce nous paraît être sortie des presses de la veuve Tarbé à Sens. C'est une riposte du parti royaliste à la pièce précédente. Il y aurait un bon travail à entreprendre sur cette année 1797 où les esprits étaient surexcités au plus haut point par les questions sociales et politiques. De nombreux pamphlets parurent alors, soit à Auxerre, soit à Sens, où royalistes et patriotes avaient chacun leur journal, ainsi que nous le verrons bientôt.

2700. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours d'Alexandre Villetard, député de l'Yonne, après la lecture des pièces relatives à la conspiration découverte le 12 pluviôse, tendant au rétablissement de la Royauté en France. Séance du 17 pluviose an V (5 février 1797). Paris, imp. nationale. Pluviôse an V. In-8°, 6 p. — (M).

2701. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours de Villetard sur le message du Directoire qui annonce la prise de Mantoue. Séance du 23 pluviôse an V. Imp. nationale, pluviôse an V. In-8°, 4 p. — (L. 3e série, 45, p. 238).

2702. — Extrait du procès-verbal de la séance du 25 pluviôse an V de la République, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. In-4°, 7 p. — (S. Y. 1re série, 18, p. 738 et en placards).

Arrêté donnant la liste des candidats inscrits aux greffes des administrations municipales pour les fonctions dont l'élection appartient à l'Assemblée électorale. (Députés, administrateurs du département, juges, accusateur public).

Cette liste est très curieuse et nous la transcrivons ici, car elle nous donne l'état des différents personnages politiques de l'époque qui s'étaient fait inscrire au greffe de leur commune, dans les différentes catégories de candidats ainsi répartis :

1° *Candidats pour la députation.*

Villetard Alexandre, membre du conseil des Cinq cents ;
Bentabolle, membre du conseil des Cinq cents ;
Boileau, l'aîné, juge de paix, à Avallon ;
Laporte, président de l'administration municipale d'Auxerre ;
Guéneau Etienne-Philippe, homme de loi, à Auxerre ;
Moreau, de Sens, homme de loi ;
Falconnet, propriétaire, au Mont-Saint-Sulpice ;
Bernard Pierre, de Venouze, ancien législateur ;
Leclerc-Matheras, président du tribunal criminel ;
Morisset, ancien administrateur du département ;
Robinet-Pontagny, propriétaire, à Auxerre ;
Delaporte, ex-procureur général du département ;
Tarbé, ex-membre de l'Assemblée législative ;
Taillandier fils, de Sens ;
Gastellier, ex-législateur, à Sens ;
Hardy, homme de loi, à Sens ;
Jarry, juge de paix, à Sens ;
Rieulle, homme de loi, à Sens ;
Ménestrier, juge de paix, à Sens ;
Jodrillat, ancien président, à Sens ;
Tarbé Charles, négociant, à Sens ;
Robillard fils, négociant, à Sens ;
Benoît-Jodrillat, négociant, à Sens ;
Miron, négociant, à Sens ;
Robert-Varennes, ancien commissaire des guerres, à Sens ;
Berthelin, homme de loi, à Sens ;
La Salle, mécanicien, à Sens ;
Sauvé, marchand, à Sens ;
Dulany, propriétaire, à Sens ;
Challaye, conservateur des hypothèques, à Auxerre ;
Morillon, homme de loi, à Avallon ;
Bezanger-Sardy, d'Auxerre ;
Deversy, homme de loi, au même lieu ;
Prignot, juge au même lieu ;
Sahuc, de Thorigny ;
Chardon fils, de Sens ;
Lacretelle, le jeune, de Paris ;
Salgues, de Sens.

2° *Pour l'administration centrale :*

Boileau, l'aîné, ancien président du district d'Avallon ;
Gauthier, propriétaire, à Préhy ;
Sandrier, commissaire du district près l'administration de Sens ;
Joux Jean-Baptiste-Maurice, propriétaire, à Auxerre ;
Poupier fils aîné, capitaine au 1er bataillon de l'Yonne ;
Bonnerot, homme de loi, à Sens ;
Guichard, administrateur central ;
Decourt, —
Finot, —
Lami, de Courson ;
Regnard, gendre Planson, de Saint-Florentin ;
Simonnet, administrateur du ci-devant district de Joigny ;
Salmon, président de l'administration municipale de Cerisiers ;
Moiset, ancien administrateur du district de St-Florentin ;
Le Clerc-Champgobert, de Saint-Florentin ;
Chasteau, d'Auxerre ;
Sahuc, de Thorigny ;
Corvisart, près Villeneuve-s-Yonne ;
Martineau, de Villeneuve-s-Yonne ;
Lemoine, de Sens, ancien administrateur du département,
Fernel père, de Brienon, anc. adm. du département ;
Jean-Baptiste Boileau, d'Avallon, ancien administ. du département ;
Choslin du Viviers, ancien admin. du département ;
Legros, de Branches, ancien adm. du département ;
Pierre Bernard, de Venouze, ancien admin. du département ;
Malvin, de Joigny ;
Jacques-Vovignolle, de Tonnerre ;
Fillon, de Joigny ;
De Morillon, d'Avallon ;
Morizet, de Saint-Florentin ;
Moreau du Fourneau, juge de paix, à Saint-Florentin ;
Jeannest, ex-constitutionnel ;
Bezanger-Sardy, d'Auxerre ;
Margueritte, d'Avallon ;
Merlier, du même lieu ;
Challaye, de Sens ;
Hennequin, de Tonnerre ;
Bizet, du même lieu ;
Laversin, président de l'administration municipale de Flogny ;
Perthuis fils ;
Vaudricourt, de Saligny ;
Robillard fils, de Sens ;
Adine, l'aîné, —
Jarry, avoué, —
Berthelin, homme de loi, de Sens ;
Tarbé, ex-législateur, de Sens ;
Miron, —
Billebaut, —
Roze père, —
Louis, avoué, —
Hélie, notaire, —
Garcement-Vauboulon, —
Benoît-Jodrillat, —
Bouillon-Campenon, —
Ricatte, avoué, —
Menestrier, —
St-Bon, le jeune ; —
Salgues, —
Sauvé, —
Moreau, —
Bourlet, —
Garcement Fontaine, —
Vinot, —
Thénard, —
D'Yauville, —
Garnier, avoué, —
Pelée St-Maurice, —
Chardon fils, —
Chalembert, —
Jodrillat, —

Martin-Bourienne, de Sens ;
Cherche-Dieu, —
Hardy-Gaillard, —
Baudry, —
Baudet-Dulany, de Sens ;
Chambonas, —
Lainé, étapier, —
Dubaux, —

3° *Pour la place d'accusateur public* :

Chardon, homme de loi, à Auxerre ;
Martineau, ancien président du tribunal criminel ;
Lainé, homme de loi, à Sens ;
Ricatte, — —
Berthelin, homme de loi, à Sens ;
Taillandier fils, —
Miron, homme de loi, —
Le Clerc-Mathras fils, d'Auxerre ;
Prignot, juge ;
Salgues, de Sens.

4° *Pour juges au tribunal civil* :

Chaillot Edme-André, de Brienon ;
Jarry, juge de paix, à Sens ;
Dubois, ancien administrateur du ci-devant district de St-Florentin ;
Salmon père, de Cerisiers ;
Lanié, défenseur, à Sens ;
Pelée-St-Maurice, homme de loi, à Sens ;
D'Huet-d'Herville, de Tonnerre ;
Hardouin, de Joigny ;
Le Clerc-Champgobert, de Saint-Florentin ;
Ricatte, de Sens ;
Demorillon, d'Avallon ;
Jodrillat, ancien président ;
Miron, de Sens ;
Garsement-Fontaine, du même lieu ;
Berthelin, —
Garnier, homme de loi, —
Thénard, notaire, —
Robillard fils, —
Bizet, homme de loi, à Tonnerre ;
Epoigny-Dugas, de Saint-Fargeau ;
Feuillebois, de Tonnerre ;
Cartron, homme de loi ;
Moreau des Fourneaux, de Saint-Florentin ;
Challaye, d'Auxerre ;
Latour, homme de loi, à Auxerre ;
Billebaut père, de Sens ;
Le Clerc-Mathras, d'Auxerre ;
Martineau, juge ;
Sochet, homme de loi, à Auxerre ;
Charier, homme de loi, à Joigny ;
Vinot, ex-juge, à Sens ;
Luyt père, —
Hardy, homme de loi, à Sens ;
Jollois, homme de loi, —
Baudry, ci-devant juge, —
Jossey, —
Sandrier, —

2703. — Inscription au registre civique. L'Administration municipale à ses concitoyens. Fait à Auxerre, le 29 pluviôse an V (18 janvier 1897). Imp. Baillif, an V. Placard in-f°. — (L. 2e série, 30, p. 4).

2704. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, rendus pendant le mois de pluviôse de l'an V de la République française, une et indivisible. Certifié conforme, le 4 ventôse. Auxerre, imp. L. Fournier, an V. Placard. — (M).

2705. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, rendus pendant le mois de ventôse de l'an V de la République française, une et indivisible. Certifié conforme, le 4 germinal de l'an V (24 mars 1797). Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2706. — Extrait du procès-verbal de la séance du 11 ventôse an V (1er mars 1797). Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°. — (A. Y. L. § 1. N. 166).

Arrêté pour la publication de la loi portant que les mandats n'auront plus cours forcé de monnaies entre particuliers.

2707. — Directoire exécutif. Déclarations de Duverne-Dupresle ou Dunant, annexées au registre secret du Directoire exécutif, le 11 ventôse an V. Elections faites par l'influence de Blankenbourg. Elles sont l'ouvrage des clubs secrets des royalistes connus sous le nom d'Institut des Amis de l'ordre et des Fidèles; les membres des deux Conseils, vendus à Blankenbourg, ne sont pas représentants du peuple mais représentants royaux. Suit : Extrait des pièces relatives à la conspiration de Dunant, Brottier et de la Villeurnoy, découverte le 13 pluviôse, imprimé par ordre du Corps législatif; Extrait de la correspondance saisie chez Lemaître et dont la Convention a ordonné l'impression. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 30 p. — (A. B. 1749).

2708. — Relation historique sur les reliques de l'église cathédrale d'Auxerre et celles de l'église St-Germain. Auxerre, imp. L. Fournier. (Mars 1797). In-12, 12 p. — (M).

2709. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Rapport fait par B. Paradis, au nom d'une commission spéciale, sur une résolution du 16 ventôse, relative aux assemblées primaires. Séance du 19 ventôse an V (9 mars 1797). Paris, imp. nationale, ventôse an V. In-8°, 10 p. — (M).

2710. — Supplément aux Affiches du département de l'Yonne. 1 p. in-4°, 2 col., s. l. n. d., sur papier bleu.— (A. T. VIII, p. 539).

Cette pièce paraît être sortie des presses de Tarbé, de Sens, qui était l'imprimeur des monarchistes. C'est un pamphlet violent contre certains républicains d'Auxerre. Nous citons ici ces nouvelles fantaisistes pour donner une idée des mœurs politiques du temps :

— Le citoyen Marie ci-devant prêtre, ci-devant chanoine, ci-devant chapelain de l'Hôtel-Dieu.aujourd'hui père de famille, a l'honneur de prévenir ses concitoyens, qu'il se propose, en quittant ses fonctions administratives, d'ouvrir un cours public de morale et de religion, pour les jeunes personnes des deux sexes. Il invite les parents à le suivre et attendu la rareté du numéraire, il donnera douze leçons pour un écu en mandats, et ses exemples gratis.

— Il se répand que le citoyen Desmaisons a donné sa démission de commissaire du pouvoir exécutif et qu'il vient d'être nommé à l'unanimité, à la place du géolier des prisons d'Auxerre, vacante par la démission forcée du citoyen Mauroy. Le public ne peut qu'applaudir à ce choix.

— Degousse prévient les citoyens électeurs qu'il rasera gratis et coiffera, mais sans poudre, tous ceux qui lui promettront de voter pour les Jacobins.

— Le citoyen Bonnard dit Marat, ancien membre du Comité révolutionnaire désireroît former un grand établissement; il prie tous ceux qui auraient des fonds métalliques disponibles, de les lui confier. Il donnera pour hypothèque sa terre de Villefargeau.

— M. Housset, le commissaire, jure à tous ceux qui veulent bien l'écouter, qu'il mésestime Villetard, qu'il méprise Desmaisons, qu'il abhorre les Jacobins et que c'est pour mieux les tromper qu'il feint de partager leurs opinions.

— On prévient les citoyens de la section de l'Égalité que le citoyen Desmaisons a le projet de s'y présenter en masque; on doit désirer qu'il le conserve.

— Le citoyen Fontaine, depuis un an possesseur de la chaire de grammaire de l'École centrale, n'ayant pas encore d'écoliers, occupe ses loisirs à la composition de vers qu'il se propose de vendre à tant du cent. Son attachement connu pour le royalisme, le républicanisme et la sansculotterie, assurent suffisamment à tous ses concitoyens que quelles que soient leurs opinions, il saura répondre à leur confiance.

– Le citoyen Finot désirerait trouver un compagnon de voyage pour retourner à frais communs et à pied à Avrolles; il partira jeudi pour arriver lundi soir, et ne s'arrêtera que pour l'heure des repas. Il amusera son compagnon de route par des chansons prétendues patriotiques et de sa composition.

— Récompense honnête à qui rapportera au citoyen Desmaisons son chapeau, son habit, sa cravate qu'il a perdus hier soir en rentrant chez lui... Ce qu'il réclame particulièrement c'est son portefeuille où il se trouve plusieurs listes d'électeurs à nommer, et autres papiers de la plus haute importance.

— Le citoyen Balme annonce à ses frères et amis que ses sabots le blessent, et qu'il aurait besoin d'une paire d'escarpins pour courir de Vermenton à Accolay, d'Accolay à Arcy; sans cela, il lui est impossible de promettre de bons électeurs.

— Le 1er germinal, il y aura concert et bal paré chez le citoyen Housset, médecin. M. le commissaire y chantera une chanson de sa composition sur l'air des Trembleurs.

M. le docteur dansera un menuet avec Mme Salette.

— On propose, par souscription, un ouvrage intéressant sur l'art de dénoncer. S'adresser rue Neuve, n° 39.

— Moulin à vent à amodier. S'adresser chez le citoyen Lefébure, notaire.

— Un bonnet rouge pour récompense à qui trouvera une recette pour

guérir les morsures venimeuses. Le citoyen Defrance vient de s'empoisonner en se mordant la langue dans un banquet fraternel, tenu le 26 du courant, à l'Image Saint-Pierre, rue St-Pèlerin.

— Le citoyen Baillif prévient ses concitoyens qu'il vend toutes sortes d'écrits propres à corrompre l'esprit public, tels que : Proclamations du commmissaire Desmaisons...; Un citoyen de Paris...; Peuple, ton salut est dans tes mains...; Vaudevilles et Chansons dites patriotiques, etc.

2711. — Triste aventure des électeurs de Maligny. (Germinal an V). Par le chansonnier de Cancan, de l'imprimerie de Mme Vile... In-8°, 3 p. — (A. D., 121).

Pièce de vers en six couplets contre les citoyens Lamotte, Guillemot, Boucheron, Poullet.

2712. — Mélanges. S. l. n. d. (Auxerre, 1797). In-8°. — (L. 3e série, 28, p. 105).

Brochure politique contre le parti républicain. On y trouve : 1° Découverte (contre Villetard et autres); 2° Le nouveau missionnaire (pièce de vers contre les Jacobins).

2713. — Liste des noms et demeures des électeurs du département de l'Yonne, pendant la tenue de leur assemblée à Auxerre, en germinal an V. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, imprimeur du département de l'Yonne, an V. In-8°, 22 p. — (M).

Cette liste est suivie de l'état des nominations faites.

2714. — Un électeur d'Auxerre à ses collègues, à l'instant de la dissolution de l'assemblée électorale du département de l'Yonne. Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, an V. In-8°, 2 p. — (Sc. Y., 1re série, 9, p. 373).

Nous ignorons de qui est cette allocution.

2715. — État des nominations faites par l'assemblée électorale du département de l'Yonne de l'an V. Auxerre, L. Fournier, an V. In-8°, 2 p. — (M).

2716. — Discours prononcés par les citoyens Leclerc et Tarbé, élus députés au Corps législatif par l'assemblée électorale du département de l'Yonne, le 23 germinal an V (12 avril 1797). Auxerre, imp. L. Fournier, an V. In-8°, 14 p. — (M).

2717. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 3 floréal an V. Auxerre, imp. L. Fournier. — (A. Y. Registre n° 65, f° 54.)

Arrêté prescrivant la réimpression à 600 exemplaires in-8° de toutes les lois et inscriptions relatives au mode de constater l'état-civil des citoyens. A la suite se trouvent lesdites lois et instructions.

2718. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de B. Pa-

radis, député de l'Yonne, sur la résolution du 14 germinal an V, relative aux frais en matière criminelle. Séance du 4 floréal. Paris, imp. nationale, floréal an V. In-8°, 7 p. — (M).

2719. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 5 floréal an V de la République française, une et indivisible (24 avril 1797), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 7 p. (N. T. Dép. Yonne, III, 143).

Arrêté pour la visite des fours et cheminées.



2720. — L'Administration centrale du département de l'Yonne aux Administrations municipales de son ressort et aux commissaires du pouvoir exécutif près elles. Auxerre, le 5 floréal an V. S. l. In-8°. — (A. T. XII, 811).

Circulaire relative aux patentes.

2721. — Contributions. Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 7 floréal an V (26 avril 1797), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 4 p. — (N. T. Dép. Yonne, III, 151).

Réduction sur les contributions.

2722. — L'Administration départementale de l'Yonne aux Administrations municipales de son ressort. Auxerre, le 15 floréal an V (4 mai 1797). 1 p. in-4°. S. l. — (A. T. XII, 815).

Circulaire relative à la perception des contributions et aux prétentions des Administrations municipales qui s'opposent aux poursuites des porteurs de contraintes, sous le prétexte qu'elles doivent être exclusivement faites par les garnisaires nommés par elles.

2723. — Jugement du tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement d'Auxerre, département de l'Yonne, qui condamne Louis Armant, limonadier, demeurant à Auxerre, en 75 livres d'amende et 15 jours d'emprisonnement, pour avoir insulté et outragé le président du tribunal criminel du département de l'Yonne et l'accusateur public près ledit tribunal, dans l'exercice de leurs

fonctions. Du 18 floréal an V de la République (7 mai 1797). Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2724. — L'Administration centrale du département de l'Yonne aux Administrations municipales de son ressort. Auxerre, le 21 floréal an V (10 mai 1797). In-4°, 2 p. S. l. — (A. T. XII, 821).

Circulaire au sujet de la rentrée de l'emprunt forcé.

2725. — Le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du département de l'Yonne aux commissaires du Directoire exécutif près les Administrations municipales du ressort. Auxerre, le 21 floréal an V. In-4°, 1 p. S. l. — (A. T. XII, 819).

Circulaire relative à l'inexactitude des receveurs divisionnaires à faire leurs versements.

2726. — L'Administration départementale de l'Yonne aux Administrations municipales de son ressort. Auxerre, le 21 floréal an V. In-4°, 1 p. — (A. T. XII, 817).

Sur la lenteur du recouvrement des contributions.

2727. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 23 floréal an V (12 mai 1797). Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°. (A. Y. Reg. 65, f° 57, v°).

2728. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait au nom d'une commission spéciale, par Villetard. Séance du 25 floréal an V (14 mai 1797). Paris. imp. nationale. In-8°, 14 p. — (M).

Au sujet des fermiers des biens nationaux.

2729. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 27 floréal an V de la République française une et indivisible (16 mai 1797). Auxerre, imp. L. Fournier, In-8° — (A. Y. Reg. 65, f° 58).

Biens et revenus des hospices civils ; leur remplacement en biens nationaux.

2730. — Liste officielle et complète des députés nommés par les 96 départements, entrant aux deux Conseils le 1er prairial présent mois. Noms des députés au Corps législatif, avec leurs qualités avant et depuis la Révolution. (Paris), imp. Marchant. In-8°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, t. V, p. 321).

2731. — Auxerre, le 6 prairial an V (24 mai 1797). L'Administration départementale de l'Yonne aux Administrations municipales de son ressort et aux commissaires du Directoire exécutif près elles. In-4°, 1 p. S. l. — (A. T. XII, 829).

Circulaire annonçant l'envoi de placards reproduisant la loi du 10 floréal sur le recouvrement des sommes et effets appartenant à la République.

2732. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 7 prairial an V (26 mai 1797). Auxerre, Imp. L. Fournier. In-8°. (A. Y. Reg. 65, f° 60).

Arrêté sur le braconnage, la chasse et la pêche.

2733. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 9 prairial an V de la République (28 mai 1797), tenue par le citoyen L. Perthuis, président; Demorillon, Moriset et Roze, administrateurs; Collet, commissaire du Directoire exécutif et Lescuyer, secrétaire-adjoint. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 6 p., tiré à 80 exemplaires. — (N. T. Dép. de l'Yonne, III, 155).

Arrêté homologuant un arrêté de l'administration forestière d'Auxerre à propos de l'inexécution des lois de la part des communes et de leurs gardes, et prescrivant des mesures sévères pour la surveillance des forêts.

2734. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 12 prairial an V de la République (8 mai 1797). Bureau des Contributions. Dépenses administratives municipales. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 4 p. — (N. T. Dép. Yonne, III, 163).

2735. — Auxerre, le 13 prairial an V (1er juin 1797). L'Administration départementale de l'Yonne aux Administrations municipales de son ressort. In-4°, 3 p. S. l. — (A. T. XII, 825).

Circulaire au sujet de la contribution foncière, personnelle et somptuaire.

2736. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de B. Paradis, député de l'Yonne, sur la résolution du 6 prairial, relative aux doubles élections du département du Lot. (Séance du 25 juin 1797). Paris, imp. nationale, messidor an V. In-8°, 16 p. — (M).

2737. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 28 prairial an V. Auxerre, L. Fournier. — (R. 458).

Arrêté sur les charges locales et administratives.

2738. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 28 prairial an V (16 juin 1797). Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°. — (A. Y. Reg. 65, f° 66 v°).

Arrêté concernant réduction des charges locales et administratives des ans III et IV.

2739. — Département de l'Yonne. Instruction publique. Auxerre, le 29 prairial an V (17 juin 1797). Auxerre, imp. L. Fournier, an V. Affiche. — (M).

Arrêté instituant une réunion littéraire pour le 9 thermidor et un concours littéraire le 1er vendémiaire prochain. Deux prix seront décernés,

l'un au meilleur discours, l'autre au meilleur poème. Sujet du discours : Quelles vertus sont les plus nécessaires au citoyen revêtu d'une magistrature ? — Sujet du poème : Éloge des héros français, morts en défendant la République.

2740. — Etat des nominations faites par l'assemblée électorale du département de l'Yonne de l'an V. Auxerre, le 2 messidor an V (19 juin). Imp. L. Fournier. In-8°, 2 p. — (M).

2741. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 2 messidor an V de la République (20 juin 1797), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Bureau de police administrative. N° 6. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 7 p. — (M).

Au sujet de la remise des pièces de comptabilité.

2742. — Département de l'Yonne. Exécution de la loi du 5 messidor an V (23 juin 1797), concernant les transactions entre particuliers. Auxerre, L. Fournier, an V. In-4°, 12 p. — (L. 2e série, 19, p. 30).

2743. — Auxerre, le 5 messidor an V (23 juin 1797). Avis exhortant les cultivateurs et propriétaires de bestiaux du ressort, à prendre des mesures pour éviter une épizootie qui sévit dans les contrées voisines du département. Affiche tirée à 1,200 exemplaires. — (A. Y. L. § 1. N. 168).

2744. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 6 messidor an V de la République, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 4 p. — (A. T. XII, 831).

Reddition des comptes des fabriques.

2745. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 6 messidor an V (24 juin 1797), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-8°, tirage 600 exempl. — (A. Y. L. § 1, N. 168).

Arrêté prescrivant l'entier recouvrement des effets qui peuvent appartenir à la République.

2746. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 12 messidor an V (2 juillet 1797), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 6 p. — (N. T. Dép. Yonne, III, 175).

Arrêté concernant les contributions et l'apurement des exercices antérieurs à l'an V.

2747. — Extrait du *Bulletin des Lois de la République française*,

n° 128 et n° 232. Arrêté du Directoire exécutif concernant les avis à donner de la mort des personnes qui laissent pour héritiers des pupilles, des mineurs ou des absents. Du 22 prairial. (A la suite): Extrait du procès-verbal de la séance du 21 messidor an V (4 juillet 1797), tenue par les administrateurs de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 4 p. — (N. T. Dép. Yonne, III, p. 183).

2748. — L'Administration centrale de l'Yonne au Conseil des Cinq-Cents. Auxerre, le 22 messidor an V (10 (juillet 1797). Imp. L. Fournier. In-4°, 2 p. — (Sc. Y. 1re série, 5 p. 457).

Demande en décharge de 346,811 fr. 19 s. 8 d. de contribution.

2749. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 30 messidor de l'an V de la République française, une et indivisible (18 juillet 1797), tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 8 p. et en placard.— (Sc. Y. 1re série, V. p. 413).

Dissolution du Cercle constitutionnel d'Auxerre (ancien Club des Patriotes), qui s'était réorganisé et avait fait la déclaration légale à la municipalité, le 25 messidor. Interdiction momentanée dans la commune d'Auxerre de toutes réunions publiques.

2750. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, rendus pendant le mois de messidor de l'an V de la République française, une et indivisible. Certifié le 1er thermidor. Auxerre, imp. L. Fournier, an V. Affiche. — (M).

Cette pièce relate le jugement du 9 messidor « qui condamne Joseph Allard et Edme Laroche, vignerons à Maligny, en un mois de prison et 200 livres d'amende, pour avoir, le 11 floréal dernier, insulté le citoyen Viochot, ministre du culte catholique, dans le lieu destiné à l'exercice de ce culte à Maligny. »

2751. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 4 thermidor an V (22 juillet 1797)), tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 6 p. et en placard. — (N. T. Dép. Yonne, III, p. 195).

Arrêté prescrivant l'établissement d'un 3e cinquième des contributions de l'an V, en vertu de la loi du 16 messidor.

2752. — L'Administration départementale aux Administrations municipales du ressort et aux commissaires près elles. Auxerre, le 7 thermidor an V. In-4°, 1 p. S. l. — (A. T.).

Circulaire relative à la lenteur de la rentrée des contributions.

2753. — Extrait du *Bulletin des Lois de la République française* (n° 134). — N° 1310. Loi qui défend provisoirement les Sociétés

particulières s'occupant de questions politiques. Du 7 thermidor an V (25 juillet 1797). Affiche. — (L. 2e série, X, p. 87).

2754. — Extrait du rapport fait au Conseil des Cinq-Cents par Pichegru, au nom d'une commission spéciale composée des représentants Willot, Doulcet, Normand, Gau et Pichegru. Séance du 8 thermidor an V (26 juillet 1797). S. l. (Auxerre, Fournier). Affiche. — (M).

Cet extrait est une proclamation aux soldats pour les exhorter à ne pas écouter les propos royalistes et à continuer à défendre la République.

2755. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Borel sur la pétition des enfants et autres parens des citoyens Duché, Potherat et Royneau, assassinés dans la commune d'Auxerre, le 19 août 1792. Séance du 13 thermidor an V (31 juillet 1797). Paris, imp. nationale. Thermidor an V. In-8°, 10 p. — (M).

Ce rapport est suivi de la résolution qui rapporte l'arrêté du 13 brumaire an IV et renvoie l'instruction de l'affaire à nouveau.

2756. — L'Administration centrale du département de l'Yonne aux administrés de son ressort. Signé : Perthuis, président; Sauvalle, secrétaire en chef. Auxerre, le 15 thermidor an V. Imp. L. Fournier. Affiche. — (L. 2e série, X, p. 86).

Au sujet des craintes des acquéreurs des biens nationaux et des menaces journalières qui leur sont faites.

2757. — L'Administration centrale de l'Yonne aux Administrations de son ressort, sur l'exécution de la loi du 7 thermidor an V qui défend provisoirement les Sociétés particulières s'occupant de questions politiques. Auxerre, le 18 thermidor an V. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (R. 458).

2758. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 19 thermidor an V de la République française, une et indivisible (6 août 1797), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. Fournier. In-8°, 10 p. — (Sc. Y. 2e série, 19, p. 335).

Au sujet de la répartition de 2,618,800 livres assignées au département par la loi du 18 prairial.

2759. — Observations sur le rapport fait par Paradis, au nom d'une commission spéciale, sur la résolution du 19 thermidor an V, relative aux transactions renouvellées et sur l'art. II de cette résolution. Signé : Ollivier, homme de loi (Paris), imp. Brasseur. In-8°, 8 p. — (A. B., non catal. N° 10, p. 108).

2760. — Liste dressée par l'Administration centrale du département de l'Yonne, en conformité des articles 483, 485, 486, 487 et

488 du Code des délits et des peines, loi du 3 brumaire an IV, des citoyens de l'arrondissement parmi lesquels doivent être tirés au sort les jurés d'accusation et de jugement, pendant le trimestre de vendémiaire an VI. Auxerre, le 4 fructidor an V (21 août 1797). Imp. L. Fournier. In-8°, 19 p. — (Sc. Y. 1re série, V, p. 329).

2761. — L'Administration départementale de l'Yonne aux Administrations municipales de son ressort. Auxerre, le 9 fructidor an V (26 août 1797). In-4°, 1 p. — (A. T. XII, 841).

Circulaire relative aux cloches des églises dont on fait usage malgré les dispositions de la loi du 22 germinal an IV.

2762. — Le commissaire du Directoire exécutif près le département de l'Yonne, à ceux près les Administrations municipales. Auxerre, le 16 fructidor an V (2 septembre 1797). Imp. L. Fournier. In-4°, 2 p. — (B. Mignot).

Circulaire au sujet de l'arrêté d'expulsion des émigrés.

2763. — Extrait du *Bulletin des Lois de la République française*. N° 142. Loi contenant des mesures de salut public prises relativement à la conspiration royale du 19 fructidor an V (5 septembre 1797). Imp. L. Fournier. In-8°, 15 p. — (A. B. B. 1750).

2764. — Programme de l'exercice public que soutiendront les élèves de l'École centrale du département de l'Yonne, en présence du jury d'instruction publique et des autorités constituées, immédiatement avant la distribution solennelle des prix qui se fera le 19 fructidor an V, dans la salle des exercices de ladite École. Auxerre, imp. L. Fournier, an V. In-4°, 4 p. — (N.).

2765. — Liste des prix décernés aux élèves de l'École centrale, en présence des autorités constituées, par l'Administration centrale de l'Yonne, le 19 fructidor an V de la République. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (N.).

2766. — Liste des citoyens parmi lesquels doivent être tirés au sort les jurés d'accusation et de jugement pendant le trimestre de vendémiaire an VI. Auxerre, imp. Baillif, an V. Affiche. — (A. B. 1749).

2767. — Extrait du procès-verbal de la séance de l'Administration centrale du 22 fructidor (8 septembre). Changements et retranchements faits à la liste précédente, dont le nombre était excessif et qui contenait beaucoup de parents d'émigrés que la loi du 19 fructidor présent mois exclut de toute fonction publique. Auxerre, imp. Baillif, an V. In-8°, 6 p. — (A. B. 1749).

2768. — L'Administration centrale provisoire du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, le 23 fructidor an V (9 septembre 1797). Signé : Ménétrier, président d'âge; Guichard,

Gaudet, Maizeau, administrateurs; Collet, commissaire du pouvoir exécutif et Sauvalle, secrétaire en chef. Imp. Baillif. Affiche. — (Sc. Y. 1re série, V, p. 566).

Proclamation au sujet des événements du 18 fructidor, exhortant les citoyens à soutenir le pouvoir exécutif pour triompher des horreurs de la contre-révolution. Dès le 14 fructidor le Directoire exécutif, qui préparait le coup d'état du 18 fructidor, avait destitué l'administration centrale de l'Yonne que les élections réactionnaires de germinal avaient placée à la tête du département et mis à leur place les cc. J.-B. Boileau le jeune, d'Avallon, ex-administrateur du département; Maizeau, de Coulanges-la-Vineuse, ex-administrateur du district d'Auxerre; Guichard, de Sens, ex-administrateur du département; Gaudet, demeurant à Auxerre, ex-procureur syndic du district de Saint-Florentin; Menestier, d'Auxerre, ex-administrateur du même ci-devant district. Cpr Reg. 65, la séance du 17 fructidor et les considérants placés en tête de l'arrêté du Directoire portant destitution de l'ancienne administration.

2769. — Extrait du procès-verbal de l'Administration centrale provisoire du 23 fructidor an V (9 septembre 1797). Auxerre, imp. Baillif. In-8° et en affiches. — (A. Y. L. § 1. N. 168).

Arrêté contenant application de la loi du 19 fructidor an IV relative aux mesures prises, en suite de la conspiration royale, pour le salut public.

2770. — L'Administration municipale du canton d'Auxerre à ses concitoyens. Auxerre, le 24 fructidor an V. Signé : L. Fontaine, vice-président; Chardon, Robert, Champeaux, Leconte, administrateurs; Defrance, commissaire du Directoire exécutif et Faultrier, secrétaire en chef (10 septembre 1797). Imp. Baillif, an V. Affiche. — (Sc. Y. 1re série, 5, p. 565).

Adresse de la nouvelle Administration pour exhorter les habitants à soutenir le pouvoir exécutif. Un arrêté du département, du 21 fructidor, avait destitué les cc. Vaultier, Poussard, Boulage, Dudésert et Ramponneau, membres de l'ancienne administration municipale d'Auxerre.

2771. — Le commissaire du Directoire exécutif près le département de l'Yonne, à ceux près les Administrations municipales. Auxerre, le 26 fructidor an V (12 septembre 1797). S. l. In-4°, 2 p. — (B. Mignot).

2772. — Extrait du procès-verbal de la séance du 27 fructidor an V, tenue par les Administrateurs du département, Auxerre, imp. L. Fournier, In-8°, tirage 700 ex. — (A. Y. L. § 1. N. 168).

Arrêté ordonnant le recouvremeut des contributions antérieures à l'an V et l'apurement des anciens exercices.

2773. — Mémoire pour les habitants de Toucy et les répartiteurs de l'an V, contre la dernière Administration centrale du dépar-

tement de l'Yonne. De l'imprimerie de Porthmann, successeur du citoyen Desenne, rue Neuve-des-Petits-Champs, presqu'en face de celle des Moulins, n° 23. In-4°, 16 p. — (A. T. XVIII, 60).

2774. — Principes de lecture appliqués aux livres français ou le Guide des personnes chargées d'enseigner à lire le français, par E. Martineau, ancien professeur au collège de Joigny. Auxerre, L. Fournier, imp. an V. In-12, 155 p. — (M).

2775. — Pièce trouvée à Venise dans le portefeuille de d'Antraigues et écrite entièrement de sa main. Auxerre, imp. L. Fournier, an V. In-8°, 15 p. — (R.).

2776. — Arrêté du Conseil général de la commune d'Auxerre réglant le programme à suivre pour la célébration de la fête du 1er vendémiaire an VI (Anniversaire de la fondation de la République). Auxerre, imp. Baillif. Affiche in-f°. — (D. 102, pièce incomplète).

2777. — Hymne pour l'anniversaire de la fête de la République, 1er jour de l'an VI, par le citoyen L. Fontaine, professeur de grammaire générale à l'École centrale. Auxerre, imp. Baillif, an V. In-8°, 3 p. — (Sc. Y.).

2778. — Recueil des lois de la République et Instruction concernant l'état-civil des citoyens, depuis le 20 septembre 1792 jusqu'au 15 thermidor an III. Auxerre, imp. L. Fournier, an V. In-8°, 91 p. — (R. 457).

2779. — *Phocion ou l'École des Républicains.* Tragédie en cinq actes et (en) vers, par Joseph Villetard (d'Auxerre), secrétaire de la légation de France à Venise. A Milan, in-12, 86 p. — (M).

En tête de cette pièce, on trouve la dédicace suivante de notre compatriote : « Italiens, vous voulez être libres... Apprenez à vivre pour la patrie, chérir les mœurs, haïr les rois, lutter contre les factions et mépriser la mort... Je vous dédie *Phocion*... Salut...

« Milan, 1er jour de l'an Ier de la République cisalpine. Joseph Villetard. »





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON

1er vendémiaire an V au 5e jour complémentaire
(22 septembre 1796 — 21 septembre 1797)

2780. — Vente de bois nationaux. Adjudication le 7 vendémiaire an V (28 septembre 1796) en la maison commune d'Avallon. Imp. Antoine Aubry. Affiche ornée d'un bois sur lequel on lit : La Nation, la Loi. — (P).

2781. — Travaux publics. Avallon, imp. d'Antoine Aubry. Affiche. — (P).

Adjudication devant la municipalité du canton d'Avallon, le 16 brumaire an V (6 novembre 1796), de matériaux pour les travaux des routes. Cette affiche est ornée en tête d'un bois gravé représentant le faisceau des licteurs surmonté du bonnet phrygien.

2782. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 25 frimaire an V de la République française, une et indivisible (15 décembre 1796). Auxerre. imp. Baillif. Affiche in-f°. — (M).

Liquidation du patrimoine du citoyen Edme-Bazile Berthier, surnommé Grandry, de Châtel-Censoir.

2783. — Vente de bois à Avallon. Imp. A. Aubry. Affiche.— (P).

2784. — Chanson patriotique sur le succès de nos armes, adres-

sée à la jeunesse française par Ch.-Fr. Guéniot, médecin et officier municipal. Avallon, imp. d'Antoine Aubry. In 8°, 3 p. — (P).

En tête de cette plaquette, note manuscrite de la main d'Arthaud. « 10 floréal, fête des Époux, an V. » A la fin, vignette avec ces mots : « Mort aux tyrans, paix aux chaumières. »



2785. — Vente de bois communaux. Adjudication à Avallon, le 29 floréal an V (14 mai 1797). Avallon, imp. d'Antoine Aubry. Affiche. — (P).

En tête de cette pièce, bois gravé représentant une couronne de chêne au milieu de laquelle on lit ces mots : *Constitution, Liberté.*

2786. — Chanson patriotique pour la fête de l'Agriculture. 10 messidor an V (28 juin 1797). A Avallon, de l'imp. d'Antoine Aubry. In-8°, 3 p. — (P).

2787. — Prière pour se préserver du tonnerre, tirée du livre des Exorcismes de l'Église. In-12, 23 p. — (M).

(Au-dessous de ce titre encadré, le bois gravé que nous reproduisons ici, p. 510). Au verso du titre, bois à pleine page représentant un évêque avec ces mots : SAINT DONAS, PRIEZ POUR NOUS. A la fin, autre bois gravé représentant la Foi dans un médaillon: nous avons donné cette gravure à la page 91. Au-dessous, on lit : A AVALLON, DE L'IMPRIMERIE DE VICTOR.

Comme nous l'avons déjà dit, cette pièce nous a fort embarrassé pour son classement. Les bois paraissent bien indiquer une période antérieure à la Révolution, mais les caractères plus modernes nous forcent à chercher une époque plus rapprochée pour cette impression sortie de l'atelier d'un typographe complètement inconnu mais qui cependant a certainement existé à Avallon puisque les bois gravés de cette plaquette se retrouvent encore aujourd'hui dans l'imprimerie avallonnaise dirigée par M. Odobé.

Il faut donc supposer que par suite de la mort ou du départ d'Aubry, Victor, peut-être alors ouvrier de l'imprimeur, a voulu continuer à travailler pendant l'an V, jusqu'à ce qu'un arrangement survenu avec Duchâteau eût permis à ce dernier de prendre possession du matériel d'Aubry.

On peut encore faire une autre supposition. Nous savons que les deux ateliers typographiques, qui fonctionnent concurremment à partir de l'an IV, fusionnèrent en 1813.

Ne serait-ce point une partie du matériel de Comynet que nous aurions retrouvé chez M. Odobé dans les vieux bois gravés que nous avons signalés ? Dans ce cas l'imprimerie de Victor dont nous cherchons vainement la date d'installation, aurait bien pu exister quelque temps à Avallon en l'an IV et Comynet, profitant alors d'une circonstance particulière que nons ignorons, aurait acquis ce matériel déjà ancien dont nous avons retrouvé quelques épaves. Mais, nous le répétons, il ne s'agit ici que de conjectures, puisque nous ne pouvons que reproduire les bois en question sans en retrouver l'origine exaete.

Il est certain, du reste, que la ville d'Avallon avait possédé des imprimeurs antérieurement à la Révolution et à l'installation d'Aubry. Quelques recherches aux Archives de la ville d'Avallon le prouvent surabondamment. Dans la suite des registres analysés par M. Prot et relatifs « aux actes d'assemblée, délivrances, retenues de causes et autres affaires concernant la mairie de l'Hôtel-de-Ville d'Avallon », on relève une délibération où François Perdrix, imprimeur et relieur de la ville d'Autun, propose à la municipalité de venir s'établir à Avallon à certaines conditions. On consent des avantages, mais moindres que ceux demandés et l'affaire ne va pas plus loin, un autre imprimeur ayant accepté les conditions de la ville. On trouve, en effet, à la même date de 1708 et un peu plus loin, l'énumération des avantages accordés à Arnault-Jean-Baptiste Augé, de

Dijon, qui vient de s'établir à Avallon « en qualité de libraire, relieur et imprimeur. » (B. B. 10).

La même année, on trouve dans le compte de la taille négotiale et des deniers patrimoniaux, rendu par Jean Raudot, marchand, collecteur (C. C. 312) la mention suivante : « Payé à Arnaut-Jean-Baptiste Augé, imprimeur-libraire, pour lui donner lieu de s'établir en cette ville, 20 livres, pour subvenir à la voiture de boutique et caractères d'imprimerie de la ville de Dijon en cette ville », dit le mandat.

En 1709, au compte de la taille négotiale et des revenus patrimoniaux, rendu par François Lemoult, notaire, collecteur, on trouve encore les mentions suivantes : « Au sieur Augé, imprimeur-libraire, pour 12,000 « billets de logement imprimés, 54 livres ; — au même, pour avoir im-« primé un avis venant de Dijon qui apprend la manière d'ensemencer « les bleds vieux, affin de rendre le dit avis publicq. 30 s. »

Mais Augé reste peu de temps à Avallon et retourne à Dijon en 1711 (1). En 1713, le registre du Corps-de-Ville (B. B. 5.) contient une délibération par laquelle Jacques Lemalle, compagnon imprimeur, natif de Dijon, est admis pour exercer l'imprimerie à Avallon, « avec les privilèges accordés à Jean-Baptiste Augey », venu en 1708.

Ce Jacques Lemalle, fils de François Lemalle, libraire à Dijon, avait successivement travaillé à Paris, Rouen et Dijon. Le 18 mars 1711, il concourut pour la maîtrise, dans cette dernière ville, contre A.-J.-B. Augé. Ce dernier l'ayant emporté et ayant obtenu de succéder à son père, Jacques Lemalle postula pour remplir la place d'Augé à Avallon. En 1715, il quitta Avallon et transporta son atelier à Nuits, où on le suit jusqu'en 1729.

En 1716, le compte de la taille négotiale et des deniers patrimoniaux rendu par le même François Lemoult, notaire, collecteur (C. C, 321) nous donne encore la mention suivante d'un nouvel imprimeur : « A Claude Michard, imprimeur, pour quatre milliers de billets de soldats, 20 liv. »

Mais en 1723 il n'était sans doute plus à Avallon, car nous trouvons dans le compte des deniers patrimoniaux de cette année (C. C. 328) la mention de paiement : « A Antoine Michard, imprimeur, demeurant à Semur, pour 9,000 billets de logement, 47 livres 10 s.

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution on ne signale plus aucun imprimeur à Avallon ; les impressions se font soit à Auxerre, soit à Dijon.

En voici des exemples :

En 1727, on trouve dans le compte des deniers patrimoniaux (C. C. 332) la mention d'un paiement de 82 livres « au sieur Troche, imprimeur à Auxerre, pour 16,000 billets de logement. »

En 1730, le compte de l'année (C. C. 335) mentionne pour 3,000 billets imprimés à Auxerre chez la veuve Troche et relatifs à l'entretien des chemins, une dépense de 30 livres.

En 1733 (C. C. 338), mention d'un paiement de 25 livres à la veuve Troche, imprimeur à Auxerre, pour 5,000 billets pour les chemins.

(1) Cp' Clément-Janin, *Les Imprimeurs et les Libraires dans la Côte-d'Or*, p. 69 et s.

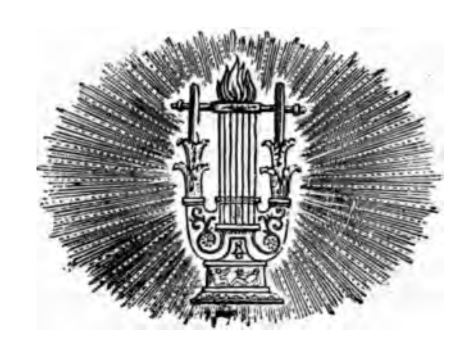
En 1734 (C. C. 340). A la veuve Troche pour 4,000 billets de chemins, 20 livres.

En 1758 (C. C. 358). Au sieur Fournier, imprimeur à Auxerre, pour 100 exemplaires d'une délibération de la Chambre relative au nettoiement des rues, 7 livres 4 s.

En 1782, le compte des deniers patrimoniaux rendu par François Comynet, avocat, receveur (C. C. 392), nous donne une mention précieuse qui prouve qu'il n'y avait pas depuis longtemps d'atelier typographique à Avallon : « Au sieur Fournier d'Auxerre, actuellement imprimeur de la ville, en remplacement du sieur Causse, de Dijon, pour la gravure des armoiries de la ville, à placer en tête des Ordonnances de police, programmes, etc.; 24 livres. » (avec un exemplaire de la vignette). A la suite de ce compte se trouvent plusieurs pièces sorties de l'atelier Fournier, des Ordonnances de police imprimées en placard, concernant les bouchers, un autre sur les cafés et billards, « où les clercs de notaires et de procureurs ne doivent pas être admis. »

Enfin, en 1783, le compte mentionne encore : « A Fournier, imprimeur à Auxerre, pour 6,000 billets de logement, 36 livres, 15 s. »

On nous pardonnera cette énumération un peu longue mais nécessaire pour bien établir que l'atelier de Victor ne peut avoir existé à Avallon avant la Révolution. Il faut donc lui chercher une place à une époque plus rapprochée, malgré l'existence sur la plaquette signalée plus haut, de bois gravés rappelant des temps bien antérieurs. Et faute de trouver mieux, nous plaçons l'apparition fugitive de cet atelier à l'an V, en attendant qu'un document nouveau vienne confirmer ou détruire notre supposition.





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

1er vendémiaire an V au 5e jour complémentaire.
(22 septembre 1796 au 21 septembre 1797)

En l'an V l'administration municipale du canton de Joigny est composée des cc. Antoine Chaudot, président; Boudier d'Apremont, Lacane, Filleu, Larcher, gendre Legros, administrateurs; Chollet, commissaire du Directoire exécutif; P. Choin, secrétaire.

Nous avons vu que le premier imprimeur de Joigny, Simonnet, s'était établi dans cette ville en l'an II.

La suppression des Districts, à la suite de la promulgation de la Constitution de l'an III, rendait fort difficile la situation des ateliers d'imprimeurs installés dans les anciens chefs-lieux de district autres qu'Auxerre, l'Administration cantonale n'ayant plus que très peu d'impressions à faire faire et tout se centralisant à Auxerre, au chef-lieu de l'Administration. Aussi n'aurons-nous plus à l'avenir que très peu de chose à signaler, en ce qui concerne les imprimeurs de Joigny, d'Avallon et de Tonnerre.

Les ateliers de Saint-Fargeau et de Saint Florentin disparaissent complètement et Sens seul continue à voir ses presses florissantes, grâce à sa population plus nombreuse.

En ce qui concerne Joigny, nous ne sommes parvenu à retrouver aucune pièce imprimée dans cette ville en l'an V; il est donc probable que l'imprimeur qui continua à exister, ne put que difficilement alimenter son atelier avec le travaux de ville, têtes de factures, affiches de vente des notaires, etc. Simonnet, découragé, renonça à travailler plus longtemps dans d'aussi maigres conditions et nous le voyons vendre son fonds et le transmettre le 18

brumaire an V (8 octobre 1796) à l'un de ses ouvriers, Louis-Dominique Zanote, qui eut foi dans l'avenir de l'atelier plus que son prédécesseur et sut le faire prospérer après des débuts très modestes. Cette imprimerie a eu le rare privilège de rester dans la même famille pendant près d'un siècle. Louis-Dominique Zanote travailla à Joigny jusqu'au 1er septembre 1829, époque à laquelle il transmit son établissement à son fils Alexandre. Douze années plus tard, le 1er août 1841, celui-ci mourut et sa veuve conserva l'imprimerie et la librairie qui y était annexée jusqu'au 26 octobre 1852, époque à laquelle son fils Philippe-Alexandre put prendre la direction de la maison. Et à une époque récente, nous avons vu l'atelier typographique passer entre les mains de M. Hamelin, gendre Zanote, qui l'exploite avec succès.

Donc, en l'an V nous n'avons pas rencontré d'imprimés sortis des presses de Joigny. Est-ce à dire qu'il n'y en a pas eu pouvant intéresser notre travail? Nous pensons plutôt que nous n'avons pas cherché suffisamment et que les Archives et la Bibliothèque de Joigny doivent en contenir qui seront signalés quelque jour par les chercheurs de l'avenir. Pour aujourd'hui nous ne pouvons signaler que 2 pièces intéressant l'arrondissement.

2788. — Opinion d'un citoyen de l'assemblée primaire du couchant du canton de Villeneuve-sur-Yonne, sur cette question proposée par un autre membre : Le citoyen Housset, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil et criminel du département de l'Yonne, doit-il ou non, être conservé sur la liste des votants? Le 1er germinal an V (21 mars 1797). S. l. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 249).

2789. — Défense de Félix Lepelletier, par Amédée Lepelletier, adressée aux jurés et juges de la Haute-Cour, séante à Vendôme. A Paris, de l'imprimerie de R. Vatar, rue de l'Université, n° 921. An V de la République. In-8°, 16 p. — (M).

Félix Lepelletier, frère de Michel Lepelletier et tuteur de sa fille qui devint plus tard Mme Lepelletier de Mortefontaine, avait été compromis comme on le sait dans la conspiration de Babeuf. Traduit par contumace devant la Haute-Cour réunie à Vendôme, il fut acquitté. Amédée Lepelletier, son défenseur, était son propre frère.

Nous avons établi (p. 417) que l'atelier typographique de St-Fargeau fondé par Provin n'avait existé que pendant un court espace de temps.

Des recherches faites aux archives de la ville de St-Fargeau, nous permettent aujourd'hui de compléter ce que nous avons dit sur le fondateur de cette petite imprimerie et ce qu'il devint après son essai infructueux.

Jean Edme-Amatre Provin, né à St-Fargeau le 2 mars 1768, était fils de Edme-Jacques Provin, maître serrurier et de Jeanne Hérardot. La famille était nombreuse et nous avons relevé les actes de naissance de plusieurs

autres enfants : le 19 novembre 1755, Jean-François ; le 3 avril 1759, Jean-Baptiste-Laurent ; le 28 décembre 1763, Jean-Edme ; le 9 septembre 1766, Jacques-Henri.

Les horizons de Jean-Edme-Amatre Provin durent donc être très modestes. Le 1er floréal an II (20 avril 1794), à l'âge de 26 ans, il comparaît devant l'officier de l'état-civil et déclare la naissance d'une fille, Rose-Floréal, issue de son mariage avec Barbe-François Cagnat. L'acte le qualifie de : « tailleur d'habits en cette commune de St-Fargeau. »

Le 3 frimaire an IV (24 novembre 1795), autre déclaration de la naissance d'une seconde fille à laquelle il donne le nom de Renée-Edme-Victoire. Cette fois, Provin prend bien le titre d'imprimeur, « demeurant en la commune de St-Fargeau. » Toutefois, ainsi que nous l'avons dit, il ne garda pas longtemps l'atelier ni la profession, car le 25 fructidor an V (11 septembre 1797), dans la déclaration de décès de sa dernière fille, Renée-Edme-Victoire, il prend simplement la qualité de propriétaire, bien petit propriétaire toutefois. En effet, les registres de l'état-civil de St-Fargeau, étant bien en ordre, nous avons pu suivre Amatre Provin et constater que s'il avait abandonné ses deux premières professions, la nécessité l'avait obligé d'en embrasser d'autres pour l'aider à vivre.

Le 30 nivôse an VI, il déclare la naissance d'un nouvel enfant. Provin Hoche, et le 9 prairial an VII, il fait constater la naissance d'un quatrième enfant sous le nom de Florence Provin.

Le 1er floréal an IX (21 avril 1801), il perd Florence Provin, la fille qui lui était née deux ans auparavant, et l'acte mortuaire le qualifie de *garnisaire*.

Mais ce nouveau métier n'était sans doute pas plus lucratif que les deux autres. Amatre Provin se décida à quitter définitivement un pays qui le nourrissait si peu et son départ explique comment aucun souvenir de l'atelier typographique de St-Fargeau n'est resté dans la mémoire de ses habitants. Neuf ans plus tard, le 5 avril 1810, la mairie de St-Fargeau recevait copie de l'extrait mortuaire suivant : « Commune de Gironne (Espagne), hôpital de St-Cyprien. Du registre de l'hôpital, il a été extrait ce qui suit : Le sieur Edme-Jean-Amatre Provin, sous-employé de 2e classe audit hôpital, natif de St-Fargeau, département de l'Yonne, est entré audit hôpital, le 11 du mois de février, l'an 1810 et est décédé le 28 du même mois, par suite de fièvre. Je soussigné, économe dudit hôpital, certifie le présent extrait véritable et conforme au registre dudit hôpital. Fait à Gironne, le 28 du mois de février 1810. Signé : Jalabert. »

Tous ces détails biographiques sur l'imprimeur de St-Fargeau pourront paraître fastidieux et inutiles.

Cette petite annexe à l'histoire de l'imprimerie dans nos contrées montrera toutefois combien il est facile, avec des répertoires d'état-civil bien organisés, comme ceux de St-Fargeau, de reconstituer l'existence d'un personnage petit ou grand.



CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SENS

1er vendémiaire an V au 5e jour complémentaire
(22 septembre 1796 — 21 septembre 1797)

2790. — Almanach de la commune de Sens et du département de l'Yonne pour l'année cinquième de la République françoise (1796 et 1797, vieux style). A Sens, chez Ve Tarbé et fils, imprimeurs-libraires, Grande-Rue. In-24, 127 p. — (M).

Comme l'année précédente, l'almanach reproduit en regard l'un de l'autre les calendriers républicain et grégorien. La notice sur le département et ses hommes illustres est aussi la même. Dans les anecdoctes sénonaises, on trouve : 1° Accon et Drapès; 2° Jean Gouge; 3° Médaille d'or trouvée à Sens dans l'intérieur d'une pierre; 4° Chute singulière du duc de Mayenne, dans une maison, à Sens.

D'après l'almanach, l'Administration municipale de la commune et canton de Sens est composée de la manière suivante, au commencement de l'an V : Président : Moreau de Vormes; administrateurs : Jossey, Perrin le jeune, Leroux père, Soulas, Sauvé, Régley fils; commissaire du Directoire exécutif : le citoyen Sandrier; secrétaire-général : le citoyen Boulley fils.

Si l'on s'en rapporte à la nomenclature des établissements particuliers qui figure dans cet almanach, l'industrie de la ville de Sens était très développée à cette époque. On y trouve en effet :

2 manufactures de velours et autres étoffes de coton.
3 manufactures de velours et bonneterie.
2 manufactures de bonneterie.
5 filatures de coton.
2 draperies et teintureries.
2 teintureries; 1 teinturerie et blanchisserie.

1 manufacture de papiers peints.
1 — de colle-forte; 1 clouterie; 1 manufacture de grosse serrurerie, etc.

2791. — Calendrier pour l'an cinquième de la République françoise, une et indivisible. A Sens, de l'imp. Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Les deux calendriers nouveau style et vieux style sont placés l'un en regard de l'autre.

2792. — Affiches de Sens. A Sens, de l'imp. de Vᵉ Tarbé et fils. In-4°. — (Bibl. Landry, à Sens).

2793. — Pétition au Conseil des Cinq-Cents par Marie-Jeanne-Louise Saluces, femme séparée quant aux biens de Guillaume-Alexandre Polignac, domiciliée à Sens. Sens, le 25 vendémiaire an V (26 septembre 1796). Sens, Vᵉ Tarbé et fils, imp., Grande-Rue, vendémiaire an V. In-4°, 11 p. — (A. T. VIII).

Revendication du château de Paron, provenant de Polignac, émigré, et vendu nationalement au citoyen Léonard Robin, ex-député à l'Assemblée législative.

2794. — Les principes fondamentaux de toute Société constituée avec l'homme, divisés en quatre parties, la Morale, la Politique, la Philosophie et la Religion, précédés d'un précis historique et critique des causes éloignées et prochaines de la Révolution en France. Aux philopsophes de tous les partis et à tous les hommes en place. Par Louis-Jacques Briel. Paris, Bleuet, libraire. 1796. Imprimé à Sens chez Œrtel et Alexandre. In-8°, 3 vol. et prospectus in-8°, 4 p. — (A. B. 528, t. II).

Briel était un ancien curé de La Croix-en-Brie, diocèse de Sens, actuellement département de Seine-et-Marne.

2795. — L'homme moral ou règles de conduite puisées dans sa propre nature. Pour être enseignées dans l'âge de raison à la jeunesse de toute nature, de toute religion, de toute opinion; avec des notes sur chaque réponse pour l'expliquer; présenté aux nations qui se régénèrent, aux pères qui chérissent les mœurs et qui ne veulent plus les voir attachées à des systèmes variables et subversibles, par le citoyen Briel. A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imp. In-8°, 105 p. — (A. B. 528, t. II).

L'association des deux imprimeurs, Œrtel et Alexandre, prit fin au commencement de cette année, sans doute par suite de la mort de Œrtel, beau-père d'Alexandre, dont le nom seul apparaîtra désormais.

2796. — *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne*. Numéro 1ᵉʳ. (Du 15 nivôse an V). Épigraphe : *Omni*

timore deposito, liberè Reipublicæ consulendum est. Cic. Prospectus. In-8°, 8 p. A la fin : A Sens, chez Ve Tarbé et fils, imprimeurs. — (A. D. 121. Exemplaire ayant appartenu au P. Laire).

Nous voici en face d'une feuille locale créée spécialement pour battre en brèche le régime du Directoire et les patriotes et républicains de la première heure qui le soutenaient. Cette feuille est précieuse en ce qu'elle va nous faire sur le personnel politique de l'époque bien des révélations piquantes, sinon toutes vraies, du moins nous donnant l'expression des sentiments des opposants royalistes ou constitutionnels à l'égard des républicains et des agents du gouvernement. Un autre service immédiat que va nous rendre cette feuille, c'est de faire ressusciter l'*Observateur du département de l'Yonne* créé en l'an IV par Benoît-Lamothe et interrompu après trois mois d'existence. Aussitôt l'apparition du journal politique et littéraire, les républicains sentirent la nécessité d'avoir également à leur disposition un organe chargé de les défendre et de rendre coup pour coup à des adversaires qui les attaquaient avec une violence inouïe. Aussi, moins de dix jours après l'apparition du journal politique, voyait-on distribuer à Sens et à Auxerre le premier numéro de l'*Observateur* pour l'an V. Ce journal devait durer jusqu'à l'an IX tandis que son antagoniste, faisant cause commune avec les Royalistes, devait succomber après le coup d'État de fructidor.

Il nous a paru intéressant pour l'histoire politique de notre département d'entrer dans d'assez grands détails sur ces deux journaux et leurs nombreux articles que l'on ne peut comprendre si on ne les cite à leur date avec la réponse de l'adversaire qui ne se fait point attendre ni désirer longtemps. Nous inscrirons donc chaque numéro dans le mois de son apparition et nous donnerons quelques lignes sommaires sur les articles qu'il comprend, tout en énumérant dans l'intervalle les autres pièces parvenues à notre connaissance. On aura ainsi un guide pour suivre les phases mouvementées de cette année 1797.

Commençons par citer le prospectus inséré dans le 1er numéro du *journal politique et littéraire*, afin de faire connaissance avec ses rédacteurs et leurs tendances.

« Il n'est guère de département, dit le prospectus, qui n'ait un journal uniquement destiné à rendre compte des événements politiques et littéraires qui l'intéressent.

« Celui de l'Yonne a été jusqu'à ce jour presque entièrement privé de cet avantage. Les correspondances que nous venons d'établir dans les différents points de ce département, nous mettant à même de communiquer avec les diverses communes qui le composent, nous avons pensé que nos concitoyens nous sauroient gré d'en publier les résultats et de les instruire de tout ce qui peut y être relatif à l'exécution des lois et à l'état des Lettres.

« Étrangers à toute espèce de pression, libres de toute crainte et de toute ambition, animés par le seul désir du bien public, nous dirons la vérité avec ce courage et cette franchise qui conviennent à de véritables Républicains.

« Persuadés que la stricte observation des lois est l'unique appui et la sauvegarde des citoyens, nous nous appliquerons surtout à relever les infractions qui pourraient y être faites, les actes arbitraires, les abus et les usurpations de pouvoirs. Nous démasquerons sans ménagement ceux qui, par ruse ou par adresse, cherchent à éluder les lois les plus essentielles ou à en suspendre l'exécution.

« Nous chercherons également à faire connoître au Peuple les véritables vertus républicaines, à l'éclairer dans le choix de ses magistrats, à le mettre en garde contre l'intrigue, les suggestions et la calomnie, enfin à lui faire discerner les traits qui distinguent le magistrat vertueux de l'homme intrigant, hypocrite et ambitieux.

« Les coopérateurs de ce journal ne négligeront rien de ce qu'ils croient propre à lui assurer le degré d'intérêt dont il est susceptible.

» Sous le titre de *Politique*, il comprendra des questions politiques et des renseignements sur les plus importants événements de la guerre et les relations de la République avec les puissances étrangères.

« Sous le titre de *Législation*, il traitera de tout ce qui est relatif aux actes du gouvernement, aux opérations législatives, administratives et judiciaires.

« L'article *Littérature* sera consacré à l'analyse des ouvrages les plus importants sur les Sciences, les Arts et les Belles-Lettres; il comprendra aussi les Morceaux de Poésie qui nous seront adressés.

« Enfin, sous le titre de *Variétés*, nous rendrons compte de quelques événements intéressants de Paris ou du département, en y ajoutant les réflexions utiles ou piquantes qu'ils auraient pu faire naître.

« Cette feuille paraîtra 3 fois par mois, les 5, 15 et 25.

« Le prix de l'abonnement est de 8 livres pour un an, 4 livres pour six mois et 40 sous pour trois mois. On souscrit à Sens chez le citoyen Laroche, cloître St-Étienne. »

En lisant ce prospectus publié dès les premiers jours de nivôse dans les Affiches d'Auxerre, on n'y voit tout d'abord que le programme d'honnêtes gens ralliés au système républicain et décidés à dénoncer les abus contractés pendant le régime révolutionnaire dont on était enfin sorti. Mais on ne tarde pas à s'apercevoir que le journal était un instrument de combat créé par le parti royaliste et clérical pour attaquer sans merci tout ce qui tenait au parti patriote et républicain. Sous le couvert d'une polémique qui, prétendait-on, ne s'adressait qu'aux anciens Jacobins, ayant joué un rôle plus ou moins actif dans la politique et l'administration locales, on voulait diriger l'opinion dans un sens réactionnaire et démonétiser le régime républicain représenté par le Directoire. L'approche des élections qui devaient avoir lieu en germinal avait fait créer dans presque tous les départements des journaux destinés à rallier tous les mécontents et à peser sur le choix des candidats de tout le poids des récriminations causées principalement par la cherté des subsistances et la rareté du numéraire. Pour l'ensemble du département, ce système de dénigrement réussit pendant quelque temps et les élections furent favorables au parti qui avait fondé le *Journal politique et littéraire*.

Dès son premier numéro, cette feuille avait ouvert le feu contre les Républicains de Sens en publiant sur plusieurs d'entre eux des allégations plus ou moins calomnieuses, mais qui, dans tous les cas, eurent le talent de les exaspérer au dernier point et leur firent voir clair dans le jeu de leurs adversaires.

Il faut lire l'article intitulé : *Politique* de ce premier numéro qui est accompagné dans l'exemplaire de la Bibliothèque d'Auxerre des noms écrits à la main en face de chaque accusation ou réminiscence cruelle pour le personnage visé.

Le rédacteur et directeur officiel de ce journal était le citoyen Laroche, de Sens, mais à la vigueur des articles, à la variété des matières traitées, à l'abondance des renseignements apportés sur la situation du département, on sent bien qu'il y a là toute une organisation puissante, une grande association décidée à abattre le parti qui dominait depuis trois ans et dont la hardiesse souvent violente avait, pendant quelque temps, épouvanté les faibles et fait taire le plus grand nombre. Le choix de l'imprimerie n'avait-il pas été aussi un coup de maître? Et la veuve Tarbé n'avait-elle pas auprès d'elle ses nombreux fils, tous intelligents, très lettrés et remplis d'ambition, depuis qu'à la fin du règne de Louis XVI, leur aîné avait été appelé un instant à diriger les finances de la France. On enrôla ainsi des rédacteurs pleins d'esprit et d'ardeur, surtout lorsqu'on eut choisi l'un d'eux, Charles Tarbé, comme l'un des candidats à la députation pour les élections de germinal.

Le *Journal politique et littéraire* fut donc lancé avec beaucoup d'entrain et, la prose ne suffisant plus à la verve des rédacteurs, on fit paraître en même temps la pièce suivante qui n'eut sans doute qu'un numéro, car malgré nos recherches, nous n'en n'avons point rencontré d'autre.

2797. — *La Doublure du Journal politique du département de l'Yonne.* — N° Ier. — Du 15 nivôse an V. *Prospectus.* In-8°. 8 p. S. l. (Sens, Ve Tarbé). — (A. D. 121).

Cette fois le prospectus est tout entier en vers. Il débute ainsi :

Quand tant de gens te font pleurer,
Heureux celui qui te fait rire.

Il continue par un *pot pourri* où nous relevons les couplets suivants .

Air : *Le cœur de mon Annette.*

Quoi ! les bords de l'Yonne
Sont privés d'un Journal !
Citoyens, qu'on s'abonne ;
J'en serai le fanal;
Eh ! mais, oui-da,
Comment peut-on trouver du mal à çà?

Air : *Mes amis, les voici, ces enfans sans souci.*

Cher Lecteur
Un auteur
Ne doit pas avoir peur,

Je dirai
J'écrirai
Tout ce que je saurai. *(bis)*.
Quand j'en devrais mourir,
Encore faut-il
Encore faut-il
Quand j'en devrais mourrir,
Encore faut-il nous soutenir?

Air : *Où allez-vous, monsieur l'abbé ?*

Exempt de toute passion,
Sans humeur, sans ambition,
Je prendrai pour devise,
Eh! bien!
République et franchise,
Vous m'entendez bien.

Air : *Du Réveil du Peuple*,

Pour les scélérats point de grâce;
J'arracherai le masque aux gueux;
Je mettrai chacun à sa place ;
Du peuple j'ouvrirai les yeux...
Je veux que par moi, l'anarchie
Réduite bientôt aux abois,
Les vrais amis de la Patrie
Respirent à l'ombre des lois.

Air de : *Philippe et Georgette : On cherche ce que l'on n'a pas.*

Je démontrerai de mon mieux
Ce qui, dans une république,
Distingue l'homme vertueux
De l'intrigant, de l'hypocrite :
Du peuple, dirigeant les choix,
Dans les élections prochaines,
Je saurai ménager la voix
Pour les vertus républicaines...

Cette première pièce continue sur le même ton; elle est suivie d'une seconde qui, sous la rubrique : *Politique*, recommence en vers les attaques dirigées dans le premier prospectus contre les principaux républicains de Sens, et ils y sont désignés de telle façon qu'il est facile de les reconnaître. Du reste, on avait soin d'écrire en marge les véritables noms, ainsi qu'on les rencontre sur l'exemplaire de la Bibliothèque d'Auxerre. Deux autres pièces terminent *La Doublure du Journal politique et littéraire*. La première est une critique de la pièce de vers intitulée : *La Calomnie* que venait de faire paraître Chénier. La seconde est intitulée : *L'Auteur du Vaudeville aux Rédacteurs du journal :*

Je vous dois une confidence
Qui vaudra bien des compliments;

Apprenez que votre éloquence
Fait l'espoir ***des honnêtes gens;***
Du grand sceau de l'ignominie
Ne cessez de marquer le front
Des vils suppôts de l'anarchie;
Et bientôt ils se cacheront...
Quand vous nous tracerez les crimes
De tous vos bourreaux ***Sénonois,***
N'oubliez pas que leurs victimes
A nos regrets ont bien des droits ;
Pendant que sur leurs mausolées
Nous irons pleurer avec vous,
Puissent leurs âmes consolées
Se croire encore parmi nous?

en avons assez dit pour montrer avec quelle vigueur l'attaque igée contre le parti qui soutenait le Directoire. Voyons maintenant nseurs.

— *L'Observateur du département de l'Yonne ou Journal des dministratifs et judiciaires.* N° Ier. Du 15 nivôse an V de la ique française. (Épigraphe) : *Nul n'est homme de bien*, s'il anchement et religieusement observateur des lois. (Devoirs mme, art. V). In-8°, 8 p. (A la fin) : A Sens, chez Alexandre, ieur et éditeur, rue de la Convention. — (M).

le du numéro se trouve le prospectus suivant :

a un an qu'un républicain estimable par ses talents et ses vertus , entreprit un journal intitulé : *L'Observateur du département de ;* au bout de trois mois, forcé par des circonstances particulières, la carrière qu'il parcouroit avec tant d'honneur et de succès. Les s craignirent que l'esprit public n'en reçut une atteinte; ils ne se s trompés. Qui donc aura le courage de continuer ce journal? iurons. Les patriotes y retrouveront la même énergie que dans premier auteur.

nion, la fraternité sembloient renaître parmi nous, lorsque des is perfides, agitant les brandons de la discorde et paroissant se ir du silence pacifique des républicains, ont osé leur déclarer la et les défier au combat.

irquoi faut-il donc que les hommes d'une même patrie soient si de sentimens? Pourquoi existe-t-il des Français assez lâches sirer l'anéantissement et la honte de cette même patrie? Pourquoi, l'équilibre ébranlé par les commotions d'une révolution terrible, ice à se rétablir, pourquoi ces hommes, si humains en apparence, ieux en paroles, cherchent-ils à rompre de nouveau cet équilibre é, à réveiller des passions mal assoupies, à rappeler des maux ouvernement sage commence à réparer, et que tout ami de l'ordre ievelir dans le plus profond oubli, à souffler le feu de la discorde,

propager l'imposture et la calomnie, briser les ressorts de la morale publique, et renverser les principes de la sociabilité.

« Quant à nous, amis sincères de la Liberté, de la République, des loix et de l'ordre, nous ferons tous nos efforts pour préserver nos feuilles de la contagion de ces vices. Narrateurs fidèles des faits, nous ne dirons que la vérité : *Vitam impendere vero* Spectateurs et juges, comme les autres citoyens, de la conduite du gouvernement et des autorités constituées, nous en parlerons toujours avec respect. S'ils font des fautes, nous les en préviendrons sans aigreur, comme nous les louerons sans flatterie, s'ils exécutent religieusement les loix de leur pays.

« Mais si un vil calomniateur ose verser indistinctement les flots de son venin sur les amis de la patrie, s'il ose chercher, dans les rangs des républicains, des victimes à sa rage effrénée, alors, saisissant d'une main vigoureuse le flambeau de la Vérité, nous lui arracherons le masque imposteur dont il se sera couvert ; nous montrerons à nu sa hideuse figure et il ne restera que la stupeur de la lâcheté et la honte du mensonge.

« Ainsi, sans nous laisser indifféremment subjuguer par tous les partis, sans nous abandonner à cette dangereuse fluctuation qui les sert tour à tour, nous suivrons invariablement la ligne tracée par le vrai patriotisme ; nous ne cesserons de publier les principes sacrés de la Liberté, de la Justice et de l'Humanité.

« L'ordre que nous suivrons sera à peu près le même que celui établi dans le premier journal.

« Le nôtre, rédigé par une Société de républicains, paroîtra les 5, 15 et 25 de chaque mois. Chaque numéro sera composé de 8 pages in-8° ; le prix de l'abonnement sera de 2 livres 50 (ou 2 livres 10 sous) pour trois mois, pour toute la République.

« L'argent, les lettres d'avis, paquets, etc., doivent être adressés franco de port au citoyen Alexandre, imprimeur-éditeur à Sens, rue de la Convention, chez lequel on pourra aussi s'abonner en tous temps.

« Dans chacun de nos numéros, nous ferons une analyse succincte des travaux du Corps législatif et des arrêtés du Directoire exécutif ; nous y insérerons les nouvelles des armées, et parfois ce qui peut tendre à l'amélioration de l'agriculture ; nous recevrons aussi les avis, biens à vendre, à louer, etc.

« Le reste sera consacré aux nouvelles du département, aux arrêtés et jugements des Corps administratifs et judiciaires qui présenteront quelqu'intérêt. A cet effet, nous invitons tous les commissaires du Directoire exécutif près les Administrations du canton et les tribunaux, à nous faire part des événements qui pourroient arriver dans leur ressort, et leurs réflexions.

« Notre journal est surtout destiné au maintien de l'esprit public dans ce département ; nous ferons tous nos efforts pour y réussir ; nous faisons par ce prospectus un appel à tous les républicains qui voudront nous aider de leurs lumières dans cette entreprise ; dans ce cas, ils sont invités à faire passer ce qu'ils destinent à l'impression, au citoyen Alexandre, au plus tard le septidi de chaque décade inclusivement.

« Nous prévenons que nous ne ferons aucun cas des articles qu'on pourroit nous envoyer sans signature ; nous n'aurons d'égard qu'à ceux qui seront signés, en promettant néanmoins de ne pas nommer les personnes qui nous les adresseront, si elles le désirent. »

Nous avons tenu à donner en son entier le prospectus de l'*Observateur*, comme nous avions donné celui du *Journal politique*. Nous allons présenter un résumé des principaux articles des deux rivaux. Dans le numéro Ier de l'*Observateur*, à la suite du prospectus, on trouve une relation du conflit survenu entre l'Administration cantonale et le citoyen Petiet, commissaire des guerres, encouragé par le parti de l'opposition à méconnaître l'autorité de l'Administration civile. A la suite est un compte-rendu des élections au tribunal de commerce de Sens, favorables aux républicains, malgré les efforts du parti Tarbé.

Puis, vient le texte d'un arrêté de l'Administration municipale du canton de Sens sur les prochaines élections et un article sur le département intitulé : Nouvelles. Enfin, un tableau de l'état civil de Sens pour la première décade du mois de nivôse an V. Il entrait donc bien dans le plan des fondateurs de l'*Observateur* de combattre à la fois les deux journaux de l'imprimerie Tarbé, les *Affiches* et le *Journal politique* en offrant les mêmes matières que celles traitées par ces deux journaux.

Le no 2 de l'*Observateur*, du 25 nivôse an V (14 janvier 1797), contient les articles suivants: Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents. Séance du 17 nivôse (jour des Rois, vieux style). Motion d'ordre de Guyomard. A la suite de cette motion qui fut adoptée, il fut décidé que le 2 pluviôse, anniversaire de la mort du dernier roi des Français, les fonctionnaires publics renouvelleraient le serment de *haine à la Royauté !* — La partie littéraire contient le prospectus d'un nouveau journal républicain parisien intitulé : *La Clef du Cabinet des Souverains*, puis une *Recette pour devenir honnête homme*, à l'adresse des royalistes qui disent : « que nul n'est homme de bien s'il ne hait franchement et profondément la République. » A la suite, vient un commentaire élogieux de l'arrêté municipal qui interdit les parties de masques dans les rues; puis, des articles moins importants dans l'un desquels on lit : « La tourbe des royalistes fait un crime au département d'avoir choisi Michel Lepelletier pour son représentant. En revanche, ces Messieurs doivent bien savoir gré à la dernière Assemblée électorale, d'avoir choisi monsieur Mailhe: voilà ce qui s'appelle un grand législateur (en fait de réaction!). Voilà le véritable flambeau (ou le tison) du département de l'Yonne! Honneurs et grâces à messieurs les électeurs, qui ont été déterrer cette plante précieuse, négligée partout sur son sol natal, pour la transplanter amoureusement sur les rives de l'Yonne! Puissent les nouveaux électeurs être moins injustes envers les indigènes, envers leurs compatriotes! »

2799. — *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne.* N° II. 15 nivôse an V (14 janvier 1797). (P. 9 à 20).

Ce numéro contient un grand article contre l'Administration centrale à propos de l'affaire des habitants de Lignorelles qui s'étaient révoltés à

propos de la vente du presbytère comme bien national et s'étaient vu imposer une garnison de gendarmes destinés à les mettre à la raison. A la suite, 1° texte de la circulaire de l'Administration sur les Assemblées électorales ; 2° polémique à l'occasion de l'article de l'*Observateur* sur le différend entre la municipalité et le commissaire des guerres ; 3° autre polémique à propos des nouvelles politiques données par l'*Observateur;* 4° vers à propos de l'arrêté sénonois qui défend les masques :

Un arrêté municipal
Pétillant de logique
Défend le masque en Carnaval
Par prudence civique.
J'applaudis à ces sentiments :
Cette sage mesure
Va condamner beaucoup de gens
A montrer leur figure.
Ainsi, nous n'appercevrons plus
Usurpant notre estime
Le masque attrayant des vertus.
Sur la face du crime
Dieu merci ! nous ne verrons plus
De costume farouche
Ni le manteau du fier Brutus
Sur le dos d'un Cartouche....

5° On trouve encore à l'article : Variétés, une *Recette nouvelle* pour faire une bonne dénonciation ; 6° enfin, le numéro se termine par une critique, très méchante, bien entendu, du prospectus de l'*Observateur*.

2800. — *L'Observateur du département de l'Yonne*. Du 5 pluviôse an V de la République française. N°s III, IV et V. p. 17-52. Sens, imp. Alexandre. — (M).

N° III. 1° Relation de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, célébré à Sens le 21 janvier. « L'anniversaire du 21 janvier a été célébré dans cette commune avec toute la pompe que pouvoit comporter une cérémonie qui retrace aux cœurs républicains l'anéantissement de la Royauté, de ce fléau qui pesoit depuis tant de siècles sur le plus beau pays de l'univers, etc. » ; 2° article à propos de l'arrêté qui interdit l'usage des cloches et de la destitution de l'agent municipal d'Avrolles qui avait caché un déserteur ; 3° autres articles moins importants, annonces de ventes, état-civil.

— N° IV. Du 15 pluviôse an V (3 février 1797). P. 25-32. — (M).

1° Victoire de l'armée d'Italie (à Rivoli), annoncée par Villetard ; 2° Installation d'un commandant de la place de Sens ; 3° Destruction par les royalistes pendant la nuit du 2 au 3 de l'autel de la patrie, érigé sur la place du prieuré à St-Florentin.

— Supplément au n° IV de l'*Observatoire du département de l'Yonne* (33 à 36).

1° Lettre d'un volontaire du 2e bataillon de l'Yonne à sa mère; 2° Impromptu sur la brillante expédition de l'armée d'Italie, chanté dans la séance décadaire de Sens, du 10 pluviôse an V. En voici le dernier couplet :

Vous, qu'un fol amour pour les rois
De nos fêtes écarte,
Perfides, à qui nos exploits
Donnent la fièvre quarte,
Ah! il vous souviendra, la rira
Du vaillant Bonaparte.

— N° V. Du 25 pluviôse an V. (P. 37-52). — (M).

Mantoue est pris : Vive la République.

Annibal triomphant s'amolit à Capoue,
Et perd dans les plaisirs le fruit de ses succès
Pour couronner les siens, l'Annibal des Français,
Force à capituler l'orgueilleuse Mantoue.

La polémique avec le journal politique continue; on y critique les articles du concurrent sur l'affaire Potherat et Duché d'Auxerre que ce journal essaie de remettre sur le tapis afin d'en rejeter l'odieux sur les républicains. On commente favorablement l'arrêté de la municipalité interdisant les mascarades; puis on continue la polémique en dévoilant les projets des monarchistes et des gens hostiles au parti républicain. — Autre article à propos de la procédure instruite à tort par le directeur du jury de l'arrondissement d'Auxerre contre le citoyen Auger-Lamothe, commissaire du pouvoir exécutif du canton de Ligny. Puis vient un morceau sur les incomparables victoires remportées par l'armée d'Italie, dénigrées et presque niées *par les royaux anarchistes*. A la suite : Couplets en l'honneur de l'armée d'Italie, par le citoyen Violans, vétéran de la 96e compagnie, en garnison à Sens.

2801. — *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne.* Nos III, IV et V. Imp. Ve Tarbé et fils. P. 9-56. Sommaire du N° 3.

Nouvel article sur l'affaire du commissaire des guerres avec la municipalité sénonoise; autre sur les visites domiciliaires que se permettent quelques autorités constituées; — affaire Potherat et Duché d'Auxerre; — accusation de complicité contre Housset; — Politique : les Jacobins appellent *anarchistes* ceux qui s'élèvent avec intrépidité contre les désordres; – Avis aux amis de l'ordre et de la paix. — Puis vient une série d'allusions malveillantes et d'attaques personnelles contre plusieurs républicains, notamment contre le citoyen Finot, président de l'Administration du département. Un anonyme a inséré une note manuscrite dans l'exemplaire de la Bibliothèque d'Auxerre. Nous transcrivons ici cette note qui répond aux attaques du journal politique. « Le conventionnel Finot a épousé la fille de sa femme, cela ne prouve rien contre ses mœurs, pas plus que son vote sur Louis XVI ne prouve sa férocité, pas plus que sa

vie entière ne prouve son ambition et son indélicatesse. Il est mort pauvre, ne laissant pas à sa femme 400 fr. de revenu. Sa mémoire est en vénération à Avrolles. Pendant la Terreur, il a fait un acte d'humanité envers la famille Gallot d'Avrolles. Le curé Gallot caché à Avrolles était découvert; il allait être arrêté. Finot en est instruit; il se hâte d'accourir dans la famille Gallot et de la prévenir du danger. C'est à cet avertissement que le curé a du la vie; la famille lui en a été reconnaissante. La veuve Finot a pu toucher avant sa mort, pendant trois trimestres, la rente viagère de 400 fr. léguée par le conventionnel Souhait (des Vosges), aux veuves de conventionnels qui justifiaient n'avoir pas un revenu de 400 fr. ». Quoiqu'on ait écrit au-dessous de cette note qu'elle est de M. Salomon, ancien avoué, nous la croyons de M. Denis, ancien sous-préfet d'Avallon, retiré à Avrolles, et mort depuis quelques années.

Le No III du *Journal politique* est terminé par une épître en vers d'*une représentée à ses représentans au Conseil des Anciens*. C'est une diatribe violente contre les Jacobins, pleine d'aménités, telles que celle ci qui termine la pièce :

Écoutez-bien, je crois qu'il serait bon
Pour contenir la bande turbulente,
De l'envoyer à Marseille ou Toulon,
La rame en main, fendre l'onde écumante
Dans ces pays règne l'égalité.
Quand ces coquins seront sur nos galères,
Le verre en main, retrouvant leurs confrères,
Ils trinqueront à la fraternité !

No IV : 15 pluviose an V (3 février 1797.) — Affaire du commissaire du pouvoir exécutif de Ligny-le-Châtel, protégé du représentant Villetard.— Éreintement du citoyen Moreau, président de l'Administration municipale de Sens, qui, dans son discours, avait traité les royalistes d'anarchistes. Conclusion : Les Jacobins sont... les anarchistes. — Bulletin des victoires de l'armée d'Italie.

No V : 25 pluviose an V (13 février 1797). — Lettres de Villeneuve-sur-Yonne et de Brienon-sur-l'Armançon, à propos d'articles publiés dans l'*Observateur* et de la destitution de Robert-Varennes, commissaire des guerres à Sens. — Extrait d'une lettre du général Buonaparte au citoyen Carnot. — Projet ou canevas d'un discours à prononcer dans une convocation secrète des patriotes exclusifs (Parodie). — Sur l'arrivée prochaine à Sens d'une troupe de comédiens, par le coche d'Auxerre (Chanson). — Un petit mot aux Jacobins, en réponse au charmant billet anonyme trouvé sous la porte du *Journal politique et littéraire* et inséré dans ce journal, no IV, p. 41. Nous voici encore avec une pièce de vers dans laquelle on prend à partie les républicains et plusieurs des rédacteurs de l'*Observateur ;* en voici les six derniers vers :

Allons, grands rédacteurs de ce journal sans prix :
Égayez d'un bon mot tous les lecteurs surpris;
De vos sots baffoués, embrassez la défense.

D'Hébert et de Babeuf, vous avez l'éloquence,
Du farouche Marat vous possédez le ton...
Et vous aurez un jour le même Panthéon.

2802. — Mémoire du président de l'Administration municipale du canton de Thorigny et des agents municipaux des communes de Grange-le-Bocage, St-Maurice-aux-Riches-Hommes, Voisines, La Chapelle-sur-Oreuse, Sognes, Fleurigny, Villiers-Bonneux et Thorigny, membres de la dite Administration. Suspendus de leurs fonctions par arrêté de l'Administration provisoire du département de l'Yonne, en date du 16 brumaire an V, à eux notifiée par extrait, le 10 frimaire suivant (30 novembre 1796). Ce 29 pluviose an V (17 février 1797). A Sens, imp. Ve Tarbé et fils, Grande-Rue. In-4°, 12 p. — (Q)

Affaire Guichard et Laugaudin qui avaient dénoncé la municipalité du canton de Thorigny et l'avaient fait suspendre comme anti républicaine. Cpr. Compte-rendu dans le *Journal politique et littéraire*. No VI. 5 ventôse an V.

2803. — *L'Observateur du département de l'Yonne débridé*. Du 5 pluviose an V de la République française. Épigraphe : Souvent tel qui nous semble un géant, n'est qu'un nain. S. l. (Sens, Tarbé). In-8°, 12 p. — (N. Dioc. Sens. IV, p. 361).

Voici encore une pièce satirique (prose et vers) destinée à tourner en ridicule le nouveau journal républicain et ses amis. Tous les sujets traités dans l'*Observateur* du 5 pluviôse sont ici repris et plaisantés, notamment l'anniversaire du 21 janvier :

On sait qu'à Sens toutes les fois
Qu'il s'agit d'exhumer les rois,
A la République fidèle
La commune double de zèle ;
Aussi, le vingt-un janvier
Eut-elle soin de publier...

une proclamation, pour annoncer la solennité du jour.

Puis vient le discours prononcé par le citoyen Moreau :

Du long discours de Moreau
Faisons l'analyse ;
Il faut, car il est bien beau
Que chacun le lise....
Et va-t-en voir s'ils viennent, Jean,
Va-t-en voir s'ils viennent.

Toute la pièce est sur ce ton et on y passe en revue les articles de l'*Observateur*. Elle se termine ainsi :

Trois fameux marchés par semaine
Ont décidé nos gouvernans

A demander un capitaine
Pour commandant de place à Sens ;
Fort bien, mais la chose incertaine,
C'est s'il prendra possession
Ou de la *place Saint-Étienne*,
Ou bien *de la place au poisson*.

2804. — L'*Observateur du département de l'Yonne*, N° VI. Du 6 ventôse an V (23 février). N° VII. Du 15 ventôse (5 mars). N° VIII. Du 25 ventôse (15 mars 1797). P. 53-84. Sens, imp. Alexandre. — (M).

N° VI : Lettre datée de Mende. Rutteau, chef d'escadron, à ses concitoyens. Patriotes de 1789, Monarchiens, Constitutionnels, Jacobins, Feuillans, Cordeliers, ultra, intra, extra-Révolutionnaires, Modérés, Exagérés, Démocrates, Républicains, Soldats ou Officiers de la garde nationale, Héros de nos armées; vous tous enfin qui *avez fait ou laissé faire la Révolution*, ouvrez les yeux, il n'y a plus pour vous que la *Liberté ou la Mort*. — Nouvelle polémique sur les mascarades, réponse au correspondant de Villeneuve du *Journal politique*. — Les J'ai vu de l'*Observateur*. — La Calomnie, par Joseph Chénier (Analyse).

N° VII : Extrait de l'*Orateur des Assemblées primaires*, sur la situation présente et les élections prochaines. — Dialogue entre Guillaume Barle, vigneron et propriétaire et François Popardin aussi vigneron et père du domestique de son ci-devant seigneur, tous deux habitans d'une petite commune du département. (Dialogue sur les contributions avant la Révolution et actuellement). — Les veillées du presbytère, par le citoyen Benoît-Lamothe. (Annonce). Voyez plus loin le titre de cet ouvrage.

N° VIII : Grand article politique sur les véritables anarchistes et les brigands royaux, avec nombreuses citations de l'*Orateur des Assemblées primaires*. toujours au point de vue des prochaines élections. — Question proposée par le *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne*. N° VII. P. 77. — De quelle utilité est-il pour la jeunesse, la morale, l'ordre social, que quelques hommes fêtent exclusivement la Décade ? qu'ils n'exposent à la vénération publique qu'une ridicule image de bois qu'ils appellent *la Liberté* ou *la Raison* .. — Réponse : Abolir sur le champ la Décade et le Comput républicains, ainsi que toutes les dénominations qui tiennent à la République, etc. A la suite : Conseils aux électeurs pour les prémunir contre les royalistes et les prêtres, il s'agit de la Liberté menacée. Tous ces articles attaquent le parti contraire en général mais toutefois sans entrer aussi violemment dans les personnalités et les attaques directes dont se servaient les rédacteurs du *Journal politique*.

2805.— *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne*, N° VI, 5 ventôse an V (23 février 1797). N° VII, 15 ventôse an V (5 mars 1797). N° VIII, 25 ventôse an V (15 mars 1797). N° IX, 30 ventôse an V (20 mars 1797). P. 57-104. Sens, imp. Ve Tarbé et fils.

No VI : Analyse du Mémoire du président de l'Administration municipale du canton de Thorigny et réflexions sur ce Mémoire. — Des masques, nouvel article et nouvelle lettre sur l'arrêté de la municipalité sénonoise. — Variétés : Procès du ci-devant abbé de Salamon. A propos de cet article, le rédacteur du journal donne des renseignements biographiques fort curieux sur Henri-Robert Desmaisons, commissaire du Directoire exécutif à Paris, ancien administrateur du département de l'Yonne et sur son frère H.-Marc Desmaisons, commissaire du pouvoir exécutif près le canton de St-Georges (Yonne). — Autre article intitulé : Généalogie et dirigé contre le représentant Villetard. — Sommaire du No VII : Sur la prétendue destruction de l'autel de la Patrie, à St-Florentin. — Sur le prétendu attroupement masqué qui a forcé les prisons à Villeneuve-sur-Yonne. — Relation de vols nombreux, attribués à la démoralisation causée par le régime républicain. — Quelques notes sur deux journalistes dont les mensonges et les infamies, lus à haute voix, font en grande partie les frais de la célébration des fêtes décadaires, dans certaines communes. — Décalogue des Jacobins; parmi les articles de cette singulière pièce, on lit :

De Villetard tu te feras
L'espion, la dupe ou l'instrument.

Enfin, l'article littérature, inséré dans ce numéro se compose d'une pièce de vers intitulée : Plaintes d'une jeune personne dont l'amant étoit venu, il y a quelques années, chercher un asile et le bonheur dans le département de l'Yonne. Nous ne savons si c'est un simple morceau littéraire ou s'il y a là quelque allusion politique.— Sommaire du No VIII : Sur les élections de germinal (Article rappelant les excès de 1793 et invitant les électeurs à se grouper contre les Jacobins). — Conseil des Anciens. Séance du 6 ventôse (Annulation de l'élection faite par la commune de Lichères). Séance du 7 ventôse (Réunion de la commune de Jouy, qui faisait partie du Loiret, au canton de Chéroy, département de l'Yonne). — Affaire Auger-Lamothe, de Ligny. — Police correctionnelle de Sens (Affaire des jeunes gens qui avaient troublé l'exercice du culte catholique dans l'église de St-Maurice de Sens). — Variétés : « Les députés ex-conventionnels du département de l'Yonne qui ne doivent continuer leurs fonctions que jusqu'au 1er prairial prochain, sont : ***Chastellain, Jeannest*** et ***Maïlhe***. Ceux qui doivent les continuer jusqu'au 1er prairial an VI, sont : ***Hérard*** et ***Précy***. » — Dans les pièces relatives à la conspiration de Babeuf, dont le gouvernement a ordonné l'impression, on lit, entre autres morceaux curieux, une note intitulée ; Liste des Démocrates à adjoindre à la Convention, en remplacement des membres du Corps législatif qui devaient être massacrés. Le démocrate destiné à représenter le département de l'Yonne y est désigné sous le nom de ***Montête, d'Auxerre*** (pour Monteix). Est-ce Babeuf ou Pillé, son secrétaire-général, ou l'imprimeur qui a estropié le nom? Ou n'est-ce pas une main amie et puissante qui a opéré ce changement innocent, pour ménager l'amour propre de son protégé? » — Littérature : Villeneuve-sur-Yonne, aux braves gens de Sens. Cette pièce débute ainsi :

Qu'il est plat cet *Observateur*,
Qui de sa sanglante tribune,
D'un œil jaloux, voit le bonheur
De notre tranquille commune.
Qu'il sache que si les soucis
Des scélérats sont le partage,
La paix et quelquefois les ris
De la vertu sont l'apanage...

N° IX : Mon songe (Évocation des 32 victimes de Sens, contre le parti républicain). Lettre signée : Saint-Aubin, professeur de législation, sur les visites domiciliaires. — Protestation de l'Administration municipale de Tonnerre contre les calomnies répandues sur cette commune. Signé : Roze, président; Jacquillat-Despréaux, Desnoyers et Macé-Daudin, administrateurs; Percheron, commissaire du pouvoir exécutif; Galloyer, secrétaire. — Lettres sur la politique et les élections, datées de Chéroy, Autun, Auxerre. « Dans cette dernière, on tombe sur Villetard encore une fois et l'on fait observer qu'il n'est plus député de l'Yonne, mais qu'il a été, il y a quinze mois, nommé député par les Ardennes. Ce numéro est terminé par une chanson en cinq couplets intitulée : *Les nouveaux Capucins de Joigny*. »

2806. — *L'Observateur du département de l'Yonne*. N° IX. 5 germinal an V (25 mars 1797). N° X. 15 germinal an V. N° XI. 25 germinal an V (14 avril 1797). P. 85 116. — (M).

N° IX : Politique. Ce numéro est rempli presqu'en entier par un grand article sur les bienfaits du régime républicain. Il est terminé par un historique des élections. La commune de Sens a été divisée en trois Assemblées primaires. Les électeurs nommés sont tous républicains dans les deux premières sections. Dans la troisième, les opérations, entravées par les hommes de l'opposition, ne sont pas encore terminées.

N° X : Sens. Article intéressant sur les élections. Les administrateurs municipaux, les juges de paix et leurs assesseurs sont tous choisis dans le parti républicain, à une grande majorité. Suivent d'autres articles invitant les électeurs à nommer des républicains à la députation et à l'Administration centrale. Ce numéro est terminé par une relation de la *Fête de la Jeunesse* célébrée à Sens le 10 germinal.

N° XI : Grand article sur deux colonnes contre le *Journal politique et littéraire*, à propos des Assemblées primaires. Dans la première colonne, est la version de l'*Observateur* sous ce titre : Exposé fidèle de ce qui s'est passé aux Assemblées primaires du canton de Sens. Dans la seconde, on a placé un Extrait du N° XI du *Journal politique et littéraire*. A la suite : Lettre de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, du 2 germinal an V, appelant Fauvelet-Bourienne auprès de lui pour être employé à l'armée.—Si les républicains sont vainqueurs à Sens, il n'en est pas ainsi à Auxerre où le parti opposant l'emporte. L'*Observateur* exhale à ce propos sa mauvaise humeur, à la fin de ce numéro: « L'assemblée électorale vient de nommer au Conseil des Cinq-Cents les citoyens Tarbé,

ex-législateur, de Sens, et Leclerc, président du tribunal criminel, d'Auxerre. On ne sait pas ce qu'en attendent les *honnêtes gens*, mais ils sont d'une joie impudente ; on les voit parcourir les rues, la tête haute et brandissant leurs assommoirs. Ils ont insulté hier un patriote sur l'Esplanade, ils paroissent avoir oublié qu'à Sens la majorité des républicains est immense. Ils croient déjà la contre révolution faite. On en a entendu un ce matin dire publiquement qu'il fallait effacer les noms de *décade* et de *République* qui sont gravés au coin de deux rues de cette commune. Un autre a baisé respectueusement la croupe du cheval du citoyen Tarbé, au moment où il partoit pour aller remercier l'assemblée électorale. Ils sont fous ! en vérité, ils sont fous ! ! ! »

2807. — *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne.* N° X, 15 germinal an V (25 mars 1797). N° XI, 15 germinal an V (4 avril) N° XII, 25 germinal an V (14 avril 1797). — (A. D., 121).

N° X : Nouvelles de Paris. — Département de l'Yonne. Liste des électeurs. — Tableaux des candidats; ce tableau ne contient pas moins de 34 candidats pour la députation et de 66 candidats pour l'Administration centrale Ces listes sont très intéressantes à consulter et nous y voyons figurer des noms qui nous rappellent les personnages politiques du temps. A la suite : Lettres, de Tonnerre, sur le carnaval ou Chérest fut pris à partie, de Sens, Villeneuve-sur-Yonne, Pont-sur-Yonne, Joigny, donnant des détails sur les Assemblées primaires ou sur des faits locaux.

N° XI : Compte-rendu des Assemblées primaires du canton de Sens. — Suite de la liste des électeurs (avec détails sur les assemblées des cantons de St-Florentin, Ligny, St-Fargeau, Bléneau, Champignelles. — A la suite : Compte-rendu d'un procès entre Boullard père et fils, de Villeneuve-sur-Yonne, alliés au citoyen Housset; et pour terminer, compte-rendu littéraire des Veillées du presbytère. C'est, bien entendu, un éreintement complet de l'œuvre du citoyen Benoît-Lamothe.

N° XII : Lettre sur les Assemblées primaires de Sens. — Lettre d'un électeur de l'an III, aux électeurs actuels du département de l'Yonne. — Fin de la liste des électeurs. — Conseil des Cinq-Cents. Séance du 16 germinal an V : rapport sur les opérations de l'Assemblée primaire du canton de Chéroy. — Corps électoral de l'Yonne. Résultat du scrutin pour l'élection au Corps législatif :

Le Clerc-Matheras, d'Auxerre............	277 voix.	Élu..
Charles Tarbé, de Sens..................	265 —	—
Boileau, d'Avallon......................	63 —	
Lebois-Desguays, de St-Fargeau..........	38 —	
Tricotet, de La Lande, près St-Fargeau...	1 —	

2808. — Tableau des occasions principales où le citoyen Charles Tarbé, domicilié à Sens, s'est montré à l'Assemblée législative; extrait du *Journal des Débats et des Décrets.* S. l. n. d. (Sens, Ve Tarbé et fils, 1797). In-8°, 4 p. — (M.)

2809. — Extrait du procès-verbal des assemblées de la commune

de Sens, du 27 floréal an III et jours suivants, tenues en présence et par ordre du représentant du peuple. Détails sur les élections des Assemblées primaires du canton de Sens. (Extrait du *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne*. N° XI, imprimé à Sens). (Sens, Ve Tarbé et fils), In-8°, 8 p. — (A. D., 121).

Pamphlet violent contre les républicains de Sens; la seconde partie seule est extraite du *Journal politique*. Cette pièce donna lieu à la réponse suivante.

2810. — Les Électeurs, assesseurs et administrateurs municipaux de la commune de Sens, nouvellement élus, à leurs concitoyens. A Sens, chez Alexandre, imprimeur, rue de la Convention, n° 87. In-8°, 4 p. — (N. T. Dioc. de Sens, IV, p. 373).

Protestation contre le libelle précédent répandu à profusion par les royalistes, avec plus de 30,000 listes de candidats royalistes. Malgré cela, les candidats républicains ont obtenu de 11 à 1200 voix sur 1400 votants.

2811. — Sens, le 24 germinal de l'an Ve de la République française. — Les citoyens de la commune de Sens aux citoyens électeurs du département de l'Yonne. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. In-8°, 6 p. — (A. D., 121).

Félicitations et remerciements aux électeurs qui ont nommé Ch. Tarbé aux fonctions législatives. Cette pièce porte la signature de 340 citoyens de Sens; elle fut évidemment composée pour servir de réponse à la protestation précédente.

2812. — Avis aux Fidèles catholiques. De l'imp. de la Ve Tarbé et fils, à Sens. In-8°, 3 p. — (N. T. Dioc. Sens, IV, 329).

Compte du bureau de secours en faveur des ministres du culte, depuis août 1796 jusqu'au 1er avril 1797. Les secours ont été répartis entre 10 personnes. Nouvel appel aux catholiques, les dons devront être déposés entre les mains du citoyen Chalembert.

2813. — Pétition au Conseil des Cinq-Cents, par Mme Saluces-Polignac. Ve Tarbé et fils, imp. à Sens. In-4°, 11 p. — (A. T. VIII, 914).

2814. — L'*Observateur du département de l'Yonne*. N° XII. Du 5 floréal an V (24 avril 1797). N° XIII, du 15 floréal. N° XIV, du 25 floréal (14 mai 1797). — P. 117-140. — (M).

N° XII : Article à propos d'une attaque nocturne dirigée contre le domestique du représentant Tarbé. — Assemblée électorale. « Cette Assemblée a nommé pour accusateur public, le citoyen Prignot, de Joigny; pour juge, le citoyen Peute, homme de loi à Avallon; pour suppléants, les citoyens Dartis, Guéron-Duplessis, Bussière, homme de loi à Auxerre, Badenier Laperrière, de Joigny, et Bourgeois, d'Épineuil. Pour haut juré, le citoyen Devercy, déjà élu l'année dernière.

« Nous avons pour administrateurs du département les citoyens Perthuis fils, d'Auxerre; Roze fils, imprimeur à Tonnerre, et trois de ceux qui ont été destitués l'année dernière par le Directoire exécutif, les citoyens Demorillon, d'Avallon, Challaye, d'Auxerre, actuellement encore conservateur des hypothèques, et Morizet, de St-Florentin. On espére que cette fois ils se conduiront, dans leurs fonctions, avec plus de justice et d'impartialité et que leur destitution sera pour eux une leçon utile. » — A la suite : Article où on tourne en dérision les discours des citoyens Leclerc et Tarbé, élus représentants. On sent déjà la tendance du parti républicain à s'appuyer sur le pouvoir militaire représenté par Bonaparte. Les armées étaient en effet restées très républicaines et patriotes. — Réplique à propos des fusils soi-disant placés à côté de la salle des séances de l'Assemblée primaire. — Biens patrimoniaux à vendre.

N° XIII : Aux rédacteurs de l'*Observateur* (sur la religion du citoyen Tarbé qui permettra à sa chère maman d'écouler ses Heures Sénonoises, ses Croix de Jésus et ses Catéchismes du cardinal de Luynes). — Le mois de floréal, élégie. — Sur la paix, dont les préliminaires furent connus à Sens dès le 7 floréal. — Extrait du N° CCX du *Moniteur*. Séance du 26 juillet 1792 (Réimpression du compte-rendu de la séance de l'Assemblée nationale dans laquelle Ch. Tarbé avait insulté ses collègues et s'était vu infliger 8 jours d'arrêts). — Accaparements. Article contre Laporte directeur du jury du tribunal correctionnel de Sens. — Message du Directoire exécutif annonçant les conditions de la paix.

N° XIV : Relation de la fête des Époux, célébrée à Sens. — Littérature : Essais en vers et en prose, par Joseph Rouget-Delisle. (Compte-rendu).

2815. — *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne.* N° XIII. 5 floréal an V (24 avril 1797). N° XIV 15 floréal an V (4 mai). N° XV. 25 floréal an V (14 mai 1797). P. 145-188. — (A. D., 121).

N° XIII : Assemblée électorale de l'Yonne. (Compte-rendu très intéressant). — Extrait des discours prononcés au sein du Corps électoral du département de l'Yonne, par les citoyens Leclerc et Tarbé. — Députation des cinq départements qui environnent celui de l'Yonne et du département de la Seine. — Compte-rendu des tribunaux. — Variétés. Article (à propos d'une circulaire du parti républicain). — Relation de l'attaque nocturne du citoyen Tarbé et de son jardinier.

N° XIV : Sur la paix. — L'Administration municipale du canton de Tonnerre au rédacteur du journal politique du département, à Sens. (Compte-rendu de la distribution des prix de l'école secondaire de Tonnerre, faite le 19 germinal an V). — Police correctionnelle de Sens. — Bulletin du jacobinisme à Sens. — Pour la première fois, le nom de Th. Tarbé figure seul comme imprimeur du journal. Par suite d'arrangements de famille, son association avec sa mère avait pris fin et il prenait à son compte l'imsprimerie et la librairie, à partir du 1er mai 1797.

N° XV : Le dernier mot d'un citoyen de Villeneuve-sur-Yonne à l'amnistié Housset. — Lettre de Ligny-le-Châtel du 14 floréal, racontant

les insultes faites au curé de Maligny, pendant la célébration du *Te Deum* à l'occasion de la paix. — Lettre de Joigny à propos des critiques de l'*Observateur* sur les discours Leclerc et Tarbé, — Administration du département. Extrait du procès-verbal de la séance du 7 floréal an V (sur les contributions arriérées). — Lettre de Delaporte, directeur du jury de l'arrondissement de Sens, en réponse à l'article de l'*Observateur* cité plus haut. — Lettre datée de Sens, sur les réunions décadaires. — Lettre de Villeneuve-le-Guyard, sur un enterrement.

2816. — Épitre à un ami. S. l. n. d. (Sens, Tarbé, 1797). In-8°, 8 p. — (A. B., 528, t. Ier).

Cette pièce est une violente satire en vers des fêtes décadaires célébrées à Sens. Elle a pour auteur Sallot de la Verpillière, qui prend à partie les principaux acteurs de ces fêtes.

2817. — (Chanson à propos de la paix). Sens, imp. Alexandre. (S. d.). In-8°, 4 p. — (A. B., 1750).

2818. — Dialogue des Prétendants. Interlocuteurs : La Douceur, Tourniquet, Cancan et La Terreur. S. l. n. d. (Sens, Tarbé, 1797?). In-8°, 7 p. — (Q).

Pièce satirique en vers contre les patriotes accusés de jacobinisme ou de terrorisme. Au bas de l'un de ces exemplaires, on lit en note manuscrite : « Noms des interlocuteurs : *La Douceur*, Marie de La Forge; *Tourniquet*, Robinet de Pontagny ; *Cancan*, Housset, fils du médecin; *La Terreur*, Defrance, maître de pension.

Cette pièce, ainsi que la précédente, nous paraît avoir été imprimée à Sens, chez la veuve Tarbé et l'auteur pourrait bien être aussi quelque Sénonois lettré et galant. Sur l'exemplaire de la bibliothèque d'Auxerre, on lit la dédicace manuscrite : « A la plus aimable des femmes de Sens! »

2819. — L'inutilité des prêtres. Chanson. (S. l. n. d. Sens, 1797?). In-8°, 4 p. — (Sc. Y., 2e série, I, 55).

2820. — Chanson à l'ordre du jour. *A Rosine*, par le citoyen Deville, de Sens. S. l. n. d. (Sens, 1797?) In-8°, 2 p. — (Sc. Y., 2e série, I, 58).

2821. — Strophe funèbre pour être chantée aux inhumations des citoyens patriotes. S. l. n. d. (Sens, 1797?) In-8°. 1 p. — (Sc. Y. 2e série, I. 60).

2822. — Invocation à l'Être suprême pour la conservation des biens de la terre, par le citoyen Courtois. In-8°, 1 p. S. l. n. d. (Sens, 1797?) — Sc. Y., 2e série, I, p. 60).

2823. — Romance sur le tombeau des Sans-Culottes. S. l. n. d. (Sens, 1797). 2 p. in-8°. — (Sc. Y., 2e série, I, 61).

2824. — Hymne à l'Éternel, par le citoyen Benoît-Lamothe. S. l. n. d. (Sens, 1797?) In-8°, 2 p. — (Sc. Y., 2e série, I, 65).

2825. — Recueil de chants patriotiques. S. l. n. d. (Sens, 1797?). — (Sc. Y., 2e série, I, 65).

Ces poésies ont été composées par des auteurs sénonais.

2826. — Chanson. *Serment d'un jeune républicain*, par le citoyen Courtois. S. l. n. d. (Sens, 1797?) — (Sc. Y., 2e série, I, 66).

2827. — Couplets patrio-bachiques, par le Cousin-Jacques. Note : le dernier couplet est du citoyen Courtois, In-8°, 2 p. S. l. n. d. (Sens, 1797?). — (Sc. Y., 2e série, I, p. 67).

2828. — Chanson de la Gamelle, dédiée à la nouvelle réquisition. In-8°, 3 p. S. l. n. d. (Sens, 1797?) — (Sc. Y., 2e série, I, p. 69).

2829. — Couplets du camp de Grandpré, chantés par les pères des jeunes défenseurs de la République. In-8°, 2 p. S. l. n. d. (Sens. 1797?) — (Sc. Y., 2e série, I, 72).

2830. — Chant civique. In 8°, 1 p. S. l. n. d. (Sens, 1797?) — (Sc. Y., 2e série, I, p. 74).

2831. — Hymne à la Liberté, pour l'inauguration de son temple, dans la section de l'Observatoire, en la ci-devant église de St-Jacques. S. l. n. d. (Sens, 1797?) In-8°, 6 p. — (Sc. Y., 2e série, I, 75).

Nous n'avons pu découvrir l'auteur de cette pièce qui doit être d'origine sénonaise; nous l'avons trouvée classée avec les pièces précédentes.

2832. — (Prospectus d'association pour l'instruction publique à Sens). Sens, imp. Tarbé, 1797. In-8°, 2 p. — (A. T. VII, 625).

2833. — Association pour l'instruction publique dans la commune de Sens). Imp. Tarbé. In-12, 4 p. — (A.T. VII, 627).

2834. — Distribution des prix et exercices de l'établissement d'instruction formé par le principal et les anciens professeurs du collège de Sens. Sens, imp. Tarbé, 1797. In-4°, 7 p. — (A. T. VII, 633).

2835. — L'*Observateur du département de l'Yonne*. N° XV. Du 5 prairial an V, de la République française.— N° XVI. Du 15 prairial (3 juin 1797). — N° XVII. Du 25 prairial (13 juin 1797). P. 141-172. A Sens, chez Alexandre. — (N).

N° XV : (Critique du parti dit des Honnêtes gens). Signé : Médiator, Jacobin de 1791. — Housset, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de l'Yonne, à ses concitoyens. (Réponse aux attaques du journal politique). — Au rédacteur de l'*Observateur*. Signé : Régley fils. (Réponse aux insinuations de Delaporte.— Lettre (en vers) d'un volontaire de l'armée d'Italie à sa maîtresse. — Extrait d'une lettre de l'Administration centrale, aux administrations municipales de son ressort. (Invitation à célébrer les fêtes décadaires et à leur donner de l'attrait par tous les moyens). — Des réactions politiques, par Benjamin Constant.

Nº XVI : Notice historique sur la Société des Jacobins et sur les Sociétés populaires en général. — Compte-rendu de la fête de la Reconnoissance et des Victoires nationales, célébrée à Sens. — Aux rédacteurs de l'*Observateur*. Signé : Martin, percepteur. (Réponse à un article du journal politique). — Lettre de Régley fils (au sujet de l'alignement des bâtiments de la vieille boucherie, à Sens). — Sur la tolérance. — Sur la calomnie (à propos du citoyen Housset). — Ode sur la fête de la Reconnoissance, par le citoyen Courtois.

Nº XVII : La promenade du matin (contre la religion catholique). — Extrait du *Mercure* (sur l'attitude aggressive de Ch. Tarbé aux Cinq-Cents). — Justification des électeurs de Sens. Extrait du *Moniteur*, nº 261. Séance du 15 prairial. (Compte-rendu de l'incident Tarbé). — Réponse au triple fonctionnaire de Villeneuve-la-Guyard (Delaporte). Signé : Régley fils.

2836. — *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne.* Nº XVI, 5 prairial an V (24 mai 1797). Nº XVII, 15 prairial an V (3 juin 1797). Nº XVIII, 15 prairial an V (13 juin 1797). — (P 189-228).

Nº XVI : Administration centrale du département de l'Yonne. Séance du 5 floréal (fours et cheminées). Séance du 12 (Rentiers et pensionnaires de l'État ; récépissés et bons au porteur). — Tribunal criminel ; discours de Prignot, accusateur public. — Lettre de Sens sur la séance décadaire du 30 floréal. — Lettre du citoyen Lefranc contre le percepteur de Sens. — Lettre de Joigny, louant le discours de Tarbé, — Remarques historiques sur Louis Turreau, ex-conventionnel, mort il y a quelques jours à Coni. — Lettre de Sens, sur l'alignement de l'emplacement de l'ancienne boucherie. — Bulletin du Jacobinisme de Sens. — État de Paris, 29 floréal. — Corps législatif, séance du 1er prairial (admission des nouveaux députés). — Chanson patriotique sur le succès de nos armées, adressée à la jeunesse française, par le citoyen Guéniot, d'Avallon. — Couplets sur la prétendue nomination de J.-B. Louvet au consulat de Palerme, par un abonné de Sens.

Nº XVII : Administration centrale ; séance du 7 floréal (Recouvrement des contributions. — Fêtes décadaires). Séance du 11 floréal (Arrêté sur les moulins et usines à établir sur les rivières). — Police correctionnelle d'Auxerre (Condamnation des inculpés dans l'affaire de Maligny. — Réponse de Delaporte au citoyen Régley fils. — Réponse du citoyen Martin, percepteur, au citoyen Lefranc. — Conseil des Cinq-Cents (Formation de la liste décuple des candidats proposés pour remplir la place vacante dans le Directoire). On lit en note : « Le département n'a pas vu d'un œil indifférent le citoyen Tarbé, l'un de ses concitoyens, placé honorablement sur cette liste. Nous lisons dans le *Mémorial*, nº 8, quelques réflexions sur ce choix que nos lecteurs ne seront pas fâchés de connoître : « Parmi les noms qui ont eu un nombre de suffrages considérable, on voit avec plaisir celui de Tarbé, l'ancien ministre, frère de Tarbé, député actuel. Que diront les Jacobins de Sens ? Ils ont fait l'impossible pour perdre ces deux estimables frères. Ces jacobins de Sens

sont bien le plus redoutable nid à guêpes, le plus doué d'aiguillons, le plus dénué de talents qui soit entre la prison de Vendôme et le département du Var. » — Bulletin du Jacobinisme du département.

N° XVIII : Administration centrale. Séance du 7 prairial. (Arrêté sur la police rurale). — Séance du 11 prairial. (Arrêté fixant le nombre des employés des administrations). — Lettre adressée de Brienon, dénonçant Chaillot, commissaire (qui assiste à l'ouverture et fermeture des paquets de la poste aux lettres). — Instruction publique (An nonce de la réorganisation du collège de Sens, sous la direction du citoyen Dupuy, ci-devant principal du collège des Grassins. — Les rédacteurs du *Journal politique et littéraire* au citoyen Régley fils, administrateur municipal à Sens. — Lettre d'Auxerre, dénonçant les troubles causés par les Jacobins, à l'occasion de la fête de la Reconnoissance et des Victoires.

2837. — Conseil des Cinq-Cents. Discours sur l'état de Saint-Domingue et sur la conduite des agents du Directoire, prononcé par Vienot-Vaublanc. Séance du 10 prairial an V. De l'Imp. nationale. Prairial an V. In-8°, 4 p. — (N. T. Dioc. de Sens, III, 423).

C'est sans doute Ch. Tarbé, chargé plusieurs fois de rapports sur Saint-Domingue, qui avait placé cette pièce dans les collections de son frère Théodore.

2838. — Les officiers de la ci-devant maitrise des Éaux et Forêts de Sens, aux citoyens agent et adjoint municipaux de la commune de .... S. l. n. d. In-4°, 4 p. — (A. T., XV, 311).

Circulaire enjoignant de procéder à la distraction par lignes de la 25e partie des bois en coupes ordinaires.

2839. — Catalogue d'une partie des livres de la bibliothèque du cardinal de Loménie de Brienne, dont la vente se fera, maison de Brienne, rue St-Dominique, près la rue de Bourgogne. Paris, imp. Huzard-Mauger, libraire. An V. (1797, vieux style). — (M).

2840. — L'*Observateur du département de l'Yonne*. N° XVIII. Du 5 messidor an V (23 juin 1797). N° XIX, du 15 messidor (5 juillet). N° XX, du 25 messidor an V (13 juillet 1797). P. 173-196. — (M).

N° XVIII : Esprit public. L'horizon politique s'obscurcit. — Lettre d'un émigré. — Sur la religion et le culte des Théophilanthropes ou adorateurs de Dieu et amis des hommes.

N° XIX : Esprit public. L'orage se grossit à chaque instant. — Lettre d'Auxerre sur les désordres du théâtre à l'occasion d'une pièce intitulée : la *Pauvre femme*, (anti-républicaine). — Sur la demande, par le club de Clichy, de la destitution de l'Administration sénonaise. — Relation de la fête de l'Agriculture à Sens. — Instruction publique. Concours ouvert par l'Administration centrale. Signé : P. Bernard, Housset père, Sochet. — Copie de la circulaire de l'Administration centrale de l'Yonne aux Administrations municipales du département, le 27 prairial an V.

(Rappel de la loi du 10 vendémiaire an IV, sur la police des communes) — Lettre de l'Administration municipale aux rédacteurs de l'*Observateur* (à propos d'une lettre provocatrice signée : Martin-Banzière).

N° XX : Observations (sur les mouvements de l'opinion). — Le culte théophilanthropique, établi rue Dauphine, à Paris. — Extrait du discours prononcé par H. Riouffe, membre du cercle constitutionnel, à la séance du 9 messidor de cette Société. — Blankenbourg, le 30 juin. Discours du Roi (fantaisie politique en vers). — Correspondance d'Auxerre. On lit à la fin : « On assure que le jour de la Fête-Dieu, quatre des administrateurs du département de l'Yonne, ont porté les cordons du dais à la ci-devant cathédrale. Le cinquième et le plus jeune donnait le bras à la quêteuse. On dit même qu'ils reçoivent tous les jours des leçons de plain-chant, qu'ils se disposent à porter chappe tous les dimanches et fêtes, et qu'ils recevront les *ordres* incessamment. *Ainsi soit-il!* »

2841. — *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne.* N° XIX, 15 messidor an V (23 juin 1797). N° XX, 15 messidor (3 juillet). N° XXI, 25 messidor an V, (13 juillet 1797). P. 229-276. — (A. D. 121).

N° XIX : Morale et culte religieux. — Œuvres philosophiques, politiques, de morale, de médecine et de finances, de Jacques Mignard, du département de l'Yonne. (Compte-rendu humoristique de cet ouvrage singulier). — Politique. (Article à propos de celui de l'*Observateur*, intitulé : Justification des électeurs de Sens). — Retour du citoyen Chastellain, ex-député au Corps législatif. — Encore un mot sur le citoyen Régley fils et sur l'alignement donné au citoyen Maillet, ex-canonnier. — Béatitude des Jacobins de Sens. « En ce temps-là, Villetard était apparu à ses disciples, sur le sommet de la montagne de la commune de Sens, il ouvrit la bouche et leur dit : Bienheureux les pauvres d'esprit, etc..... » — Bulletin du Jacobinisme du département. — Conseil des Cinq-Cents. Séance du 22 prairial. « Plusieurs habitants de la commune de Sens demandent la suspension de la vente du collège des Grassins. — Annales de l'agriculture françoise, par les citoyens Tessier et Rougier-Labergerie, membres de l'Institut national et du Conseil d'agriculture. (Compte-rendu).

N° XX : Observations impartiales sur l'échelle de réduction qui doit être faite pour le département de l'Yonne. (Papier monnaie). — Questions posées aux rédacteurs du journal de l'Yonne. — Réplique au citoyen Régley fils par Delaporte. — Un mot sur les usuriers patriotes. — Des modernes CÉRÉALES ou de la fête de l'Agriculture célébrée à Sens le 10 messidor. — Lettre d'Auxerre sur les incidents du théâtre à propos de la comédie intitulée : *La Pauvre Femme* et sur le culte nouveau qu'on va établir à Auxerre. (Culte des Théophilanthropes). Chaisneau, ancien prêtre, est chargé de l'organisation. — Bulletin du Jacobinisme du département. — Correspondance de Sens. — Administration centrale. Programme du concours littéraire.

N° XXI : Administration centrale. (Arrêté sur les charges locales et

les finances municipales. — Conseil des Cinq-Cents. Séance du 20 messidor. (Bourse des anciens collèges, Grassins et autres). — Extraits du *Feuilleton des Loix*, nos 39 et 44. (Pétition des habitants de Sens, demandant qu'une section du tribunal civil soit transférée à Sens; autre pétition demandant la décharge de l'amende relative au retard du payement des droits de patente). — Club de l'hôtel Montmorency. — Correspondances de Sens, Joigny, Villeneuve-sur-Yonne. — Détails sur le passage de l'ambassadeur turc à Auxerre, Joigny, Villeneuve et Sens.

2842. — Traité des délits et des peines, par Beccaria, traduit de l'italien par André Morellet. Nouvelle édition accompagnée des notes de Diderot et suivie d'une théorie des lois pénales, par Jérôme Bentham, traduite de l'anglais par St-Aubin. In-8°. Paris, imp. du *Journal d'économie politique*.

Cet ouvrage est annoncé dans le *Journal politique et littéraire*, n° XX, 3 juillet 1797. Nous avons indiqué plus haut que St-Aubin était originaire de Sens.

2843. — Bureau d'agence générale établi à Sens, département de l'Yonne. (Prospectus). Sens, Alexandre, imp. In-8°, 3 p. (Prairial an V). — (N. T. 2e série).

« Les citoyens Régley père, ci-devant avoué et défenseur officieux et Régley fils, ci-devant secrétaire du district, homme de loi et administrateur municipal de la commune de Sens, directeur de ce bureau, se chargent d'affaires de toute nature, relatives tant à la partie judiciaire qu'à la partie administrative. »

2844.— Livre d'Église, à l'usage des laïques du diocèse de Sens. Nouvelle édition, augmentée des Mémoires, des préfaces avec les Messes, conformément à l'ancien et au nouveau diocèse. Sens, Th. Tarbé, imp. 1797. In-12, 670 et XVI p. — (M).

2845. — Catalogue des livres d'Église à l'usage du diocèse de Sens et autres, qui se trouvent à Sens, chez Th. Tarbé, imprimeur-libraire ou à Paris, chez Merlin, libraire, quai des Augustins, avec les prix qu'ils coûtent neufs et pris à Sens. In-12, 11 p. S. d. (1797). — (M).

Ce catalogue est le premier publié par Th. Tarbé qui venait de prendre l'imprimerie à son compte. La plupart des livres annoncés ont dû être imprimés à Sens; nous ne les signalons pas spécialement, ne les ayant pas eu sous les yeux et nous renvoyons à leur nomenclature.

2846. — Heures à l'usage des Écoles chrétiennes. A Sens, chez Th. Tarbé, 1797, an V. In-12, 145 p. — (M).

On a utilisé pour cette plaquette cinq bois anciens du XVIe siècle dont deux sont signés : I. S. (Johannes Senonensis), et qui représentent des scènes du Nouveau Testament. Cette découverte a été pour nous le point de départ d'autres trouvailles intéressantes. Elle nous a permis notam-

Nº XXIII : Sur les Clubs. — Lettre d'Auxerre, sur l'inauguration du culte théophilanthropique. — Commune de Sens. Tableau des charges locales de l'an III et de l'an IV. — Lettre de Ligny, sur la destitution du citoyen Auger-Lamothe, commissaire du Directoire exécutif. — Lettre d'Auxerre, sur la fête du 9 Thermidor. (On y attribue aux républicains la mort du hussard et les désordres de la soirée). — Lettre de Joigny (à propos de la condamnation d'un homme qui avait fumé dans une église). — Entrefilet : « Le fils de Rewbell, directeur, vient d'épouser la fille de Reverchon. Le fils de Louis Guichard, l'un des plus stupides et des plus féroces meneurs des comités révolutionnaires de Sens, vient d'épouser la fille de Desmaisons-Cussy, l'un des plus hideux amnistiés des cachots de Sens. Il faut avouer que jamais mariages ne furent mieux assortis. » — Ce que nous savons ! (Dans cet article, le rédacteur dénonce les mouvements des républicains et les apprêts du coup d'État qu'on sent dans l'air).

Nº XXIV ; Conseil des Cinq-Cents, Séance du 13 thermidor an V. Extrait du rapport fait par Borel, sur la pétition des enfants et autres parents des citoyens Duché, Potherat et Royneau, assassinés dans la commune d'Auxerre, le 19 août 1792. — Réquisitoire du commissaire du pouvoir exécutif de Villeneuve-sur-Yonne, inscrit au registre de la justice de paix. — Tribunal civil du département. (Compte-rendu de l'affaire Boullard père et fils). — Lettre de Sens. Au voleur ! (Sur les comptes de l'Administration municipale). — Extrait du Rituel Théophilanthropique, à l'usage du département de l'Yonne. — Avis aux dormeurs. (Correspondance à propos de la conspiration formée contre le Corps législatif).

2854. — Département de l'Yonne. Exécution de la loi du 5 messidor an V, concernant les transactions entre particuliers (pendant la durée de la dépréciation du papier-monnaie). Se trouve à Sens, chez Th. Tarbé, impr.-libr., Grande-Rue. In-4º, 4 p. à 2 col. — (A. T. XIV, nº 16).

A la suite, un exemplaire de la même loi imprimé à Melun, chez Tarbé et Lefèvre-Compigny, an V, 7 p. in-8º.

2855. — Rapport fait par Ch. Tarbé, au nom d'une commission spéciale, sur la pétition d'un grand nombre d'artisans de la commune de Sens réclamant contre l'amende d'un dixième par décade, prononcée par la loi du 9 frimaire dernier, contre les contribuables en retard d'acquitter le droit de patente. Séance du 20 thermidor an V (7 août 1797). Paris, Beaudoin, imp. du Corps législatif. In-8º, 11 p. — (A. B. 1750).

2856. — Conseil des Cinq-Cents. Discours par Vienot-Vaublanc, sur les réunions politiques. Séance du 3 thermidor an V (21 juillet 1797). Paris, de l'Imp. nationale. Thermidor an V. In-8º, 14 p. — (N. T. D. Sens, III, 419).

2857. — Conseil des Anciens. Rapport fait par Maillard sur la

résolution relative à la réclamation du citoyen Hottegindre, soumissionnaire de l'abbaye de St-Antoine de Sens. Séance du 7 fructidor an V (24 août 1797). Paris, Imp. nationale. Fructidor an V. In-8°, 6 p. — (N. T. D. Sens, IV, 323).

2858. — Couplets patriotiques sur une compilation infâme tirée de l'ordure pestilentielle de tous les égouts de Paris, intitulée : *Journal politique et littéraire*, rédigé par une bande infernale de Chouans refugiés à Sens. 2 p. in-f°. — (A. D. 133 d.)

La pièce que nous avons vue est une copie de la main du P. Laire, qui a écrit en tête : « Pamphlet du 14 août 1797 » (27 thermidor an V) ; nous pensons cependant qu'elle a été imprimée et nous la signalons dans l'intention d'en faire retrouver un exemplaire. En voici du reste le texte qui intéresse l'histoire du journalisme à Sens :

Air : *De la Soirée orageuse.*

I

La Roche est un vil scélérat,
Mouchard de l'aristocratie.
Il est aussi grand qu'il est plat,
Sans foy, sans cœur et sans patrie !
Brûlons le journal imposteur,
Impolitique et téméraire,
Et bâtonnons son Directeur ;
D'un tel gredin, c'est le salaire.

II

Les Rédacteurs sont des brigands,
Payés par le roi de Vérone.
Ils voudraient sur nos corps sanglants
Relever l'autel et le trône.
Remarquez ce prêtre apostat,
Méprisant calotte et prière,
Il est plus hideux que Marat
Et plus méchant que Robespierre.

III

De ces vils calomniateurs,
Vomis par le Conseil de Mailhe,
Sénonais, bravons les fureurs
Et surveillons cette canaille.
Poursuivons les cruels bourreaux (1)

(1) Personne n'ignore que l'exécrable Salgue, l'opprobre de l'Eglise, a dressé les échaffauds de Legris, Bourbonne et son épouse, en rédigeant contre ces infortunés un mémoire qui est entre nos mains et qui fut leur arrêt de mort. Tout le monde sait aussi, et on a les preuves que les cinq victimes de la maison de Brienne, le citoyen Bérulle et deux lyonnais ont eté livrés à leurs bourreaux par feu Blaise Gauthier,

Teints de sang de plusieurs victimes
Car ils ont creusé leurs tombeaux
Et nous accusent de leurs crimes.

IV

Nous voyons ces conservateurs,
L'excrément des autres communes,
Spéculer sur tous nos malheurs,
Les plus frauduleuses fortunes.
Ces monstres souflent parmi nous
Les feux de la guerre civile
Et nous entendons ces filous
Prêcher le meurtre et l'Evangile.

V

Des prêtres cruels et caffards,
Guidés par ces Iscariotes,
Armés de croix et de poignards,
Egorgeraient les patriotes;
Mais tous ces brigands réunis
A Tarbé, Jordan (2) et leur clique,
Seront rossés par les amis
De l'immortelle République.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Recevez, sages Magistrats,
Notre reconnaissant hommage.
Vous empêchez dans nos climats
Les sanglants effets de leur rage.
Vos instants sont trop précieux
Pour répondre à ces vils esclaves.
Parlez..... et ces audacieux
Descendront bientôt dans leurs caves.

Par un abonné au journal *Mercenaire*.

A Paris, rue du Véridique.

On lit en marge de cette pièce : « Un certain Thomas Borgne a dit chez Balzac qu'il en était l'auteur et qu'il s'en f .... Mais, quoique la pièce soit mauvaise, elle n'est sûrement pas de lui. »

Nous n'éprouvons aucune peine à nous associer à l'opinion littéraire de l'annotateur de cette pièce. Nous avons cru toutefois qu'il était bon de reproduire ce document malgré ses libertés de langage qui peignent les mœurs de l'époque.

d'exécrable mémoire, alors maire et chef des affameurs de la commune de Sens. On connaît la main qui a livré Augier. Nous prouverons que les trente-deux victimes ne sont point l'ouvrage du club ni du comité de ladite commune, comme le prétendent ces infâmes scélérats.

(2) Camille.

2859. — *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne*, N° XXV, 5 fructidor an V (22 août 1797). N° XXVI (et dernier), 15 fructidor an V (1er septembre 1797). De l'imp. de Th. Tarbé, à Sens (P. 317-344).

Ce journal s'arrête là et ne fut pas continué, par suite des événements du 18 fructidor et de l'apposition des scellés sur les presses de Th. Tarbé, ainsi que nous le verrons plus loin.

N° XXV : Département de l'Yonne. Dénonciation adressée par Villetard, député par la Haute-Vienne en l'an IV, au directeur Rewbell, contre les autorités constituées et les citoyens du département de l'Yonne, et Réponse de la députation du département. (Cette pièce est fort intéressante ; elle contient des détails précieux sur l'état politique du département à cette époque, avec l'appréciation de la situation des deux partis aux prises). — Lettre de Sens sur la séance municipale tenue dans la salle du Club, le 30 thermidor. On peut juger de la passion et de la violence de cette correspondance par la tirade suivante contre le parti républicain : « Jusqu'à quand le peuple sera-t-il dupe de ces misérables charlatans ? Ne voudra-t-il jamais jeter un regard attentif sur ce qu'ils sont et ce qu'ils ont été ?

« De quel front cet homme qui ne s'est signalé au commencement de la Révolution que par le délire de sa haine contre les principes de la Liberté et les droits les plus incontestables du peuple, vient-il se donner pour l'ami par excellence de la République et du peuple.

« Par quel excès d'impudence ce lâche qui n'est connu que par la bassesse de son cœur et le scandale de sa fortune, vient-il prononcer les mots de bravoure, de délicatesse et d'honneur.

« Qui souffrira patiemment que des individus dégouttant du sang de leurs concitoyens osent prêter à leurs victimes des projets de meurtre et de désordre, et attribuer aux plus généreux adversaires de leurs crimes, les forfaits dont ils sont couverts ? Citoyens, ouvrez les yeux... »

N° XXVI : Extrait du Talmud de Babylone. (Article tournant en dérision Benoit-Lamothe et le culte théophilanthropique). — Les rédacteurs du *Journal politique et littéraire* à M. le président municipal de Sens. (A propos du budget du canton). — Autre correspondance sur le même sujet. — Ode sur la Paix, par le citoyen Froussard, professeur de Belles-Lettres à l'École centrale de l'Yonne.

2860. — Échelle proportionnelle du papier-monnaie aux différentes époques de la Révolution, telle qu'elle a été rédigée et arrêtée par l'Administration centrate du département de l'Yonne, le 14 thermidor dernier. A Sens, chez Alexandre, imp.

Ce tableau, dit l'*Observateur* du 5 fructidor, présente d'un seul coup d'œil les valeurs successives des assignats et mandats.

2861. — L'*Observateur du département de l'Yonne*, N° XXIV, du 5 fructidor an V (22 août 1797). N° XXV, du 15 fructidor an V. N° XXVI, du 25 fructidor an V (11 septembre 1797). P. 229-264. A Sens, chez Alexandre, imp., rue de la Convention.

N° XXIV : Le président de l'Administration municipale de Sens aux rédacteurs de l'*Observateur du département de l'Yonne*. (Protestation contre les imputations calomnieuses des contre-révolutionnaires et du *Journal politique et littéraire*). — Adresse des soldats de l'armés d'Italie, commandés par Joubert, à l'armée de l'intérieur. — Adresse des officiers et soldats de l'armée du Rhin et Moselle au Directoire exécutif de la République française. (Protestation de dévouement au Directoire).— Suite du petit mot du citoyen Régley à Monsieur Delaporte. (Article rappelant les antécédents révolutionnaires du citoyen Delaporte).— Avis intéressant : « Monsieur Laroche, directeur du *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne*, vient d'être nommé conservateur des hypothèques au bureau de Sens; on dit qu'il a reçu le diplôme suivant ces jours derniers, etc. » (Suit un soi-disant diplôme plein d'esprit et de méchanceté à l'égard du directeur du journal politique).

N° XXV : Sens. Relation de la fête des vieillards célébrée le 10 fructidor. — Aux rédacteurs de l'*Observateur*. (Article rappelant que les royalistes, après le service en mémoire des condamnés, ont juré haine éternelle aux Jacobins et vengeance aux mânes des condamnés). — Autre article : « Républicains, reprenez courage, lisez les discours de Lareveillère-Lépaux, président du Directoire exécutif, au ministre de la République cisalpine et au général Bernadotte. » (Suivent les discours).— Armée de Sambre-et-Meuse. Célébration de l'anniversaire du 10 août, au quartier-général, à Wetzlau, — Instruction publique. (Sur les succès de plusieurs jeunes gens de Sens et de Billy, leur professeur).

N° XXVI : Loi contenant les grandes mesures de salut public, résolues par le Conseil des Cinq-Cents, le 18 fructidor an V et adoptées par le Conseil des Anciens, le 19 du même mois. (Parmi les noms des députés déportés, figure le nom de Paradis, député de l'Yonne). — Sur l'événement mémorable du 18 fructidor. (Compte-rendu du coup d'État). — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 21 fructidor. (Arrêté suspendant provisoirement de leurs fonctions les citoyens Vautier, Poussard, Boulage, Dudésert et Ramponeau, membres actuels de l'Administration municipale du canton d'Auxerre et chargeant les administrateurs restant de procéder au remplacement provisoire des administrateurs suspendus, conformément à la loi du 30 messidor dernier). — Auxerre. « Le Directoire exécutif vient enfin de faire justice des administrateurs clichiens du département de l'Yonne. Ils sont remplacés par les citoyens Guichard, de Sens; Ménétrier, d'Auxerre; Gaudet, de St-Fargeau; Boileau, d'Avallon et Maiseau, de St-Florentin; tous d'un patriotisme pur et éprouvé. On trouve encore dans ce numéro l'arrêté suivant par lequel nous terminerons cette revue bibliographique sénonaise de l'an V.

Extrait des registres et délibérations de l'Administration municipale du canton de Sens.

Séance du 23 fructidor (9 septembre 1797), l'an V de la République française, une et indivisible, tenue par les citoyens ***Leroux***, vice-président; ***Jossey***, ***Perrin***, ***Régley fils***, ***Soulas*** et ***Luyt***, administrateurs; ***Sandrier***, commissaire du Directoire exécutif et ***Boulley***, secrétaire en chef.

Un membre a dit : « Il appartient surtout à une Administration qui a constamment marché sur la ligne du vrai patriotisme de seconder de tous ses efforts, dans ces moments difficiles, les vues et les mesures du Gouvernement. C'est particulièrement à l'audace effrenée de cette multitude de journaux vendus à Blamkenbourg et à Clichy, qu'on doit l'extinction presque totale de l'esprit public et le progrès de la conspiration royale qui a failli dévorer la République. Le Corps législatif vient de frapper par la déportation ces vils artisans de la contre-révolution.

» Par la loi du 15 fructidor, il a autorisé la police à prohiber, pendant un an, les presses qui impriment les journaux et autres feuilles périodiques, et, par cette mesure salutaire, il a arrêté les effets désastreux de cette licence impunie de la presse, qni amènerait infailliblement de nouveaux troubles et de nouveaux désordres; si la rigueur de cette disposition doit recevoir ici son application, c'est surtout à l'égard de l'imprimerie du citoyen *Tarbé* dont les presses ne gémissent que pour disséminer la calomnie et organiser la révolte contre le gouvernement et qu'on peut regarder comme un véritable atelier de contre-révolution.

« Employons le remède qui nous est offert par la loi et brisons entre les mains du royalisme cet instrument de désordre et d'anarchie.

« Je vous propose, à cet effet, de délibérer. Sur quoi, vu l'article XXXV de la loi du 19 fructidor présent mois, la matière mise en délibération, les opinions prises et le commissaire du Directoire exécutif entendu, l'Administration municipale du canton de Sens :

« Considérant que les presses du citoyen *Tarbé* sont particulièrement employées à l'impression de journaux et feuilles périodiques dirigés dans des principes diamétralement opposés à ceux du gouvernement républicain ;

« Que la feuille qui a pour titre : *Affiches de Sens* a commencé par être, dans cette commune, l'écho du royalisme et de la calomnie, qu'elle a fait place ensuite au *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne* digne de figurer à côté des journaux proscrits par le Corps législatif. Que ce journal qui, depuis son établissement, n'a cessé de prêcher les principes du royalisme le plus féroce, d'insulter au peuple et à ses magistrats, de vouer à la proscription les républicains par les calomnies les plus atroces, n'est pas un de ceux qui ont le moins contribué à corrompre l'esprit public dans le département de l'Yonne, à égarer les hommes faibles et crédules et à favoriser les plans des conspirateurs royaux ; que le poison de ces feuilles contre-révolutionnaires répandues avec profusion dans les campagnes, a été un des moyens employés par la faction pour influencer les électeurs et faire tomber le choix du peuple sur les amis de la royauté ;

« Qu'il est à présumer que cette imprimerie dévouée à Clichy a vomi dans le sein de cette commune ces libellés anonymes, ces placards incendiaires, affichés sur nos murs, qui provoquaient les citoyens à la guerre civile et à l'assassinat des républicains ;

« Considérant que les rédacteurs de ce journal ont été dernièrement dénoncés à l'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Yonne, par le ministre de la police générale, pour avoir provoqué

dans un des articles du N° XXII, la révolte contre le Directoire dont il annonçait la dissolution et qu'il qualifiait de ***Triumvirat*** ;

« Considérant, en outre, que ce journal a fixé l'attention des législateurs, dans l'une de leurs dernières séances ; que s'il n'est point encore compris dans les mesures sévères prises contre les autres journalistes, c'est que l'esprit et les principes de ce journal n'étaient point suffisamment connus du Corps législatif qui en a renvoyé l'examen à une commission ; que ces principes et cet esprit étant parfaitement connus de l'Administration municipale, elle doit s'empresser de répondre aux vues du gouvernement en lui appliquant la mesure ordonnée par l'article XXXV de la loi du 19 fructidor présent mois.

« Arrête provisoirement que les presses du citoyen Théodore *Tarbé*, imprimeur à Sens, rue de la Convention, demeurent prohibées pendant un an à compter de ce jour ;

« Que, pour l'exécution de ladite mesure, il sera, par le citoyen Menestrier, juge de paix du canton de l'Est, en présence des citoyens Soulas et Luyt, commissaires nommés à cet effet, fait apposition des scellés sur toutes les presses et caractères du citoyen *Tarbé* ; de laquelle opération il sera rédigé procès-verbal dont copie en forme sera déposée au secrétariat de cette Administration ;

« Arrête, en outre, qu'expéditions du présent seront adressées tant au département de l'Yonne qu'au ministre de la police générale pour être approuvé définitivement s'il y a lieu. »





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire
(22 septembre 1796. — 21 septembre 1797)

Au commencement de l'an V l'Administration cantonale reste la même qu'en l'an IV ; il en est ainsi jusqu'à son renouvellement.

Après les élections de germinal an V, l'Administration municipale et cantonale de Tonnerre se trouve ainsi composée : Président : Roze ; membres : Desnoyers, Jacquillat-Despréaux, Duret-Derville, Macé-Daudin ; commissaire du pouvoir exécutif : Percheron.

2862. — Proscription et oppression de la commune de Tonnerre par les mains et par les calomnies de Chérest. Signé : Les citoyens élus de la commune de Tonnerre pour se réunir au Corps électoral, B. Barry, Grosfils, Roze, Desnoyers. Auxerre, imp. L. Fournier, an V. In-4°, 11 p. — (M).

2863. — Deux mots sur l'affaire de Tonnerre, ou Appel à l'impartialité. A Chatillon-sur-Seine, de l'imp. de Cornillac-Lambert. An V. In-4°, 12 p. — (L. 2e série, 19, p. 48).

Cette notice a pour auteur Chérest.

2864. — Extrait des pièces ou suite des deux mots de l'affaire de Tonnerre. A Chatillon-sur-Seine, de l'imprimerie de Cornillac-Lambert, an V. In-4°, 8 p. — (M).

Chérest contre Bizet, Maisons, Lemaire, etc.

2865. — Réponse aux deux mots de Chérest sur l'affaire de Tonnerre ou Appel à l'impartialité. (S. l. n. d. Auxerre). In-4°, 6 p. — (L. 2e série, 19, p. 50).

2866. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 26 prairial an V (15 mai 1797), contenant liquidation du patrimoine de la citoyenne Jeanne-Charlotte Gagou, veuve Ver-

not (de Ravières), émigré. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier, N. 167).

2867. — La vérité toute nue ou Réponse par les faits à tous les mensonges imprimés ou manuscrits de Jacques Chérest, contre les Tonnerrois. Paris, imp. de F. Porte. In-8°, 31 p. — (L. 3e série, 28, p. 89).

2868. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 23 germinal an V (12 avril 1797), liquidant le patrimoine de la dame Bangy, épouse de Chamon, émigré. Affiche. Auxerre, Baillif. — (A. Y. L. § Ier, N. 167).

2869. — Motion de Pierre Lombard à la séance secrète des autorités constituées de la commune de Tonnerre, réunies le 16 septembre 1791. Suivie de la déclaration de Jacques Chérest, procureur-syndic du district de Tonnerre, en exécution de l'arrêté du comité de sûreté générale de la Convention, portant réponse de la part des détenus aux questions qui leur sont faites. Auxerre, imp. L. Fournier, an V. In-4°, 12 p. — (Sc. Y. 1re série, 9, p. 419).





AN VI DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire.
(22 septembre 1797 — 21 septembre 1798.)

CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Au moment des événements du 18 fructidor l'administration centrale du département de l'Yonne et un certain nombre d'administrations cantonales, considérées comme réactionnaires et hostiles au Directoire furent changées. Les citoyens Perthuis, Challaye, Morizet, Demorillon et Roze qui avaient été élus en germinal, furent remplacés dès le 14 fructidor par une nouvelle administration désignée par le Directoire exécutif et composée des citoyens Menestrier, de Seignelay, président d'âge; Gaudet (Philibert), de Treigny; Maiseau (Germain), de Coulanges-la-Vineuse; Guichard, de Sens; Boileau, d'Avallon, administrateurs.

Collet-Charmoy, de Joigny, fut conservé dans ses fonctions de commissaire du pouvoir exécutif.

En ce qui concerne l'administration cantonale d'Auxerre, un arrêté du 21 fructidor la modifia dans les termes suivants :

1° Les citoyens Vautier, Poussard, Boulage, Dudésert et Ramponneau, membres actuels de l'administration municipale du canton d'Auxerre, sont provisoirement suspendus de leurs fonctions ;

2° Les administrateurs restants procéderont au remplacement provisoire des administrateurs suspendus, conformément à la loi du 30 messidor dernier.

L'administration centrale resta composée ainsi que nous venons de l'indiquer jusqu'aux élections de germinal an VI, dont il est intéressant de noter ici les résultats pour n'y plus revenir :

Il y avait six législateurs à élire en remplacement de MM. Hérard,

Paradis et Fourcade, aux Anciens, et pour les Cinq-Cents, de M. Précy passant aux Anciens, et de MM. Leclerc et Tarbé dont l'élection avait été annulée.

Gau des Vosves, déporté à l'ile d'Oléron après le 18 fructidor, avait sans doute recouvré les bonnes grâces du Directoire, car il figure toujours comme député et ne fut point soumis à la réélection.

Le citoyen Moreau de Vormes, président du tribunal criminel, fut nommé député au Conseil des Anciens pour trois ans.

Le citoyen Villetard, membre actuel des Cinq-Cents, fut réélu à ce Conseil, aussi pour trois ans.

Les citoyens Housset, commissaire du Directoire exécutif près les tribunaux civil et criminel, et Boileau, l'aîné, juge de paix à Avallon, furent nommés au même Conseil des Cinq-Cents pour deux ans; le citoyen Précy, membre actuel des Cinq-Cents, fut porté pour un an aux Anciens, et le citoyen Guichard, administrateur du département, au Conseil des Cinq-Cents, également pour un an.

La députation de l'Yonne au Corps législatif fut donc ainsi composée pour la session des années VI et VII :

Anciens : MM. Moreau de Vormes et Précy.

Cinq-Cents : MM. Gau des Vosves, Villetard, Housset, Boileau et Guichard.

Les autres fonctions soumises à l'élection, furent réparties ainsi:

Haut-juré, le citoyen Ragon-Gillet, de Joigny.

Président du tribunal criminel, le citoyen Barnabé, juge de paix à St-Julien-du-Sault.

Accusateur public, le citoyen Lebois-des-Guays, de St-Fargeau, nommé par le Directoire, depuis le 18 fructidor.

Administrateurs du département, les citoyens Boileau, le jeune, Ménétrier, Maiseau, Gaudet, déjà nommés à ces fonctions, ainsi que le citoyen Guichard, par le Directoire exécutif, au 18 fructidor, et Balme, commissaire du Directoire près le canton de Vermenton. Ce dernier était en concurrence avec le citoyen Lescuyer, de Courtois, près Sens, à qui il ne manqua que 2 suffrages pour avoir la majorité relative, après trois tours de scrutin.

Juge suppléant, le citoyen Renauldin, gendre Milon, d'Auxerre.

L'Observateur, auquel nous empruntons ces renseignements sur les élections de germinal, ajoute : « Ces élections doivent mériter l'assentiment des amis de la République. Également ennemis de l'anarchie et du royalisme, les hommes qui ont obtenu les suffrages de l'assemblée électorale sauront maintenir contre toutes les attaques la Constitution de l'an III. »

Dans la séance du 15 floréal, Boileau fut élu président; Méné-

trier fut élu vice-président, et Gaudet choisi pour suppléer le commissaire du Directoire exécutif, lequel resta le même.

2870. — Almanach du département de l'Yonne, 1797 et 1798, VI[e] année de la République. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. Se vend chez François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. 119 p. In-24. — (M).

Cet almanach, imprimé avant les événements du 18 fructidor, nous donne des renseignements exacts sur le personnel départemental à l'époque où il fut publié, c'est-à-dire en messidor an V. Mais on ne peut pas le consulter pour l'an VI proprement dit, car d'une part, la plus grande partie des fonctionnaires furent destitués ou remplacés par le Directoire exécutif et les élections de germinal vinrent encore modifier les administrations départementale et cantonales. Cette réserve faite, on peut dire que l'almanach est intéressant à consulter pour les détails qu'il donne sur les différents rouages de l'administration.

On trouve, à la fin, un tableau de réduction en numéraire métallique, des valeurs successives d'opinion du papier-monnaie à partir du 1[er] janvier 1791, jusques et y compris le 6 thermidor an IV, jour de la publication, dans le département de l'Yonne, de la loi du 29 messidor précédent.

2871. — Affiches d'Auxerre. Imp. L. Fournier. In-4°.

Nous n'avons pu rencontrer un seul numéro des Affiches d'Auxerre de cette année.

2872. — Journée du Dix-Huit Fructidor. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 32 p. — (L. 3[e] série, 45, p. 240).

2873. — Éloge des Français morts en défendant la République. Odes qui ont obtenu le prix et l'accessit de poésie à la fête du 1[er] vendémiaire an VI; par les citoyens Joseph-Marie d'Avigneau et P.-N. Malot, d'Avallon. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 8 p. — (M).

2874. — L'Administration centrale provisoire du département de l'Yonne aux militaires et réquisitionnaires de son ressort rappelés à leurs drapeaux par la proclamation du Directoire exécutif du 4[e] jour complémentaire de l'an V. Auxerre, le 6 vendémiaire an VI, imp. L. Fournier. Affiche et en in-8°.— (A. Y. Reg. 64, f° 131).

Proclamation et arrêté conforme de l'Administration pour engager les militaires réfractaires ou autres à rejoindre leurs drapeaux.

2875. — Recueil de chants patriotiques. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 8 p. — (Q).

Par divers auteurs auxerrois.

2876. — Chants religieux et civiques pour les fêtes décadaires. De l'imp. d'Hacquard, rue de Vaugirard, maison des Carmes. Se

trouve à Paris chez Rondonneau, au dépôt des Loix, place du Carrousel. In-12, 36 p. et 8 pl. de musique. — (M).

Cette pièce contient une curieuse lettre de François de Neufchâteau, alors ministre, sur ces chants religieux et civiques qui ont pour auteur Bernard d'Héry, ancien membre de l'Assemblée nationale et qui devint plus tard conseiller de préfecture à Auxerre.

2877. — L'Institution des Enfants ou Conseils d'un père à son fils : imités des vers que Muret a écrits en latin pour l'usge de son neveu et qui peuvent servir à tous les jeunes écoliers. Par François (de Neufchâteau). Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 16 p. — (M).

Vers français et latins.

2878. — Constitution de la République française, an III. A Auxerre, chez François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre, an VI. (A la fin, on lit) : A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. In-12, 324 p. — (M).

2879. — Loi du 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797). Auxerre, imp. Baillif. In-4°. — (D. 131).

Extrait en ce qui concerne le titre VIII. Droit de passe sur les chemins.

2880. — Administration centrale provisoire du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 12 vendémiaire an VI. Auxerre, imp. L. Fournier? In-8° et en placards. — (A. Y. Reg. 65, f° 134 verso).

Arrêté sur le casernement des militaires et déserteurs dans le chef-lieu du département.

2881. — Le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du département de l'Yonne, à ceux près les administrations municipales du ressort. Auxerre, ce 3 brumaire l'an VI. In-4°, 1 p. Imp. Baillif. — (B. Mignot).

Circulaire au sujet des émigrés et prêtres déportés.

2882. — Prospectus des cours de l'École centrale du département de l'Yonne. L'Administration centrale à ses concitoyens. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 24 p. — (M).

L'École centrale va rouvrir ses cours le 15 de ce mois, etc. (15 vendémiaire an VI, 6 octobre 1797). Voici les noms des professeurs indiqués sur le prospectus : *Cours de dessin*, Baume, ci devant professeur à l'École militaire d'Auxerre ; *Histoire naturelle*, Goureau ; *Langues anciennes*, Paullevé ; *Éléments de mathématiques*, Bonnart, ci-devant professeur à l'École militaire ; *Physique et Chimie expérimentales*, Roux ; *Grammaire générale*, Louis Fontaine, du département de la Sarthe ; *Belles-Lettres*, Frouessard ; *Histoire*, Robert ; *Législation*, Laporte.

2883. — Le commissaire du Directoire exécutif près le département de l'Yonne, à ceux près les administrations du ressort. Auxerre, ce 6 brumaire, l'an VI. In-4°, 1 p. — (Bibl. Mignot).

Circulaire au sujet de la presse clandestine, alors fort active.

2884. — Cinquième supplément à la liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République. A Paris, de l'imprimerie des Domaines nationaux, l'an VI°. T. Ier, A-K; t. II. L-Z. — (A. Y. Emigrés).

Liste arrêtée le 12 fructidor an V. Le département de l'Yonne figure sur cette liste pour le district de Tonnerre. (Liste arrêtée le 29 prairial an III).

2885. — Extrait du procès-verbal de la séance du 19 brumaire an VI (9 novembre 1797), tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif. Affiche et en in-8°. — (A. Y. Reg. 65, f° 148).

Arrêté sur les passeports.

2886. — Extrait du procès-verbal de la séance du 23 brumaire an VI (13 novembre), tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif. Affiche tirée à 700 ex. — (A. Y. Reg. 65, f° 150).

Proclamation du Directoire exécutif aux Français à l'occasion de la paix conclue avec l'empereur d'Autriche et arrêté du département sur le même sujet.

2887. — Le département de l'Yonne aux militaires et réquisitionnaires de son ressort qui n'ont point encore obéi à la proclamation du Directoire exécutif du 4e jour complémentaire. Auxerre, le 23 brumaire an VI, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Registre des arrêtés, n° 65).

Tiré à 700 exemplaires en placard, avec la proclamation du Directoire exécutif.

2888. — Extrait du procès-verbal de la séance du 23 brumaire an VI (13 novembre), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif. Affiche tirée à 700 ex. — (A. Y. Reg. 65, f° 150).

Arrêté prescrivant l'arrestation de tous les déserteurs.

2889. — Extrait du procès-verbal de la séance du 27 brumaire an VI, tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Suppression des cloches et défense de faire des quêtes. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 7 p. — (Sc. Y., 1re série, V, 185).

Défense aux ministres du culte de sonner les cloches pour rassembler les fidèles et de faire des quêtes dans les communes.

2890. — Travaux publics. Auxerre, le 2 frimaire an VI (22 novembre 1797). Imp. Baillif. Affiche in-f°. — (D. 104).

Adjudication de travaux à faire aux prisons.

2891. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 3 frimaire an VI (23 novembre), relatif à la deuxième répartition de la contribution personnelle, mobilière et des patentes, en exécution de l'art. 5 de la loi du 14 thermidor. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 14 p. — (Sc. Y., 1re série, 5, p. 509).

Tirage 700 exemplaires.

2892. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Rapport fait par Bordas, député de la Haute-Vienne, sur la résolution du 5 du courant, concernant le référé du tribunal criminel du département de l'Yonne. Séance du 8 frimaire an VI. Paris, imp. nationale. In-8°, 8 p. — (A. B., non catal., n° 10, p. 112).

2893. — Administration centrale du département de l'Yonne. Bureau des biens nationaux et communaux. Battues et chasses aux loups. Extrait du procès-verbal de la séance du 11 frimaire an VI de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Auxerre. imp. Baillif, an VI. In-8°, 11 p.— (N. T. Dép. Yonne, 7, p. 364).

Tiré à 200 exemplaires seulement.

2894. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 25 frimaire an VI (15 décembre 1797). Auxerre, imp. Baillif. In-8°.— (A. Y. L. § Ier, N° 169).

Arrêté réglant l'usage des cloches.

2895. — Auxerre, ce 27 frimaire an VI (17 décembre 1797). L'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 7 p.— (Sc. Y., 1re série, V, 389).

Invitation à célébrer la paix dont le traité vient d'être signé, et fixation au 20 nivôse de la fête solennelle en réjouissance de la paix.

2896. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Rapport fait par Bordas, député de la Haute-Vienne, sur la révolution du 4 fructidor an V, relative aux événements arrivés à Auxerre le 19 août 1792. Séance du 27 frimaire an VI (17 décembre 1797). De l'imp. nationale, nivôse an VI. In-8°, 22 p. — (M).

Il s'agit du meurtre de Duché et Potherat.

2897. — Loi du 24 fructidor an V qui ordonne la perception d'une taxe pour l'entretien des grandes routes. Loi du 3 nivôse an VI (23 décembre 1797), contenant le tarif à percevoir sur les grandes routes. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 15 p. — (D. 131).

2898. — Liste véritable des personnes qui seront pendues en 98 et celles qui seront portées en triomphe. N° 1, 8 p. in-8°; n° 2, 8 p. in-8°. Paris, imp. Donnier. — (A. D. 133 d.).

Ce violent pamphlet à l'adresse des monarchistes contient des appréciations intéressantes sur les députés de l'Yonne. Bonnerot, Gréau, Chastellain, seront pendus comme bons républicains; Boissy d'Anglas, Rovère et Ch. Tarbé, seront récompensés.

2899. — Proclamation de l'Administration municipale d'Auxerre, à l'occasion de la paix continentale. Auxerre, imp. de Baillif, an VI. In-8°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, V, p. 493).

2900. — Chanson civique. 2 p. in-8°. S. l. n. d. (Auxerre). — (Sc. Y. 2e série, I, p. 82).

Cette pièce est ornée d'un bois gravé appartenant aux imprimeries auxerroises.

2901. — Administration centrale de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 13 nivôse an VI (2 janvier 1798). Auxerre, imp. Baillif. In-8°, tiré à 200 ex. — (A. Y. Reg. 65. f° 170).

Arrêté relatif aux réquisitionnaires malades.

2902. — Adresse de l'Administration centrale à ses concitoyens. Auxerre, le 19 nivôse an VI. Imp. Baillif. Affiche tirée à 700 ex.

Adresse ayant pour but d'expliquer que l'arrestation de quelques ministres du culte, conspirateurs et contre-révolutionnaires, est une mesure de sûreté et non une atteinte à la liberté des cultes.

2903. — Discours sur la Liberté, prononcé le 20 nivôse an VI, par le président du département de l'Yonne, à l'ouverture de l'assemblée solennelle formée pour la célébration de la paix conclue à Campo-Formio. Auxerre, imp Baillif, an VI. In 8°, 8 p. — (M).

2904. — Hymne à nos guerriers, sur la paix continentale, chanté à la fête de la paix de la commune d'Auxerre, le 20 nivôse an VI (30 décembre 1797). Par le citoyen L. Fontaine, de Gréez, professeur à l'École centrale de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 4 p. — (Sc. Y.).

2905. — Du vallon de Mondosa, le 20 nivôse an VI de la République. Liberté, Égalité. Les habitants du vallon de Mondosa aux républicains de la commune d'Auxerre. A Auxerre, de l'imp. de Baillif, an VI. In-8°, 7 p. — (N. T. Dép. Yonne, III, 223).

Cette pièce singulière est une apologie du culte des Théophilanthropes.

Elle est suivie d'une chanson sur la descente prochaine des Français en Angleterre.

2906. — Hymne sur la paix du continent à l'invincible armée d'Angleterre. Chanté à la fête du canton de Chablis, département de l'Yonne, le 20 nivôse an VI (9 janvier 1798), par le citoyen Crochot, commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton de Chablis. Auxerre, imp. Baillif, an VI. — (Sc. Y. 2e série, I, 31).

2907. — Discours sur la paix continentale, par le citoyen Crochot, commissaire du Directoire exécutif, à la fête du 20 nivôse an VI, dans le canton de Chablis, et hymne chanté à la plantation de l'arbre de la Liberté dans la commune de Chichée, canton de Chablis. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 14 p. — (R. 477).

2908. — Discours prononcé par le citoyen Godeau père, à Thury, le 20 nivôse an VI (9 janvier 1798), le jour de la fête de la Paix. Auxerre, imp. L. Fournier, an VI. In-8°, 14 p. — (L. 3e série, 26, p. 122).

On lit à la fin : « Ce discours est l'œuvre d'un septuagénaire privé de la vue et qui, n'ayant plus la ressource de l'écriture pour arranger ses phrases, est obligé de les imprimer dans sa mémoire, à mesure que son imagination les lui fournit. »

2909. — Adresse de l'Administration centrale du département aux citoyens de l'arrondissement. Auxerre, le 22 nivôse an VI (11 janvier 1798). Imp. L. Fournier. In-8°, 6 p. — (M).

Cette adresse tirée à 700 exemplaires en placards et à 400 exemplaires in-8o, contient une invitation à fêter le retour des soldats de l'armée d'Italie. La colonne droite de l'armée passera par Avallon, Vermenton, Auxerre et Joigny. Un arc triomphal sera dressé à Auxerre. Les citoyens sont mis en garde contre les bruits que font courir les royalistes au sujet de la mauvaise réception qui sera faite aux troupes rentrant d'Italie.

2910. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 25 nivôse an VI (14 janvier 1798). Auxerre, imp. L. Fournier. — (A. Y. L. § Ier, n° 170).

Arrêté prescrivant des mesures sévères contre les déserteurs.

2911. — Instruction sur la loi du 19 vendémiaire an VI, adressée par l'Administration centrale aux administrations municipales de son ressort. Du 29 nivôse an VI (18 janvier). Auxerre, imp. Baillif. In-f°, 8 p. — (P).

2912. — Discours prononcé par le citoyen Bourgoin, commissaire du Directoire exécutif pour le canton de Cravant, le 30 nivôse

de l'an VI, pour la fête de la Paix. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 7 p. — (Sc. Y. 1re série, 9, p. 137)

2913. — Discours prononcé le 30 nivôse à Cravant, par le citoyen J.-B. Roux-Dufort, président de l'Administration municipale du canton de Cravant, à l'occasion de la paix et de l'inauguration des arbres de la Liberté et de la Fraternité. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 3 p. — (Sc. Y. 1re série, 9, p. 149).

2914. — Discours prononcé le 30 nivôse à Cravant, chef-lieu de canton, par le citoyen Maiseau, membre de l'Administration centrale de l'Yonne, à l'occasion de la paix. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, 9, p. 73).

2915. — Discours prononcé par le président de l'Administration centrale de l'Yonne, le 2 pluviose an VI (21 janvier 1798), à l'assemblée solennelle des fonctionnaires publics, sur l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français et sur le serment. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 12 p. — (M).

Boileau d'Avallon, était alors président de l'Administration centrale.

2916. — Administration centrale du département de l'Yonne. Poids et mesures. Extrait de l'arrêté du Directoire exécutif du 3 nivôse an VI de la République. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 8 p. — (L. 3e série, 26, p. 111).

2917. — Administration centrale du département de l'Yonne. Arrêté concernant le partage des biens d'ascendants d'émigrés. Auxerre, imp. Baillif. In-8°. — (A. Y. L. § Ier, n° 170).

2918. — Administration centrale du département de l'Yonne. Arrêté prescrivant la réimpression de la loi du 16 nivôse, relative à l'ouverture d'un emprunt national pour la descente en Angleterre. Auxerre, imp. Baillif. In-8° et en affiche. — (A. Y. L. § Ier, n° 170).

Le texte de la loi en question précède l'arrêté.

2919. — Administration du département de l'Yonne. Adresse et proclamation du Directoire exécutif aux citoyens du département de l'Yonne. Arrêté du 7 pluviose an VI (26 janvier), concernant les gens de mer. Auxerre, imp. Baillif. In-8° et en affiche. — (R. 472).

2920. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Auxerre, le 8 pluviose an VI. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, affiche. — (Cpr, *Observateur* du 25 nivôse).

Prés à Vergigny, provenant de l'abbaye de Pontigny; bois de la Pommeraye à la Chapelle-sur-Oreuse (4 lots); bois à Voisines, provenant de l'émigré Rossel-Cercy; friches à Saligny, provenant de la fabrique; bois à Tissey, provenant d'Ogorman, émigré; terres et vignes à Pailly, provenant de la cure; maison et bâtiments à Sens, provenant du petit sémi-

naire, du logement du bedeau de la cathédrale et du magasin à blé du chapitre ; maisons presbytérales de Bagneaux, Flacy et Courgenay.

2921. — Administration centrale du département de l'Yonne. Poids et mesures. Arrêté du Directoire exécutif du 17 pluviose an VI, relatif à la comparaison des anciennes mesures de longueur avec les nouvelles. Auxerre, imp. Baillif. In-8°. — (A. Y. L. § Ier, n° 170).

2922. — Administration centrale du département de l'Yonne. Arrêté du Directoire exécutif du 19 nivôse an VI (30 janvier 1798), concernant les manœuvres royalistes. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier, n° 170).

2923. — Adresse de l'Administration centrale du département aux citoyens de l'arrondissement et arrêté à la suite. Délibérée le 22 nivôse an VI. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 6 p. — (M).

Préparatifs pour recevoir dignement l'armée d'Italie à son passage. Arcs de triomphe à élever à Avallon, Vermenton, Auxerre et Joigny.

2924. — Lettre pastorale du presbytère d'Auxerre, département de l'Yonne, aux prêtres et aux fidèles du diocèse. Auxerre, imp. L. Fournier, an VI. In-8°, 23 p. — (Bibl. de la cathédrale).

2925. — Dieu, Peuple, Loi. Avis aux habitants des campagnes sur les assemblées primaires. In-8°, 2 p. S. l. n. d. (Auxerre, 1798?) — (L. 3e série, 26, p. 107).

2926. — Adresse de l'Administration centrale à ses concitoyens. Extrait du procès-verbal de la séance du 17 pluviose an VI de la République (5 février 1798), tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 7 p. — (Sc. Y. 1re série, V, p. 525 et 381).

Observation du repos; célébration des décades et jours de fêtes nationales.

2927. — Administration centrale du département de l'Yonne. Arrêté du Directoire exécutif du 17 pluviose an VI (5 février), concernant la surveillance des écoles particulières, maisons d'éducation et pensionnats. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (M).

2928. — Adresse de l'Administration du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, le 22 pluviose an VI (10 février 1798), imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier, n° 170).

Adresse pour engager les citoyens à ne pas se laisser égarer par les Royalistes à propos des élections qui approchent.

2929. — Administration centrale du département de l'Yonne. Proclamation du Directoire exécutif relative aux assemblées primaires. Auxerre, le 9 ventôse de l'an VI. Imp. Baillif. — (A. Y. M. § Ier, 1790 à l'an VIII).

2930. — Le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration du département de l'Yonne aux commissaires du Directoire exécutif près les Administrations municipales. S. l. (Auxerre). In-4°, 1 p. — (P).

Demande dans chaque commune du procès-verbal de la fête de l'anniversaire du 21 janvier, punition du dernier roi des Français.

2931. — L'Administration du département de l'Yonne aux Administrations municipales de son ressort. Auxerre, le 15 ventôse an VI (7 mars 1798). In-4°. 3 p. S. l. — (A. T. XXIV, 114).

Lettre d'envoi d'une circulaire du ministre des finances, suivie de cette circulaire prescrivant différentes dispositions.

2932. — Les administrateurs municipaux du canton de St-Georges à leurs concitoyens. Le 15 ventôse an VI (7 mars 1798). Auxerre, imp. Baillif. Signé : Macaire, président. In-8°, 15 p.— (M).

Proclamation contre le clergé et les prêtres d'Auxerre qui viennent prêcher dans le canton le fanatisme, la discorde et le mépris des institutions républicaines.

2933. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 17 ventôse an VI. Auxerre, imp. Baillif. In-8°. — (A. Y. L. § Ier, n° 170).

Arrêté relatif à la célébration de la fête de la souveraineté du peuple.

2934. — Adresse de l'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, le 17 ventôse an VI (7 mars 1798). Imp. Baillif. — (A. Y. Reg. 107, f° 5).

Cette adresse à propos des élections commence ainsi : « Nous approchons, citoyens, du 1er germinal ; le peuple va choisir entre la liberté et l'esclavage, etc. »

2935. — Adresse à l'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, le 19 ventôse an VI (9 mars 1798). Imp. Baillif. — (A. Y. Reg. 107, f° 6, v°.)

Cette adresse débute par ces mots : « Citoyens, à la veille d'exercer dans vos assemblées premières les plus précieux de vos droits..... »

2936. — Discours prononcé à Courson, chef-lieu de canton, département de l'Yonne, par le citoyen Jacques Germain, le 30 ventôse an VI (20 mars 1798), jour de la célébration de la fête de la souveraineté du peuple. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-4°, 8 p.— (M).

2937. — Département de l'Yonne. Extrait du Bulletin des Lois de la République française. Bulletin 193 (n° 1779). Proclamation du Directoire exécutif sur les élections. Du 9 germinal an VI de la

République française, une et indivisible. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 8 p. — (Q).

2938. — Extrait du registre des délibérations de l'Administration centrale du département de l'Aube. Séance du 18 germinal an VI (7 avril 1798). A Troyes, de l'imp. d'André, imp. de l'Administration. Affiche en 2 feuilles. — (M).

Partage des biens de Edme Defeu, propriétaire aux Esserties, commune des Croûtes, et de Marie-Louise-Thérèse Lebeau, son épouse, père et mère de Marie-Simon Defeu, leur fils unique, émigré. Biens à Chessy, Ervy, Auxon, etc. (Aube); à Percey, Buteaux, Flogny et Germigny (Yonne).

2939. — Extrait du procès-verbal de la séance du 26 germinal de l'an sixième de la République française, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 3 p. — (M).

Arrêté concernant la validité des élus par des assemblées scissionnaires.

2940. — Extrait du procès-verbal de la séance du 3 floréal an VI (22 avril 1798), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, Baillif. Affiche.— (A. Y. L. § Ier, n° 171).

Arrêté prescrivant des mesures pour les contraventions en matière de transport de lettres et journaux par une voie autre que celle de la poste.

2941. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, rendus pendant le mois de germinal de l'an VI de la République française, une et indivisible. Auxerre, imp. L. Fournier. Certifié conforme le 1er prairial. Placard de 1 feuille 1/2. — (M).

2942. — Administration centrale du département de l'Yonne. Arrêté du Directoire exécutif concernant les formalités à remplir pour les citoyens ayant droit à l'exemption de la taxe d'entretien des routes. Séance du 21 floréal an VI (10 mai 1798). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (D. 133).

2943. — Administration centrale du département de l'Yonne. Arrêté prescrivant de faire saisir les déserteurs et de les renvoyer à leur corps. Séance du 28 floréal an VI (17 mai). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier, n° 171).

Avec défense aux officiers de l'état-civil de les marier sans autorisation spéciale.

2944. — Extrait du procès-verbal de la séance du 1er prairial an VI (24 mai 1798), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier, n° 171).

Arrêté ordonnant la réimpression et la distribution de la proclamation de Bonaparte du 21 floréal à l'armée d'Angleterre.

2945. — Administration centrale du département de l'Yonne. Arrêté concernant le retard apporté à la rentrée des contributions. Séance du 9 prairial an VI (28 mai). Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 7 p., tiré à 800 exempl. — (A. Y. L. § Ier, n° 171 et Reg. 107, p. 42).

2946. — Administration centrale du département de l'Yonne. Arrêté sur les retards apportés dans la confection des rôles des contributions. Séance du 9 prairial an VI. Auxerre, imp. Baillif. 700 exempl. in-8° 6 p., et 600 exempl. en affiche. — (A. Y. L. § Ier, n° 171 et Reg. 107, p. 42).

2947. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, rendus pendant le mois de floréal de l'an VI de la République française, une et indivisible. Certifié conforme le 1er prairial. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard de 1 feuille 1/2. — (M).

Il est fait mention dans cette pièce de plusieurs jugements qui condamnent des habitants d'Auxerre à trois journées d'emprisonnement pour ne s'être pas rendus au poste de la maison commune pour y monter leur garde.

2948. — Extrait des registres de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 9 prairial an VI, en ce qui concerne la rentrée plus rapide des impositions. Du 17 prairial an VI (5 juin 1798). Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 6 p. — (D. 105).

2949. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 1er messidor an VI (19 juin 1798) de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, imp. Baillif, an VI. Affiche. — (A. Y. Emigrés, T. II).

Liquidation du patrimoine du citoyen Toussaint-Thomas Thierriat, propriétaire demeurant à Crain, canton de Coulanges-sur-Yonne, et Agathe Germain, sa femme, père et mère de Edme-Thomas Thierriat et Pierre Thierriat, émigrés. Biens situés à Crain.

2950. — Extrait du procès-verbal de la séance du 7 messidor an VI (25 juin) de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 8 p., et en placards. — (M).

Arrêté fixant la tenue des foires et fêtes communales au décadi le plus proche du jour où on avait coutume de les tenir.

2951. — Adresse de l'Administration centrale aux citoyens, au sujet de la loi du 24 fructidor an V établissant la taxe d'entretien des routes. Extrait du procès-verbal de la séance du 9 messidor

an VI (27 juin 1798). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Reg. 107, p. 56).

2952. — Extrait du procès-verbal de la séance du 28 messidor an VI (16 juillet), tenue par l'Administration centrale du département. Auxerre, imp. Baillif. In-8°. — (A. Y. L. § Ier, n° 172).

Arrêté exemptant de la taxe d'entretien des routes les animaux employés à la culture.

2953. — L'Administration centrale du département de l'Yonne aux Administrations municipales. Auxerre, le 1er thermidor an VI (19 juillet 1798). S. l. — (A. Y. § Ier, M. 16, 1790 à 1800).

Circulaire relative à des citoyens qui se sont permis d'enlever la nuit des objets nationaux, dans les églises.

2954. — Département de l'Yonne. Instruction publique. Auxerre, le 3 thermidor an VI (20 août 1798). Signé : Housset, Barnabé et Leboys-des-Guays, membres du jury central. Imp. Baillif. Affiche. — (M).

Concours pour les chaires d'Histoire naturelle et de Belles-Lettres à l'Ecole centrale du département, vacantes par la démission des citoyens Goureau et Froussard.

2955. — *Erreur n'est pas compte*, comédie-vaudeville en 2 actes et en prose. Auxerre, L. Fournier, an VI. In-8°, 34 p. — (M).

Cpr Compte-rendu de cet ouvrage dans l'*Observateur du département de l'Yonne*, an VI, p. 377. Cette pièce anonyme a été attribuée à l'abbé Marie d'Avigneau. Elle fut interdite et ne fut pas représentée à Auxerre, à cause des allusions qu'elle contenait relativement à un scandale auxerrois où le receveur-général du département était indiqué d'une façon trop transparente.

2956. — Programme des exercices publics que soutiendront les élèves de l'École centrale du département de l'Yonne dans la salle des exercices de l'École, les 15, 16 et 17 fructidor an VI de la République française. Auxerre, Baillif, an VI. In-4°, 20 p. — (N).

Tirage 200 exemplaires suivant l'arrêté du 29 thermidor an VI. — (A. Y. L. § Ier, n° 172).

2957. — École centrale de l'Yonne. Distribution des prix, an VI. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-4°, 6 p. — (N).

2958. — Prospectus des cours de l'École centrale du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 24 p. — (N).

2959. — Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance de l'Administration centrale du 16 thermidor an VI (3 août 1798). Auxerre, imp. Baillif. In-8° et en affiche. — (A. Y. Reg. 107, f° 74).

Arrêté concernant les barrières, la taxe et la police des routes.

2960. — Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance de l'Administration centrale du 24 thermidor an VI (11 août 1798). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier, n° 172).

Arrêté pris en exécution de l'art. 5 de l'arrêté du Directoire exécutif du 14 germinal qui charge les Administrations centrales de fixer les époques des foires dans leurs arrondissements.

2961. — Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de l'Administration centrale du 6 fructidor an VI (23 août 1798). Auxerre, imp. Baillif. In-8° et en affiche. — (A. Y. L. § Ier, n° 172).

Arrêté prescrivant l'adoption d'un tarif uniforme pour le paiement des témoins, en exécution de la loi du 29 septembre 1791.

2962. — Tableau général des foires qui se tiennent annuellement dans l'étendue du département de l'Yonne, fixées sur le calendrier républicain. Auxerre, de l'imprimerie de Baillif, place des ci-devant Cordeliers. In-f°, 10 p. — (M).

2963. — L'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Extrait du procès-verbal de la séance tenue le 6 fructidor an VI de la République française, une et indivisible, par les administrateurs du département de l'Yonne. Loi contenant des mesures pour coordonner les jours de repos avec le calendrier républicain. Du 17 thermidor an VI. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 16 p. — (M).

Dans la proclamation de l'Administration, on trouve des plaintes contre les ministres du culte qui désobéissent ouvertement aux lois de la République et des mesures pour observer la nouvelle loi sur le calendrier républicain.

2964. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 7 fructidor, l'an VI de la République française, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-8°, 4 p. Tirage 600 exempl. in-8° et 600 en placards. — (Q).

Contributions antérieures à l'an V; poursuite du recouvrement; formation du tableau des contribuables en retard.

2965. — L'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, le 23 fructidor an VI (9 septembre 1798). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier, n° 172).

Arrêté relatif au départ immédiat pour leurs corps des militaires exemptés provisoirement comme utiles aux arts et à l'agriculture.

2966. — Catéchisme ou Instruction sur les principales vérités de la religion catholique, imprimé par ordre de l'évêque d'Au-

xerre pour l'usage de son diocèse. Auxerre, imp. L. Fournier, an VI. In-12. — (L).

2967. — Épitres et Évangiles des dimanches et fêtes de toute l'année et pour tous les jours de carême, avec des oraisons, des réflexions et des prières. Auxerre, imp. L. Fournier, an VI. In-12, 705 p. — (M).

2968. — Manuel des Théophilanthropes ou Adorateurs de Dieu et Amis des hommes, contenant l'ordre pour l'exercice du culte théophilanthropique, l'exposition de leurs dogmes, de leur morale et de leurs pratiques religieuses, avec le recueil des cantiques, hymnes et odes y relatifs. Auxerre, imp. Baillif, an VI. In-12, 130 p. — (M).

2969. — Département de la Seine. N° 40. Liquidation de Anne-Sabine-Rosalie Chauvelin, veuve de Jean-François Larochefoucault, demeurant à Paris, rue de Varennes, n° 665, mère de Ambroise-Polycarpe Larochefoucault-Doudeauville, porté sur la liste des émigrés, et encore Alexandrine-Rosalie La Rochefoucault qui avait épousé La Rochefoucault Durtal qui a été condamné par le tribunal révolutionnaire de Paris et a péri le 19 ventôse de l'an II. Paris, imp. Ballard. Affiche de 5 feuilles. — (A. Y. Émigrés, L. 3).

Château et terres de Turny et autres biens.

2970. — Adresse de l'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, le 27 fructidor an VI (13 septembre 1798). Affiche, Imp. Baillif. — (A. Y. L. § Ier, n° 172).

Des mesures sévères vont être prises contre les perturbateurs de l'ordre public et les auteurs d'attentats qui ont eu lieu dans plusieurs communes contre les personnes et les propriétés. Cette adresse est suivie d'une lettre de l'adjudant-général Chambaud, commandant la 18e division militaire à Dijon et annonçant l'emploi de mesures militaires, s'il en est besoin, pour faire cesser cet état de choses dont les communes resteront responsables.

2971. — Ode à la Vertu. Signé : Joseph Villetard. A Milan, de l'imprimerie du *Patriote français*, rue degli Armorari, n° 3118. In-4°, 3 p. — (Q).





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an VI
(22 septembre 1797 — 21 septembre 1798.)

L'Administration municipale du canton d'Avallon changera plusieurs fois de composition en l'an VI. Au commencement de l'année on y rencontre les citoyens Thibault, président; M.-N. Houdaille, C.-F. Mocquot, A. Fauconnier, Ph. Malot, D. Robinet; Boileau, commissaire du Directoire. Plus tard, en germinal, nous la trouvons formée des citoyens Meslier, président; Pinard, Gally, Chaumerot et Coudren.

Comme nous l'avons dit en l'an V, nous avons peu de renseignements bibliographiques sur les pièces sorties des presses avallonnaises à cette époque.

2972. — Calendrier pour l'an VI de la République française contenant l'indication des marchés et foires des principales communes du département de l'Yonne et lieux circonvoisins (Auxerre, Vermenton, Avallon, Vézelay, Rouvray et Saulieu). A Avallon, de l'imprimerie de Comynet. In-8°, 8 p. — (P).

Ce calendrier ne contient que les quatre premiers mois de l'année républicaine.

2973. — Calendrier pour l'an VI de la République française.

A Avallon, de l'imprimerie de J.-F.-P. Comynet. In-8°, 14 p. — (P).

2974. — Dieu soit béni. An VI. (Sur le premier feuillet, un soleil grossièrement gravé ; sur le second feuillet, bois gravé tenant le bas de la page et représentant le buste d'un personnage orné d'un tricorne comme sur certains almanachs de Troyes de la même époque). Au-dessus, on lit : Almanach pour l'an six de la République, correspondant aux années 1797 et 1798. V. S., où l'on trouvera les principales foires rangées dans un ordre tout nouveau et le tableau de réduction du papier-monnoie en numéraire, suivant l'arrêté du département de l'Yonne du 14 thermidor an cinq. In-12, 11 f^{os} non paginés. — (M).

On ne trouve point sur cette pièce le lieu d'impression ni le nom de l'imprimeur, mais tout nous fait présumer qu'elle a été imprimée à Avallon à l'aide d'un vieux matériel que Comynet avait sans doute acheté à ses débuts, soit à Troyes, soit dans une autre ville. Les caractères sont très fatigués et sont devenus de véritables têtes de clous. Les bois représentent des images informes, comme l'imprimerie troyenne savait seule en colporter et qui rappellent à s'y méprendre l'*Almanach fidèle* dit aussi *Dieu soit béni*, à cause de l'en-tête de la première page. Ce qui nous fait pencher pour Avallon comme lieu d'impression, c'est que l'énumération des foires du département de l'Yonne ne comprend que celles de l'Avallonnais, du Nivernais, de l'Auxois et du Tonnerrois avec celles d'Auxerre et de Dijon. On a rétabli le calendrier grégorien avec les noms des saints, en face de l'ère républicaine, avec les phases de la lune et des prédictions sur le temps probable.

2975. — Chasse aux loups. Le citoyen *** est averti de se trouver le 18 du présent mois, à huit heures du matin, *aux petites Châtelaines*, pour assister à une chasse aux loups. A Avallon, ce dix nivôse an VI de la République (30 décembre 1797). Signé : Bégou et Pinard, administrateurs. S. l. (Avallon). In-12, 1 p.—(P).

2976. — Couplets chantés et santés portées au banquet civique de la maison commune d'Avallon, le 20 nivôse an six de la République (9 janvier 1798), pour la fête de la Paix. S. l. (Avallon). In-8°, 4 p. — (M).

Cette pièce nous paraît avoir été imprimée chez Aubry ou son successeur ; elle est ornée d'un bois gravé représentant le bonnet phrygien que l'on retrouve sur des impressions antérieures.

2977. — Administration municipale du canton d'Avallon. Fixation des jours de marchés d'Avallon. Avallon, imp. J.-F.-P. Comynet. Affiche. — (P).

2978. — Hymne pour la fête de la Reconnaissance, par Guéniot, d'Avallon. Auxerre, imp. L. Fournier, an VI. In-8°, 3 p.—(L).

2979. — Hymne pour la fête de la Reconnaissance, 10 prairial an VI. Avallon, imp. Comynet. In-8°, 4 p. — (P).

C'est sans doute la 1re édition de la pièce précédente où l'auteur a fait connaître son nom.

2980. — Foires d'Avallon (État des). Avallon, imp. Jean-François-Philibert Comynet. Affiche. — (P).

2981. — Ode à la Paix, à l'occasion du traité fait avec l'Empereur. Par Guéniot, médecin à Avallon. Auxerre, imp. L. Fournier, an VI. In-8°, 7 p. — (L).

2882. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 25 germinal an V de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre le 12 messidor an VI (30 juin 1798). Imp. Baillif, an VI. Affiche en 2 feuilles. — (A. Y. Émigrés, D. 3).

Liquidation de la succession de Jean-François-Gabriel Destut, père d'Adrien-Cabriel-Louis Destut, émigré, et de celle du patrimoine de la citoyenne Geneviève Marc, veuve dudit Destut et mère dudit Adrien Destut, emigré. Domaine de Culette, commune de Lucy-sur-Cure et autres.





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire, an VI
(22 septembre 1797 — 21 septembre 1798).

Nous avons constaté en l'an V notre impossibilité de citer des pièces sorties de l'imprimerie de Joigny, reprise par le premier des Zanote. L'observation est la même pour l'an VI et le nouvel imprimeur n'a dû mettre à jour que des travaux de peu d'importance et ne méritant point d'être conservés. De plus, nous pouvons constater cette année l'existence d'un petit atelier à Villeneuve-sur-Yonne, à trois lieues seulement de Joigny. Cet atelier dut raréfier encore les labeurs de l'imprimerie Zanote.

En l'an VI, l'Administration municipale et cantonale est composée des citoyens Lallier, président; Coquard, Lesire, fils aîné, Picard, fils aîné, Bouvier, administrateurs; Chollet, commissaire du Directoire exécutif; Besnard, secrétaire en chef.

2983. — Base pour la taxe du pain. Extrait du procès-verbal de la séance du 19 ventôse, an VI de la République française, tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Tableau de la taxe du pain sur le bichet de Villeneuve-sur-Yonne. A Villeneuve-sur-Yonne, de l'imprimerie de Ch. Piat, l'an VI. Placard in-f°. — (Q).

Nous avons vu plus haut que l'imprimerie de St-Florentin, n'étant plus soutenue par les travaux à exécuter pour le district supprimé, Planson, son directeur, avait été obligé de fermer son atelier. La modique pension qu'il recevait de l'Administration, en sa qualité d'ancien vicaire épiscopal, ne suffisant pas pour subvenir à ses besoins, il dut chercher à se créer d'autres ressources. Il est probable qu'il devint professeur au collège de Villeneuve-sur-Yonne et qu'il céda son matériel d'imprimeur à Piat, alors principal de ce collège.

Louis-Charles Piat, après avoir été successivement instituteur à Villeneuve-sur-Yonne, puis principal des collèges de Joigny et de Nemours, avait été mis à la tête du collège de Villeneuve-sur-Yonne. Suivant une

note qui nous a été communiquée par son fils encore vivant, il y a une dizaine d'années, une imprimerie fut établie à Villeneuve-sur-Yonne, vers 1795, par L.-Ch. Piat. « Il utilisa, avec l'aide d'un prote expérimenté, dit la note, le matériel provenant d'un sieur Planson, de Brienon ou de Saint-Florentin, en imprimant différents ouvrages d'instruction dont il était l'auteur et en les mettant au service des notaires, de l'Administration locale et des particuliers. »

« Cet état de choses dura jusqu'au mois de juin 1803, époque à laquelle M. Piat fut nommé principal du collège de Melun, ce qui ne lui permit en aucune façon de conserver son imprimerie. Depuis lors, il n'en a plus existé à Villeneuve-sur-Yonne. »

Nous avons voulu citer textuellement la note du fils de notre imprimeur de Villeneuve. Il est bien probable que le prote expérimenté dont il est parlé dans cette note était Planson lui-même, heureux de continuer à exercer un art qu'il avait dû quitter avec peine. La date de 1795 nous paraît inexacte, puisque Planson exerçait encore à Saint-Florentin à cette époque; la fin de l'an III (1796) nous paraît plus certaine. L'absence de documents antérieurs à 1798 nous force à rester sur la réserve en ce qui concerne l'époque exacte où fut organisé l'atelier éphémère de Villeneuve-sur-Yonne. Nous nous contenterons de citer à leur date les quelques épaves certifiant l'existence de cette petite imprimerie. Ajoutons pour compléter cette note que la liberté de la presse a introduit dans beaucoup de cantons de notre département de modestes ateliers qui ont plus d'avenir à l'heure actuelle qu'en 1796. Villeneuve-sur-Yonne possède depuis 1887 une imprimerie dirigée par M. A. Bénéton.

2984. — Département de l'Yonne. Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine du citoyen Guillaume Montigny et de Marie-Louise-Angélique-Dubelley, son épouse, père et mère d'émigrés, en exécution de la loi des 9 floréal an III et 20 floréal an IV. Séance du 13 fructidor de l'an VI de la République française, une et indivisible (4 septembre 1798). Auxerre, imp. Baillif, an VI. Affiche. — (A. Y. Emigrés M.)

Biens à Perreux, Grandchamps, St Denis-sur-Ouanne, etc.

2985. — A l'armée d'Italie. Affiche. S. l. n. d. (Mars 1798).

Nous ne connaissons cette pièce imprimée clandestinement que par la délibération ci-jointe de l'Administration centrale du 23 ventôse an VI : « Vu l'arrêté de l'Administration municipale de la commune et canton de Joigny du 5 ventôse, portant, entre autres dispositions, que les principaux officiers des détachements de l'armée d'Italie seront invités par l'Administration municipale à partager un festin fraternel aux frais de la commune.

« L'Administration centrale du département de l'Yonne, considérant que la commune de Joigny a dû, dans les circonstances difficiles où l'infâme placard affiché dans la nuit du 4 au 5, la plaçoit, ainsi que tous les citoyens, prendre toutes sortes de moyens pour assurer la tranquilllité de

sa commune, en cherchant à effacer les impressions funestes que cet affreux libelle pouvait produire sur l'esprit des braves militaires de l'armée d'Italie ;

« Arrête, etc., que le susdit arrêté demeure homologué, qu'en conséquence il sera délivré ordonnance de la somme de .... montant des frais des repas donnés par la commune de Joigny, etc. »

La ville de Joigny, en outre des frais du banquet, eut encore à payer la dépense occasionnée par l'érection d'un magnifique arc-de-triomphe élevé lors du passage des troupes *à la gloire des armées de la République*.

Le mémoire, vérifié par Tarbé, ingénieur à St-Florentin, s'éleva à 1,782 fr. 25. (A. Y. Reg, 61, 16 germinal an VI).

L'arc de-triomphe d'Avallon érigé en même temps, ne coûta que 1,345 fr.

Les placards et affiches contre-révolutionnaires étaient très nombreux à cette époque de lutte ouverte contre le Directoire. Dans sa séance du 6 ventôse an VI, l'Administration centrale de l'Yonne avait décidé l'établissement de deux corps-de-garde dans la commune de Joigny « pour prévenir les effets des placards incendiaires affichés dans cette commune. » (A. Y. Reg, 106, f° 1, verso).





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SENS

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an VI
(22 septembre 1797 – 21 septembre 1798).

A Sens, les dernières élections étant restées favorables aux républicains, le 18 fructidor n'amena pas tout d'abord de changements dans le personnel de l'Administration cantonale composée des citoyens Moreau de Vormes, président; Leroux, vice-président; Jossey, Perrin, Régley fils, Soulas et Luyt, administrateurs; avec Sandrier comme commissaire du directoire et Bouley comme secrétaire en chef. En vendémiaire an VI, Moreau de Vormes fut nommé président du tribunal criminel du département de l'Yonne et remplacé dans l'Administration municipale de Sens par le citoyen Déhargues, directeur de la poste aux lettres. Les citoyens Auger fils et Bonnetat remplacèrent également, en pluviose an VI, les citoyens Perrin, le jeune, et Régley fils.

Nous avons vu qu'à la nouvelle des événements du 18 fructidor, l'Administration municipale de Sens s'était empressée de se débarrasser de ses ennemis acharnés en faisant apposer les scellés sur les presses de Th. Tarbé. Nous n'allons donc plus avoir à nous occuper, pendant un certain temps, que des pièces sorties de l'imprimerie Alexandre. Celles que nous avons pu voir sont du reste peu nombreuses, car Alexandre, à son tour, verra son atelier mis en interdit pendant un certain temps.

Les *Affiches de Sens* se trouvent interrompues et le *Journal politique et littéraire*, malgré la verve de ses rédacteurs, n'aura pas l'espoir de se relever sous le régime autoritaire du Directoire et le despotisme du Consulat. L'*Observateur de Sens* reste avec les *Affiches d'Auxerre*, le seul journal nous donnant des indications sur la vie politique du département de l'Yonne à cette époque. Nous continuerons donc à relever le titre des principaux articles qu'il contient. L'apparition de l'almanach de Sens pour l'an VI se trouve elle-même entravée. Sur l'exemplaire de Th. Tarbé que nous possédons, nous lisons ces mots écrits de sa main : *Cet almanach n'a jamais été fini*. Ceci dit, nous allons enregistrer toutes les pièces que nous avons eues sous les yeux, en signalant à leur place tous les faits pouvant intéresser l'histoire de la presse et de l'imprimerie sénonaise pendant cette période de la Révolution.

2986. — Almanach de la commune de Sens et du département de l'Yonne. Pour l'année sixième de la République françoise, (1797-1798, vieux style). A Sens, chez Th. Tarbé, impr.-libr., Grande-Rue. In-24, 96 p.

Comme nous venons de le dire cet almanach ne fut pas terminé. Il n'a que 96 p. tandis que celui de l'an V en a 127 et que celui de l'an VII en aura 200. On n'y trouve que des renseignements généraux sur le calendrier, le Corps législatif, le Directoire exécutif, les divisions territoriales, etc., avec une notice sur le département de l'Yonne et les hommes célèbres qui l'ont illustré; la liste des 69 cantons, le tableau des communes, des foires et des marchés. Les renseignements spéciaux sur l'Administration et le personnel départemental, sur les fonctionnaires de la ville de Sens, etc., manquent complètement et devaient se trouver dans la partie restée inachevée.

2987. — L'*Observateur du département de l'Yonne*, *Affiches de Sens*, tableau des hypothèques et avis divers. Du 25 vendémiaire an VI de la République française. — (N° XXVIII, p. 265 au N° LVI, p. 412).

C'est sous ce nouveau titre que l'*Observateur* commence l'an VI; par suite de l'apposition des scellés sur les presses Tarbé, les *Affiches de Sens* sont suspendues et le *Journal politique et littéraire* supprimé. Alexandre, le rival industriel de Th. Tarbé, s'empresse de donner à son journal l'extension nécessaire, et va publier dorénavant les relevés du bureau des hypothèques et les annonces de ventes. Nous allons donner le titre des principaux articles contenus dans les 29 numéros de l'*Observateur* parus en l'an VI (1797-1798).

Les articles de cette feuille dont la nomenclature est forcément abrégée ici, sont intéressants à consulter; ils forment un résumé de l'année politique de notre département. Nous l'avons dit et nous le répétons aujourd'hui, il est bien regrettable que nous n'ayons point eu un pareil guide

pour les années antérieures que nous venons de parcourir. Que de faits ignorés nous auraient été révélés sur les hommes et les événements de notre histoire locale!

Le premier numéro de l'an VI (N° XXVII, 5 vendémiaire), commence par un nouveau prospectus, véritable chant de triomphe, à propos des événements du 18 fructidor et de la victoire des républicains : « Ce journal qui, au dire des rédacteurs de feu le *Journal politique et littéraire*, devait mourir dès sa naissance, a néanmoins survécu à tous les orages politiques. Il a la gloire d'être du petit nombre de ceux qui, dans un temps de calamités et de persécutions, ont eu le courage de défendre les principes, le gouvernement et les autorités constituées, quand les principes, le gouvernement et les autorités constituées étaient proscrits, assassinés. Nous avons donc rempli la tâche que nous nous étions proposée; nous avions pris pour devise : *Vitam impendere vero;* dire la vérité aux dépens de notre vie, nous avons satisfait à notre engagement; rien n'a pu nous effrayer, ni les menaces des conspirateurs royaux, ni les calomnies des vils folliculaires, dont, il faut espérer que le gouvernement fera bientôt justice.

« L'accueil que l'on a fait à notre journal, le nombre des abonnés qui augmente tous les jours depuis l'heureux événement qui a sauvé la République, nous ont mis à même de donner plus que nous n'avions promis. Nos numéros que nous avions annoncé d'abord ne devoir être que de huit pages ont été souvent de douze et de seize.

« Nous continuerons à rendre compte de tout ce qui nous paraîtra devoir intéresser l'esprit public, des événements qui arriveront dans le département, des actes des Administrations qui présenteront quelqu'intérêt, des lois les plus importantes, des arrêtés du Directoire exécutif.

« Plusieurs de nos abonnés ayant paru désirer que nous insérions l'état-civil, le prix des grains et les différents avis, nous nous rendrons d'autant plus facilement à ce vœu que la mort subite du *Journal politique* contre lequel nous étions obligé d'employer plusieurs pages, nous met à portée de le remplir. Nous nous proposons même d'y insérer dorénavant le tableau des hypothèques.

« Le prix de l'abonnement est toujours de 50 sous pour trois mois, franc de port pour toute la République, à moins que la résolution du Conseil des Cinq-Cents sur le timbre, si elle est approuvée par les Anciens, ne nous force de demander de l'augmentation; dans ce cas, nous promettons de la rendre la plus modérée que nous pourrons.

« On s'abonne chez le citoyen Alexandre, imprimeur à Sens, etc. »

Vient ensuite une relation de la Fête de la République célébrée à Sens le 1er vendémiaire an VI. — P. 270. « Le 5e jour complémentaire, les Théophilantropes ont ouvert l'exercice de leur culte dans le temple du ci-devant Grand-Séminaire. » — P. 271. Correspondance de St-Julien (contre le ministre du culte). — P. 273. (15 vendémiaire). Les républicains d'Auxerre aux républicains de Sens. (Relation de la célébration de la Fête de la République à Auxerre et de la séance littéraire qui y a eu lieu). — P. 274 Serment de haine à la royauté prêté par 12 ministres du culte. — P. 275. Rentrée à Sens de la 96e compagnie de vétérans nationaux.

— P. 281. (25 vendémiaire). Arrêté de l'Administration centrale du 12 vendémiaire an VI, mettant le ci-devant Séminaire d'Auxerre à la disposition de l'autorité militaire pour y concentrer les militaires rappelés sous les drapeaux.— P. 283 et 284. Trait de friponnerie et trait de lâcheté d'un *honnête gen*. (Il s'agit de deux personnages de Sens). — P. 289. (5 brumaire). Cérémonie funèbre en l'honneur du général Hoche, célébrée à Sens le 30 vendémiaire (avec hymne, couplets, strophes par divers sénonais). — P. 295. Administration centrale, arrêté du 25 vendémiaire an VI, décidant « que les citoyens Perthuis, Challaye, Morizet, Demorillon et Roze qui ont été membres de l'Administration centrale depuis les dernières élections, jusqu'au 21 fructidor dernier, seront tenus de réintégrer dans les 24 heures les comptes déposés par Wion à l'Administration, le 18 germinal dernier (481 pièces de comptes concernant l'émigré Tardieu-Malessis qui se trouvent soustraites des bureaux). » — P. 296. Éloge des Français morts en défendant la République. Ode par Joseph-Marie d'Avigneau. — P. 298. Esprit public dans le département de l'Yonne. (Très intéressant). — P. 301. Nouvelle lettre de St-Julien-du Sault. — P. 302. « Nous annonçons au public que l'Administration municipale a cru dévoir enjoindre au prêtre-caméléon qui était chargé de l'établissement d'éducation publique de cette commune, d'évacuer les bâtiments dont elle lui avait accordé la jouissance, et que ce prêtre se dispose à évacuer la commune; *bon voyage*. » Il s'agit sans doute de l'abbé Salgues qui avait fortement contribué à la rédaction du *Journal politique et littéraire*. Il fut remplacé comme principal du collège de Sens par Benoist-Lamothe. — P. 203. Interdiction aux comédiens de la salle qui leur avait été accordée. — P. 205. Villetard, représentant du peuple, à l'Administration municipale de Sens. Paris, le 4 brumaire an VI. (Sur la signature de la paix). — P. 207. Article cité plus haut (à propos de l'acquittement du rédacteur du *Journal politique*). — P. 213. (25 brumaire). L'Administration centrale à ses concitoyens. (Réouverture des cours de l'École centrale). — P. 215. Arrestation à Auxerre de Parisot, ex-chanoine, ex-noble et parent d'émigré. « Cet homme passe pour avoir été un des chefs les plus ardents du parti des royalistes ; c'était le *Salgues* d'Auxerre, l'ami et le conseiller de Mailhe; c'est dans sa maison que s'assemblaient tous les conspirateurs qui ont dirigé les nominations de germinal. » — P. 215. Extrait du discours prononcé le 15 de ce mois, à l'ouverture de la session, par le citoyen Moreau de Vormes, président du tribunal criminel du département de l'Yonne. — P. 216. Suspensions des Administrations municipales de Tonnerre, St-Florentin et autres. — P. 221. (5 frimaire an VI). Aux citoyens rédacteurs de l'*Observateur*. (Lettre sur les royalistes de Sens). — Démarche de Th. Tarbé pour la levée des scellés apposés sur ses presses (article cité plus haut). — P. 224. Arrêté du canton de Pont-sur-Yonne sur les certificats à délivrer. — P. 225. Session du tribunal criminel du 15 brumaire. — P. 226. Correspondances de Treigny, St-Fargeau, St-Florentin, Coulanges, Appoigny. — P. 229. (15 frimaire). Administration centrale. Séance du 27 brumaire an VI. (Arrêté portant défense aux curés de faire des quêtes publiques et de sonner les cloches). — P. 232. Extrait du discours prononcé à Auxerre dans la salle décadaire,

le 10 de ce mois, par le citoyen Moreau de Vormes, président du tribunal criminel du département de l'Yonne. — P. 234. Sur une scène scandaleuse dans la salle de spectacle de Sens. — P. 237. Discours du citoyen Barras à Bonaparte, dans la séance du 20 frimaire. — P. 238. Sur la banqueroute d'un nommé Bouillon, négociant à Sens (royaliste). — P. 239. Arrêté de l'Administration municipale de Sens sur la célébration obligatoire des fêtes républicaines — P. 240. Lettre de Pont-sur-Yonne. — P. 242. Analyse de plusieurs arrêtés du département. — P. 245. (5 nivôse an VI). Ouverture des registres d'inscriptions pour les citoyens propres aux fonctions publiques. — P. 240. Installation à Sens dans la cathédrale, du culte des Théophilantropes. — P. 248. Inauguration à Vermenton des arbres de la Liberté et de la Fraternité. — P. 253. Mesure à prendre (à propos des prochaines élections). « Puisse l'assemblée électorale de l'an VI, ouverte sous les auspices du 18 fructidor, réparer par son républicanisme les maux qu'ont causés à la Patrie les résultats funestes de cette abominable assemblée électorale de l'an V, qui, sous l'influence des Paradis, des Gaux, des Matras et des Tarbé, était devenue, par les intrigues des Guénot, des Latour, des Leblanc et du déporté Parisot, un foyer de royalisme et de contre-révolution. » — P. 257. Vente de biens nationaux. — P. 261. (25 nivôse an VI, 14 janvier 1798). Esprit public. (Épuration des fonctionnaires). — P. 265. Vente de biens nationaux. — P. 269. (5 pluviose, 24 janvier 1798). Relation de la fête de la paix continentale célébrée le 20 de ce mois dans les cantons, à St-Julien, Villeneuve, Sens, etc.; on y trouve deux pièces de vers dont l'une intitulée : La commune d'Auxerre à la commune de Sens, a pour auteur le citoyen L. Fontaine, vice-président de l'Administration municipale d'Auxerre et professeur à l'École centrale ; l'autre a pour auteur le citoyen Piis. — P. 273. « On dit que Monsieur Salgues, ancien coopérateur du *Journal politique et littéraire*, vient d'être condamné par contumace, par le tribunal criminel de l'Yonne, à la déportation. » — P. 274. Administration centrale. Arrêté du 22 nivôse (décidant que dans les communes d'Avallon, Vermenton, Auxerre et Joigny, lieux d'étape, passage et séjour des détachements de l'armée d'Italie, il sera élevé un arc-de-triomphe portant ces mots : « Aux braves guerriers de l'armée d'Italie, les citoyens reconnaissants). » — P. 277. (15 pluviose). Des banqueroutiers. (Article visant des personnages de Sens). — P. 278. (Destitution de divers fonctionnaires). — P. 279. Attaques contre Laroche, ancien directeur du *Journal politique*. — P. 280. « Le Cercle constitutionnel d'Auxerre s'augmente tous les jours, il est déjà composé de plus de 600 membres... » — « Une souscription est ouverte chez le commissaire du Directoire exécutif pour la descente en Angleterre. » — P. 285. (25 pluviose). Instruction publique (sur la mauvaise organisation de l'instruction primaire). — P. 287. Correspondances diverses sur les prochaines élections. — P. 290. Épître des Théophilanthropes aux Catholiques sénonois. — P. 293. (5 ventôse an VI, 23 février 1798). L'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. (Proclamation au sujet des assemblées primaires et des prochaines élections). — P. 295. Arrêté sur la célébration des décadis et fêtes nationales. — P. 297. Sur les intrigues des royalistes et le serment à exiger des prêtres. — P. 301. (15 ventôse). Passage à

Sens d'une partie de l'armée du Rhin. — P. 302. Sur la fête de la souveraineté du peuple. Cette relation est précédée d'un article sur l'attitude hostile des royalistes, qui se termine ainsi : « On assure que le citoyen Monvert, oncle de la femme Marsangis, est employé par le directeur Barras pour donner des renseignements à Bonaparte sur le projet de descente en Angleterre. S'il partage le système de sa chère mère, les Anglais auront bon marché de notre armée. » Il paraît que cet article déplut singulièrement à l'entourage de Barras, car il fut la cause première de la suspension de l'*Observateur*, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure. — P. 305. « A Joigny, des malveillants ont substitué, pendant la nuit, aux inscriptions que la municipalité avait fait graver sur les portes de la ville, en l'honneur de l'armée d'Italie, des horreurs contre Bonaparte et l'armée qu'il commande. (M.... pour Bonaparte et les brigands qui sont sous ses ordres). » — P. 309. (25 ventôse). Assemblées primaires (long article à propos des élections qui auront lieu dans 5 jours). — P. 314. Antidote républicain. On réplique à certains couplets aristocratiques que l'on chante dans les salons des honnêtes gens. — P. 317. (5 germinal an VI, 25 mars 1798). Élections. Noms des électeurs élus. « Le triomphe des républicains est complet. » — P. 325. (15 germinal). Célébration à Sens de la fête de la souveraineté du peuple. — P. 328. Hérard, représentant du peuple, aux citoyens composant l'Administration municipale de Sens. (Remerciements pour son élection aux fonctions municipales qu'il viendra remplir aussitôt que ses fonctions législatives seront à leur terme). — P. 333. (25 germinal). Établissement du culte théophilanthropique à Auxerre. — P. 334 et 336. Auxerre, 21 et 23 germinal. (Détails intéressants sur les opérations électorales et les intrigues auxquelles elles donnèrent lieu). — P. 337. Couplets chantés à la fête de la souveraineté du peuple, veille du 1er germinal, par le citoyen Courtois. — P. 341. (5 floréal an VI, 24 avril 1798). Arrêté de l'Administration municipale du canton de Sens du 29 germinal an VI (sur la stricte exécution du calendrier républicain). — P. 344. Assemblée électorale. (Résultat des élections). — P. 347. Hommage au pacificateur du continent (vers par le citoyen Courtois). — P. 349. (15 floréal). Instruction publique (sur l'insuffisance des moyens d'instruction) — P. 352. Fête à Auxerre (à l'occasion du passage d'une colonne de l'armée du Rhin). — P. 357. 25 floréal (14 mai 1798). Esprit public. — Cet article est intéressant et nous le donnons ici parce qu'il rappelle une des phases de la politique du Directoire qui, après avoir soutenu les républicains avancés, revint pendant quelque temps en arrière et soutint une politique ultra-modérée. Voici cet article, à la suite duquel le journal sénonois fut suspendu :

« Parce que le gouvernement, qui redoute également les deux extrêmes, fait actuellement la guerre aux anarchistes, ne voilà-t-il pas que les *honnêtes gens*, pour qui *anarchiste* et *républicain* sont synonimes, se disposent déjà à chanter victoire. On les voit s'agiter, courir, intriguer, dénoncer, comme avant le 18 fructidor.

« Les discussions qui viennent d'avoir lieu au Conseil des Cinq-Cents ont fourni occasion à ceux de Sens de se réunir extraordinairement ces jours derniers, dans leur repaire accoutumé ; et là, après une longue et

tumultueuse délibération, ils ont arrêté d'abord qu'il serait fait une adresse au ministre de la police générale, pour demander la prohibition de l'*Observateur du département de l'Yonne*, attendu que, sans respect pour les saints ministres des autels, il ose leur reprocher de ne pas se soumettre aux invitations du gouvernement; que, sans déférence pour l'ancien directeur d'un *bon* journal que le 18 fructidor a tué, il a l'impudence de trouver mauvais qu'une certaine compagnie Lhéritier le fasse, par pitié, directeur d'un coche; que, sans égard pour un *honnête* receveur du droit d'enregistrement qui n'a pas manqué une seule séance du conseil de ce bon monsieur Mailhe, il s'avise de dire franchement qu'il serait ridicule de le destituer d'une place de 4,000 fr. pour lui en donner une autre de 12,000; qu'au mépris de la liberté des citoyens, il est assez audacieux pour provoquer la surveillance de la police sur leurs rassemblements périodiques qui, comme on sait, n'ont d'autre but que l'ordre et le bonheur de la République; que, sans ménagements pour Gau, comme pour Chérest, il imprime également le cachet de l'ignominie sur le front de l'intrigant des deux livrées; qu'enfin, par un excès d'attachement pour la Constitution de l'an III[e], il en demande sans cesse la stricte exécution.

« Avec de tels moyens, on ne saurait sans doute manquer de réussir auprès du Directoire. Cette mesure une fois adoptée débarrassera ces messieurs d'un surveillant incommode et produira nécessairement un grand bien pour l'esprit public des *honnêtes gens;* mais elle ne suffira pas pour abattre celui des *anarchistes*, c'est-à-dire des républicains. Si l'on pouvait faire annuler les élections du département de l'Yonne, comme l'ouvrage de l'anarchie. Oh! le bon coup!

« Ça été le second objet à l'ordre du jour. Plusieurs orateurs, après avoir renouvelé, augmenté, brodé les différentes atrocités vomies par feu le *Journal politique*, contre les citoyens Villetard, Housset, Moreau et Guichard, ont proposé de faire une adresse à ce sujet au Conseil des Cinq-Cents. *Un avocat* a été chargé de sa rédaction. On croit qu'il ajoutera, par *post-scriptum*, une invitation énergique au Corps législatif de revenir sur le décret du 19 fructidor qui annule les élections de l'an V et d'admettre en conséquence *messieurs* Tarbé, Leclerc-Matras, Gau et Paradis qui ne sont pas des anarchistes.

« Pauvres gens! Quoi, vous croyez bêtement que la contre-révolution est faite, parce que l'horizon politique a été obscurci par de légers nuages; parce que, fatigués de convulsions, nos législateurs écartent du sanctuaire des lois des hommes qu'ils regardent comme ennemis de la Constitution de l'an III? Vous croyez que, cédant, sans examen, à vos déclamations, le Directoire va sur-le-champ vous donner le petit plaisir de voir les scellés apposés sur nos presses. Ah! prenez garde plutôt qu'ouvrant les yeux sur vos menées blankembourgeoises, il ne vous délivre à chacun un passeport, en bonne et due forme, pour rejoindre vos amis Pichegru, Barthelemy et leurs confrères.

« Oui, nous avons gémi des divisions qui ont éclaté dans le Corps législatif; oui, nous avons craint qu'une méfiance peut-être mal fondée ne portât atteinte à la Charte sacrée qui nous régit. Peut-on nous faire un crime d'un sentiment né de notre amour sans bornes pour la République,

et la liberté de la presse serait-elle tellement restreinte, selon vous, que l'on ne put, sans danger, exprimer ses vœux pour le salut commun.

« Votre haine, d'ailleurs, nous honore, et, si nous avions pu un instant mériter vos éloges, nous croirions avoir démérité du gouvernement. Colportez, tant que vous voudrez, des adresses et des dénonciations. Pour nous, sans inquiétude sur les résultats qu'elles sont capables de produire, nous marcherons toujours invariablement sur la ligne des principes et de la Constitution de l'an III. »

Le numéro de floréal avait à peine paru que l'ordre arrivait à Sens de suspendre l'*Observateur*, mis en suspicion pour son article du 5 ventôse, qui dénonçait Montvert comme mauvais patriote, et visait les relations intimes de Mme de Marsangis avec Barras. Pendant deux mois et demi, les presses d'Alexandre, comme celles de Tarbé furent mises en interdit et ce ne fut que le 5 thermidor que l'*Observateur* put reparaître après de nombreuses démarches de son éditeur. Voici le texte de l'arrêté de l'Administration centrale qui détermine le ministre de la police générale à lever l'interdit des presses d'Alexandre :

« Séance du 7 prairial an VI. Police administrative,

« Vu la pétition du citoyen Alexandre, imprimeur, propriétaire du journal intitulé : *L'Observateur du département de l'Yonne*, l'avis donné sur cette pétition par l'Administration municipale de la commune, canton de Sens, le 28 floréal an VI, l'un et l'autre ayant pour objet d'obtenir du Directoire exécutif le rapport de son arrêté du 18 du même mois qui ordonne l'apposition des scellés sur les presses du citoyen Alexandre servant à imprimer ledit journal et ce pour avoir, y est-il dit, diffamé et calomnié dans le N° XLIII les autorités constituées et les individus;

« L'Administration centrale de l'Yonne, assurée de l'exactitude de l'exposé du pétitionnaire et des renseignements fournis par l'Administration municipale du canton de Sens;

« Convaincue que le journal intitulé : l'*Observateur* a rendu à la chose publique d'importants services en donnant à l'esprit public une direction républicaine dans un temps où le génie royal s'efforçait de s'en emparer;

« Assurée que la prohibition de ce journal pourrait le faire rétrograder, non-seulement dans le canton de Sens dont le patriotisme s'est toujours soutenu, même au milieu des orages de la réaction, mais même dans toute l'étendue du département, qu'elle pourrait encourager les ennemis de la République et du gouvernement et fortifier leurs espérances criminelles;

« Considérant qu'il est du devoir des autorités républicaines de faire connaître au Directoire exécutif tout ce qui peut apporter des entraves aux progrès de la liberté;

« Arrête, après avoir entendu le commissaire du Directoire exécutif, que la pétition du citoyen Alexandre, imprimeur du journal dont il s'agit, l'avis de l'Administration municipale et le présent seront sans délai transmis au ministre de la police générale, avec invitation de prendre le tout en prompte et particulière considération et de les mettre sous les yeux du Directoire exécutif qui est également prié d'y avoir égard. »

L'arrêté d'interdiction fut promptement rapporté et la nouvelle autorisation porte la date du 22 messidor an VI (10 juillet 1798).

L'Observateur reparut à Sens le 5 thermidor an VI (23 août 1798). En tète du N° LI (p. 365), nous lisons, en effet : « Avis à nos abonnés : Le Directoire exécutif avait cru devoir, par un arrêté du 18 floréal dernier, ordonner l'apposition des scellés sur nos presses et la prohibition de notre feuille. Quelques éclaircissements sur nos principes politiques et sur l'article qui avait motivé son arrêté ont suffi pour le lui faire annuler. En conséquence, le 22 messidor dernier, sur le rapport du ministre de la police générale, il a déclaré que la prohibition du journal intitulé l'*Observateur du département de l'Yonne*, était comme non avenue et que les scellés seraient levés. Cette opération a eu lieu le 1er de ce mois, à huit heures du matin et nous reparaissons sur l'horizon, plus convaincus que jamais de la justice du gouvernement. Patriotes que cette mesure avait alarmés, rassurez-vous, et vous, ennemis de la République, tremblez..... »

Cet avis du rédacteur de la feuille sénonaise est suivi de plusieurs pages intitulées comme les précédentes : *Esprit public*, ou il rend compte des événements qui se sont succédé « pendant les deux mois que l'usage de notre plume a été suspendu. » Le journal reprend l'allure qu'il avait antérieurement à sa suspension et continue à donner des renseignements précieux pour notre histoire départementale. — P. 367. Arrêté de l'Administration centrale du 7 messidor an VI sur les foires et fêtes publiques qui doivent être célébrées les jours de fêtes décadaires. — P. 373. (15 thermidor), Correspondance de Sens. — P. 374. Arrêté de l'Administration centrale du 19 messidor faisant défense à tous imprimeurs d'imprimer d'autres calendriers que le calendrier républicain et d'accoler l'ancien avec le nouveau, même avec l'addition des mots : *vieux style*. — P. 375. Correspondances de Pont-sur-Yonne et de Mâlay-le-Grand. — P. 377. *Erreur n'est pas compte*, compte-rendu d'une petite comédie-vaudeville, en deux actes et en prose, imprimée à Auxerre, sans nom d'auteur. (Cpr n° 2955.) — P. 381. Fête commémorative du 10 août à Sens. — P. 384. Texte de la loi sur la célébration du décadi, adoptée le 17 thermidor. — P. 389. (5 fructidor an VI, 22 août 1798). Nouvelles de Sens et d'Auxerre. — P. 391. Arrêté de l'Administration centrale sur la police des barrières. – P. 393. « Sur la proposition du citoyen Moreau, de l'Yonne, le Conseil des Anciens, dans sa séance du 23 thermidor dernier, a ordonné la mention honorable et le dépôt à la bibliothèque du Corps législatif des *Éléments de morale*, du citoyen Dalmière. » — Texte de la loi faisant suite à celle du 11 frimaire, sur les transactions entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie, adoptée le 27 thermidor; suite, p. 401. — P. 397. (15 fructidor). Nouvelles de Sens et d'Auxerre. — P. 399. Mentions de plusieurs arrêtés de l'Administration centrale. — P. 405. (25 fructidor). Nouvelles de Sens. Relation de la célébration de la fête du 18 fructidor. — P. 407. Sur la contribution personnelle et somptuaire.

2988.— Calendrier pour l'an sixième de la République française. A Sens, de l'imp. de Th. Tarbé. In-4°, 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Avec les deux nouveaux calendriers, nouveau style et vieux style.

lorsque le délit dont s'est rendu coupable l'imprimeur Tarbé, le mettait dans le cas de la déportation et lui a fait subir l'épreuve d'une procédure criminelle à laquelle il a échappé par un excès d'humanité et d'indulgence.

« Courage, Administration municipale de la commune de Sens, sois toujours ferme dans tes principes, sans cesser d'être juste, ne déroges point au caractère sagement vigoureux qui t'a distinguée dans les époques les plus périlleuses de la Révolution, retrempe-le de nouveau dans le 18 fructidor et réfléchis dans tous tes actes administratifs la conduite énergique du gouvernement; sois inaccessible aux intrigues des royalistes; que leurs caresses lâches et perfides glissent sur toi comme sur le marbre et souviens-toi bien qu'une indulgence funeste envers les ennemis de la République serait le germe d'une nouvelle réaction dont tu finirais par être la victime. »

2990. — Recueil de chants patriotiques. S. l. n. d. In-8°, 16 p. — (Sc. Y. 2e série, I, 51).

Ce recueil est composé de chants composés par des auteurs sénonais. Il a sans doute été imprimé chez Alexandre.

2991. — Chanson républicaine. Le siècle d'or. S. l. n. d. (Sens, Alexandre). In-8°, 3 p. — (Sc. Y. 2e série, I, p. 52).

2992. — Hymne sénonais, par le citoyen Régley, de Sens S. l. n. d. (Sens, Alexandre). — (Sc. Y. 2e série, I, p. 51).

2993. — Office du matin, à l'usage des Théophilanthropes ou Chrétiens français. S. l. n. d. (Sens, Alexandre, an VI). In-12, 24 p. — (A. B. 475).

2994. — Hymnes (Cantiques et Strophes à l'usage des Théophilanthropes). S. l. n. d. In-12, 4 p. — (A. B. 475).

2995. — Recueil de Cantiques, Hymnes et Odes pour les fêtes religieuses et morales des Théophilanthropes, ou adora teurs de Dieu et Amis des hommes. Troisième édition, corrigée et considérablement augmentée. Prix : 8 sous. Sens, Alexandre, imp. In-12, 35 p. — (A. B. 475, relié avec les pièces précédentes).

On trouve cet ouvrage annoncé ainsi dans l'*Observateur* du 5 nivôse an VI (p. 251) : « On a retranché de cette nouvelle édition, beaucoup plus complète que les deux premières, tout ce qui pouvait donner au culte théophilanthropique l'apparence d'une secte, tout ce que les deux premières renfermaient d'expressions mystiques et de mélanges hétérogènes; elle a été calquée, en un mot, sur les ouvrages théophilanthropiques de Paris. On ne pouvait pas mieux faire que de suivre strictement la marche des fondateurs de ce culte qui excite, avec raison, l'admiration et le respect de tous les hommes sensés, de tous les véritables philosophes. Ce recueil se trouve au comité de direction du culte théophilanthropique, à Sens et chez le citoyen Boulley fils, marchand, place de la Liberté, vis-à-vis le corps-de-garde. »

2996. — Discours qui a concouru pour un prix d'éloquence proposé sur cette importante question : Quelles sont les vertus les plus nécessaires au citoyen revêtu d'une magistrature? En quoi son caractère doit-il ressembler à celui de l'homme privé ou en différer? Par le citoyen Benoist-Lamothe. Prix : 6 sous. A Sens, chez Alexandre, imp. In-8°, 16 p. — (A. B. 528).

L'*Observateur* du 5 nivôse (p. 252), en donnant le titre de cette pièce, ajoute : « Nous ne saurions trop recommander la lecture de cette brochure intéressante, à l'approche surtout des assemblées primaires. Les principes qui y sont renfermés ne peuvent qu'éclairer les citoyens sur les choix qu'ils auront à faire. »

2997. — Épître à un ami. S. l. n. d. (Sens, Th. Tarbé, an VI?). In-8°, 8 p. — (A. B. 528 F.).

L'auteur de cette pièce est Sallot de la Verpillière, de Sens. C'est une satire en vers des fêtes décadaires sénonaises où les républicains du cru sont fort maltraités. Laissons là les personnalités violentes et citons seulement le commencement de cette spirituelle épître :

Toi qui, non loin de l'Armançon,
Habites un séjour tranquille,
Des décadis de notre ville
Tu ne connais rien que le nom ;
Ma Muse, aujourd'hui, pour te plaire,
S'essayant sur un ton nouveau,
Veut, d'une fête décadaire,
T'ébaucher un léger tableau.
Quittes Plutarque et Labruyère,
Pour me suivre dans mon récit,
Va, le sage le plus austère
Quelquefois badine et sourit.
Au couchant de notre Esplanade,
Il est un renommé séjour,
Jadis saint, profane en ce jour,
C'est là qu'on fête le *Décade*,
C'est là que sur son tribunal
Le président municipal
Débite à toute l'assemblée
Mainte phrase bien ampoulée,
Dont les traits les plus immoraux
Sont applaudis par nos lourdauds.
O toi dont la Muse légère
Peignit jadis les grands combats
Et des grenouilles et des rats,
Inspire-moi, divin Homère!
Je chante la Jacobinière.
. . . .

2998. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Auxerre le 22 nivôse an VI (11 janvier 1798). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (Cpr *Observateur* du 15 nivôse an VI).

Sens, bâtiments provenant du ci-devant chapitre, logement des enfants de chœur; maison provenant de l'Ordre de Malthe et du Séminaire; maisons provenant de Lachapelle, émigré, de Gorot, Andouillé, Dauvergne, ex-chanoines; bâtiments et dépendances provenant du ci-devant bailliage et présidial de Sens; labourage à Verlin, provenant de la fabrique dudit lieu.

2999. — Département de l'Yonne. Ressort de la ci-devant maîtrise des Eaux et Forêts de Sens. Coupe de bois nationaux de deuxième origine, aulnes et arbres épars, provenant du séquestre de Dupré-St-Maur, à vendre pour l'ordinaire de l'an VI. Adjudication le 15 germinal an VI (4 avril 1798). A Sens, chez Alexandre, imp. — (A. Y. Émigrés, D. 3).

Bois, finage de Villegardin.

3000. — Département de Seine-et-Marne. Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine du citoyen Antoine-Louis Dupré-St-Maur et de la citoyenne Jeanne-Geneviève-Henriette Billard-Lorière, son épouse, père et mère d'émigrés. Rapport fait dans la séance du 7 messidor an VI. Melun, imp. Michelin. Affiche en 4 feuilles. — (A. Y. Émigrés, D. 3).

Biens dans Seine-et-Marne et terre de Villegardin dans l'Yonne.

3001. — Conseil des Anciens. Discours du citoyen Moreau (de l'Yonne) sur la résolution du 13 messidor, relative à la prise de l'île de Malte. Séance du 13 messidor an VI. Paris, imp. nationale, messidor an VI. In-8°, 6 p. — (M).

3002. — Profession de foi du citoyen Duperront, artiste dramatique, adressée à M. Rupier, prêtre et curé de St-Étienne à Sens. A Sens, chez Alexandre, imprimeur, rue de la Convention. — (N. T. Dioc. Sens, N., 377).

3003. — Éléments de morale, mis en vers et à la portée de tous les âges, par le citoyen Dalmières, instituteur à Sens; avec cette épigraphe : *Principiis obsta, serò medicina paratur* (c'est-à-dire : Arrêtez le mal dès le commencement, de peur que le remède n'arrive trop tard). A Sens, chez Alexandre, l'an VI de la République française. In-8°, 8 p. — (A. B. 528, 2).

On lit dans l'*Observateur du département de l'Yonne* du 15 thermidor an VI : « Ces vers sont composés de 35 quatrains dont les pensées sont aussi justes que simples. Nous ne saurions trop recommander aux instituteurs de les mettre entre les mains de leurs élèves. »

3004. — Extrait du registre des délibérations de l'Administra-

tion centrale du département de Seine-et-Oise. Séance publique du 24 messidor (12 juillet 1798), l'an VI de la République française. Rapport concernant la liquidation et le partage des biens du citoyen Claude-Jean Rigoley-d'Ogny et de la citoyenne Élisabeth Dalence, son épouse, en leur qualité de père et mère d'émigrés. Versailles, de l'imp. de Jacob, imp. de l'Administration centrale, place d'Armes, n° 13. Affiche en 5 feuilles.— (A. Y. Émigrés, R.1).

Biens sur la commune de Domats, provenant de Claude-Jean Rigolet-d'Ogny, seigneur de Bazoches. (S.-et-M.).

3005. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de Moreau (de l'Yonne), sur la résolution relative aux fêtes décadaires. Séance du 11 fructidor an VI (28 août 1798). Paris, imp. nationale, fructidor an VI. In-8°, 16 p. — (M).

3006. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine du citoyen Guillaume Montigny et de Marie-Louise Angélique du Bellay, son épouse, père et mère d'émigrés, demeurant à Montigny, commune de Perreux. Séance publique du 13 fructidor de la République française, une et indivisible (30 août 1798). Auxerre, imp. Baillif, an VI. Affiche en 2 feuilles.— (A. Y. Émigrés, L. 5).

Biens à Perreux, St-Denis, St-Martin, Grandchamp, etc.

3007. — Exercice public. Le 27 fructidor, les citoyens Bonnerot, Dufour, Crou et Dubois, élèves du collège de Sens, soutiendront un exercice républicain et littéraire. Œrtel et Alexandre, imprimeurs à Sens. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 643).

On a écrit à la main « an VI » (13 septembre 1798), ce qui nous a fait placer ici cette fiche. Mais en corrigeant l'épreuve, la mention des imprimeurs Œrtel et Alexandre nous a fait reconnaître l'erreur. Cette pièce doit donc être attribuée soit à l'an IV, soit à l'an V.

3008. — Exercice public et distribution solennelle des prix. Collège de Sens. Alexandre, imp. à Sens. In-4°, 4 p.— (A. T. VII, 653).





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an VI
(22 septembre 1797. — 21 septembre 1798).

La municipalité de la ville et canton de Tonnerre fut changée plusieurs fois pendant le cours de cette année.

A la fin de l'an V cette Administration était composée des citoyens Roze, président; Desnoyers, Rendu et Macé, membres; Percheron, commissaire du Directoire exécutif. Le 10 brumaire an VI, l'ancienne Administration ayant été destituée, la nouvelle était installée. Elle fut composée des citoyens Pierre-Jacques Cabasson fils, marchand; Jean-François Sommet-Brécy, ex-administrateur du district; Jean-Glaude Huguenin, ex-officier municipal; Jean-François Stiger, propriétaire à Tonnerre; Berthellot, négociant à Tonnerre. Mais celui-ci n'ayant pas accepté, le citoyen Roguier, de Tonnerre, était installé quelques jours après à sa place. En même temps, le citoyen Collier était nommé commissaire du pouvoir exécutif. Mais d'autres changements ne devaient pas tarder à être apportés dans la composition de l'Administration de cette ville de Tonnerre, si divisée alors et si difficile à maintenir en paix. Le 18 brumaire an VI, Collier est révoqué et remplacé par P.-J. Cabasson fils dans les fonctions de commissaire du Directoire exécutif.

Le 20 nivôse an VI, les administrateurs nommés en brumaire disparaissent presque tous; ils font place aux membres suivants: Fouinat, président; Huguenin, Stiger, Roguier et Prieur fils, membres. Cabasson reste commissaire du Directoire.

La composition de l'Administration tonnerroise paraît être restée la même pendant le reste de l'an VI.

3009. — Tableau de mes persécutions aux supérieurs écclésiastiques et à l'opinion publique. In-8° (S. l. n. d. Saint-Dizier, imp. Jean-Claude Fournier, 1797). — (B. nat.).

Cette pièce a pour auteur un prêtre originaire de Noyers (Yonne).

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale porte cette note de la main de l'auteur : « Je dois prévenir le lecteur que l'imprimeur ignorant et jacobin de Saint-Dizier à qui j'avais confié mon manuscrit avant le 18 fructidor, n'a jamais voulu me donner une seule épreuve, pour avoir le sanguinaire plaisir de laisser toutes les fautes d'orthographe et de français qui y fourmillent. »

3010. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 9 floréal an VI. Auxerre, imp. Baillif, an VI. Affiche. — (M).

Liquidation du patrimoine de Marie-Anne Regnard, veuve de Charles-Louis Leprince, demeurant à Tonnerre, mère d'Antoine Leprince, émigré.

3011. — Extrait des registres des délibérations de l'Administration centrale du département de l'Aube. Séance du 18 germinal an VI de la République française, une et indivisible (7 avril 1798). A Troyes, de l'imp. d'André, imp. de l'Administration. Affiche en 2 feuilles. — (A. Y. Émigrés).

Partage des biens de Edme Defeu, propriétaire aux Essorties, commune des Croûtes, et de Marie-Louise-Thérèse Lebeau, son épouse, père et mère de Marie-Simon Defeu, leur fils unique, émigré.

Biens à Chessy, Ervy, Auxon, etc. (Aube), et à Percey, Butteaux, Flogny et Germigny (Yonne).

3012. — Portrait de Jacques Chérest, peint d'après lui-même, changement de forme de ce Protée politique aux différentes époques de la Révolution. A Paris, chez tous les marchands de nouveautés. In-8°, 16 p. — (L. 3e série, t. XXVI, p. 8).

Cpr Compte-rendu dans l'*Observateur du département de l'Yonne* du 15 thermidor an VI (2 août 1797).

3013. — Quelques escrocs anglais démasqués ou les déserts de l'Amérique du Nord démontrés tels qu'ils sont. Paris, an VI de la République. In-8°, 52 p. Prix : 1 fr. 75 c. — (Sc. Y. 2e série, 10, p. 79).

Cet ouvrage de J. Mignard est particulièrement écrit contre les vendeurs de terres de Scioto et de New-York.



AN VII DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

1er vendémiaire au 6e jour complémentaire an VII (22 septembre 1798 — 22 septembre 1799).

Les membres de l'Administration centrale du département sont les mêmes qu'en l'an VI jusqu'au 28 ventôse an VII. A cette époque le citoyen Baumier, négociant à Ouaine, remplace le citoyen Maiseau, de Coulanges, destitué par le Directoire exécutif qui déclare dans son arrêté que « par ses principes, sa conduite et ses liaisons intimes avec les partisans de l'anarchie, il ne donne pas au gouvernement une garantie suffisante de son attachement à la République et à la Constitution de l'an III ».

Après le 25 fructidor an VII (11 septembre 1799), l'Administration renouvelée est composée ainsi : les citoyens Ménestrier, président; Balme, vice-président; Gaudet, de Taingy, Boileau et Baumier, membres. Commissaire du pouvoir exécutif : Hérard, ancien député de l'Yonne à la Convention. Ce dernier remplace Collet-Charmoy élu député pour trois ans.

Les élections du 1er germinal an VII (21 mars 1799) donnèrent les résultats suivants en ce qui concerne la députation au Corps législatif :

Conseil des Anciens : le citoyen Simonnet (Jean-Laurent), de Tonnerre, ancien membre du Directoire de l'Yonne, chef de divi-

sion à la police générale, fut élu à la place de Précy qui avait été nommé pour un an.

Conseil des Cinq Cents : le citoyen Guichard, déjà député, fut réélu pour trois ans ; le citoyen Collet-Charmoy, commissaire du pouvoir exécutif près l'Administration centrale, fut également nommé député pour trois ans, à la place de Gau des Voves, fructidorisé. La députation sera donc ainsi composée jusqu'à la Constitution de l'an VIII.

Aux Anciens : les citoyens Moreau des Vormes et Simonnet.

Aux Cinq-Cents : les citoyens Villetard, Housset, Boilleau, Guichard et Collet-Charmoy.

3014. — Almanach du département de l'Yonne, VII[e] année (sextile) de la République. (Au milieu, fleuron, l'équerre avec le bonnet phrygien). A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. Se vend chez Fr. Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. In-24, 120 p. — (M).

Cet almanach contient, comme les précédents, tous les renseignements administratifs nécessaires. Mais le calendrier n'est point double comme celui de l'an VI, et l'imprimeur a soin de nous en donner l'explication en reproduisant en tête la pièce suivante :

« Extrait du procès-verbal de la séance du 19 messidor an VI de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale.

« Un membre observe à l'Administration que, dans leurs différentes éditions d'almanachs, les imprimeurs de ce département accolent l'ère ancienne avec l'ère nouvelle, avec l'addition des mots : *vieux style;* il invite à rappeler à ces imprimeurs que la loi du 4 frimaire an IV abolit l'ère vulgaire, pour les usages civils, et veut que tous les actes publics soient datés conformément à la nouvelle division de l'année, que l'arrêté du Directoire exécutif du 14 germinal en ordonne la stricte exécution et que, s'ils ne s'y conforment pas, ils doivent être signalés au gouvernement, pour l'application de l'art. 35 de la loi du 19 fructidor an V.

« Sur quoi, ouï le rapport; le commissaire du Directoire exécutif entendu ;

« L'Administration de l'Yonne, considérant que l'ère ancienne n'existe plus pour les citoyens français ; que la nouvelle ère est la seule qui doive être observée ; qu'il convient, en conséquence, d'interdire tout ce qui peut faire revivre les anciennes habitudes au préjudice du nouveau calendrier ;

« Arrête, 1° Il est expressément défendu à tous imprimeurs d'imprimer d'autre calendrier que le calendrier républicain, et d'accoler l'ancien avec le nouveau, même avec l'addition des mots : *vieux style*. Art. 2, etc. ... » Pour extrait conforme, le président de l'Administration, Signé : Boilleau.

Nous trouvons dans cet almanach les noms des membres composant, au commencement de l'an VII, l'Administration municipale de la commune et canton d'Auxerre et qui sont les citoyens Tenaille, président; Fontaine, vice-président; Robert, officier public; Petit-Salomon, Leconte, Faurax,

père, et Chaisneau, membres; Defrance, commissaire du pouvoir exécutif.

L'almanach est terminé par une note intéressante sur la destruction des loups qui infestaient alors la France entière et qui avaient nécessité la rédaction d'une loi nouvelle accordant des primes pour leur destruction. Le relevé des loups tués en l'an V est le suivant :

Loups enragés	22
Loups non enragés, mâles	1,034
Louves pleines	124
Louves non pleines	702
Louveteaux de la taille de renard	3,479
Total	5,361

Dans ce tableau ne sont pas compris ceux que des gens aisés ont tués, sans réclamer de gratification. En ajoutant à ce dénombrement les loups qui seraient nés des louves pleines, on peut porter à 10,000, dit le rédacteur de la note, le nombre de ces animaux malfaisants dont la France a été délivrée cette année.

3015. — Affiches d'Auxerre. Imp. L. Fournier. In-4°.

Nous n'avons pu voir aucun numéro des Affiches d'Auxerre pour l'an VII.

3016. — Recueil des ouvrages de prose et de poésie qui, sur le jugement du jury central d'instruction publique, ont obtenu les couronnes décernées dans la fête du 1er vendémiaire an VII. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 48 p. — (Q).

Les auteurs de ces pièces sont les citoyens P. Poulin, Crochot, Joseph-Marie d'Avigneau, etc.

3017. — Discours qui a obtenu le prix de prose sur cette question : Quelles vertus sont le plus nécessaires au citoyen revêtu d'une magistrature? En quoi son caractère doit-il ressembler à celui de l'homme privé et en différer? Par le citoyen P. Poulin, demeurant à Auxerre. Imp. de Baillif, an VII. In-8°, 48 p. — (B. Loriferne, à Sens).

3018. — Extrait du registre des délibérations du département de Seine-et-Marne. Séance du 3e jour complémentaire, l'an VI de la République française. Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de la citoyenne Regnier-Guerchy, épouse du citoyen Joseph-Bernard-Louis-Claude d'Haussonville, mère d'émigré. Séance du 16 vendémiaire an VII (7 octobre 1798). Arrêté définitif. Melun, imp. de Michelin. Affiche en 2 feuilles. — (A. Y. Emigrés, C. 4).

3019. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du......... Rapport et

arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de Marie-Renaut-Laroche Grandval, veuve Louis Lagrange, mère d'Étienne Lagrange, émigré. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche en 2 feuilles. — (A. Y. Émigrés, L. 4, pièce incomplète).

3020. — Administration centrale du département de l'Yonne. Séance du 21 vendémiaire an VII. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § 1. N. 173).

Avertissement aux créanciers des émigrés d'avoir à déposer leurs titres pour se faire rembourser ou par la République ou par les émigrés eux-mêmes, rayés de la liste.

3021. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 21 vendémiaire an VII. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. Tiré à 500 ex. et 600 ex. in-8°. — (A. Y. Reg. 107, f° 115).

Arrêté pour contraindre les retardataires de la contribution de l'an VI à verser ce qu'ils restent devoir. « Le ministre de la marine a été autorisé à tirer un million sur le département; les traites sont arrivées et elles doivent être acquittées dans le plus bref délai possible. »

3022. — Département de l'Yonne. Extrait du *Bulletin des Lois de la République française*. Loi relative à la célébration des Décadis. Du 13 fructidor. Loi contenant des dispositions nouvelles pour l'exacte observation de l'anniversaire de la République. Du 23 fructidor. Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 22 vendémiaire l'an VII de la République française, tenue par les membres de l'Administration centrale, Auxerre, imp. Baillif, an VII. In-8°, 11 p. et en placard. — (A. Y.).

L'arrêté enjoint de se conformer exactement aux prescriptions de ces deux lois.

3023. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 1er brumaire an VII. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 800 ex. et 600 ex. en affiches. — (A. Y. Reg. 107, f° 123, v°).

Arrêté concernant les contributions.

3024. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 1er brumaire an VII. Auxerre, Baillif. In-8°, 800 ex. et affiches, 600 ex. — (A. Y. Reg. 107, f° 124, v°).

Arrêté relatif aux demandes en décharge ou réduction des contributions des années V et VI.

3025. — Adresse de l'Administration centrale du département

de l'Yonne à ses concitoyens et aux Administrations municipales. Vendémiaire an VII. Auxerre, imp. Baillif. Placard. — (A. Y. R. 1790 à l'an VIII).

Formation des bataillons auxiliaires.

3026. — Ministère de l'Intérieur. École polytechnique. Concours pour l'admission des élèves. Avis. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche. — (M).

Le citoyen Labbey sera ..... à Dijon le 9 brumaire, à Auxerre le 15, à Paris le 19.

3027. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de feue Edmée-Gabrielle Robinet, veuve de Jacques-Germain-Edme Martineau de Soleine. Séance publique du 5 brumaire an VII de la République française, une et indivisible (26 octobre 1798), tenue par les administrateurs du département. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche en 2 feuilles. — (M).

3028. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès verbal de la séance du 8 brumaire an VII. Auxerre, imp. Baillif. In-8° et en placards.— (A. Y. Reg. 107, f° 128, v°).

Arrêté concernant les conscrits et leur réunion au chef-lieu.

3029. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 17 brumaire an VII. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 700 ex. Placards, 500 ex. — (A. Y. Reg. 107, f° 135),

Arrêté concernant les contributions directes de l'an VII. Perception d'un décime provisoire.

3030. — Rapport et arrêté de liquidation du patrimoine du citoyen Claude-Edme-Charles Chevalier-Minières et Marie-Jeanne Dedruyes, son épouse, père et mère de Jacques-Germain Chevalier, émigré, en exécution des lois des 9 floréal an III et 20 floréal an IV; séance publique du 18 brumaire an VII de la République française (8 novembre 1798), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche. — (A. Y. Émigrés, C. 4).

Biens à Ouaine et Merry-Sec.

3031. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 19 brumaire de l'an VII de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche en 3 feuilles. — (M).

Liquidation du patrimoine de J.-B.-François-Antoine Villeroy, vivant, demeurant à Chablis, père d'Antoine-Nicolas Villeroy, émigré.

3032. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, rendus pendant le mois de brumaire de l'an VII de la République française, une et indivisible. Certifié conforme le 1er frimaire an VII. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard de 1 feuille 1/2. — (M).

3033. — Adjudication des barrières, à la charge d'entretien des routes. Cahier des charges. Auxerre, imp. Baillif, an VII. In-4°, 22 p. — (P).

3034. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 1er frimaire an VII. Auxerre, Baillif. In-8°, 200 exempl. — (A. Y. Reg. 107, f° 141).

Arrêté concernant la perception des contributions de l'an VII.

3035. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 5 frimaire an VII (25 novembre 1798). Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 800 ex. et en placards, 500 ex. — (A. Y. Reg. 107, f° 143 v°).

Arrêté sur les patentes de l'an VII.

3036. — L'Administration municipale de la commune d'Auxerre au Conseil des Anciens. Auxerre, le 9 frimaire an VII (29 novembre 1798). (Paris), imp. nationale, frimaire an VII. In-8°, 3 p. — (M).

Au sujet de la pleine réussite de la conscription.

3037. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 11 frimaire an VII (1er décembre 1798). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § 1. N. 173).

Arrêté prescrivant l'enlèvement des signes d'un culte quelconque dans les lieux destinés à l'instruction des élèves.

3038. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de la citoyenne Jeanne-Thérèse Esclavy, veuve de Edme Narjot, demeurant à Auxerre, mère d'émigré. Séance du 11 frimaire an VII de la République française, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif. Affiche en 3 feuilles. — (A. Y. Émigrés).

3039. — Rapport et arrêté de liquidation du patrimoine de la citoyenne Gabrielle-Luce Drouard, veuve de Henri Lenferna, demeurant à Bligny-le-Carreau, ascendant d'émigrés. Extrait du procès-verbal de la séance du 14 frimaire an VII. Auxerre, imp. L. Fournier, an VII. Affiche. — (A. Y. Émigrés L. 5).

Les biens situés à Bligny avaient été sequestrés par suite de l'émigration des fils Lenferna, Charles-Henri et Edme-Philippe.

3040. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 17 frimaire an VII de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, imp. Baillif, an VII. In-8°, 4 p. et en placard. — (M).

Arrêté prescrivant la célébration du jour anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français et le remplacement, dans cette cérémonie même, des arbres de la Liberté qui auraient pu être détruits dans le cours de l'année par quelque cause que ce soit.

3041. — Adresse du département de l'Yonne à ses concitoyens. Extrait du procès-verbal de la séance du 18 vendémiaire an VII (9 octobre 1798). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Reg. 107, f° 112).

Mesures pour la levée de 200,000 conscrits prescrite par la loi du 3 vendémiaire.

3042. — L'Administration centrale du département de l'Yonne aux représentants du peuple composant le Conseil des Anciens. Auxerre, le 23 frimaire an VII (12 décembre 1798). Paris, imp. nationale, nivôse an VII. — (M).

Au sujet de la proclamation de la loi de la conscription nationale.

3043. — L'Administration centrale du département de l'Yonne aux représentants du peuple composant le Conseil des Cinq Cents. Auxerre, le 22 frimaire an VII. Paris, imp. nationale, nivôse an VII. — (M).

Même sujet.

3044. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, rendus pendant le mois de frimaire de l'an VII de la République française, une et indivisible. Certifié conforme le 1er nivôse an IV. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche. — (M).

Plusieurs des jugements rendus sévissent contre les tendances nombreuses de réaction : 1° Gautard, d'Aillant-sur-Tholon, est condamné à trois décades d'emprisonnement pour avoir sonné la cloche civique le 23 fructidor dernier, jour célébré par les catholiques sous le nom de dimanche ; 2° Calmus, de Chassy, même condamnation pour le même objet ; 3° Dumont, notaire, Courtois, apothicaire et Hattier, marchand de bois à Joigny, sont condamnés pour n'avoir pas obéi à l'ordre légal qui leur avait été donné de se trouver en armes pour assister à la fête décadaire du 20 prairial ; 4° Vingt citoyens d'Irancy sont condamnés dans les mêmes conditions pour n'avoir point assisté, à Cravant, à la fête de l'anniversaire de la fondation de la République ; 5° trois habitants d'Étais et un de Sougères sont condamnés pour avoir outragé les gendarmes chargés de faire exécuter l'arrêté concernant le calendrier républicain.

3045. — Département de l'Yonne. Contribution foncière de l'an VII. Formation des rôles. Instruction. Auxerre, imp. Baillif, an VII. In 8°, 6 p. — (L. 3e série, t. XXVI, p. 115).

3046. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 2 nivôse an VII (22 décembre 1798). Auxerre, imp. Baillif. In-8°. — (A. Y. Reg. 107, f° 156 v°).

Rétablissement du séquestre sur les biens des émigrés.

3047. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de Jean-Baptiste-Thomas Boucher-Larupelle et Anne Rafin, son épouse, demeurant à Auxerre, père et mère de Charles-Jean-Baptiste Boucher-Larupelle, émigré. Séance publique du 8 nivôse an VII de la République française, une et indivisible (28 décembre 1798), tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche en 3 feuilles. — (A. Y. Émigrés).

3048. — Département de l'Yonne. Imprécations contre les parjures, Invocation, Hymnes et Chansons patriotiques pour les fêtes nationales. Premier recueil. Auxerre, imp. Baillif, an VII. In-8°, 32 p. — (Sc. Y. 1re série, V, p. 153).

Ce recueil contient les pièces suivantes : 1° Circulaire de François (de Neufchâteau), ministre de l'intérieur, sur les mesures à prendre pour la célébration de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français; 2° Hymne à l'Indépendance, par François (de Neufchâteau), ministre de l'intérieur; 3° Imprécation contre les parjures (pièce et poésie), par le citoyen Mathon, professeur de Belles-Lettres à l'École centrale du département de l'Yonne; 4° Invocation à l'Être suprême, pour la fête du 2 pluviôse, poésie par le citoyen Fontaine, professeur de grammaire à l'École centrale du département de l'Yonne; 5° Hymne pour la prestation du serment républicain, dans la cérémonie du 21 janvier, par le citoyen Benoît-Lamothe, recteur de l'École sénonaise; 6° Autre sur le détrônement du dernier tyran des Français (10 août), par le citoyen L. Fontaine; 7° Sur le départ des conscrits de l'Yonne, par le même; 8° Hymne à l'occasion de la guerre des Français contre le gouvernement des Deux-Siciles, chanté le 30 frimaire an VII, par le même; 9° Hymne pour la Fête de la Jeunesse, 10 germinal, par le citoyen Benoît-Lamothe, recteur du collège de Sens; 10° Autre (sur le 13 vendémiaire, sans nom d'auteur); 11° Stances, par J.-B. Boileau, président de l'Administration centrale du département de l'Yonne; 12° Contre le despotisme, le fanatisme et la féodalité, c'est-à-dire contre les Rois, les Prêtres et les Nobles, hymne, par le même; 13° Fête du 14 juillet an VI, par le même; 14° Fêtes du 10 août et du 2 pluviôse, par le même; 15° Du serment, par l'Administration centrale; 16° Extrait du procès-verbal de la séance du 19 nivôse an VII (8 janvier 1799), tenue par les membres de l'Administration centrale. (Arrêté pour l'impression et la distribution des pièces ci-dessus).

3049. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 25 nivôse an VII (14 janvier 1799). Auxerre, imp. Baillif. In-8°. — (A. Y. L. § 1. N. 173).

Arrêté relatif au partage des biens indivis avec la République représentant les émigrés.

3050. — Discours prononcé par le président de l'Administration centrale de l'Yonne, le 2 pluviôse an VII (21 janvier 1799), sur l'objet de cet anniversaire et sur l'inauguration du temple consacré aux fêtes nationales. Auxerre, imp. Baillif, an VII. In-8°, 23 p. — (Sc. Y. 1re série, V. p. 816).

Anniversaire de la mort du dernier roi des Français.

3051. — Strophe pour l'ouverture de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, qui sera précédée d'une marche nouvelle mise en musique par un citoyen de la commune d'Auxerre (par L.-P. D.). Couplets pour la fête du 21 janvier (2 pluviôse an VII(Par le citoyen Ménétrié, administrateur du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VII. In-8°, 2 p. — (P.)

3052. — Département de l'Yonne. Liste supplémentaire des émigrés, formée en exécution de l'art. 5 de la loi du 25 brumaire an III, des individus ci-devant domiciliés dans ce département et qui n'ont point justifié de leur résidence. A Auxerre, le 19 pluviôse an VII de la République, une et indivisible (7 février 1799). Signé au registre : Boileau, président; Menetrier, Maiseau, Balme, administrateurs; Collet, commissaire du Directoire exécutif et Sauvalle, secrétaire en chef. Imp. Baillif, an VII. Affiche. — (A. Y. Émigrés, B. 5).

Dans cette liste, figurent Badonville, Pierre, ci-devant chef de brigade à la suite du 8e régiment de hussards, à Précy-le-Sec, absent depuis brumaire an V. Cuning, André, sous-lieutenant au régiment ci-devant Bassigny, fils de William Cuning, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne, absent depuis 1791. Marie-Pierre Germain de St-Cotard, officier au ci-devant régiment Viennois, demeurant à Auxerre. Vallée, Louis, demeurant à Villeneuve, absent depuis l'an III.

3053. — Corps législatif. Conseil des Cinq Cents. Projet de résolution présenté par Villetard. Séance du 22 pluviôse an VII (10 février 1799). Paris, imp. nationale. Pluviôse an VII. In-8°, 2 p. — (M).

Autorisation à l'hospice de Joigny d'échanger une pièce de terre avec le c. Pérille, receveur de l'enregistrement de cette ville.

3054. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 25 pluviôse an VII (13 février 1799). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § 1. N. 173).

Arrêté concernant le dépôt des titres de créances pour la liquidation de la dette publique.

3055. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de Louis Jeannin, huissier, demeurant à Auxerre, père de Philippe Jeannin, émigré. Extrait du procès-verbal de la séance publique du 29 pluviôse de l'an VII de la République française, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département. Auxerre, imp. Baillif, an VII. — (A. Y. Émigrés, H. I. J.).

3056. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de la citoyenne Marie-Anne-Suzanne Bogard, veuve en premières noces de René-Roch-Louis Baril et en secondes d'Amé-Jacques Menassier, demeurant à Auxerre, mère de Jean-Pierre-René Baril, émigré. Extrait du procès-verbal de la séance du 29 pluviose de l'an VII de la République française, tenue par les administrateurs du département. Auxerre, imp. Baillif. Affiche en 2 feuilles in-f°. — (A. Y. Émigrés, B. 6).

3057. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de Claude-Michel-Archange-André Champcourt, propriétaire, demeurant à Étais-Milon, commune de Sementron, père de Louis-Sébastien-André Champcourt, fils de son premier mariage, inscrit sur la liste des emigrés. Extrait du procès-verbal de la séance du 29 pluviose an VII (17 février 1799). Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche en 3 feuilles. — (A. Y. Émigrés).

3058. — Biens nationaux à vendre en exécution des lois des 21 vendémiaire et 27 brumaire an VII. Adjudication définitive le 6 ventôse an VII (24 février 1799). Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche en 2 feuilles.

Biens situés sur les communes de Grimault, Yrouer, Tonnerre, Voutenay, St-Florentin, Auxerre (couvent St Julien, 36 arpents), Senan, St-Maurice-Thizouailles, Molosme.

3059. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, rendus pendant le mois de pluviôse de l'an VII de la République française, une et indivisible. Certifié conforme le 1er ventôse an VII. Auxerre, imp. Baillif, an VII. — (M).

3060. — Adresse du département à ses concitoyens. Auxerre, le 15 ventôse an VII. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Reg. 108, f° 9).

Proclamation à propos des prochaines élections, elle se termine ainsi : « Enfin, de bonnes élections, en tout conformes à la proclamation du Directoire exécutif du 23 pluviose, tels sont nos devoirs en germinal ; telle est la garantie du bonheur et de la tranquillité publique. »

3061. — Administration centrale du département de l'Yonne.

Extrait du procès-verbal de la séance du 15 ventôse an VII (5 mars 1799). Auxerre, imp. Baillif. Affiche tirée à 600 ex. — (A. Y. L. § 1 N. 174).

Arrêté concernant la chasse aux loups.

3062. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine du citoyen Pierre-Jacques Poursin et Françoise-Catherine Corallier, son épouse, demeurant à Seignelay, père et mère de Jacques-Joseph Poursin, émigré. Procès-verbal de la séance du 19 ventôse (9 mars 1799) de l'an VII de la République française, tenue par les administrateurs du département. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Émigrés. P. 2).

3062 *bis*. — Mémoire pour les enfants de Joseph Save, vivant cultivateur et fermier en la commune de Dun-sur-Grand-Ry (Nièvre), appelans; contre Louis Bard, ex-avoué au ci-devant tribunal du district de Montargis, intimé. Signé Pérille, homme de loi. Auxerre, L. Fournier, 40 p. in-4°. — (Sc. Y.).

3063. — Département de l'Yonne. Extrait du *Bulletin des Lois de la République française*. Bulletin 262. — N° 2574. Proclamation du Directoire exécutif aux Français sur les assemblées primaires. Du 17 ventôse (7 mars) an VII de la République, une et indivisible. Auxerre, imp. Baillif, an VII. In-8°, 8 p. — (Q).

3064. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, rendus pendant le mois de ventôse de l'an VII de la République française, une et indivisible. Certifié conforme le 1er germinal an VII. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche. — (M).

3065. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 12 germinal an VII (1er avril 1799). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier, N. 174).

Arrêté désignant le temple de la Vérité (cathédrale d'Auxerre) pour la tenue des séances de l'assemblée électorale.

3066. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 18 germinal an VII (7 avril). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier, N° 174).

Arrêté relatif à la fête de l'Agriculture, imprimé et envoyé aux municipalités avec la circulaire du ministre sur le même sujet.

3067. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de la citoyenne Marie-Germaine Baugy, femme divorcée de Claude-Jean-Charles Chamon, émigré, demeurant à Tonnerre et mère de Jean-René Chamon, Jean-Henri Chamon et Louise-Marie Chamon, aussi émigrés. Extrait du procès-verbal de

la séance publique du 20 germinal de l'an V de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche. — (A. Y. Émigrés, C. 2).

3068. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, rendus pendant le mois de germinal de l'an VII de la République française, une et indivisible. Auxerre, de l'imp. de Baillif, an VII. Certifié conforme le 1er floréal an VII. Placard. — (M).

3069. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 2 floréal an VII. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Reg. 108, f° 29 v°).

Arrêté sur la conscription et le complément de la levée de 200,000 hommes ordonnée par la loi du 3 vendémiaire an VII.

3070. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Les administrateurs du département de l'Yonne au Corps législatif. Paris, imp. nationale. Floréal an VII. In-8°, 2 p. — (M).

Adresse du département de l'Yonne à propos de l'assassinat des plénipotentiaires de la République française à Radstad en Autriche

3071. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 5 floréal an VII (24 avril 1799). Auxerre, Baillif. In-8° tiré à 200 ex. — (A. Y. Reg. 108, f° 32).

Répartition de l'impôt des portes et fenêtres créé par la loi du 4 frimaire an VII.

3072. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 14 floréal an VII (3 mai 1799). Auxerre, imp. Baillif. In-8° tiré à 300 ex. et placards tirés à 200 ex. — (A. Y. Reg. 108, f° 35).

Arrêté de répartition de la contribution personnelle et mobilière.

3073. — Loi qui déclare valable la nomination des députés au Corps législatif faite par l'assemblée électorale du département de l'Yonne. Du 16 floréal an VII de la République française, une et indivisible. Affiche. — (A. Y. Reg. 108, f° 40).

Seront admis au 1er prairial prochain, comme représentants du peuple : Au Conseil des Anciens, le citoyen Simonnet, actuellement chef de division au ministère de la police générale pour trois ans. Et au Conseil des Cinq-Cents, les citoyens Guichard, membre actuel de ce Conseil pour trois ans et Collet, commissaire du Directoire exécutif près le département de l'Yonne, aussi pour trois ans.

3074. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 29 floréal an VII (28 avril

1799). Auxerre, imp. Baillif. Tirage : 600 placards et 700 in-8°. — (A. Y. Reg. 108, p. 41 v°).

Arrêté sur les contributions arriérées où on rappelle l'assassinat des plénipotentiaires français à Radstadt et la nécessité des rentrées rapides qui permettront de reprendre la guerre avec énergie.

3075. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, rendus pendant le mois de floréal de l'an VII de la République française, une et indivisible. Certifié conforme le 1er prairial an VII. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Placard. — (M).

3076. — L'Administration du département de l'Yonne au Corps législatif. Paris, imp. nationale. Prairial an VII. — (M).

Adresse signalant l'élan patriotique des conscrits de l'Yonne.

3077. — Département de la Nièvre. Partage des biens de la citoyenne Courvol, veuve La Coudre, ascendante d'émigré. Extrait du registre de l'Administration centrale du département de la Nièvre. Séance du 5 prairial an VII (24 mai 1799). Nevers, imp. de La Roche, imp. du district, place de la Liberté. Affiche de 4 feuilles. — (A. Y. Émigrés. L. 2).

Biens situés dans la Nièvre et dans l'Yonne, principalement à Andryes et Druyes. La veuve La Coudre était la grand'mère de Louis-Édouard La Coudre, officier au régiment d'Armagnac-Infanterie.

3078. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 12 prairal an VII (31 mai 1799). Auxerre, imp. Baillif. In-8° tiré à 200 ex. — (A. Y. L. § Ier, N. 174).

Arrêté à propos de la loi du 7 vendémiaire an VII sur les dégrèvements de contributions.

3079. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 13 prairial an VII (1er juin 1799). Auxerre, imp. Baillif. Tirage 300 ex. in-4° et 200 placards. — (A. Y. Reg. 108, f° 48).

Arrêté qui fixe le repartement de la contribution foncière de l'an VII entre les communes de l'Yonne.

3080. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 16 prairial an VII (4 juin 1799). — (A. Y. L. § Ier. N. 174).

Arrêté relatif à la fabrication du salpêtre.

3081. — Hymnes qui seront chantés le 20 prairial an VII à l'oc-

casion de la pompe funèbre célébrée dans la commune d'Auxerre, en mémoire des ministres français assassinés à Rastadt. Paroles de Félix Nogaret et Rallier. Auxerre, imp. Baillif, an VII. In-8°, 4 p. — (M).

3082. — Hymne pour la fête funéraire du 20 prairial (8 juin 1799), par Deville, professeur à l'École centrale. Auxerre. imp. Baillif. In-8°. — (Sc. Y.).

Cette fête donna lieu à Auxerre à une dépense de 1,035 francs, soldés par l'Administration centrale.

3083. — Office de saint Prix, de saint Cot et leurs compagnons, martyrs, patrons de St-Bris. Annuel. Le 26 mai. Prix : 10 sols. Auxerre, imp. L. Fournier, an VII, 1799. In-12, 37 p. — (M).

3084. — Tableau des nouvelles mesures républicaines. Auxerre, imp. L. Fournier, an VII. In-8°, 23 p. — (L).

3085. — Arrêté du Directoire exécutif qui exempte du droit de passe les voitures employées au transport des denrées destinées à la subsistance de l'armée du Danube. (Suivi de l'arrêté conforme de l'Administration centrale de l'Yonne du 23 prairial an VII). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Reg. 108, f° 52).

3086. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 1er messidor an VII (19 juin 1799). Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 200 ex. — (A. Y. Reg. 108, f° 55).

Arrêté qui ordonne la répartition entre tous les cantons du département de 1,800 quintaux de froment et 600 quintaux de seigle portés en l'état du ministre de la guerre pour être fournis par les propriétaires.

3087. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 3 messidor. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche. — (L. 2e série, t. XIX, p. 58).

Arrêté réglant la tenue des séances et la police des bureaux de l'Administration centrale.

3088. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Discours de Cornet (du Loiret), avant de faire les différents rapports sur 52 résolutions relatives aux assemblées primaires communales tenues en germinal de l'an VI dans le département de l'Yonne. Séance du 5 messidor an VII. Paris, imp. nationale, messidor an VII. In-8°, 4 p. — (A. B. n. c. n° 10, p. 150).

3089. — L'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, le 23 messidor an VII (11 juillet 1799). Signé : Ménétrié, président ; Balme, Baumier, Gaudet, administrateurs ; Hérard, commissaire du Directoire exécutif ; Sauvalle, secré-

taire en chef. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 7 p. Tirage : 1,000 ex. et en placards 700 ex. — (M).

Appel aux citoyens de l'Yonne pour les exhorter à défendre avec énergie les institutions républicaines menacées par la faction royaliste et cléricale.

On y lit le passage suivant : » Rappelons à ces amis du trône les vertus de nos concitoyens. Qu'ils se souviennent que l'Yonne s'est généralement et constamment montré attaché à la République, à la Constitution, fidèle observateur des lois; que dans ce département, toutes les époques de la Révolution sont marquées par des actes multipliés de dévouement à sa cause sacrée; que peu de départements ont fourni en proportion plus de défenseurs à la Patrie; que nulle part l'ordre n'a été mieux maintenu et les contributions plus ponctuellement acquittées; qu'en aucun endroit le fanatisme n'a fait moins de ravages; qu'enfin, en aucun autre département, les fêtes nationales et décadaires n'ont été plus dignement célébrées..... »

3090. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 23 messidor an VII (11 juillet 1799). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Reg. 108, f° 68).

Arrêté sur l'exhibition des passeports qui doivent être représentés à la gendarmerie à toute réquisition.

3091. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance relative à la loi du 14 messidor an VII. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. R. 1790 à l'an VIII).

Arrêté relatif à l'équipement et armement des bataillons auxiliaires.

3092. — Confection des rôles de l'an VII. Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 19 messidor an VII (7 juillet). Auxerre, imp. Baillif. — (L. 2e série, t. XIX, p. 59).

3093. — Département de l'Yonne. Extrait du *Bulletin des Lois de la République française*. Bulletin 295. Loi sur la répression du brigandage et des assassinats dans l'intérieur. Du 24 messidor an VII (12 juillet 1799). Auxerre, imp. Baillif. — (M).

3094. — Discours prononcé à la fête du 14 Juillet par le citoyen Sieyès, président du Directoire exécutif. Auxerre, imp. Baillif, an VII. In-8°, 7 p. — (M).

Ce discours est accompagné de l'arrêté de l'Administration centrale, séance du 6 thermidor (24 juillet 1799), prescrivant sa réimpression.

3095. — Loi contenant une Adresse du Corps législatif au Peuple français, sur la situation intérieure et extérieure de la Ré-

publique. Du 11 messidor. (A la suite) : Extrait du procès-verbal de la séance de l'Administration du 21 messidor an VII, arrêtant que la susdite loi sera imprimée à 700 ex. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (L. 2e série, t. XIX, p. 60).

3096. — Tableau des signatures des membres composant l'Administration centrale du département de l'Yonne, au 1er thermidor an VII de la République française. 1 p. in-4° — (C).

3097. — L'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, le 5 thermidor an VII. Imp. Baillif. In-8°, 4 p. — (M).

Nouvelle adresse aux républicains pour leur signaler la conspiration monarchiste. Tirage : 1,000 ex. in-8° et 700 en placards.

3098. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 8 thermidor an VII. Loi qui ordonne la fabrication d'une nouvelle monnaie de cuivre. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier, N. 175).

3099. — Instruction de l'Administration centrale faisant reconnaître les pièces de métal de cuivre. Auxerre, le 11 thermidor an VII (29 juillet 1799). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier, N. 175).

3100. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 18 thermidor an VII (5 août 1799). Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. L. § Ier, N. 175).

Arrêté prescrivant des mesures pour la surveillance des passeports.

3101. — Discours du citoyen Sieyès, président du Directoire exécutif, à la célébration de l'anniversaire du 10 août Auxerre, Baillif, an VII. In-8°, 12 p. — (M).

Cette pièce est suivie de l'arrêté du 19 thermidor an VII prescrivant l'impression du discours à 800 ex. in-8° et 600 ex. en placards.

3102. — Liberté ou la Mort. Discours prononcé par le citoyen Poupier fils, défenseur officieux, le 22 thermidor an VII, à la séance du Cercle constitutionnel d'Auxerre, à l'occasion de la fête du lendemain 10 août 1799 et dont l'impression a été arrêtée. A Auxerre, de l'imp. de Baillif, an VII. In-8°, 7 p. — (N. T. Dép. Y., III, 275).

3103. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du Procès-verbal de la séance du 25 thermidor an VII (12 août 1799). Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. L. § Ier. N. 175).

Arrêté concernant les réquisitions de grains, denrées, etc.

3104. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 25 thermidor an VII. Auxerre, imp. Baillif. In-8° tiré à 200 ex. — (A. Y. L. § Ier. N. 175).

Arrêté concernant le casernement des bataillons auxiliaires et l'appel d'effets à fournir par les habitants d'Auxerre, en exécution de la loi du 14 thermidor an VII. — (A. Y. Registre des arrêtés, nº 62).

3105. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 25 thermidor an VII. Auxerre, Baillif. In-8°. — (A. Y. L. § Ier. N. 175).

Arrêté relatif à l'habillement, équipement et armement des bataillons auxiliaires ordonné par la loi du 14 messidor an VII. Tiré à 800 ex. in-8° et 600 ex. en placards. — (Registre 62).

3106. — Loi relative à un emprunt de 100 millions. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier. N. 175).

Cette loi est suivie de l'arrêté qui en prescrit l'impression à 800 ex. in-8° et 1,000 ex. en placards.

3107. — Administration centrale de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 18 thermidor an VII (5 août 1799). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. In-8° et en placards, — (A. Y. Reg. 108, fº 77).

Réimpression de l'arrêté du 29 brumaire an V contenant les mesures de police et de sûreté et nouvel arrêté à la suite.

3108. — Administration centrale du département de l'Yonne. Appel des conscrits (Bataillons auxiliaires). Proclamation. Auxerre, le 27 thermidor an VII (12 août 1799). Imp. Baillif, In-8°, 6 p. — (P).

3109. — Aux conscrits de l'Yonne, aux magistrats, au général chargé de l'organisation. Par le citoyen Armand Laubry, conscrit de l'Yonne. Imprimé par ordre de l'Administration centrale de l'Yonne. Auxerre, Baillif, an VII. In-12, 3 p. — (Sc. Y., 2e série, I, 84).

Chanson patriotique.

3110. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, rendus pendant le mois de thermidor de l'an VII de la République française, une et indivsible. Certifié conforme le 1er fructidor de l'an VII. Auxerre, Baillif, an VII. Placard. — (M).

3111 — Loi du 19 thermidor prescrivant le mode d'exécution de celle du 10 messidor dernier qui ouvre un emprunt de 100 millions sur les citoyens aisés de la République. (Suivie d'un arrêté du 26 thermidor de l'Administration centrale de l'Yonne). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Reg. 108, fº 80).

Tirage : 800 ex. in-8º et 600 placards.

3112. — Bureau des contributions. Exécution de la loi du 19

thermidor an VII. Auxerre, le 6 fructidor de l'an VII. L'Administration centrale au C. (Fournier). In-4°, 1 p. S. l. — (B. A. Gallot).

Circulaire pour inviter les contribuables à adresser dans les vingt-quatre heures la déclaration : 1° de leurs biens, rentes et revenus ; 2° des contributions auxquelles ces biens sont imposés ; 3° de l'état de la contribution mobilière de l'an VII ; afin, dit la circulaire, « de mettre le jury d'administration à portée de juger si vous êtes compris dans l'emprûnt décrété le 19 thermidor. »

3113. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 11 fructidor an VII (28 août 1799). Auxerre, imp. Baillif. In-8°. — (A. Y. L. § Ier. N. 175).

Arrêté prescrivant des visites domiciliaires dans les maisons présumées occupées par des émigrés, etc.

3114. — Braves conscrits. Signé : Meynier. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche. — (L. 2e série, 19, p. 61).

Proclamation du général de division commandant la 18e division militaire à Auxerre pour stimuler le zèle des engagés volontaires et des conscrits.

3115. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 14 fructidor an VII (31 août 1799). Auxerre, Baillif. Affiche. In-8° tiré à 600 ex. — (A. Y. L. § Ier. N. 175).

Arrêté concernant l'organisation d'une nouvelle colonne mobile.

3116. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 15 fructidor an VII (1er septembre 1799). Auxerre, imp. Baillif.— (A. Y. L. § Ier, N. 175).

Réquisition de 3,000 quintaux de grains.

3117. — Programme des exercices publics que soutiendront les élèves de l'École centrale du département de l'Yonne, dans la salle des exercices de l'École, les 15, 16 et 17 fructidor an VII de la République française. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 47 p. — (N).

On trouve à la fin de ce programme le résumé du cours de bibliographie professé à l'École centrale par le citoyen Laire, bibliothécaire de l'École centrale.

3118. — Distribution solennelle des prix décernés aux élèves de l'École centrale de l'Yonne, à Auxerre, en présence des autorités constituées, par l'Administration centrale, le jury d'Instruction publique et les professeurs, le 18 fructidor an VII de la République française (4 septembre 1799). Imp. Baillif, an VII. In-4°, 7 p. — (M).

3119. — Circulaire de l'Administration centrale de l'Yonne pres-

crivant des mesures pour la fête qui sera célébrée le 10 vendémiaire an VIII, pour honorer la mémoire du général Joubert. Auxerre, le 27 fructidor an VII (13 septembre 1799). — (A. Y. M. 15, § Ier).

3120. — Proclamation du Directoire exécutif de France, désireux de réunir tous les citoyens autour de l'étendard de la République. Auxerre, imp. Baillif. Placard. — (A. Y. Z. 1790 à 1800).





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON

1er vendémiaire au 6e jour complémentaire an VII (22 septembre 1798. — 22 septembre 1799).

Comme pour l'an VI, nous avons peu de renseignements sur les produits des presses avallonnaises pendant l'an VII.

Le successeur d'Aubry, Duchâteau paraît avoir fermé complètement son atelier pendant qu'il était à l'armée?

Quant à Comynet, il n'imprimait sans doute que des ouvrages de peu d'importance dont il est fort difficile de retrouver des spécimens en dehors d'Avallon.

Au commencement de l'an VII, l'Administration du canton d'Avallon se composait des citoyens Thibault, président; P.-N. Houdaille; C.-F. Mocquot; A. Fauconnier; Ph. Merlot; D. Robinet; S. Poulain; F. Arthaud, commissaire du Directoire; pendant le cours de l'an VII elle fut modifiée plusieurs fois; Meslier, Chaumerot et Gally qui avaient été appelés à en faire partie, démissionnèrent et furent remplacés par arrêté du 15 nivôse an VII par Houdaille aîné, Hubert Raison et Urbain Paris. Plus tard, elle fut ainsi constituée : Président, le citoyen Pinard, Charles-Ambroise. Administrateurs : les citoyens Coudren, Jean-Claude; Houdaille, Pierre-Nicolas; Mocquot, Cézaire-François; Gaudot, Nicolas. Commissaire du Directoire exécutif : le citoyen Arthault, François.

3121. — Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 14 frimaire an VII (4 décembre 1798), tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (M).

Liquidation du patrimoine de Jacques Davoust, propriétaire, demeurant

à Annoux, père de Jean-François-Claude Davoust, émigré. Biens à Annoux, Étaules, Bierry, Sarry, Island, Marmeaux.

3122. — Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 14 frimaire an VII de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale. Liquidation du patrimoine de Hugues-François Baudenet et de celui de Catherine Salonnier, son épouse, demeurant à Annoux, père et mère de Claude Baudenet et Germain Baudenet, émigrés. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

Biens à Annoux, Vermot, Montserin, Angely, Marsangy, Guillon, etc.

3123. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de la citoyenne Françoise Letors, femme divorcée de l'émigré Jean Baudenet et mère de Guillaume-François Baudenet, émigré. Séances des 9 vendémiaire an V et 25 fructidor an VI, tenues par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

Biens à Étaules, Joux, Lucy, Ménades, etc.

3124. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de Jean-Edme Boilleau (député de l'Yonne), sur l'organisation des écoles primaires. Séance du 24 nivôse an VII (13 janvier 1799). Paris, imp. nationale, pluviôse an VII. In-8°, 22 p. — (M).

3125. — Hymne à l'Indépendance, par François (de Neufchâteau), ministre de l'intérieur. Invocation à l'Être suprême, pour la fête du 2 pluviose (21 janvier 1799), par le citoyen L. Fontaine, professeur de grammaire générale à l'École centrale du département de l'Yonne. S. l. (Avallon). In-8°, 8 p. — (M).

3126. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par J.-Edme Boilleau, député de l'Yonne, sur l'établissement d'un tribunal de commerce dans la commune d'Avallon, département de l'Yonne. Séance du 21 pluviose an VII (9 février 1799). Paris, imp. nationale, pluviose an VII. In-8°, 4 p. — (M).

3127. — Liberté, Égalité. Avallon, le 29 ventôse an VII (19 mars 1799). L'Administration municipale du canton d'Avallon au citoyen (Boilleau, président de l'Administration centrale). Invitation pour la fête de la Souveraineté du Peuple. In-4°, 1 p. — (P).

3128. — Hymne pour la fête de la Souveraineté du Peuple, le 30 ventôse an VII (21 février 1799). S. l. Avallon. In-8°, 11 p.— (M).

Parmi les pièces de ce recueil, on remarque un hymne par le citoyen Rallier et le *Chant du Départ*, par A. Chénier.

3129. — Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait

par Boilleau (de l'Yonne), sur un message du Directoire exécutif, relatif à la demande de l'Administration municipale du 6e canton du département de la Seine-Inférieure, tendant à obtenir la translation du chef-lieu dans la commune d'Orival. Séance du 9 ventôse an VII (27 février 1799). Imp. nationale. In-8°, 4 p. — (M).

3130. — Hymne pour la fête de la Jeunesse. Le 10 germinal an VII, par le citoyen Benoît-Lamothe, instituteur à Sens. (S. l. imp. Comynet à Avallon). In-8°, 3 p. — (P).

3131. — Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Housset, sur l'aliénation d'un terrain communal appartenant à la commune de Saint-André-en-Terre-Pleine, canton de Guillon, département de l'Yonne, au profit du citoyen Pierre Rapeneau, charron, de cette commune. Séance du 9 floréal an VII. Imp: nationale. In-8°, 3 p.— (M).

3132. — Le neuf Floréal an sept (28 avril 1799), à neuf heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les ministres de la République française, Bonnier, Roberjot et Jean Debry, chargés par le Directoire exécutif de négocier la paix au Congrès de Rastadt. (S. l. Avallon). Affiche encadrée de noir. — (P.).

3133. — Hymne pour la fête des Époux, 10 floréal an VII. S. l. (Avallon). In-8°, 2 p. — (M).

M. E. Petit en possède un exemplaire auquel on a joint une affiche manuscrite émanant de la municipalité avallonnaise et réglant le cérémonial de la fête des Époux.

3134. — Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Villetard, pour faire autoriser la commune d'Annay-la-Côte, canton du Vault, département de l'Yonne, à vendre cinquante-un ares de prés. Séance du 4 prairial an VII (23 mai 1799). Imp. nationale, an VII. In-8°, 3 p. — (M).

3135. — Hymne pour la fête de la Reconnaissance, 10 prairial an VII (29 mai 1799). S. l. (Avallon). In-8°, 4 p. — (M).

3136. — Chant funèbre pour le 20 prairial an VII (8 juin 1799). S. l. (Avallon). In-8°, 4 p. — (M).

Le 20 prairial an VII, on célébra dans toute la France, une fête pour honorer la mémoire des ambassadeurs français assassinés en Autriche.

3137. — Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Guichard, au nom d'une commission spéciale, sur la demande de la commune d'Annay-la-Côte, afin d'être autorisée à vendre 1 are 90 centiares de ses communaux. Séance du 3 messidor an VII. Imp. nationale, messidor an VII. In-8°, 4 p. — (M).

3138. — A la distribution solennelle des prix décernés aux

élèves de l'École centrale supplémentaire d'Avallon, par la libéralité de cette commune, le prix a été donné à .... Avallon, le 30 thermidor an VII de la République. S. l. 1 p. in-8°. — (P).

3139. — Chanson pour être chantée sous l'arc de triomphe au moment du passage de l'armée d'Italie (à Avallon). In-8°, 4 p.

Nous n'avons point la certitude que cette pièce ait été imprimée. Elle existe en manuscrit chez M. E. Petit et paraît avoir été préparée pour l'impression.





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

1er vendémiaire au 6e jour complémentaire an VII
(22 septembre 1798. — 22 septembre 1799).

Nous avons peu de pièces à signaler pouvant intéresser les cantons de l'arrondissement de Joigny.

L'Administration cantonale se compose au commencement de l'an VII des citoyens Lallier, président; Coquard; Louis, fils aîné; Picard, fils aîné; et Roudier, membres; Chollet, commissaire du Directoire exécutif et Besnard, secrétaire en chef.

3140. — Liberté, Égalité. Régie nationale de l'Enregistrement et des Douanes. A vendre. Bois de charpente, pièces d'aulnes et vernes, tonsure des saules, le tout situé à la Petite-Celle-St-Cyr et dépendant du séquestre de la veuve d'Halweil, mère d'émigré. A Joigny, de l'imprimerie de Dominique Zanote, an VII. Affiche. — (A. Y. Émigrés, G. 3).

3141. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 15 brumaire an VII de la République française, une et indivisible (5 décembre 1798), tenue par les membres de l'Administration centrale. Liquidation du patrimoine de Marie-Liez-Claude-Guy Bosredon-Vatange, veuve de Jean-Hyacinthe Tulles-Villefranche, demeurant à Looze, mère de Louis-Gaspard Tulles-Villefranche, émigré. Auxerre, imp. Baillif, an VII. — (A. Y. Émigrés).

3142. — Département du Loiret. Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine du citoyen Janson-Conet et de la citoyenne Hélène-Olympiade-Estoquie Bernardel-Andra, son épouse, père et mère d'émigrés. Séance du 23 nivôse an VII de la République française (12 janvier 1799). A Orléans, chez Jacob, l'aîné, imprimeur de l'Administration centrale. Affiche. — (A. Y. Émigrés, H. J.).

Biens à St-Privé (Yonne), domaine de Cameroles, manœuvrerie des Froyards, etc.

3143. — Liberté, Égalité. Canton de Villeneuve-sur-Yonne. Villeneuve-sur-Yonne, ce 7 pluviôse an VII de la République française; une et indivisible (26 janvier 1799). L'Administration municipale du canton de Villeneuve-sur-Yonne. 1 p. in-4°. S. l.— (A. Y.).

En tête de cette pièce (qui est un extrait de délibération), sans doute imprimée par Piat, à Villeneuve même, bois gravé représentant un triangle entouré de rayons avec ces mots : *Amis*. Cp^r, p. 552.

3144. — Conseil des Cinq-Cents. Projet de résolution présenté par Villetard. Séance du 22 pluviose an VII (10 février 1799). Paris, imp. nationale. In-8°, 2 p. — (M).

Autorisation d'échange d'une pièce de terre par la commission administrative de l'hospice de Joigny.

3145. — Liberté, Égalité. Villeneuve-sur-Yonne, le (5 floréal), (24 avril 1799), l'an VII de la République française, une et indivisible. Le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale du canton de Villeneuve-sur-Yonne. In-4°. S. l. (Imp. Piat, à Villeneuve-sur-Yonne). — (A. Y.).

Cette formule pour les extraits et la correspondance est ornée d'un bois gravé représentant le faisceau des licteurs surmonté du bonnet phrygien et orné du triangle égalitaire et de l'œil de la Vigilance.

3146. — Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Boilleau, au nom d'une commission spéciale, sur l'établissement d'un tribunal de commerce dans la commune de Joigny, département de l'Yonne. Séance du 13 prairial an VII. Première lecture. Paris, imp. nationale, prairial an VII. In-8°, 4 p. — (M).

3147. — Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Collet, sur un échange proposé entre l'hospice civil de la commune de Joigny, département de l'Yonne, et le citoyen Lacam. Séance du 24 fructidor an VII (10 septembre 1799). Paris, imp. nationale, fructidor an VII. In-8°, 3 p. — (M).

3148. — Précis pour le citoyen Pérille, père, marchand de bois à Joigny, demandeur; contre le citoyen Pourcelet, marchand de bois, demeurant à Sens, défendeur, actuellement en faillite. Sens, imp. Tarbé. In-4°, 4 p. — (A. T. XXV, 31).





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SENS

1er vendémiaire au 6e jour complémentaire an VII
(22 septembre 1798 — 22 septembre 1799)

Au commencement de l'an VII, l'Administration municipale de la commune et canton de Sens est composée de la manière suivante : les citoyens Leroux père, président ; Charles Avron, Bonnetat, Dehargue, Hédiard, Régley père et Soulas, officiers municipaux ; Sandrier, commissaire du Directoire exécutif, et Boulley fils, secrétaire. — En brumaire an VII, le citoyen Dehargue, directeur de la poste aux lettres, fonction incompatible avec celle d'officier municipal, est remplacé par le citoyen Bureau, homme de loi.

3149. — Almanach de la commune de Sens et du département de l'Yonne pour l'année sextile, septième de la République françoise. A Sens, chez Th. Tarbé, imprimeur-libraire, rue de la Convention. In-18, 199 p. — (M).

L'almanach de Sens, pour l'an VII, n'est pas comme celui de l'an VI, incomplet. Th. Tarbé qui avait eu des loisirs pendant l'interdiction de ses presses, en a rédigé la matière fort intéressante pour notre histoire locale. Comme le prescrivait l'arrêté du Directoire, l'ère républicaine est seule employée pour le calendrier. A la suite, on a reproduit le titre VI de la loi du 3 brumaire an IV sur les fêtes nationales, la loi du 17 thermidor sur les jours de repos, et l'extrait de la loi du 6 octobre 1791 concernant la police rurale. Viennent après, la liste des 103 départements, le texte de la Constitution en son entier et des renseignements généraux sur les pouvoirs publics. Puis, vient un article sur le département de l'Yonne, son histoire, sa topographie, son administration, son agriculture, son industrie ; le tout suivi de la nomenclature des principaux personnages qui

l'ont illustré à divers titres. Cet article est suivi des renseignements les plus complets sur l'administration du département avec les noms des divers fonctionnaires et des renseignements spéciaux sur la ville de Sens, ses industries diverses et ses nombreux moyens de communication avec Paris et la province. Le volume est terminé par un article sur Jean Cousin, qui résume fort bien tout ce que l'on savait à cette époque sur l'illustre sénonais.

3150. — Calendrier pour l'année sextile, septième de la République. A Sens, de l'imp. de Th. Tarbé. In-4° en 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Ce calendrier contient, en regard l'un de l'autre, les deux calendriers, républicain et grégorien. Il était imprimé dès l'an VI, lorsque parut l'arrêté de département du 6 messidor an VI défendant expressément l'impression et la vente de tout calendrier autre que celui de l'ère républicaine. Th. Tarbé se hâta alors de composer le suivant.

3151. — Calendrier pour l'année sextile, septième de la République. A Sens, de l'imp. de Th. Tarbé. In-4° en 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Dans ce calendrier de cabinet, on a enlevé le calendrier grégorien qui figurait dans le précédent sous la rubrique : vieux style ; et l'imprimeur, pour ne point changer la disposition des colonnes a placé les *Jours de la Lune* à la place des jours de la semaine du calendrier grégorien. On trouve dans ce calendrier, comme dans tous ceux des années précédentes édités par Tarbé, des renseignements intéressants. Voici comme il est annoncé dans les Affiches de Sens du 30 thermidor an VIII : Calendrier pour l'année sextile, VIIe de la République, contenant l'indication des fêtes nationales et des foires et marchés de la commune de Sens; des détails exacts sur le départ, le passage, l'arrivée en cette ville : 1° des courriers de la poste aux lettres ; 2° des coches d'Auxerre, Sens, Montereau et Nogent ; 3° de la galiote de Paris à Montereau ; 4° de toutes les diligences et voitures publiques de Paris à Lyon, Genève et Besançon, Auxerre, Troyes, Montereau etSens ; enfin, des renseignements sur les jours d'audience des autorités constituées et tribunaux de la commune de Sens.

3152. — Calendrier pour l'année sextile, septième de la République. A Sens, chez Alexandre, imprimeur. In-4° en 2 feuilles collées sur carton. — (M).

L'ère républicaine est seule employée dans ce calendrier où on lit le mot : Vindémiaire écrit au lieu de Vendémiaire. Plusieurs articles de l'*Observateur* en donnent la raison. Renseignements utiles comme dans les précédents.

3153. — Affiches de Sens et Bureau d'avis. A Sens, chez Th. Tarbé. In-4°.

A défaut de renseignements complets sur les Affiches de l'an VII,

n'ayant pu avoir communication du volume de cette année de la feuille sénonaise, lequel existe cependant à Sens, nous donnons ici un extrait du prospectus inséré dans l'almanach pour l'an VII. Cet extrait montrera que le plan primitivement arrêté est toujours suivi sauf quelques modifications.

.... « Les Affiches de Sens paraissent trois fois par mois, savoir : les 10, 20 et 30. On y insère :

« 1° L'extrait de toutes les ventes dont les contrats sont déposés au greffe du tribunal civil du département pour y être obtenu des lettres de ratification. Les propriétaires sont à même, en lisant ces feuilles, de connaître toutes les mutations qui peuvent les intéresser;

« 2° Des annonces de biens nationaux ou patrimoniaux à vendre à l'amiable ou par adjudication; biens à échanger, à affermer ou à vendre à vie; coupes de bois à vendre; effets à vendre, effets perdus ou trouvés; changements de domiciles, demandes, avis divers, etc.;

« 3° Toutes les lois du Corps législatif, arrêtés du Directoire exécutif ou des Administrations supérieures, sur les contributions directes ou indirectes, les fermages, rentes, etc., dont la publicité ne peut être qu'avantageuse pour toutes les classes de citoyens ;

« 4° Enfin, les tirages de la loterie nationale et le prix des grains sur les marchés de la commune de Sens.

« Il n'est perçu qu'une légère rétribution pour l'insertion des annonces, demandes ou avis dans ces feuilles. »

3154. — L'*Observateur du département de l'Yonne*, Affiches de Sens, Tableau des hypothèques et Avis divers. A Sens, chez Alexandre, imprimeur, rue de la Convention, n° 87. In-8°, 36 numéros; du N° LVII, p. 413 au n° XCII, p. 700. — (M. et N.).

Quoique le journal sénonais ait continué à paraître pendant les années VII, VIII et le commencement de l'an IX, nous n'avons pu retrouver pour cette année que les N°s 57 au N° 64 ayant paru le 15 frimaire an VII. Cela est d'autant plus fâcheux que les Affiches paraissant chez Tarbé nous manquant également, nous sommes ainsi privés, à Sens, comme à Auxerre, d'éléments précieux d'informations sur l'état général de la contrée.

Nous ne pouvons que regretter cette lacune et nous allons rappeler en quelques lignes les matériaux pouvant intéresser l'histoire de notre département, contenus dans les numéros que nous avons sous les yeux.

N° LVII. Du 25 vindémiaire (*sic*) an VII de la République française. P. 413 et suiv. Fête de la République, à Sens et lieux circonvoisins; Hymne à la République, par le citoyen Benoît-Lamothe.—Arrestation à Sens de l'abbé de Condé, ci-devant préchantre de la cathédrale et depuis évêque *in partibus* du département de l'Yonne. — Circulaire sur la rebellion de certains citoyens. — Arrêté de l'Administration centrale sur la taxe des témoins.— Arrêté de l'Administration municipale du canton de Villeneuve-la-Guyard, du 5 thermidor, changeant la date des apports dans les communes de ce canton.

N° LVIII. Du 15 vindémiaire an VII. P. 421 et suiv. Prospectus d'un établissement d'instruction secondaire que le citoyen Benoît-Lamothe va

fonder dans la commune de Sens. — Vers extraits d'une lettre adressée par le citoyen B.-Lamothe à l'illustre Kosciusko. — Mariage du citoyen Bourbon, ci-devant prêtre dans la commune de Sergines.— Arrêté de l'Administration municipale de Sens fixant les époques de congés, ouvertures ou expirations de locations rurales et autres aux 1ers germinal, messidor, vindémiaire, nivôse.

N° LIX. Du 25 vindémiaire an VII, P. 429 et suiv. Correspondance. Auxerre. Observations sur l'almanach d'Auxerre édité par Fournier et ses listes erronées des Administrations municipales. — Joigny, condamnation de plusieurs citoyens qui avaient refusé le service de la garde nationale. — Pont-sur-Yonne, Avis aux prêtres. — Sens, le citoyen Bénard, ministre du culte catholique, a déclaré à l'Administration municipale qu'il cessait ses fonctions. — Loi du 3 vindémiaire an VII, 200,000 défenseurs conscrits sont mis en activité de service. — Les lois sur la conscription ont été publiées avec appareil à Auxerre et à Sens, le 19 de ce mois. Les jeunes gens affluent en foule dans les bureaux. — Le 30 vindémiaire, l'Administration municipale fera l'inauguration de la nouvelle école sénonoise. — Additions et changements au prospectus de cette école.

N° LX. Du 5 brumaire an VII. P. 437 et suiv. Circulaire de l'Administration centrale du département de l'Yonne sur la mise en activité de 200,000 conscrits. — Relation de l'inauguration de l'école sénonoise. — Premier mariage civil célébré à Sens le jour de la Décade. — Le général Al. Berthier, dans la relation de la bataille de Chabreisse, en Égypte, fait mention du courage qu'a développé le citoyen Bourienne, secrétaire du général Bonaparte. — Lettre au rédacteur de l'*Observateur* sur l'emploi du mot : *Vindémiaire* au lieu de Vendémiaire et réponse du rédacteur.

N° LXI. Du 15 brumaire an VII. P. 445 et suiv. Circulaire de l'Administration centrale sur la célébration des fêtes républicaines. — Arrêté du 1er brumaire sur les demandes en décharges de contributions. — Arrêté du 8 brumaire sur les opérations de la conscription. — Sur de nouveaux agissements du parti monarchique dans plusieurs communes du département. — Exemption illégale de plusieurs jeunes conscrits appartenant à des familles sénonaises. — Le ci-devant journaliste Laroche est destitué de sa place de commis du coche de Sens. — Hymne des Époux, chanté à la salle décadaire, le 10 brumaire, par le citoyen Benoît-Lamothe, après la célébration des mariages.

N° LXII. Du 25 brumaire an VII. Opinion émise par Moreau, de l'Yonne, au Corps législatif, à l'occasion de la résolution qui assimile les déportés aux émigrés, lorsqu'ils se soustrairont à leur condamnation. — Sens, départ des conscrits de la première classe pour Auxerre, le 21 de ce mois. Enthousiasme de la population et des conscrits. — Collecte pour les détenus de la maison d'arrêt. — Nomination du citoyen Simonnet, ancien administrateur du département de l'Yonne, en qualité de chef du bureau qui concerne la radiation des émigrés. — La loi du 7 brumaire, assigne pour contingent au département de l'Yonne, la somme de 2,276,900 francs, en ce qui concerne la contribution foncière. Il était en l'an V de 2,618,800; il y a, par conséquent, une diminution de 341,900 francs qui devront être répartis sur toutes les communes du ressort. — Le prési-

dent de l'Administration municipale du canton de Pont-sur-Yonne aux ministres du culte catholique. — Critique de cette circulaire qui exhortait les ministres du culte à diriger l'esprit public dans le sens républicain.— Jugement du tribunal criminel séant à Auxerre. — Tableau des hypothèques.

Nº LXIII. Du 5 frimaire an VII. P. 461 et suiv. Tous les conscrits de la première classe du département sont partis pour Milan. — Lettre de Bourienne, secrétaire en chef du général Bonaparte, datée du Caire, le 1er vendémiaire, adressée à son oncle, commissaire du pouvoir exécutif à Sens. — Refus des prêtres du canton de Villeneuve-la-Guyard de transporter les cérémonies du dimanche aux décadis exclusivement. — Séance littéraire à l'école sénonaise, le 5 frimaire an VII. — Moreau, de l'Yonne, est élu président du Conseil des Anciens; lettre de l'Administration municipale de Sens à ce sujet. — Coches d'eau et diligences d'eau, nouveaux services. — Extrait du tarif des droits qui seront perçus à l'entrée de la commune de Paris. (C'est le premier essai d'Octroi que Bonaparte devait compléter l'année suivante). — Tableau des hypothèques.

Nº LXIV. Du 15 frimaire an VII. P. 469 et suiv. Séance littéraire à l'école secondaire de Sens. — Arrestation, le 11 frimaire, à Sens, de Caquia-Monbourg, ancien grand-vicaire du chapître de Sens, puis successeur de l'*évêque* Condé, déporté il y a plusieurs décades. — Esprit public, nouveaux bruits de conspiration anarchique et monarchique.— Adjudication de coupes de bois, de matériaux pour les routes, etc. — Correspondances de Sens et de Villeblevin. — Session du tribunal criminel. — Tableau des hypothèques.

N'ayant pas rencontré les numéros suivants de l'*Observateur*, nous arrêtons forcément ici notre résumé.

3155. — Prospectus. (Fondation d'une école secondaire à Sens, rétablissement du collège). Signé : Benoist-Lamothe (directeur de l'école secondaire). Sens, le 14 vendémiaire an VII (5 octobre 1798). Sens, imp. Alexandre. In-8°, 4 p. — (A. B. 528).

3156. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de la citoyenne Magdeleine-Simonne de Saint-Pierre, veuve de Claude-Charles Bouvyer, demeurant à Sens, mère de Charles-Octave Bouvyer, émigré. Séance du 14 frimaire (4 décembre 1798), an VII de la République française, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche. — (A. Y. Émigrés, B. 8).

3157. — Conseil des Cinq-Cents. Sens, le 1er nivôse (21 décembre), an VII de la République, une et indivisible. Les administrateurs municipaux du canton de Sens, département de l'Yonne, aux citoyens représentants du peuple au Conseil des Cinq-Cents. Paris, imp. nationale, nivôse an VII. In-8°, 2 p. — (M).

Au sujet du départ et de l'enthousiasme des conscrits de la région sénonaise.

3158. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de François Bourcier, propriétaire, demeurant à la Chapelle-sur-Oreuse, père de Frédéric-Auguste Bourcier, inscrit sur la liste des émigrés et actuellement en réclamation. Extrait du procès-verbal de la séance du 8 nivôse an VII (28 décembre 1798), de la République française, tenue par les administrateurs du département. Auxerre, imp. Baillif. Affiche en 2 feuilles. — (A. Y. Émigrés, B. 8).

3159. — Réflexions sur le compte-rendu par le citoyen Patraud, au citoyen Canisy, tuteur des mineurs Canisy, en vertu du jugement du tribunal du département de Seine-et-Oise, du 28 nivôse an VII (17 janvier 1799). Belin, impr. à Paris. In-4°, 29 p. — (A. T. VIII, 661).

3160. — Controverse entre un curé et un maître d'école. Sens, imp. Alexandre. S. d. In-8°, 8 p. — (A. B. 528).

Cette pièce appartient-elle bien à l'an VII? Dans tous les cas, elle a pour auteur Benoît-Lamothe.

3161. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de Moreau (de l'Yonne), sur la résolution du 17 nivôse, relative à la nouvelle comptabilité en francs. Séance du 28 ventôse an VII (17 janvier 1799). Imp. nationale, germinal an VII. In-8°, 6 p. — (A. B., non cat. N° 10, p. 137).

3162. — Robert-Varennes, ancien commissaire des guerres, à ses concitoyens. (Paris), Baudoin, imp. du Corps législatif, place du Carrousel, n° 6002. Pluviôse an VII (février 1799). In-4°, 4 p. — (A. T. XXII, n° 1).

3163. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de la citoyenne Marie-Louise-Euphrasie Garsement, veuve de Jean-Charles-François Esmangart, demeurant à Sens, mère de Marie-Charles-Christophe Esmangart, émigré. Extrait du procès-verbal de la séance publique du 29 pluviose an VII (17 février 1799) de la République, tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche en 2 feuilles. — (A. Y. Émigrés, EF. 1).

Biens à Sens, Villeneuve-la-Dondagre et Ervy.

3164. — Conseil des Anciens. Opinion de Moreau (de l'Yonne), sur la résolution du 4 nivôse, relative aux prises maritimes. Séance du 6 ventôse an VII (24 février 1799). Imp. nationale, ventôse an VII. In-8°, 10 p. — (M).

3165. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de Marie-Anne-Marguerite Ruinard, veuve de Jean-Étienne Hardy, demeurant à Sens, mère de Louis-Charles Hardy,

émigré. Extrait du procès-verbal de la séance publique du 15 ventôse de l'an VII (5 mars 1799) de la République française, tenue par les administrateurs du département. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche en 2 feuilles. — (A. Y. Émigrés, Q. 3).

3166. — Conseil des Anciens. L'Administration de la municipalité de Sens au Conseil des Anciens. Sens, le 7 prairial an VII (26 mai 1799). Paris, imp. nationale, prairial an VII. In-8°, 2 p. — (M).

Départ de Sens des conscrits, au nombre de 42.

3167. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Motion d'ordre de Moreau (de l'Yonne). Séance du 21 prairial an VII (9 juin 1799). Imp. nationale, prairial an VII. In-8°, 4 p. — (M).

A propos de l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt.

3168. — Conseil des Anciens. Rapport fait par Moreau (de l'Yonne), sur les opérations de l'assemblée électorale du département de Saône et-Loire. Séance du 30 floréal an VII (19 mai 1799). Imp. nationale, prairial an VII. In-8°, 18 p. — (M).

3169. — Commune de Provins. Extrait du registre des délibérations de l'Administration municipale de la commune de Provins. Arrêté sur les exercices littéraires. S. l. (Sens?). In-4°, 2 p.— (A. T. VII, 759).

3170. — Exercices littéraires de l'Institut de Provins, sous les auspices de l'Administration municipale et en présence des autorités constituées, fixés au .. fructidor an VII. Lebeau, imp. à Provins. In-4°, 8 p. — (A. T. VII, 761).

3171. — Sur les élections de l'an VII. S. l. (Sens). In-8°, 4 p. — (N. T. Dioc. Sens, 4 p. 381).

Invitation à voter pour les républicains.

3172. — Benoît-Lamothe à ses concitoyens, et particulièrement aux fidèles du culte national ou Franc-Chrétien, à Sens. S. l. n. d. (Sens, Alexandre). In-8°. — (A. B. 528).

Benoît-Lamothe, ministre des Théophilanthropes de Sens, y donne des explications sur son projet de divorce, son union étant restée stérile. Il annonce en même temps, dans une note, qu'un ordre de la police générale défendant d'exercer le culte des Théophilanthropes dans les édifices nationaux, la réunion pour la fête de la paix devra avoir lieu dans un autre local.

3173. — Dernière réponse de M. ***, au citoyen Benoît-Lamothe, son proche parent, membre du Conseil général et du lycée du département de l'Yonne, directeur du collège et de l'établissement de la Théophilanthropie à Sens. S. l. n. d. (Sens?). In-8°. 11 p.— (A. B. 528).

3174. — Réponse du citoyen Benoît-Lamothe à Monsieur ***, son proche parent. S. l. n. d. (Sens, Alexandre). In-8°, 4 p. — (A. B. 528).

3175. — Observations sur l'assemblée primaire du canton de Villeneuve-sur-Vanne. Auxerre, imp. L. Fournier, an VII. In-4°, 4 p. — (L. 2e série, t. XIX, p. 63).

3176. — Conseil des Anciens. Opinion de Moreau (de l'Yonne). Séance du .. messidor an VII. Imp. nationale, thermidor an VII. In-8°, 8 p. — (M).

Protestation de Moreau contre le projet de retrait de la loi du 19 fructidor et la surveillance des membres du clergé catholique.

3177. — Conseil des Anciens. Dire de Cornet (du Loiret), avant de faire les différents rapports sur 52 résolutions relatives aux assemblées primaires et communales tenues en germinal de l'an VI dans le département de l'Yonne. Séance permanente du 5 messidor an VII (23 juin 1799). Paris, imp. nationale, messidor an VII. In-8°, 4 p. — (M).

Moreau faisait partie de la commission dont Cornet fut le rapporteur.

3178. — Conseil des Anciens. Discours pronononcé par Moreau (de l'Yonne) sur le départ des conscrits du département de l'Yonne. Imp. nationale, messidor an VII. In-8°, 3 p. — (M).

Ce discours est suivi de l'adresse de l'Administration centrale du département de l'Yonne au Conseil des Anciens, à propos du dernier départ des conscrits. Il faut croire que les signatures des administrateurs étaient peu lisibles, car le prote a laissé mettre *Lianelle* pour Balme et *Pomvarse* pour Sauvalle.

3179. — Conseil des Anciens. Discours de Moreau (de l'Yonne), sur la résolution relative à la responsabilité des communes. Séance du 24 messidor an VII (12 juillet 1799). Imp. nationale, messidor an VII. In-8°, 4 p. — (M).

3180. — Conseil des Anciens. Motion d'ordre faite par Moreau (de l'Yonne) sur les honneurs à rendre aux députés décédés. Séance du 27 messidor an VII. Imp nationale, messidor an VII. In-8°, 7 p. — (M).

3181. — Le cri de la République au Peuple français. Hymne pour la fête de la République. Par le citoyen Benoît-Lamothe, recteur du collège de Sens. A Sens, chez Alexandre. In-8°, 8 p. S. d. (Juillet 1799).

3182. — Conseil des Anciens. Rapport fait par Moreau (de l'Yonne) sur la résolution relative aux émigrés soi-disant naufragés sur les côtes de Calais. Séance du 21 thermidor an VII (8 août 1799). Imp. nationale, thermidor an VII. In-8°, 23 p. — (M).

Curieux rapport à propos de l'affaire des émigrés des légions de Choiseul et de Louvestin, soldés par l'Angleterre et faits prisonniers sur trois navires portant pavillon danois, échoués le 24 brumaire an IV sur les côtes de Calais.

3183. — Conseil des Anciens. Rapport fait par Moreau (de l'Yonne) sur la résolution relative au mode de constater le décès des prisonniers d'Orléans homicidés à Versailles. Séance du 3 fructidor an VII (20 août 1799). Paris, imp. nationale, fructidor an VII. In-8°, 12 p. — (M).

3184. — Pierre-Prudent Vendeuvre-Bazile, notable départemental de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, à ses collègues du département de l'Aube. S. l. n. d, (Sens? 1799?). — (N. T. Dép. Yonne, 6, p. 38).

Cette pièce est un violent pamphlet; elle avait été recueillie par Tarbé et nous paraît sortie de ses ateliers.





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

1er vendémiaire au 6e jour complémentaire an VII
(22 septembre 1798 — 22 septembre 1799).

L'imprimerie fondée par Roze à Tonnerre ne paraît pas avoir eu une grande activité pendant la période du Directoire et c'est à peine si nous pouvons mentionner quelques pièces et des moins importantes sorties de l'atelier tonnerrois.

Au commencement de l'an VII, l'Administration cantonale et municipale de Tonnerre était composée des citoyens Fouinat, président; Huguenin, Hullin, Stiger et Prieur fils, membres du Conseil; P.-J. Cabasson fils est toujours commissaire du Directoire exécutif.

3185. — Mémoire historique des événements qui se sont passés à Tonnerre pendant le cours de la Révolution. A Paris, de l'imp. des 85 départements, rue Faubourg-Poissonnière, n° 2. In-4°, 19 p. — Sc. Y., 1re série, IX, p. 431).

3186. — Égalité, Liberté. Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Aube portant partage avec la République des biens de la succession de Jacques Corps, père d'émigré, représenté par la citoyenne Geneviève-Adelaïde, sa fille. Séance du 1er brumaire an VII (22 octobre 1798). A Troyes, chez Gobelet, imp. du département de l'Aube. Affiche. — (A. Y. Émigrés. C. 7).

Biens dans l'Aube et dans l'Yonne, à Sormery.

3187. — Liberté, Égalité. Tonnerre, le 12 frimaire de la République française, une et indivisible (2 décembre 1798). Le conser-

vateur des hypothèques de l'arrondissement de Tonnerre à ses concitoyens. Signé : Bizet. Tonnerre, imp. de Roze, an VII. In-4°, 12 p. — (M).

Au sujet de la loi du 11 brumaire sur le nouveau régime des hypothèques.

3188. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine d'Edme-Jean-Guyard Chamblain et de Marie-Gabrielle Rolland, son épouse, demeurant à Tonnerre, père et mère de Guillaume-Vincent Chamblain, inscrit sur la liste des émigrés. Extrait du procès-verbal de la séance publique du 8 nivôse (28 décembre 1798), an VII de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche en 3 feuilles. — (A. Y. Émigrés. G. 3).

3189. — *Journal de la Côte-d'Or*, par Carron. Du 20 ventôse an VII de la République francaise. (10 mars 1799). In-8°,7 p.— (M).

On trouve à la page 263, sous la rubrique : Dijon, le 14 ventôse, le compte-rendu du jugement prononcé sur appellation par le tribunal criminel de Dijon, à propos de la mascarade organisée par onze tonnerrois pour insulter et ridiculariser Chérest. C'est le dernier écho de cette malheureuse affaire qui divisa les habitants de Tonnerre pendant vingt ans.

3190. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de Charlotte Goujon, veuve non commune de Claude-Philippe Aymard - Fontaines, demeurant à Moulins, mère d'Alexandre-René-François Aymard-Fontaines, émigré. Extrait du procès-verbal de la séance publique du 27 pluviôse an VII de la République française, tenue par les membres de l'Administration du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif. Affiche en 2 feuilles. — A. Y. Émigrés. F. 2).

3191. — Vente de mobilier national à Percey. Adjudication le 26 prairial an VII du mobilier existant au ci-devant château de Percey, provenant des héritiers Tardieu-Malayssie, émigrés. A Joigny, de l'imprimerie de Dominique Zanote, an VII. Affiche.— (A. Y. Émigrés. T. 1).

3192. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de la citoyenne Marie-Germaine Bauzy, femme divorcée de Claude-Jean-Charles Chamon, émigré, demeurant à Tonnerre et mère de Jean-René Chamon, Jean-Henri Chamon et Louis-Marie Chamon, aussi émigrés. Extrait du procès-verbal de la séance publique tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne, le 12 germinal an V. Auxerre, imp. Baillif, an VII. Affiche en 2 feuilles. — (M).



AN VIII DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an VIII (23 septembre 1799 — 22 septembre 1800).

Nous voici arrivés à l'an VIII, c'est-à-dire à la dernière partie du travail bibliographique que nous avons entrepris.

Malgré son imperfection, nous espérons que ce travail pourra rendre quelques services et nous comptons que les nombreuses lacunes qu'il renferme pourront être comblées en partie par la bienveillante coopération de nos concitoyens du département de l'Yonne qui auront sous la main ou qui connaîtront des pièces non signalées à leur date dans notre répertoire.

Nous sommes aux derniers jours du Directoire et le 18 Brumaire n'est pas loin. De grands changements politiques et administratifs vont amener dans le personnel dirigeant de notre contrée un mouvement que nous allons signaler de suite, afin de n'y pas revenir.

Jusqu'au 3 frimaire an VIII (29 novembre 1799), l'Administration centrale reste telle que nous l'avons indiquée plus haut. A cette date, Jean-Baptiste Boilleau, le jeune, est remplacé par Lenglet, commissaire du Directoire exécutif du canton d'Auxerre.

Un mois plus tard, le 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799), l'Administration est renouvelée et composée des citoyens Balme, Lenglet, Challaye, Moriset et Rathier. Ce dernier, ancien commissaire du Directoire à Chablis, son pays natal, ancien membre du district

d'Auxerre, est désigné comme président de la nouvelle Administration.

Mais cet état de choses n'était que transitoire puisque la nouvelle Constitution (la 4e depuis dix ans), promulguée le 22 frimaire an VIII, prescrivait que chaque département serait administré par un préfet, ayant sous ses ordres des sous-préfets d'arrondissement, avec un Conseil de préfecture, un Conseil général de département et des Conseils d'arrondissement.

Le préfet du département de l'Yonne désigné par Bonaparte, premier consul de la République, fut le citoyen Rougier-Labergerie, propriétaire à Bléneau, ancien député de l'Yonne à l'Assemblée législative de 1791, ancien président du Directoire du département. Par arrêté des consuls du 30 frimaire, l'Administration centrale fut dissoute. Toutefois, elle continua à diriger provisoirement les affaires du département jusqu'à l'arrivée du préfet. Rougier-Labergerie prit possession de l'administration le 1er germinal an VIII et il eut pour premiers collaborateurs, les citoyens Châteauvieux, sous-préfet à Avallon; Ragon-Gillet, sous-préfet à Joigny; Sandrier, sous-préfet à Sens; Rathier, sous-préfet à Tonnerre. Le Conseil de préfecture fut composé des citoyens Bernard, d'Héry; Bachelet aîné, d'Auxerre; Hay, d'Auxerre; Crochot, de Chablis. Enfin le citoyen Sauvalle, de Sens, fut nommé secrétaire-général de la préfecture.

Quant au Conseil général que la Constitution du 3 nivôse an VIII fait revivre, il est composé de vingt membres nommés pour trois ans par le premier consul. Le 4 prairial an VIII la liste en est publiée et le 1er messidor (20 juin), nous verrons le nouveau Conseil s'assembler pour la première fois. Les travaux de cette session qui dura quinze jours ont été imprimés en l'an IX.

Voici les noms des 20 membres du Conseil général de l'an VIII :

1. Boulley (Louis), ancien secrétaire de l'Administration du canton de Sens.

2. Lorillon (Michel-Étienne), notaire à Villeblevin, ancien commissaire du Directoire exécutif à Sens.

3. Pelletier (Claude-Louis), ancien président de l'Administration municipale de Chêne-Arnoult.

4. Legros (Edme), notaire à Branches, ancien membre de l'Administration centrale du département; il fut nommé président pour la session.

5. Meslier-Poussard (François), homme de loi à Avallon, ancien membre de l'Administration du district.

6. Dornau (Hubert-Philibert), maire de Savigny.

7. Barbuat-Boisgérard (Jacques-François) père, général de brigade, maire de Tonnerre.

8. Droin (Jean-Baptiste-Joseph), de Perrigny-sur-Armançon, juge de paix à Noyers, ex-administrateur du district de Tonnerre.

9. Boutarel (Gilbert), ancien doyen du chapitre de Tonnerre, juge de paix à Pontigny; il fut nommé secrétaire du Conseil pour la session.

10. Robineau (Louis-Victor), propriétaire à St-Fargeau, ancien administrateur du district.

11. Jeannest de Lanoue, ancien député, maire de St-Florentin.

12. Paultre de Lamothe (Louis-Zacharie), ancien garde du-corps, ancien gouverneur de St-Sauveur, ancien membre du premier Conseil général en 1790, ancien commissaire du Directoire exécutif à St-Sauveur en l'an IV.

13. Teigny de Charmoy (Edme), propriétaire à Mézilles, ancien membre du premier Conseil général en 1790.

14, Regnauldin (Pierre-François), notaire à Courson, ex-administrateur du district.

15. Leféburc (Edme-Nicolas), notaire à Auxerre.

16. Martin La Prémurée (Louis-Claude), propriétaire aux Voves.

17. Villiers (Henri-Marie), propriétaire à Bagneaux.

18. Regnard (Marie-Thomas), notaire à St-Florentin.

19. Roard (Gabriel), de Noyers, ancien membre du district de Tonnerre.

20. Benoît-Lamothe (François), directeur de l'école secondaire de Sens.

Ces vingt conseillers avaient été choisis dans les proportions suivantes, d'après l'importance de chaque arrondissement:

Auxerre, 6; Sens, 5; Joigny, 4; Tonnerre, 3; Avallon, 2.

Le Conseil d'arrondissement fut composé des citoyens : 1° André, de Ligny; 2° Arrault fils, de Toucy; 3° Bachelet-Vauxmoulins, de Vieux-Champs; 4° Courrier, d'Auxerre; 5° Crochot, d'Héry; 6° Duplessis, notaire, d'Auxerre; 7° Faurax, d'Auxerre; 8° Félix Hyacinthe, de St-Bris; 9° Poullain, de Chablis; 10° François, de Seignelay; 11° Soufflot-Magny, d'Auxerre.

La députation de l'Yonne au Corps législatif devait également, par suite des événements du 18 Brumaire, subir des modifications dans sa composition.

Le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799), sont nommés :

Au Sénat : Villetard qui faisait partie du Conseil des Cinq-Cents.

Au Corps législatif : Simonnet, qui faisait partie du Conseil des Anciens; Boilleau, Guichard, Collet-Charmoy, qui faisaient partie du Conseil des Cinq-Cents.

Au Tribunat : Gillet de La Jacqueminière, de Joigny, qui avait représenté le Loiret au Conseil des Cinq-Cents.

Moreau de Vormes, ardent et intelligent républicain, fut écarté des nouvelles assemblées législatives ainsi que Housset, républicain énergique, classé comme dangereux par les organisateurs du 18 Brumaire.

3193. — Almanach du département de l'Yonne, VIII[e] année de la République. A Auxerre, de l'imprimerie de L. Fournier. Se vend chez François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. In-24, 120 p. Avec le fleuron représentant le bonnet phrygien au milieu d'une couronne, surmontant le niveau égalitaire et accosté de deux épées. (Cp[r] p. 323.) — (M).

Le calendrier républicain est accompagné cette fois d'une sconde colonne pour les *Fêtes nationales et jours de la semaine*. C'est le calendrier grégorien déguisé ; toutefois, les noms des anciens mois et la nomenclature des saints ne reparaissent pas encore.

Suivant cet almanach, l'Administration municipale de la commune et canton d'Auxerre est composée de la manière suivante, au commencement de l'an VIII :

Président : Fontaine ; vice-président : Robert ; membres : Tenaille, Petit-Salomon, Faurax père, Sochet, Leconte ; commissaire du Directoire exécutif : Lenglet ; secrétaire en chef : Faultrier.

Les notices intéressant chaque service administratif sont bien faites, mais il n'y a aucun travail historique. A noter l'état-civil d'Auxerre pour l'an VIII : Naissances, 474 ; mariages, 90 ; divorces, 7 ; morts, 286 (non compris 21 mort-nés).

A noter encore, l'annonce suivante d'une industrie disparue aujourd'hui : « Le citoyen Boutet prévient ses concitoyens qu'il vient d'établir aux ci-devant Capucins d'Auxerre, une manufacture de fayence blanche et brune, dont la dernière résiste au feu, avec épreuve, le tout à juste prix. Il échange le plomb et l'étain. »

3194. — Affiches d'Auxerre.

Pour des causes que nous ignorons, les Affiches d'Auxerre nous paraissent avoir cessé de paraître en l'an VIII. Dans tous les cas, il nous a été impossible de nous en procurer ou d'en voir un seul numéro. Nous verrons à la fin de l'année 1800 L. Fournier éditer un nouveau journal qui prendra le titre de : *Journal de l'Yonne* et sera l'organe officiel de la nouvelle administration préfectorale.

3195. — Discours prononcé par le citoyen Cave, officier au bataillon auxiliaire de l'Yonne, pour la fête de la fondation de la République, 1[er] vendémiaire an VIII (23 septembre 1799). Imprimé par ordre de l'Administration centrale de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. In-8°, 4 p. — (M).

3196. — Administration centrale du département de l'Yonne,

Extrait du procès-verbal de la séance du 3 vendémiaire an VIII (25 septembre 1799). Auxerre. imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Reg. 108, f° 96).

Arrêté concernant les passeports, la police des routes, des auberges, les étrangers, etc.

3197. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 3 vendémiaire an VIII. Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. L. § Ier. N° 176).

Arrêté relatif au transport des poudres.

3198. — L'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, le 3 vendémiaire an VIII. Affiche. — (A. Y. L. § Ier. N° 176).

Sur les agissements des ennemis de la République sur les jeunes conscrits.

3199. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, rendus pendant le mois de fructidor de l'an VII de la République française, une et indivisible. Certifié conforme le 6 vendémiaire an VIII. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. Affiche. — (M).

3200. — Prospectus du pensionnat établi près l'École centrale du département de l'Yonne. Auxerre, le 6 vendémiaire an VIII (28 septembre 1799). Imp. Baillif. Affiche. In-f°. — (M).

3201. — Rapport sur les travaux de l'École centrale de l'Yonne pendant l'an VII. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°.

Ce rapport a pour auteur Albéric Deville, professeur d'histoire naturelle à l'École centrale. Cpr un exempl. Bibl. du docteur Deville, son fils, à Villeneuve-l'Archevêque.

3202. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, rendus pendant le mois de vendémiaire de l'an VIII de la République française, une et indivisible. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. Certifié conforme le 1er brumaire an VIII. Affiche. — (M).

Parmi les jugements rendus, on voit figurer la condamnation de Cretté, notaire à Neuilly, destitué de ses fonctions, déclaré incapable d'exercer aucune fonction publique et condamné à une amende égale au quart de son revenu, « pour avoir rappelé, dans une procuration qu'il a passée comme notaire, des droits féodaux et des qualifications nobiliaires. »

3203. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 7 brumaire an VIII (29 octobre 1799), In-4° (tiré à 40 exempl.).— (A. Y. L. § Ier. N° 176).

Arrêté relatif à l'organisation de la colonne mobile.

3204. — Département de l'Yonne. *Bulletin des Lois de la République française*. N° 321. Au nom de la République française. Décret, n° 3405. Extrait du procès-verbal des séances du Conseil des Anciens. Du 18 brumaire an VIII de la République, une et indivisible. — Bonaparte, général en chef, aux Soldats. — Bonaparte, aux citoyens composant la garde nationale sédentaire de Paris. — Le ministre de la justice, aux Administrations centrales, aux tribunaux civils et criminels et aux commissaires du Directoire exécutif établis auprès de ces autorités. Signé : Cambacérès. — Le ministre de l'intérieur, aux Administrations centrales du département et aux commissaires du Directoire exécutif près elles. Signé : Quinette. — Extrait des registres de l'Administration centrale de l'Yonne. Auxerre, le 19 brumaire an VIII. Affiche. — (M).

Première pièce relatant les mesures prises pour le coup d'État du 18 Brumaire.

3205. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 19 brumaire an VIII. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Reg, 108, f° 112).

Arrêté sur les patentes, publié avec la lettre explicative du ministre des finances et le tarif gradué.

3206. — Département de l'Yonne. *Bulletin des Lois de la République française*. Bulletin 323. Au nom de la République française. N° 3410. Arrêté des consuls de la République, du 28 brumaire. — N° 3413. Loi du 19 brumaire an VIII de la République française, une et indivisible. Le ministre de la justice, aux Administrations centrales, aux tribunaux criminels et civils de la République, et aux commissaires du Pouvoir exécutif établis près de ces autorités. Signé : Cambacérès.— Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du registre des séances de l'Administration centrale de l'Yonne, du 21 brumaire an VIII. A Auxerre, de l'imp. de Baillif, an VIII. Affiche. — (M).

Au sujet des événements du 18 Brumaire. Dans la liste des membres du Corps législatif qui, d'après la loi du 19 brumaire édictée par le Conseil des Anciens, « ne sont plus membres de la représentation nationale pour les excès et les attentats auxquels ils se sont constamment portés et notamment dans la séance de ce matin », nous trouvons les noms de Housset, et de Moreau, de l'Yonne, dont le républicanisme n'avait point voulu se soumettre et adhérer au nouvel ordre de choses.

3207. — L'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. Affiche.— (Sc. Y. 1re série, 5, p. 567).

Proclamation à propos des événements du 18 Brumaire.

3208. — L'Administration centrale du département de l'Yonne aux Administrations municipales. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. In-8°, 8 p. — (M).

Même sujet.

3209. — Extrait du *Bulletin des Lois de la République française*. Bulletin 324. Loi contenant une Adresse au Peuple français. Arrêté de l'Administration centrale du département. Auxerre, le 26 brumaire an VIII (17 novembre 1799). Imp. Baillif. In-8°, 8 p.— (M).

Proclamation du Conseil des Cinq-Cents sur l'état actuel de la République et les événements du 18 Brumaire. Cette pièce signée : Lucien Bonaparte, président, est contresignée par les consuls Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos.

3210. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, rendus pendant le mois de brumaire de l'an VIII de la République française, une et indivisible. Certifié conforme, le 1er frimaire (22 novembre 1799). Auxerre, imp. Baillif. Placard. — (M).

3211. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de Vallée, émigré. Procès-verbal de la séance du 4 frimaire an VIII (25 novembre 1799), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif. Affiche.— (A. Y. L. § Ier. N° 176).

3212. — Liberté, Égalité. Le ministre de l'intérieur aux Administrations centrales et municipales de la République. Paris, le 30 brumaire an VIII. Signé : Laplace. — Le ministre de la police générale aux Administrations centrales et municipales de la République. Paris, le 6 frimaire an VIII. Signé : Fouché. — L'Administration centrale du département de l'Yonne aux Administrations municipales des cantons de son ressort et aux commissaires du gouvernement près elles. Auxerre, le 13 frimaire an VIII (4 décembre), de la République française, une et indivisible. Signé au registre : Ménétrié, président; Gaudet, Balme, Baumier et Langlet, administrateurs; Hérard, commissaire du gouvernement; Sauvalle, secrétaire en chef. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 7 p. — (Q).

Au sujet des événements du 18 Brumaire. Protestation contre les bruits d'anéantissement prochain des institutions républicaines. « La superstition, pas plus que le royalisme n'auront à s'applaudir des derniers événements. »

3213. — L'Administration centrale du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, le 15 frimaire an VIII (8 décembre 1799). Imp. Baillif, an VIII. Affiche (et aussi L. Fournier). — (M).

Proclamation pour rassurer les patriotes et leur affirmer que la République n'a rien à craindre de la journée du 18 Brumaire.

3214. — Loi (suivie de l'arrêté de l'Administration centrale de l'Yonne, prolongeant les délais de paiement des domaines nationaux). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier. N° 176).

Tirage : 800 exempl. in-8°, 600 en placards.

3215. — *Bulletin des Lois de la République française*. N° 332. 23 frimaire an VIII. Constitution de la République française. Auxerre, imp. L. Fournier, in-8°, 22 p.—(L. 3e série, t. XLV, p. 256).

3216. — Arrêté de l'Administration centrale du département. Séance du 25 frimaire an VIII (16 décembre 1799). Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 12 p. — (Sc. Y).

Cet arrêté prescrit l'impression du texte de la nouvelle Constitution à 3,000 exempl. in-8° et 1,500 placards, et l'ouverture dans chaque municipalité de deux registres, l'un pour l'acceptation, l'autre pour le refus de la Constitution.

3217. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, rendus pendant le mois de frimaire de l'an VIII de la République française, une et indivisible. Certifié conforme le 1er nivôse an VIII. Placard. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. — (M).

3218. — Tableau des anciennes mesures du département de l'Yonne comparées aux mesures républicaines; publié par ordre du ministre de l'intérieur. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. In-4°, 14 p. — (M).

3219. — Le ministre de l'intérieur aux Administrations centrales du département. Signé : Lucien Bonaparte. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. Le 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800). In-8°. — (L. 3e série, 26 p. 156).

A la suite de cette circulaire, on trouve le procès-verbal de l'Administration centrale de l'Yonne, qui ordonne que la lettre du ministre sera tirée à 800 exempl. in-8° et 600 exempl. en placards.

3220. — Éloge funèbre de Jacques Pasqueau, juge au tribunal civil du département de l'Yonne, prononcé le 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800), par J.-A. Marie-d'Avigneau, défenseur officieux. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°. — (Sc. Y.).

3221. — République française. Égalité, Liberté. Sixième supplément à la liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République. Dressé en exécution des lois des 25 juillet 1793 (vieux style) et 25 brumaire an III. A Paris, de l'imp. de la République, an VIII. 1er vol. A-G, arrêté le 1er frimaire an VIII; 2e vol. H-Z, arrêté le 16 nivôse an VIII. — (A. Y. Émigrés).

Nombreux renseignements sur les émigrés de l'Yonne.

3222. — Le ministre de la police générale de la République aux Administrations centrales et municipales des départements. Signé : Fouché. Auxerre, imp. Baillif, in-8°, 4 p. — (L. 3e série, t. XXVI, p. 160).

On trouve, à la suite, l'arrêté conforme de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 26 nivôse (16 janvier 1800).

3223. — Massacre des prisonniers d'Orléans. Fournier, l'Américain, aux Français. Paris, le 28 nivôse, l'an VIII de l'ère républicaine. Signé : Fournier, rue Louis, n° 317, au Marais. In-8°, 16 p.— (M).

Fournier, l'Américain, a eu Auxerre pour prison politique de 1804 à 1808.

3224. — Rapport et arrêté de liquidation du patrimoine de la citoyenne Anne-Louise Rousseau de Charmoy, veuve de feu Jean-François-Louis-Gabriel Contaud, demeurant au Val-de-Mercy. Séance du 8 pluviôse an VIII (28 janvier 1800) de la République française, tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, imp. L. Fournier, an VIII. Affiche en 2 feuilles. — (A. Y. Émigrés, C 6.) et in-4°, 11 p. (L).

On trouve, dans le même dossier, la pièce suivante qui complète la précédente : Préfecture de l'Yonne. Supplément de liquidation d'Anne-Louise Rousseau-Charmoy, veuve Contaud-Coullanges. Extrait des registres de la préfecture du département de l'Yonne. Du 4 brumaire an X (28 octobre 1801), de la République française. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche.

3225. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, rendus pendant le mois de nivôse de l'an VIII de la République française, une et indivisible. Certifié conforme le 1er pluviôse. Auxerre, imp. Baillif. Placard. — (M).

3226. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait des registres des délibérations, séance du 6 pluviôse an VIII (26 janvier 1800). Auxerre, imp. Bailllif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier. N° 177).

Arrêté relatif à la réquisition de 40,000 chevaux prescrite par la loi du 4 vendémiaire.

3227. — Extrait du procès-verbal de la séance du 23 pluviose an VIII (12 février 1800) de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. In-8°, 4 p. — (M).

Arrêté prescrivant aux fonctionnaires le serment à la Constitution.

3228. — Loi concernant le rachat et l'aliénation des rentes de

la République. Auxerre, imp. Baillif. In-8° et en affiche. — (A. Y. L. § Ier, N° 177).

Le texte de la loi est suivi de l'arrêté de l'Administration centrale du 23 pluviose prescrivant la réimpression à 800 ex. in-8° et 600 ex. en placards.

3229. — Bois et rouettes à vendre. Coupe de l'an VIII. Signé : Fenot, agent greffier. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. Affiche.— (M).

Adjudication à Auxerre, le 25 pluviose, au lieu où l'Administration municipale du canton tient ses séances.

1° De la coupe de 12 hectares 75, bois de l'Hôpital à Vermenton ;

2° Du rouettage de 25 hectares ; le tout appartenant à la commune de Vermenton.

3230. — Rapport et arrêté de liquidation du patrimoine du citoyen Gaspard Dechenu, propriétaire à Auxerre, père d'émigrés. Extrait du procès-verbal de la séance du 29 pluviose an VII de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, le 24 pluviose an VIII (13 février 1800). Auxerre, imp. L. Fournier, an VIII. Affiche en 2 feuilles avec un bois gravé à emblêmes patriotiques. — (A. Y. Émigrés, C 4).

3231. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 29 pluviose de l'an VIII (18 février) de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 7 p. — (A. T. IX, 875).

Répartition de la contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.

3232. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, rendus pendant le mois de pluviose de l'an VIII de la République française, une et indivisible. Certifié conforme, à Auxerre, le 1er ventôse de l'an VIII. Imp. Baillif. Placard. — (M).

3233. — Administration centrale du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 2 ventôse an VIII (21 février 1800), tenue par les membres de l'Administration centrale. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. L. § Ier. N° 177).

Arrêté relatif à la loi qui substitue à l'emprunt forcé une subvention extraordinaire de guerre. Tirage : 800 in-8° et 600 placards.

3234. — Loi du 5 ventôse an VIII (24 février 1800) relative à l'établissement d'Octrois municipaux et de bienfaisance. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Le texte de la loi est suivi du décret du 28 frimaire an VIII.

3235. — Rapport et arrêté de liquidation du patrimoine de Marie-Anne Vathaire, veuve de Jean-François Gentil, demeurant à la Breuille, commune de Sainpuits, mère d'émigrés. Extrait du procès-verbal de la séance du 29 ventôse an VIII (20 mars 1800) de la République française, tenue par l'Administration centrale du département. Auxerre, L. Fournier, an VIII. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3236. — Proclamation. Le Préfet de l'Yonne à ses concitoyens. Du 2 germinal an VIII (22 mars 1800). Signé : Rougier La Bergerie. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. Affiche. — (Sc. Y. 1re rérie, 24 p. 388).

Proclamation du Préfet pour annoncer son installation. En marge, on lit cette note curieuse de la main de M. Joux, bibliophile auxerrois, qui montre les défiances du parti républicain : « Du 30 frimaire, l'Administration du département dissoute... Du 1er germinal, installation du préfet J.-B. Rougier de La Bergerie et cessation des fonctions de l'Administration centrale du département. *Malum signum!* Du 2, passage d'une armée de cavalerie et d'infanterie, allant au camp de réserve de Dijon »

3237. — Discours prononcé par le citoyen Rougier La Bergerie, préfet de l'Yonne, dans la séance publique tenue le 10 germinal, à l'accasion des récompenses décernées aux élèves de l'École centrale, en présence de toutes les autorités constituées du chef-lieu du département de l'Yonne. Imprimé par ordre de l'Administration municipale d'Auxerre. Auxerre, Baillif, an VIII. In-12, 18 p.— (M).

3238. — Proclamation. Le préfet du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, le 24 germinal an VIII (14 avril 1800). Signé : Rougier La Bergerie. Imp. L. Fournier, an VIII. Affiche. — (Q).

Bonaparte se rend au camp de Dijon, etc.

3239. — Le préfet du département de l'Yonne à l'agent municipal de la commune de (Séry). Auxerre, le (8) floréal an VIII. In-4°, 1 p. — (M).

Circulaire annonçant la nomination du maire et de l'adjoint de chaque commune; les noms et la date sont ajoutés à la main.

3240. — Liberté, Égalité. XIV Juillet. Concorde. Auxerre, le 4 messidor an VIII (23 juin) de la République française, une et indivisible. Le préfet de l'Yonne aux sous-préfets, maires et adjoints du ressort. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (M).

3241. — Notice des morceaux lus à la première séance publique du lycée de l'Yonne, du 20 messidor an VIII (9 juillet 1800). Pour le citoyen Coste, bibliothécaire du Doubs, par son collègue et ami Laire. Auxerre, imp. L. Fournier, an VIII. In-8°, 27 p.— (M).

Cette notice a été réimprimée dans les Mémoires du lycée de l'Yonne, publiés à Auxerre en l'an X.

3241. — Octroi municipal et de bienfaisance de la ville d'Auxerre, département de l'Yonne. Auxerre, le 23 messidor an VIII (12 juillet 1800). Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

3243. — Hymnes à la Liberté et à la Concorde qui seront chantés le 25 messidor, pour la fête du 14 Juillet, dans le temple des fêtes nationales de la commune d'Auxerre, par le citoyen Bernard, d'Héry. Auxerre, Imp. Baillif, an VIII. In-8°, 3 p. — (M).

Les deux dernières strophes de l'hymne à la Concorde célèbrent la gloire de Bonaparte.

3244. — Hymne à la Liberté et à la Concorde, pour la célébration de la fête du 14 Juillet an VIII, dans le temple des fêtes nationales de la ville d'Auxerre. Imp. Baillif, an VIII, in-8°, 4 p. — (M).

C'est une seconde édition avec variantes de la pièce précédente.

3245. — Discours prononcé à l'ouverture du lycée de l'Yonne, le 25 messidor de l'an VIII, par P. Bernard, secrétaire du lycée. Auxerre, imp. L. Fournier, an IX. In-8°, 24 p. — (M).

Réimprimé dans les Mémoires du Lycée de l'Yonne.

3246. — Mémoire sur les insectes qui dévorent la vigne, par Albéric Deville. Auxerre, L. Fournier, an VIII. In-8°. — (Bibl. du docteur Deville, à Villeneuve-l'Archevêque).

Réimprimé dans les Mémoires du Lycée de l'Yonne.

3247. — Extrait d'un Mémoire sur une pièce de vigne appelée : *La vieille Plante* (située à Pontigny), lu le 25 messidor an VIII (14 juillet 1800). Imp. L. Fournier. In-8°, 3 p. — (B. Mignot).

Réimprimé dans les Mémoires du Lycée de l'Yonne.

3248. — Bulletin des Armées pour être lu à la fête du 14 Juillet et de la Concorde. Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, an VIII. Affiche. — (M).

Détails sur la bataille de Marengo et les suite de cette victoire remportée comme on le sait le 14 juin 1800.

3249. — Discours pour la fête de l'Agriculture à Auxerre en l'an VIII, par Albéric Deville. Auxerre. imp. L. Fournier, an VIII. In-8°. — (Bibl. du docteur Deville).

3250. — Règlements local et général de l'Octroi municipal et de bienfaisance de la ville d'Auxerre, département de l'Yonne, à compter du 1er thermidor an VIII. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 27 p. — (Sc. Y., 1re série, 24, p. 391).

3251. — Jugements du tribunal criminel du département de

l'Yonne, rendus pendant le mois de messidor an VIII. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (M).

3252. — Vie du bienheureux Louis Crochot, d'abord vicaire de Gien, puis curé de Beines, de Germigny et enfin commisssaire du pouvoir exécutif près le canton de Chablis et depuis nommé du Conseil de préfecture, sous l'administration du citoyen Rougier La Bergerie. Épigraphe :

Chaque instant de sa vie est chargé de souillures ;
Elle n'est qu'un tissu de crimes et d'ordures.

In-8°. S. l. n. d. — (Sc. Y.).

L'auteur de cette pièce est Depaquis, ancien moine de Pontigny, retiré à Saint-Florentin.

3253. — Édition plus complète de la vie du citoyen Crochot (en réponse à un libelle intitulé : *La vie du bienheureux Crochot*). S. l. n. d. (Auxerre, 1800). In-8°, 24 p.— (Sc. Y., 1re série, 8, p. 195).

L'auteur de cette pièce est Crochot lui-même.

3254. — Le Bûcheron des Ardennes au vertueux Crochot, ci-devant curé de Germigny, puis commissaire du pouvoir exécutif à Chablis. S. l. n. d. (Auxerre, 1800). In-8°, 30 p. — (Q).

Depaquis, auteur de cette pièce, originaire de Chablis, était alors retiré à St-Florentin. Nous ignorons le motif de la haine vivace qu'il nourrissait contre Crochot.

3255. — Parodie du serment attribué au citoyen Crochot, membre du Conseil de préfecture de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. In-8°, 7 p. — (M).

3256. — Observation sur le nouveau libelle du sycophante des Ardennes pour Crochot, ancien curé de Germigny. S. l. In-8°, 36 p. — (Q). Incomplet.

3257. — Couplets chantés dans une réunion des membres du Conseil général où se trouvait le préfet de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VIII (messidor an VIII). In-8°. — (Sc. Y.).

3258. — Couplets, pour la réception du drapeau donné au bataillon de l'Yonne par l'Administration centrale. Par le citoyen Cave, lieutenant. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. In-8°. — (Sc. Y.).

3259. — Préfecture de l'Yonne. Arrêté sur la pêche. Extrait du registre de la préfecture du 16 thermidor an VIII (4 août 1800) de la République. Signé : Rougier La Bergerie. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

3260. — Programme de l'examen général et public que subiront les élèves de l'École centrale du département de l'Yonne fixée à Auxerre. Imp. Baillif, an VIII. In-4°, 52 p. — (M).

« Cet examen s'ouvrira dans la grande salle de l'École, en présence des autorités constituées, le 15 fructidor (2 septembre 1800), à neuf heures précises du matin, et sera continué les 16, 17, 18 et 19, matin et soir. »

3261. — Préfecture de l'Yonne. Instruction et arrêté sur le rouissage des chanvres. Extrait du registre de la préfecture de l'Yonne du 18 fructidor an VIII (5 septembre 1800) de la République française, une et indivisible. Auxerre, imp. L. Fournier, an VIII. in-8°, 8 p. — (Sc. Y., 1re série, V, p. 369).

3262. — Distribution solennelle des prix décernés aux élèves de l'École centrale de l'Yonne, à Auxerre, en présence des autorités constituées, par le préfet du département, le jury de l'Instruction publique et les professeurs, le 20 fructidor (7 septembre 1800) an VIII de la République française. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 8 p. — (N).

3263. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, rendus pendant le mois de fructidor de l'an VIII de la République française, une et indivisible. Auxerre, Baillif, an IX. Placard. — (M).

Cette pièce contient le texte du jugement qui condamne un colporteur et sa femme en cinq francs d'amende et trois jours d'emprisonnement, « pour avoir, le 6 messidor dernier, jour de foire à Tonnerre, sur la place du marché de cette commune, abusé de la crédulité des citoyens pour leur escroquer de l'argent en leur vendant, comme guérissant et préservant de la rage, des bagues, croix, chapelets et médailles qu'ils faisaient toucher au verre d'une boîte renfermant des signes du culte catholique. »

3264. — Préfecture du département de l'Yonne. Extrait des registres de la préfecture de l'Yonne, du 12 brumaire an IX (3 novembre 1800) de la République française, une et indivisible. Imp. Baillif. Affiche. — (M).

Ouverture du registre pour recevoir des émigrés, rayés ou non, la promesse de fidélité à la Constitution qui leur permettra de rentrer en France, après autorisation.

3265. — Consultation pour le citoyen François Audiat, notaire public, demeurant à Pouilly, contre le citoyen Barbaran et consorts, héritiers de leur père et mère. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 34 p. — (P. D.).

3266. — Précis pour les citoyens Sarreste et Crochot, demeurant à Coulanges-sur-Yonne, défendeurs, contre la dame Levachier, demeurant à Courson, défenderesse. Signé : Chardon. Auxerre, imp. L. Fournier, an VIII. In-4°, 11 p. — (P. D.).

3267. — Détails sur la mort de M. Guilbert-Latour, curé d'Escamps. Extrait du 21e cahier des Annales philosophiques, morales et littéraires. In-12, 24 p. S. l. n. d. — (Q).

Guilbert-Latour, ancien curé d'Escamps, déporté à Rittberg en Westphalie, mourut le 7 novembre 1800, dans cette ville.

3268. — Réglements local et général de l'Octroi municipal et de bienfaisance de la ville d'Auxerre, département de l'Yonne, à compter du 1er frimaire an IX. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, an IX. In-8°, 28 p. — (M).

3269. — Manuale ex libro rituali Autissiodorensi excerptum, pro opportunitate Parochorum, complectens ordinem ministrandi sacramenta Baptismi, Extremæ Unctionis, et SS. Eucharistiæ, cum quibusdam precibus et benedictionibus; Exsequiis et Officio Defunctorum. Illust. et reverend. DD. Carol. de Caylus, Episcopi Autissiodorensis auctoritate et jussu editum. Autissiodori, typis L. Fournier, 1800. 84 et 120 p. in-8°. — (M).

Le culte catholique étant rétabli partout dès cette époque, Fournier réimprima ce Manuel de M. de Caylus, ainsi que beaucoup de livres de liturgie et de piété. L'évêché d'Auxerre devait être bientôt supprimé par suite du Concordat de 1801. Il fut à cette époque réuni au diocèse de Troyes. Le 8 octobre 1822, il en fut détaché et réuni à l'archidiocèse de Sens, en ce qui concerne les communes du département de l'Yonne.

3270. — Procès-verbal du Conseil général du département de l'Yonne, an VIII, 1er thermidor (21 juillet 1800). Auxerre, imp. Baillif, an IX. — (M).

3271. — Liberté, Égalité. Auxerre, le (14 frimaire an IX). Les administrateurs forestiers de la ci-devant maîtrise d'Auxerre à ... (au préfet du département de l'Yonne). In-4°, 1 p, S. l. Auxerre.— (M).

En-tête pour les lettres et extraits que nous notons ici, parce qu'il est orné du bois gravé figuré page 422. (Autel de la Patrie, surmonté du bonnet phrygien).

3272. — Auxerre, le 12 frimaire an IX de la République française, une et indivisible (3 décembre 1800). Le Préfet de l'Yonne au maire de .... Signé : Rougier La Bergerie. S. l. (Auxerre, L. Fournier). In-4°, 1 p. — (M).

Circulaire pour annoncer la création du *Journal Officiel de l'Yonne;* elle est accompagnée de la pièce suivante :

3273. — *Journal officiel de l'Yonne.* Prospectus. Auxerre, imp. L. Fournier, an IX. In-4°, 1 p. — (M).

Il nous paraît utile de nous étendre un peu sur ce journal qui fut l'origine du Bulletin de la Préfecture, continué de nos jours, mais dans d'autres conditions.

Voici d'abord le texte de la circulaire de Rougier La Bergerie qui recommandait le journal aux maires du département :

« Les relations administratives qui doivent exister entre vous et moi, citoyen maire, éprouvent des lenteurs. Le moyen d'en rétablir l'activité se présente : je m'empresse de vous l'indiquer.

« Un journal dont j'ai approuvé le projet, va paraître dans ce département. Mon intention est de m'en servir pour vous transmettre mes arrêtés, circulaires et instructions concernant l'exécution des lois et actes du gouvernement. Cette voie de correspondance sera prompte : elle simplifiera le travail de nos bureaux ; elle économisera les fonds insuffisants qui me sont accordés pour frais d'impressions ; elle accélèrera la marche de nos opérations respectives.

« Je m'en servirai encore pour vous adresser des renseignements qui guideront vos pas dans toutes les parties d'administration confiées à vos soins. Sous ce point de vue, il sera, pour ainsi dire, un recueil municipal que vous devrez consulter et avoir toujours sous les yeux pour remplir vos fonctions avec succès et pour apporter dans vos travaux la régularité et la précision qui doivent les caractériser.

« Je vous préviens donc que tous les articles de ce journal, ***qui seront relatifs à la Préfecture***, n'y seront insérés que par mon ordre. Ainsi vous voudrez bien les regarder comme officiels et vous conformer entièrement à toutes les mesures qui y seront prescrites.

« Comme citoyens, vous désirez sans doute connaître les faits les plus importants en politique et en diplomatie, et comme agriculteurs, toutes les découvertes qui intéressent l'économie rurale ; comme magistrats, ces connaissances vous sont nécessaires pour en entretenir vos concitoyens ; le journal dont il s'agit répondra à cet égard à vos désirs.

« D'après toutes ces considérations, je vous invite à souscrire pour son abonnement. La somme à laquelle il s'élève est modique et les avantages qui en résulteront pour le bien public et le bien particulier des communes, me semblent permettre ce sacrifice.

« Je recommanderai particulièrement aux rédacteurs de veiller à ce que vous le receviez très régulièrement.

« D'ailleurs, je me propose de faire établir, dans un bref délai, des piétons qui seront attachés au service de plusieurs communes, divisées à cet effet en arrondissements.

« Je dois, enfin, vous observer que les objets qui seront renfermés dans le ***Journal de l'Yonne***, étant autres que ceux contenus au ***Bulletin des Lois***, votre abonnement à ce Bulletin doit toujours avoir lieu.

« ROUGIER LA BERGERIE. »

Voici maintenant le prospectus du journal, rédigé par Fournier :

« Ce journal, dont le projet a reçu l'agrément du Préfet, paraîtra régulièrement deux fois par décade, les 5 et 10, à dater du 1er nivôse prochain.

« Il embrassera les objets suivants :

« 1o Il fera connaître les arrêtés, décisions et actes des consuls et du Conseil d'État qui parviendront à la Préfecture et ne seront pas imprimés au ***Bulletin des Lois;***

« Les circulaires des ministres et leurs décisons dans des affaires particulières, quand ces décisions peuvent faire règle ;

« Les arrêtés généraux, circulaires et instructions émanés de la Préfecture et de son Conseil;

« Un extrait des délibérations du Conseil général du département et des Conseils d'arrondissement des Sous-Préfectures :

« Son utilité, sous ce rapport, se fait sentir avec évidence. C'est dans les décisions particulières, dans les instructions et circulaires que le sens des lois est développé. Il est donc importaut pour les citoyens, ainsi que pour les maires et fonctionnaires publics, de les avoir sous les yeux. Ceux-ci pour ne pas ignorer ce que la loi exige d'eux ; ceux-là pour la faire exécuter littéralement;

« 2° On y trouvera un extrait des séances du Corps législatif, du Tribunat et du Sénat conservateur. A la suite, seront placées les nouvelles les plus intéressantes de la République et des gouvernements étrangers ; celles des armées, etc., et le cours des effets de la Dette publique ;

« *Le Moniteur*, journal officiel, fournit ces articles;

« Sous le second rapport, le journal projeté sera particulièrement agréable aux citoyens qui ne sont pas abonnés aux journaux de Paris;

« 3° Les événements remarquables qui auront lieu dans toute l'étendue du département y seront insérés. On donnera une notice des séances du Lycée, des jugements du tribunal criminel et de ceux des cinq tribunaux de première instance, lorsque les affaires, dans lesquelles ils auront été rendus, seront intéressantes ;

« A la fin de l'année, on offrira la statistique du département ;

« Il présentera particulièrement pour la ville d'Auxerre, l'annonce des maisons et biens à vendre, changements de domicile, le prix des grains et autres divers avis ;

« 4° Et enfin, les abonnés seront momentanément récréés par des morceaux de Littérature, des réflexions sur l'agriculture, le commerce, etc.;

« Les rédacteurs ne se livreront à aucune critique ni sur les personnes, ni sur les actes des autorités constituées. Ils rendront compte des faits avec exactitude et s'ils donnent lieu à des conséquences et à des observations, ils en laisseront la recherche aux lecteurs ;

« Abonnements pour Auxerre, 12 fr. par an et dans toute la République, 15 fr.; franc de port. On s'abonne, à Auxerre, chez le citoyen François Fournier, ruè de la Loi, n° 27. »

Le premier numéro du *Journal de l'Yonne* parut le quintidi 5 nivôse an IX (26 décembre 1800), en format in-4° de 4 p. à 2 colonnes. Chaque exemplaire était soumis à un droit de timbre de 3 centimes, suivant la loi de finance sur les journaux politiques.

La première année comprend 54 numéros, 216 pages avec 6 pages de tables. En l'an X, le journal d'Auxerre continua sa publication, mais il dut changer de titre et prit le nom de *Bulletin administratif de la Préfecture de l'Yonne*. Les sujets étrangers à l'administration disparurent aussi presque entièrement des colonnes du journal. Qu'était-il arrivé ? Les articles anodins de Fournier avaient-ils porté ombrage aux agents du pouvoir consulaire chargés de surveiller la presse et les journaux ? Voulait-on simplement donner au préfet la possession complète d'un journal qui aurait pu dans l'avenir prendre une allure politique gênante ? Nous ne sa-

vons la vérité exacte, mais le ministre Chaptal, dans une circulaire du 6 frimaire an X, nous déclare ce qu'on voulait qui fut dit : « Le mélange des actes de l'autorité publiés comme officiels et obligatoires, confusément avec des nouvelles, des anecdotes et des productions littéraires, a quelque chose d'inconvenant qui altère la dignité de l'ordre et en diminue le poids. Les journaux ont souvent le tort de livrer à la publicité des documents qui devaient rester confidentiels et il n'y a ni sécurité, ni régularité à notifier par cette voie les actes administratifs. Enfin, les budgets communaux ne peuvent être grevés d'une charge qui incombe tout entière aux départements. »

A partir du 10 nivôse an X, le *Journal de l'Yonne* fut donc transformé ; il devint la propriété exclusive de l'administration préfectorale et prit, comme nous l'avons dit plus haut, le titre de *Bulletin administratif de la Préfecture de l'Yonne*. Nous possédons la plupart des numéros, jusqu'au 2 mai 1807. Nous ne savons s'il cessa de paraitre à cette époque. Il est probable qu'il y eut une interruption pour des causes que nous ignorons. En 1808, les Affiches d'Auxerre, toujours éditées chez Fournier, reparaissent, ce qui fait présumer que l'organe de la Préfecture n'existait plus. En 1810, les décrets du 3 août et du 14 décembre ordonnèrent la suspension des journaux. Les trois feuilles qui paraissaient dans le département sous le nom d'Affiches, à Auxerre, Avallon et Sens ne parurent donc pas en 1811. En 1812, on revit les Affiches de Sens et celles d'Auxerre; les Affiches d'Avallon ne devaient reprendre leur publication qu'en 1815.

Quant au *Bulletin administratif de la Préfecture*, on n'en retrouve la trace qu'après le retour des Bourbons, en 1815. Mais à partir de cette époque, il paraît régulièrement et nous en possédons la collection depuis 1817 jusqu'à nos jours.

Il y aurait une étude intéressante à faire sur cette publication qui relate jour par jour tous les faits essentiels de notre administration départetale. Nous ne pouvons la faire ici. Contentons-nous de rappeler que le premier journal de l'Yonne devenu le Bulletin de la Préfecture, contient des documents très intéressants pour nous sur la période du Consulat et celle de l'Empire.

Les travaux des Sociétés d'agriculture, ceux du Lycée de l'Yonne, association scientifique organisée par Rougier La Bergerie, y sont relatés tout au long et sont d'un grand intérêt pour notre histoire locale, car on ne les rencontre que là.





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an VIII
(23 septembre 1799 — 22 septembre 1800)

Au commencement de l'an VIII, la municipalité du canton d'Avallon se compose des citoyens Thibaut, président ; M.-N. Houdaille, C.-F. Mocquot, A. Fauconnier, Ph. Malot, D. Robinet et S. Poulain, officiers municipaux, avec F. Artaud comme commissaire du pouvoir exécutif.

L'Administration préfectorale ayant été installée le 1er germinal an VIII (22 mars 1800), le citoyen Châteauvieux est appelé à la sous-préfecture d'Avallon.

Pour la première fois aussi les Conseils d'arrondissement sont organisés. Voici la composition de ce premier Conseil d'arrondissement :

1. Brotot, le jeune, de Vézelay.
2. Chauchon aîné, d'Avallon.
3. Drot, du Vault.
4. Houdaille aîné, d'Avallon.
5. Mocquot, d'Avallon.
6. Pinard, d'Avallon.
7. Rémond, de Guillon.
8. Tenaille-Vaulabelle, de Châtel-Censoir.
9. Thibault, de Montréal.
10. Thomassin, de L'Isle.
11. Tripier, de Quarré-les-Tomb.

3274. — Almanach fidèle pour l'an VIII de la République française, contenant l'indication de toutes les foires des départements de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de la Nièvre. Par les soins du citoyen Sabiram, grand astrologue et mathématicien. De l'imprimerie de Comynet, à Avallon. In-12, 22 p. — (M).

Sous le titre, bois grossièrement gravé, représentant un personnage en

tricorne, sans doute celui de l'astrologue Sabiran, déjà employé par Comynet dans un précédent almanach. L'imprimeur avallonnais cherchait à imiter les almanachs de Troyes, populaires depuis plus de cent ans et qui portaient sur le titre la même gravure.

3275. — Extrait du registre des décisions de l'Administration centrale du département de la Seine. Du 14 brumaire (5 novembre 1798) an VII de la République. Paris, imp. de la République française, an VIII. Grande affiche en 8 feuilles. — (A. Y. Émigrés).

Liquidation de Adelaïde-Diane-Hortense-Délie Mancini-Nivernois, veuve de Louis-Hercule-Timoléon Cossé-Brissac, demeurant à Paris, rue des Postes. Biens principalement dans la Nièvre et aussi à Merry-sur-Yonne et Châtel-Censoir et bois divers dans le département de l'Yonne.

3276. — Extrait du registre du tribunal de première instance de l'arondissement communal d'Avallon. De l'imp. de Comynet, an VIII. In-8°, 10 p. — (P).

Règlement pour le tribunal.

3277. — Vente de bois nationaux pour l'ordinaire de l'an VIII. Signé : Borot, agent-greffier de la ci-devant maitrise d'Avallon. Affiche. S. l. (Imp. à Avallon). — (P).

3278. — Vente d'une coupe de bois appartenant à la commune d'Avallon, pour l'ordinaire de l'an VIII. Affiche. S. l. (Imp. à Avallon). — (P).

3279. — Commune d'Avallon. Amodiation de maison, prés et terre. Avallon, imp. de Comynet. Affiche. — (P).

Biens appartenant à la commune d'Avallon.

3280. — Extrait du registre des arrêtés du sous-préfet de l'arrondissement d'Avallon, département de l'Yonne, du 27 messidor an VIII (15 juillet 1800) de la République française, une et indivisible. Signé : De Châteauvieux, sous-préfet. Le secrétaire de la sous-préfecture, signé : Vaury. In-8°, 6 p. — (P).

Nomination des répartiteurs pour l'an IX.

3281. — Précis pour le citoyen François Destut, propriétaire à Blannay, appellant contre la citoyenne Geneviève More, veuve Destut, propriétaire à Blannay, intimée. Signé : Ader, jurisconsulte. S. l. n. d. (1800), In-4°, 23 p. — (P).





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an VIII (23 septembre 1799 – 22 septembre 1800).

Au commencement de l'an VIII, l'Administration municipale du canton de Joigny est ainsi composée : Président, Lallier; membres du Conseil, les citoyens Cl.-P. Badenier, J.-Th. Demont, Cl.-P. Thibault. Commissaire du pouvoir exécutif, le citoyen Chollet.

A l'organisation de l'Administration préfectorale, le citoyen Ragon-Gillet fut choisi pour administrer la sous-préfecture de Joigny. Le Conseil d'arrondissement fut composé des citoyens Besançon Hector; Dugas, fils, de Mézilles; Fillien, de Joigny; Guillemineau, de Charny; Hérouard, de St-Julien-du-Sault; Lemaigre-Saint-Maurice, de St-Fargeau; Mercier, de La Ferté; Milhoux, de Joigny; Ragon, de Villiers-St-Benoît; Rousseau, de Villemer; Tuloup, d'Aillant.

3282. — Liberté. Égalité. L'Administration municipale du canton de St-Julien-du-Sault. Ce 9 brumaire an V. Grand in-4°. S. l. — (A. Y.).

Nous mentionnons cette pièce qui n'est qu'une formule imprimée pour les lettres d'avis et extraits de délibérations, à cause du bois gravé placé en tête et qui représente le bonnet phrygien entouré d'attributs républicains avec ces mots : République française, La Loi.

3283. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, rendus pendant le mois de vendémiaire an VIII. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. — (M).

Jugement du 11 vendémiaire qui rejette la requête d'appel d'un jugement du tribunal correctionnel de Joigny, interjetté par G. Cretté, notaire public à Neuilly, lequel le destitue de ses fonctions de notaire, etc... pour avoir rappelé, dans une procuration qu'il a passée comme notaire, des droits féodaux et des qualifications nobiliaires.

3284. — Rapport et arrêté contenant liquidation et partage du patrimoine de Louis Vallée et Mathie Curée, demeurant à Guerchy, père et mère de Louis Vallée, émigré. Extrait du procès-verbal de la séance publique du 4 frimaire de l'an VIII de la République française, une et indivisible, tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Auxerre, imp. Baillif, an VIII. Affiche. — (A. Y. Émigrés, V 1).

3285. — Régie du domaine national. Bureau de Joigny. Vente de terres. Parc de La Celle-Saint-Cyr (composé de 9 hectares). Adjudication le 8 nivôse an VIII (29 décembre 1799). Joigny, imp. D. Zanote. Affiche. — (A. Y. Émigrés, G 3).

3286. — Régie du domaine national. Bureau de Joigny. Vente de 2 hectares de terre formant le ci-devant parterre du château de La Celle-Saint-Cyr. Adjudication le 9 nivôse an VIII. Joigny, imp. D. Zanote. Affiche. — (A. Y. Émigrés, G 3).

3287. — Observations et réponse pour le citoyen Barnabé, appelant du jugement du tribunal de Joigny, du 3 vendémiaire an IX (25 septembre 1800). Contre la dame Lagoublaye, femme divorcée du citoyen Barnabé, intimée et incidemment appellante du même jugement. (Paris), imp. Demonville, in-4°, 14 p. — (M).

Détails intéressants sur la vie de Barnabé, président du tribunal criminel de l'Yonne, lequel, seul à Auxerre, protesta contre le coup d'Etat de Bonaparte, et refusa d'enregistrer les actes du 18 Brumaire. Il fut destitué par le premier Consul et interné pendant quelque temps à Orléans. Nous devons ajouter que son courage et sa fermeté se démentirent plus tard devant le succès et le fait accompli et qu'il accepta du régime impérial une nouvelle situation.





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SENS

1° vendémiaire au 5° jour complémentaire an VIII
(23 septembre 1799 — 22 septembre 1800).

L'Administration municipale de la commune et canton de Sens, se composait, au commencement de l'an VIII, des citoyens Leroux père, président; Soulas, Bonnetat, Duffour, Luyt, le jeune, Bureau et Germain, membres du Conseil. Le citoyen Sandrier, était toujours commissaire du Directoire exécutif.

Après les événements du 18 Brumaire, l'Administration municipale fut transformée en un Conseil composé de 30 membres. On en trouve les noms dans l'almanach pour l'an IX. Le maire désigné par l'Administration fut le citoyen Cave; il eut pour adjoints les citoyens Richard aîné et Soulas.

Le sous-préfet désigné pour l'arrondissement fut le citoyen Sandrier, originaire de Sens.

Le premier Conseil d'arrondissement de Sens fut composé des citoyens : 1. Bogard, de Montacher: 2. Duffour, de Sens; 3. Lescuyer, de Courtois; 4. Bourgeois, de Villeneuve-sur-Vanne; 5. Langaudin, de St-Martin-sur-Oreuse; 6. Lancelin, d'Égriselles-le-Boccage; 7. Masson, de Sergines; 8. Garnier, de Véron; 9. Dehargue, de Sens; 10. Pelée St-Maurice, de Sens; 11. N***.

3288. — Almanach de la commune de Sens et du département

de l'Yonne pour l'anné VIIIe de la République française. A Sens, chez Th. Tarbé, impr.-libr., rue de la Convention. 161 p. in-24. — (M).

L'éditeur a placé en tête du calendrier l'avertissement suivant : « Attendu nos communications indispensables avec nos voisins et les étrangers, et la nécessité de pouvoir comparer les échéances des anciens baux, obligations, effets de commerce, etc., avec les époques de l'Annuaire ou Calendrier républicain, nous avons, à l'imitation des almanachs récemment imprimés à Paris, réuni dans le nôtre au calendrier républicain pour l'an VIII, l'indication des jours correspondants du calendrier grégorien. » Sous le titre de : *Anecdotes sénonoises*, on trouve à la page 44 de l'almanach, une notice biographique sur Siméon de Provenchère, médecin à Sens au xvie siècle. Tout le monde connaît cette notice qui a été reproduite plusieurs fois; elle a été extraite par Tarbé du *Magasin encyclopédique*, n° XXIV, an VII, où il l'avait primitivement publiée. On y raconte l'histoire de l'enfant de Valprofonde-près-Sens qui resta quatre ans et onze mois sans manger et dont Siméon de Provenchère écrivit l'observation. — Les pages 49 à 57 sont consacrées à une notice historique et topographique sur le département de l'Yonne et ses personnages illustres. — Les renseignements ordinaires sur le département, le personnel administratif et particulièrement la ville de Sens remplissent les autres pages.

3289. — Almanach de la commune de Sens et du département de l'Yonne pour l'an VIII de la République française, contenant le calendrier républicain, avec l'indication des jours du calendrier grégorien et augmenté pour cette année du tableau des foires de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de la Seine. Seconde édition augmentée du tableau comparatif des anciennes mesures agraires de la ville de Sens et environs, avec les nouvelles. A Sens, chez Th. Tarbé, impr.-libr.

Nous ne connaissons cette seconde édition que par la mention qui en est faite dans les *Affiches de Sens*, n° du 20 frimaire an VIII (11 décembre 1799), et par une note qui nous a été communiquée. Les événements du 18 Brumaire ayant amené de grands changements administratifs, l'éditeur a voulu sans doute les mentionner de suite et donner les noms des nouveaux fonctionnaires.

3290. — Calendrier pour l'an VIIIe de la République. A Sens, de l'imp. de Th. Tarbé. 2 p. in-4° collées sur carton. — (M).

Le calendrier reproduit cette fois le nouveau et le vieux style, c'est-à-dire les calendriers républicain et grégorien avec les noms des Saints en regard; les décadis et les fêtes civiques obligatoires ne sont plus imprimés en rouge, comme dans les précédents. On y trouve les mêmes renseignements « sur les foires et marchés qui ont lieu dans la ville de Sens, les jours de départ, de passage et d'arrivée de la poste aux lettres, les

coches d'eau, galiotes et diligences de terre; les jours d'audiences des autorités constituées et tribunaux; les fêtes nationales; les époques fixées chaque année par la Constitution pour la rentrée et les vacances des tribunaux civils et criminels; l'ouverture des assemblées primaires et électorales et l'installation des administrateurs municipaux, juges de paix, administrateurs du département, juges civils et criminels et représentants nouvellement élus. »

3291. — *Affiches de Sens et Bureau d'Avis*. Sens, Th. Tarbé. In-8°.

Nous ne pouvons donner, ainsi que nous l'avons expliqué en parlant des années précédentes, de renseignements sur les *Affiches de Sens* de l'an VIII, n'en n'ayant point eu d'exemplaire sous les yeux. Nous savons que ce journal existait toujours à cette époque et l'almanach reproduit à peu près dans les mêmes termes le prospectus de l'an VII.

3292. — L'*Observateur du département de l'Yonne. Affiches de Sens et Avis divers* pour l'an VIII. A Sens, chez Alexandre, imprimeur, rue de la Convention, n° 87. In-8°, 36 numéros. An VIII.

Nous n'avons pu, pour cette année, nous procurer un exemplaire complet du journal sénonais. Nous le regrettons d'autant plus que nous avons la certitude de l'existence de l'*Observateur* pendant tout le cours de l'an VIII qu'il ne dépassa pas cependant beaucoup. La bibliothèque de la Société des Sciences, que nous avons eu souvent l'occasion de citer, possède les nos CXXXII à CXXXIV qui sont les avant-derniers, le n° CXXXV clôturant la série et terminant l'existence de cette feuille le 25 brumaire an IX.

On lit, en effet, au n° CXXXIV, n° du 15 brumaire an IX (6 novembre 1800), l'avis suivant :

« Ce journal a commencé à paraître dans un moment où les passions, encore dans une violente fermentation, entraînaient les esprits au-delà des limites posées par les principes et la raison. Alors, les factions alimentées, soutenues tour à tour par un gouvernement machiavélique qui, dans l'administration des affaires publiques, ne voyait d'autre but que les richesses et le pouvoir, les factions menaçaient encore une fois d'agiter et de bouleverser la République. Placés entre deux extrêmes, les amis de l'ordre entreprirent de réprimer par la force de l'opinion, dans ce département, les excès auxquels il allait être en proie. Nous ne parlerons point des efforts ni du courage qu'il a fallu déployer, à certaines époques, dans les rudes combats que les rédacteurs ont eu à soutenir contre le royalisme incorrigible, le fanatisme intolérant et la turbulente anarchie. Ce serait rappeler des temps qui sont déjà loin de nous et des souvenirs qui doivent être à jamais bannis de tous les cœurs.

« Reposons nos regards sur des sujets plus consolants et plus flatteurs. Grâce au génie du héros sur qui se fondent tous les vœux et toutes les espérances, la crainte même des crises révolutionnaires a disparu, l'union qu'un gouvernement minutieux et tracassier avait bannie d'entre

les citoyens, est ramenée par un gouvernement régulier, stable et réparateur. La confiance renaît de toutes parts.

» En vain, quelques fous qui se cachent, sèment, de temps en temps, les bruits les plus absurdes, répandent les libelles les plus calomnieux, le gouvernement, dans sa marche rapide vers le bonheur public, daigne à peine s'en apercevoir. Il ne se laissera pas non plus enivrer par l'encens perfide que brûlent autour de lui d'hypocrites adulateurs. Son but, après avoir donné la paix à la France, est de la donner à l'Europe. Le monde a besoin de repos.

« Si quelques factieux cherchaient à troubler ce repos, le gouvernement est assez fort pour ne pas craindre leurs entreprises; leur répression est donc moins l'ouvrage des particuliers que celui du gouvernement. Persuadés de cette vérité, nous prévenons nos abonnés qu'ils ne recevront plus qu'un numéro après celui-ci.

« En entrant dans la carrière politico-littéraire, nous savions que nous rencontrerions de grands obstacles à surmonter, mais nous nous étions imposés l'obligation de dire la vérité, rien que la vérité, nous croyons l'avoir remplie fidèlement.

« Notre franchise républicaine nous a attiré des ennemis qui, plus d'une fois, ont menacé notre tranquillité, même notre sûreté personnelle, mais, notre conscience ne nous reproche rien et nous nous trouverons heureux si le mal qu'on a voulu nous causer est compensé par les services que nous avons pu rendre à la chose publique. «

Nous n'ajouterons rien à ce document intéressant; il y avait sans doute d'autres raisons qu'on ne nous dit pas pour interrompre la publication de l'*Observateur de l'Yonne*. Et, d'ailleurs, les éléments de discussion devaient manquer à un journal qui n'avait plus devant lui d'adversaires militants, en face d'un gouvernement qui ne souffrait point d'opposition à ses projets et ne tolérait que difficilement la polémique de la presse.

3293. — Notice biographique sur Siméon de Provenchère, fameux médecin à Sens, par M. Tarbé. In-24.

Extrait de l'almanach de Sens. L'article avait paru d'abord, comme nous l'avons indiqué, dans le *Magasin encyclopédique*. Nous ne savons si l'auteur en est Th. Tarbé lui-même ou l'un de ses frères.

3294. — Conseil des Anciens. Discours prononcé par Moreau (de l'Yonne) à la suite du Message du Directoire exécutif sur la victoire remportée par l'armée française et batave sur les Anglo-Russes. Séance du 1er vendémiaire an VIII (23 septembre 1799). Imp. nationale, vendémiaire an VIII. In-8°, 4 p. — (M).

3295. — Conseil des Anciens. Discours prononcé par Moreau (de l'Yonne) en déposant sur le bureau du Conseil des couplets patriotiques du citoyen Armand Laubry, conscrit de l'Yonne. Séance du 6 vendémiaire an VIII (28 septembre 1799). Imp. nationale, vendémiaire an VIII. In-8°, 4 p. — (M).

3296. — *Laurent de Médicis*, acte héroïque en vers, par Benoît-

Lamothe. Prix : 50 cent. An VIII de la République. (A la fin) : A Sens, chez Alexandre, imp. In-8°, 22 p. — (A. B. 528).

3297. — Discours prononcé par le préfet de l'Yonne à la fête du 14 Juillet et de la Concorde. A Sens, chez Alexandre, imprimeur, rue de la Convention, n° 87. An VIII. — (Sc. Y., 1re série, t. V, p. 190).

3298. — Mémoire à consulter pour le citoyen Patrauld, appellant, contre le citoyen Canisy, tuteur des mineures Canisy, ses petites-filles, intimé. Pièces justificatives. Consultation par Grattrez, Blacque, Dommanget, Aubertot, Chauveau, Lagarde, Lebon. Paris, imp. Belin. In-4°, 42 p. S. d. (1800). — (A. T. VIII, 617).

3299. — Réplique pour le citoyen Patrauld, appellant, contre le citoyen Carbonnel-Canisy, tuteur de ses petites-filles, intimé. Belin, impr. à Paris. S. d. (1800). In-4°, 16 p. — (A. T. VIII, 695).

3300. — (Placard imprimé qualifié de séditieux et provoquant au meurtre, affiché à Villeneuve-la-Guyard).

Nous ne connaissons cet imprimé que par la mention qui en est faite (A. Y. Reg. 110, n° 597) dans un arrêté de ventôse an VIII, portant que l'imprimé séditieux dont il est question et le procès-verbal de la municipalité de Villeneuve-la-Guyard seront renvoyés de suite au commissaire du gouvernement près les tribunaux civil et criminel du département de l'Yonne.





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an VIII
(23 septembre 1799 — 22 septembre 1800).

Nous n'avons que bien peu de pièces intéressant l'arrondissement de Tonnerre pour l'an VIII.

L'Administration municipale, au commencement de l'an VIII, est composée des citoyens Hullin, président; J. Coltan; B.-F. Royer; L. Léonard; Ch.-F. Bizet; Alex. Delaune, administrateurs. P.-J. Cabasson, fils, commissaire du Directoire exécutif.

A l'organisation des sous-préfectures, le citoyen Rathier, ancien membre du district d'Auxerre, est nommé sous-préfet de Tonnerre.

Quant au premier Conseil d'arrondissement désigné pendant le cours de l'an VIII, il est composé de la manière suivante :

1. Audebert, de Fulvy.
2. Beau, de Pacy.
3. Corbinat, de Tanlay.
4. Fouinat-Brécy, de Tonnerre.
5. Gautherin, d'Épineuil.
6. Jacquesson - Vauvignol, de Tonnerre.
7. Lecourt, de Béru.
8. Rétif, de Perrigny.
9. Royer (André), de Noyers.
10. Royer, d'Étivey.
11. Trubes, de Noyers.

3301. — Corps législatif. Conseil des Anciens, Rapport fait par Simonnet (de l'Yonne) au nom d'une commission spéciale sur la résolution du 21 fructidor an VII, qui fixe les dépenses de la police générale pour l'an VIII. Séance du 3e jour complémentaire an VII

(12 septembre 1799). Imp. nationale, vendémiaire an VIII. In-8°, 12 p. — (M).

Simonnet est né à Noyers, le 26 février 1751.

3302. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Rapport fait par Simonnet (de l'Yonne) au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen de huit résolutions du 6e jour complémentaire an VII, relative à une assemblée primaire et à sept assemblées communales du département de l'Yonne. Séance du 13 vendémiaire an VIII. Paris, imp. nationale. In-8°, 10 p. — (M).

3303. — Mémoire pour Antoine Legoux, cultivateur demeurant à la ferme de Marcault, commune de Tonnerre, accusé. Signé : Antoine Legoux. Tonnerre, imp. de Roze, an VIII. In-4°, 16 p. — (M).

Legoux, accusé par sa femme d'avoir attenté à sa vie et d'avoir été cause de la mort de sa fille, devait passer devant le jury d'accusation.

3304. — Aperçu des crimes commis par les Anglo-Américains envers les Français, par J. Mignard. A Paris, chez l'auteur, rue Taranne, an VIII. In-8°. — (A. B. 213).

3305. — La Vérité combattant l'Imposture ou Démonstration morale et physique que le citoyen Rathier, sous-préfet de l'arrondissement de Tonnerre, n'est ni royaliste ni jacobin. S. l. n. d. (1800?). In-8°, 7 p. — (N. D. Sens, t. Ier, 602).





SUPPLÉMENT [1]

1788

3306. — Lettre d'un membre du Grand Baillage de *** à son cousin. In-8°, 8 p. S. l. (Sens). — (B. Balézeaux, à Sens).

3307. — Almanach de pratique et de commerce pour la ville de Sens pour l'année bissextile mil sept cent quatre-vingt huit. A Sens, de l'imp. de Mme Ve Tarbé. In-4° en 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Ce calendrier est imprimé sur 2 couleurs; les rubriques indiquent les lunaisons et les jours de fête. On y trouve des renseignements intéressants sur les différentes juridictions que contenait la ville de Sens à cette époque et sur les moyens de communication, les coches d'eau, les diligences de Lyon, le carrosse de Dijon, la poste aux lettres, les foires et marchés de la ville de Sens.

3308. — Discours prononcé au bureau de l'Hopital de la ville de Noyers en Bourgogne, par un des administrateurs nés dudit Hopital, le 16 septembre 1788. A Auxerre, de l'imprimerie de Laurent Fournier. In-4°, 32 p. — (Q).

On trouve dans cette pièce, en outre des documents spéciaux sur l'Hopital de Noyers, des renseignements sur le régime administratif des hopitaux à cette époque et les secours à domicile.

(1) Nous donnons ici les titres d'un certain nombre de pièces qui nous sont parvenues pendant l'impression de notre travail. Leur nombre assez grand nous fait présager de nouvelles communications qui nous arriveront lorsque notre essai bibliographique aura paru. Nous en ferons l'objet d'un nouveau supplément s'il y a lieu.

1789

3309. — Proclamation du Roi pour la conservation des forêts et bois. Du 3 novembre 1789. — De par le roi. Extrait des registres du greffe de la Maîtrise des eaux et forêts d'Auxerre. Du 1er décembre 1789. Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, imp. du roi. 1789. Affiche. — (M).

Défense à toutes personnes d'entrer dans les bois et forêts du Roi et tous autres, pour y commettre délits, de conduire leurs bestiaux dans les taillis de l'âge au-dessous de 7 ans ; de chasser seuls ou par attroupement et de tirer aucuns pigeons autrement et sur d'autres terreins que ceux à eux appartenant, et défense à tous bénéficiers, communautés laïques et ecclésiastiques de rien entreprendre sur le quart de leurs bois en réserve, de ne rien couper au-delà de leur coupe ordonnée, et sous prétexte de bois gelé ou autrement, à peine de 3,000 livres d'amende.

3310. — Adresse à l'Assemblée nationale. Signé : les citoyens composant la Société des Amis de la Constitution, séant à la maison commune de la ville d'Avallon. In-4°, 1 p. S. l. n. d. (1789 ?) — (B. Beaudoin, à Avallon).

3311. — La vie, la mort et les miracles de M. Foulon. Du mercredi 22 juillet 1789. S. l. In-8°, 8 p. — (P).

Cette pièce est accompagnée d'une gravure avec texte hollandais représentant la pendaison de Foulon.

3312. — Lettre du sieur de Flesselles à M. de Calonne sur l'arrivée de Foulon et de Bertier au pays des ombres, ou les secrets de l'enfer dévoilés, par Br. S. ***. A Paris, de l'imp. de Beelzébut, prince des Démons. In-8°, 16 p. — (P).

3313. — La Botte de Foin ou la mort de M. Foulon. S. l. n. d. In-8°, 4 p. — (P).

Avec une gravure in-8° représentant le supplice de Foulon.

3314. — Les tyrans anéantis ou Foulon, ex-contrôleur général des finances, et l'intendant de Paris, prisonniers de la Nation. S. l. n. d. In-8°, 7 p. — (P).

3315. — Testament de Judas-Ravaillac-Cartouche de Foulon, ex-contrôleur général. S. l. n. d. In-8°, 6 p. — (P).

3316. — Eloge du maréchal de Vauban, par M. de Vergnes, capitaine au corps royal du génie. Paris, imp. Didot, 1789. In-8°. — (P).

3317. — Almanach de pratique et de commerce pour la ville de Sens pour l'année de grâce mil sept cent quatre-vingt-neuf. A Sens, de l'imp. de Mme Ve Tarbé, imprimeur du roi. In-4° en 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Ce calendrier est disposé comme celui de 1788.

1790

3318. — Discours prononcé par M. Edme-Germain Villetard, maire d'Auxerre, le 14 juillet 1790, jour de la Confédération nationale, et dont l'impression a été demandée. Auxerre, imp. L. Fournier, imprimeur du département de l'Yonne. In-8°, 4 p. — (Q).

3319. — Extrait d'une prétendue gazette qui annonce une protestation des gentilshommes de la Puisaye contre les décrets de l'Assemblée nationale supprimant la noblesse et dont se plaint un sieur André, ci-devant seigneur de Test-Milon, porté comme signataire. 28 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790.

Cpr Arch. de l'Yonne, L. § I, N, 13, mention d'impression.

3320. — Sanctœ Autissiodorensis ecclesiœ fastorum Carmen. Libri duodecim. Auctore H. R. P. P. P. S. P. D. N. D. A. (Hugues Rigault, prêtre de Paris, pasteur de Saint-Pierre-de-Nuzy, diocèse d'Auxerre). Opera et impensis D. Augustini-Stephani Frappier, Canonici Autissiodorensis, editum. Autissiodori, typis L. Fournier, urbi Autissiodorensis typographi. Venundatur Parisiis apud Leclerc, bibliopolam, etc... MDCCXC. In-8°, 304 p. — (M).

Au milieu du titre, armoiries du chapitre d'Auxerre. Cpr p. 29.

Les fastes de l'église d'Auxerre ont été composés par l'abbé Rigault, et racontés en vers latins assez élégants. Ils ont été imprimés après le décès de l'auteur aux frais de son ami Frappier, chanoine d'Auxerre. A la suite du travail de l'abbé Rigault on a ajouté plusieurs pièces de vers. On trouve aussi à la fin une table alphabétique des Saints à laquelle on a ajouté la citation des ouvrages où se trouve le rapport que chaque saint a eu avec le diocèse d'Auxerre. Suivant une remarque de l'éditeur, ce volume ne contient pas moins de 5412 vers. A la page 282, gravure sur bois représentant les armoiries du chanoine Frappier? Nous la reproduisons ici à la page 657.

3321. — Lettres patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale, du 26 juillet 1790, relatif aux droits de propriété et de voirie sur les chemins publics, rues et places de villages, bourgs ou villes, et arbres en dépendant. Données à Paris, le 15 août 1790. Transcrites à Auxerre, le 26 août 1790. Imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés, B. ²).

3322. — La Nation, la Loi, le Roi. N° 16. Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui casse des délibérations prises par les municipalités de Marsangy, Tormancy, Angely et Buisson, concernant le payement des droits de champart, terrage et autres. Du 11 juillet 1790. A Troyes, de l'impr. d'André, imprimeur du département. In-4°, 8 p. — (B. Balezeaux, à Sens).

3323. — Éloge du maréchal de Vauban, discours qui a remporté

le prix d'éloquence au jugement de l'Académie française, en 1790. Par Fr.-Joseph Noël, professeur de l'Université de Paris au collége de Louis-le-Grand, et soldat-citoyen. Paris, Garnery, libraire, l'an second de la Liberté. In-8°, 112 p. — (Sc. Y., 2e série, II, 158).

3324. — Lettre adressée par L.-M. Le Peletier à MM. les électeurs du département de Paris. A Paris, ce 28 novembre 1790. In-8°, 2 p. S. l. — (M).

Remerciements aux électeurs qui l'ont désigné parmi les jurés de la capitale : « Je passerois avec empressement au poste que vous me désignez, si des liens antérieurs ne m'engageoient. Les électeurs du département de l'Yonne m'ont rappelé à leur administration. Mes collègues ont encore resserré les nœuds qui m'attachent à ce département, par des marques de leur estime. Placé entre ces deux choses, je me sens retenu par une sorte de piété civique à celui qui le premier m'a fait goûter le plaisir pur d'être appelé par la voix de la Patrie dans une élection populaire et vraiment constitutionnelle. »

3325. — Série dell'edizione Aldine per ordine cronologico de alfabetico par M. Laire. Padova, 1790. 1 vol. in-12. — (P).

Ouvrage publié par le P. Laire, alors bibliothécaire du cardinal de Loménie.

3326. — Almanach de pratique et de commerce pour la ville de Sens pour l'année de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix. A Sens, de l'imp. de Mme Ve Tarbé, imprimeur du Roi. In-4° et 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Même disposition que ceux des années précédentes.

1791

3327. — N° 604. Éloge funèbre de François-Roch Lanferna, etc.

Cet éloge fut prononcé par l'abbé Précaire, aumônier de la garde nationale d'Auxerre.

3328. — Réflexions d'un curé à un de ses confrères, au sujet des difficultés élevées relativement aux érections, suppressions, démarcations de l'évêché, et à l'organisation civile du clergé, décrétées par l'Assemblée nationale. Par M. Pasquier, curé de Saint-Amatre d'Auxerre. Le premier janvier 1791. Auxerre, imp. Baillif, 1791. In-8°, 16 p. — (Sc. Y. 2e série, 119, p. 251).

3329. — Oraison funèbre d'Honoré Riquetti Mirabeau, prononcée dans l'église Saint-Lazare d'Avallon, le 5 mai 1791, par Jacques Carré, professeur au collége de ladite ville. Aubry, imp de la ville d'Avallon. In-8°, 35 p. — (Bibl. de Montjoye, à Châtel-Censoir), (N. A. B. 42).

Nous avons trouvé aux archives d'Avallon un dossier de 26 pièces (I^2, n° 11^1) qui intéresse l'installation de l'imprimeur Aubry à Avallon, et le traité passé avec la commune à propos des avances qui lui furent faites. Nous extrayons de ce dossier quelques renseignements qui compléteront ce que nous avons dit p. 89 et suivantes.

— Mai 1790. Demande du sieur Aubry qui remercie la municipalité de l'avance de 400 livres qui lui est accordée. Il occupera la maison de M. l'abbé Prade, chanoine, et sera prêt dans un mois. (Pièce n° 26).

— 1er Juillet 1790. Lettre de MM. Legrand et Malot, adressée d'Auxerre aux officiers municipaux d'Avallon, En voici le texte :

« Messieurs, sur les informations que vous avez paru désirer sur le personnel de M. Aubry, voici ce que nous avons pu apprendre de plus positif après les démarches que M. Mallot et moi avons faites à ce sujet.

« Le sieur Aubry avait, dans le principe, une petite imprimerie à Paris, et lui et sa femme étaient auteurs de différentes pièces qui se représentèrent sur les boulevards. Animé par le succès, le sieur Aubry fit en son nom la dépense d'un nouveau théâtre. Malheureusement le feu y prit et tout fut perdu.

« Il vint alors à Auxerre où il y avait une troupe de comédiens ; il se joignit à eux et représenta comme acteur deux ou trois fois. Ennuyé d'une pareille existence, il revint à son premier état d'imprimeur et fut admis chez le sieur Fournier en qualité de prote. Depuis son admission M. Fournier, auquel nous nous sommes adressés, nous a rendu le meilleur témoignage tant de ses vertus que de ses mœurs, de son exactitude et de son talent.

« C'est à vous Messieurs à apprécier le tout sur le témoignage dont nous avons l'honneur de vous rendre compte ; mais nous pensons que vous ferez une très bonne acquisition.

« Nous sommes avec respect, Messieurs, vos très humbles serviteurs. » (Pièce n° 25).

— 1er Juillet 1790. Réponse à cette lettre par les officiers municipaux d'Avallon, priant MM. Legrand et Mallot de dire au sieur Aubry « qu'il peut aller en avant ». (Pièce n° 24).

— 3 Juillet 1790. Liste d'ustensiles et objets nécessaires à l'imprimerie

— Lettre de Jacques Boilleau, député, demeurant rue des Vieux Augustins, n° 9, invitant les officiers municipaux à faire avancer de suite 500 livres à Aubry, pour achat des objets formant la liste ci-dessus, accompagnant la lettre, et donnant des renseignements favorables sur l'imprimeur : « .... M. Aubry me parait appartenir à de fort bons citoyens de Paris ; il me paraît un honnête homme, un homme de bonnes mœurs et de bonne conduite et ayant l'envie et la capacité de bien faire.

« Je n'oublierai pas de vous communiquer une observation que j'ai faite, c'est que les personnes de sa connoissance m'ont paru l'estimer et faire grand cas de lui. Voilà ce que ma conscience m'a dit de vous témoigner en sa faveur, abandonnant le reste à vos propres dispositions et aux combinaisons de votre zèle pour les divers intérêts de notre ville, etc.... » (Pièces 20 et 21).

— Lettres d'Aubry à la municipalité. 10 août : « Mercredi prochain, l'imprimerie sera au coche avec moi. Je crois avoir le bonheur d'avoir réussi dans le choix de beaux caractères, etc.... » (Pièce n° 20). 26 septembre 1790.

Deuxième lettre d'Aubry annonçant son arrivée prochaine. Cette lettre écrite d'Auxerre explique les retards qu'il a eu à subir, notamment à cause des basses eaux qui ont empêché le coche de monter, etc... » (Pièce n° 13).

Autre lettre sans date, mais qui doit être du mois d'octobre 1790 : « Le sieur Aubry, comptant toujours sur vos bontés et pénétré de reconnaissance pour tous les membres de la commune, prend la liberté de vous prier de lui faire l'honneur de faire l'ouverture de son imprimerie. Il ose espérer, Messieurs, que vous voudrez bien lui accorder cette faveur. C'est d'après cette grâce qu'il ne cessera de se dire le plus respectueux des serviteurs de Messieurs les officiers de la ville d'Avallon. Aubry. » (Pièce n° 15).

— 22 Novembre 1790. (Pièce n° 16). Ouvrages de caractères d'imprimerie fournis à M. Aubry, imprimeur à Avallon, par de Mailly, fondeur à Paris, savoir :

1.	Petit canon romain pesant.......	119 l.	1/2	à 22 s.	=	131 l.	9 s	6d.
2.	Cadrats de non-pareille assortis..	15	1/4	50		38	2	6
3.	Fonte de petit romain, romain....	96	1/2	36		173	14	
4.	St-Augustin, romain.............	321		28		449	8	
5.	Filets de non-pareille...........	10		40		20		
6.	Filets de demie non-pareille......	3	45			6	15	
7.	Vignettes St-Augustin, guirlande.	15	1/4	50		38	2	6
8.	Accolades de non-pareil. assorties	12	1/4	55		33	1	6
9.	Lettres de 2 points de cicéro rom.	12	1/4	34		20	10	6
10.	Vignettes de cicéro pour cart....	8	1/2	50		21		
11.	Interlignes de 2 formats.........	70		24		84		
	5 Mannettes et emballage........			9				
	Total...............					1024	19	

Enfin, comme dernière pièce à signaler nous indiquerons les n°s 1, 3 et 4, qui comprennent le compte entre le citoyen Aubry et la commune d'Avallon, et le traité ensuite de ce compte qui s'élève à 3657 l. 10 s., et fut arrêté le 21 octobre 1792.

L'ensemble des pièces dont nous venons de donner une analyse succincte nous apporte les renseignements précis sur l'installation d'Aubry à Avallon. Nous apprenons, en même temps, que notre imprimeur avait joué à Paris un certain rôle avant la Révolution, puisqu'il y figura successivement comme imprimeur, homme de lettres et directeur de théâtre. Le temps nous manque pour faire de nouvelles recherches sur notre personnage et son séjour à Paris. Nous reprendrons cette étude dans quelque temps.

3330. — Adresse des membres de la Société patriotique de Semur, Côte-d'Or, à leurs concitoyens. Semur, le 15 août 1791, l'an III de la Liberté. De l'imp. d'Auguste Aubry, soldat citoyen,

membre de la Société des Amis de la Constitution d'Avallon, imprimeur des districts d'Avallon et de Corbigny. In-4°, 4 p. — (B. Beaudouin, à Avallon).

Cette pièce contient les noms des membres de la Société patriotique de Semur. En tête est un bois gravé sur lequel on lit ces mots : *Vivre libre ou mourir*, encadrés dans un cercle autour duquel on lit : *Société patriotique de Semur*, *Côte-d'Or*.

3331. — Jugement rendu en dernier ressort au tribunal du district de Tonnerre, qui déclare les imputations faites par Me Chérest homme de loi, à M. Leprince, aussi homme de loi dans la même ville, etc., purement récriminatoires et inconsidérées et comme telles les supprime. De l'imp. d'Aubry, à Avallon, 1791. In-8°, 15 p. — (P).

3332. — N° 744. — M. Quantin nous a communiqué un exemplaire de cette pièce qui relate les faits qui causèrent à Villeneuve-sur-Yonne une violente émeute. M. Cissey, officier commandant du détachement de chasseurs de Hainault, en résidence à Villeneuve, n'échappa à la fureur de la populace que grâce à l'énergie de Hesme, procureur de la commune, du Maire et de Gabriel Yver, officier municipal. Cette pièce est signée : Cissey, officier au régiment de chasseurs à cheval de Hainault, et datée de Joigny le 25 mars 1791. — Voir au n° 745 la réponse des officiers municipaux au récit fait par l'officier.

3333. — Titre complet du n° 937. — Acte du consistoire secret tenu par notre Saint-Père le Pape Pie VI, le 26 septembre 1791, au Palais Quirinal, concernant la démission qui a été faite de la dignité de Cardinal, par Etienne-Charles de Loménie de Brienne; l'acceptation du Saint-Père et la création secrète d'un nouveau Cardinal destiné à le remplacer dans le Sacré Collége. Paris, de l'imp. de Guerbart, libraire rue Dauphine, hôtel de Genlis, n° 92. MDCCXCI. In-8°. 32 p. — (B. Balezeaux, à Sens).

3334. — Rapport sur les troubles de Saint-Domingue, fait à l'Assemblée nationale par Charles Tarbé, député de la Seine-Inférieure, au nom du Comité colonial, le 10 décembre 1791. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, imp. nationale. 1791. In-8°, 52 p. (M).

Voir en 1792 la seconde et troisième partie.

3335. — Série dell'edizioni Aldine per ordine cronologico ed alfabetico. Terza edizione. In-Venezia nella Stamperies Curti Q. Giacomo, 1791. In-18, 182 p. — (A. B. 28).

Quérard dit : « On croit que le cardinal de Loménie a eu part à ce travail du P. Laire. »

3336. — Almanach de pratique et de commerce pour la ville de Sens, pour l'année de grâce mil sept cent quatre-vingt-onze. A Sens, de l'imp. de Mme Ve Tarbé, imp. du roi. In-4° en 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Outre les renseignement ordinaires, ce calendrier contient la nouvelle division de la France en départements, avec les arrondissements métropolitains.

1792

3336 bis. — District d'Auxerre, ce 18 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté et le 1er de l'Égalité. Signé : les administrateurs du district, réunis en Conseil général. Boulanger, procureur-syndic; Chardon. S. l.

Circulaire aux municipalités réclamant l'envoi des listes des suspects, d'émigrants et envoyant les noms de ceux déjà désignés au district.

3337. — Convention nationale. Rapport des commissaires envoyés dans le département de l'Yonne; fait dans la séance du 6 novembre 1792, l'an Ier de la République, par Claude Fauchet, évêque du Calvados. Imprimé et envoyé aux départements et aux Sociétés populaires, par ordre de la Convention nationale. A Chartres, chez Fr. Durand, imprimeur du département. In-4°, 8 p. — (M).

3338. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Jean-Baptiste-Claude Hay, émigré. Au nom de la nation. Municipalité de Jussy. Le 11 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier, 1792. Affiche. — (A. Y. Émigrés, H.-J.)

3339. — District d'Auxerre. Municipalité d'Escamps. Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Antoine-Pierre-Nicolas d'Armand, émigré. 18 novembre 1792. Imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3340. — De par le Roi et MM. les juges du tribunal du district d'Auxerre. Auxerre, de l'imp. de Baillif. 1792. Affiche. — (A. Y. Prêtres déportés. C. D.).

Vente sur saisie d'une maison située à Auxerre, rue du Renard, paroisse St-Pierre-en-Vallée. Après la désignation on trouve l'attestation suivante également imprimée, qui nous indique les lieux de l'affichage pour les affiches judiciaires : « L'an 1792, le dimanche .... Nous .... soussigné, avons lu, publié et affiché des exemplaires de la présente affiche, avec l'annonceaux royaux en tête de chacune d'icelle, à la principale porte de l'église paroissiale de l'église de St-Pierre-en-Vallée d'Auxerre, issue de la grande messe, chantée et célébrée en ladite église, les habitants sortant en grand nombre, parlant à .... et à .... et autres à moi inconnus ; une autre à la principale porte de l'église paroissiale de Saint-

Eusèbe, une autre à la principale porte de l'église paroissiale de St-Etienne, une autre à la principale porte de l'église paroissiale de N.-D-la-D'hors, une près la porte du palais de justice de la ville d'Auxerre, une autre à la porte de Me Martin, avoué poursuivant, une autre à la porte de la maison saisie, une autre à la porte de Me Bachelet, l'aîné, avoué du sieur Delain, partie saisie, et en outre dans tous les autres endroits nécessaires et accoutumés, pour que personne n'en prétende cause d'ignorance. Le tout fait en présence et assisté de .... et de .... tous deux praticiens demeurant à Auxerre, témoins avec moi, sousignés. »

3341. — Bois nationaux à vendre, le ... an 1792. De par le roi, Bois du parc de Pontigny et autres. Vente le ... 1792. Imp. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés, D. 2).

3342. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne, concernant l'inscription des citoyens pour le jury de jugement, pour l'année 1793. Auxerre le 24 septembre 1792, l'an premier de la République. Imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3343. — Première proclamation de la confiscation et affiche de biens de la demoiselle Champion-Cicé à Appoigny, en exécution de la loi du 2 septembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés, C. 1).

3344. — N° 1191. Discours des citoyens, lisez des *citoyennes*. Cette pièce se termine par les noms des dames signataires: Peutat, Baron, Raisson, Roi, Peutat, Boudin, Archambault, Roze, Virali, Edmond, Aubry aînée et cadette, etc., etc.

Malot, poête avallonnais a fait comme son émule Mocquot, un poême sur la prise de St-Julien (église d'Avallon) dans lequel il fait allusion aux discours des citoyennes d'Avallon; il termine par cette strophe :

« Peutat, Archambault et Laplate,
La Rose, Arthaut et De Baron,
Votre patriotisme éclate
Et vous met au-dessus du ton ;
Abandonnez pourtant ces piques,
Prenez des armes plus civiques,
Moins terribles que celles-là.
J'en connais une qui chatouille
Empoignez-là, c'est la quenouille
Avec laquelle Eve fila. »

3345. — Règlement de la Société des Amis de la Constitution établie à Avallon le 21 juin, l'an II de la Liberté des Français. A Avallon, de l'imp. d'Aubry, imprimeur de la Société des Amis de la Constitution. MDCCXCII. In-8°, 16 p. — (B. Beaudoin, à Avallon).

3346. — Première proclamation de la confiscation et affiche des

biens de Nicolas Méris, ci-devant chanoine à Saulieu. Le 4 novembre 1792. Auxerre, imp. Baillif, 1792. — Affiche. — (A. Y. Prêtres déportés, M.-P.).

Biens à Saint-Léger du Foucheret.

3347. — District d'Avallon. Le 28 septembre 1792, l'an Ier de la République. Signé : le Procureur syndic. Etat des émigrés du district d'Avallon, département de l'Yonne. 2 p. in-f°, s. l. — (A. Y. Emigrés).

Liste de 24 noms.

3348. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de N... Champion-Montigny et de Champion, son épouse. Avallon le 21 octobre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3349. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens d'Edme Laureau, émigré, demeurant à Avallon. Auxerre, le 21 octobre 1792. Imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés, L. 4).

3350. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et affiche des biens de N... Montmorency-Rebecq, émigré, situés sur Quarré-les-Tombes, St-Brancher et St-Léger du Foucheret. Le 21 (et 28) octobre et 11 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. 3 affiches. — (A. Y. Émigrés).

3351. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de N... de Tilly, Suspect, émigré, domicilié à Paris. Le 28 octobre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés, T. 2).

Vignes à Etaules-le-Bas.

3352. — Première proclamation de la confiscation et affiche des bien de N... Remigny, domicilié à Joux-la-Ville, émigré. Le 4 novembre 1792. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés, R. 1).

3353. — Première (et deuxième) proclamation de la confiscation et affiche des biens de Montmort Du Dognon, situés à Ste-Magnance. Bois appartenant à Guitaut et autres, situés audit lieu. Les 4 et 11 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. — Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3354. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Montmort du Dognon, situés à Cussy-les-Forges. Le 28 octobre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3355. — Seconde proclamation de la confiscation et affiche des biens de Nicolas Davoust dit Curly. Municipalité du Vault. Le 11

novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3356. — Département de l'Yonne. Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Jean-Guillaume Baudenet, émigré, demeurant à Pisy. 28 octobre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier, 1792. 4 affiches in-f°. — (A. Y. Émigrés).

Biens à Santigny, Pisy, Blacy et Montréal.

3357. — Observations sommaires de Victor-Jean-François Wion, sur l'arrêté de MM. les membres du directoire du département de l'Yonne, en date du 11 juin 1792. Auxerre, imp. Baillif, 1792. In-4°, 10 p. — (A. Y. Émigrés, B. 4).

Réclamation du fermier de Bertier de Sauvigny, troublé dans la jouissance des biens qui lui étaient affermés depuis 1785.

3358. — District d'Avallon. Première proclamation de la confiscation et affiche des biens des enfants et héritiers de Louis-Bénigne-François Berthier, émigrés. 4 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés, B. 4).

Biens sur la municipalité de Ste-Magnance.

3359. — District d'Avallon. Première proclamation de la confiscation et affiche des biens des enfants et héritiers de Louis-Benigne-François Berthier, émigré. 11 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés, B. 4).

Biens sur la municipalité de Tharot.

3360. — Seconde proclamation de la confiscation et affiche des biens de Louis-Bénigne-François Berthier, émigré. 18 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés, B. 4).

Biens sur la municipalité de Civry.

3361. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et affiche des biens de Henri-Georges-César Chastellux, et N... Durefort, son épouse, émigrés. 11 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 affiches. — (A. Y. Emigrés, C. 4).

Biens à Chastellux.

3362. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et affiche des biens de Henri-Georges-César Chastellux, et N... Durefort, son épouse, émigrés. 11 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 affiches. — (A. Y. Émigrés, C. 4).

Biens à Domecy.

3363. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et affiche des biens de Henri-Georges-César Chastellux, et N...

Durefort, son épouse, émigrés. 11 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 affiches. — (A. Y. Émigrés, C. 4).

Biens au Vault.

3364. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens du sieur Rogres Louis-Armand, émigré, domicilié à Champignelles. 28 octobre 1792. Affiche. Auxerre, L. Fournier, 1792. — (A. Y. Émigrés, R. 2).

Forêt Arnaux et autres bois situés sur St-Privé.

3365. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et affiche des biens du sieur Rogres Louis-Armand, émigré, 28 octobre et 18 novembre 1792. Imp. Fournier. 2 affiches. — (A. Y. Émigrés, R. 2).

Domaine des petits et grands Molles, bois, prés, terres et étang à Villeneuve-les-Genêts.

3366. — Seconde proclamation de la confiscation et affiche des biens du sieur Rogres Louis-Armand, émigré. 18 novembre 1792. Imp. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés, R. 2).

Deux châteaux à Champignelles, Domaines et métairies divers.

3367. — District de St-Fargeau. Municipalité d'Andryes. Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de La Coudre, émigré. 11 novembre 1792. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Émigrés, L. 2).

3368. — Première (et deuxième) proclamation de la confiscation et affiche des biens du sieur Gauné, émigré, demeurant à Mézilles. 28 octobre (et 18 novembre) 1792. Auxerre, imp. L. Fournier, 1792. 2 affiches. — (A. Y. Émigrés, C. 1).

3369. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Jacques-Henri Beaujeu, émigré, domicilié à Mézilles. 18 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier, 1792. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3370. — District de St-Fargeau. Paroisse de Champcevrais. Adjudication des baux des domaines nationaux et des biens sequestrés sur les émigrés français. Adjudication le 30 novembre 1792. Affiche. — (A. Y. Émigrés, R. 1).

Gerbes provenant de la dixme de 1792 et autres, et prov. de l'émigré Robert-St-Vincent.

3371. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens du sieur Robert, domicilié à Prie-sur-Champcevrais. 28 octobre 1792. Imp. L. Fournier. Affiche. (A. Y. Émigrés, R. 1).

Château et domaine de Prie, de Saulne et de Meloise, etc., et biens sur Rogny.

3372. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et affiche des biens des héritiers Finance, émigré, domicilié à Mézilles. 18 novembre et 16 décembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 affiches. — (A. Y. Émigrés).

3373. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et affiche des biens de Bénigne Henri Sacriste, émigré. 9 et 16 décembre 1792. Imp. L. Fournier. 2 affiches. — (A. Y. Émigrés, G. 2).

Ferme, bois, étangs et biens divers sur Tannerre et Louesme.

3374. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères, le 5 juin 1792. Adj. définitive le 20 juin 1792. Affiche. Auxerre, Baillif.

Biens divers à Cheny, provenant de l'abbaye St-Pierre-le-Vif, et autres.

3375. — Rapport sur les troubles de Saint-Domingue fait à l'Assemblée nationale par Charles Tarbé, député de la Seine-Inférieure, au nom du Comité colonial, le 10 janvier 1792; imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Seconde partie. In-8°, 40 p. — Pièces justificatives du rapport sur les troubles de Saint-Domingue fait au nom du Comité colonial, par Ch. Tarbé, député de la Seine-Inférieure. De l'imp. nationale. In-8°, 154 p. — (M).

3376. — Suite des pièces justificatives relatives aux troubles de Saint-Domingue, imprimées par décret de l'Assemblée nationale du 16 février 1792. P. 161-215. Imp. nationale. — (M).

3377. — Rapport sur les troubles de Saint-Domingue fait à l'Assemblée nationale, par Ch. Tarbé, député de la Seine-Inférieure, au nom du Comité colonial, le 29 février 1792. Troisième partie. Paris. de l'imp. nationale, in-8°, 31 p. — (M).

3378. — Catalogue des livres de la bibliothèque de M*** faisant suite à l'*Index librorum ab inventa typographia*, etc., par Guillaume de Bure l'aîné, dont la vente se fera le lundi 12 mars 1792 et jours suivants, etc. T. III. Paris, G. de Bure, libraire, 1792. — (M).

Catalogue des éditions du XVe siècle de la bibliothèque du cardinal de Loménie de Brienne, vendue à Paris en 1792.

3379. — Almanach de pratique, de commerce ou de cabinet pour l'année bissextile mil sept cent quatre-vingt-douze. A Sens, de l'imp. de Mme Ve Tarbé, imp. du roi. In-4° en 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Même disposition et renseignements que le calendrier de 1791.

3380. — Seconde proclamation de la confiscation et affiche des biens de Louis-Gabriel Planelly, émigré, domicilié à Thorigny. 18

novembre 1792. Imp. L. Fournier, 1792. Affiche. — (A. Y. Émigrés, P. 2).

Château de Thorigny et biens en dépendant.

3381. — District de Sens. Vente de bien des émigrés, le 19 octobre 1792 à Thorigny, des meubles et effets garnissant ladite maison. Affiche. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du district, 1792. — (A. Y. Émigrés, P. 2).

Vente des meubles de Planelly ; la bibliothèque est réservée jusqu'à ce qu'on ait pris des dispositions ultérieures.

Le fleuron avec ces mots : République française, reproduit à la page 292, est déjà employé sur cette affiche.

Il résulte de plusieurs pièces du dossier, qu'en Germinal, an XI, sur la réclamation de L.-G. Planelly-Maubec, demeurant alors à Grenoble, une partie de la bibliothèque qui n'avait pas été vendue fut restituée (1500 vol. environ). On trouve encore dans le dossier la pièce suivante : Catalog. de la bibl. du C. Louis-Gabriel Planelly Mascrany Maubec, demeurant à Grenoble, rue Neuve, départ. de l'Isère ; laquelle bibl. est en dépôt au local de la sous-préfecture de Sens, et doit être remise au C. Planelly, en conformité de l'arrêté du préfet de l'Yonne en date du 6 fructidor an X.

Le C. Planelly estime à environ 3000 vol. la bibl. primitive du château de Thorigny, les autres volumes ont été transportés à la bibl. centrale du département à Auxerre, et il ne peut les indiquer, car malheureusement son nom n'était pas sur ses livres ; il indique seulement les volumes de l'Encyclopédie et une édition de Buffon qui furent retrouvés et lui furent également rendus. Il réclame en même temps plusieurs objets antiques dont il donne la nomenclature, qui ne peuvent lui être remis.

3382. — 1re, 2e, 3e proclamations de la confiscation et affiche des biens du nommé Courcelle, émigré. Canton d'Épineuil. Municipalité de Molosmes. 22 octobre, 11 novembre et 25 novembre 1792. Auxerre, L. Fournier, 1792. 3 affiches. — (A. Y. Émigrés).

3383. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Claude-Charles Chamon, émigré, domicilié à Tonnerre. Biens à Tanlay. 11 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3384. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Claude-Charles Chamon, émigré, domicilié à Tonnerre. Biens à Chablis. 11 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3385. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Claude-Charles Chamon, émigré, domicilié à Tonnerre. Biens à Fyé. 11 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier, Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3386. — Première proclamation de la confiscation et affiche des

biens de Claude-Charles Chamon, émigré, domicilié à Tonnerre. Biens à Chichée. 11 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés).

3387. — Seconde proclamation de la confiscation et affiche des biens de Armand-François Marie, émigré, domicilié à Paris. 11 novembre 1792. Affiche. L. Fournier. — (A. Y. Émigrés, S. [2]).

Biens à Molosme.

3388. — Seconde proclamation de la confiscation et affiche des biens de Armand-François Marie, émigré, domicilié à Paris. 18 novembre 1792. Affiche. L. Fournier. — (A. Y. Émigrés, S. [2]).

Biens à Noyers.

3389. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Armand-François Marie, émigré, domicilié à Paris. 28 octobre 1792. Affiche. L. Fournier. — (A. Y. Émigrés, S. [2]).

Biens à Grimault.

3390. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Armand-François Marie, émigré, domicilié à Paris. 28 octobre 1792. Affiche. L. Fournier. — (A. Y. Émigrés, S. [2]).

Bois à Cours.

3391. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Armand-François Marie, émigré, domicilié à Paris. 28 octobre 1792. Affiche. L. Fournier. — (A. Y. Émigrés, S. [2]).

Bois à Jouancy.

3392. — Première proclamation de la confiscation et affiche des biens de Armand-François Marie, émigré, domicilié à Paris. 4 novembre 1792. Affiche. L. Fournier. — (A. Y. Émigrés, S. [2]).

Prés à Gigny.

3393. — Seconde proclamation de la confiscation et affiche des biens de Armand-François Marie, émigré, domicilié à Paris. 11 novembre 1792. Affiche. L. Fournier. — (A. Y. Émigrés, S. [2]).

Ferme de Franclieu et autres biens à Jully.

1793

3394. — Almanach de pratique, de commerce ou de cabinet, pour l'année mil sept cent quatre-vingt-treize. A Sens, de l'imp. de Vᵉ Tarbé et fils, imprimeurs. In-4° et 2 feuilles collées sur carton.

Mêmes dispositions et renseignements qu'aux précédents calendriers.

3395. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant la sûreté générale. Séance du 20 mars 1793. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 11 p. — (Arch. d'Avallon).

AN III

3396. — Arrêté du Comité de Salut public sur la mouture des grains. Paris le 20 frimaire an III. Instructions sur la mouture nationale. Extrait du procès-verbal de la séance du Directoire du département de l'Yonne, du 3 nivôse an III (23 décembre 1794). Imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Reg. 64, f° 8).

AN IV

3397. — Lettre de la commission des administrations civiles, polices et tribunaux, aux administrateurs des départements de la République. Paris, le 2 vendémiaire an IV (24 septembre 1795. Affiche. Baillif. — (A. Y. Registre des délib. N° 64, f° 102, v°).

Défense de délivrer des passeports aux déserteurs étrangers.

3398. — N° 1518, ligne 29, relevés, lisez *relaxés*.

M. Beaudouin, d'Avallon, possède un exemplaire de cette pièce sur laquelle on a ajouté à la fin en note manuscrite :

« Suivent un grand nombre de signatures apposées par des « hommes égarés. Vive la République une et indivisible ? Vivent « les Montagnards et les Parisiens ! »

3399. — La commission des administrations civiles, police et tribunaux, aux administrateurs des départements de la République. Paris, le 2 vendémiaire an IV. Affiche. (Baillif ?). — (A. Y., même registre).

Défense de délivrer des passeports qui ne contiennent pas le lieu de naissance du pétitionnaire.

3400. — Loi du 1er vendémiaire an IV, portant convocation des assemblées électorales. — Arrêté de l'administration centrale convocant les électeurs pour le 20 vendémiaire au chef-lieu du département. Affiche. Imp Baillif ? — (A. Y. Reg. 64, p. 104).

3401. — Garde départementale. Arrêté de l'administration centrale fixant le nombre de citoyens que chaque canton doit fournir pour concourir à la formation d'une garde départementale près le Corps législatif, conformément à la loi du 10 vendémiaire. Auxerre, le 23 vendémiaire an IV (15 octobre 1795). Imp. Baillif ? Affiche. — (A. Y. Reg. 64, p. 107).

3402. — Loi sur les subsistances des chevaux attachés au service des armées. Arrêté de l'administration centrale fixant pour chaque District les quantités de paille et de foin à fournir. Auxerre, le 23 vendémiaire an IV. Affiche. Imp. Baillif ? — (A. Y. Reg. 64, p. 169).

3403. — Arrêté du directoire du département de l'Yonne.

Extrait du procès-verbal de la séance du 25 vendémiaire an IV de la République une et indivisible. Affiche. Imp. Baillif? — (A. Y. Reg. 64, p. 111).

Arrêté fixant le nombre d'officiers municipaux à nommer dans chaque commune, le 15 brumaire prochain.

3404. — Arrêté du Comité de sûreté générale du 11 brumaire, l'an IV de la République française une et indivisible (2 novembre 1795). Pour copie conforme, Sauvalle, secrétaire général. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 2 p. — (Arch. d'Avallon).

Interdiction du port et de la vente des armes aux particuliers.

3405. — Extrait du procès-verbal de la séance de l'administration centrale du 9 nivôse an IV matin (30 décembre 1795). Auxerre, Baillif. Affiche. — (A. Y. Reg. 64, f° 147, v°).

Organisation à Auxerre d'une maison de réclusion pour y placer les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion.

3406. — Extrait du procès-verbal de la séance du 9 ventôse an IV de l'administration centrale (28 février 1786). Auxerre, imp. Baillif ? Affiche. — (A. Y. Reg. 64, f° 176, v°).

Arrêté concernant la police des cultes, les signes extérieurs, la sonnerie des cloches, etc.

3407. — Séquestre des biens des émigrés. Extrait du procès-verbal de la séance de l'administration centrale du 7 prairial an IV (26 mai 1796). Auxerre, imp. Baillif? Affiche. — (A. Y. Reg. 65 des délib.)

Apposition des scellés sur les titres et papiers des père et mère d'émigrés.

3408. — Extrait du procès-verbal de la séance d'administration centrale, du 7 fructidor an IV (24 août 1796). Auxerre, imp. Baillif. In-4°. — (A. Y. Reg. 65 des délib., p. 31, v°.)

Arrêté concernant le jury d'instruction et le logement des instituteurs.

AN V

3409. — Auxerre, 27 brumaire an V (17 novembre 1796). L'administration centrale du département de l'Yonne aux administrations municipales du ressort et aux commissaires près elles. Signé: Decourt, Guichard, Fleury et Marie, administrateurs; Sauvalle, secrétaire en chef. In-4°, 3 p. S. l. — (Arch. d'Avallon).

Envoi d'une circulaire du ministre de l'intérieur sur les attributions des administrations et des commissaires près elles.

3410. — Auxerre le 13 fructidor an V (30 août 1797). L'administration départementale de l'Yonne aux administrations municipales de son ressort. S. l. 2 p. in-4°. — (Arch. d'Avallon).

Visite des fours et cheminées.

AN VI

3411. — Auxerre le 6 pluviose an VI (25 janvier 1798). L'administration centrale aux administrations municipales du ressort et aux commissaires du Directoire près de ces administrations. S. l. In-4°, 4 p. — (Arch. d'Avallon).

Sur les ordres dans l'emploi de la gendarmerie et la nécessité de ne la distraire de son service pour aucun objet étranger.

3412. — Auxerre ce 26 fructidor an VI (12 septembre 1798). L'administration centrale de l'Yonne aux administrations municipales du ressort. S. l. (Auxerre). 1 p. In-4°. — (Arch. d'Avallon).

Sur l'incompatibilité de plusieurs fonctions publiques.

3413. — Auxerre ce 24 fructidor an VI. L'administration centrale de l'Yonne aux administrations municipales du ressort. S. l. (Auxerre). 1 p. In-4°. — (Arch. d'Avallon).

Sur la demande des modèles imprimés.

AN VII

3414. — Département de l'Yonne. Poids et mesures. Auxerre le 1er frimaire de l'an VII (21 novembre 1798). L'administration centrale du département de l'Yonne à l'administration municipale du canton de ... et au commissaire du Directoire exécutif près elle. In-4°, 4 p.

Circulaire accompagnant l'envoi du tableau ci-après.

3415. — Département de l'Yonne. Canton de .... Tableau des anciennes mesures en usage pour la vente des diverses substances détaillées ci-après dans les communes du canton de ... A (Avallon) le (7 frimaire) de l'an VII de la République française. In-f°. S. l. (Auxerre). — (Arch. d'Avallon).

3416. — Auxerre ce 2 nivôse an VII (22 décembre 1798). L'administration centrale de l'Yonne aux administrations municipales du ressort. S. l. 1 p. In-4°. — (Arch. de l'Y).

Visite des fours et cheminées.

3417. — Auxerre ce 3 fructidor an VII (20 août 1799). L'administration centrale de l'Yonne aux administrations municipales de son ressort et aux commissaires du Directoire exécutif près elles. S. l. In-4°, 4 p. — (Arch. d'Avallon).

Police et passeports.

3418. — Département de l'Yonne. Usage du mètre substitué à celui de l'aune. Echelles et tables pour servir à la réduction des aunes en mètres et parties de mètre, et à l'évaluation du prix du mètre d'après celui de l'aune. Auxerre le 5 fructidor an VII (22 août 1799. De l'imp. de Prault, rue Taranne, l'an VII de la République. Grande affiche. — (Arch. d'Avallon).

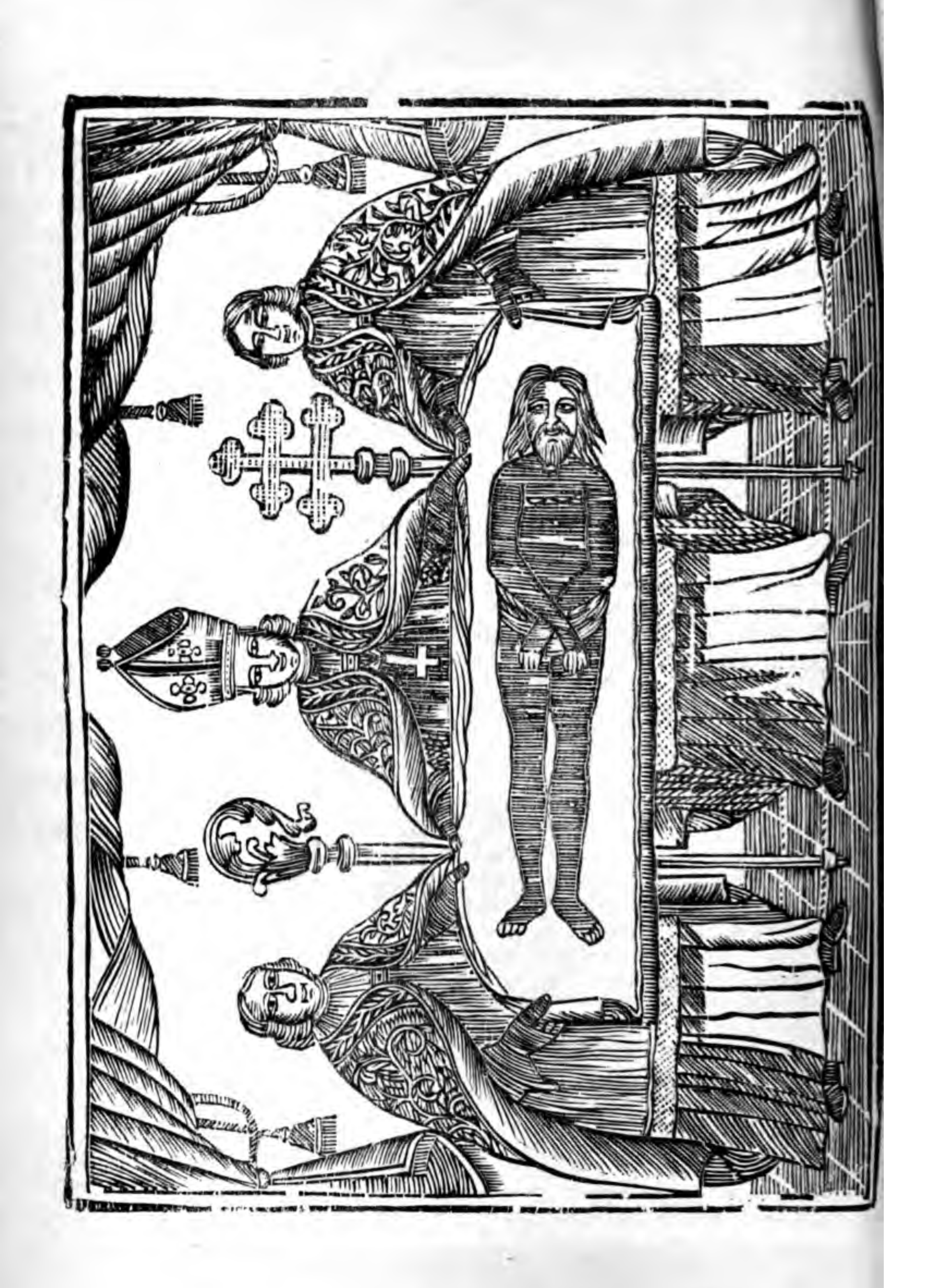
AN VIII

3419. — Bureau des travaux publics. Auxerre le (29) vendémiaire an VIII de la République française une et indivisible (21 octobre 1799). L'administration centrale de l'Yonne à l'administration municipale du canton de ... (Avallon). Signé Ménétrier, président; Gaudet, Baumier, administrateurs; Sauvalle, secrétaire en chef. S. l. (Auxerre). In-4°, 4 p.

Envoi de mètres étalons à distribuer aux marchands, avec 60 ex. d'une affiche explicative pour l'évaluation des quantités.

3420. — Tableau des anciennes mesures du département de l'Yonne comparées aux mesures républicaines. Publié par ordre du ministre de l'intérieur. Auxerre, Baillif, an VIII. In-4°, 14 p. — (Arch. Avallon).







TABLE

DES VIGNETTES ET BOIS GRAVÉS INSÉRÉS DANS LE TEXTE (1).

(1) La lettre F indique que le bois ou le cliché original existent encore dans le fonds Fournier appartenant à M. A. Gallot, qui a bien voulu nous autoriser à nous en servir.

La lettre A indique des bois gravés provenant du fonds Aubry, dont quelques pièces existent encore à Avallon chez M. Odobé, qui nous les a prêtées fort obligeamment.

La lettre M indique des clichés reproduits par nous en phototypie d'après des gravures relevées sur les pièces du temps.

Saint-Sacrement, de saint Hubert, de Notre-Dame de Lorette. Pendant de longues années ces pièces furent répandues à profusion dans les campagnes par les colporteurs.

Ce bois, qui nous rappelle les jolies compositions de nos graveurs du XVI[e] siècle, provient encore de l'imprimerie avallonnaise et du matériel de Comynet. Il servait sans doute aux mêmes usages que le précédent. Nous n'avons rencontré toutefois aucune pièce imprimée où il figure, ce qui s'explique naturellement par la rareté de nos documents sur l'Avallonnais.

226, 227, 228, 229, 230, pages 689 et s. (Tables). — Réplique de bois déjà employés.





TABLE DES NOMS DE LIEUX CITÉS DANS CET OUVRAGE


POINT DE MILIEU
ACCEPTÉES PAR LE PEUPLE SOUVERAIN
OBEISSANCE AUX LOIX
CONSTI-TUTION RÉPUBLI-CAINE 1793
10 AOUST 1792
31 MAI ET 2 JUIN 1793
UNITÉ, INDIVISIBILITÉ
DE LA RÉP. FRA.



TABLE DES NOMS DE PERSONNES (1)

(1) Afin de ne pas allonger cette table sommaire, nous avons supprimé la plupart des qualifications des personnages cités, ces qualifications étant remplacées à chaque instant par d'autres. Mais nous avons indiqué l'habitat afin de distinguer les individualités portant le même nom.



TABLE GÉNÉRALE

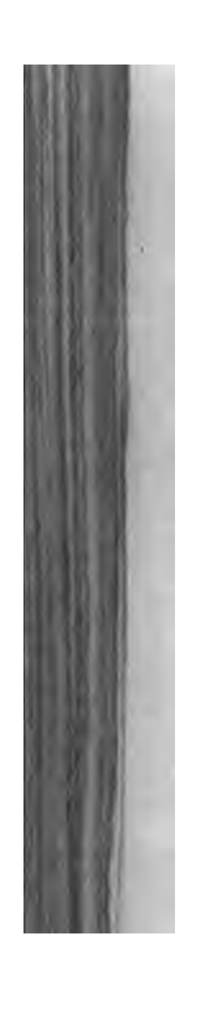
Achevé d'imprimer le 10 Août 1890

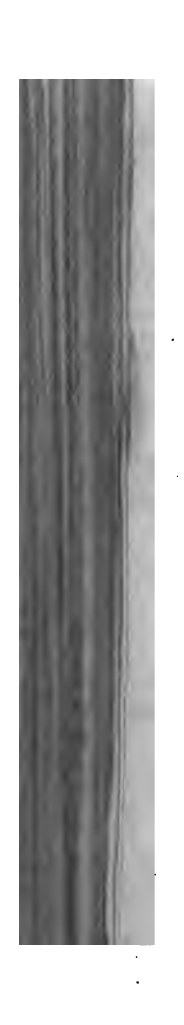


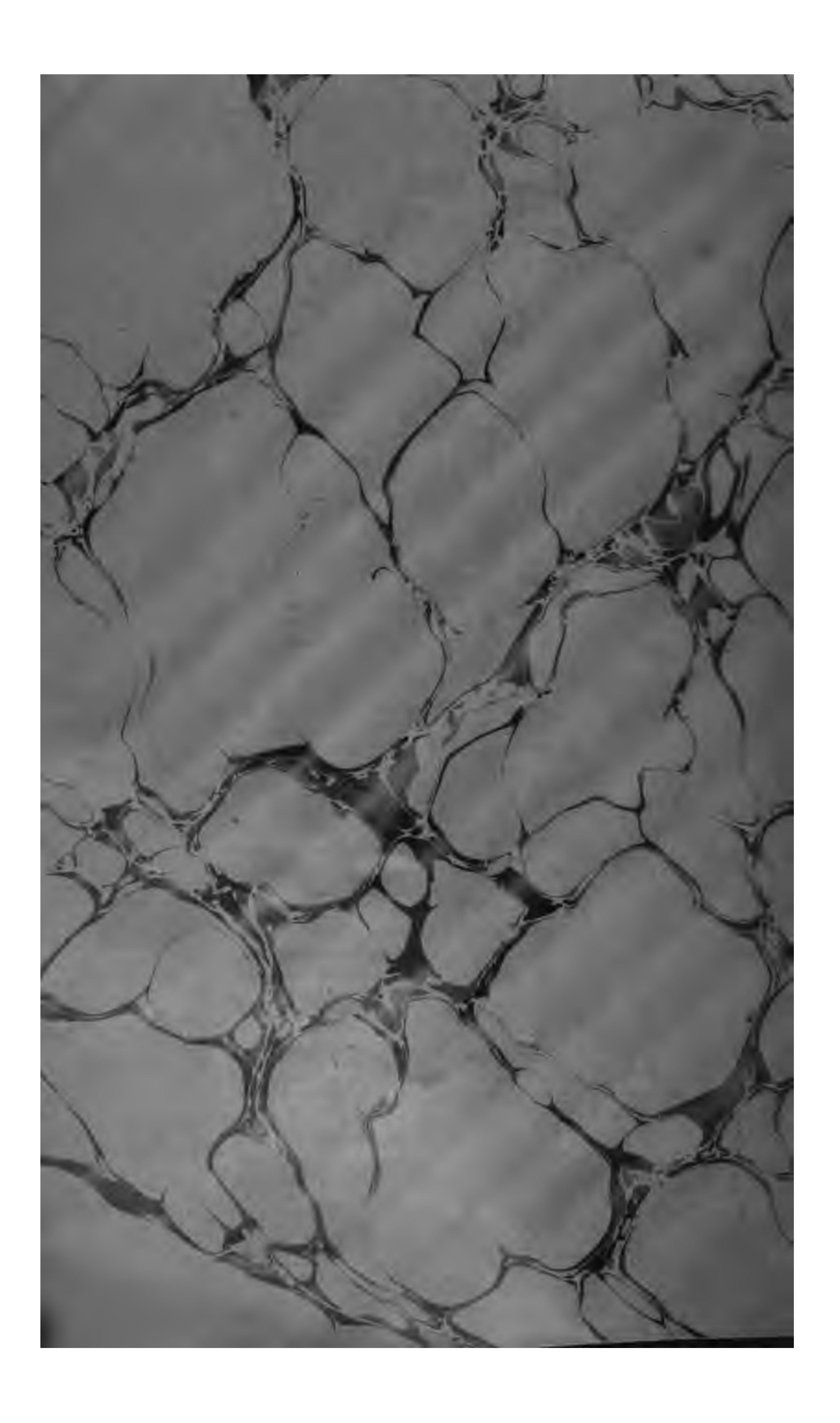
SUR LES PRESSES DE

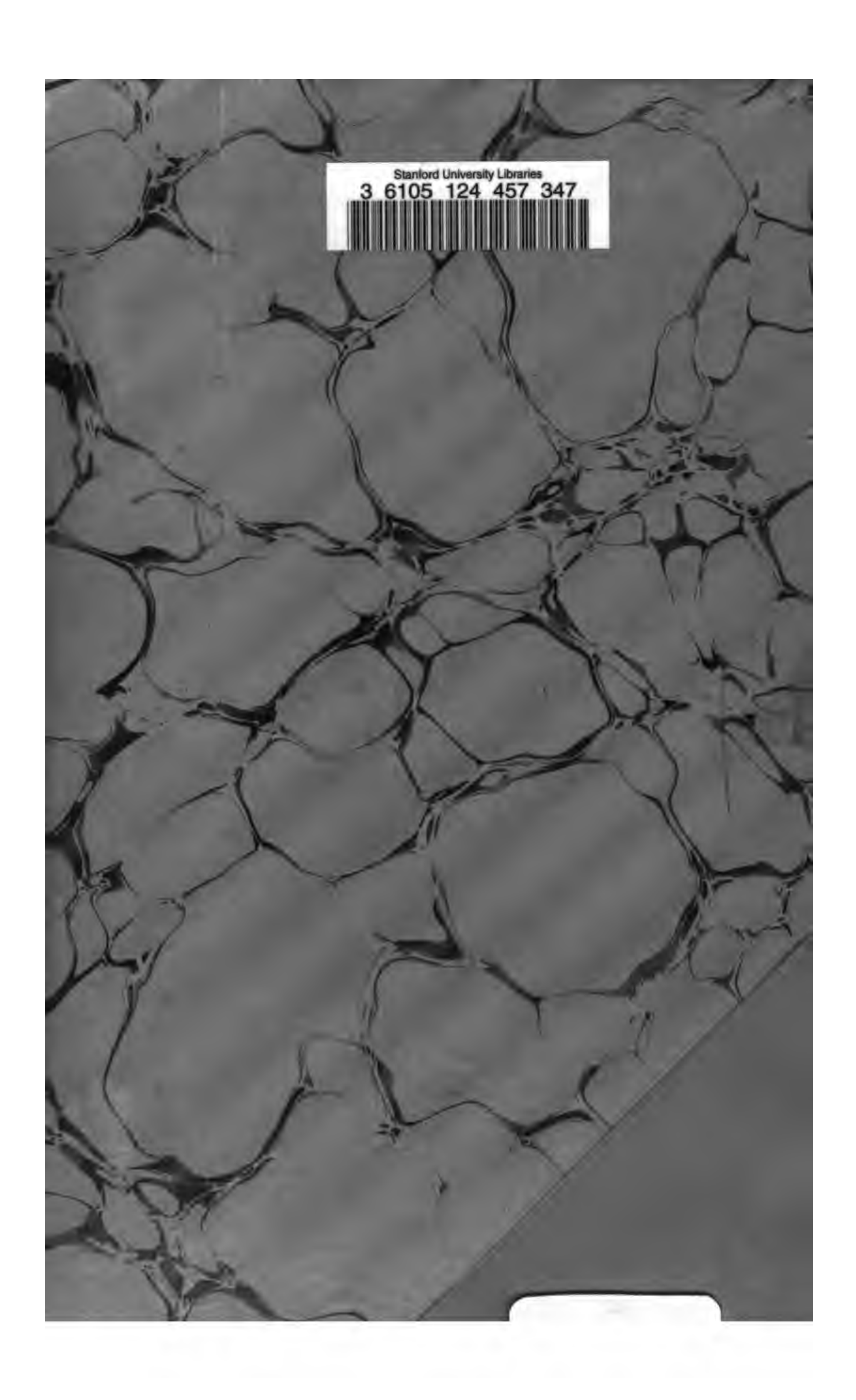
L. BONSANT, IMPRIMEUR

A AUXERRE








Stanford University Libraries
3 6105 124 457 347

